VICTOR GLACHANT

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND
LAURÉAT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

BENJAMIN CONSTANT

SOUS L'ŒIL DU GUET

D'après de nombreux documents inédits

(Bibliothèque de l'Institut. — Archives nationales)

I. LA POLICE IMPÉRIALE — EXIL DE B. CONSTANT — LETTRES A FAURIEL
II. — LA POLICE DE CHARLES X (1827-1830)
LA SURVEILLANCE POLITIQUE DANS L'EST
VOYAGES ÉLECTORAUX DE B. CONSTANT EN ALSACE
CORRESPONDANCE OFFICIELLE DES AGENTS DU POUVOIR CENTRAL

Avec un portrait en héliogravure



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1906





BENJAMIN CONSTANT

SOUS L'ŒIL DU GUET

DU MÊME AUTEUR

Grande Encyclopédie; articles LUCIEN, MÉNANDRE, POLYBE, VIRGILE, XÉNOPHON, etc.

Extraits traduits de Xénophon (Paris, Masson, 1895, in-18).

Cours d'exercices grecs pour les classes (en collaboration avec M. PETITJEAN). — Édition et traduction des **Dialogues philosophiques** de Lucien (Paris, Hachette, 1896, in-18).

Les Bucoliques de Virgile, traduction nouvelle (Paris, Éd. Duruy, 1902, in-18).

Causerie sur Fontenelle, dialogue des morts (Paris, Plon, 1904, in-8°).

En collaboration avec M. Paul Glachant :

Olympe Dunoyer ou la Jeunesse de Voltaire, comédie en deux actes et en vers libres. Édition de la *Revue d'art dramatique* (Librairie Paul Ollendorff, 1900).

Papiers d'autrefois (Paris, Hachette, 1899, 1 vol. in-12).
(Ouvrage couronné par l'Académie française, prix Montyon, 1900.)

Essai critique sur le théâtre de Victor Hugo (Paris, Hachette, 1902 et 1903, 2 vol. in-12. Tome I, drames en vers; tome II, drames en prose).
(Ouvrage couronné par l'Académie française, prix Bordin, 1904.)

En préparation :

Édition critique des **Contemplations** de Victor Hugo.

Étude sur Sedaine.

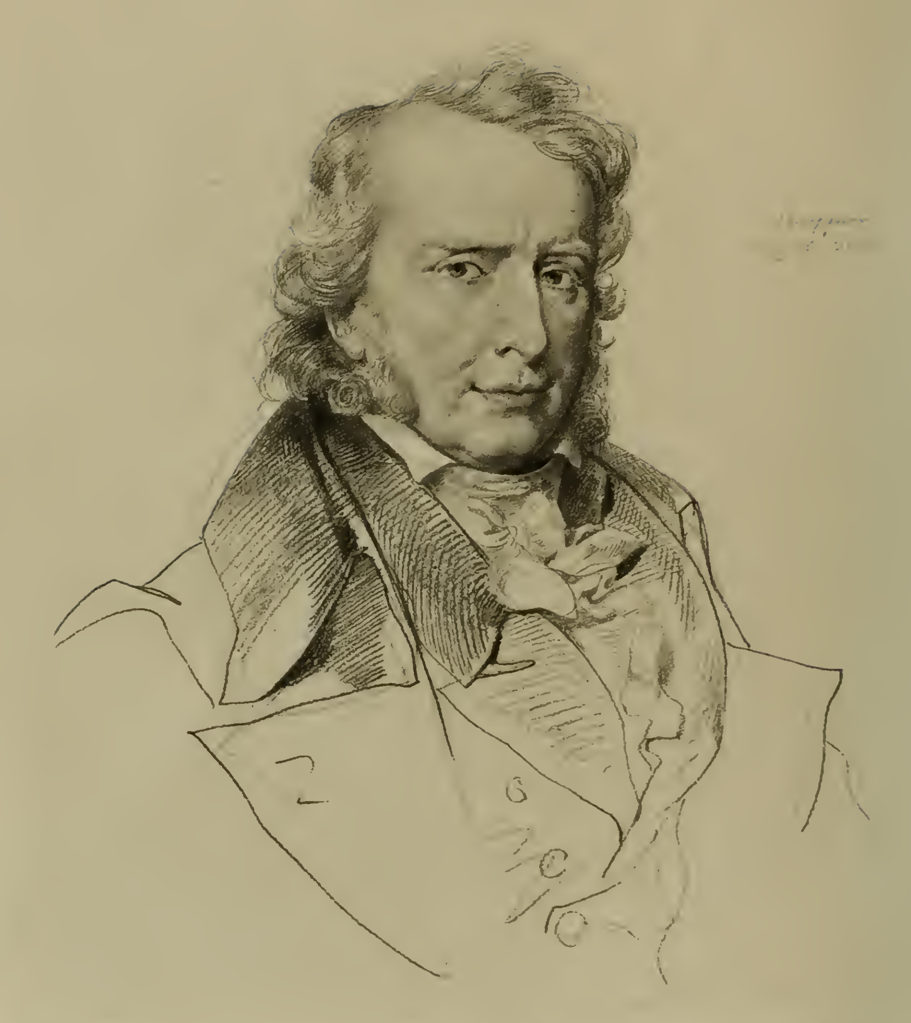
Essai sur Desmaretz de Saint-Sorlin (thèse pour le doctorat).

Édition des **Visionnaires** de Desmaretz de Saint-Sorlin (Société des textes français modernes).

Édition classique illustrée de **Boileau-Despréaux** (Librairie Picard).

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 7729.





Heliog Chauvet — Plon-Nourrit & Cie Edit — Imp Eudes

BENJAMIN CONSTANT

d'après le crayon original d'Eug Deveria

1830

Bibliothèque Nationale Cabinet des Estampes

VICTOR GLACHANT
PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND
LAURÉAT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

BENJAMIN CONSTANT
SOUS L'ŒIL DU GUET

D'après de nombreux documents inédits

(Bibliothèque de l'Institut. — Archives nationales)

I. LA POLICE IMPÉRIALE — EXIL DE B. CONSTANT — LETTRES A FAURIEL
II. — LA POLICE DE CHARLES X (1827-1830)
LA SURVEILLANCE POLITIQUE DANS L'EST
VOYAGES ÉLECTORAUX DE B. CONSTANT EN ALSACE
CORRESPONDANCE OFFICIELLE DES AGENTS DU POUVOIR CENTRAL

Ouvrage orné d'un portrait



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1906



A

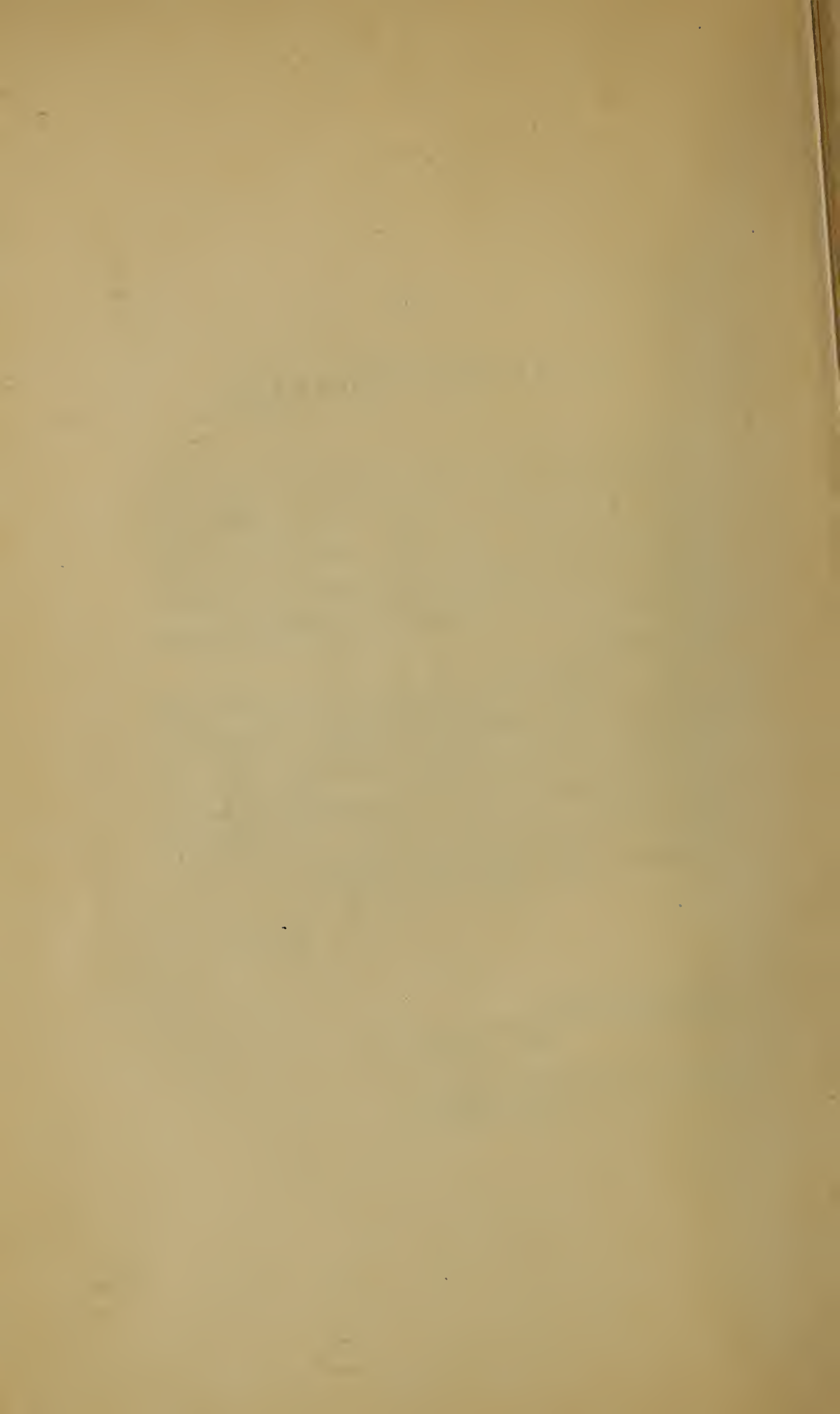
M. ALFRED RÉBELLIAU

Agréez, mon cher ami, le juste hommage de ce travail; je vous dois une bonne part des pièces qui m'ont permis de le construire. Vous êtes un bibliothécaire, ma foi, comme on en voit peu : vous signalez et livrez vos trésors, au lieu de les cacher jalousement aux étrangers !

Il est vrai que je ne suis peut-être pas tout à fait un étranger dans votre illustre maison, à laquelle me rattachent, outre la mémoire d'un aïeul vénéré, la faveur de maîtres éminents et la sympathie de camarades dont vous êtes le plus ancien, et j'ajoute, s'il vous plaît, le plus délicatement officieux.

V. G.

Paris, décembre 1905.



« Si l'on nous objecte que les lettres détruisent le respect dû aux lois et à l'autorité, je réponds que c'est une pure calomnie, et qu'une telle accusation n'a pas le moindre degré de probabilité ; car quiconque ose prétendre qu'une aveugle obéissance lie plus fortement qu'un amour éclairé de son devoir, doit en même temps assurer qu'un aveugle, que l'on conduit par la main, marche plus sûrement que celui qui, en plein jour, fait usage de ses yeux. De plus, il est hors de toute dispute que les arts adoucissent les mœurs, qu'ils rendent les âmes douces, souples, ductiles et dociles au commandement ; qu'au contraire, l'ignorance les rend opiniâtres, réfractaires et séditieuses. Et c'est ce que l'histoire laisse hors de doute ; car on voit que les temps d'ignorance, de grossièreté et de barbarie sont aussi les temps les plus sujets aux troubles, aux séditions et aux grandes innovations... »

(François Bacon, *De la dignité et de l'accroissement des sciences*, liv. I ; 1605.)



INTRODUCTION

Sommaire. — Où en est actuellement l'étude de Benjamin Constant (travaux passés et en préparation). — But du présent ouvrage. — Intérêt capital (documentaire, historique et littéraire) de la *Correspondance* y insérée. — Contenu, valeur et portée des lettres à Fauriel. — Aspect graphique du manuscrit. — Benjamin Constant et la police royale ; pièces inédites des Archives nationales. — Divisions de ce livre. — Sur le mot de Bacon placé en épigraphe générale.

« Toute supériorité est un exil. »
Mme Swetchine.

Deux femmes illustres, douées d'humeurs très différentes, mais également admirées, courtisées de leur âge, l'une pour son vif et pénétrant génie non moins que pour sa fière indépendance d'allures, l'autre pour la grâce de ses traits et la triomphante bonté de son cœur, Germaine de Staël et Juliette Récamier, viennent de revivre sous nos yeux en deux études excellentes, aussi précises qu'approfondies (1).

(1) Paul Gautier, *Madame de Staël et Napoléon ;* Édouard Herriot, *Madame Récamier et ses amis*. — L'un et l'autre ouvrage a paru chez Plon, en 1903 et 1904.

Celui qui vécut leur intermittent adorateur, le nerveux et passionné Benjamin Constant, moins bien loti, attend encore l'évocation littéraire due aux morts fameux, la voix impartiale et sage qui fixe sur leur compte l'arrêt définitif de la postérité. L'on m'affirme qu'il n'a plus guère à patienter. — A merveille! Ce n'est pas un mince labeur entrepris là; et, d'avance, je complimente l'écrivain d'un succès dont son mérite et son zèle sont les sûrs garants.

Tous les amis des lettres et de la liberté s'en réjouiront. Pour moi, modeste pionnier, je me féliciterai, s'il me lit, d'avoir pu, de-ci de-là, lui déblayer le terrain.

Je dirai tout à l'heure sur quels points — et le plus tôt possible, car cette préface ne comporte pas de longs développements, mon titre seul le laisse aisément pressentir (1) — il sera surtout question de la police au cours de cette étude, le mot *guet* étant pris ici par nous dans son acception première et la plus large, j'entends la sur-

(1) Selon la formule de LITTRÉ *(Dictionnaire)*, le *guet* est l' « *acte par lequel on observe, on épie ce qui se passe, ce qui se fait* ». Le guet date de loin. Les gendarmes ont remplacé les patrouilles d'archers, et le préfet de police le lieutenant-civil de l'ancienne monarchie; mais on a toujours guetté en France, pour de bons motifs ou parfois, malheureusement, pour d'autres.

veillance publique qui s'exerce — ou est censée s'exercer — *uniquement* en vue de la conservation, de la paix et de la sécurité sociales; ce qui constitue, en théorie, un noble rôle, et l'inverse d'une sinécure, nul patronage n'exigeant plus de tact et n'imposant plus de responsabilités.

Le malheur est que, si la police, considérée en tant qu'institution, réalise l'ordre appuyé sur la stricte équité, de fait, on voit trop communément que les policiers, sujets comme tout le monde aux passions humaines, penchent à plier leur office à l'assouvissement de leurs ambitions clandestines, de leurs intérêts égoïstes ou de leurs tracassières rancunes. Ils deviennent, dès lors, des êtres détestables, et leurs victimes y gagnent d'autant.

Benjamin Constant va nous en offrir la preuve.

Toutefois, pour expliquer l'attention toute particulière dont la police gratifia Benjamin Constant pendant plus de trente années et sous les régimes les plus divers (1), il faudra bien

(1) Hâtons-nous d'avertir que nous n'allons point envisager de ce seul point de vue l'existence entière de B. Constant : l'enquête serait insipide, à la longue. Nous avons choisi deux époques : celle de sa pleine jeunesse, entre trente et quarante ans, et le déclin de sa vie, quand a sonné la soixantaine; la police de Fouché (Consulat et Empire), et la police des Bourbons (seconde moitié du règne de Charles X).

aussi rappeler en bref les traits dominants de ce caractère hardi, mais énervé par une volonté trébuchante, les grandes lignes de cette carrière aventureuse; nous devrons, en fixant les dates et faits essentiels, peindre cette activité dévorante, essayer d'analyser, chemin faisant, l'œuvre complexe de ce Suisse naturalisé Français et cosmopolite d'instinct sans cesser d'être bon patriote (résolve qui pourra l'antithèse!), interpréter la conduite de cet homme au tempérament si riche et déconcertant, aussi curieux peut-être par ses travers, disons même, s'il vous agrée, par ses vices que par ses réelles et belles qualités. Comme c'est surtout par sa correspondance intime et confidentielle qu'un esprit de cette trempe, réfléchi, sincère (il l'est infiniment, soit avec lui-même, soit avec autrui) se décèle au regard des arrière-neveux, il conviendra de lui céder abondamment la parole. Il est logique de lui confier, d'emblée, le soin de plaider *pro domo,* en personne, sans intermédiaire. Ce sera donc par une édition complémentaire de lettres, pour la plupart inédites, que s'achèvera la première section du présent volume.

A tort ou à raison, on lit de moins en moins

les écrits politiques, philosophiques ou religieux, voire même les discours parlementaires de Benjamin Constant. Ce n'est pas ici le lieu d'en démêler les motifs obscurs : je me borne à constater le fait. Pour beaucoup de gens, il demeure « l'auteur d'*Adolphe* ». — En septembre 1831, dix mois après la mort de Constant, Sainte-Beuve, qui dans ses articles subséquents n'est guère tendre à son endroit, avançait quelque part ce paradoxe (1). Il louait les écrivains privilégiés qui (je cite ses propres termes), en un jour, une semaine, un mois d'heureuse inspiration, où leur cœur s'est trouvé plus abondant, leur timbre plus pur, leur œil plus clair, leur génie plus familier, ont su par une œuvre de dimension quelconque, mais complète, s'élever d'un jet à l'idéal d'eux-mêmes. « Bernardin de Saint-Pierre, dans *Paul et Virginie*, Benjamin Constant par son *Adolphe*, ont eu, dit-il, cette bonne fortune de s'offrir, sous une enveloppe de résumé admirable, au regard sommaire de l'avenir... »

Eh bien, souffrez que je proteste! Tout

(1) *Portraits littéraires*, t. I, p. 268; article sur l'abbé Prévost. — La remarque de Sainte-Beuve est, certes, plus juste pour *Manon Lescaut* que pour *Adolphe*.

compte établi, les meilleurs juges ne partagent point du tout, j'imagine, à l'heure actuelle, la prédilection du critique des *Lundis* pour ce roman d'*Adolphe*, assurément bien démodé; on a contemplé, depuis, des *planches d'anatomie morale* (1) fort supérieures. J'incline à croire, quant à moi, que le renom littéraire de Constant, pas plus que celui de Sainte-Beuve lui-même, ne fut engendré par un simple volume de rêveries et souvenirs autobiographiques. C'est ailleurs qu'il en faut chercher la cause efficiente : c'est, — je ne crains pas de le hasarder, — c'est dans sa correspondance, qui ne fut jamais intégralement publiée (la chose est, au surplus, impraticable) (2); c'est dans ces pages fami-

(1) Expression de M. Paul Bourget, si je ne me trompe.

(2) Outre qu'il a dû s'égarer ou se détruire une quantité de lettres de notre auteur, il faudrait amener tous les collectionneurs à livrer celles qu'ils possèdent, et, pour cela, faire un pressant appel à leur complaisance et à leur désintéressement. — Et puis, il ne semble pas que le goût public, si bizarre, si souvent esclave de la mode, sente le puissant intérêt de pareils recueils épistolaires aussi complets que possible. Dans l'espèce, la raison de cet oubli ou de cette indifférence est banale. Benjamin Constant ayant prodigieusement écrit durant les trente dernières années de sa vie, — la moitié de sa carrière, — et, de plus, n'étant pas encore fort éloigné de notre époque, ses lettres autographes comme les éditions originales de ses œuvres n'atteignent pas dans les ventes publiques, au rapport des meilleurs experts, MM. A. Voisin et Noël Charavay, une valeur marchande très élevée : les premières, qui se rencontrent couramment, ne

lières, où ressuscite sa sympathique, originale et curieuse figure, imparfaitement connue, et arbitrairement appréciée d'ordinaire; c'est dans ces longues épîtres et dans ces laconiques billets où il a su condenser ses aspirations, ses élans généreux, ses faiblesses, marquer ses goûts, ses mépris, ses espérances, décrire sans ambages comme sans réticences sa vie disloquée, trépidante; c'est là, dis-je, et non pas ailleurs, qu'il la faut quérir, cette cause de succès et de compassion (je n'ose écrire : d'admiration) posthumes. Et, de lui, ce sont donc surtout les lettres qui subsisteront. Ce sera justice; car, — on l'a maintes fois noté, — dans la somme de cet œuvre considérable, c'est peut-être la correspondance qui a la plus solide valeur, qui commande et retient le plus durable intérêt. Regrettons donc que ces remarquables lettres, d'un ton aisé, pleines d'idées et de sentiments vrais quant au fond, très charmantes et cordiales de forme, n'aient été l'objet jusqu'ici que d'une trop restreinte, d'une infime publication (1). Allons, l'heure est

dépassent guère 3 ou 4 francs la page. Ces questions de tarif sont, sans doute, bien plates et positives; mais il est des cas où les chiffres sont éloquents! — En résumé, Constant n'est pas, à l'heure qu'il est, coté à sa vraie valeur.

(1) Cf. notre *Bibliographie*. — Les lettres à Mme de Charrière

venue de raviver l'attention sur elles et de combler, du même coup, une fâcheuse lacune, au moment où la critique moderne s'attache, comme l'avait déjà tenté Sainte-Beuve, à camper en plein relief, à jeter en pleine lumière le plus célèbre groupe littéraire qui ait précédé le cénacle romantique, je veux dire celui de la baronne de Staël, de Mme Récamier et de Chateaubriand.

La majeure part des lettres qu'on va lire, adressées au savant Fauriel, l'intime ami de Constant, et totalement ou partiellement inédites, dormaient depuis plus de soixante ans, matériaux bruts attendant qu'on daignât les employer, au fond d'un carton poudreux où sont venus de loin en loin les visiter de rares érudits : Sainte-Beuve, d'abord, qui s'en est servi pour

ont été imprimées par Gaullieur dans la *Bibliothèque universelle* de Genève. La *Correspondance intime* a paru en 1844. Les lettres à Mme Récamier furent publiées d'abord par Mme Louise Colet, en 1864, dans une édition aussitôt supprimée par arrêt de justice, puis, en 1882, par Mme François Lenormant, nièce de Mme Récamier. Les lettres à Fauriel, que nous donnons pour la première fois intégralement, avaient été connues de Sainte-Beuve, qui en a mis des lambeaux, un peu au hasard, dans les divers articles qu'il a consacrés à Fauriel et à Benjamin Constant. Les autographes portent encore quelques annotations crayonnées de sa main ; et plusieurs passages, cités par lui, sont cerclés d'accolades.

bâtir plusieurs de ses articles, puis Ludovic Lalanne, M. Guillois et quelques autres (1). Elles offrent un vif intérêt au littérateur, au politique et à l'historien, les premières surtout, qui se rapportent à une phase encore assez mal connue de la vie de Benjamin Constant; et elles précisent sa situation par rapport à la police consulaire, après le Tribunat et pendant l'exil. Le rôle de Fauriel y apparaît celui d'un confident fidèle, serviable, plus prompt, par exemple, à agir qu'à répondre, s'il faut en croire son correspondant. Constant, qui, dans sa vie, a écrit comme en se jouant une énorme quantité de lettres, taxe sans cesse de paresse (épistolaire) ce pauvre Fauriel, lequel était pourtant, à n'en pas douter, un *piocheur* de premier ordre, un laborieux s'il en fut, mais qui, pareil en cela à tous les hommes de cabinet très occupés, absorbés par leurs travaux, n'aimait guère à laisser galoper sa plume en liberté, et n'écrivait que quand il avait véritablement quelque chose

(1) Bibliothèque de l'Institut de France. — *Manuscrits. Fonds Fauriel (correspondance). Relations avec la police. Relations administratives.* — Lud. Lalanne a retrouvé parmi ces lettres et publié le curieux manuscrit historique de Fauriel : *Les Derniers Jours du Consulat.*

Voir le catalogue des lettres dressé par Ad. Régnier, en mars 1900 : 510 numéros.

d'utile à mander. En règle générale, même pour arrêter la forme définitive de ses cours, il était lent, il avait peine à prendre les suprêmes décisions ; toute rédaction lui était pénible à l'excès.

Ces lettres étant, cinq ou six exceptées (1), toutes datées avec précision, nous avons aisément réussi à les classer. Quant à notre commentaire, à dessein sobre et impartial, il s'attache à élucider les passages vagues ou obscurs, à débrouiller plusieurs allusions, à rappeler quelques dates, à mettre en évidence certains noms propres. Dans l'ignorance ou le doute, le mieux est de se taire : c'est ce que nous avons fait, laissant au seul Benjamin Constant la parole, avec la pleine responsabilité de ses assertions et de ses jugements. Point n'était besoin d'une annotation copieuse pour tirer au clair ce style coulant et lumineux... Et pourtant ! la tâche n'est point partout aussi facile. La peur des sergents et des mouchards, et aussi la crainte du cabinet noir où l'on perlustre journellement le secret des correspondances privées, sont, à cette date, le commencement de la sagesse. Sous

(1) Le lecteur s'apercevra de lui-même des quelques attributions de date incertaines auxquelles nous faisons allusion ici ; donc, inutile d'y insister.

l'œil toujours éveillé de la police consulaire ou impériale, ce Benjamin Constant qui fera, treize ans plus tard, l'étonnante conversion politique que l'on sait, s'exprime parfois à mots couverts, obéissant à la prudence élémentaire. — C'est de bonne guerre, d'accord! « On nous guette, on nous observe; on veut nous nuire, nous entraver, compromettre nos intérêts par un éloignement forcé? soit! Rusons alors; dans de certains cas, sous tels régimes de contrainte ou d'intimidation, les précautions de tous genres et de tous instants, les hypocrisies, voire les mensonges, ne sauraient entacher d'indignité ni la conduite ni le langage d'un honnête homme!... »

Et Benjamin Constant s'accoutume à ce système pour esquiver, jouer et déjouer le guet. Il n'hésite pas, d'ores et déjà, à recourir aux petits subterfuges, aux circonlocutions amusantes, aux périphrases énigmatiques pour les tiers, aux initiales ambiguës : il expédie ses lettres à Fauriel, non pas directement, mais chez une ferblantière de Meulan, personne sûre, chargée de les lui remettre de la main à la main; il convient avec celui-ci de désigner Paris par *Bâle :* quand il aura envie de gagner subrepticement la capitale, il annoncera un voyage à *Bâle*, et

Fauriel seul saura ce que cela signifie, et Fouché non; enfin, changeant sans crier gare le sexe de Fauriel, sans réfléchir à ce que la chose pouvait avoir de désobligeant pour son épouse morganatique Mme de Condorcet, il va jusqu'à l'intituler : MA CHÈRE AMIE !... Est-il besoin d'ajouter que jamais il ne signe?

Ailleurs, telle de ses phrases, affectant les allures d'un pur logogriphe, rappelle passablement les deux vers si comiques (1) placés sur les lèvres d'un laquais trop discret : [*Cet argent*]

> Vient de qui vous savez pour ce que vous savez.
> Nous devons, tous les deux, être fort réservés...

avec cette différence, pourtant, qu'on ne peut pas toujours répondre, avec Don César :

> C'est parfaitement clair!

Donc, en présence d'indications vagues, d'allusions à dessein obscures et dont la clef nous échappait, nous nous sommes résignés à douter, à ignorer, quand il le fallait, préférant pécher par excès de prudence, et non par excès d'imagination. La folle du logis est souventefois désas-

(1) VICTOR HUGO, *Ruy Blas,* acte IV *(Don César de Bazan),* scène III. — *Bouche close,* c'était la devise du temps.

treuse quand elle s'ébat sur le terrain philologique; et c'est pur hasard quand elle y apporte des éléments précis d'information.

Quant à la valeur des sentiments mêmes qui emplissent et animent ces pages, elle est indiscutable; on peut se fier à ces épanchements généreux et *candides,* au sens latin du mot, spécifiant cette belle qualité d'âme que le poète Horace saluait chez ses plus chers camarades *(animæ, quales neque candidiores terra tulit)* (1).

En 1802, B. Constant est âgé de trente-cinq ans : il est dans toute la maturité de la jeunesse et du talent. Fauriel, son cadet de cinq ans, n'en a que trente. Quoique peu avancés dans la vie, ils se connaissent déjà de longue date; ils se chérissent à plein cœur; ils sont naïfs dans leur affection; ils sont sincères. Fauriel l'a toujours été, et j'aimerais à tempérer le jugement un peu sévère que M. Guillois porte sur son compte (2). Nous reviendrons sur son portrait. Quant à Benjamin Constant, certes, comme l'a noté justement un pénétrant critique, expert

(1) Horace, *Satires,* livre I, sat. v, v. 41-42.

(2) Cf. son ouvrage sur *Le salon de Madame Helvétius, passim,* et notamment pp. 178 *(aspect physique),* 282-283, 292-293. « La situation de Fauriel était étrange dans cette maison, où il trouvait le bonheur et l'aisance de la vie. » — Étrange, mais confortable.

aux essais de psychologie contemporaine (1), il « a commis de graves fautes, trop complaisamment dévoilées par ses adversaires et confessées par lui-même pour qu'il soit besoin de les rappeler Il n'a montré, ni dans sa vie publique, ni dans sa vie privée, cette fermeté et cette suite qui imposent l'estime. — Cela dit, il convient d'ajouter qu'il a donné jusqu'au bout l'exemple d'une vertu si rare qu'elle tient lieu de beaucoup d'autres, parce qu'elle suppose une noblesse d'âme demeurée intacte même dans les pires égarements. Il a été *sincère*, et de cette haute sincérité qu'il faut distinguer en l'appelant la grande, vis-à-vis non seulement des autres, mais de lui-même. » — On ne saurait mieux dire ; et joignez-y, s'il vous plaît, l'amour authentique, non singé, de la liberté. Or, c'est, en somme, cette double vertu, — franchise absolue, libéralisme impénitent, — qui fait tout le charme naïf (eh ! oui, c'est le mot) de ces causeries à distance, dont nous n'entendons malheureusement qu'une voix ; et ce charme simple, sans apprêt, opère sur nos esprits mieux que

(1) M. P. Bourget, de l'Académie française. — Voir son article sur Benjamin Constant dans le *Livre du Centenaire du « Journal des Débats »* (Plon, 1889, in-4°, p. 145).

n'opéraient sur l'âme de Mme Récamier les brûlantes épîtres, évidemment plus soignées, dont il la régalait à son corps défendant.

Sied-il d'effleurer maintenant les principaux sujets détaillés en ces lettres, au risque d'en déflorer l'intérêt? — Notons d'abord qu'on y découvre un Benjamin Constant familier, intime et tendre, qu'on ne connaissait pas encore autant sous cet aspect, des effusions amicales et protestations de dévouement qui partent du cœur, et aussi des aperçus déliés sur les événements politiques ou militaires de l'époque, des jugements littéraires marqués au coin de la justesse et du bon sens; tout cela visiblement écrit de verve, de premier jet. Sans doute, le pessimisme l'inspire volontiers; l'avenir lui paraît douteux ou sombre, le présent l'attriste et l'écœure! Pas plus que Lamennais, il n'espère voir prévaloir les honnêtes gens et les modérés; la société et la vie lui causent déjà, malgré sa courte expérience, un profond sentiment de dégoût. Mais enfin il ne va pas, comme ce même Lamennais, jusqu'à déclarer la probité politique une chose très rare, une sorte de merle blanc, et à conclure avec lui : « On ne rencontre guère que

des fripons en ce triste monde. » — Non, il n'est pas misanthrope à ce point; ou plutôt, cela dépendait des jours. Certes, on connaissait dès longtemps, en ses lignes essentielles, grâce à ses aveux comme à ses réticences, cette humeur de bonne heure agitée, troublée, mécontente, ondoyante, inquiète, incapable, je ne dis pas de félicité, mais même d'assiette, de quiétude, de repos, toujours acharnée à se dévorer, à se ronger soi-même. Et pourtant, si je ne m'abuse, ces lettres à Fauriel, pesées et méditées dans leur ensemble (1), sont bien utiles à la compréhension totale du personnage : elles nous aident, indubitablement, à mieux visiter les replis de ce cœur bizarre qui passe, d'une heure à l'autre, de la confiance excessive au plus lamentable abattement, du crédule espoir au scepticisme amer.

Les lettres en question, datées pour la plupart de Suisse, quelques-unes de Paris, prouvent d'abord l'extrême vivacité de son esprit. Benjamin Constant se préoccupe discrètement des variations de la politique en France et à l'étranger : il en sera curieux toute sa vie, et l'on sait si, par la suite, il s'appliquera à jouer

(1) Voir, notamment, la deuxième lettre *(de Viteaux, 9 floréal)*.

un rôle actif dans la mêlée des partis. Il s'ouvre à son fidèle ami, bonnement, simplement, uniment, à plein cœur, *currente calamo*, sa plume courant *la bride sur le cou*. C'est, sur maints sujets, moraux ou littéraires, historiques ou philosophiques, une toute familière causerie où jamais, bien entendu, le causeur, à l'encontre d'un Cicéron, d'un Pline, ou même d'une Sévigné, ne pérore ni ne pose pour la postérité, voire pour la galerie. Ce qui frappe sur toutes choses, au cours de ces pages malheureusement trop peu nombreuses, c'est la diversité des mille thèmes abordés au bénéfice de l'improvisation. Tantôt Constant, qui se voit interdire le sol de sa patrie, affirme sa foi solide à la liberté, singulièrement précaire en dépit des conquêtes de 89; tantôt il juge avec pertinence les principales nationalités européennes, énonçant ses observations topiques, originales, sur les caractères ethniques et le régime gouvernemental des Suisses, des Russes, des Anglais, des Allemands : étude neuve à cette date. — Ailleurs, il met Fauriel au courant de ses propres affaires domestiques; sa fortune patrimoniale, qui sera bientôt écornée par ses pertes au jeu, semble alors encore intacte. Il le renseigne sur ses démêlés avec

la police (1), il indique les stratagèmes de bonne guerre par quoi il compte dépister la surveillance d'icelle; il espère, par l'intermédiaire de l'ancien secrétaire de Fouché, soutirer au défiant et ténébreux policier l'autorisation de traverser la France et de séjourner rapidement dans sa modeste campagne des environs de Paris, afin d'y régler en personne les soucis d'intérêts qui l'y appellent. Il charge Fauriel, à mots couverts, de commissions urgentes; il le prie, il le met en demeure de faire en sa faveur d'instantes démarches auprès de leur commun ami (?), ce même Joseph Fouché; il l'engage à sonder ses intentions; il lui prescrit, dans tout propos le concernant, la plus diplomatique habileté vis-à-vis du ministre impérial, de la permission duquel il saura se passer, au besoin. Il entretient Fauriel tour à tour de ses rapports avec le Premier Consul, de sa résidence prolongée auprès de la baronne de Staël (2), notamment à

(1) Après Fouché, Savary, ministre de la police générale (en 1810). B. Constant ne rentrera définitivement en France qu'en 1814. Mais on ne l'y laissera pas en paix. Peu d'années plus tard, la correspondance confidentielle des préfets atteste que le gouvernement, bien que changé, a toujours l'œil sur lui.

(2) On ne possède pas la correspondance de Benjamin Constant avec Mme de Staël; et c'est ce qui confère un plus vif intérêt encore aux passages auxquels nous songeons ici.

l'occasion du décès de son mari et de son père, cet honnête Necker, pour qui Constant ne tarit pas d'estime et d'admiration. Enfin il parle copieusement de sa santé, déjà branlante malgré sa jeunesse, de sa vue mauvaise, qu'il soigne de son mieux, sans le secours des médecins autant que possible, alliant les doléances sur ses maux d'yeux au récit de ses angoisses intimes, à l'exposé de ses velléités, projets et prétentions d'avenir. Ailleurs, jetées comme en passant, de nobles vues sur l'esclavage, quelques appréciations, judicieuses et mesurées, sur les grands noms de l'époque : sur Chateaubriand, qui lui inspire un jugement peu aimable, mais assez exact au fond, sinon bienveillant; sur l'abbé Delille, Sismondi, Baggesen, Ch. de Villers, et sur cet intéressant Cabanis, qui fut l'âme du cercle d'Auteuil, et qui réussit, à force de talent et de conviction, à rendre presque séduisante et spécieuse l'aride et désolée doctrine matérialiste. — Que sais-je encore?... Il confie à Fauriel, à ce savant de bon conseil, à ce parfait arbitre dont tant d'obligés ont pris les avis, ses plans de travaux présents et futurs, traductions poétiques ou traités dogmatiques. Un jour, il s'agira de la composition du *Wallstein*, drame imité ou

adapté de Schiller ; un autre jour, de cette interminable dissertation religieuse sur le *Polythéisme*, qu'il doit couver de longues années encore. De loin en loin, certains aperçus nets, justes, pénétrants, brièvement formulés, spirituels ou frondeurs, sur le tempérament français, que son éducation cosmopolite lui permet de juger en froid spectateur. Le tout assaisonné de malice ou d'ironie, relevé de propos sérieux, entremêlé de protestations amicales de dévouement, d'abandon, de tendresse, tant à l'endroit de son cher Fauriel qu'à l'adresse de leur excellente hôtesse, la marquise Sophie de Condorcet. Parfois une affectueuse gronderie, un reproche sur la rareté, l'irrégularité des réponses, Fauriel ne ressemblant point à son prolixe et bavard interlocuteur. Et partout, ou presque, transparaît cette profonde, cette incurable mélancolie, qui n'empêchait pas Constant, paraît-il, de se montrer d'aventure brillant et enjoué convive, mais qui, le lendemain ou l'instant d'après, lui soufflait des idées de suicide, à la moindre contrariété vexant ses inclinations. Lui-même, à maintes reprises, en fait l'aveu franc.

Bref, écrites en général d'abondance, de

verve, ces lettres d'un tour aisé, d'un joli style alerte, tour à tour éloquent ou humoristique, se laissent encore aujourd'hui lire avec plaisir. On y regrette par accès quelques lourdeurs, répétitions ou lenteurs. Les périodes, bien étoffées, gagneraient parfois à être un peu raccourcies. Lui-même en fait quelque part la remarque en souriant : « Voilà une longue phrase!... » Mais enfin, tout cela est d'une bonne langue, qui vraiment coule de source : mérite capital pour un commerce épistolaire.

Dans cette centaine de pages, les ratures se présentent infiniment peu nombreuses; et pourtant il n'y a là, visiblement, rien qui ressemble à une *mise au net*. Constant ne se retouche guère, ou plutôt, il ne se corrige point. Ses meilleurs morceaux sont, sans contredit, ceux qui jaillissent ainsi de son cerveau tout d'une teneur. On sait que ses discours offrent le même caractère de spontanéité que ses épîtres familières, tandis qu'au contraire telles de ses élucubrations de longue haleine, fruit de veilles laborieuses, ne supportent pas toujours aujourd'hui la lecture intégrale, ... quand elles ne distillent pas un soporatif ennui.

Ne nous attardons pas à la description de l'as-

pect graphique, où les experts ont coutume de découvrir tout ce qu'ils souhaitent d'avance. Je n'estime pas plus, pour ma part, la graphologie qu'un jeu de société quelconque. Il faut noter, néanmoins, que l'écriture de Constant (1) est suffisamment grosse, ferme, ronde, appuyée. L'encre, encore très noire, est fort lisible. Nous avons tout pu déchiffrer sans hésitation, deux ou trois points exceptés : et pour ceux-là mêmes, nous répondons maintenant de notre texte.

Les lignes sont, d'ordinaire, extrêmement serrées : ce que cette main trouve moyen de faire tenir en trois ou quatre pages est incroyable. Pas de majuscules au début des phrases, non pas même au commencement des alinéas; en revanche, les grandes initiales abondent à l'intérieur des propositions, selon l'intolérable manie en vigueur alors, et au rebours de l'usage actuel (2). J'ai cru devoir m'imposer le scrupule de respecter l'exacte orthographe du manuscrit, du reste rarement défectueuse. Quant

(1) Voir le *fac-simile* que nous en donnons à la fin de ce livre, ainsi que les reproductions analogues qui figurent dans les recueils déjà imprimés de sa correspondance.

(2) D'ailleurs, si l'on veut, mode germanique; et chacun sait que Benjamin Constant écrivait l'allemand aussi facilement que le français, ayant vécu plusieurs années en Allemagne.

à la ponctuation, dans les cas peu fréquents où je l'ai trouvée notoirement erronée ou insuffisante, j'ai pris sur moi de la compléter ou de la modifier avec précaution.

Que l'on me permette d'ajouter quelques mots encore sur les matières contenues dans la deuxième division du présent livre, et je termine ensuite ce préambule, peut-être un peu plus développé que de raison, mais cependant, à mon gré, nécessaire pour préciser et justifier la faible contribution que j'apporte à l'examen d'une vie trop négligée, trop oubliée de nos contemporains, et sur laquelle je suis aise de voir se fixer à nouveau l'attention des lettrés.

Un grand quart de siècle après avoir eu maille à partir avec Bonaparte et Fouché, Benjamin Constant se représente à nos yeux subissant la surveillance soupçonneuse, malintentionnée et malavisée également, d'un autre Argus, aussi incommode que le premier, et qui s'appelle, cette fois, la police royale. Elle le traque... parce qu'elle a le *trac*, si j'ose ainsi m'exprimer! Lui nargue tous les traquenards, et s'échappe élégamment au travers. — Mais n'anticipons pas...

Constant, dans l'intervalle, a fait du chemin, depuis le jour où, tout jeune, il avouait à Sieyès (1) son vœu d'entrer dans la carrière politique, son rêve précoce de devenir un homme public. Il se sentait parlementaire-né. Or, en vertu de ce principe que souvent homme politique varie (l'exception, ici comme ailleurs, confirme la règle), on l'a volontiers taxé de faiblesse, de pusillanimité, mais surtout d'incohérence et d'humeur volage. Dans son existence privée, d'accord; mais il ne faut pas craindre, quand on embrasse d'ensemble sa vie extérieure, officielle, de s'inscrire en faux contre les accusations saugrenues de ses adversaires et de ses envieux, qui étaient légion. Il faut se garder de prendre au tragique, ou même au sérieux, en formulant sur le compte de ce brave et loyal citoyen le verdict de l'avenir, de pareilles billevesées, qui frisent par leur outrance la puérilité. A qui fera-t-on croire cela de cet apprenti libéral, qui, de si bonne heure, dès la vingtième année, pratique la fidélité stricte aux institutions républicaines, et dont la devise, quarante ans plus tard, persiste identique : respect des droits indi-

(1) Nous reproduisons plus loin cette lettre significative (au début du chap. VI.)

viduels, liberté personnelle, liberté religieuse, inviolabilité des propriétés, liberté d'industrie, liberté de la presse, garanties de tout ordre, judiciaires et gouvernementales, scrupuleuse obéissance à la loi (1)? Tout conquérir pour la Liberté, tout maintenir par elle. Cette tâche ardue n'était pas supérieure à son courage, à son talent, à son sang-froid. Il avait de l'énergie, du cœur, de la résistance nerveuse en un corps débile, et, par surcroît, une sincérité, une probité hors de conteste : il n'y fut point inégal. Tribun, député de la Sarthe, puis de Paris, après une vaine tentative en Seine-et-Oise (an VI; 9 avril 1798), où, candidat pour le canton de Luzarches, très attaqué, surtout par les anciens jacobins, comme Antonelle, il eut à se défendre contre la qualité d'étranger qu'on lui reprochait (2) et fut battu à plate couture, le voilà maintenant, sur son déclin, mandataire du peuple pour la cité de Strasbourg, seul étranger adopté, d'enthousiasme, par le collège électoral

(1) Lire, à la lumière de ce programme, la courte étude de M. Georges de Lauris (Plon, éditeur; 1904, in-12; *Benjamin Constant et les idées libérales*), dont ce sont là précisément les têtes de chapitres.

(2) On lui jeta souvent ce sot grief à la tête. — Voir, à l'*Appendice*, sa lettre de protestation au président de la Chambre des députés, duc de Ravez *(pièce inédite)*.

du Bas-Rhin (1). Porté par la faveur populaire et vigoureusement soutenu par plusieurs influents propriétaires de la région, il est venu à bout sans grand effort de l'hostilité déclarée du bilieux Esmangart, représentant de l'autorité supérieure en ce département. Le succès de Constant fut considéré dans les sphères officielles comme un sérieux échec, bien qu'à vrai dire il ne se fût jamais posé en ennemi résolu du pouvoir. La maladresse du préfet l'avait servi plutôt qu'entravé dans sa brigue.

Les préfets, en ces temps très anciens des premières années du dix-neuvième siècle (ont-ils tant changé, depuis?...), ne brillaient pour la plupart ni par la bravoure, ni par l'indépendance du caractère. Vers la fin de l'Empire, l'attitude de certains de ces fonctionnaires, dans le nord de la France, fut piteuse au premier chef : houspillés par l'émeute, ils déguerpis-

(1) En 1830, l'année de sa mort, B. Constant figure encore sur l'*Almanach royal* (p. 137) parmi les députés de Strasbourg. Ses collègues à la députation, dans les collèges d'arrondissement, sont tous Alsaciens et tous titrés : à Saverne, baron de Wangen de Géroldseck, officier de la Légion d'honneur et membre du conseil général; à Benfeld, baron Zorn de Boulach, membre du conseil général; à Haguenau, vicomte Renouard de Bussières, chevalier de la Légion d'honneur et membre du conseil général. Benjamin Constant est le seul qui ne porte ni titre, ni ruban.

saient à l'envi devant le danger, comme des pleutres qu'ils étaient; il faut, pour s'édifier à cet égard, contempler cet étalage de couardise dans un ouvrage récent de M. Fauchille (1). Les préfets de la Restauration ne valaient guère mieux, hormis quelques-uns. Moins poltrons, mais au moins aussi plats, vaniteux, cauteleux, arrogants envers leurs subordonnés, complaisants aux supérieurs hiérarchiques, ils avaient, comme ces vils intrigants dont se moque un héros de comédie (2), une échine experte aux « tours de souplesse dorsale », une peau

Qui plus vite, à l'endroit des genoux, devient sale.

Alors, comme plus récemment, serviteurs et instruments dociles du pouvoir central, ils se signalaient par un zèle parfois intempestif, appré-

(1) Paul Fauchille, *Une chouannerie flamande au temps de l'Empire (1813-1814).* — Pedone, édit.; 1905. — Cf. aussi l'amusant compte rendu de cet ouvrage par M. André Hallays (feuilleton du *Journal des Débats* du 1er septembre 1905). — Dans ce *match* de lâcheté, le sous-préfet de Saint-Pol et son confrère de Doullens tiennent la corde : ils se sauvent à toutes jambes en apprenant l'irruption de l'ennemi. On croit rêver quand on lit ce passage (textuel) d'un rapport officiel : « M. le sous-préfet de Doullens s'est fort bien conduit. Il s'est retiré par une porte quand les ennemis entraient par l'autre... » Le beau geste! Qu'on ne s'y méprenne pas : c'est de l'admiration; pas la moindre ironie!

(2) Edm. Rostand, *Cyrano de Bergerac,* acte II, scène VIII.

ciant avec une sévérité de commande les faits et gestes des hommes dont les allures, les tendances et le langage n'avaient pas l'heur de plaire aux gens en place. Les déplacements des députés libéraux, en particulier, et les manifestations de sympathie organisées en leur honneur inquiétaient vivement les agents de Charles X (1), comme il appert de leur courrier, et encore qu'ils se défendent de sentiments pareils. Ils traitent couramment — nous y reviendrons plus tard — les libéraux de marque, dans les dossiers personnels qu'ils leur consacrent, de *factieux* et de *révolutionnaires*. La lecture de ces dossiers (2) est instructive à bien des égards; celui de Benjamin Constant, par l'insignifiance même des faits relatés, est curieux entre tous. Nous l'avons analysé, dépouillé de près; et nous n'hésitons pas à le livrer à la publicité, avec les noms des signataires de ces

(1) Chefs suprêmes de la police au département de l'Intérieur; préfets des départements; commandants des légions de gendarmerie (Corbière, Delavau, Esmangart, Jordan, etc.).

(2) Ces pièces sont toutes empruntées aux ARCHIVES NATIONALES, *Rapports des agents à l'administration centrale. Police générale. Affaires politiques (1814-1830). Députés. A-F.* Cote : F.[7]6719 (toutes les pièces de ce carton, relatives à Benjamin Constant et à ses collègues de la Chambre surveillés par la police, sont revêtues de la mention et du numéro 8.371 o. g. *(objet général)*. — Le total de ces pièces *(minutes et copies)* monte à cent.

pièces, noms presque toujours illisibles, mais faciles à restituer par ailleurs (1). Que de singuliers commérages analogues on dénicherait, touchant les noms les plus illustres et les plus respectés, si l'on en trouvait le loisir, et surtout si la recherche était plus commode dans ces dix mille cartons d'archives, si souvent consultés avec fruit par MM. Houssaye, Sorel, Vandal et tant d'autres, et où dorment les rapports confidentiels des policiers de jadis, en attendant qu'un inventaire, un répertoire méthodique permette aux indiscrets d'exhumer ces méchancetés figées sur le papier sans gaspiller pour cela leurs heures en de fatigantes et parfois infructueuses investigations !

Il est temps de conclure cette longue préface.

Je tiens d'abord à répéter bien haut que le mérite essentiel de la présente publication, — si

(1) Cf., pour le déchiffrement des signatures illisibles dans ces pièces d'archives, comme pour tous renseignements concernant le corps des fonctionnaires du royaume, l'*Almanach royal présenté à Sa Majesté* (notamment pour les années 1827, 1828, 1829, 1830) ; Paris, chez A. Guyot et Scribe, éditeurs, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 37 ; in-8°. — Nous avons reproduit beaucoup de pièces *à titre purement documentaire* : c'est la suite exacte de ces inquisitions qui en constitue l'intérêt.

mérite il y a, — ce sera d'offrir aux lecteurs que Benjamin Constant intéresse quelques nouveaux matériaux *bruts*, éclairés par un commentaire sobre à dessein, et capables, du moins on l'espère, de guider, d'aider les recherches futures, à l'heure précise où se prépare, où s'annonce une solide et complète monographie d'ensemble sur le fameux publiciste et l'infatigable acteur que fut Constant sur la scène politique et parlementaire (1). Mon livre prétend être une *contribution*, et pas autre chose; il veut laisser le plus possible la parole aux intéressés. Leurs autographes sont comme l'écho de leur voix d'outre-tombe : écoutons donc en silence cette voix en lisant ces feuillets véridiques ou *tendancieux*, comme on parle aujourd'hui. — Qu'il me soit permis d'ajouter ceci : ce recueil est l'œuvre d'un amateur de vieilles écritures, de liasses jaunies, de papiers d'autrefois; il partage la prédilection de La Bruyère pour les textes de première main, puisés à la source même, et qu'il faut éviter de troubler, d'altérer

(1) Pourquoi ne pas nommer ici l'auteur de ce travail attendu, M. Rudler, professeur de l'Université, lequel est muni depuis plusieurs années de renseignements multiples communiqués par M. d'Estournelles de Constant et de documents puisés aux meilleures sources, suisses et françaises?

par le vague, creux ou compact verbiage, plaie de notre âge (1). Qu'il s'agisse de textes antiques ou de textes modernes, les scoliastes compromettants embrouillent souvent plus qu'ils n'élucident : tels les arbres, qui nous empêchent de voir la forêt.

L'auteur a tâché d'être aussi, non seulement bref, mais *impartial*. Sans cette vertu d'état, en effet, l'histoire, même attrayante, — celle des anecdotes et menus épisodes, je suppose, — même poétique et romanesque, selon la méthode de Michelet, est bien moins une résurrection qu'un divertissement de lettré, qu'une fantaisie éphémère, déloyale à l'endroit des faits, et, si le talent sert la passion, injurieuse à la mémoire des morts, travestis pour l'éternité.

Il est, par contre, un moyen bien simple d'être

(1) La Bruyère songe évidemment aux textes *imprimés;* mais ce qu'il dit s'applique plus étroitement peut-être, et avec plus de pertinence encore, aux documents autographes : « L'étude des textes, dit-il, ne peut jamais être assez recommandée; c'est le chemin le plus court, le plus sûr et le plus agréable pour tout genre d'érudition.... C'est la paresse des hommes qui a encouragé le pédantisme à grossir plutôt qu'à enrichir les bibliothèques, à faire périr le texte sous le poids des commentaires.... » (*Caractères,* chap. XIV; *De quelques usages.*) — Comme il a raison, La Bruyère! et que dirait-il, grands dieux, de nos jours, en constatant que le nombre desdits pédants a décuplé, au vif regret des vrais philologues et des historiens intelligents!

justes en nos déductions. — Cette correspondance est une effusion amicale, nullement destinée à la publicité, et j'y devine une nature sincère : écoutons-la naïvement, comme elle fut écrite. — Ces réquisitoires officiels accusent ou raillent péremptoirement; mais, moi, j'y lis entre les lignes le propos prémédité, à peine dissimulé, de décréditer un homme dont le seul tort est de n'être point *persona grata*; j'y surprends la secrète démangeaison de complaire avant tout aux maîtres et aux consignes du jour : dédaignons-les. — Mais, d'autre part, ils contiennent mille intéressants détails touchant l'époque et l'individu : alors parcourons-les, et conservons par devers nous des documents où tout, en somme, n'est pas négligeable, et où la raison critique saura bien discerner le vrai du faux. — Voilà, je pense, la correcte attitude qui sied aux lecteurs non prévenus.

Cette double série de pièces manuscrites émanant de provenances variées, jusqu'ici tronquées ou reléguées dans l'ombre, va donc (c'est notre vœu), mise au jour par nos soins, servir à mieux fixer les traits de cette ambitieuse maturité et de cette vieillesse combative, puisque, jusqu'au terme de la lice, Benjamin Constant garda ses

muscles de vigoureux lutteur et sa soif de propagande libérale. Or, il nous reste de notre enquête l'impression que, sans jamais sans doute avoir été ce qui s'appelle *persécuté*, il fut, à vrai dire, durant une bonne part de sa vie (car les Archives, je crois, sont presque muettes sur son compte en ce qui concerne les neuf années du règne effectif de Louis XVIII, 1815-1824), il fut, vous dis-je, mis en perpétuelle observation, en butte à la malveillance commandée et aux mesquines perfidies administratives. — Ainsi donc, en une première partie, tout entière construite sur la correspondance (1) avec Fau-

(1) *Rien que sur la correspondance,* en y joignant toutefois quelques remarques et un portrait de Fauriel que nous ont suggérés les fines pages de Sainte-Beuve. Chaque fois que des points obscurs ou des indications incomplètes ont surgi sur nos pas, nous nous sommes promptement résigné à douter ou à ignorer, aimant mieux pécher par excès de prudence que d'imagination. Nous voulions uniquement, encore un coup, réunir quelques nouveaux éléments d'information pour la biographie totale de B. Constant, qui ne saurait tarder à paraître. Notre jugement, à nous, qui déclarons n'avoir pas fait de l'écrivain une étude spéciale, qui désirons demeurer au second plan et nous effacer derrière de plus compétents arbitres, importait, en somme, assez peu. — Notons ici, par parenthèse, la liaison intime qui, malgré l'écart chronologique considérable, rattache entre elles les deux sections de ce volume et lui confère ainsi l'unité de sujet et de plan. A trente ans comme à soixante, Constant passe en haut lieu pour un homme dont il est expédient de surveiller les allées et venues, la présence, le langage et les actes. La seule différence,

riel, qui s'étend de 1802 à 1812 environ (1), on verra sous le ciel de l'exil, aux prises avec Fouché et ses acolytes, l'ancien tribun dépossédé de la veille : il médite, d'ores et déjà, le retour à la vie publique; il supporte mal l'inerte repos; il étouffe, même en compagnie de la femme supérieure qu'il se figure aimer (2), et encore qu'il tâche à refréner par des travaux de cabinet ou par l'étude de la mentalité étrangère ses élans indéfectibles vers la direction, voire la domination des esprits; gêné d'ailleurs en ses projets actuels, même pour la gestion de ses affaires domestiques, par les étroites lisières où l'enserre ce méchant démon qu'il ose encore appeler son ami et qui fut jusqu'au bout, vis-à-vis de lui comme envers les autres,

c'est que la liberté d'allures et le droit à la résidence sur le sol français ne lui seront plus contestés à partir de la chute de Napoléon; mais le contrôle est incessant.

(1) Il y a des lettres postérieures à la date de 1812; mais les plus frappantes du lot sont assurément celles qui ressortissent à cette décade d'années (1802-1812).

(2) Béranger disait assez brutalement (voy. COULMANN, *Réminiscences,* t. 1, chap. XXIX, pp. 346-347) : « *Il croyait aimer Mme de Staël,* et il n'aimait que les émotions qu'elle lui donnait. Il est si usé que c'est aux autres qu'il emprunte les sentiments qu'il ne trouve plus en lui-même. Ses passions sont tout artificielles... — Tout était factice entre eux. » — Sainte-Beuve a dit, de son côté, non moins brutalement : « Mme de Staël était le mâle de Benjamin Constant. »

la dissimulation, la fourberie incarnées (1).

On se rappelle dans quelles conjonctures le Tribunat avait été épuré, ou, si l'on préfère, *écrémé*, selon le mot de la baronne de Staël (janv. 1802) : vingt membres, parmi lesquels Benjamin Constant, furent éliminés par voie de prétérition, lors du renouvellement du premier cinquième de cette assemblée. — Voilà donc le plus remuant des hommes condamné à douze ans d'inaction! On le retrouvera, cinq lustres plus tard, le proscrit de l'an X, — et ce sera l'objet de notre seconde partie, exclusivement étayée sur les pièces des Archives, — épié maintenant avec la plus âpre attention par les préfets et les hauts policiers de la monarchie restaurée : il est toujours sous l'œil du guet, non plus impérial ou consulaire, mais sous l'œil du guet royal; ce qui ne vaut guère mieux pour lui, loin de là! Il est devenu gratuitement suspect, au roi peut-être, à ses ministres sans aucun

(1) Consulter, sur le rôle du ministre de la police dans les convulsions d'agonie et l'effondrement du premier Empire, outre l'étude très fouillée de M. L. Madelin, les belles et sévères pages de M. Henry Houssaye (*1815; La seconde abdication; — La Terreur blanche;* pp. 11 et 12, et la note 1 de la page 12, sur les menées de Fouché, duc d'Otrante). — Jamais mieux que dans ce récit, d'une vérité saisissante, l'historien de Napoléon n'a su provoquer par des moyens plus simples plus intense émotion.

doute. Sa physionomie si franche est jugée équivoque par l'entourage du prince, ce personnel soi-disant d'élite qui se flatte d'agir au nom du public, et qui n'a nul contact avec l'opinion publique. Et le plaisant, c'est que ses adversaires mêmes ne peuvent se mettre d'accord pour le définir. Pour les uns, Constant n'est qu'un cosmopolite, un mauvais Français, ou mieux, un étranger de race, usurpateur du titre et des prérogatives de citoyen français; pour les autres, c'est un bonapartiste latent, qui s'est trahi par la part prépondérante prise à la rédaction de l'*Acte additionnel*. Pour ceux-ci, c'est un fils de la Révolution (en quoi ils n'ont pas tort); c'est un *révolutionnaire*, sinon un factieux; c'est un adepte de la *Déclaration des droits*, toujours acharné à réclamer à son de trompe, à cor et à cri, l'exécution intégrale des clauses de la Charte octroyée par Louis XVIII, et, partant, dangereux pour le régime impatient et déguisé du bon plaisir. Enfin, aux yeux de ceux-là, — les plus rampants et les plus répugnants de tous, — j'entends les faux dévots, les bigots de cour, qui n'adorent qu'eux-mêmes, mais se piquent ouvertement de catholicisme ultramontain, le député de Strasbourg est un

apostat en politique et un hérétique en matière de culte, un orateur inféodé au Consistoire, et dont l'éloquence vendue se déploie au service des religionnaires, sans cesse en quête de revendications ou d'empiétements illégitimes (1).

Absurdes et niaises calomnies!... Pour nous, et, s'il plaît à Dieu, pour la postérité clairvoyante, Benjamin Constant fut un bon, un excellent Français, qui a quelque peu hésité, louvoyé, fléchi dans sa voie, mais dont les intentions étaient droites, la vie active et utile, l'âme généreuse, le cœur noble, la conscience désintéressée. Il serait, certes, à souhaiter que tous ceux qui, depuis trois quarts de siècle, se sont mêlés de régenter notre État n'eussent eu contre eux, comme lui-même, que les faiblesses, les désordres et les tares de la vie privée, sans y avoir joint l'esprit d'intrigue, la basse cupidité, la

(1) B. Constant a prononcé, lui protestant convaincu, en 1827, un discours qui eut un fier retentissement, et où il s'apitoie, peut-être hors de saison, — son ennemi juré, le préfet de Strasbourg, ne manquera point, comme on le verra, de relever vertement ses exagérations, — sur le sort inique réservé, selon lui, à ses coreligionnaires. Nous n'en citerons aucun extrait (pas plus que des autres discours), afin de ne pas allonger fâcheusement le chapitre ayant trait à cette question. Au surplus, on se référera sans peine au texte de cette harangue dans les colonnes du *Moniteur,* ou bien dans le *Journal des Débats* de l'an 1827.

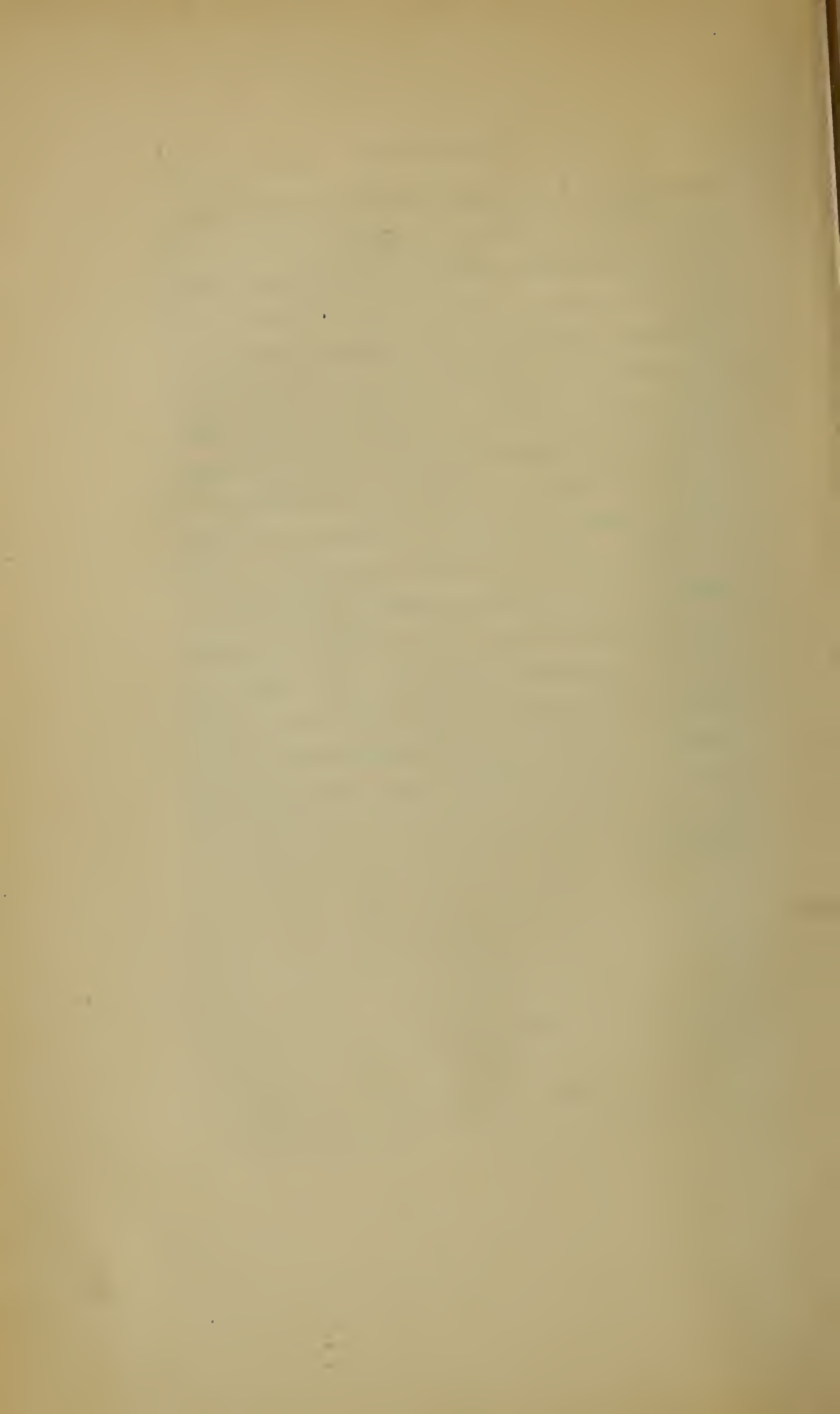
violence sectaire et le hideux mensonge que lui, du moins, n'a jamais pratiqués, mais dont il eut l'honneur d'être plus d'une fois victime (1).

Dans son traité *De la dignité et de l'accroissement des sciences*, le grand chancelier d'Angleterre François Bacon trouvait, au début du dix-septième siècle, de fermes et nobles accents (2) pour disculper les lettres du crime de suborner parfois le citoyen d'un État (monarchique ou démocratique, peu importe), en infirmant ou discutant le respect dû à l'autorité et aux lois. — J'insiste, à mon tour, sur cette pensée irréfragable, et je pose que l'obéissance n'a pas besoin, pour être stricte, d'être aveugle; qu'un homme éclairé sait accomplir son devoir mieux qu'un sot. Et, appliquant le mot de Bacon au

(1) Je suis heureux de remercier ici, outre M. Rébelliau et la Commission centrale administrative de l'Institut, qui m'ont autorisé à publier les lettres appartenant au fonds Fauriel, mon collègue et ami M. Paul Gautier, professeur à Louis-le-Grand, si compétent sur toute cette période de l'Empire et de la Restauration; M. Léon Gauthier, archiviste aux Archives nationales, dont l'obligeance m'a suggéré plus d'une référence ou d'un éclaircissement profitable; M. Gayot, de Sainte-Barbe, qui m'a transcrit quelques pièces manuscrites; et enfin M. Henri Bouchot, de l'Institut et du Cabinet des Estampes, qui m'a bien voulu guider pour le choix d'un portrait. — Je les prie de recevoir l'expression de ma vive reconnaissance.

(2) Cf. le passage qui sert d'épigraphe générale à notre livre.

héros de ce livre comme à Chateaubriand et à Mme de Staël, dont les conflits avec le pouvoir n'ont pas moins impérieusement retenu l'attention universelle, je constate que le franc libéral Benjamin Constant, même dans l'erreur, n'a point affecté, en dépit de l'envie, cette attitude foncièrement rebelle, « opiniâtre, réfractaire, séditieuse », qui est l'apanage de l'ignorance, et que la série de troubles, de séditions, de graves innovations que la France a traversée de 1789 à 1848 fût vite devenue, — pour reprendre les propres termes du chancelier, — une ère de grossièreté et de barbarie, si notre pays n'eût eu, pour l'illuminer et le guider au cours de ses pénibles crises, tels de ces grands écrivains, historiens, philosophes ou poètes, que Victor Hugo nomme avec emphase, mais non sans justesse, les *flambeaux*, les *phares* de l'humanité.



BENJAMIN CONSTANT
SOUS L'ŒIL DU GUET

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

CLAUDE FAURIEL ET BENJAMIN CONSTANT

SOMMAIRE. — Claude Fauriel; son portrait. — Ses débuts dans l'armée, puis à la police, chez Fouché. — La société d'Auteuil et le salon de Mme de Condorcet. — B. Constant et Mme de Staël en exil. — Séjour à Weimar. — Examen des lettres de Benjamin Constant à Fauriel; la police consulaire et impériale; nostalgies de B. Constant; ses rapports avec Joseph Fouché, ministre de la police; affaires domestiques et privées; projets de travaux; jugements politiques et littéraires. — Retour à Paris.

« J'ai écrit au ministre de la police de renvoyer Mme de Staël à Genève, en lui laissant la liberté d'aller à l'étranger... Ayez aussi l'œil sur Benjamin Constant; et à la moindre chose dont il se mêlera, je l'enverrai à Brunswick chez sa femme! »

(*Lettre de l'empereur Napoléon à Cambacérès.*)

Sainte-Beuve a narré, non sans esprit, les années d'adolescence et de première jeunesse de ce bon

et fidèle Claude Fauriel (1), qui fut de tout temps l'ami de Benjamin Constant et de Guizot. Sorti d'une honorable famille d'artisans aisés, soigneusement élevé au collège des oratoriens de Tournon, il achevait là son temps de scolarité, précisément à l'heure où éclatait la Révolution de 1789, dont il suivit les premières phases avec l'angoisse passionnée qui étreignait alors tous les cœurs bien situés, angoisse mêlée de candides espérances sur lesquelles l'exécrable tyrannie jacobine, la plus atroce de toutes les tyrannies, souffla bientôt jusqu'à les dissiper pour la plupart. Aussi Fauriel, vite désabusé, avoue-t-il plus tard à ses intimes qu'*il est volontiers pour la république, à condition qu'il n'y ait pas de républicains.* — La boutade est, malheureusement, d'une perpétuelle actualité... Mais qu'y faire?... La république athénienne, idéale, n'est pas de ce monde!

Porté par instinct et par goût vers l'étude, vers la méditation paisible, il se fait violence par chaleur patriotique au point de porter l'épée pendant cette période de troubles civils et militaires. Nommé (26 mars 1793) par le citoyen Beurnonville, ministre de la guerre, sous-lieutenant au 4e bataillon d'infanterie légère de la *légion des*

(1) *Portraits contemporains,* t. II; cf. surtout pp. 485-493. — Une biographie complète de Fauriel par un de ses compatriotes stéphanois, ancien député de Saint-Étienne, est actuellement en préparation.

montagnes en garnison à Perpignan, puis, presque aussitôt après, attaché quelque temps à Dugommier comme secrétaire, il sert enfin dans la compagnie dont La Tour-d'Auvergne est capitaine. Tout cela dura peu. En 1794, Fauriel a réintégré ses foyers, où il remplit des fonctions municipales. Il disparaît complètement durant les années du Directoire (1795-1799). Il n'est question de lui nulle part. Sans doute il travaille dans l'ombre; il se fortifie dans la connaissance des langues et littératures méridionales, qu'il va révéler au monde savant; il compose ces solides articles accueillis avec empressement par la rédaction de la *Décade philosophique*. — Mais rendons ici la parole à Sainte-Beuve : « Un séjour de plusieurs mois qu'il fit à Paris, peu avant le 18 brumaire, dut le remettre en relation étroite avec quelques compatriotes, personnages influents d'alors. Français (de Nantes), qui était natif du Dauphiné, cet homme excellent dont on retrouve la trace bienfaisante à l'origine de tant de carrières littéraires, protégeait beaucoup le jeune Fauriel, et celui-ci lui dut peut-être de connaître Fouché (1), auprès

(1) Mme de Staël, elle aussi, vers 1800, connaissait le ministre de la police. — Cf. LOUIS MADELIN, *Fouché*, t. I, chap. XI *(Contre la réaction)*, p. 318 : « Mme de Staël, déjà fort mal avec les Tuileries, recevait Fouché, en était reçue, débitrice de plus d'une grâce; par elle le ministre tenait Benjamin Constant, le *leader*, au Tribunat, de l'opposition libérale au despotisme naissant. Celui qui, à côté de Constant, menait avec une certaine

duquel il avait, d'ailleurs, à présenter comme titre direct les souvenirs de son éducation oratorienne. Bref, après le 18 brumaire, Fauriel fut employé sous Fouché, alors ministre de la police, et il devint même son secrétaire particulier; en cette qualité, il logeait avec son patron à l'hôtel du ministère. Nous pourrions suivre son passage à la police durant ces deux années (depuis la fin de 1799 jusqu'au printemps de 1802) par une longue suite de bons offices rendus et de bienfaits (1). »

Pourtant les occupations administratives, pas plus que la charge de sous-lieutenant ou d'officier municipal, n'étaient son fait. Sa santé s'en ressentit; dans l'été de 1801, il dut, pour se rétablir, voyager dans le midi. Il déclina donc les offres de Fouché, qui l'aimait bien et l'engageait instamment à demeurer auprès de lui. « Nous arrivons », promettait-il. — Mais non ; Fauriel pré-

véhémence la lutte au Tribunat, Daunou, alors en fort mauvais termes avec le Premier Consul, était pour Fouché un vieil ami. » On voit que, dès cette date de 1800, l'opposition boudeuse à Bonaparte, qui bientôt va lui donner tant de fil à retordre, gagne de proche en proche, et que les fortes têtes du futur groupe libéral commencent à se dessiner nettement.

(1) *Portraits contemporains,* t. II, p. 490. — Sainte-Beuve cite notamment une lettre touchante, presque pathétique, adressée à Fauriel au début de son nouvel emploi (datée du 17 frimaire an VIII). Elle émane d'un bon vieillard obligé par lui, et qui, dans un accès de gratitude lyrique, qualifie les bureaux de la police de *boîte à Pandore*. Rien du gendarme. Il s'agit de la fabuleuse cassette au fond de laquelle, selon le mythe hésiodique, se cachait l'espérance.

féra quitter son poste. Il nourrissait, disait-il lui-même, « d'autres idées et d'autres espérances. » Il lâcha donc Fouché pour regarder à loisir un plus gracieux visage, et troqua les cartons verts de la police — couleur de l'espérance, eux aussi, — contre les aimables verdures du parc de *la Maisonnette*. C'est là, dans le voisinage de Meulan (1), qu'on le trouve installé dès le printemps de 1802, jouissant, en toute quiétude de corps et d'esprit, du *home* hospitalier de « sa noble et digne amie la belle Mme de Condorcet (2) ». — Arrêtons-nous un peu à considérer cette intelligente et séduisante maîtresse de maison dont le nom revient si souvent comme un refrain au cours des lettres ci-après citées de Benjamin Constant.

Disons d'abord que la localité qui servait de cadre à cette villégiature est aujourd'hui un riant chef-lieu de canton du département de Seine-et-Oise (arr. de Versailles), sur la rive droite de la Seine, dont les berges gazonnées bordent des carrières de plâtre, des moulins, des fabriques et des distilleries. Meulan, aujourd'hui peuplé d'environ 3,000 habitants et desservi par une station du chemin de fer de l'Ouest, n'était alors qu'une vieille petite cité, ressortissant d'un comté au moyen âge et souvent possédée par les seigneurs

(1) Ce nom de Meulan rappelle la première femme de Guizot, *Pauline de Meulan* (1773-1827).

(2) Expression de Sainte-Beuve.

de Vexin. Le bourg est dominé par un tertre où s'élève, proche les vestiges d'un ancien château féodal, l'antique et curieuse église de Saint-Nicolas, âgée de près de mille ans. Un pont datant du quinzième siècle traverse les deux bras du fleuve, où se mirent les ruines de l'église Saint-Jacques (quinzième siècle), comprises dans l'île qu'ils forment en se rejoignant.

La châtelaine de céans, Marie-Louise-Sophie de Grouchy, marquise de Condorcet, née près de Meulan en 1764, morte à Paris le 8 septembre 1822, était la sœur aînée de l'officier qui devint plus tard le maréchal de Grouchy, la nièce du président Dupaty et de Freteau, conseiller au Parlement. En 1787, elle portait l'habit de chanoinesse à Neuville-les-Dames, en Bresse, quand elle épousa Condorcet, plus âgé qu'elle de vingt et un ans. La jolie *Grouchette* était alors aussi distinguée par sa beauté que par l'élévation de son caractère et « la furie du travail » : elle lisait avec délices Marc-Aurèle, Voltaire et Jean-Jacques (1).

Cette union fut fort heureuse ; une fille naquit en 1790 (2). Mais ce calme bonheur domestique allait soudain faire place à une existence nouvelle, livrée aux tourments et aux orages de la politique. On sait la mort tragique du philosophe (9 ger-

(1) Voir ANT. GUILLOIS, *La marquise de Condorcet*, ch. I.

(2) Elle fut mariée, en 1807, au général O'Connor, qui édita, avec F. Arago et Génin, les œuvres de son beau-père.

minal an II-29 mars 1794). « Quand son mari fut proscrit en 1793, Mme de Condorcet, dénuée de ressources, dut pourvoir par son travail à son entretien, à celui de sa fille Élisa, alors âgée de quatre ans, et de sa propre sœur puinée Charlotte, qui plus tard épousa Cabanis. La crise révolutionnaire passée, la veuve de Condorcet fit paraître une traduction de la *Théorie des sentiments moraux* d'Adam Smith, suivie de *Lettres sur la sympathie*, dont elle était l'auteur (1798) ; elle publia en cinq volumes les *Éloges des académiciens* écrits par son mari (1799), et s'occupa, avec son beau-frère Cabanis et Garat, de faire imprimer la première édition des œuvres complètes de Condorcet (1801-1804, 21 vol. in-8). — Mme de Condorcet était restée fidèle aux idées politiques de son mari, et sa maison fut, sous le Consulat et l'Empire, l'un des lieux de rendez-vous où se groupaient ceux qui avaient gardé le culte de la liberté (1). » B. Constant et Fauriel marquent parmi les principaux familiers de ce salon célèbre ; ils étaient fréquemment aussi, à la campagne, les hôtes de cette charmante femme, instruite sans ombre de pédanterie,

(1) Extrait de la notice de M. J. Guillaume *(Grande Encyclopédie)*. — Consulter, sur cette femme si séduisante, la notice manuscrite (rédigée par sa fille, Mme O'Connor) qui est aujourd'hui, ainsi que les papiers de Condorcet, à la bibliothèque de l'Institut, et surtout la monographie de M. Ant. Guillois : *La marquise de Condorcet ; sa famille, son salon, ses amis* (1764-1822) ; Paris, Ollendorff, édit. ; 1897, 1 vol. in-8°.)

et de son aimable fille, celle-là même qui épousa en 1807 le général O'Connor.

Mme de Condorcet ne se contentait pas de recevoir chez elle ; elle allait dans le monde. Elle fréquentait non seulement les milieux littéraires, mais les cercles militaires, où elle se rencontrait avec des membres de la famille Bonaparte. On lit dans les fameux *Mémoires* du général baron de Marbot (1) : « Mon père occupait alors (2) un bel hôtel rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 87, au coin de la petite rue Verte *(c'est le quartier même qu'habitait Fauriel)*... Il recevait chez lui nombreuse société. J'y fis connaissance de son ami intime, le général Bernadotte, et des hommes les plus marquants de l'époque, tels que Joseph et Lucien Bonaparte..., Cambacérès, etc. Je voyais aussi souvent chez ma mère Mme Bonaparte et Mme de Condorcet, et quelquefois Mme de Staël, déjà célèbre par ses œuvres littéraires. » Benjamin Constant et Fauriel y venaient peut-être de loin en loin ; mais Marbot ne les nomme pas. B. Constant était, à cette date, fort recherché dans les salons pour sa causerie fantaisiste et vagabonde, effleurant tous sujets, — ce que Sainte-Beuve (3) appelle sa « digression inépuisable et spirituellement

(1) Tome I, chap. v, pp. 31-32 ; Plon, éditeur, in-8°.
(2) Au printemps de l'an 1799, sous le Directoire exécutif.
(3) Étude sur M. de Barante père, préfet à Genève (*Portraits contemporains*, t. II, p. 415).

rapide » , — et aussi pour « cette exaltation un peu factice » qui contrastait heureusement avec la réserve et la correction froide des vrais mondains.

Je n'ai eu sous les yeux aucune lettre de Fauriel énonçant une appréciation quelconque sur le caractère de son ami Benjamin Constant; mais on peut l'inférer, ce jugement, de ce passage d'une épître de Pariset, médecin connu, à Fauriel (1) (à la date de 1803) ; à défaut d'autre, ce court texte est précieux : « La Rochefoucauld a tout vu dans le cœur de l'homme. On y a peut-être fait jouer d'autres ressorts, autrefois, il y a bien longtemps. Mais les peuples modernes seront plus longtemps encore comme il les a peints. C'est un vilain tableau, d'un vilain modèle; mais il a de la vérité, au fond; lui, valait mieux personnellement, si je ne me trompe. Il en est de même de beaucoup de gens contre qui on pourrait s'indisposer, quand on n'entend que leurs maximes. Mais on les plaint, et on finirait par les aimer quand on songe que leurs relations avec les hommes les ont conduits à ces résultats désolants. *Ne m'avez-vous pas dit que tel était Benjamin Constant* (2)? »

(1) Bibl. de l'Institut *(fonds Fauriel)*. Lettre (datée de Cauterets, 6 thermidor an XI) publiée pour la première fois par Ant. Guillois, *Le salon de Mme Helvétius*, p. 182.

(2) A cette même date, Constant écrivait de Leipzig à Fauriel : « Vous n'imaginez pas comme l'Allemagne repose l'âme et la

Quoi qu'il en soit, on verra par le ton des lettres de Benjamin Constant, auxquelles il faut regretter qu'on ne puisse opposer les réponses, trop rares à son gré, de Fauriel, que la liaison entre les deux amis était aussi étroite que possible; et pourtant ils ne se ressemblaient guère, sous le double rapport intellectuel et moral. Ils s'entretenaient en toute licence, malgré les circonlocutions indispensables, des plus hautes questions politiques et littéraires. Je n'en dirai rien de plus ici, pour ne pas répéter inutilement les analyses et extraits donnés par le critique des *Lundis* (1), ni déflorer par un sec résumé préjudiciel l'intérêt de cette correspondance. Je préfère quitter un instant Fauriel pour insister sur les circonstances relatives à l'exil de Mme de Staël et de Benjamin Constant, sur la société que celui-ci hantait à l'étranger, et sur son séjour à Weimar. Tous ces faits sont bien éclaircis aujourd'hui, et de remarquables travaux récents en ont encore ranimé la mémoire. Ne craignons pas, sous l'impression de ces lectures, de remonter un peu haut.

Benjamin Constant, trop indulgent pour la

tête, ou, peut-être, l'imaginez-vous, car je suis sûr que ceux qui ont l'idée la plus vive du Paradis, ce sont les habitants de l'Enfer. » (Lettre publiée par M. GUILLOIS, *op. cit.*, *ibid.*, note 1. Cette lettre appartient à la collection Requien, à Avignon.)

(1) Cf. SAINTE-BEUVE, art. précité (*Portraits contemporains*, t. II, pp. 506 et suiv.).

journée du 18 fructidor (1), devait néanmoins sous peu se mettre à dos le pouvoir et se faire destituer par lui de toute charge politique. Bonaparte, décidé à hériter de la Révolution par un coup d'État, n'était nullement disposé à tolérer même l'ombre d'une remontrance ou d'un débat. — Laissons ici la parole à L. de Loménie, auteur d'une brève mais substantielle *Notice* sur notre écrivain (2) : « Appelé, dit-il, à faire partie du Tribunat, Benjamin Constant fut du petit nombre de ceux qui prirent leur rôle au sérieux et essayèrent d'arrêter quelque peu le mouvement des esprits, affamés de servitude politique autant que de gloire militaire. Ces quelques voix qui se permettaient la discussion déplurent bientôt au futur empereur ; il les fit taire d'autorité, en éliminant du Tribunat les membres qui osaient parler. »

Benjamin Constant fut naturellement du nombre de ceux-là. Exilé en même temps que Mme de Staël, il parcourut avec elle l'Allemagne. En jan-

(1) Pour résister au club royaliste de Clichy et au club jacobin du Manège, un club républicain constitutionnel s'était formé à l'hôtel de Salm, rue de Lille, et Benjamin Constant, déjà haut placé dans l'opinion publique, en avait été élu secrétaire. Il y avait prononcé, note avec regret L. de Loménie, quelques mots qui peuvent ressembler à une apologie de la journée de fructidor. On l'a bien souvent tancé sur cette attitude.

(2) On trouve cette *Notice* imprimée en tête des *Lettres de Benjamin Constant à Madame Récamier (1807-1830)*, publiées par l'auteur des *Souvenirs de Madame Récamier* (Paris, Calmann Lévy, 1882, in-8°.).

vier 1804, ils étaient à Weimar, dont Gœthe et Schiller leur faisaient les honneurs », ainsi que Wieland, Fichte, et tant d'autres poètes et philosophes distingués d'outre-Rhin, qui ménageaient aux suspects de France le plus cordial accueil. Elle n'était pas loin encore, l'époque où les émigrés, sous l'empire de leurs sèches rancunes ou de leurs regrets intéressés, ne se gênaient pas pour railler et bafouer devant les étrangers, dans des improvisations plus ou moins spirituelles, toujours caustiques, les hommes et l'esprit de la Révolution victorieuse de l'Europe (1) ; l'époque où le comte Antoine de Rivarol, par exemple, — qui, après avoir résidé successivement à Bruxelles et à Londres, habita, du printemps de 1795 à l'automne de 1800, la villa de Hamm, à peu de distance de Hambourg, — recevait en son logis d'exil, selon le mot d'un de ses amis, « de très mauvaise compa- « gnie, et par-ci par-là de la bonne », des grands seigneurs et des bohêmes de tout rang. Il était impos-

(1) Et pourtant, de l'aveu même de ces nobles mécontents et frondeurs, les lettres elles-mêmes pouvaient se régénérer au cours des épreuves qui avaient fait tressaillir l'âme de la nation. D'après ce même comte de Rivarol, auteur d'un discours fameux sur l'*Universalité de la langue française (1784)*, couronné par l'Académie de Berlin, le goût, « fruit des beaux-arts du siècle de Louis XIV, » est assurément un héritage précieux ; mais « l'énergie nouvelle qu'aura prise l'esprit national fera sortir le génie français du cercle des petites conventions » où il allait s'emprisonner. — Ce jugement du moraliste Chamfort, mort en 1794, traduit bien la pensée de Rivarol et de son groupe aristocratique.

sible que, dans ce milieu de réaction où battait, en somme, plus d'un cœur généreux, après les secousses de 89 et de 93, au lendemain d'un bouleversement social qui semblait devoir aboutir à la dictature, mais à une dictature glorieuse entre toutes, le retentissement des succès rapides remportés par les Français et dont les gazettes étrangères répercutaient partout l'écho, il était impossible, dis-je, que ce bruit triomphal n'éveillât point des sentiments de fierté patriotique plus forts que tous les griefs individuels et ne provoquât, chez ces gens peu habitués à réfléchir, certaines réflexions salutaires. « Ainsi, songeaient-ils, la Révolution, dans l'élan qui soulève aujourd'hui tout un peuple avide de liberté et le pousse à porter par delà ses frontières les idées de justice, d'ordre, d'égalité civile et politique, n'a-t-elle pas son utilité, sa grandeur? — Sans doute les débris jonchent le sol; mais une vie puissante sort de ces ruines. A cette France des fleurs de lis, à demi déchue sous une royauté débile et défaillante, succède une France nouvelle, celle du drapeau tricolore, une France capable dans le présent de tous les efforts, et dans l'avenir de tous les progrès! » Telle était aussi l'opinion de Mme de Staël.

M. Herriot, en un travail récent (1), a résumé de main de maître les relations de Benj. Constant

(1) Éd. Herriot, *Un ouvrage inédit de Madame de Staël; les fragments d'écrits politiques (1799)*; thèse doctorale; Paris,

avec la baronne ; je ne puis mieux faire que de le prendre ici pour guide (1) et de reproduire ce crayon si net.

C'est en septembre 1794 que Mme de Staël connut Benjamin Constant. A cette date, « sceptique sous des airs ingénus, » il tenait pour la Révolution. « Il y avait en lui du Bonaparte. Né à Lausanne en 1767, du même âge que Mme de Staël, — ou à peu près ; — d'une étonnante précocité d'esprit ; après une enfance qui avait développé en lui les facultés d'attention beaucoup plus que les facultés d'émotion ; instruit par l'étude et par les voyages et par les femmes ; élevé à la triple école de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre ; cosmopolite d'instinct et dilettante ; démocrate, mais par raison ou par désir de revanche ; égoïste avant tout ; marié par hasard en 1789 à à quelque baronne allemande, Benjamin Constant n'avait fait que se disperser dans toutes sortes d'aventures jusqu'au jour où il fut mis en présence de Mme de Staël. Ce jour-là fut décisif pour l'un et pour l'autre. Constant s'illumina. Ceux qui l'avaient vu à Lausanne, et qui le revirent à Paris dans l'été de 1795, ne le trouvaient pas le même homme, tant il leur parut brillant de conversation

Plon, 1904, in-8°, 101 pp. — Cf. le chap. IV (pp. 67 et suiv.) : *De la collaboration de Benjamin Constant à l'ouvrage.*

(1) Cf. aussi Sainte-Beuve, *Portraits littéraires,* t. III, p. 252, et A. Sorel, *Madame de Staël,* p. 52.

dans le salon de Mme de Staël, tenant tête avec entrain et saillie aux personnages divers et de tous bords qui s'y pressaient. On peut dire que jusque-là l'air et le stimulant lui manquaient (1). » Remarquons, d'autre part, avec M. Herriot (2), qu'il brille plus dans la causerie que la plume à la main. Les deux opuscules qu'il donne en 1797 (une brochure sur *les Effets de la Terreur*, et, antérieurement, un autre ouvrage beaucoup plus développé, intitulé : *Des réactions politiques*) n'annoncent pas un maître écrivain. Sec, trouble et hardi tout ensemble, il s'exprime fort mal à cette époque, « dans un style confus et prétentieux, fréquemment déclamatoire, sans cette chaleur et cette émotion qui font pardonner à Mme de Staël des périodes souvent trop longues... »

M. Herriot (3) insiste sur la grande communauté d'idées qui lia vite Mme de Staël à Benjamin Constant, bien explicable, d'ailleurs, par l'histoire de leurs étroites relations au cours des années 1797, 1798 et 1799. A la fin de 1797, la baronne était « accouchée très heureusement (4) » d'une fille,

(1) Ces deux dernières phrases sont de SAINTE-BEUVE, *Portraits littéraires*, t. III, p. 252, n. 1.

(2) Ouvrage précité, pp. 69-72.

(3) *Un ouvrage inédit de Madame de Staël ; les fragments d'écrits politiques (1799)*, pp. 72-73.

(4) Cf. la lettre de B. Constant à son oncle Samuel de Constant de Rebecque (13 juin 1797). *Lettres de B. Constant à sa famille;* Paris, Savine, 1888, p. 149.

à la naissance de qui Constant parut vivement s'intéresser (1). « De son côté, Mme de Staël s'intéressait avec passion aux brochures de Benjamin. Il l'accompagne à Coppet en 1798. Dans l'été de cette année, le baron de Staël s'est séparé de sa femme, malgré les efforts de Necker (2). A Paris, lorsqu'elle y est, Mme de Staël voit Pauline de Beaumont, qui a contre Constant l'antipathie la plus profonde. Les vrais amis de Mme de Staël ne pardonnent pas à Benjamin Constant son hypocrisie. En effet, tandis qu'il se prodigue en démonstrations de dévouement, il cherche à se dégager et à porter ailleurs sa fantaisie. »

A Weimar, Mme de Staël, comme l'ont justement noté tous les admirateurs posthumes qu'a suscités cette belle complexion morale de femme intelligente, expansive, exubérante, laissait ses interlocuteurs éblouis, mais un peu étourdis et fatigués de sa verve. Schiller écrit d'elle qu'elle incarne la culture française dans toute sa pureté ; par cela même, elle n'était guère d'accord avec ceux qui, par système ou par conviction, dénient

(1) Albertine (la future duchesse de Broglie), « *dont la ressemblance des traits, des cheveux, de tout enfin, se montra au monde comme la frappante image de M. Benjamin Constant.* » — C'est cette très mauvaise langue de Barras qui insinue ainsi que l'enfant était le vivant portrait du meilleur ami de sa mère (*Mémoires de Barras*, publiés par M. Georges Duruy, t. III, pp. 127-128).

(2) Cf. Lady Blennerhasset, *Madame de Staël et son temps*, trad. Dietrich, t. II, p. 386.

aux Français le sens de la poésie élevée, de la philosophie profonde, de la liberté véritable. Dans ces entretiens où se jouait sa naturelle éloquence, assaisonnée d'humour, elle prenait fermement, au besoin, la défense de l'esprit *welche* méconnu ; toutefois, elle plaidait sa cause en personne avisée, exempte de tout sot chauvinisme, et qui sait rendre hommage aux qualités des autres nations. Elle appréciait le génie lumineux, humain, universel, des bons écrivains classiques du dix-septième siècle. Sans admettre dans son intégrité l'œuvre voltairienne, elle se refusait pourtant à la sacrifier en bloc. Elle aimait à considérer moins ce que le dix-huitième siècle a détruit que ce qu'il a créé et renouvelé. Elle eût signé des deux mains, soyons-en convaincus, ces lignes du philosophe Bersot, qui renferment tout le programme qu'ont tâché d'appliquer les novateurs de 89 : « L'âme du dix-huitième siècle, c'est l'*humanité,* c'est-à-dire une vraie sympathie pour la nature humaine, l'idée de ses droits et le désir de son bonheur, la révolte contre les injures qu'on lui fait, contre les injustices qu'on lui inflige. Ainsi il combat l'intolérance religieuse, le gouvernement arbitraire, l'esclavage, le servage, les entraves au commerce et à l'industrie, l'inégalité artificielle, la torture, la cruauté des peines, la guerre et ses barbaries, et il rêve la perfectibilité de notre espèce. Sans doute, il

s'est trompé en croyant que les hommes étaient assez mûrs pour le gouvernement de la raison, mais il a bien vu que c'est à la raison qu'il appartient de gouverner, et il a vivement représenté l'idéal vers lequel le genre humain marche, quoiqu'il semble souvent s'arrêter en route. »

Quelle formule heureuse dans sa concision ! Oui, tout l'âge de Voltaire est là : aimer la créature humaine, l'améliorer, la servir. Ces nobles velléités de développement intellectuel et d'amendement moral n'ont-elles pas cheminé bien au delà de nos frontières? Montesquieu, Rousseau, Diderot n'ont-ils pas toujours, à l'heure où parle et écrit la fille de Necker, maints zélateurs et même maints disciples en Allemagne? Et s'il convient d'acclimater chez nous, comme elle eut le courage de le tenter, la connaissance du monde germanique, ce monde, à son tour, n'a-t-il point gagné mille fois davantage au contact de nos penseurs et de nos écrivains?

Parmi tant de beaux et solides esprits, Benjamin tenait discrètement son coin. A coup sûr, il n'était pas encore le séduisant causeur qu'il deviendra plus tard. Le talent de sa célèbre compagne éclipsait sa faconde naissante. Mais il réfléchit, compare, étudie beaucoup; il songe, comme fera son ami Fauriel (1) pour les langues

(1) A plusieurs reprises, dans les lettres qu'on va lire, il s'ouvre à lui de ses projets en ce sens.

méridionales, à révéler à ses compatriotes une littérature si différente de la leur, qui a produit si vite tant d'œuvres originales, dignes d'être mieux connues des Français, capables d'élargir et de vivifier leur esprit. Parmi les poètes contemporains avec qui d'abord il brûle de se mesurer, c'est Frédéric Schiller (1) qu'il a élu : Schiller, le plus fougueux de tous, et, de tous, le plus épris peut-être de justice et de liberté ; Schiller, l'esthéticien philosophe, le sectateur de Kant, le sculpteur du réel et de l'idéal. Benjamin entreprend de vulgariser une de ses pièces les plus applaudies par une *adaptation* (dirions-nous aujourd'hui) accommodée au goût et aux habitudes de son pays. De cette tentative l'intention est meilleure que le résultat, comme l'observe avec pertinence un de ses biographes : « C'est pendant ce séjour que Benjamin Constant eut l'idée de traduire ou plutôt d'imiter en mauvais vers le *Wallenstein* (2) de Schiller ; heureusement qu'il y joignit une préface en prose, beaucoup plus belle et plus poétique que ses vers. Cette préface est un exa-

(1) C'est en 1799 que Schiller s'établit définitivement à Weimar, où son protecteur, le duc Charles-Auguste, lui assurait un traitement de mille écus, lequel devait être doublé en cas de maladie ; il se consacra, dès lors, presque exclusivement au théâtre jusqu'à sa fin. Il mourut à Weimar en 1805, âgé de quarante-six ans. Son drame de *Wallenstein* est de 1799 ; *Guillaume Tell,* de 1804.

(2) L. de Loménie, *Notice sur Benjamin Constant,* p. 24 (insérée dans l'ouvrage susmentionné). Constant orthographie toujours : *Wallstein.*

men aussi éloquent que judicieux des deux systèmes auxquels on a donné le nom de classique et de romantique. Il y a là surtout un passage où l'auteur traite de l'amour en France et en Allemagne, qui prouve que, pour faire de mauvais vers, Benjamin Constant n'était pas, comme on s'est plu à le dire, étranger au sentiment de la poésie. »

Ce jugement est exact. Si l'adaptation de la pièce de Schiller à la scène française peut passer à bon droit pour totalement manquée, en revanche l'étude sur le théâtre allemand qui la précède dénote, avec une érudition rare alors, d'habiles mérites de vulgarisateur. On ne lit plus du tout, à l'heure actuelle, cette fastidieuse rapsodie de *Wallstein,* où s'est peut-être un peu compromise la collaboration de Mme de Staël (1) ; il convient d'ajouter, au surplus, que l'auteur n'avait pas la moindre illusion sur la durée de son œuvre ; mieux que personne, il se rendait compte que ses aptitudes et la qualité de son esprit ne se prêtaient ni à la versification ni à la tragédie, et qu'à

(1) Sur le projet et la composition du *Wallstein,* cf. le *Journal intime* de Benjamin Constant, publié, avec les lettres à sa famille et à ses amis, par D. MELEGARI (Paris, Paul Ollendorff, 1896, in-8). J'y relève, notamment, cette phrase suggestive : « *Mme de Staël m'est fort utile pour les conseils.* » Alf. de Vigny (*Journal d'un poète,* p. 52) conte qu'un jour il taquina B. Constant à propos des *règles littéraires :* « J'engageai avec lui une sorte de petite querelle polie sur ce sujet ; et il se laissa battre, avec Wallstein, très complaisamment. »

forcer son talent, on ne fait rien avec grâce. Nous avons, à cet égard, son propre aveu *(habemus confitentem reum),* qu'il a modestement pris soin de consigner un jour dans l'une de ses confidences autobiographiques : « *Aujourd'hui j'ai travaillé comme un imbécile à faire des vers, au lieu de m'occuper utilement* (1). » La langue des dieux n'était décidément pas l'idiome qu'il fallait à ce blasé ; il la comprenait, mais il ne la parlait point.

Nous ne savons pas quel jugement Fauriel, tant sollicité d'exprimer un avis sincère, a bien pu porter sur les essais poétiques de son ami, non plus que son opinion de derrière la tête sur la conduite et les mœurs d'un homme qui lui ressemblait si peu. Il n'était certes point complimenteur, mais il était indulgent et bon en même temps que droit; et sa parfaite courtoisie devait tempérer les sévérités et blâmes intérieurs qui, se faisant jour trop crûment, eussent rebuté sans la corriger la nature passionnée, susceptible, de Benjamin Constant. Fauriel ne jouait pas avec lui les Mentor ou les Tiberge; il était bien trop fin pour commettre un pareil pas de clerc. Il faut, pour manier les sensitives, la caresse d'un doigt léger; la moindre chiquenaude les froisse, les blesse irrémédiablement. Bien qu'il fût de

(1) On lit cette humble note dans le *Journal intime* de Benjamin Constant (p. 57 de l'édition D. Melegari).

cinq ans le plus âgé, Constant (1), contemporain de Chateaubriand et romantique anticipé, semble moins l'aîné que le cadet du sérieux et régulier, quoique affable et souriant Fauriel. Celui-ci — on l'a clairement noté — a beau avoir été mêlé de près à la régénération politique et littéraire de la France : il demeure, à mille égards, un homme du passé, de ce passé où le plongent sa vocation historique et aussi ses tendances philosophiques ; il n'a pas impunément traversé ce salon d'Auteuil dont Cabanis est l'âme, ce salon qui s'ouvre aux jours de l'Encyclopédie et recueille les derniers échos du dix-huitième siècle mourant. Sainte-Beuve l'a répété sur tous les modes, et, là comme presque partout, il a vu juste : « M. Fauriel, l'élève et le rejeton, ce semble, de la société d'Auteuil, l'ami filial de Cabanis... » Et ailleurs (2) : « M. Fauriel, à qui l'on ne refusera pas d'être sorti également *(comme Daunou)* de l'école du dix-huitième siècle et du cœur même de la société d'Auteuil, esprit exact et scrupuleux, s'il en fut, ayant en lui un goût vif de curiosité et d'investigation, l'étincelle de la nouveauté en tout... »

Fauriel jouira plus tard d'une situation exceptionnelle dans le monde savant tout entier (et non pas seulement à l'Institut, auquel il appartiendra

(1) Benjamin Constant était né en 1767, Fauriel en 1772.

(2) SAINTE-BEUVE, *Portraits contemporains*, t. III, p. 55.

vers la fin de sa vie (1); grâce à l'étendue de son érudition comme à l'aménité de son abord et de ses manières, il sera en relations avec beaucoup de personnages illustres, en France et à l'étranger, avec Chateaubriand comme avec Baggesen et Sismondi. Il n'entre pas dans notre cadre de retracer ici sa biographie, dont nous avons naguère brièvement établi les lignes essentielles, en étudiant ses rapports épistolaires avec François Guizot (2). Elle peut se résumer, disions-nous, en cette formule : « Belle vie, beau caractère, belle œuvre ». — Vie harmonieuse — une fois passées les hésitations du début — comme ce nom même de Fauriel, aussi doux que ceux des bardes méridionaux qu'il a ressuscités; on songe, en le prononçant, au Joffroy Rudel de cette adorable *Princesse lointaine*, prompt à s'éprendre des blondes et gracieuses visions devinées outre-mer. — Vaste et solide intelligence d'historien, de philologue, de lettré, de *folkloriste*, expert à sonder les temps obscurs du moyen âge, à en ranimer les souvenirs éteints, à retrouver les titres nobiliaires des vieux dialectes, à évoquer les chants populaires de la Grèce moderne. Aussi, quelle réputation,

(1) Il fut élu aux Inscriptions seulement le 25 novembre 1836, à l'âge de soixante-quatre ans, huit ans avant sa mort. Quelle négligence, ou quel oubli !

(2) Voir notre article de la *Nouvelle Revue*, 1er décembre 1901, pp. 337-357.

quelle autorité, bien qu'il écrive peu et qu'il cherche moins à plaire au public ou à propager son nom qu'à aider ses amis en leur communiquant à profusion notes, livres et manuscrits (1) ! Partout c'est, sur son compte, un éloge unanime. L'impérieux Cousin a dit de lui : « C'est notre maître à tous. » — Tâche profitable et féconde, dont Renan (ce n'est point là un mince éloge) a prisé si haut le laborieux ouvrier ; sans avoir beaucoup produit, puisque sa nature consciencieuse et scrupuleuse à l'excès reculait toujours devant le terme intimidant de la composition définitive, il est, à coup sûr, le savant qui, au début du dix-neuvième siècle, « a mis en circulation le plus d'idées, inauguré le plus de branches d'études, aperçu dans l'ordre des travaux historiques le plus de résultats nouveaux (2). » — Enfin, cœur généreux, désintéressé ; caractère d'élite, à la fois ferme et fin, qui toujours se montrait aussi dénué de vanité que bienveillant, obligeant, officieux, « inépuisable en savoir et en bonté »,

(1) Guizot blâme un peu Fauriel *de recommencer sans cesse ce qui est bien*. Doucement, presque avec respect, il reprend son aîné sur la lenteur et les délais exagérés, selon lui, qu'il apporte à la rédaction de ses ouvrages, lui si minutieux dans l'étude et la méditation de ses moindres travaux : « Vous passez votre vie, lui mande-t-il (15 août 1818), à sacrifier l'action à l'espoir de la perfection ; il en résulte que, tandis que vous vous satisfaites en cherchant le mieux, le bien que vous avez trouvé ne profite à personne. » — Reproche bien délicatement tourné !

(2) *Revue des Deux-Mondes,* livraison du 15 décembre 1855.

selon le mot de Mme de Staël. Il possédait à merveille l'art d'accueillir les solliciteurs dignes d'intérêt, même les plus humbles ; les témoignages abondent, touchants ou naïfs, qui en font foi (1). C'était un protecteur, un excitateur de vocations unique, incomparable.

Oui, Fauriel sera tout cela plus tard ; mais, à l'heure où nous le découvrons, l'ami de Benjamin Constant est surtout le familier de Cabanis et de Sophie de Condorcet. Il n'est pas encore installé, selon le sublime mot lucrétien, dans « les temples sereins élevés par la science des sages (2) ». Il est jeune, ardent, épris ; il s'exalte, comme Constant lui-même. C'est au printemps de 1802 (la date même où commencent les lettres qu'on va lire) que remonte son étroite liaison avec la marquise de Condorcet. Il va s'établir avec elle aux environs de Meulan, à la Maisonnette. Il songea sans doute encore à la liberté, et ne parvint pas, comme le lui reprochait en 1803 le docteur Pariset, « à ce calme que donne le désespoir » ; mais il se consacra tout entier à l'amour, à l'amitié et à la science (3).

L'amour, c'est Mme de Condorcet ; l'amitié,

(1) Cf. la correspondance (fonds Fauriel. Institut). Le catalogue des lettres, dressé par Ad. Régnier (mars 1900), contient plus de cinq cents numéros.

(2) *Edita doctrina sapientum templa serena.* (LUCRÈCE.)

(3) Cf. GRANDE ENCYCLOPÉDIE, article *Fauriel,* par H. MONIN.

c'est Benjamin Constant; c'est plus encore peut-être Cabanis. J'imagine volontiers que Fauriel, pour mille raisons, se trouvait mieux en communion d'idées, et plus à l'aise, avec celui-ci qu'avec celui-là. Cabanis était un savant positif, un philosophe pratique, lorsque Constant n'était encore qu'un amoureux, un rêveur, un vague métaphysicien, qui, préoccupé de son travail *sur les Religions,* se décidait à lui faire subir une métamorphose essentielle, mais un peu tardive, en y introduisant enfin le sentiment, le souffle religieux (1), dont il venait de s'aviser.

Fauriel connaissait Cabanis d'assez longue date; il avait pu le rencontrer non seulement dans sa thébaïde très mondaine d'Auteuil, mais aussi, sept ans auparavant, chez Mme de Staël. En mai 1795, la baronne était rentrée à Paris, où elle s'employa de son mieux, ainsi que le rappelle M. Herriot (2), à concilier les partis et à

(1) Cf. Sainte-Beuve, article susmentionné *(Portraits contemporains,* t. II, p. 509), et la lettre ci-après de Benjamin Constant à Fauriel *(26 messidor an X) :* « Pour la quatrième fois, écrivait-il, j'ai recommencé mon ouvrage. Je crois qu'il gagnera à la refonte à laquelle je me suis déterminé. Je désire le rendre le moins imparfait possible... etc. »

(2) *Madame Récamier et ses amis.* — Sur la situation, en 1795, de Mme de Staël, invitée à sortir de France par arrêté du Comité de Salut public du 13 vendémiaire, voyez le beau livre de M. Paul Gautier *(Madame de Staël et Napoléon,* chap. I, p. 7) : « Décrétée d'arrestation par arrêté du Directoire du 3 floréal an IV (22 avril 1796), si elle tentait de pénétrer sur le territoire français, simplement tolérée depuis cette époque, haïe des royalistes pour le rôle

amortir les haines. Constitutionnels, libéraux présents et futurs, futurs doctrinaires, frayaient volontiers avec elle. Benjamin Constant et Fauriel les ont entretenus dans son salon : c'étaient de Talleyrand, de Narbonne, de Montmorency, de Barante, Lanjuinais, Boissy d'Anglas, Chénier, Daunou, Garat, et plusieurs autres, au nombre desquels Cabanis. Elle a fort profité de la conversation de tous ces hommes éminents, dont ses écrits ultérieurs porteront la trace visible. Daunou, par parenthèse, que ses *Considérations sur le procès de Louis XVI* (1), non moins que sa remarquable ouverture d'esprit, rendaient sympathique à Mme de Staël comme à tous les amis du progrès, de la tolérance et de la liberté, avait, dès 1793, dans son *Essai sur l'instruction publique*, réclamé le développement des écoles et la diffusion des lumières en France. Et n'était-ce pas lui qui faisait prescrire, en 1795, la distribution sur

qu'elle avait joué en fructidor, et des révolutionnaires pour la pitié qu'elle témoignait aux victimes, en ce moment même (décembre 1797) elle était menacée d'expulsion, et Benjamin Constant écrivait aux Directeurs, le 30 frimaire an VI, pour les prier de rapporter un arrêté qui ne permettait à son amie *ni de sortir de France, ni d'y rester*. (Cf. Barras, *Mémoires*, t. III, p. 128 (publiés par M. George Duruy.) — *Journal des Hommes libres, 8 nivôse an VI.*

(1) Sur l'attitude de Daunou à la Convention nationale, en cette occurrence, sur ses opinions et son vote au cours du procès de *Capet*, voir l'éloge mérité que lui décerne Sainte-Beuve dans ses *Portraits contemporains*, t. III, pp. 19-21.

tout le territoire de la République de l'*Esquisse des progrès de l'esprit humain*, par Condorcet, le philosophe-martyr, mort l'année précédente, et dont la mémoire persistait également chère à la fille de Necker et à Fauriel, l'ami de sa veuve?

Quant à Cabanis (1), l'ancien protégé de Mme Helvétius, le camarade de Diderot et de d'Alembert, le dépositaire de la pensée de Condorcet, nommé à la fin de 1794 professeur d'hygiène à l'École centrale de Paris, il ne publiera qu'à la fin de 1802 son traité sur les *Rapports du physique et du moral de l'homme*, qui contraste si bizarrement par sa physiologie transcendante, exclusive, avec la *Lettre sur les causes premières*, adressée par lui à Fauriel, — laquelle ne parut qu'en 1824, et où il se révèle nettement favorable aux doctrines spiritualistes (2). — Mais déjà, sans

(1) Voir les pages qui le concernent dans l'étude de M. Ant. Guillois sur la société d'Auteuil, *passim*. Cabanis était né en 1757.

(2) Cf. Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. II, pp. 510-511. — On verra (cf., ci-après, la lettre datée de Genève, 3 frimaire an XI), avec quelle indulgence Constant accueillait l'ouvrage de Cabanis sur ce sujet scabreux, qu'il recevait de Paris en même temps que Fauriel y recevait *Delphine*. « Je lis, dit-il, autant que mon impuissance de méditation me le permet, le livre de Cabanis, et j'en suis enchanté... » Suit un jugement sur lequel, observe Sainte-Beuve, « il y aurait bien à épiloguer; l'idée la plus choquante, du moins de la part d'un homme politique, est celle-ci : *qu'il n'y a rien à faire des idées spiritualistes et religieuses à titre d'institutions*; mais l'espèce de protestation *quand même* qui termine, cette réserve expresse en faveur de la partie mystérieuse de notre être est noble autant que sincère ; elle honore Constant... » Si peu monarchiste qu'il fût à cette date, Constant ne pouvait se

nul doute, il professait cette thèse déterministe qui aboutit en droite ligne au matérialisme pur.

Les convictions et surtout les conclusions du philosophe, ces pages où revivait audacieusement, mitigée toutefois par les conquêtes de la physiologie moderne, l'aride et desséchante physique du vieil Épicure, ne firent point dans la bonne compagnie le meilleur effet. Les esprits les plus indépendants, les plus hardis, s'en offusquèrent comme d'une injure personnelle; et peu s'en fallut qu'ils ne refusassent désormais d'avouer Cabanis pour un des leurs, ainsi qu'on peut l'inférer du passage suivant, extrait d'une lettre du baron J.-M. Degérando (1) à Mme de Staël :

dissimuler que l'idée spiritualiste la plus haute, la plus digne de respect, et la plus efficace en son principe, si l'application ne le fut pas toujours, avait jadis fondé, puis étayé pendant de longs siècles le trône de droit divin. Donc, en tant qu'institutions, il ne lui était nullement permis de représenter des idées de ce genre comme ruineuses. Il semble, d'ailleurs, qu'il ait lui-même senti la contradiction. Ainsi, continue Sainte-Beuve (note 1 de la p. 511), Camille Jordan (*Camille,* comme B. Constant l'appelle tout court, par son seul prénom) « avait fait imprimer, dans l'été de 1802, une brochure où il plaidait la cause de la monarchie constitutionnelle. Benjamin Constant en écrivait à Fauriel (de Suisse, *26 messidor an X) :* « On m'écrit de Paris de grands éloges sur la brochure de Camille. Je trouve qu'elle les mérite. C'est une action courageuse, et un écrit de talent; *et la manière dont elle a été lue subrepticement me paraît l'indice d'une époque nouvelle dans l'opinion...* » Il est clair que, ce jour-là, Constant ne jugeait pas les théories spiritualistes tellement inutiles soit à la morale individuelle, soit au gouvernement des peuples!

(1) Lyonnais (1772-1842), philosophe, juriste et compatriote de Camille Jordan; philanthrope très distingué. L'année même

« Nous avons été bien mécontents, Camille Jordan et moi, de l'ouvrage de Cabanis. Voilà ce qui discrédite la philosophie, ce qui la fait considérer comme l'ennemie de toutes les idées consolantes. Non, des hommes qui ne croient qu'à la fatalité et à la matière ne peuvent être les amis sincères de la liberté. Nous ne savons gré à Cabanis que d'une chose, c'est d'avoir dit un peu de bien de vous... Faites-nous toutefois la grâce de partager notre indignation contre la désastreuse influence de son ouvrage. En réduisant tout ainsi en matière brute, n'est-ce pas inviter à nous pétrir comme on veut (1)?... » Il est bien vrai! La pauvre cervelle humaine deviendrait, dès lors, une cire malléable, à la merci de toutes les empreintes. Cabanis, âme fière, énergique à l'occasion, aurait dû supputer les conséquences humiliantes, funestes, de ses imprudents théorèmes.

Je me figure donc que Fauriel ne dut pas s'associer à l'engouement de Benjamin pour le fameux traité matérialiste récemment paru. Non qu'il désapprouvât en tout les doctrines de son

où parut le traité de Cabanis sur les *Rapports du physique et du moral (1802)*, Degérando était couronné par l'Académie de Berlin pour un mémoire, conçu dans un esprit tout opposé, sur la *Génération des connaissances humaines;* ce mémoire devint plus tard l'*Histoire comparée des systèmes de philosophie.*

(1) Cité par le baron Degérando, *Lettres inédites et souvenirs biographiques de Madame Récamier et de Madame de Staël.* (Paris, Renouard, 1868, in-12.)

cher Cabanis, mais il est probable qu'il y apportait les tempéraments, les restrictions nécessaires ; aussi bien, tous ses écrits, à lui Fauriel, témoignent d'une sérénité, d'une élévation incompatibles avec le système qui attribue à l'organisme charnel l'hégémonie souveraine sur les démarches de la vie intellectuelle et fait de la Pensée la sécrétion du cerveau. Le déterminisme insolent d'un Taine lui-même, appelant le vice et la vertu des produits assimilables au sucre ou au vitriol (1), ne se risqua point à prononcer contre l'intelligence humaine des blasphèmes aussi osés.

Tel était alors, tel sera par la suite l'homme qui, par le charme et l'intégrité du caractère (2), tenait par de si fortes attaches au cœur de ses nombreux amis ou obligés, depuis son compagnon d'adolescence, François Guizot, depuis l'harmonieux et pieux Manzoni (3), jusqu'à ce jeune Ozanam qui fut son fidèle disciple, son suppléant préféré, et qui continua dans sa chaire de la

(1) Définition célèbre, qu'on lui a bien souvent, trop souvent même, reprochée, car il a dû en rabattre.

(2) Comme complément de ce portrait, et notamment sur l'aspect physique de Fauriel, voyez les quelques citations de Sainte-Beuve que nous donnons encore dans l'*Appendice*.

(3) Alexandre, comte Manzoni, poète et romancier (1784-1873), né à Milan, vint de bonne heure à Paris, où il se lia avec Volney, Garat, de Tracy, Fauriel. La collection de l'Institut contient plusieurs lettres de lui. Sainte-Beuve a insisté sur ses rapports avec Fauriel (*Revue des Deux-Mondes,* mai-juin 1845).

Faculté des Lettres de Paris les belles traditions d'un enseignement profondément original et neuf à cette date, celui des littératures étrangères. — Tels étaient aussi, quand le dix-neuvième siècle avait deux ans, l'entourage de Claude Fauriel (1), l'atmosphère philosophique et politique qu'il respirait avant de s'enfermer dans la studieuse retraite où bientôt il se fera sourd aux bruits du dehors, où la turbulence, les heurts, les ambitions des partis vont le laisser calme et froid, au rebours de Benjamin, toujours plus bouillant avec l'âge. Dorénavant, détaché des luttes et peut-être un peu des lutteurs, de ceux-là mêmes qu'il a le plus affectionnés, soutenus, réconfortés au fort de la tempête, il ne vivra plus, lui, que pour la méditation fructueuse, pour la reconstruction patiente, attentive, du passé des races et des éléments primordiaux d'où jaillirent les langues et les civilisations latines... — Et maintenant, il est temps de se pencher sur son épaule pour lire avec lui les confidences encloses dans les plis de ces missives agitées, issues de l'exil, que lui remettait son concierge de la petite rue Verte, ou, plus mystérieusement, l'intermédiaire désignée d'avance pour cet office, Mme de Prix, ferblantière à Meulan.

(1) On trouvera quelques intéressants souvenirs sur Fauriel et son groupe littéraire dans le petit volume de K. O'Meara. *Un salon à Paris; Madame Mohl et ses intimes* (Paris, Plon, in-18).

CHAPITRE II

LETTRES DE BENJAMIN CONSTANT A FAURIEL
(1802-1823)

Sommaire. — Texte des lettres de Benjamin Constant à Fauriel (1802-1823). — Trente-deux lettres (i-xxxiii) datées de l'exil, de Genève, Coppet, Hardenberg, ou, par exception, de Paris (1802-1814). — Quatre lettres ou billets (xxxiii-xxxvii) datés de Paris (1814-1823). — Une lettre (xxxvii) à Mme de Condorcet (5 juillet 1804).

> « La liberté n'est-elle pas le plus grand des biens et le premier des besoins de l'homme? Elle enflamme le génie ; elle élève le cœur ; elle est nécessaire à l'ami des muses comme l'air qu'il respire.... La liberté est si naturellement l'amie des lettres, qu'elle se réfugie auprès d'elles lorsqu'elle est bannie du milieu des peuples... »
>
> (Chateaubriand, *Discours de réception à l'Académie française ;* 1811.)

I

« Si (1) vous vous plaignez de moi, mon cher ami, on se plaint aussi beaucoup de vous. Une dame de mes amies vous a écrit il y a huit jours, et a joint à sa lettre

(1) Cette lettre doit être de 1802 (*fin avril*, probablement) avant le retour au vieux calendrier, peu de temps après l'appa-

une lettre de l'auteur d'*Atala*, et l'ouvrage même, avec ses cinq gros volumes, du *Génie du christianisme* (1). J'ai affirmé que votre silence prouvoit que vous ne l'aviez pas reçu. Votre lettre me le démontre, car, même en ne répondant pas, vous m'en auriez dit un mot. Au reste, les lettres et l'ouvrage ont été envoyées *(sic)* chez vous au ministère : il est possible que le tout y soit resté.

« Je ne pourrai aller vous voir que dans quinze jours. J'ai fait une acquisition qui m'oblige à une course, dans cette décade, et le départ de Mme de St[*aël*] est si prochain, que je ne puis la quitter de nouveau. Mais aussitôt qu'elle sera partie (2), j'irai me réunir pour quelques momens à vous, et je serai heureux de votre bonheur et de votre amitié.

« Pour me distraire des autres folies, je lis Chateaubriand. Il est difficile, quand on tâche pendant cinq volumes de trouver des mots heureux et des phrases sonores, de ne pas réussir quelquefois. Mais c'est la

rition du *Génie du christianisme*. — Rapprocher du jugement porté par Constant sur cet ouvrage l'opinion de Marie-Joseph Chénier, et surtout la critique fondamentale qu'en a faite Ginguené. (Cf. la *Décade philosophique,* an IX et an X, t. XXIX, p. 219; t. XXXIII, p. 535; t. XXXIV, pp. 21 et 28.) — On peut dire que le *Génie du christianisme* fut apprécié avec talent et indépendance, sur certains points, par Ginguené. Il avait raison, notamment (observe Sainte-Beuve), quand il demandait : « Qu'est-ce que cet ouvrage? Est-ce un livre dogmatique, ou une poétique, ou un traité de philosophie morale? Si c'est le premier, la partie poétique est de trop, où n'est pas ce qu'elle devait être.... » — Cité par Ant. Guillois, *op. laud.,* p. 170.

(1) Rédigé pendant l'été de 1801, le *Génie* fut annoncé par un article de Fontanes, publié dans le *Mercure,* et reproduit dans le *Moniteur* le 18 germinal an X-18 avril 1802.

(2) Elle partit en *mai,* au début du mois.

plupart du tems un galimathias *(sic)* double, et dans les plus beaux passages il y a un mélange de mauvais goût qui annonce l'absence de la sensibilité comme de la bonne foi. Il a pillé les idées de l'ouvrage sur la *Littérature* (1), dans tout ce qu'il dit sur l'allégorie, sur la poésie descriptive et sur la sensibilité des anciens, avec cette différence que ce que l'auteur de ce dernier ouvrage attribue à la perfectibilité, il l'attribue au christianisme : ce plagiat ne l'a pas empêché de faire des allusions très amères, et à leur tour ces allusions ne l'ont pas empêché de croire que c'étoit un devoir d'amitié que de le protéger et même de le louer (2).

(1) De Mme de Staël. M. Paul Gautier a relevé ces imitations dans sa thèse latine de doctorat. Il n'en reste pas moins que tout ce jugement est empreint d'une sévérité et d'une malveillance inacceptables. Constant n'a jamais aimé Chateaubriand.

(2) Chateaubriand, par la suite, se montra toujours serviable pour Benjamin Constant. Celui-ci eut, en 1823, deux procès de presse; pour le premier, on l'avait condamné à un mois de prison et cinq cents francs d'amende; pour le second, à six semaines et cent francs. A propos de cette double poursuite, Chateaubriand s'entremit, afin de complaire à Mme Récamier, chez qui, d'ailleurs, Constant ne fréquentait plus guère. Son intervention fut efficace; il put bientôt écrire à son amie *(Paris, 5 février)* : « J'ai vu le garde des sceaux. Il est très bien pour M. de Constant, et j'espère que nous aurons commutation de peine, c'est-à-dire la simple amende » . — Benjamin fut, effectivement, dispensé de la prison; la Cour se contenta d'élever le chiffre de l'amende dans les deux affaires, ce qui ne satisfit pas tout à fait notre écrivain, lequel tenait, pour cause, à ses écus. Les deux procès en question avaient été jugés en appel le 6 et le 13 février 1823 : l'un à l'occasion d'une *Lettre à M. Mangin, procureur général près la cour de Poitiers,* l'autre pour une autre *Lettre* adressée à *M. de Carrère, sous-préfet de Saumur*. (Cf. *Souvenirs et correspondance de Madame Récamier,* t. II, pp. 15 et 18.) Le comte *Charles de Peyronnet (1775-1853),* ancien procureur général à Bourges, à Rouen et à Paris, fut appelé en 1821 au ministère de la justice,

« Je ne vous parlerai d'aucune affaire : 1° parce que je n'y pense que le moins possible; 2° parce que je ne dis pas ce que j'en pense; 3° parce que j'ai depuis six jours une inflammation à un œuil *(sic)* (1), ce qui me porte à n'écrire que le moins possible.

« Je voudrois bien que vous vinssiez à Paris dans le courant de cette décade, mais pas le 6, le 7, ni le 8 (2), car je serai absent. Voyez cependant si une course à Paris ne rendrait pas difficile un départ nouveau, auquel peut-être vous seriez obligé de parvenir alors par la rupture que vous aviez évitée jusqu'à présent. Je voudrais causer avec vous là-dessus. Ne pourriez-vous venir à Paris sans y paraître officiellement? Nous verrions alors ce qu'il y a à faire. Vous voyez que je raisonne d'après les bases que vous avez posées et que je pars de vos désirs pour examiner votre marche. J'espère qu'on m'en saura gré. Adieu. Je vous embrasse tendrement. »

(Pas de signature : TIMBRE SEC : *Tribunat.* — SUSCRIPTION : *Au citoyen Faurielle* (sic), *chez Mme de Condorcet, à Meulan. Département de Seine-et-Oise.)*

où il resta jusqu'en 1828. Inféodé aux Bourbons, investi du portefeuille de l'intérieur dans le ministère Polignac, il prit l'initiative des mesures les plus impopulaires et fut condamné par la Chambre des pairs à la prison perpétuelle; mais il fut remis en liberté en 1836.

(1) Constant a souffert des yeux toute sa vie; le *Journal intime* est plein de ses doléances à ce sujet.

(2) Du mois de floréal, sans nul doute (fin avril).

II

(29 avril.)

Viteaux, Côte-d'Or, ce 9 floréal (1) [*1802*].

« Il y a quelque tems que je vous écrivais, mon ami, que j'irais vous voir aussitôt après le départ de Mme de St[*aël*], et me voici à cent lieues de vous, sur la route de Genève. Je n'ai pu lui refuser de la suivre de très près, parce qu'emmenant son mari malade, elle a désiré que je fusse à même de la ratrapper *(sic)*, s'il lui arrivoit quelque chose en route. Je ne lui avois point fait encore de sacrifice qui, pour mille raisons, me fût aussi pénible. Si je vous entretenais de ce que j'éprouve, et du dégoût profond que m'inspire la vie, je vous ennuyerais beaucoup, vous qui êtes au sein du calme et du bonheur. Je suis loin de l'un et de l'autre, et je crois que j'achète la peine au prix de l'agitation. Cela arrive à beaucoup de gens qui ne s'en doutent pas, et même, comme vous voyez, à ceux qui s'en

(1) En tête de cette lettre se lit cette note au crayon (de la main de Sainte-Beuve, probablement) : *M. de Staël mourut ce jour-là même, dans le voyage, — quelques heures après.* — Assertion fausse, à rectifier. Le baron de Staël mourut le *9 mai* (cf. le livre de M. Paul Gautier, *Madame de Staël et Napoléon*, p. 81), après trois jours de maladie, dans une chambre d'auberge, à Poligny.

doutent. Il y a une complication de destinée qu'il est impossible de débrouiller et avec laquelle on roule en souffrant, sans jamais prendre terre pour regarder autour de soi. Peut-être, au reste, le bonheur est-il presque impossible, du moins à moi, puisque je ne le trouve pas auprès de la meilleure et de la plus spirituelle des femmes (1). Je m'apperçois *(sic)* que le superlatif est malhonnête, et je le rétracte pour l'habitante de la Maisonnette (2). Je lui écrirai à elle directement dans quelques jours. Je voudrais lui témoigner tous mes regrets de n'avoir pas profité d'une invitation dont je m'étais fait une vraie fête. Elle les concevra, ces regrets amers, bien mieux encore que vous.

« Aurez-vous cet été les dames du fauxbourg *(sic)* St-Honoré? Je ne les ai pas vues avant mon départ. Un malheureux dîner qui devoit les retenir toute la journée me les a fait chercher vainement : et à la dou-

(1) Cf. *Journal intime (1804)*, pp. 48-49 : « Je n'ai jamais vu une femme meilleure, ayant plus de grâce et de dévouement, mais je n'en ai jamais vu une qui ait des exigences plus continuelles, sans s'en apercevoir, qui absorbe plus la vie de ce qui l'entoure...; toute l'existence, les minutes, les heures, les années doivent être à sa disposition. Et quand elle se livre à sa fougue, c'est un fracas comme tous les orages et les tremblements de terre. C'est une enfant gâtée, cela résume tout... Resté seul avec Mme de Staël, l'orage s'élève peu à peu. Scène effroyable jusqu'à trois heures du matin sur ce que je n'ai pas de sensibilité, sur ce que je ne mérite pas la confiance... Je voudrais ne pas avoir à supporter les dépits d'une femme que la jeunesse abandonne... Il faudra détacher ma vie de la sienne, en restant son ami ou en disparaissant de la terre. » Mme de Staël avait alors 38 ans.

(2) Mme de Condorcet. — Le désenchantement, l'humeur fébrile, inquiète, l'ennui de vivre dont souffrit sans cesse Benjamin Constant se décèlent à plein dans ce passage.

leur de prendre congé, j'ai substitué celle de regretter à chaque instant de ne l'avoir pas fait. Fait-on autre chose dans la vie que de remplacer la douleur par la douleur!

« Je veux cesser mes tristes exclamations et vous parler de vous qui êtes heureux, et qui, au milieu des nuages de toute espèce qui couvrent notre horizon, m'offrez un point de vue consolant et doux. Oh! soignez bien cette plante rare qu'on nomme le bonheur. C'est si difficile à acquérir, et c'est peut-être impossible à retrouver!

« Je ne vous parle pas des affaires publiques. Sans doute elles donnent de grands sujets de satisfaction, mais je suis trop mélancolique pour m'en occuper. Je ne m'en rapprocherai qu'en travaillant, si je puis, à cet ouvrage dont je parle sans cesse et qui n'avance pas (1). La solitude est nécessaire à toutes les facultés comme à toutes les jouissances, et je suis condamné au monde; je l'ai été du moins; et des nombreux enfers du Dante je crois qu'à la longue, c'est un des plus pénibles (2). Je suppose que, sans en parler autant, vous travaillez plus et mieux. Mandez-moi ce que vous faites. Vos lettres seront pour moi un véritable plaisir, et ce sera une rareté dans ma vie. Je compte, en conséquence, que vous m'en accorderez libéralement. Adressez à Versoix, département du Léman. J'y serai dans cinq jours, comme dit le général Le-

(1) Il s'agit de son grand travail, sans cesse remanié, sur les religions. Il y reviendra à plusieurs reprises dans cette correspondance (cf. lettres IV, VI, VIII, IX, XVIII).

(2) Cf. *Journal intime, 1804* (p. 14) : « Je suis triste de mon isolement. La solitude est un bain froid, assez désagréable quand on y entre! mais je suis sûr que je m'y referai. »

clercq (1) *(sic)* en parlant des trèsves *(sic)* de Toussaint.

« Adieu, mon ami. Je vous aime et vous embrasse. »

(Timbre postal : *Viteaux*. — Suscription : *Au citoyen Faurielte* (sic), *chez Madame de Condorcet, à Meulan. Département de Seine-et-Oise.*)

(1) *Victor-Emmanuel* Leclerc (1772-1802), général de division sous l'Empire, beau-frère de Bonaparte, avec qui il s'était lié au siège de Toulon en 1793 (il épousa en 1797 sa sœur Pauline, depuis princesse Borghèse). C'est lui qui, au 18 brumaire, assura le succès du coup d'État en expulsant de la salle des séances, avec un peloton de grenadiers, les opposants du conseil des Cinq-Cents. En 1802, nommé chef de l'expédition destinée à faire rentrer Saint-Domingue sous la domination française, il remporta quelques avantages sur Toussaint-Louverture, et mourut au bout de l'année.

III

(6 juin.)
Genève, ce 17 prairial [*1802*].

« Comment se fait-il, mon cher ami, que je n'aye pas un mot de vous? Vous ajoutez cruellement par votre silence au regret que j'ai de ne vous avoir pas vu avant mon départ. J'espérais que vous répondriez à ma lettre de Viteaux. J'espérais que le triste événement arrivé à une de mes amies, par la perte de son mari (1), me procurerait de vos nouvelles, au moins indirectement, puisqu'elle demeure dans mon voisinage. Enfin, déçu dans toutes ces espérances, je viens vous demander si vous m'avez totalement oublié, ou si vous êtes trop heureux pour donner un instant à vos amis. Il n'y en a aucun qui mérite plus que moi de recevoir quelques preuves de votre souvenir : car nul assurément ne vous chérit davantage et n'est plus affligé de se trouver sans détails sur vous.

« Une personne qui vous a dernièrement fait une visite à la campagne, m'a mandé un mot de vous sur moi que je n'ai pu m'expliquer. Vous lui avez dit que je devrais revenir chez moi le plutôt *(sic)* possible, de peur de ne le pouvoir dans un autre tems. Je vous prie

(1) Voir les lettres précédentes. Il s'agit toujours de la mort du baron de Staël, survenue le 9 mai de cette année 1802.

instamment de me dire quel genre inconcevable d'obstacles pourrait retarder mon retour (1). Je ne crois pas nécessaire de développer ma question : mais, de grâce, donnez une réponse au moins aussi claire que vous le pourrez !

« Je me proposais d'écrire à la belle et aimable propriétaire de la Maisonnette (2). Mais la difficulté d'écrire m'a arrêté. Plus on pense, moins l'expression est facile. Soyez auprès d'elle mon interprète : je ne puis en choisir un meilleur pour être écouté favorablement. J'espère qu'elle me permettra, cet été, d'aller me consoler de n'avoir pas vu la Maisonnette au printems.

« Adieu, mon cher ami. Aimez-moi, et écrivez-moi donc le plutôt *(sic)* possible. »

(*Pas de signature.* — SUSCRIPTION : *Au cit. Fauriel.* — La lettre ne porte pas de timbre ; elle fut apportée à la main.)

(1) Benjamin Constant était plausiblement compromis par le commencement du complot de Mme de Staël qui lui valut l'exil à ce moment. — Voir le livre de M. PAUL GAUTIER, pp. 78 et suiv. — Benjamin Constant était éliminé du Tribunat à cette époque.

(2) Sophie de Grouchy, veuve depuis huit ans de Condorcet, pouvait avoir, à cette date, environ trente-huit ans. C'était une femme d'une rare beauté et d'une intelligence supérieure.

IV

Ce 21 [sans autre date.]

« Je me hâte de vous répondre, mon ami ; je compte assez sur votre amitié pour croire qu'une lettre qui ne vous parlera que de mes affaires ne vous ennuyera pas trop. Vous aurez reçu de moi, en date du 13, des détails sur ce que vous me demandiez : vous savez à présent aussi bien que moi de quelle nature est le conseil que notre ami commun m'a donné et quelle en a été l'origine. Vous savez aussi quelle est ma détermination.

« Je conçois votre idée sur la nécessité d'un prompt retour. Une seule considération la balance; c'est que je suis précisément sur le point d'achever mon travail (1), de manière à n'avoir plus qu'à le perfectionner durant le tems quelconque qu'il restera manuscrit, et qu'il me faut pour l'avoir ainsi mis en ordre encore une vingtaine de jours. Si je pars avant, je me trouverai de nouveau tout distrait par l'intérêt des circonstances et tout gêné par le bouleversement de mes papiers. Or, après une absence de trois mois, il ne me paraît pas qu'une prolongation d'un mois de plus à peu près puisse faire aucun effet, ni même être remarquée.

« Mon projet définitif est donc, — sauf vos conseils,

(1) On notera que B. Constant, à cette date, se préoccupe moins, en somme, de la politique que de ses travaux littéraires.

que vous n'aurez pas besoin de motiver, parce que, sachant mes raisons, je m'en remets à vous pour les juger, et j'obéirai à un avis contraire, — mon projet est donc, dis-je, de partir d'ici le lendemain du 1er vendémiaire et d'aller de suite (1) vous voir. Il me semble que cette époque, qui me donne tout le loisir de finir mon travail, est bien choisie sous un autre rapport : celui de ne pas arriver au milieu de choses que je ne puis empêcher et que je n'aurais que peu de plaisir à voir : outre que, si une chose aussi minime que mon retour était remarquée, elle le serait peut-être plus dans ce moment précisément qu'après.

« Ce dernier motif est cependant de très peu de poids : et si, comme il arrive souvent, mon travail ne s'étoit pas aggrandi *(sic)* sous mes mains, je n'y aurais fait aucune attention.

« Si vous approuvez cette décision, et que vous puissiez, en allant à Paris, apprendre quelque chose sur ce qui me regarde, sans faire aucune question, je vous serais bien, bien obligé de me le mander. Mais j'aime mieux ne rien savoir que de demander la moindre chose. Cependant il me paraît bien naturel, vu notre liaison connue, que vous me nommiez, pour voir si à mon nom il (2) vous parlera de moi. Je ne pense pas qu'il faille rien dire sur l'époque de mon retour, ni à ma campagne (3) ni à Paris.

« De toute manière, j'attends ici votre réponse, qui déterminera des changemens s'il y a lieu.

« Je vous ai écrit dans ma dernière lettre que vous pourriez bien facilement loger chez moi. Ainsi cette

(1) Pour : *tout de suite*. Incorrection fort répandue de tout temps.

(2) Fouché.

(3) A Luzarches (chef-lieu de canton du département de Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise).

difficulté sera levée. Je voudrais pouvoir lever de même toutes celles que vous rencontrerez dans la vie.

« Je suis bien glorieux de ce que la dame de la Maisonnette s'attendait à une lettre de moi. Je n'ose presque pas écrire, parce que je trouve mes lettres insignifiantes, tandis qu'il m'arrive quelquefois que ceux à qui j'écris trouvent qu'elles ne le sont pas assez. Mais puisqu'elle m'encourage, je lui écrirai ; car je n'ai pas d'occupation plus douce que de lui dire combien j'aime et son esprit et les rares qualités de son caractère, et combien son amitié m'est précieuse.

« L'autre dame (1) dont vous me parlez a été bien sensible à ce que vous me dites pour elle, tellement qu'elle vouloit insérer dans cette lettre un billet pour vous ; mais je ne crois pas qu'elle le puisse parce que la poste va partir et que je ne la reverrai pas avant de fermer ma lettre.

« Cette promptitude du départ de la poste me force à finir. Je vous avais prévenu que je ne vous parlerais, cette fois-ci, que de moi. C'est, au reste, vous parler de celui qui vous chérit le plus tendrement, et qui est bien impatient de vous revoir.

« Adieu, mon ami ; je vous embrasse de toute mon âme. »

(Pas de signature (2). — TIMBRE POSTAL : 99 *Genève.* — SUSCRIPTION : *A Madame de Prix, ferblanctier* (sic), *à Meulan, département de Seine-et-Oise.)*

(1) Mme de Staël.

(2) On remarquera qu'aucune des lettres datant de cette période n'est signée. C'était alors une précaution absolument élémentaire, indispensable. Noter également que cette lettre fut remise à Fauriel par une personne de confiance, une ferblantière de Meulan chargée de cette commission.

V

(15 juin 1802.)

Genève, ce 26 prairial an X.

« J'ai reçu, mon ami, avec un vif sentiment de plaisir et de reconnoissance, votre lettre du 13. J'y réponds, autant qu'il est possible de répondre par la poste (1). Je vous ai écrit, il y a peu de jours, pour vous demander l'explication d'une phrase qu'une des deux dames dont vous me parlez m'avoit transmise de votre part. Vous sentez que je réitère ma prière. Le motif auquel vous attribuez mon départ y a moins contribué, et surtout d'une manière moins positive, que vous ne semblez le croire. Le récit est impossible; mais je n'ai jamais cru que je pusse éprouver quelque obstacle à mon retour. Mes affaires, et plus encore l'achèvement de quelques travaux commencés, me retiendront ici encor un mois, peut-être plus longtems, à moins que vous ne me mandiez des choses qui me fassent partir plus vite. Sinon, je suivrai à *(sic)* mon projet, et j'irai habiter ma campagne, sans préjudice de la Maisonnette, où j'espère bien trouver un grand plaisir pendant quelques jours.

« Je vous remercie, mon bien bon ami, de l'offre que vous me faites de vous charger avant mon arrivée de

(1) C'est dire qu'il observera dans son langage une extrême circonspection.

mes commissions pour Paris. Votre entrevue avec l'ami que vous avez quitté (1) vous a mis plus au fait que je ne puis l'être du degré de nécessité de ces commissions. Si elles ne sont pas indispensables à faire avant mon arrivée, je préférerais les faire moi-même, ou du moins les faire faire de plus près. Je crois toujours que dans tous les cas la présence est ce qu'il y a de mieux. Mais c'est à vous à en juger : et j'attendrai, pour savoir qu'en penser, que vous ayez répondu, soit à cette lettre-ci, soit à celle qui l'a précédée.

« C'est, je pense, vous parler bien assez de moi : mais ce qu'il m'est impossible de vous dire assez, c'est le plaisir que vous m'avez fait, et qui a été doublé par la peine et l'espèce d'inquiétude où me jettoit *(sic)* votre silence.

« Une femme de nos amies (2) a été très peinée de ce que vous ne me disiez absolument rien pour elle. Il serait injuste à vous de l'oublier, car elle vous a voué une bien sincère amitié : et je l'ai vue affligée de ce qu'au milieu des lettres de ses amis sur l'événement (3) qui l'a frappée en voyage d'une manière si inopinée, il ne s'en trouvoit point de vous.

« Puisque la dame à qui je voulois écrire veut bien se souvenir de moi, je risquerai incessamment une lettre, quoique aujourd'hui l'on ne sache guères comment écrire, sous l'inspection de tant de lecteurs. Je crois que les lettres particulières sont plus lues que les ouvrages imprimés.

(1) Fouché. Quel ami !

(2) Mme de Staël. Il évite toujours d'écrire son nom.

(3) La mort de M. de Staël. — Cf. les précédentes lettres. On sait que Fauriel était peu *épistolier*, soit timidité, soit négligence, soit absence de loisirs.

« Nos voisins les Suisses s'agitent toujours, et nous serons obligés d'y mettre ordre. Je ne sai *(sic)* si cela contrariera nos intentions. On parle d'une attaque faite par des paysans contre des troupes françoises. Ce fait, s'il est vrai, décidera peut-être la mesure qu'on paraît méditer et ajourner depuis quelque tems.

« J'avais su par un de nos amis communs que F. avoit été très bien à votre égard. Je crois avoir à me louer de lui, et surtout je suis décidé à le croire, pour partir de là.

« J'ai reçu des nouvelles de la dame qui avoit quitté la rue Matignon pour la Maisonnette (1). J'ai su par elle comment étoit celle du faubourg Honoré, l'être le meilleur, le plus aimable, le plus digne d'être heureux.

« Adieu, mon ami. Je vous jure que la tristesse que vous avez remarquée dans ma dernière lettre ne tenoit pas au motif auquel vous attribuez mon départ. Il y a dans la vie et dans les hommes tant de raisons d'être triste!

« Je vous embrasse tendrement.

« Écrivez-moi soit à mon adresse à Versoix, soit au C[en] (2) Frédéric Rivière, à Versoix (3) aussi, département du Léman. Adieu, adieu. »

(Ni signature, ni suscription)

(1) Mme de Condorcet. Toujours des périphrases!

(2) Citoyen.

(3) Petite ville de Suisse, près de Coppet. Elle appartenait à la France avant 1816.

VI

(2 juillet 1802.)
Ce 13 messidor an X.

« Je reçois, mon ami, votre lettre du 2, et j'y réponds pour vous en remercier. J'ai écrit à celui que j'avais chargé de vous porter à Paris, ou de mettre à la poste pour Meulan ma lettre précédente, qui étoit du 17. Je désire que vous l'ayez, non qu'elle soit maintenant ou nécessaire ou intéressante, mais pour qu'elle soit en vos mains.

« Ce que vous me dites sur mon retour est parfaitement conforme à ce que j'avais pensé. Je vous expliquerai, quand nous nous verrons, la circonstance très simple qui, à ce que je puis deviner, a donné lieu à une tracasserie, et les motifs très différens qui ont avancé de deux ou trois jours un départ fixé toujours à peu près à cette époque depuis plus de deux mois. Je ne pense pas qu'il puisse être question de rien au monde à mon retour : dans tous les cas, je compte vivre à ma campagne (1), le plus longtems que je pourrai. Le travail qui m'occupe demande encore de longues recherches, et je ne pense pas que jamais il y ait eu un meilleur moment pour méditer. Je compte aussi avec

(1) Il ne cesse de promettre qu'il se tiendra bien tranquille.

bonheur sur l'hospitalité de la Maisonnette. J'ai écrit dernièrement à la dame qui l'habite, mais directement, n'ayant pas reçu encore votre avertissement à cet égard. Mais ma lettre ne contient que l'expression de mes sentimens, et ils n'ont rien qui puisse choquer personne. Depuis longtems, quand j'écris des lettres, je fais comme M. Thomas (1), je songe qu'elles sont destinées pour *(sic)* le public, et si cela continue, je pense que je pourrai bien faire imprimer mes lettres particulières, et garder mon ouvrage en manuscrit.

« J'ai annoncé votre lettre à une dame que je vois souvent. Elle n'avoit point attribué votre silence à des motifs *défavorables pour vous*, comme vous le dites, mais tristes pour elle. C'est une des personnes qui vous aiment et vous apprécient le mieux, et que je voudrais le plus voir heureuse : et je sais combien des preuves de votre amitié y contribueraient. Il y a dans mon cœur trop de découragement, dans mon âme trop de sentimens divers, mon imagination est trop décolorée (2) pour que je puisse, moi, faire le bonheur de personne; et je rassemble avec inquiétude, pour les objets de mon amitié, tous les moyens de bonheur que je découvre ou que j'imagine.

« Les journaux se ressentent de l'inaction complette

(1) Nous supposons, sans en être sûr, qu'il s'agit du littérateur connu (1732-1785), auteur d'*Éloges* dont le style apprêté et emphatique fut souvent raillé.

(2) Toujours cette mélancolie que nous avons signalée plus haut! Comme Constant s'analyse avec justesse, comme il est sincère avec lui-même! Il lui sera beaucoup pardonné, parce qu'il s'est bien connu, et qu'il ne s'est jamais flatté. Son *Journal intime* en fait foi (cf. notre chapitre III, *L'homme*).

(sic) dont vous me parlez. Jamais ils n'ont été plus insignifians. Je crois même qu'ils s'en ennuyent : car le *Mercure* nous propose gravement de nous vouer exclusivement à la gloire militaire, et fait un grand article contre l'Angleterre, à laquelle il veut bien laisser l'ignoble occupation du commerce. J'ai trouvé l'invitation bizarre, deux mois après la conclusion de la paix ; car, si je comprens *(sic)* encor ma langue, l'on ne peut guère acquérir de gloire militaire qu'en fesant la guerre, et je ne vois pas contre qui. Cependant l'auteur consacre trente pages à prouver que cette gloire doit être l'unique but de la France. Il est vrai que, pour nous consoler, il ajoute que nous ne ferons plus la guerre révolutionnairement, comme nous l'avons faite, mais de gouvernement à gouvernement. Soit, pourvu que cela ne nous porte pas malheur! Car je doute que nous puissions remporter plus de victoires que dans notre guerre révolutionnaire. Cet article m'a rappellé *(sic)* un discours de Merlin de Thionville (1) prononcé en novembre 1793, où il prouvoit que la République ne devoit plus être commerçante, mais agricole et guerrière, et finissait par ces mots : « Soyons toujours sous nos armes et sur « nos charrues! » Il écrivit aussi, comme le *Mercure*, contre ces malheureux économistes, philosophes, et autres misérables comme Turgot, Voltaire et Montesquieu, *mutato nomine* (2).

(1) Célèbre homme politique (1762-1833) ; avocat au Parlement de Metz (1788), représentant du département de la Moselle à l'Assemblée législative ; réélu à la Convention, puis aux Cinq-Cents ; se distingua à l'armée par son patriotisme et sa bravoure.

(2) Merlin de Thionville est encore connu comme *régicide*. On peut voir dans une vitrine du Musée des Archives nationales, parmi les pièces autographes exposées, la lettre par laquelle il

« Je vois aussi dans le *Moniteur* qu'on propose le rétablissement, ou, pour mieux dire, l'établissement des loix *(sic)* anglaises sur la chasse. On ignore peut-être que ces loix sont regardées comme atroces en Angleterre et que depuis un siècle on en demande le rapport. Peut-être aussi le sait-on.

« Je finis, mon ami, car, à force de dire : *Je vois*, je ressemble à Petit-Jean. J'aurai bien du plaisir à vous voir, et j'en trouve un bien vif à apprécier les preuves d'amitié que vous me donnez. Je compte sur une lettre de vous, comme vous me la promettez. »

(Timbre postal : 99 *Genève.* — Suscription : *A Madame de Prix*, *ferblanctier* (sic), *à Meulan*, *Seine-et-Oise*, *pour M. Forielle* (sic).

transmit au président de la Convention son vote motivé, lors du procès de Louis XVI (de *Mayence, 6 janvier 1793*) *: Je crois que la mort du tyran peut seule assurer la liberté, servir d'exemple aux Rois et aux prétendus maîtres du monde, et satisfaire à la justice éternelle. Je vote donc pour la mort de Capet et la prompte exécution du jugement. Je demande qu'à l'appel nominal mon vœu soit compté.*

VII

Ce 19.

[*Sans autre date; milieu de 1802* (1).]

« Je ne vous remercie plus, mon ami, parce que je vous ai déjà dit tout ce que j'éprouvais. Mais je vous écris en détail et clairement, pour que vous puissiez bien savoir et ce que je désire, et ce que vous pourrez faire. L'homme qui vous remettra cette lettre a une occasion sûre pour me transmettre votre réponse. J'attens *(sic)* votre réponse pour mes derniers arrangemens.

« 1° Je suis certain que l'ordre que F. (2) avoit d'abord dit à G. (3) avoir été donné pour mettre obs-

(1) Lettre capitale pour l'explication des autres.

(2) *Fouché*. — Sur Fouché policier, voy. l'étude de M. Louis Madelin, *Fouché* (1759-1820), t. I, chap. xv *(La police générale de l'Empire)*. — Paris, Plon, 1900, in-8°.

(3) *Garat*. (Sur ce personnage, voy. la notice de A. Debidour dans la *Grande Encyclopédie*, t. XVIII, p. 477.) *Dominique-Joseph Garat* fut, au cours de sa longue carrière — quatre-vingt-quatre ans (1749-1833), — journaliste, écrivain, philosophe, académicien, législateur, ministre sous la Convention, ambassadeur sous le Directoire, sénateur et comte de l'Empire, proscrit sous la Restauration. — Il était entré au Conseil des Anciens, comme député de Seine-et-Oise, et devint (20 janvier 1799) président de cette assemblée. Nommé par Bonaparte, après le 18 brumaire, membre de la commission des Anciens chargée de préparer la nouvelle constitution (14 décembre 1799), il avait donc l'oreille du pouvoir. Nommé sénateur, panégyriste du vainqueur de

tacle à toute rentrée *en France* et avoir été envoyé dans le département même que j'habite actuellement n'a été ni donné ni envoyé. F. s'est déjà retranché à dire qu'il n'avoit été donné que sur la route *de Paris*, et pour m'empêcher d'y revenir.

« 2° Je doute qu'il ait été donné même de cette manière.

« 3° J'ai de fortes raisons de penser que toute cette affaire ne tient point à la disposition du 1er Cons. Il a eu un accès d'humeur, à l'époque de mon départ, d'après d'autres soupçons très mal fondés. Mais ceci n'a rien de commun avec ses colères antérieures.

« Voici le fait : j'en ai la conviction la plus forte. F., durant cet hyver *(sic)*, a dìné deux ou trois fois avec moi dans une maison que vous connoissez (1). Il avoit cru prudent de ne point parler de ces dîners. Mais la personne chez qui nous dînions aïant *(sic)*, par erreur, supposé qu'ils étoient connus, en a dit, avec bonne intention, et avec le désir de servir F., un mot qui est revenu au 1er C. Celui-ci, fidèle à son système de semer la défiance, a dit à F. : « Vous dînez chez.... « Je sai *(sic)* tout ce que vous y dites. » F. s'est cru compromis. Il n'y avoit pas le moindre fondement. Outre

Marengo, de Kléber et de Desaix, flagorneur éhonté, *enfileur de phrases*, comblé d'honneurs, membre de l'Institut réorganisé dans la classe de langue et littérature françaises *(Académie française)* en 1803, et, la même année, commandant *(commandeur)* de la Légion d'honneur, louangeur empressé, emphatique, intarissable de l'Empire, voilà sous quels traits nous apparaît ce roué dont la situation fut supérieure au talent, et qui pratiqua excellemment, comme on voit, l'art de faire son chemin sous tous les régimes (sauf pourtant la monarchie).

(1) Chez Mme de Staël. — Les initiales F. et G., dans ce qui suit, désignent *Fouché* et *Garat*.

qu'il n'y avoit rien à savoir, le 1er C. ne savoit que le fait matériel d'un dîner dans telle maison. Cela a eu lieu huit à dix jours avant mon départ. G. m'en a averti : mais le sort a fait que je n'ai plus revu F., de sorte que je n'ai jamais pu lui expliquer cette tracasserie. Je n'y suis, moi, pour rien de personnel. Ce n'est ni chez moi que la chose s'est passée, ni contre moi que F. a de l'humeur. Mais mes liaisons connues, mon départ simultané, et l'accident qui a retardé sa lettre d'invitation, de manière que je n'ai pu m'y rendre, tout cela, joint à ce que je suis à cent cinquante lieues de Paris, lui fait trouver simple que j'y reste.

« Voilà, mon ami, mes données bien positives, d'après des lettres, des détails, et des souvenirs postérieurs à tout ce que je vous ai mandé précédemment. Tout ceci pour vous. Si F. croyoit que je le soupçonne d'exagérer la malveillance du 1er C., il pourrait se justifier en la fesant naître (1). Il ne faut d'ailleurs point que d'autres paraissent instruits de mes conjectures sur ses craintes; il les croiroit d'autant mieux fondées.

« Maintenant, voici ce que je crois qu'il faut lui dire, et je désire bien que ma lettre vous parvienne avant que vous l'ayez vu.

« 1° Je ne suis point ici dans mon domicile; si j'y étois, j'y resterais. Je ne désire point aller à Paris, qui n'est pas non plus mon domicile : mais je suis obligé d'aller à ma campagne, où j'ai tout mon établissement, et qui est à dix lieues de Paris (2). C'est là, et non à

(1) On voit que Constant connaît à fond le personnage, et qu'il se défie légitimement de celui qu'il appelle pourtant encore son *ami*. Fouché est une figure trouble, dont on a récemment eu raison de préciser les traits (cf. l'étude de M. Madelin).

(2) Sur les circonstances qui avaient amené B. Constant à

Paris, que je veux aller. Jusqu'à présent tous les avis de F. ont été de ne pas retourner à Paris. J'obtempère à ces avis.

« 2° J'ai fait un achat de terres pour lequel j'ai des payemens à faire le 15 vendémiaire. Je ne puis charger personne de mes affaires, vu que j'ai toujours compté les terminer moi-même et qu'il faudrait des détails qu'un homme qui n'en auroit pas de connoissance antérieure ne parviendrait jamais à comprendre. J'ai à ma campagne tous les papiers nécessaires et pour me faire payer de ce qu'on me doit, et pour payer ce que je dois moi-même. Personne ne peut trier ces papiers pour me les envoyer. Je ne puis rien faire sans cela. Si je n'étais pas à Paris ou à ma campagne vers le 15, j'aurais un procès commencé, et mes biens saisis. F. traitera cela lestement, mais faites-lui sentir que cela est sérieux, et que ce que je désire est si simple qu'il ne vaudrait pas la peine de me causer un grand dérangement de fortune.

« 3° (et ceci peut le plus convertir F.), mon retour ne fera aucune sensation, puisque j'irai habiter une propriété isolée qui n'est pas même dans un village. Je me proposais, même avant cette affaire, de vivre très retiré et à la campagne la plus grande partie de l'hyver. Personne que F. ne pense à moi, ne saura où je suis. D'ailleurs, je le répète, si l'on veut quelque chose de moi, c'est que je ne sois pas à Paris; et si F. est de bonne foi, il conviendra que, s'il m'avoit vu, il m'auroit donné le conseil d'aller à ma campagne. C'est parce que je suis à Genève qu'il me fait dire d'y rester. Si

faire l'achat de cette propriété, voyez, à l'*Appendice*, l'extrait de l'introduction de D. Melegari que nous donnons sous cette rubrique : *B. Constant citoyen français.*

j'étais à ma campagne, ce serait là qu'il voudrait que je restasse.

« Divisez donc bien, mon ami, la question entre Paris et la campagne. S'il le faut, je suis prêt à transiger sur Paris; mais je ne le puis sur l'autre point. Il me conviendroit de pouvoir faire quelques courses à Paris, pour régler moi-même mes affaires avec mon vendeur et ceux qui me doivent. Mais si F. y met un trop grand obstacle, j'y suppléerai par lettres. Je ne le puis d'ici, parce qu'il me faut des titres et des papiers, qui, je vous l'ai dit, sont à la campagne. Je prendrai donc, s'il le faut, vis-à-vis de F. l'engagement (d'amitié, car je ne veux point sanctionner de pareils actes) de ne point aller à Paris de tout l'hyver. Mais rien ne m'empêchera d'aller chez moi, parce que le dérangement qui suivrait la prolongation de mon absence me semble plus fâcheux que la chance que je courrais, en allant en dépit de tout le monde.

« Si l'offre de rester à ma campagne est nécessaire, faites-la donc : mais ne la faites qu'à la dernière extrémité; non que ce ne soit mon dessein, mais comme on part toujours du point où l'on est, si l'on croit m'avoir rendu toute liberté d'aller à Paris, et que l'humeur revienne, le pis aller sera de me repousser jusqu'à ma campagne. Si l'on m'a confiné à ma campagne, à la première humeur renaissante, on voudra m'éloigner encore.

« Ajoutez en parlant à F. que, bien que décidé à ne changer en rien mes opinions, cependant, si je dois à son amitié la fin de cette tracasserie, dans laquelle je ne sais pourquoi je suis compris, je me regarderai comme lié vis-à-vis de lui; que je croirai, pour ne pas le compromettre, ne devoir ni écrire ni parler sur

l'état des choses; que ma conduite sera précisément l'inverse de ce qu'elle seroit nécessairement, si l'on me réduisoit à m'exiler, que le 1er C. n'entendra nullement parler d'un homme (1) dans une campagne isolée à dix lieues de Paris, y vivant *seul*, absolument *seul*, et que lui F. sera beaucoup moins compromis par là que s'il se prêtoit à un acte arbitraire contre un homme qui n'est pas tellement obscur qu'on ne le sût hors de France.

« Voilà, mon ami, quant à F. Quant à G. et à mes autres amis, servez-vous des mêmes motifs d'affaires, pour démontrer combien mon retour est indispensable, en fesant aussi sentir que mon séjour à la campagne sera sans inconvéniens, si F. le veut. Mais ce qui est essentiel et ce qui est vrai, c'est que ce n'est point fantaisie, ce n'est point envie de lutter, — quoique cela soit naturel quand on a raison, — c'est nécessité qui me force à retourner chez moi. Cela est si exact que, si F. persiste, et que je ne voye pas possibilité de séjourner, j'y irai de manière ou d'autre, quelque risque qu'il y ait, et sauf à repartir, après mes arrangemens pécuniaires. Ceci ne doit pas être dit à F., parce que, n'eût-il pas envie de me tourmenter, il aimerait assez à me laisser vivre comme Damoclès.

« Je passe maintenant aux arrangemens matériels et à l'époque de mon retour. Je suppose que ceci vous parvienne dans dix jours, et qu'il vous en faille cinq pour avoir vu F. J'aurai votre réponse dans vingt jours à peu près : et je ne partirai que dix jours après. Mon idée serait d'aller à la Maisonnette avant Paris ou ma campagne, puisque l'excellente dame de la Maisonnette

(1) Le mot est écrit ainsi en abrégé : *hōe*.

veut bien m'y recevoir : d'écrire à F. comme de chez moi, et de savoir l'effet de ma lettre, et si, ce que je ne crois point, on m'iroit chercher à ma (1) campagne. Ensuite, selon les circonstances, ou je m'établirai dans mon hermitage, ou, s'il n'y a pas sécurité, je m'arrangerai en vingt-quatre heures pour un long voyage. Je désire donc, et je vois avec plaisir que cela cadre avec vos projets, vous trouver vers le 10 vendémiaire à la Maisonnette. Tout sera éclairci en deux jours, et si je dois repartir, ce dont je doute, j'aurais eu de bons momens près de vous, et j'aurai remédié pour ma fortune aux dérangemens d'une absence inopinée.

« Je vous avoue, mon ami, que toutes ces précautions, je les prends plutôt pour que mes amis ne m'accusent pas d'imprudence et ne se désintéressent pas de moi que par aucun motif de crainte. La vie est si lourde sous le régime sous lequel nous vivons, que je ne puis mettre d'intérêt à éviter des dangers qui ne menacent pas la vie, et qui, d'ailleurs, me paraissent très peu vraisemblables. Mais je sens que tout le monde crieroit à la témérité, à l'obstination, et je ne veux pas braver la désapprobation de ceux que j'estime. Si vous enleviez de France vous, et en comptant tout, une douzaine d'hommes et de femmes, je me résignerais à vivre partout ailleurs : et si, après un court séjour près de vous, je ne vois point de possibilité de repos, je tâcherai d'aller, avec des livres, attendre dans quelque retraite paisible la fin de ce règne, qui redouble tellement de poids.

« Je suis bien aise de ce que vous me dites de l'ouvrage

(1) *Ma* remplace *la* (biffé). Constant avait d'abord écrit : « à *la* campagne. » Ce qui constituait une amphibologie.

que je vous ai envoyé (1). C'est une belle action, et qui, s'il y a encore quelques fibres dans les cœurs, doit être tôt ou tard d'une grande utilité. Bientôt vous lirez le roman de la fille (2), qui, je crois, ne vous fera pas moins de plaisir. Bonne et noble famille!

« Adieu, mon ami. J'attends le plutôt *(sic)* possible la réponse que vous remettrez au porteur de cette lettre, et je compte vous embrasser du 12 au 20 vendémiaire. Adieu. Vous n'avez pas besoin que je vous dise combien je vous aime (3). »

(Pas de signature ni de suscription.)

(1) Voir la thèse doctorale de M. Gautier, p. 88. Il s'agit d'un ouvrage de Necker, les *Dernières vues de politique et de finances.*

(2) *Delphine,* par Mme de Staël.

(3) Voir sur cette lettre, à l'*Appendice,* le commentaire de Sainte-Beuve (*Portraits contemporains,* t. II, pp. 506-508).

VIII

(15 juillet 1802 (1).
Ce 26 messidor an X.

« Depuis la dernière lettre que vous m'avez écrite, mon cher ami, vous devez en avoir reçu deux de moi, si je ne me trompe. J'ai reçu, de mon côté, de la part d'une personne (2) dont vous me parlez, et que vous devez avoir vue, quoique n'ayant plus avec elle de relations positives (3), j'ai reçu, dis-je, de cette personne un avis indirect, tendant à retarder mon retour. Je vous confie ceci, en vous priant de n'en rien dire à personne, pas même à l'auteur de cet avis, auquel j'attache assez peu d'importance, et qui ne changera rien à mes résolutions. Je ne vous en parle que parce que la manière aimable dont vous m'avez offert de faire mes commissions auprès de cette personne me fait une loi de ne vous rien cacher. Mais je n'en suivrai pas moins mon projet d'aller habiter ma petite campagne, dès que mes affaires ici seront terminées. Je crois que je traiterai beaucoup mieux de près celles que je pourrai avoir à Paris. Il y a une classe d'amis qui ne demandent pas mieux que de n'avoir pas besoin de défendre les leurs, et pour cela qui trouveroient commode de

(1) Tout ce début de lettre encore roule sur Fouché.
(2) Fouché.
(3) Sur les relations de Fauriel avec Fouché, voir ci-dessus.

les tenir à cent lieues. Cependant, comme il m'importe d'être bien avec le donneur d'avis, que j'aime au fond, et en qui j'ai toute la confiance que sa situation peut comporter (1), n'ayez, je le répète, mon ami, l'air de rien savoir là-dessus. Je consens à ce qu'il attribue à ses conseils la prolongation de mon séjour ici, qui durera bien encore un mois, et je ne veux pas qu'il soit engagé, par amour-propre, s'il croit quelqu'un d'autre dans la confidence, à persister dans l'avis qu'il m'a donné. Si vous aviez entendu dire quelque chose de relatif à cela, mandez-le moi : mais dans le cas contraire, ne prenez aucune information, ne faites aucune question, ne rappellez *(sic)* point une affaire qui, très vague en elle-même, est peut-être déjà oublié *(sic)*. Vous voïez *(sic)* combien je compte sur votre amitié. Je mets autant de soin à vous empêcher d'agir pour moi que j'en croirais nécessaire pour engager un autre à me rendre service. L'idée que cette amitié m'est acquise tient le premier rang parmi le petit nombre d'idées douces qui me sont encor accordées.

« Mon séjour ici est prolongé par la maladie d'une vieille tante (2) à moi, maladie qui, bien que peu grave en elle-même, l'est beaucoup pour une personne de quatre-vingt-onze ans. Je profite de ma retraite pour lire beaucoup et pour travailler. J'ai lu un

(1) On avouera que ce n'est pas beaucoup dire! Cette restriction me paraît plutôt ironique.

(2) Mme de Nassau sans doute (voir les lettres de Benjamin Constant publiées par Menos). On trouve aussi, à la suite du *Journal intime* publié par D. Melegari, parmi les lettres de B. Constant à sa famille, un très grand nombre d'épitres affectueuses et familières adressées par lui à la citoyenne (puis *à la comtesse*) de Nassau, née de Chandieu. — Elle mourut en 1814.

ouvrage qui m'auroit ennuyé dans tout autre tems, mais qui est pour celui-ci inconcevablement curieux. C'est la collection de tous les débats et de la plupart des pamphlets qui ont paru en Angleterre, depuis 1635 jusqu'en 1660. On se croit au milieu des hommes qu'on voit tous les jours.

« Avez-vous lu l'ouvrage de Dumont (1), ou de Bentham (2), comme vous voudrez? Je l'ai entrepris. Quoiqu'il y ait beaucoup d'idées, ce n'est pas une lecture facile. Je ne conçois pas que Dumont ait adopté la barbare terminologie de l'auteur qu'il abrégeoit. Comment croit-il qu'il fasse adopter ou tolérer en France des maux *evanescens*, des droits *concaténés*, des événemens *divertitifs*, *exonératifs* et *destitutifs*, et le droit de *contrectation physique*? Cependant, quand on a traversé ces mots, on trouve des idées nouvelles, et des principes très sains.

« Pour la quatrième fois, j'ai recommencé mon ouvrage (3). Je crois qu'il gagnera à la refonte à laquelle je me suis déterminé. Je désire le rendre le moins imparfait possible; il faut qu'il ait assez de mérite pour se soutenir durant cette époque de dégoût pour les sujets dont je traite de manière à se retrouver, lorsque

(1) *Pierre-Étienne-Louis Dumont*, de Genève, jurisconsulte suisse (1759-1829), ami de Mirabeau, de Sheridan, de Fox et de Bentham. Collaborateur du grand criminaliste et philosophe, il se fit son disciple et s'évertua à populariser ses idées dans une série d'ouvrages qui, malheureusement, ne brillent point par la fermeté du style. Sismondi a écrit sur lui une notice.

(2) *Jeremy Bentham*, célèbre moraliste, économiste et jurisconsulte anglais. L'ouvrage ici cité est peut-être le *Traité de législation civile et pénale* (Paris et Genève, 1802, 3 vol. in-8°). Dumont a fait des extraits de ses principaux livres.

(3) L'ouvrage sur les religions.

ce dégoût sera passé. On m'écrit de Paris de grands éloges sur la brochure de Camille (1). Je trouve qu'elle les mérite. C'est une action courageuse, et un écrit de talent; et la manière dont elle a été lue subrepticement me paraît l'indice d'une époque nouvelle dans l'opinion. Je m'arrête, parce que je n'aime pas les dissertations par lettres. Quel plaisir j'aurai à causer cette *(sic)* automne avec vous!

« Adieu, mon ami. Je vous aime et je vous embrasse tendrement. »

(*Pas de signature.* — TIMBRE POSTAL : 99 *Genève.* — SUSCRIPTION : *A Madame de Prix*, *ferblanctier* (sic), *à Meulan*, *département de Seine-et-Oise. Pour M. Forielle* (sic).

(1) Il s'agit évidemment ici de l'écrit intitulé *le Vrai Sens du vote national sur le consulat à vie* (Paris, 1802), où Camille Jordan, de Lyon (1771-1821), proscrit du 18 fructidor (4 septembre) et ami personnel de Constant, attaquait avec la plus vive âpreté le gouvernement consulaire. Après la Restauration, Jordan fut élu député (1816) par le département de l'Ain, qu'il représenta pendant cinq ans, jusqu'à sa mort. — Le membre actuel de l'Académie des sciences est son petit-fils, et son arrière-petit-fils enseigne l'histoire à l'Université de Rennes (Faculté des Lettres).

IX

(17 juillet 1802.)
Genève, ce 28 messidor an X.

« J'ai reçu, de la dame de la Maisonnette, une lettre tellement aimable, que je ne veux pas tarder un instant à l'en remercier. Je me fais une grande fête de lui dire bientôt combien elle m'a fait plaisir dans ma solitude. Elle est bien bonne de m'encourager à travailler. Je travaille en effet, quoique ne prévoyant guères quand ce que j'achève pourra être utile, ni quand cela pourra être publié. Au reste, ce sujet est tellement vaste et, sous quelques rapports, tellement difficile, que j'y employerais plusieurs années, que mon ouvrage n'en vaudrait que mieux (1).

« On m'a mandé qu'un homme que vous devinerez facilement croit que je veux l'attaquer personnellement dans cet ouvrage. Il se trompe. Ni lui ni aucune partie de sa conduite ne se trouvent désignées *(sic)*. Il n'y a dans tout ce que j'ai écrit que des principes généraux que j'ai adoptés et que je développe, parce qu'ils m'ont paru vrais sans que j'aie réfléchi

(1) On sait que ce travail important *(De la Religion considérée dans sa source et ses formes)* ne fut publié que vingt-cinq ans plus tard (1824-1830). — Il fut mis à l'*Index*, à Rome. — B. Constant en avait modifié à maintes reprises le plan et l'esprit même (cf. le *Journal intime*).

s'ils étoient ou non applicables à cet homme (1) ou à tout autre.

« Je profite de cette occasion, mon cher ami, pour ajouter encore aux recommandations de silence complet sur la petite anecdote que je vous ai confiée dans ma lettre d'avant-hier. Comme l'avis étoit indirect, je veux rester à même, si cela me convient, de ne l'avoir pas reçu, et de toute manière, c'est une affaire que je ne veux pas traiter sérieusement. On en tripleroit l'importance, si elle étoit le moins du monde connue ou répétée : au lieu que je parie qu'à mon retour, si l'on n'en reparle point de ma part, il n'en sera plus question. Un inconvénient très fâcheux à ce que vous en parussiez instruit, serait que le donneur d'avis vous chargeroit probablement de me le renouveller *(sic)*. Or, décidé que je suis, à tout prix, à n'en pas tenir compte, il me convient d'éviter toutes les occasions de paraître le repousser. Je ne vous l'ai dit que parce que je me suis cru obligé de ne rien vous cacher : mais qu'il n'en soit question avec personne, pas même avec nos plus intimes amis.

« Je viens de lire dans la *Décade* avec un bien grand plaisir l'extrait de Chateaubriand par Ginguené (2).

(1) *Bonaparte*. Benjamin Constant était, à son gré, un des plus dangereux *idéologues*. On connaît le revirement ultérieur, la palinodie de l'*Acte additionnel*. — Sur le retour de B. Constant à Paris (1814), cf. le *Journal intime* et les extraits, que nous publions dans l'*Appendice*, de l'édition Melegari racontant son entrevue avec Napoléon.

(2) Sur *le Génie du christianisme*. — *Pierre-Louis Ginguené*, médiocre littérateur (1748-1816), avait été élu membre du Tribunat après le 18 brumaire. Il était, comme Constant, ardemment passionné pour la justice et la liberté. Éliminé en 1802 (c'est la date même de cette lettre), il renonça pour toujours aux

On voit que l'auteur de cet *Extrait* avoit commencé avec le désir de n'être pas trop sévère et de ne pas blesser l'auteur, et qu'il a été graduellement emporté par la force de la vérité, et par l'amour de la philosophie et de la république. J'attends avec impatience la troisième partie de cet *Extrait*, que je n'ai pas lue encore.

« Et vous, qui travaillez beaucoup, à ce qu'on me mande, quand vous lirai-je? Un ouvrage de pensée, et raisonnable, seroit aujourd'hui un météore, au milieu d'une nuit obscure. Un ouvrage, tel que vous pourriez le faire, feroit un effet prodigieux, parce qu'il réunirait le double avantage de l'époque et du talent. Mais comment imprime-t-on? c'est ce que j'ignore.

« Adieu, mon ami. Encore une fois, hommages reconnoissans à votre belle amie. Sa lettre m'a fait un grand bien. Je vous embrasse comme je vous aime. »

(*Pas de signature.* — Timbre postal : 99 *Genève.* — Suscription *: A Madame de Prix, ferblanctier* (sic), *à Meulan. Département de Seine-et-Oise. Pour M. Forielle* (sic).)

charges publiques. — Il collaborait assidûment à la *Décade philosophique,* dont il avait été rédacteur dès 1794.

X

[*Sans lieu ni date explicite.*]
Ce 28.

« Je reçois, mon bon ami, votre lettre du 21, et, avec votre lettre, des avis beaucoup plus positifs que celui dont je vous avois parlé. Pour ne pas prolonger cette lettre, que je suis pressé de remettre à une occasion sûre, je vous prie de vous informer auprès d'un ami de Julie (1) de la nature de cet avis. Je n'y crois pas, dans toute sa gravité : mais il y en a cependant assez pour que je désire que vous voyez *(sic)* F., et que vous le fassiez parler sur mon compte. Du reste, mes projets sont toujours inébranlables, et pour la même époque. Je ne vous les manderai pas par la poste, et je vous prie de n'en point parler. Mais je compte sur vous pour vous trouver à la campagne que vous habitez, un jour donné. Je vous l'indiquerai quand il sera tout à fait fixé, en vous en parlant comme d'une course à *Bâle*. Je

(1) Quelle est cette Julie? Julie Talma, femme du grand tragédien, dont il est si souvent question dans le *Journal intime* (cf. pp. 54, 57; pp. 104-105; pp. 108-110, récit de sa mort et de son enterrement, 1804), ou Julie Bernard *(Juliette Récamier)*? Ces deux Julies ont joué, comme on sait, un grand rôle dans l'existence de l'homme passionné qui n'avait, au reste, rien d'un Saint-Preux, mais qui, peut-être, eût souhaité de lui ressembler.

ne crains point de demander à la dame de la Maisonnette de me recevoir, parce que, l'avis donné fût-il vrai dans toute son étendue, il ne serait pas censé connu d'elle, de sorte que ma visite serait sans aucune conséquence. D'ailleurs, je ne veux que causer avec vous, en arrivant, pour me mettre au fait. Répondez-moi pourtant là-dessus. — Au lieu de m'adresser comme à l'ordinaire, adressez sans double enveloppe. Vous aurez, au reste, une occasion sûre de m'écrire dans trois semaines ou un mois, et je vous demanderai par cette occasion de me donner tous les détails possibles. Dans votre entretien avec F., dites-lui bien, sans lui rien confier qui lui indique l'époque de mon retour, que mes liaisons, mes propriétés, toute ma fortune et mon habitation étant à dix lieues de Paris, rien ne m'empêchera d'y retourner, plutôt *(sic)* ou plutard *(sic)*, que l'amitié qu'il m'a témoignée est une sorte d'engagement auquel il ne pourrait manquer sans se faire tort : qu'il s'affaiblirait dans l'opinion, s'il abandonnoit successivement tous ses amis (1), et qu'il finirait par être victime après en avoir sacrifiée *(sic)* d'honorables, dont le souvenir l'empêcheroit d'être plaint ou défendu à son tour; qu'au reste, je n'ai aucun doute sur sa disposition à mon égard, que je ne lui demanderai jamais rien qui puisse le compromettre, et que je ne veux que vivre dans ma campagne, en repos.

« Je suis honteux de ne vous parler jamais que de moi. Je goûte avec délices le plaisir de vos lettres, et vous m'y avez tellement accoutumé que je ne pourrais plus m'en passer. Vous recevrez en même tems que

(1) On note dans tout ce passage un ton de sec et froid mépris qui, pour contenu qu'il soit, n'en demeure pas moins significatif; au contraire.

cette lettre un livre qui vous intéressera (1). Il y a de l'esprit beaucoup, et un amour de liberté qui contraste singulièrement avec le moment. Je trouve le nom de l'auteur un passeport heureux pour ces idées aujourd'hui.

« Adieu, mon excellent ami. Il y a encore un petit nombre d'hommes qui consolent de la vie. Hommages tendres à la femme distinguée auprès de qui vous êtes, et que j'aime d'un profond attachement. »

(Suscription : simplement *Fauriel. — Pas de signature.*)

(1) Ne serait-ce pas le livre précité de Necker, *Dernières vues de politique et de finances?* Constant admirait profondément la personne et les idées de Necker, dont souvent il apparaît dans ses écrits le disciple, ainsi que celui de Rousseau. Cette double influence exercée sur son esprit n'est pas niable.

XI

(31 juillet 1802.)
Ce 12 thermidor.

« L'avis dont je vous ai parlé, mon cher ami, n'étoit ni aussi important que s'il avoit été spontané, ni aussi insignifiant que s'il n'avoit été qu'une simple réponse à une tierce personne. Pour vous le bien faire comprendre, je vais vous en faire toute l'histoire.

« Je suis parti le 15 floréal pour aller voir une propriété que j'ai à dix-huit lieues de Paris (1). Pendant mon absence, le jour même de mon départ, votre ami m'écrivit pour m'inviter à passer chez lui. Cette lettre me fut envoyée de mon logement à mon autre campagne, où, par erreur, mon domestique me croyoit. Dans l'intervalle je revins à Paris, où cette lettre n'étoit plus, et j'en repartis avant qu'elle y fût revenue, de manière qu'après m'avoir ainsi manqué, elle ne m'est arrivée qu'ici. Ne voulant pas que celui qui me l'avoit écrite crût que j'avois refusé d'aller le voir, je lui ai écrit par un de nos amis communs pour lui expliquer ce qui m'avoit empêché de connoître son invitation ; et

(1) *Luzarches,* jolie localité située à 24 kil. N.-E. de Pontoise ; chef-lieu de canton de Seine-et-Oise. On y visite les ruines d'une abbaye fondée par saint Louis. La campagne environnante est délicieuse et bien propre à devenir la thébaïde d'un lettré.

c'est en réponse à cette lettre qu'il m'a fait écrire ce que je vous ai mandé, en accompagnant cet avis de toutes sortes de formes amicales, et de la promesse de m'en donner (1) un contraire en tems et lieu. Il est bien clair que si je ne lui avais pas écrit, il n'auroit pas songé à me rien faire dire. Je suis fort résolu, comme je vous l'ai mandé, à n'en tenir compte, quoique avec des formes d'amitié. Je suis convaincu de ce que vous dites, que l'avis est commode pour lui plutôt que nécessaire pour moi, et que j'attendrais dix ans qu'il me le feroit toujours répéter. Je persiste, en conséquence, à vous prier de n'en point paraître instruit : mais, si, sans faire aucune question, vous en apprenez quelque chose, vous me ferez bien plaisir de me le mander.

« A propos, l'on m'a chargé, et Pictet (2) se joint à moi, dans cette affaire, de vous prier de dire un mot à Français de Nantes (3), pour un cit[*oyen*] de notre commune qui postule la place de receveur des octrois à Genève. Le receveur actuel a fait d'assez mau-

(1) Benjamin Constant écrit souvent *home, doner, come,* sans redoubler la consonne médiane, mais en la surmontant d'un petit trait horizontal : nous n'avons pas cru devoir respecter dans l'impression cette manie abréviative.

(2) *Charles Pictet de Rochemont Marc-Auguste,* savant agronome, naturaliste et diplomate suisse, né et mort à Genève (1755-1824). Il avait servi pendant dix ans (1775-1785) en France, dans le régiment suisse de Diesbach.

(3) Le comte *Antoine Français* (ou *François*) *de Nantes* (1756-1836), directeur des douanes à Nantes, puis élu député de la Loire-Inférieure à l'Assemblée législative (4 septembre 1791), devint ensuite préfet de la Charente-Inférieure (11 ventôse an VIII). Quand fut créée la direction générale des droits réunis, il fut placé à la tête de cette administration (6 germinal an XII) et la gouverna habilement.

vaises affaires, et il est parti pour ne plus revenir. Celui que je voudrais que vous recommandassiez est appuyé par la Préfecture. On a envoyé à Paris toutes les attestations possibles qui ont été remises par le tribun Pictet au ministre de l'intérieur, lequel a dit que cette demande ne le regardoit plus, mais concernoit Français de Nantes, qui a, en conséquence, toutes ces pièces en main. Ce sera une bonne action pour un père de famille, et un plaisir pour moi, si Français accorde cette nomination. Le postulant se nomme de Choudens. Il a rendu de grands services à la commune depuis la réunion.

« Si vous n'aviez pas encore trouvé de logement, à la réception de cette lettre, je vous propose de faire usage du mien jusqu'à mon retour. Il est meublé tant bien que mal, et suffira pour vous donner la possibilité de faire des courses à Paris en attendant que vous en ayez trouvé un autre.

« Je ne conçois pas ce que je vous ai mandé sur mes projets. *Vous attendez* (1), dites-vous, *une lettre de moi avant mon départ.* Je compte bien vous en écrire plus d'une, car je ne me propose pas de partir d'ici avant la fin de fructidor. Je veux avoir mis en ordre mon travail, et, tout en avançant, il s'étend et se prolonge.

« Il n'est pas impossible, si le séjour de Paris ne m'est pas plus agréable qu'il ne l'est aux gens qui m'écrivent, et qui tous se plaignent de l'espèce de stupeur qu'ils éprouvent, il n'est pas impossible, dis-je, que je fasse un petit voïage *(sic)* dans le courant dé l'hyver ou au printems. Mes amis d'Écosse m'en pressent beaucoup,

(1) Phrase *soulignée* dans le texte autographe.

et je ne vois pas ce que je fais d'utile qui puisse mettre obstacle à cette course. Malgré cela, je préférerai *(sic)* beaucoup passer cet hyver avec vous, si l'on peut seulement causer en tête à tête.

« Ma voisine (1) a reçu une lettre de Villers le Kantien (2) qui lui parle de vous avec un tendre souvenir.

(1) Mme de Staël. Ces lettres ont été publiées par Isler : *Briefe an Ch. de Villers*. — La baronne mandait plaisamment à Camille Jordan (de *Coppet, 23 octobre 1802*) : « Villers m'écrit des lettres où son amour de moi et de Kant se manifestent, mais Kant est préféré. »

(2) *Charles-François-Dominique de Villers* (1765-1815), capitaine d'artillerie (1792), devenu philosophe après avoir émigré en Allemagne, professa à l'université de Gœttingue. Très versé dans l'étude de la littérature et de la philosophie allemandes, il initia la France à la connaissance des doctrines de Kant par de solides travaux, qui malheureusement pèchent par la forme : *Lettres westphaliennes* (Berlin, 1797, in-12); *Philosophie de Kant, ou Principes fondamentaux de la philosophie transcendantale* (Metz, 1801; 2 vol. in-8°). — Villers était très lié avec Fauriel ainsi qu'avec Guizot, lequel écrivait à Fauriel (de *Nismes (sic), 24 juin 1811*) : « Je pense que vous aurez vu Villers : je ne suis plus en correspondance avec lui... Je voudrois bien qu'on le laissât tranquille à Goettingue, où il trouve du moins encore à qui parler et qui écouter. Je n'ai passé qu'une matinée avec lui, mais il m'a paru un peu disposé à devenir mystique. La raison, en Allemagne, me semble honteuse du peu de succès de ses efforts, et elle se réfugie dans le mysticisme pour échapper au sentiment de son impuissance. » — J'ai publié cette longue lettre, avec plusieurs autres fort intéressantes de Guizot à Fauriel, dans la *Nouvelle Revue* du 1er décembre 1901, p. 355. — Mme de Staël s'occupait fort aussi du grand critique de la raison pure, dont l'ouvrage, depuis vingt ans (il parut à Riga en 1781), défrayait tous les débats des penseurs d'outre-Rhin. On a d'elle une lettre sur Kant, adressée à Degérando, à propos de l'*Exposé de la philosophie de Kant,* publié à Metz par de

« Dites, je vous prie, à la dame de la Maisonnette tout ce que vous pourrez imaginer de ma part. J'ai reçu une lettre d'elle, et je vous ai déjà chargé, dans ma précédente, de l'en remercier vivement.

« Adieu, mon ami, écrivez-moi : je vous aime et vous embrasse tendrement. »

(Pas de signature. — Pas de suscription.)

Villers en 1801 (cf. le *Baron Degérando, Lettres inédites de Mme Récamier et de Mme de Staël,* pp. 52-54. La lettre est datée du 8 brumaire an XI-31 octobre 1802).

XII

Ce 13.

[*Sans autre indication de date.*]

« Mon cher ami, je vous écris par une occasion.

« J'ai reçu la lettre par laquelle vous vous montriez instruit de ce que quelques amis m'avoient fait dire. Mais vous n'aviez pas reçu, en me l'écrivant, celle que je vous ai adressée d'après ces données nouvelles. Elle vous sera parvenue depuis. Je la confirme entièrement, et mes projets sont toujours les mêmes : mais, comme le moment de les réaliser approche, et que je désire être aussi au fait que possible de la disposition de F. (1), je vous prie instamment d'exécuter la petite course que vous projettez *(sic)* depuis quelque tems auprès de lui, et d'avoir sans affectation une conversation sur moi. Sans questions, mais simplement en me nommant, et en lui disant que vous avez reçu de mes nouvelles, vous parviendrez facilement à connoître au juste sa disposition, et j'attends un mot de vous pour me former une idée exacte de l'état des choses.

« Il se pourroit qu'un ouvrage (2) qui a paru depuis peu, et dont vous pourrez mieux que personne juger l'effet, puisque je vous l'ai envoyé, ait ajouté au désir

(1) *Fouché.* — Cette lettre, qui ne porte aucune indication de mois ni d'année, doit dater de 1802.

(2) L'ouvrage de Necker.

de F. de se débarasser *(sic)* de tout ce qui lui donneroit de la peine à défendre. Cependant qu'y auroit-il de commun entre cet ouvrage et moi? Ce ne pourroit être qu'un ricochet d'imagination, qu'il seroit facile de démontrer absurde. Quoi qu'il en soit, cette circonstance redouble l'importance de la petite visite que je vous demande de faire.

« Je recevrai peut-être quelque chose de vous avant votre réponse à cette lettre-ci, et si j'en juge d'après ce que vous m'écriviez en dernier lieu, peut-être aurez-vous déjà fait ce que je vous demande. En ce cas, ceci devient inutile : mais si cela n'est pas, je réitère ma prière, afin que je puisse bien être au fait, avant une petite course à Bâle (1), que je ferai vers les premiers jours du mois prochain.

« Je ne vous dis, mon ami, ni combien je vous aime, ni combien je vous remercie : mais je vous jure que vous entrez pour beaucoup dans mon désir d'arranger la petite affaire en question, et dans ma résolution de ne point tenir compte de certains conseils.

« Si on retranchait de mes espérances cinq ou six personnes, je céderais à tous les avis, car tous les modes de vivre me deviendraient indifférens. Je n'ai pas besoin de vous dire quel rang vous occupez parmi ces personnes.

« Adieu, mon ami. Je vous aime et je vous embrasse de toute mon âme. »

(*Pas de signature.* — SUSCRIPTION : *Au cit. F.* — La lettre a été remise de la main à la main.)

(1) Entendez : *à Paris,* d'après la convention qui précède.

XIII

(21 août 1802.)
Ce 3 fructidor.

« Vous aurez reçu de moi, mon cher ami, par une occasion, une lettre qui vous aura mis au fait et des avertissemens qu'on m'avoit donnés, et de la résolution qu'ils m'avoient fait prendre. Je suis tout à fait de votre avis sur l'inconvénient de parler des motifs qu'on suppose avoir occasionné mon voiage *(sic),* et de ceux qui pourroient m'engager à prolonger mon séjour ici. Il y a longtems que j'ai écrit que dans ce genre on créoit souvent ce qui n'étoit pas, et que dans tous les cas on préparoit l'opinion à supporter ce dont elle avoit été obligée de s'occuper prématurément. Mais il est impossible, quand une fois ces conjectures ont été formées, d'empêcher qu'on ne les répande; et il est même impossible de se fâcher contre ceux qui les répandent, avec l'intérêt de l'amitié. Cet intérêt est si rare, que j'éprouve toujours pour ses témoignages une profonde reconnoissance, lors même qu'ils auroient de mauvais résultats. Ce n'est pas que je n'en éprouve beaucoup plus, et sans mélange, pour une amitié comme la vôtre. Mais ce sont de ces bonheurs qu'on ne rencontre pas deux fois dans la vie; et je vous assure que je l'apprécie au point que toute l'humeur que peuvent me causer mes confuses tracasseries disparaissent devant cette idée.

« Je n'ajouterai rien dans cette lettre à ce que contient ma précédente, qui, arrivée à Paris ce matin, a dû vous être remise de suite (1) si vous y êtes, ou vous sera envoyée incessamment. Vous y verrez et ce que je sai *(sic)*, et ce que je désire, et ce que je me propose de faire. Le premier avis que j'avois reçu, et qui est beaucoup moins important que le second, ne m'est point parvenu par la personne que vous supposez, et qui vous mettra du reste parfaitement au fait. Ce premier avis m'étoit parvenu par un gros garçon, loyal et honnête, de Nantes ou de Rennes, à ce que je crois, et avec lequel j'ai passé toutes mes matinées pendant deux ans. Vous m'en avez dit une fois beaucoup de bien (2).

« Je pense, comme vous, qu'il y auroit inconvénient et presque honte à faire volontairement ce que mes ennemis désirent, et je tâcherai, en me refusant à leurs désirs, de ne pas être exposé à quelque chose de pis que leur disposition actuelle. Vous pourrez, au reste, m'écrire par une occasion sûre dans trois semaines, si vous aviez quelque chose à m'envoyer, et j'espère, avant ce tems, avoir des nouvelles qui déjà contribueront à former mon opinion. Sauf des renseignemens ultérieurs, je m'en tiens à ce que je vous ai déjà mandé.

« Du reste, mon parti est pris; je commence à me flatter qu'à force de travail, je pourrai faire quelque chose de digne de l'amitié que quelques hommes que j'honore veulent bien me témoigner, et dans un genre qui ne prêtera point à d'absurdes imputations. Je ne sais si c'est vanité d'auteur, mais je mets une grande

(1) Tour incorrect = *tout de suite* (déjà rencontré plus haut).

(2) Nous avouons ne pas savoir du tout de qui il s'agit. Quel est ce *gros garçon?*...

importance à avoir déposé d'une manière sûre un ouvrage étranger à tout ce qui se fait, qui prouve au moins, si le tems de faire mieux m'étoit refusé, ce que je désirois et quelle espèce d'intérêts a dirigé toute ma conduite. Les preuves touchantes que vous me donnez de votre amitié me rendent cela encore plus nécessaire. C'est, je trouve, un moyen de vous témoigner ma reconnoissance que de parler d'une manière digne de votre esprit et de votre âme. Je m'enorgueillis de vos sentimens pour moi, et cet orgueil fait que je vaux mieux et que j'ai envie de valoir mieux encore (1).

« Exprimez, je vous prie, à la personne qui vous a écrit de Paris et qui est actuellement retournée auprès de vous, que mon estime pour son caractère ne pouvoit pas augmenter, mais qu'il m'est doux de sentir croître ses droits à ma tendre et sincère affection. Je ne suis surpris de rien de ce qui est bon et noble en elle, mais j'en jouïs *(sic)* avec bien de *(sic)* plaisir.

« Je ne vous mande aucune nouvelle. Si ce n'étoit pas à vous que j'écris, je serais honteux de ne parler que de moi, et de moi sous un rapport vague, incertain et impatientant (2). Mais je remercierai toujours les circonstances qui m'ont procuré des lettres comme les vôtres (3).

« Adieu, mon bien cher ami : j'aurai un grand

(1) Il est impossible de ne pas admirer ce langage, qui fait autant d'honneur à Benjamin Constant qu'à Fauriel.

(2) Il faut avouer que voilà une phrase d'un tour bien lâché, bien fâcheux. Constant écrit vite et n'échappe pas à la négligence, ni à la lourdeur.

(3) Cette phrase nous fait vivement regretter la perte des lettres de Fauriel à Benjamin Constant.

bonheur à vous revoir (1); aimez-moi, comme je vous aime. »

(Pas de signature. — Timbre postal : 99 *Genève.* — Suscription : *Pour M. Forielle* (2) (sic). *A Madame de Prix, ferblanctier* (sic), *à Meulan. Département de Seine-et-Oise.)*

(1) Ici le mot *et* (raturé).

(2) C'est à dessein, sans doute, et par surcroît de précaution, que le nom de Fauriel est *cacographié* ainsi.

XIV

(29 septembre 1803.)
Ce 7 vendémiaire [an] XI.

« J'ai reçu, mon amie, votre lettre sans date, mais contenant tous les détails que je vous avois demandés. Je n'ai pas besoin de vous dire que je vous en remercie du fond du cœur. L'intérêt que vous m'y prouvez me consoleroit presque de ce que ces détails ont d'affligeant s'ils ne jettoient *(sic)* sur notre réunion une incertitude qui me peine plus que tout le reste. Elle ne porte pas sur l'époque, *car je ne change rien à mes projets* (1), mais sur la durée de mon séjour dans le pays où nous devons nous rencontrer.

« Je désire extrêmement recevoir encore une lettre de vous. Si vous avez vu l'homme (2) qui est aujourd'hui rentré dans sa famille et sa vie privée, vous aurez pu savoir de lui plus de choses que sa situation antérieure ne lui permettoit d'en dire. Si la guerre civile qui, comme les papiers vous l'apprendront, a éclaté dans toute la Suisse, me le permet, *j'irai à Bâle* (3)

(1) Mots *soulignés* dans le manuscrit autographe.

(2) Fouché, sans doute, tombé du ministère. Constant ne cessera pas d'être en relations avec lui. En 1814, il dîne plusieurs fois avec lui et avec Garat (cf. *Journal intime,* p. 141); il lui rend visite (p. 140).

(3) Entendez : *à Paris.*

incessamment; des affaires de commerce m'y appellent. J'y serai vers la fin de ce mois ou le commencement de l'autre. Je compte y rencontrer un de mes amis, auquel vous savez que je ne suis (*sic; il faut lire, sans doute :* que je me suis) bien tendrement attaché.

« Je n'ajoute rien ni sur l'affaire qui nous intrigue depuis si longtems, ni sur autre chose, sinon qu'un homme arrivant d'auprès de vous m'a assuré que la retraite de notre ami n'est nullement une rupture entière (1), que notre ami (2) conserve encore en grande partie des relations avec son ancien associé (3), et qu'il en a reçu des bienfaits pécuniaires qui prouvent qu'ils sont loin d'être brouillés. J'ignore jusqu'à quel point cela est exact. Mais pour peu que cela fût vrai à moitié, ne serait-il pas possible qu'il me rendît encore le service de recevoir de moi et de montrer à la personne intéressée la lettre ostensible dont votre excellente amitié étoit convenue avec lui avant sa retraite? Observez que c'est à peine un service, car c'est lui qui étoit chargé de me demander des explications. Ces explications, je les lui donne, tard, il est vrai, mais pourtant aussi tôt que cela m'a été possible, et je ne peux les donner qu'à lui. Il est naturel que je les lui adresse; il l'est également qu'il les transmette. Je ne lui demande que cela. Je sens très bien qu'il ne peut me rendre les services qu'il m'auroit rendus dans sa situation antérieure. Mais il m'importe que ma lettre ostensible soit connue pour que je puisse augurer les intentions ultérieures. C'est là tout ce que je veux. Au reste,

(1) Allusion à la première disgrâce de Fouché (fructidor an X-septembre 1802).

(2) Fouché.

(3) Bonaparte.

je sens toujours plus que rien ne peut se traiter ainsi : et je persiste.

« Vous avez très bien fait de séparer autant que possible ma position de celle de tout autre. Je sens qu'on veut les confondre, et, en même tems que je sens que cela est fâcheux, je sens combien il est difficile de les distinguer. Car je ne veux nuire à personne, ni surtout à une personne que j'aime tendrement : mais il n'en est pas moins vrai que nos positions et nos droits sont différens (1).

« Vous aurez tout le tems de m'écrire ici. Car j'y reste encore au moins vingt jours. L'ami qui m'a apporté de vos nouvelles pourra m'en donner encore une fois.

« Adieu, mon amie. Je meurs de honte de tant écrire sur moi. Je vous embrasse et vous aime. Je ne me sens point malheureux puisque vous m'aimez. Il m'est doux de vous beaucoup devoir. Adieu encore une fois. »

(*Pas de signature.* — Cette lettre ne contient qu'un seul feuillet, tout entier couvert, *recto* et *verso*. Donc la suscription manque : mais elle est bien adressée à Fauriel, en dépit de la prudente appellation féminine *mon amie*, qu'on retrouvera, d'ailleurs, dans la lettre suivante, du 30 vendémiaire an XI.)

(1) Ici, dans le texte autographe, cinq lignes entières ont été soigneusement biffées. Il est absolument impossible de rien déchiffrer sous l'épaisse rature.

XV

(22 octobre 1803.)
Ce 30 vendémiaire an XI.

« Votre lettre, mon amie, m'avoit décidé au voyage que je projette depuis longtems. Je me préparais à partir, quand une résolution inattendue de mon père(1) a mis une difficulté nouvelle dans tous mes arrangemens. Ne pensant pas que je mettais une grande importance à la différence de quinze jours ou trois semaines, il m'a annoncé son intention de venir passer une douzaine de jours avec moi avant mon départ, et ne m'a pas laissé le tems de lui répondre. Or, ces douze jours absorbent presque en entier l'intervalle qui devoit séparer ma petite course de celle d'une personne dont je crois, ainsi que ceux de ses amis qui s'intéressent plus à elle qu'à moi, que les affaires doivent s'arranger, assez longtems avant, ou assez longtems après les miennes. Si elles se traitoient à la fin, il me semble indubitable, et vos lettres, aussi bien que quelques autres, m'ont prouvé que vous pensiez de même, il me semble indubitable, dis-je, que nous nous nuirions réciproquement. En conséquence, plusieurs motifs et sa volonté rendant sa réso-

(1) Le père de Benjamin Constant appartenait à une vieille famille protestante réfugiée à Lausanne. — Consulter sur lui, sur son second mariage, sur ses affaires domestiques, sur sa santé, le *Journal intime, passim.*

lution et l'époque de son voyage invariable *(sic)*, j'ai pris le parti de retarder le mien. J'ai réglé de mon mieux par lettres mes affaires, et je serai ici encore deux mois au moins. Ceci est pour vous seul. Vis-à-vis de tous mes amis, je motive le retard apporté à mon arrivée sur celle de mon père, et je désire que cette cause soit seule connue. Mais avec vous, mon amie, je n'ai pu me résoudre à ne pas vous expliquer bien franchement mes motifs. Écrivez-moi donc à présent, sur nouveaux fraix *(sic)*. Vous savez que ce ne sont pas des nouvelles que je vous demande, mais l'assurance que vous ne vous détachez pas de moi. Je frémis quelquefois de mettre mes amis à une aussi hazardeuse épreuve que huit mois d'absence. Mais je crois que vous jugerez que j'ai bien fait de me réserver à traiter seul mes affaires, et ne pouvant pas changer l'époque où d'autres se traitent, que j'ai dû réserver la mienne pour un autre moment, n'ayant surtout plus le moyen que votre amitié m'avoit ménagé pour faire valoir mes droits par une lettre ostensible, et n'ayant, par conséquent, aucun moyen de faire connoître mon arrivée, ce qui l'aurait infailliblement fait confondre avec celle d'une autre personne. Voilà une longue phrase. L'aurai-je fait *(sic)* assez claire et assez obscure?

« Maintenant je vais m'entourer de quelques livres, et travailler autant que mes yeux me le permettront (1).

(1) Dès l'âge de dix-neuf ans, Constant se plaint de sa santé, qui restera toujours assez mauvaise. « Je n'ai, écrit-il en 1786, ni estomac, ni poitrine, ni vue. » A cette date, il porte déjà des lunettes. Il parle assez fréquemment de ses maux physiques dans le *Journal intime* et dans sa correspondance. — Cf., par exemple, une lettre à Mme de Charrière, à la date du 28 octobre 1793 *(De Lausanne;* p. 410 de l'édit. *Melegari)*.

Je ne travaille pas pour le moment; je n'ai rien à dire sur les circonstances. Mais une foule d'idées à demi développées me pèsent par leur désordre; je veux les enrégimenter, sauf à les renfermer ensuite à jamais.

« Je vous écris tout édifié des prêtres qui ont refusé d'enterrer Mad[lle] Chameroy (1). Ils ne perdent pas de tems pour reprendre leurs anciens usages. Assurément, si nous avons à nous en plaindre, nous n'aurons pas au moins à les accuser de ne nous avoir pas avertis.

« Les affaires de Suisse ne s'arrangent pas. La diète de Schwitz (2) a publié une déclaration portant qu'elle reste assemblée, qu'elle envoye ordre aux commandans militaires sur les frontières de n'apporter aucune opposition à l'entrée des Français (3), qu'elle recommande aux citoyens de la supporter avec une résignation ferme et calme, et qu'elle confie le soin de ses droits, qu'elle ne peut défendre par la force, à Dieu et à la postérité. On assure que nos troupes y entreront incessamment. Le général Ney (4) est déjà parti pour Berne. Cette résis-

(1) Danseuse de l'Opéra. L'enterrement de cette pauvre fille, dont le curé refusa de recevoir le corps dans l'église de Saint-Roch, fit scandale. — Cf. la lettre de Cabanis à Roger Martin, ex-législateur *(Auteuil, 10 brumaire an XI*. Collection *de Refuge)*, citée par M. Guillois, *op. laud.*, p. 170. — B. Constant prend texte de ce fait pour lancer un coup de patte au clergé catholique, qu'il n'est pas fâché d'accuser d'intolérance, en sa double qualité de protestant et de libéral.

(2) Ce canton, conquis par les Français, fut privé par eux, en 1798, — cinq ans avant la date de la présente lettre, — des territoires qu'il s'était soumis, mais reçut par compensation la petite république de Gersau (1803).

(3) Ici, dans le texte autographe, le mot *mais*, barré.

(4) Ney, à qui le Premier Consul fit épouser en juillet 1802 Mlle Auguié, intime amie d'Hortense de Beauharnais, s'était vu

tance passive ne laisse pas que d'être de quelque embarras.

« Adieu, mon amie; un de mes compatriotes, qui part sous peu de jours, vous portera de mes nouvelles. Mandez-moi combien de tems vous restez encore à la campagne, et où je dois vous écrire à Paris quand vous y serez. Adieu. Je vous aime. »

(Pas de signature. — TIMBRE POSTAL : 99 *Genève* — SUSCRIPTION : *Pour M. Forielle* (sic). *A Madame de Prix*, *ferblanctier* (sic), *à Meulan. Dép*[t] *de Seine-et-Oise.)*

charger, peu après son mariage (en octobre), d'une mission tout ensemble diplomatique et militaire, qui bientôt amena les cantons suisses à conclure l'acte de médiation de février 1803.

XVI

(4 novembre.)

Genève, ce 13 brumaire.

« Vous aurez, mon ami, reçu ma lettre du 30. Depuis lors, j'ai eu quelque incertitude sur la convenance du retard auquel je me suis résigné : mais chaque jour ajoutoit aux motifs de ce retard, puisque chaque jour rapprochoit d'autant le voyage de la personne qui croit utile d'arriver à une autre époque que moi (1). J'ai donc persisté dans mon plan, et je suis établi ici, pour six semaines au moins.

« J'attends de vos nouvelles avec impatience : j'ai besoin de savoir que vous m'aimez, et mon unique consolation dans l'éloignement où je vis de tout ce qui m'intéresse, c'est l'espoir de retrouver mes amis tels qu'ils se sont montrés à moi cet été. Écrivez-moi donc, toujours à l'adresse de Rivière, jusqu'à ce que je vous en indique une autre, quand j'aurai définitivement quitté la campagne, à l'arrivée de mon père. Je ne sai *(sic)* si les affaires de Suisse vous occupent autant que nous, qui sommes les voisins de ce malheureux pays. Mais elles produisent ici un effet d'indignation

(1) Toujours des périphrases ! Il faut convenir que ce procédé est fatigant à la longue et agace le lecteur; mais il était d'une nécessité majeure, comme nous l'avons démontré.

général. Il paraît qu'il en est de même en Angleterre. J'en juge par les mal-adroites *(sic)* réfutations du *Journal officiel*. Je suis tenté de croire que cette désapprobation universelle a jetté *(sic)* dans les projets d'une certaine personne (1) assez d'incertitude. Le langage de ses agens est différent de ce qu'il étoit naguères. Ce n'est plus un gouvernement nouveau qu'on annonce, mais le gouvernement helvétique, c'est-à-dire le plus méprisé des gouvernemens qu'on veut soutenir (2). Auroit-on renoncé au protectorat, ou louvoye-t-on, en attendant que le vent redevienne favorable?

« Vous pensez bien que je vais profiter de cette prolongation de solitude, et de ce qu'elle devient plus complette *(sic)*, pour améliorer encore ce qui m'occupe depuis si longtems. Je commence à espérer que cet ouvrage, si une fois il paraît, méritera sous quelques rapports votre suffrage et celui des hommes qui vous ressemblent. On n'a point fait ce qui me semble la chose la plus nécessaire, un ouvrage élémentaire sur la liberté; et l'on est toujours parti tantôt de données vraies, mais qui, n'étant pas démontrées à tous les esprits, ne portoient pas la conviction suffisante pour en faire adopter tous les résultats, tantôt de données reçues, mais qui, n'étant pas analysées, n'étoient pas d'une vérité suffisamment rigoureuse. Vous verrez ce que j'ai essayé, et jusqu'à quel point j'ai approché du but.

« Je reviens à ce qui m'est personnel. Si mon absence prolongée donnoit lieu à des bruits absurdes, je vous

(1) *Bonaparte.*

(2) Voir l'excellente édition de *Dix années d'exil* (p. 85), de M. Paul Gautier; il s'agit de l'*Acte de médiation.*

demande de les combattre, mais uniquement (1) par le seul fait de l'arrivée de mon père ici, et par mes affaires domestiques. En détruisant ces bruits, mes amis diminueront d'autant les difficultés pour l'avenir.

« J'ai vu dans *le Publiciste* une lettre parfaitement noble d'une personne à laquelle j'ai voué depuis longtems bien des sentimens tendres et une estime profonde (2). Dites-lui, je vous prie, mon impression et celle de ce qui m'entoure, sur cette lettre. Aimez-moi, écrivez-moi, et croyez à mon amitié pour la vie. »

(Pas de signature. Pas de timbre postal. — La lettre a été remise directement, de la main à la main. — Suscription : Pour M. Faurielle (sic). *Au-dessus : cit*[*oyen*] *Fauriel.)*

(1) Ces deux mots *mais uniquement* ont été rajoutés dans l'interligne.

(2) Encore une indication vague, et, par suite, incertitude pour le lecteur.

XVII

(24 novembre 1803.)
Genève (1), *ce 3 frimaire an XI.*

« Merci, mon cher ami, de votre lettre du 17 brumaire *(8 novembre)*. Vous en aurez reçu une de moi depuis cette époque. Je ne vous parle plus de mes projets. Ils me sont devenus désagréables depuis qu'ils ont abouti à prolonger notre séparation. J'ai quitté la cam-

(1) Lettre fort intéressante, sur le livre de Cabanis. Ce savant était ami de Fauriel, qui, d'ailleurs, était loin de partager toutes ses idées (voir l'*Appendice* ci-après). En 1802, Cabanis réunit aux six premières communications lues par lui à l'Institut au courant de l'an IV et de l'an V six nouveaux mémoires; et cet ensemble parut sous ce titre : *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Le volume obtint un immense succès, et la réputation du philosophe se répandit vite alors dans le grand public. — Cf. l'éloge que lui décerne B. Constant : « *Je lis... le livre de Cabanis, et j'en suis enchanté*, etc. » — L'ouvrage, dit M. Guillois (p. 173), « souleva des tempêtes. Mais dans tous les camps, on se plut à reconnaitre l'élégance du style, l'imagination riche et féconde, la raison supérieure qui faisaient de Cabanis le premier des écrivains de son époque. » Il y a dans cette dernière ligne un peu d'exagération (et Chateaubriand!). Mais enfin, c'était un travail d'une conception forte, neuve, originale, et d'une forme excellente. — Sur Cabanis lui-même, consulter les deux premiers livres, *passim*, de la bonne étude de M. Ant. Guillois, *Le salon de Madame Helvétius* (Calmann Lévy, 1894, 1 vol. in-12).

pagne pour tout à fait, et me voici établi ici, où je resterai jusqu'à ce que je quitte définitivement ce pays. Mes premiers momens dans les murs de cette cité n'ont pas été gais. Je ne sai *(sic)* si le travail, si le dégoût de beaucoup de choses, ou si tout simplement une disposition physique m'ont rendu malade, mais voici trois semaines durant lesquelles j'ai eu peine à travailler un quart d'heure de suite. Mes yeux ont été frappés d'une faiblesse nerveuse qui me causoit des vertiges dès que je lisais : et pour ajouter à l'ennui de cet état, deux médecins de mes amis, également habiles, étoient, sur la raison de mon affaiblissement, d'opinion diamétralement opposée. L'un prétendoit que je souffrais de trop de tension et qu'il falloit des bains tièdes, et tout ce qui détend les nerfs : l'autre assuroit que je souffrais de trop de relâchement et qu'il falloit des bains froids et tout ce qui donne du ton. J'ai pesté contre les médecins, les hommes, et la nature (1). Depuis quatre à cinq jours je suis mieux, quoiqu'encore hors d'état de travailler longtems sans répugnance.

« Lorsque les maux physiques surviennent, on a peine à concevoir avec quel acharnement les hommes se créent des maux d'une autre espèce; et l'on éprouve surtout une indignation vive de ce que la nature, si féconde en douleurs, ne les dirige pas contre les ennemis de l'humanité. Je vois ici une quantité d'êtres innocens, *harmless* (sic) *creatures*, qui souffrent des douleurs qui mettroient tels esprits tracassiers et violens que je connois hors d'état de remuer et de tourmenter

(1) Petite esquisse de scène comique, à la façon de Molière. Constant avait souvent les yeux malades. Il s'en plaint sans cesse (cf. plus haut, p. 86, n. 1).

le monde. C'est un scandale que de voir la douleur si mal appliquée (1).

« Ceci me fait penser aux Suisses (2) nos voisins, qui ont aussi leur bonne part de douleurs et d'agitation : mais je me borne à y penser. J'ai banni loin de moi tout discours de politique. Je conviens avec les auteurs du jour que c'est un sujet dont on doit s'occuper le moins possible. Il n'intéresse, au fond, que notre sûreté, nos biens, et notre vie? et c'est folie que de se fatiguer à réfléchir sur des bagatelles comme celles-là.

« Je lis, autant que mon impuissance de méditation me le permet, le livre de Cabanis : et j'en suis enchanté (3). Il y a une netteté dans les idées, une clarté dans les expressions, une fierté contenue dans le style, un calme dans la marche de l'ouvrage, qui en font selon moi une des plus belles productions du siècle. Le fonds *(sic)* du système a toujours été ce qui m'a paru le plus probable; mais j'avoue que je n'ai pas une grande envie que cela me (4) soit démontré. J'ai besoin d'en appeller *(sic)* à l'avenir contre le présent; et surtout à cette époque où toutes les pensées qui sont

(1) Sainte-Beuve (*Portraits contemporains*, t. II, p. 511, n. 1) observe, à propos de ce passage : « Un jour qu'il était plus souffrant des nerfs que de coutume, il laissait échapper ces mots irrités, dont l'allusion est assez sensible. » — Il est certain que l'iniquité apparente dans la distribution des misères humaines est bien faite pour dérouter les esprits les plus sains.

(2) Allusion à l'*Acte de médiation*.

(3) Tous les lettrés du temps ne partageaient pas, Dieu merci, cette opinion enthousiaste. Le panégyrique est excessif. Si la pensée du philosophe est vigoureuse, le fond de sa doctrine est des plus contestables, et l'influence en serait néfaste, à la suivre aveuglément. (Cf. ce que nous en avons dit au chap. I.)

(4) Ce mot *me* figure dans l'interligne, annexé après coup.

recueillies dans les têtes éclairées n'osent en sortir, je répugne à croire que, le moule étant brisé, tout ce qu'il contient serait détruit. Je pense avec Cabanis qu'on ne peut rien faire des idées de ce genre comme institutions. Je ne les crois pas même nécessaires à la morale. Je suis convaincu que ceux qui s'en servent sont le plus souvent des fourbes, et que ceux qui ne sont pas des fourbes jouent le jeu de ces derniers, et préparent leur triomphe. Mais il y a une partie mystérieuse de la nature, que j'aime à conserver comme le domaine de mes conjectures, de mes espérances, et même de mes imprécations contre quelques hommes (1).

« Adieu, mon ami. Vous savez que je vous suis pour jamais tendrement et inviolablement attaché. »

(Pas de signature. — Timbre postal : 99. *Genève. —* Suscription : *Au citoyen Faurielle* (sic). *Petite rue verte, n°* 1166 (2). *Fauxbourg* (sic) *S. Honoré. Paris.)*

(1) Cette dernière appréciation est le correctif judicieux et nécessaire de l'éloge qui précède.

(2) Les maisons étaient alors numérotées par quartier, et non par rue ; de là ce chiffre élevé.

XVIII

(28 janvier 1803.)

Genève, ce 7 nivôse an XI.

« Quel long silence, mon ami! J'ai bien peur de n'avoir eu que trop raison, en regardant une absence de huit mois comme bien dangereuse, sinon pour les sentimens, du moins pour la mémoire (1). Il y a aujourd'hui quarante-cinq jours que je n'ai pas un mot de vous. Vous avez cessé de m'écrire, au moment où j'ai cessé de vous demander de me servir. Bien des gens auroient fait le contraire : mais je ne suis pas content de votre oubli, quoique vous ayiez pris pour cela le moment où mon amitié seule en souffre. S'il faut vous importuner de demandes pour que vous ne m'oubliez *(sic)* pas, qu'à cela ne tienne! Je vais imaginer toutes sortes de commissions à vous donner (2). Dites-moi d'abord ce que vous faites et si vous n'êtes pas malade. Me rassurer sur vous est un aussi grand service que vous occuper de moi. Dites-moi ensuite ce que vous pensez d'un ouvrage en trois volumes qu'on vous a remis de la part d'une personne à qui vous avez si souvent promis d'écrire et à qui vous n'avez jamais écrit (3). Je serais bien trompé si vous n'aviez pas trouvé dans

(1) On a pu constater à quel point B. Constant a l'amitié jalouse et inquiète, comme l'amour.

(2) Ceci est assez spirituel, et finement dit.

(3) Il s'agit assurément ici de *Delphine,* le fameux roman de Mme de Staël, déjà désigné plus haut.

cet ouvrage bien des choses qui aient fait plaisir et à votre cœur et à votre esprit. J'en connois peu où il y ait autant d'observations fines et neuves, une peinture aussi vraye *(sic)* des caractères, et une aussi grande élévation de sentimens (1).

« Je suis bien honteux de vous dire que mon travail à moi n'est point terminé. Mes yeux, que rien ne peut remettre, me forcent à des ménagemens qui me désespèrent, et je ne puis consacrer à l'étude que très peu d'heures par jour. Je voudrais bien cependant être débarassé *(sic)* de cette entreprise, pour loger mon travail dans une cassette, et pour regarder couler l'eau et passer les nuages.

« Vous ne serez pas étonné si je ne vous parle pas de nouvelles. D'abord je n'en sai *(sic)* point; en second lieu, je n'en dirais pas si j'en savais. On nous donne un nouveau préfet, dont personne ici n'avoit entendu parler, mais qui a joué un grand rôle autrefois, dit-on,

(1) Il n'est pas sans intérêt de rapprocher de ce jugement, élogieux à l'excès, celui que B. Constant, dans une lettre à sa tante, la comtesse de Nassau (*6 novembre 1805*; édit. Melegari, pp. 348-349), portait sur une des plus fameuses productions de ce Chateaubriand qu'il n'aimait guère, comme on sait, et dont il fut l'obligé par la suite : « Nous sommes tout à fait du même avis sur *René*... Je regarde cet ouvrage comme une des plus belles choses qui aient été écrites dans la langue française ; mais lorsqu'à la fin du roman je trouve le discours sévère et juste du père, je sais bon gré à l'auteur d'avoir réuni beaucoup de raison à la conception et à la peinture de toute l'exaltation et de tout le vague qui paraissent à la jeunesse au-dessus de la raison... Au reste, Chateaubriand a mis si peu de raison, ou plutôt tant de folie, dans le reste de ses cinq volumes, qu'il n'est pas étonnant qu'ayant voulu être raisonnable une fois, il ait trouvé une quantité de bon sens disponible. » — Savourons la doucereuse méchanceté de ce dernier trait (cf. la lettre I à Fauriel).

au présidial de Riom (1). Il étoit préfet de l'Aude et s'est brouillé avec l'évêque, à cause des prêtres constitutionels *(sic)*, que lui, préfet, ne pouvoit tolérer, de sorte qu'il paraît qu'il étoit plus scrupuleux que l'évêque. Rien ne convient mieux à un pays protestant. Je n'aurai pas, au reste, l'avantage de vivre longtems sous ses loix *(sic)*. Je compte retourner dans mon hermitage, avant que la première hirondelle ait paru. J'ai beaucoup de raisons de désirer d'y être : mais j'aime autant laisser passer les jours courts, pour m'ennuyer moins à la campagne, où j'achèverais d'abymer *(sic)* mes yeux, si j'y passais seul ces longues soirées. J'espère bien, malgré tout ce qui doit vous retenir à Paris, vous engager à (2) me venir voir, quand j'aurai rendu cette retraite digne de vous. Mais ce que j'espère surtout et ce que je désire vivement, comme un plaisir moins éloigné, c'est qu'à l'apparition de cette lettre, vous serez pénétré de remords et vous mettrez de suite (3) à m'écrire. Mille choses à la dame de la rue de Matignon (4). Je vous embrasse de toute mon âme. »

(Pas de signature. — TIMBRE POSTAL : 99 *Genève.* — SUSCRIPTION : *Au citoyen Fauriel, petite rue Verte, n°* 1166. *Fauxbourg Honoré* (sic). *Paris.)*

(1) M. de Barante père. *Claude-Ignace Brugière de Barante*, né en 1745 à Riom, mort en 1814, littérateur et homme politique français, fut préfet de l'Aude en 1803, puis de Genève. Son principal ouvrage est une *Introduction à l'étude des langues* (Riom, 1791, in-12). Il collabora à la *Biographie universelle* de Michaud.

(2) Constant avait d'abord écrit, puis raturé : *m'aller*.

(3) Pour : *tout de suite, d'emblée*. Constant affectionne cette locution qui, prise en ce sens, est, comme on sait, un vrai solécisme (cf. les lettres précédentes).

(4) La marquise de Condorcet.

XIX

(14 février 1803.)

Genève, ce 25 pluviôse an XI.

« Je n'ose presque pas vous dire, mon ami, combien votre lettre m'a fait plaisir : parce que ce serait vous faire connoitre combien votre silence m'avoit affligé, et que ma reconnoissance auroit l'air du reproche. Cependant j'aimerais mieux avoir tout simplement à me plaindre qu'à penser que votre santé a contribué à vous empêcher de m'écrire. Cet hyver rigoureux met à l'épreuve les forces physiques; d'autres choses mettent à l'épreuve plus douloureusement les forces morales. On a bien de la peine à se tirer de tout cela.

« J'ai remis votre lettre à la personne (1) pour qui elle étoit destinée *(sic)*, et vous lui avez procuré un moment de plaisir qui a fait diversion à beaucoup de chagrins de divers genres. Il me semble que vous devez en être bien aise. Elle vous répondra sans doute elle-même incessamment. Sa santé a souffert de ces grands froids, et plus encore de l'indécision dans laquelle elle a vécu depuis plusieurs mois.

« Il y a, dans votre lettre à moi, une phrase que je n'ai pu comprendre. *Vous verrez vous-même*, me dites-

(1) *Mme de Staël.* — Le tour de la phrase est peu correct.

vous, *quand vous serez ici, dans quel parti se trouvent les gens qui en sont le plus mécontens* (1) (de l'ouvrage dont vous me parliez). Je ne conçois pas que cela puisse faire un doute : et, d'après cette conviction, je ne conçois pas non plus que j'aie besoin de me rapprocher de vous pour m'en assurer. Il est évident que les principes de M. de Leb.[*ensei*] sont ceux de l'auteur : et que les mécontens les plus mécontens sont les ennemis de ces principes. Dans votre réponse, expliquez-moi pourtant votre phrase.

« Je partage votre opinion sur mon séjour loin de mes propriétés. Ce séjour a été contraire à mes intentions, et n'auroit jamais été prolongé de la sorte, si chaque retard ne s'étoit présenté comme un retard de huit jours, depuis cinq mois. Aujourd'hui que j'ai déjà fait un si long sacrifice, il seroit absurde de renoncer, pour une différence de huit jours, à tous les avantages, vrais ou faux, bien ou mal calculés, que j'ai cru y voir, pour moi et pour d'autres. Cependant, la chose est positive, je ne me prêterai plus à aucune nouvelle procrastination (2), et je planterai des arbres autour de ma campagne ou dans quinze jours ou dans six semaines. Je crois plutôt que ce sera dans six semaines. Ainsi répondez-moi, je vous prie, à présent que vous m'avez réaccoutumé au plaisir de recevoir de vos lettres.

(1) Bien entendu, la phrase que nous imprimons en *italiques* se trouve soulignée dans la lettre autographe.

(2) Latinisme. Cicéron emploie volontiers ce terme de *procrastinatio* dans le sens de *remise au lendemain, ajournement, délai*. Dans une lettre d'Augustin Thierry à Destutt de Tracy sur Fauriel, on trouve précisément cette locution : *démon de la procrastination*. Ce mot lourd, épais, était cher, je ne sais trop pourquoi, à Benjamin Constant.



« Une fois établi à cultiver mes champs, je n'en sortirai plus que pour faire quelque long voyage. Je suis fatigué de tout ce qui n'est pas ma cabane : et si je me permets de coucher hors de chez moi, ce sera pour aller voir de près les institutions américaines et l'administration de Jefferson (1). Des bois, des ruisseaux, ou des hommes, les deux premiers, je les trouve chez moi. Les seconds, il faut passer l'Océan (2).

« Cabanis a écrit à une de mes amies qu'il vous avoit remis un exemplaire de son livre pour elle et un autre pour moi. J'en ai été d'autant plus en colère, jusqu'à la réception de votre dernière lettre, de ce que les occasions même qui se présentoient à vous pour m'écrire étoient barbarement repoussées.

« Adieu, mon ami. Vous ne me dites rien d'une dame (3) pour qui je conserve un bien tendre souvenir, et que je regrette bien de n'avoir pas été voir à la Maisonnette. J'ai regardé votre silence comme un symptôme de son oubli. Puis-je prendre votre lettre pour une

(1) *Thomas Jefferson*, troisième président des États-Unis (1743-1826) ; il fut élu en 1801. Jefferson aimait beaucoup la France. En 1785, nommé par le congrès ministre plénipotentiaire, à la place de Franklin démissionnaire, il avait vécu très heureux à Paris, dans l'intimité de d'Alembert, Condorcet, Destutt de Tracy, etc.

(2) Toujours ce goût — théorique — de la solitude! Jamais homme ne fut plus mêlé aux hommes que Benjamin Constant; et nul n'a prêché davantage les charmes et les profits de l'isolement : Rousseau, lui du moins, mettait en pratique ses théories.

(3) On remarquera que pas une fois, dans ces lettres, n'est transcrit le nom de *Mme de Condorcet*, dont il est si fréquemment question.

assurance du contraire? En tout cas, rappellez *(sic)*-lui que j'ai été heureux de son amitié, et que je la mérite par tout le prix que j'y attache.

« Répondez-moi le plutôt (1) *(sic)* que vous pourrez. »

(Pas de signature. — TIMBRE POSTAL : 99. *Genève* — SUSCRIPTION : *Au citoyen Fauriel, petite rue verte, n°* 1166 (2) *fauxbourg* (sic) *St Honoré, à Paris.)*

(1) Incorrection grammaticale très fréquente chez Benjamin Constant.

(2) Je lis bien le numéro : 1166 (cf. p. 95, n. 2). — Cf. la lettre suivante, et noter, dans celle-là, l'appellation démocratique : *Faubourg Honoré.*

XX

Jour complémentaire an XI (1).
(Entre le 18 et le 23 septembre 1803.)

« Je vous ai écrit à la Maisonnette, mon cher ami, et j'apprends que vous êtes à Paris. C'étoit pour vous dire qu'une dame de nos amies seroit fort aise d'essayer de Brown (2), en le supposant décidé à quitter la place qu'il occupe, car je répète toujours qu'il ne faut point l'engager à quitter le certain pour l'incertain. Si donc, comme je vous le marquois dans la lettre que, probablement, vous n'avez pas reçue, vous pouviez lui écrire, et soit l'engager à un petit voyage, soit lui demander une réponse par écrit, la dame en question, à qui je la ferais tenir, vous en serait très obligée.

« Si je ne partais pas demain pour une course indis-

(1) Cette indication chronologique ne figure pas en tête de ce billet, mais au-dessous de l'adresse, sur le timbre sec de la poste.

(2) Peut-être *Charles Brockden* Brown, romancier et publiciste américain (1771-1810), auteur d'ouvrages très variés, mais peu originaux. Mais rien n'est moins sûr. La phrase est vague et peu claire.

pensable, j'irais vous voir : mais je suis forcé de remettre ce plaisir à mon retour.

« Je vous embrasse. »

B. C.

(Suscription : *Au citoyen Fauriel, petite rue verte, n°* 1166, *faubourg Honoré.*)

XXI

[*Pas de date.*]

« J'ai été plusieurs fois pour vous voir, mon cher Fauriel. On m'a dit à neuf heures du soir qu'à neuf heures vous étiez toujours couché, et à deux heures après midi que vous étiez toujours sorti à deux heures (1). Je voudrais savoir des nouvelles des livres que vous avez bien voulu garder pendant mon absence. Dès que j'aurai un appartement, je vous en débarasserai *(sic)*.

« Mille amitiés (2). »

BENJAMIN CONSTANT.

« Mon adresse : Hôtel Vauban, rue St-Honoré n° 366 : *Benjamin Constant* (3). »

(SUSCRIPTION : *Monsieur Fauriel, grande rue verte, n°* 30.)

(1) Voilà qui donne une idée nette des habitudes extrêmement régulières de Fauriel. Comme tous les vrais érudits, il travaillait et se délassait à heure fixe.

(2) Petit billet de style un peu impatienté. On sent partout le *nerveux* incurable qu'est Benjamin Constant. — Remarquer la signature, *en toutes lettres*, permise par l'insignifiance du billet.

(3) Cette indication, ajoutée après coup, figure au-dessus de l'adresse, sur le *verso* de la seconde feuille.

XXII

Genève, ce 5 germinal (1).

(*N°* 90.) « J'ai reçu, mon ami, votre lettre du 26 : je vous en remercie. Je ne vous écris guères que pour vous en accuser la réception. Je ne sais presque pas les nouvelles publiques, et je m'en occupe tous les jours moins. Beaucoup de peines, et quelques rêves, de diverses natures, m'ont dominé depuis quelque tems. Je vous reviendrai après dix (2) mois de retraite, moins reposé, plus vieilli, plus revenu de la vie que je ne vous avois quitté (3).

« Je vais faire sous peu de jours et avant de quitter ce pays une petite course de montagnes. Ne m'écrivez pas jusques à ce que vous ayez reçu de nouveau de mes nouvelles. Je n'aime [*pas*] que mes lettres, arrivant pendant mon absence, restent déposées en d'autres mains. Mais sous quinze jours je vous manderai que je suis revenu ici. Dites mille choses à la belle propriétaire de la Maisonnette. Le moment où je profiterai de ses

(1) Date, rajoutée au crayon (peut-être par Sainte-Beuve) : *1803, ou 1804.*

(2) Je lis *dix,* de préférence à *six;* mais l'hésitation est permise.

(3) Cette mélancolie, cette lassitude morale s'exprime perpétuellement, comme on sait, dans les lettres de Constant.

bontés dans sa campagne sera le plus beau de mes jours (1). Je vous embrasse. »

(Pas de signature. — SUSCRIPTION (TIMBRE POSTAL : 99. *Genève)* : *Au citoyen Fauriel, Petite Rue Verte, n° 1166, fauxbourg* (sic) *Honoré* (2), *à Paris.)*

(1) Galanterie ancien régime. Constant ne redoute pas, à l'occasion, le style poncif et *rococo,* comme on disait jadis. — Mme de Condorcet demeurait, à Paris, rue de Matignon. Sur ses réceptions, son entourage, la description de sa propriété de Meulan, etc., cf. la monographie précitée de M. GUILLOIS, *La marquise de Condorcet,* livre III, chap. II *(La Maisonnette et Paris).* J'en extrais ces quelques lignes : « ... Enfin, un autre commensal, Benjamin Constant, venait à la Maisonnette à chacun de ses voyages en France ; c'était l'une des plus vieilles relations de Mme de Condorcet ; il avait suivi auprès d'elle les cours du Lycée, fréquenté chez Suard et chez Mme Necker, et conspiré avec Bernadotte, dans les environs du 18 brumaire » (p. 222).

(2) Noter la suppression du mot *Saint,* conformément à la tradition révolutionnaire. La date de l'année est douteuse.

XXIII

Genève, ce 12 octobre 1805.

« J'avais écrit cet été, mon cher ami, par un homme d'esprit, à Mme de Condorcet : mais je crois qu'il n'a pas remis ma lettre, et depuis ce tems-là, je le regarde comme un imbécille *(sic)*. Dans cette lettre, il y avoit, vous le pensez bien, beaucoup de choses pour vous. Je n'ai pas essayé, ce voyage-ci, de rétablir entre nous une correspondance réglée. J'avois trop mal réussi le voyage précédent; et plus je vis, plus j'apprends à renoncer à des plaisirs pour ne pas éprouver des peines.

« Cependant, comme j'ai dans ce moment un bon prétexte littéraire de vous écrire, j'en profite, espérant que vous répondrez aux questions que je vais vous adresser, et que, par cette occasion, j'aurai un témoignage de votre souvenir. Je voudrais donc savoir si je pourrais me procurer de Paris l'abrégé de Dupuis par M. de Tracy (1), que vous m'aviez promis de me faire avoir, et je voudrais aussi savoir si l'ouvrage de Volney (2)

(1) *Antoine-Louis-Claude*, comte *Destutt de Tracy* (1754-1836), philosophe de pensée profonde et vigoureuse, fondait sur une psychologie positive la morale, la politique et la science de l'éducation.

(2) Quel ouvrage? Volney, âgé de quarante-huit ans à cette date (il naquit en 1757 et mourut en 1820), avait déjà publié beaucoup. Le plus populaire de ses livres est intitulé, comme on

a paru. J'attends cet ouvrage avec impatience d'après ce que vous m'en avez dit. Voilà, mon ami, les deux questions sur lesquelles je vous prie de me donner un mot de réponse en m'indiquant où l'on peut se procurer ces deux livres. Quoiqu'il y ait bien dans ma demande autant d'envie d'avoir de vos nouvelles que d'autre chose, cependant j'y mets un véritable intérêt, parce que je n'ai pas cessé, depuis notre dernière entrevue, de travailler sans relâche, et que je voudrais connoitre tout ce qui rentre dans l'objet de mon travail, qui fait le grand intérêt de ma vie actuelle.

« Je compte rester ici encore six semaines environ : mais j'espère bien vous embrasser vers le mois de décembre. Dites, je vous prie, à madame de Condorcet que je conserve pour elle un attachement que l'absence ne diminue pas, et surmontez, si vous le pouvez, votre paresse (1) pour me répondre bientôt. Je vous embrasse (2). » B. C.

(Timbre postal : 99. *Genève*. Timbre sec : 27 vendémiaire an XIII. — Suscription : *A Monsieur, Monsieur Fauriel, petite rue verte*, n° 1166, *fauxbourg* (sic) *Saint-Honoré, à Paris*. — L'adresse, biffée, fut remplacée par cette autre : *Chez Madame de Condorcet, à Meulan*.)

sait : *les Ruines, ou Méditations sur les révolutions des empires* (Genève, 1791, in-8).

(1) Comme nous ne possédons pas les lettres de Fauriel à Benjamin Constant, il nous est impossible d'apprécier dans quelle mesure Fauriel méritait ce reproche. Mais, en thèse générale, on sait qu'il aimait peu pour son compte à écrire, à rédiger. Il était lent à prendre la plume, et ses amis l'en blâmaient (cf. *Grande Encyclopédie*, notice de H. Monin, citée ci-après, p. 149).

(2) On lit dans le *Journal de l'Empire (Journal des Débats)*, à la date du 3 août 1805 (15 thermidor an XIII) : « Milan,

XXIV

Cop. (Coppet), ce 8 septembre (1807).

(*N°* 84) (1). « A peine ma lettre du 2 étoit-elle en route qu'on m'a apporté la vôtre, mon cher Fauriel. J'ai lu avec un bien vif et bien vrai plaisir vos observations. Vous êtes le seul François qui ait saisi l'esprit de la tragédie allemande, et, sous ce rapport, le seul qui ait pu juger mon *Wallstein* (2). Je suis de votre avis sur

25 juillet. — Mme de Staël est arrivée, à la fin du mois dernier, dans cette capitale. Outre la permission de retourner en France, l'empereur a consenti, sur sa demande, à ce que les deux millions que M. Necker, pendant son ministère, avait avancés au Trésor public fussent portés sur le Grand-Livre. Ils seront réduits au tiers, comme l'ont été dans le temps les autres dettes de l'État. » — Il est vraisemblable que B. Constant entretenait Fauriel de ces faits importants relatifs à son amie dans des lettres qui ne nous ont pas été conservées.

(1) Ces numéros reproduisent la cote provisoire de classement de quelques-unes de ces lettres à la bibliothèque de l'Institut. La plupart ne sont pas encore classées.

(2) Imitation de la trilogie de Schiller, réduite en cinq actes. Le récit y remplaçait l'action. Œuvre bâtarde, aujourd'hui totalement oubliée, et qui n'eut de son temps qu'un succès d'estime. On n'ignore pas dans quelles conditions elle prit naissance. Benjamin Constant, réfugié à Weimar, l'Athènes germanique, avait rencontré dans le cercle brillant de causeurs et de poètes qui entourait Mme de Staël les hautes notabilités de la littérature allemande, Gœthe, Wieland, Schiller, dont les entretiens lui sug-

presque tout, et sur ce qui a été l'objet de vos critiques au moins autant que sur ce que vous approuvez. Vos remarques sur le caractère de Buttler sont parfaitement justes. C'étoit par un rafinement *(sic)* de véracité, et parce que je me sentais dominé par le désir de peindre ce que j'avais eu si souvent sous les yeux, que j'ai substitué un motif plus simple au motif compliqué inventé par Schiller, ou plutôt emprunté par lui de l'histoire. Car c'est un fait historique. Mais, comme vous le dites très bien, il n'y a pas de poésie dans une telle vérité, et c'est déjà trop de la prose pour la peindre.

« Maintenant, mon ami, permettez-moi de vous demander si vous consentiriez à ce que je fisse usage de ce morceau. Cotta, de Tubingue, qui publie un journal françois, demande instamment des morceaux de littérature, et je crois qu'il en aura rarement d'aussi bien faits et piquans que celui-là. Comme mon édition de *Wallstein* ne paraîtra que dans quelques mois, seriez-vous fâché que, dès à présent, votre excellent morceau fût inséré dans un journal très répandu en Allemagne (1)? Il prouverait aux Allemands que, malgré

gérèrent, sans nul doute, l'idée de traduire en notre langue l'imposante création de *Wallenstein*. Cette version consciencieuse et, par endroits, estimable laisse à désirer sous le rapport de la couleur, de l'éclat poétique : le discours préliminaire, étude littéraire assez poussée sur le théâtre allemand, a paru supérieur, bien que la critique y ait signalé une teinte un peu trop forte de *germanisme;* et elle n'avait pas tout à fait tort. Cette remarque émane de l'auteur de la notice de la *Biographie Didot* (1856).

(1) Il est plus que probable que l'*excellent morceau* de Fauriel était très favorable à l'essai de B. Constant, qui nous paraît, à nous, une tentative avortée. Il ne suffit pas, pour qu'un drame de théâtre passe d'un pays ou d'une époque dans un autre (et Dieu sait si ces espèces de *transpositions* se sont, depuis, multi-

les apparences, il y a pourtant des Français qui sont cosmopolites (1) en fait de littérature, et qui ont su franchir la grande muraille dont on veut entourer notre intelligence, comme les Chinois ont entouré leur empire. Voudriez-vous, dans ce cas, que votre morceau parût avec votre nom? Répondez à cette question le plutôt (2) *(sic)* que vous pourrez, car je ne suis plus ici que pour quinze jours ou trois semaines au plus. J'espère que, lorsque nous nous reverrons à Paris, vous me communiquerez les notes que vous n'avez pas pu faire entrer dans votre lettre. J'ai besoin, pour avoir assez d'intérêt à ma pièce, et pour la corriger, que vous me réveilliez par vos critiques (3).

« Adieu, cher Fauriel. Je vous embrasse tendrement.
« Mille homages *(sic)* à madame de Condorcet. »

(Pas de signature.)

pliées chez nous!) qu'il reçoive les soins d'un traducteur ou d'un adaptateur quelconque. Il faut surtout qu'il subisse toutes sortes de menues transformations fort délicates, qui l'ajustent au goût du public. Seul un habile homme du métier est capable de mener à bien ce travail. — Voy., à l'*Appendice*, l'opinion de Napoléon sur l'œuvre d'écolier exécutée par Benjamin Constant.

(1) Il est intéressant de voir ici pénétrer dans le champ de nos idées littéraires, et sous le patronage du vrai cosmopolite que fut Benjamin Constant, ce terme qui fera fortune quelque cinquante ans plus tard. C'est ce mot de *cosmopolitisme* que l'on retrouve en tête d'une étude consacrée à Rousseau par un jeune, original et brillant critique, trop tôt enlevé aux lettres, Joseph Texte (1865-1900), professeur à l'université de Lyon.

(2) Encore l'incorrection orthographique déjà signalée plus haut.

(3) Fauriel était pour lui le *sage ami* dont parle Boileau.

XXV

Paris. Rue Neuve-des-Mathurins, n° 40 (1).
Ce 27 janvier 1808.

(*N°* 85.) « Je ne vous écris pas, mon cher Fauriel, pour me plaindre de la nouvelle interruption de notre correspondance. Je m'y attendais, et je ne vous sai *(sic)* pas mauvais gré d'être revenu à votre nature, malgré vos bonnes intentions pour moi. Je vous écris pour savoir de vous si la traduction de *Parthénais* a paru et pour vous la demander. *Wallstein* vient de paraître (2). Si vous me faites dire où je puis vous en adresser un exemplaire, vous le recevrez aussi tôt.

« J'avais prêté à Cabanis trois volumes de poésies de Gœthe. Vous vous étiez chargé de me les rendre. Que sont-ils devenus?

« Mille respects à Mme de Condorcet, et mille amitiés. » B. C.

(Suscription : *A Monsieur, Monsieur Fauriel, chez Madame de Condorcet, à Meulan, Seine-et-Oise.*)

(1) Constant donne déjà cette adresse dans une lettre à Mme de Nassau datée d'août 1806.

(2) Remarquer que la date ci-dessus (janvier 1808) ne concorde pas avec celle que fournit la *Grande Encyclopédie* (1809). — *Parthénais* est du Danois Baggesen (1764-1826), poète d'une riche et brillante imagination.

XXVI

Coppet, ce 13 may (1808).

(*N*° 86.) « J'ai été fâché de ne pas vous voir, mon cher Fauriel, avant mon départ de Paris. Vous m'aviez annoncé (1) que madame de Condorcet me feroit dire quand elle pourroit me recevoir. J'ai attendu inutilement, et mes affaires ne m'ont pas permis d'ajourner mon départ.

« J'ai trouvé ici mon libraire désireux de faire une nouvelle édition de *Wallstein*. Elle aura lieu, je suppose, dans deux mois. Si vous pouviez m'envoyer vos observations, d'ici là, sous une forme quelconque, vous me feriez grand plaisir. Si elles étoient de nature à être insérées en entier, j'en serais charmé. Dites-moi vos intentions à cet égard, et conservez-moi un souvenir assez vif pour surmonter votre paresse.

« Je vous embrasse mille et mille fois. »

B

(Timbre postal : 99 *Genève*. — Suscription : *A Monsieur Fauriel*, *Grande rue Verte*, n° 30, *Paris*.)

(1) Noter la vieille graphie : a*n*oncé (avec un petit trait horizontal sur l'*n*, indiquant le redoublement de la consonne). Constant écrit de même, ailleurs : co*m*e (pour *comme*) et co*n*oître (pour *connaître*), etc.

XXVII

Coppet (1), *22 juillet 1808.*

(*N°* 87.) « Ce m'a été une surprise bien agréable et bien douce que de recevoir de vos nouvelles, mon cher ami. Lorsque nous nous écrivions, vous ne m'aviez pas gâté à cet égard, et je m'étais résigné à ne plus vous écrire pour m'épargner le chagrin toujours renaissant de voir mes lettres rester sans réponse. C'est avec un grand empressement que j'accepte l'augure d'un meilleur avenir.

« Je me suis informé souvent de vous cet hyver *(sic)*. J'ai espéré plusieurs fois, d'après ce qu'on me disoit, que vous viendriez à Paris, et je comptais au moins vous rencontrer à une triste cérémonie, où j'aurais bien sincèrement mêlé mes regrets aux vôtres. Je conçois que la perte de Cabanis, qui auroit (2) été dans tous les temps une juste cause d'affliction pour ses amis, vous

(1) En tête, cette mention, crayonnée : *Mot de Benjamin Constant sur Cabanis.* — Le mot *Coppet* a été également rajouté au crayon. — Cette lettre n'est pas très commode à déchiffrer : le papier, assez mince *(papier pelure)* a bu l'encre épaisse et noire. Néanmoins, je réponds de l'exactitude du texte.

(2) Constant orthographie indifféremment, comme on voit, au*rais* ou au*roit,* a*vait* ou a*voit*, etc.

ait été doublement sensible dans un moment où les hommes de cette espèce semblent disparaître de la terre. A peine aperçoit-on encore quelques débris de cette classe, qu'assurément la génération qu'on forme et qu'on veut former ne remplacera pas (1).

« M. Brockhaus m'écrit que vous allez publier, ou même, si je m'en souviens bien, car sa lettre est dans un tas de papiers où je ne puis la retrouver dans ce moment, que vous avez publié votre traduction de la *Parthenaïs* de Baggesen. Vous me feriez un bien vif plaisir de me l'envoyer ou de m'indiquer au moins où on la trouve.

« Je vais, de mon côté, faire imprimer, avec quelques réflexions sur le théâtre allemand, une imitation très libre en vers du *Wallstein* de Schiller (2). J'avais d'abord eu l'idée d'en faire une tragédie pour le théâtre. La difficulté de fondre onze actes très longs en cinq assez courts pour qu'ils pussent être représentés, ma répugnance à sacrifier de très grandes beautés de l'original, assez bien rendues, à ce que je pense, la profonde ignorance où j'ai trouvé les gens les plus instruits sur l'histoire de la guerre de Trente (3) ans, ignorance d'où résultait la nécessité d'entrer dans de grands détails qui prolongeoient mes scènes, enfin les conseils

(1) Voy., dans le livre de M. Ant. Guillois (*Le salon de Mme Helvétius; Cabanis et les idéologues*, pp. 223-234 inclus.), des détails circonstanciés sur la dernière maladie (une attaque de paralysie), les derniers moments, la mort (6 mai 1808) et l'enterrement (14 mai) de Cabanis. Le cortège se rendit de l'église paroissiale d'Auteuil au Panthéon, où la dépouille du philosophe reçut l'hommage des corps savants.

(2) Voir les lettres qui précèdent. Benjamin Constant s'est, en vérité, donné beaucoup de mal pour un bien mince succès.

(3) Constant exprime ce nombre en chiffres (30).

de mes amis m'ont engagé à la faire connoître par l'impression. Je crois qu'il y aura dans cet ouvrage une fusion assez heureuse des deux genres de littérature, car j'ai écarté tout ce que rejettaient *(sic)* invinciblement les règles de notre art dramatique. Je vous en donnerai un exemplaire dès que l'impression sera achevée. Elle ne le sera que vers le tems de mon retour à Paris, dans le courant du mois de novembre.

« Avez-vous lu l'*Histoire des républiques italiennes du moyen âge* par Simonde Sismondi (1)? Il en a paru quatre volumes. Si vous ne l'avez pas lue, ne perdez pas un moment pour la lire. C'est un ouvrage extrêmement remarquable, étonnant même sous plusieurs rapports. Vous sentirez en le lisant quel est son genre de mérite le plus estimable, et pourquoi je n'entre pas ici dans un éloge plus détaillé.

« J'ai fini de mettre en ordre tous les matériaux de mon ouvrage sur le Polythéisme (2). Il ne me reste plus qu'à rédiger les dernières sections, et je m'y mettrai, dès que l'impression de *Wallstein* sera terminée. J'en ai pour longtems à y travailler, ce qui, dans le tems où nous vivons, n'est pas un mal.

« Rappellez *(sic)*-moi, je vous prie, au souvenir de Mme de Condorcet. J'ai beaucoup regretté son absence cet hyver, et j'ai pris un vif intérêt à tout ce qui la regarde.

(1) Constant signalera encore Simonde à Fauriel (cf. la lettre 35.)
(2) *Du Polythéisme romain,* ouvrage posthume publié par Matter en 1833, trois ans après la mort de l'auteur.

« Adieu, mon cher ami. Je voudrais bien vous trouver à Paris quand j'y irai, et en attendant je compte sur votre exactitude et je vous remercie du plaisir que vous m'avez fait et de celui que vous me ferez. Si Baggesen étoit encore à Paris, dites-lui mille choses de ma part. Je vous embrasse mille fois. »

B. C.

(TIMBRE POSTAL (1) : SUISSE *par* PONTARLIER. — SUSCRIPTION : *Monsieur, Monsieur Fauriel, Grande-Rue-Verte,* *n°* 30, *en face de la Petite-Rue-Verte; fauxbourg* (sic) *Saint-Honoré, à Paris.*)

(1) Ce timbre postal porte la date : *29 juillet 1808.* Une lettre, à cette époque, mettait donc une semaine entière à parvenir de Suisse à Paris.

Dans une lettre datée de *Genève, 20 février 1809,* Mme de Staël consultait la duchesse de Saxe-Weimar sur l'œuvre de Benjamin Constant, qui souleva bien des critiques parmi les lettrés de l'Empire : « Madame, je vous ai envoyé *Wallenstein,* et je suis impatiente d'en savoir votre avis... *Wallenstein* fait une grande sensation à Paris ; c'est un événement littéraire ; on se bat *pour* et *contre* avec acharnement. » — Il était bien difficile de condenser, en respectant les règles du théâtre français dans son ensemble, la matière complexe qu'offrait la trilogie du poète allemand *(le Camp de Wallenstein, les Piccolomini, la Mort de Wallenstein).*

XXVIII

(*N*° 88.) « J'envoye (1), mon cher ami, une malle pour vous débarasser *(sic)* d'une partie de mes livres. Je continuerai de tems en tems. J'ai pensé qu'il valoit mieux les faire prendre ainsi au hazard que vous donner la peine de les rassembler tous en une fois, et je les rangerai à *(sic)* fur et à mesure. — Pourquoi ne venez-vous pas me voir?

« Mille amitiés. »

B. C.

(1) Ce court billet ne porte point de date. — Suscription : *A Monsieur, Monsieur Fauriel, Grande rue Verte, n° 30.* — Il doit être de 1807 ou 1808.

XXIX

Ce 4 juillet 1809.

« Je vous ai écrit, il y a environ deux mois, cher Fauriel, pour vous dire que, me préparant à faire une nouvelle édition de *Wallstein*, je désirais avoir et vos avis et ce que vous vous proposiez d'écrire là-dessus. Je n'ai pas reçu de réponse, cela ne me surprend pas. Mais je vous récris de nouveau. Il est probable que cette seconde édition paraîtra vers le mois de septembre. Si donc vous voulez me faire le plaisir que vous m'aviez offert, que ce soit bientôt, je vous prie. Adressez votre lettre à Genève.

« Je vous embrasse mille fois. »

B. C.

(Suscription : *A Monsieur, Monsieur Fauriel*, *Grande rue verte*, *n°* 30. *Paris*. — Adresse barrée, et remplacée par celle-ci : *Chez Mme de Condorcet, à Meulan-sur-Seine.*)

XXX

Genève (1), *30 aoust 1809.*

« Je me crois obligé en conscience, cher Fauriel, de vous mander que ma seconde édition de *Wallstein* ne paraîtra pas au mois de septembre, mais au mois de janvier prochain. Je me suis remis à mon ouvrage sur les religions anciennes, et il est si avancé que je ne veux pas l'interrompre que le tout ne soit rédigé. Alors la correction de *Wallstein* et quelques observations que j'ajouterai à la préface, seront une manière de laisser reposer ce que j'aurai fait pendant le tems nécessaire pour le revoir ensuite comme un ouvrage étranger. Vous voyez que vous avez bien assez de tems pour préparer les observations que vous m'avez fait espérer, et auxquelles je tiens beaucoup. Si, comme je le suppose, je vais à Paris dans le courant d'octobre, vous me les remettrez en mains propres : si, au contraire, je consacre à mon père, qui n'est pas très bien, une portion de l'hyver (2), je vous prierai de me les envoyer.

« J'ai vu ici un moment un Grec de vos amis apellé

(1) Ces dernières lettres sont, comme on en pourra juger, presque exclusivement *littéraires*. Constant, à cette date, semble se désintéresser complètement de la politique.

(2) On trouve, dès 1806, le père de Benjamin Constant établi à Dole (Jura).

(sic) Morestoxidi (1); mais je n'ai su qu'il vous connoissoit qu'après son départ, ce qui m'a fort fâché, car j'aurais eu bien du plaisir à causer de vous avec lui. Il m'a paru instruit et agréable, et l'on m'a dit qu'il passoit, à Paris, pour un des hommes les plus distingués de sa nation.

« Quand paraîtra enfin votre *Parthenaïs?* Je n'ai pas trop le droit de reprocher à qui que ce soit la lenteur apportée dans une publication, moi qui, depuis longtems, annonce tantôt un ouvrage, tantôt un autre, et n'en publie point. Cependant je suis impatient de vous lire, et de si longs retards me chagrinent pour vous et pour moi.

« Mettez-moi, je vous prie, aux pieds de Mme de Condorcet; et si vous m'écrivez, ce dont je doute, donnez-moi des nouvelles de sa santé.

« Adieu, cher Fauriel, je vous embrasse tendrement. »

B.

(Timbre postal : 99. *Genève.* — Suscription : *A Monsieur, Monsieur Fauriel, Grande Rue Verte, n° 30, fbg S[t] Honoré, à Paris.* — La lettre fut encore renvoyée : *Chez Mme de Condorcet, à Meulan.*)

(1) Plutôt, à mon gré, que *Mous*toxidi; on peut hésiter sur la lecture de ce nom propre.

XXXI

Ce 15 septembre (1).

(*N*° 89.) « Votre lettre, mon cher ami, m'a fait un plaisir d'autant plus vif que je commençais à vous croire retombé dans toutes vos mauvaises habitudes, et que je n'attendais plus l'exécution de votre promesse. Je suis bien fâché d'avoir à attribuer le retard de votre réponse à vos yeux plutôt qu'à votre paresse. J'aimerais encore mieux vous savoir paresseux que souffrant : et je compatis plus qu'un autre à votre genre d'incommodité, puisque depuis six ou sept ans elle me tourmente et met des difficultés et des retards à tout ce que je veux faire. Je ne m'aviserai pas de vous indiquer des remèdes pour un mal si délicat et si dangereux à traiter (2) : mais je ne puis m'empêcher de vous exhorter à ne faire ceux qu'on vous indiquera qu'avec beaucoup de réserve. Je n'ai commencé à me trouver mieux qu'après avoir pendant quelque tems suspendu toute tentative pour donner à mes yeux une force factice. Tout ce que j'avois fait m'avoit plutôt nui que

(1) Longue lettre de Benj. Constant sur Baggesen. Date (rajoutée au crayon) : 1810. — Il y parle aussi fort longuement de ses maux d'yeux. — Sur Baggesen et sa *Parthénéide* ou *Parthénaïs*, cf. Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. II, pp. 533-540.

(2) Nous connaissons déjà son scepticisme à l'endroit des médecins et des remèdes de tous genres.

servi : et après avoir épuisé toutes les ressources des oculistes, quelquefois à mon détriment, toujours sans succès, je me suis apperçu *(sic)* que le repos seul, et une entière interruption de tout autre moyen, étoit *(sic)* encor *(sic)* ce qu'il y avoit de plus sage. Depuis un an, que je me borne à laver mes yeux tous les matins avec de l'eau tiède et de l'esprit-de-vin camphré, ils sont infiniment mieux. Je m'abstiens le plus que je puis de toute lecture à la lumière. Du reste, il faut, avec ses yeux comme avec le reste, vivre au jour le jour, songer que l'avenir, surtout dans ces tems-ci, est chose fort incertaine, et que si on parvient seulement à retarder l'affaiblissement complet de sa vue, il y a bien des chances pour que d'autres maux viennent nous débarasser *(sic)* de ce soin ainsi que de tous les autres. S'occuper de ses yeux est ce qui leur fait le plus de mal : et j'ai toujours éprouvé qu'une heure d'occupation à ce sujet leur nuisoit plus que la lecture même la plus fatigante.

« Je suis bien impatient de voir votre *Parthénais* (1). Je n'ai aucune idée de l'ouvrage original : mais je sai *(sic)* par expérience qu'il est singulièrement difficile de faire passer en françois les beautés souvent bizarres et plus souvent encor familières de la poésie allemande (2). Si j'avais prévu les difficultés que j'ai

(1) C'est précisément en 1810, l'année où fut écrite cette lettre de Constant, que parut le premier ouvrage (en dehors des articles) de Fauriel : ce fut une traduction des idylles du Danois Jean Baggesen, pour lequel il avait beaucoup d'affection.

(2) Réflexion très juste. Constant aurait pu même dire : *de la poésie étrangère* ; car cela est aussi vrai pour les œuvres anglaises, russes, italiennes, hongroises, etc.

rencontrées, je n'aurais certainement pas entrepris le travail que je viens d'achever (1). Mais le sujet m'ayant animé, et les vers me fesant du plaisir à composer, mon imitation de *Wallstein* s'est trouvée faite en deux mois, avant que j'eusse songé à la comparer, soit aux tragédies françoises, soit à l'original allemand (2). Alors il a fallu l'examiner sous ce double rapport; et pour conserver les beautés du dernier, ou du moins ce qui me paraît tel, sans m'écarter du style tragique et des règles adoptées sur notre théâtre, j'ai eu mille fois plus de peine que je n'en avois eue *(sic)* à faire près de quatre mille vers, dont j'ai retranché environ quinze cents (3), afin que ma pièce ne fût pas d'une longueur tout à fait désordonnée. Je suis actuellement occupé à faire un petit Discours préliminaire, dans lequel je ne ferais *(sic)* pas, à beaucoup près, la comparaison de l'art dramatique allemand et du nôtre, comme vous semblez vous y attendre. Ce n'est pas que je ne trouve moi-même que ce seroit la place et l'occasion d'un pareil travail. Mais je suis mal disposé, pressé de publier, parce que je voudrais en avoir fini de cette entreprise, qui m'a détourné plus long tems

(1) Et la postérité n'y eût rien perdu !

(2) *Le temps ne fait rien à l'affaire.* — Ses vers sont trop souvent mauvais ou plats.

(3) Ce nombre est exprimé en chiffres (1500) dans le manuscrit autographe. Tout ce passage est à retenir, à cause des détails qu'il donne sur sa méthode de travail. — Benjamin Constant poète souriait volontiers de lui-même, se rendant compte que là n'était point sa véritable voie. On lit, disions-nous (p. 21), dans son *Journal intime* (p. 57 de l'édit. Melegari) : « Aujourd'hui j'ai travaillé comme un imbécile à faire des vers, au lieu de m'occuper utilement. » La poésie était pour lui, en somme, la plus laborieuse des récréations, bien qu'il s'y divertît.

que je ne voulois de mon ouvrage sur le Polythéisme (1), et d'ailleurs tourmenté par mon libraire, par des affaires domestiques qui m'ennuyent, par le désir d'être prêt, de manière à retourner à Paris dans deux mois, enfin par une foule de raisons personnelles, auxquelles je sacrifie des idées que je trouverai peut-être une occasion de développer, si ma pièce est assez remarquée pour qu'elle me serve de prétexte à une brochure *ad hoc* sur le théâtre allemand. Ce n'est, au reste, que pour m'excuser à mes propres yeux que je me dis que je ferai peut-être une autre fois ce que je devrais faire à présent. Mais ma paresse est invincible, et je sens que je ne dirai dans mon discours préliminaire que ce que je ne pourrai pas décemment me dispenser de dire. Le tout sera publié, j'espère, dans le courant de novembre; et sitôt que cela aura paru, je vous l'enverrai ou vous le porterai.

« Je suis bien de votre avis sur *Les Trois Règnes de la Nature* (2). C'est la parodie du genre; et si l'on avoit voulu montrer jusqu'à quel point le genre descriptif est vicieux, on n'auroit pu en donner, ce me

(1) C'est de 1823 à 1825 que Benjamin Constant publia enfin l'ouvrage qui, depuis près de trente ans (1796), n'avait cessé d'occuper sa pensée : *De la Religion considérée dans sa source, sa forme et son développement* (Paris, 1823-1825; 2 vol. in-8°; 2e édit., 1826, t. Ier seulement).

(2) *Les Trois Règnes de la Nature*, poème descriptif (1808, 2 vol. in-4°) de l'abbé Jacques Delille (1738-1813), composé dans le courant de 1795, en partie à Saint-Dié, en partie à Brunswick. — Cf. Paul Bonnefon, *Un poète oublié : Jacques Delille,* dans la *Revue latine* du 25 juin 1905, pp. 371 et 374. — Le poème de l'*Imagination*, du même Delille, avait paru en août 1805.

semble, une preuve plus complette *(sic)*. J'en accuse moins l'auteur que l'époque à laquelle nous vivons. Les poèmes descriptifs sont toujours venus au moment de la décadence des littératures, lorsque les âmes n'avoient plus l'énergie nécessaire pour concevoir un plan et mettre dans les idées quelque ensemble (1). *Les Trois Règnes de la Nature* sont les avant-coureurs des acrostiches, qui ont marqué la dernière époque de la littérature grecque, sous les empereurs d'Orient. *Redeunte causa, redit effectus*. Je languis d'avoir exécuté un grand plan de retraite, bizarre peut-être, mais nécessaire à ma disposition morale, et dont le besoin devient pour moi plus impérieux chaque jour. L'embarras qui seul m'arrête encore, c'est de choisir le lieu où je m'ensevelirai avec mes livres. Je veux trouver dans l'étude et dans la poursuite de mon grand ouvrage de quoi oublier tout ce qu'on entend et tout ce qu'on voit. Mais il faut un terrein *(sic)* solide pour construire même un hermitage, et je ne vois pas un désert où la terre ne tremble comme partout.

« Je n'ai pas été à la fête des Bergen (2) : et je l'ai regretté depuis. Il n'y avoit guères de déplacé à cette fête que les merveilleux Parisiens (3). Les Allemands

(1) Idée très juste, devenue banale depuis, propagée par les manuels de littérature, mais assez neuve à cette date. Alexandrinisme grec et latin, lectures publiques à Rome, au temps de Stace, enfin l'école même de l'abbé Delille..., les exemples abondent à l'appui de la thèse de Benjamin Constant.

(2) Réjouissances montagnardes qu'on célébrait tous les ans.

(3) Noter, en passant, le tour vif et humoristique de tout ce passage. Cette remarque ironique est assez fine et spirituelle : Constant se moque agréablement des Parisiens sceptiques, frondeurs, inaptes à goûter et même à admettre les mœurs des peu-

sont un peu de la race suisse, et l'on m'a assuré que les princes mêmes s'étoient sentis atteints de l'enthousiasme qui s'étoit emparé de toute l'assemblée. Mais les François de bonne compagnie sont restés intacts, et n'ont vu dans ce rassemblement que des montagnes qui leur paraissoient sauvages, des usages qu'ils ne rattachoient à aucun souvenir, des danses moins élégantes que celles de l'Opéra, et des hommes qui ne parloient pas françois. Aussi y en a-t-il qui s'en sont retournés à Paris la veille de la fête, pleins de mépris pour tout ce qu'on préparoit (1).

« J'ai dit à Mme de St. *(Staël)* vos remords et vos scrupules. Elle serait charmée que vous surmontassiez les uns et que les autres vous portassent à la réparation, au lieu de vous encourager à l'impénitence.

« Je suis curieux de savoir quel est l'ouvrage de B. *(Baggesen)* auquel vous faites allusion; je n'ai pas trop compris ce que vous m'en dites. C'est un homme qui a quelquefois dans l'esprit une gaîté très originale. J'ai été charmé de plusieurs de ses pièces dans le nouveau recueil qu'il a publié. Dites-lui mille choses de ma part (2). Ses affoires le tourmentoient un peu, à

ples étrangers. Le cosmopolitisme n'avait pas encore fait les progrès qu'il a réalisés depuis. Le petit dard de satire porte juste.

(1) Oui, c'est bien cela ! Voilà bien le ricanement léger et l'incompréhension des coutumes et des mœurs exotiques qui caractérisent trop souvent nos compatriotes au delà de leurs frontières. Le travers est lestement raillé dans cette simple phrase, dont le trait final est charmant.

(2) A la suite de ceci, plusieurs mots biffés, qu'on ne peut déchiffrer sous les ratures, comme on lit aisément sous celles de V. Hugo, par exemple.

cause de la suspension de toutes ses pensions du Danemarc *(sic)*. Puisqu'il reste à Paris, je suppose et j'espère qu'il les a arrangées.

« Adieu, mon cher ami. Je serai bientôt, dans deux mois environ, à ce que je désire, près de vous : non pas à Paris, car si je réalise mes projets, je passerai la plus grande partie de l'hyver à ma campagne (1). Je veux m'enyvrer *(sic)* d'étude, si j'ai encor assez de force pour être susceptible, comme autrefois, de ce genre d'yvresse *(sic)* (2).

« Adieu encore. Écrivez-moi autant que vos yeux vous le permettront. Les miens se trouveront toujours très bien de vous lire.

« Mille hommages à Mme de C. *(Condorcet)*. »

(Pas de signature.)

(1) Il faut avouer que Benjamin Constant, les jours où il était le mieux inspiré, tournait fort joliment ses lettres intimes. Celle-ci me paraît proprement exquise; Mme de Sévigné et Voltaire en eussent été jaloux. On comprend, en la lisant, qu'on ait pu soutenir que sa *Correspondance* constitue la partie la plus attachante et la plus solide de son œuvre, imparfaite ou fatrassière à tant d'égards. Pourquoi faut-il que nous la possédions, cette correspondance, à l'état si fragmentaire?

(2) Nous avons respecté scrupuleusement partout l'orthographe de Benjamin Constant. Ces bizarreries mêmes ajoutent une certaine saveur à son style.

XXXII (1)

Au Hardenberg, près Göttingue (2) ;
ce 10 septembre 1811.

« Il faut pourtant que je vous écrive, cher Fauriel, après un silence de six mois. Je me le suis souvent reproché ; mais j'ai tant couru le monde, surtout depuis le printems, que je ne savais où je pourrais recevoir votre réponse ; et c'est bien dans l'espoir d'obtenir de vos nouvelles, et par le besoin de cœur que j'en ai, que je vous écris. J'ai donc attendu d'être fixé pour quelque tems. Je le suis maintenant, je crois pour tout l'hyver, dans la famille de ma femme, et dans un antique château, dominé par les ruines de deux châteaux plus antiques encore, au milieu d'un assez beau pays, chez des gens qui ont beaucoup plus d'affection de famille qu'il n'est de mode chez nous d'en avoir, avec une femme à laquelle je suis chaque jour plus attaché, parce qu'elle est chaque jour meilleure pour moi, et près de la plus belle bibliothèque de l'Europe. Tout cela compose une situation beaucoup

(1) En tête de cette lettre est inscrite la mention suivante, au crayon : *Seule lettre où il y ait un peu de calme. B. Constant sur Villers.*

(2) Cette lettre a été publiée intégralement, *in extenso*, par Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. III, pp. 390-391.

plus douce qu'il ne semble qu'on n'ait *(sic)* le droit de l'avoir dans le tems où nous vivons. J'en profite pour me reposer de tant d'agitations passées et pour travailler autant que je le puis (1). J'espère finir cet hyver l'ouvrage qui m'a occupé tant d'années. J'ai ici tout ce qu'il faut pour cela. Il n'y a pas un livre un peu utile qui ne soit à ma disposition, et les bibliothécaires sont les gens les plus prévenans du monde.

« Cette université, je veux dire Göttingue, a, sous le rapport matériel, plutôt gagné que perdu à toutes les révolutions qui ont agité ce coin de l'Europe. Le gouvernement actuel a consacré des sommes très considérables à compléter la bibliothèque dans toutes ses parties. On travaille à séparer le plus qu'on peut les sciences et les lettres de tout ce qui tient à la politique

(1) A cette date de 1811, B. Constant, qui de bonne heure avait quitté sa première femme, dont il a parlé en fort mauvais termes, est remarié depuis trois ans. Charlotte de Hardenberg, née en Angleterre, avait épousé Benjamin Constant de Rebecque en 1808. Elle appartenait à une grande maison hanovrienne, et fut mariée trois fois; la première, avec un Allemand, de Marienholz, dont elle eut un fils; puis, après cette première union malheureuse, elle épousa le général français Dutertre, émigré qu'elle avait connu en Allemagne. Bientôt elle se sépara de lui par le divorce, et convola aussitôt avec Benjamin Constant. C'est le troisième et dernier mariage qu'elle ait contracté. Cette personne semble avoir été d'intelligence peu ouverte et d'esprit peu cultivé; mais, dit Mme Lenormant, elle était d'humeur aimable. B. Constant s'amusait souvent à la taquiner, notamment sur son manque d'exactitude (cf. les *Réminiscences* de Coulmann). Elle montra un vrai dévouement à ce dernier époux, auquel elle survécut quinze ans. Elle mourut à Paris en 1845. (Cf., sur Mme Dutertre et sur les gens de l'émigration, *Journal intime,* pp. 96-99 édit. Melegari.)

et à toute espèce d'idée d'organisation sociale : je ne dis rien sur ce système; mais on agit ensuite comme si ce but étoit déjà atteint, et on protège les lettres, comme si elles étoient déjà dans ce bienheureux état d'indépendance de toutes les agitations humaines. Ainsi, les établissemens sont superbes comme dépôts d'instruction. C'est là, pour mes vieilles recherches sur mes vieilles religions, tout ce qui m'intéresse. Et je jouïs *(sic)* de l'effet sans m'inquiéter de la cause.

« J'ai trouvé Villers (1) dans son nouvel état de professeur. Il arrive de Paris, où les inquiétudes qu'il a eues l'ont fait aller, et d'où il est revenu assez satisfait. Quand je passerai quelque tems de suite à Göttingue, ce que je compte faire à la fin de l'automne, j'espère le voir beaucoup. Il est doublement aimable au fond de l'Allemagne, où il est rare de rencontrer ce que nous sommes accoutumés à trouver à Paris, en fait de gaîté et d'esprit; et Villers, qui est distingué sous ce rapport à Paris même, l'est encore bien plus parmi les érudits de Göttingue (2).

(1) Réfugié en Allemagne, Villers avait été nommé professeur de littérature et de philosophie à l'université de Gœttingue : il y termina sa vie (11 février 1815).

(2) Sainte-Beuve, citant dans ses *Portraits contemporains* (t. II, p. 518) cette appréciation très sympathique de B. Constant, ajoute ceci : « Fauriel connut beaucoup Villers dans les premières années du siècle, et cette relation a laissé des traces. Villers, homme de beaucoup d'esprit, le premier Français qui ait bien su l'Allemagne et qui ait parlé pertinemment de Kant, Villers, déjà muni d'une science ingénieuse et plein de vues neuves, était venu à Paris sous le Consulat; il devait finir par être professeur à Göttingue, combinant, ainsi que Chamisso, dans une mesure heureuse les qualités des deux nations. »

« Je ne vous parlerai pas d'affaires publiques parce que je ne lis et ne vois aucun journal. Il n'y a pas ici, ni même à Göttingue, le plus petit bout d'une feuille française, à l'exception du *Moniteur* qu'on fait venir en ballots tous les six mois, ce qui ne rend pas les nouvelles qu'il contient très fraîches. J'en vis d'autant plus avec mes Égyptiens et mes Scandinaves, qui quelquefois me paraissent des contemporains, quand je trouve chez eux des opinions absurdes, ou des mœurs grossières. Sous ce rapport, il y a toujours moyen de se retrouver dans son pays.

« Si le démon de la proscratination *(sic)* (1) ne vous saisit pas, vous devriez bien me donner de vos nouvelles, le plus vite que vous pourrez. Vous devriez m'en donner aussi de Mme de Condorcet, au souvenir de laquelle je vous prie de me rappeler. Ma femme vous salue et vous recommande son Shakespear *(sic)* anglais. Moi, je vous recommande tous mes livres allemands. Je ne sai *(sic)* quand j'en ferai usage. Car je me crois ici pour tout cet hyver; et qui sait aujourd'hui ce qu'il sera et où il sera dans six mois, sans compter la comète qui, dit-on, va réduire notre petit globe en cendres? (2) En attendant qu'elle nous réunisse, cher Fauriel, songez que nous sommes séparés, que je vous aime, et que

(1) Lapsus graphique, pour : *procrastination* (Constant a employé ce mot ailleurs, avec la juste orthographe) : *manie de différer sans cesse, de remettre au lendemain.*

(2) La célèbre comète de 1811, une des plus belles que l'on cite, avait une queue de 25°, dont la longueur mesurait 176 millions de kilomètres. Loin d'amener des catastrophes, ainsi que l'auguraient les prophètes de malheur, cette comète et celle de Donati (1858) coïncidèrent avec d'excellentes récoltes. Le vin de 1811 fut appelé, par reconnaissance, *vin de la comète.*

vous me ferez un vif plaisir de m'écrire. — Voici mon adresse :

« *A M. B. Constant de Rebecque, chez M. le comte de Hardenberg, grand-veneur de la couronne, etc.,*

au Hardenberg
près Göttingue.

WESTPHALIE.

« Adieu. »

(Pas de signature. — Pas d'adresse.)

XXXIII

(*N*° 92.) « Vous (1) devriez, mon cher ami, prendre un jour pour venir dîner ici; nous causerions plus à notre aise. Je suis tout désorienté dans mon travail, parce qu'il m'arrive d'avoir fait tant de renvoix *(sic)* à des livres que j'avais en Allemagne, qu'aujourd'hui que je n'ai pas ces livres sous la main, je ne puis me retrouver. C'est au point que si je ne parviens pas à les déterrer à Paris, je retournerai passer quelque tems dans une ville allemande où j'achèverai ce qui me reste à faire. Cette triste politique, qui nous a conduits à de si beaux résultats, fait que je n'ai que des relations politiques et que je suis aussi étranger au monde savant que si je ne m'étais jamais occupé de ce qui l'intéresse. J'ai donc grand besoin de votre assistance pour savoir où je trouverai ce qui m'est indispensable. C'est surtout les bibliothèques après lesquels *(sic)* je soupire, car, mes anciens amis excepté *(sic)*, j'aime mieux les livres que les individus. Ils (les livres) ne répondent qu'à ce qu'on leur demande (2), et on ne perd [*pas*] une moitié du tems

(1) Date, marquée au crayon : *1813 — ou 1815*. — J'opine pour 1815. L'allusion à la *triste politique* ne laisse guère, ce semble, de doute à cet égard. Comme Tite-Live, comme Cicéron, B. Constant paraît vouloir chercher dans l'étude une diversion salutaire au spectacle des maux qui affligent la patrie.

(2) Constant semble se souvenir ici du joli passage où Érasme

en complimens préalables et l'autre moitié en remercîmens.

« Je me fais aussi une grande fête de vous revoir et vous embrasse en attendant. »

B. Constant.

« Je suis engagé samedi, dimanche et mardi prochain *(sic)*. »

(Suscription : *Monsieur, Monsieur Fauriel, rue des Vieilles Tuileries*, n° 22.)

(7e *centurie*, lettre xii) fait l'éloge des livres, considérés comme les meilleurs, les plus sûrs et les moins incommodes des amis : « *Vocati, præsto sunt; invocati, non ingerunt sese; jussi, loquuntur; injussi, tacent; loquuntur quæ voles, quantum voles, quoad voles; nihil assentantur, fingunt nihil, nihil dissimulant.* »

XXXIV

« J'ai enfin découvert votre adresse, mon cher ami; il y a longtems que je la demandais inutilement à tout le monde. Je voulois recourir à vous pour un objet sur lequel vous êtes plus en état de me donner des lumières que personne. Depuis que je suis sorti de la carrière politique, sans trop de regret, je me suis remis à travailler à l'ouvrage qui m'a occupé toutes les fois que je n'ai pas eu autre chose à faire, et j'avance assez rapidement. Mais j'ai perdu de vue, durant six années d'interruption, tout ce qui a paru sur la même matière, tant en Allemagne qu'ailleurs, et surtout en Angleterre pour ce qui regarde l'Inde. Vous vous êtes livré depuis longtems avec tant d'ardeur à cette partie de la littérature que vous saurez tout ce que j'ignore. Il doit avoir paru beaucoup de volumes des *Asiatic researches*, dont je n'ai lu que huit ou neuf. Il a été publié, de plus, un ouvrage de Mill (1) et plusieurs autres. Serez-vous assez bon pour me dire où je pourrai et les connoître et les trouver? ou, pour ne pas vous donner la peine d'écrire, quand pourrai-je aller causer avec vous?

« Lorsque vous m'avez renvoyé mes livres, vous

(1) *James Mill* (1773-1836), philosophe et historien, brillant humaniste et helléniste distingué, publia en 1818 son *Histoire de l'Inde*, dont le succès fut considérable.

m'avez prévenu qu'il se pourroit que quelques-uns fussent restés avec les vôtres, et en effet il y en a que je ne retrouve pas. Voudriez-vous bien, à votre loisir, jeter un coup d'œuil *(sic)* sur votre bibliothèque et vérifier si vous les apercevez?

« Mille tendres et vieilles amitiés. »

B. CONSTANT.

Rue d'Anjou Saint-Honoré, n° 17.

Ce 19 avril 1821 (1).

(SUSCRIPTION : *Monsieur*, *Monsieur Fauriel*, *rue des Vieilles Tuileries*, n° 22.)

(1) Par une bizarre contradiction que je ne m'explique pas, le timbre sec de la poste a l'air de porter une tout autre date d'année : 1803 ou 1813; le troisième chiffre est effacé, mais le quatrième est un 3 très nettement visible.

XXXV

(Sans indication de lieu ni de date.)

« Merci mille fois de votre prompte réponse, mon cher ami. Soïez *(sic)* toujours aussi bon pour moi ; je vous permets, en revanche, de procrastiner (1) tant que vous voudrez avec les autres. J'ai assez heureusement échappé à toutes les influences physiques de la saison. Une toux assez violente m'a fait craindre d'avoir la grippe : mais elle a passé comme elle étoit venue : et je ne m'en ressens plus. Mes yeux aussi ont sinon repris plus de force, du moins perdu leur irritabilité douloureuse. Ce n'est donc pas ma santé dont je puis me plaindre. Je voudrais bien que vous pussiez en dire autant : je voudrois que vous fussiez aussi bien portant et plus heureux que moi. Quand je dis plus heureux, ce n'est pas que j'aie à supporter des malheurs personnels : mais je souffre de ceux d'une autre. Ma vie serait très tolérable si, comme vous le dites, cette autre avait, dans son âme, un peu de la force de son esprit. Mais il y a, à voir souffrir, une peine qui devient intolérable quand elle se prolonge ; et au milieu du calme apparent de la vie assez frivole et assez monotone que je mène, il y a une agitation intérieure qui me con-

(1) Encore ce vilain mot ! Il en abuse, décidément.

sume, qui nuit à toutes les idées et à tous les sentimens.

« J'ai bien peur que vous n'ayez raison relativement à Alexandre. Je lui crois de très bonnes intentions, et quand je compare la Russie à d'autres pays, je la regarde comme beaucoup plus favorisée par le sort. Mais il est certain que l'empereur, avant d'avoir pu faire de son empire un État civilisé, lui donne tous les dehors d'un État déjà corrompu (1). C'est le malheur de tous les gouvernemens qui se chargent de faire avancer les lumières. Ils se trompent presque toujours de route et de moyens. Il faut que les lumières et la civilisation arrivent par la liberté. Les hommes s'éclairent assez vite pourvu qu'ils ayent le sentiment de la sécurité et d'une garantie contre l'oppression. Les Russes n'ont pas fait un pas depuis Pierre Ier, parce qu'on a toujours voulu les conduire et qu'on ne les a jamais mis à l'abri des caprices de leurs prétendus instituteurs. Un peu de repos et de liberté les mènerait plus loin que dix opéras, dix académies, et mille ukases (2).

« Non, c'est en Amérique qu'il faut aller, et s'il est vrai que quarante millions des esclaves de l'ancien monde conspirent contre vingt millions des hommes libres du nouveau, n'est-ce pas une raison de plus pour aller ajouter aux moyens de ces derniers tout ce

(1) Passage remanié. — Constant avait d'abord écrit (après : « Mais il est certain que l'empereur ») ces mots, aussitôt rayés : *prend trop tôt les manières d'un empire civilisé, ou même corrompu.* — La phrase était, en effet, assez mal venue.

(2) Ce jugement, sévère à coup sûr, est, au fond, plein de verve et de justesse fatidique. Les faits récents l'ont bien prouvé !

que l'on possède de forces et de moyens individuels?

« Quelles horreurs que tout ce qui se passe à Saint-Domingue! Ces nègres qu'on livre à la fureur du peuple, ces femmes qui les font périr dans de longs tourmens! Et tout cela sans un signe de désapprobation! Reculerons-nous jusqu'aux Iroquois (1)?

(1) Tout le monde ne partageait pas, au début du dix-neuvième siècle, — même dans les milieux modérés, — l'indignation de Constant contre la cruelle situation infligée aux nègres. Dans le numéro du *Journal des Débats* du 13 messidor an X, on voit, à la troisième page, une dissertation sur l'*Esclavage chez les anciens et les modernes*. Il y est démontré que l'esclavage dans les colonies est bien différent de l'esclavage antique; que le travail forcé ne constitue pas l'esclavage, car, en somme, tout travail est plus ou moins forcé, et chacun est esclave des nécessités de la vie. Le paysan est l'esclave de sa charrue, et l'on peut dire qu'un magistrat à vie et un prêtre engagé par d'éternels serments sont également dans une sorte de servitude. La traite des nègres a un bon côté, car elle permet aux pères de vendre leurs enfants au lieu de les égorger, et elle remédie d'ailleurs à l'excès de la population, le peuple noir étant « extrêmement enclin à la volupté, et les femmes étant très fécondes ». — A quoi tendent ces sages réflexions.... malheureusement entachées de paralogisme? C'est qu'il s'agissait alors du rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises et des expéditions de la Guadeloupe et de Saint-Domingue.

(*Le livre du Centenaire du «Journal des Débats»*, p. 87; article de M. André Heurteau.)

Benjamin Constant écrivait à sa vieille tante, Mme la comtesse de Nassau, née de Chandieu (de *Genève, novembre 1802*) : « J'ai reçu de Paris des nouvelles peu satisfaisantes sur Saint-Domingue: les nègres paraissent avoir tout à fait repris le dessus; l'armée qui y était est abimée par les assassinats et par les maladies plus terribles encore. Le général Leclerc est, suivant les uns, assassiné; suivant les autres, il s'est retiré ou enfui dans l'ile de la Tortue. L'on va envoyer encore 12,000 hommes qui puniront les nègres, mais qui, vraisemblablement, ne résisteront pas mieux que les autres au climat. La nature physique ne se laisse pas commander

« Les derniers journaux du 5 et du 6 sont bien guerroyans. Le *Bulletin de Paris* employe bien de l'esprit à prouver que M. Addington (1) est ministre en dépit de l'opinion de tous ses concitoyens. M. Addington devrait nous rendre cette politesse.

« Dites, je vous prie, à la dame de la Maisonnette que, parmi les projets qui embellissent mon été, celui de profiter cette année de ses invitations de la précédente est au nombre des plus agréables. Il est singulier que le livre dont vous me parlez ne lui ait pas été envoyé de la part de l'auteur en même tems que votre exemplaire. C'est sûrement une erreur que son absence aura causé *(sic)*. Si vous n'avez pas de lectures bien importantes à faire, je vous recommande un ouvrage qu'un jeune compatriote à moi vient de publier. Il est intitulé : *De la législation commerciale*, par J.-L. Simonde (2). L'auteur est un des meilleurs amis de la liberté que je

militairement comme les hommes ; c'est dommage pour l'autorité. »

(*Lettres de Benjamin Constant à sa famille*, publiées à la suite du *Journal intime;* édit. Melegari, p. 316.)

(1) *Henry Addington* (1757-1844), fameux homme politique anglais, ami d'enfance de Pitt. Élu membre du Parlement (1784), puis président de la Chambre des communes (mai 1789), à trente-deux ans, il succéda à Pitt, en 1801, comme chancelier de l'Échiquier et premier ministre. Il tomba trois ans plus tard (mai 1804), à cause de sa mollesse vis-à-vis de la France, et Pitt revint au pouvoir. Addington, devenu pair (1805), resta au ministère de 1805 à 1824.

(2) *Jean-Charles-Léonard Simonde de Sismondi*, qui connut plus tard Fauriel, est le célèbre historien et économiste, né à Genève le 9 mai 1773, mort à Genève le 25 juin 1842. Il est l'auteur de cette vaste *Histoire des républiques italiennes du moyen âge* (composée de 1807 à 1818; Paris, 16 vol. in-8°; réé-

connoisse, et son livre est écrit avec beaucoup d'ordre et plein d'excellens principes d'économie politique.

« Adieu, mon ami ; je vous embrasse et vous aime. »

(Pas de signature. — Suscription : *Fervielle* (sic), *petite rue verte, n° 1166.)*

ditée en 1825-26) tant vantée par Mignet, mais que B. Constant ne réussit point à faire couronner par l'Institut de France. C'est en 1803 que Simonde publia son ouvrage *De la richesse commerciale* (Genève, 2 vol. in-8°), où, appliquant à la législation française les théories de l'Écossais Adam Smith, il réclamait la réforme progressive de cette législation dans le sens du libre échange. — Par parenthèse, cette mention du travail de Simonde nous permet de rapporter à la date de 1803 la présente lettre de Constant. — Simonde entra, vers cette époque, en relations avec Necker et sa fille, et devint secrétaire de la Chambre de commerce du département du Léman.

XXXVI

(1823?)

(*N*° 91.) « Pour à présent, mon cher ami, je recours à votre charité pour Buddha ; je reviens mardi à Paris. J'irai vous voir, mercredi matin, et j'emporterai les trésors que je devrai à votre libéralité (1).

« Mille amitiés. »

B. Constant.

« Que deviennent vos Grecs (2)? »

(Suscription : *Monsieur, Monsieur Fauriel, rue des Vieilles Tuileries, n*° 22.)

(1) Ce billet de quelques lignes, dont la date — douteuse — est inscrite au crayon, a trait à un emprunt de livres. Fauriel, au rebours de bien des gens, prêtait volontiers les volumes de sa riche bibliothèque. — Il faisait paraître, à cette date, dans les revues, des morceaux traduits des littératures étrangères, qui étaient toujours acceptés avec empressement, comme le témoigne ce billet inédit de Victor Cousin *(Bibliothèque de l'Institut, fonds Fauriel, correspondance, cote 101)* : « En rangeant aujourd'hui mes papiers, j'y trouve deux ouvrages qui vous appartiennent, mon cher ami, et vous les renvoye ; car je ne désespère [*pas*] que vous ne parveniez à surmonter les répugnances de M. Vitet, en lui proposant un morceau traduit de votre main. Essayez encore ; ce serait un bon service rendu à [*ici un mot illisible*] et à la bonne cause littéraire.

« Adieu, croyez que je vous aime de tout mon cœur. »

8 mars 1817. V. C.

(2) Les *Chants populaires de la Grèce moderne*, que Fauriel allait publier l'année suivante (1824), et qui excitèrent en France, en même temps que paraissaient les *Orientales* de Victor Hugo et les poèmes de Casimir Delavigne, la plus chaleureuse sympathie en faveur de la cause des Grecs.

XXXVII (1)

(5 juillet 1804.)

« J'espérais que Fauriel me donneroit de vos nouvelles, Madame, et j'en désirais avec ardeur. Son silence obstiné me détermine à vous en demander moi-même. Je ne veux pas en être privé plus longtems.

« Êtes-vous à cette charmante Maisonnette où j'ai passé si peu de jours, et dont je conserve un souvenir si doux? Êtes-vous dans la grande capitale qui fait naître des pensées d'un genre tout autre?

« Après avoir beaucoup erré, je suis enfin de retour, non pas chez moi, car je ne me regarde comme chez moi que lorsque je suis dans ma retraite près de Paris, mais dans une espèce de chez moi, puisque j'y suis né. Un jour, j'espère, je vous conterai ce que j'ai vu. J'ai vu des princes qui fuyent l'étiquette, et qui se plaignent de ce qu'on ne veut pas les traiter comme de simples particuliers, singulier sujet de plainte, si j'en crois d'autres personnes non moins respectables. J'ai vu des gens de lettres qui écrivent tout ce qui leur passe par la tête, sans qu'on imagine de s'en courroucer, et un public assez bon pour prendre intérêt à ces gens

(1) Nous joignons aux trente-six lettres écrites à Fauriel que possède l'Institut l'épître suivante, adressée par Benjamin Constant à Mme de Condorcet, leur commune amie, en 1804, après le voyage d'Allemagne avec Mme de Staël.

de lettres, bizarre public, qui croit encore que l'homme est fait pour penser et pour dire ce qu'il pense (1). Je ne continuerai pas mes récits invraisemblables, de peur que vous ne croyez *(sic)* qu'en véritable voyageur, je profite de ce titre pour faire des contes : et même, pour me faire pardonner ce que je vous ai déjà dit, je vous promets que quand nous nous verrons, je ne vous parlerai point de mes voyages.

« Pour toute consolation dans mon séjour loin de vous, je lis le *Journal des Débats*. D'ordinaire, il me charme; mais aujourd'hui dans son article du (2) 12 messidor il m'a fort inquiété. Il dit que si l'on publie beaucoup de livres comme *La Philosophie de la Nature*, de Delille de Salles *(sic)*, la France est perdue, perdue à jamais. Il y a vingt ans que j'ai appris à mes dépens que *La Philosophie de la Nature* étoit un assez ennuyeux ouvrage : mais je ne le croyais pas si dangereux (3).

(1) Il est à peine besoin de souligner l'intention satirique de tout ce passage, où perce l'enragé libéral de l'avenir.

(2) Les mots *dans son article du* ont été rajoutés au-dessus de la ligne.

(3) *J.-B. Isoard*, dit *Delisle de Sales*, né à Lyon en 1743, mort à Paris en 1816, fut un très médiocre écrivain, qui se lia avec les philosophes (on l'a surnommé *le Singe de Diderot*), bien qu'il se déclarât l'adversaire du matérialisme et de l'athéisme, lesquels étaient, de son temps, fort à la mode. Il a publié une quantité d'ouvrages. Celui dont B. Constant fait justice en ce passage, *Philosophie de la nature* (1769, 4 vol. in-8°; porté à 10 vol. dans une 7e édition, 1804), fut poursuivi et brûlé au Châtelet. — Outre ce livre, Delisle de Sales, dont la fécondité est, à coup sûr, le principal mérite, a encore écrit : *Philosophie du bonheur*, 1796 (ce titre fut repris avec succès par un philosophe moderne d'une tout autre école); *Mémoire en faveur de Dieu*, 1802; *Histoire des Hommes* (en collaboration avec Mercier,

« Je vois avec quelque plaisir s'avancer cet automne. Ce n'est qu'alors que je vous reverrai. Je dois tout cet été à une personne trop malheureuse (1) pour que celui de ses amis qui peut disposer de lui ne reste pas le plus possible auprès d'elle. L'événement qui fait son malheur m'a causé personnellement une grande peine. Avec quelques différences d'opinion, différences qui avoient beaucoup diminué de sa part, celui qu'elle a perdu (2) m'avoit inspiré un attachement vif et tendre. C'étoit un homme d'un caractère si élevé, d'une telle finesse d'esprit, d'une sensibilité si vraye *(sic)*, et qui avoit contre ce qui est vil une indignation si généreuse, qu'il sera difficile à remplacer. Il est mort peut-être à propos pour lui (3), mais il laisse une place qu'il

surnommé, lui, *le Singe de Jean-Jacques*), 1781 et années suivantes, compilation en 52 volumes.

(1) Mme de Staël, qui avait perdu son père.

(2) Necker. — « M. Necker est mort! Que deviendra sa fille? *(Mme de Staël, Minette, comme Constant l'appelait quelquefois, se trouvait alors en Allemagne.)* Quel désespoir pour le présent! Quel isolement pour l'avenir! Je veux la voir, la consoler, ou du moins la soutenir. Pauvre malheureuse! Quand je me rappelle sa douleur, son inquiétude il y a deux mois et sa joie si vive qui devait être de si courte durée! Pauvre malheureuse! Mourir vaudrait mieux que cette souffrance. Et ce bon M. Necker, combien je le regrette! Si noble, si affectueux, si pur! Il m'aimait. Qui conduira maintenant l'existence de sa fille? »

(Benjamin Constant, *Journal intime,* 1804.)

(3) On se rappelle, en lisant cette phrase, les passages célèbres où Cicéron et Tacite félicitent l'orateur Crassus et le général Agricola de l'opportunité de leur fin. — La conduite et même la personne, si respectable pourtant, de Necker n'ont pas échappé aux abjectes diatribes de la malveillance : témoin ce bas pamphlet révolutionnaire anonyme, dont je retrouve l'indication dans un récent catalogue de la librairie A. Voisin (34, rue Mazarine) : *Vie privée et ministérielle de M. Necker, directeur-général des*

est triste de voir vuide *(sic)*, et difficile à remplir.

« Adieu, Madame. Daignez attendrir sur moi l'inexorable Fauriel, et prenez vous-même pitié de moi. Ce sentiment peut-être vous portera à m'écrire.

« Hommages et tendre respect. »

B. C.

Genève, ce 16 messidor an XII (1804).

(Timbre postal : 99 *Genève.* — *A Madame de Condorcet, à Meulan. Département de Seine-et-Oise.* Meulan. — L'adresse est maculée. Le nom *de Condorcet* est couvert d'une épaisse tache d'encre noire, qui a traversé le papier.)

finances, par un citoyen. (Genève, 1790 : in-8° de 80 pages.)

Pour connaître l'état d'âme de Mme de Staël à la mort de son père, se reporter aux lettres que Benjamin Constant écrivit du château de Coppet (en août 1804) à sa tante, la comtesse de Nassau, née de Chandieu, lettres publiées à la suite du *Journal intime* (édit. Melegari, pp. 331-333). Necker venait de mourir à Coppet, loin de sa fille, qui se trouvait en Allemagne. Constant repartit en hâte pour l'Allemagne, afin d'y rejoindre son amie, lui apprendre son malheur, et la ramener à Coppet. — Cf. aussi la lettre émue de Mme de Staël à l'Américain *Gouverneur-Morris*, un des fondateurs des États-Unis *(Coppet, 16 août 1804)* : « Hélas, *my dear Sir*, ce n'est plus à lui, ce n'est plus à mon céleste ami *(son père)* que votre lettre est parvenue. Il m'a fallu lire les expressions touchantes de votre amitié pour lui, qui ne s'adressaient plus qu'à son ombre... Je l'aimais mille fois plus encore, depuis que nos liens étaient devenus plus intimes. Son esprit, son âme s'étaient encore élevés, s'il est possible. Au lieu de vieillir, il était devenu céleste... Ce n'est pas mon père, c'est mon ami, c'est mon frère, la moitié de moi-même, la plus noble moitié que j'ai perdue... Mon cœur est brisé. Si vous priez Dieu, pensez à mon père... Rien de si pur que lui n'a existé parmi les hommes. » — Heureux ceux qui savent inspirer à leurs enfants une pareille vénération !

APPENDICE DU CHAPITRE II

1° *Extrait d'une notice biographique sur Fauriel.*
2° *Lettre de Benjamin Constant à Charles Coquerel (intéressante profession de foi spiritualiste, à rapprocher du livre de la Religion* [*pièce inédite*].*)*

1° J'emprunte à la notice de M. H. Monin (*Grande Encyclopédie,* tome XVII, p. 58) quelques détails précis sur les débuts de Fauriel (1), subordonné du ministre de la police Fouché (2).

« Il devint et demeura toute sa vie républicain; mais la République était, à ses yeux, un idéal, une Béatrice; c'est pour le sentiment et pour la pensée qu'il était né, et non pour la lutte contre les choses et contre les hommes d'un siècle agité. Les occasions de se produire dans la vie publique ne lui manquèrent cependant point. Ce fut d'abord la levée en masse de 1793 : d'emblée, il fut nommé sous-lieutenant, par le ministre Beurnonville, au 4e bataillon d'infanterie légère de la légion des montagnes, en garnison à Perpignan : il servit aux côtés du savant et intrépide La Tour-d'Auvergne. Le général Dugommier le prit comme secrétaire. Mais au bout d'un an de service, il envoya sa démission au ministre Bouchotte. A Paris, il put se mettre en rapports, bien fugitifs, avec quelques personnages connus, et rendit visite à Robespierre : simple curiosité, sans doute! Sa ville natale le choisit comme officier municipal : il se démit de cette charge aussitôt après le 9 thermidor, et se classa ainsi nettement parmi les partisans fidèles de la Révolution : car le courage *passif*, si l'on peut dire, ne lui manquait pas. Pendant cinq ans, il travailla silencieusement et dans tous les sens où l'entraînait sa passion de savoir et de comprendre, tantôt à Saint-Étienne, tantôt à Paris, où le

(1) Fauriel *(Claude-Charles),* né à Saint-Étienne le 21 octobre 1772, mourut à Paris le 15 juillet 1844.

(2) A rapprocher de l'article de Sainte-Beuve analysé plus haut, au début de cette étude (chap. I).

Dauphinois Français de Nantes le produisait dans la meilleure société de l'époque. Ses premiers essais, dans la *Décade philosophique*, le placèrent très haut, malgré leur brièveté, dans l'opinion de Cabanis, de Volney, de Destutt de Tracy, de Mme de Staël (1).

Aussi lent à rédiger qu'il était ardent à l'étude, « reculant toujours devant le pénible travail de la composition » (E. Renan), il ne pouvait guère voir une carrière dans la littérature. C'est sans doute ce qui le décida à entrer dans les bureaux de Fouché, ministre de la police et ex-oratorien (2), dont il devint le secrétaire ; dès l'été de 1801, il prit un congé; et, en 1802, il résigna définitivement sa fonction. On ne saurait, cette fois, le lui reprocher. S'il put, avec sa bonté et sa finesse habituelles, prévenir plus d'une iniquité et rendre plus d'un service aux victimes désignées du régime consulaire, il n'eut pas la force (et cela l'honore) de résister au dégoût que le régime et l'homme lui inspiraient. « L'indignation que lui donna le triste spectacle des palinodies, des bassesses et des violences qui se déroulaient chaque jour sous ses yeux, le besoin irrésistible d'exhaler sa profonde douleur de la liberté perdue » (Lud. Lalanne) nous ont valu un document historique de première main, et de main de maître, longtemps enfoui dans les papiers de son amie Mme de Condorcet, sans titre général, sans signature, et que Lud. Lalanne lui a restitué en 1886, par la comparaison des autographes (3). *Les Derniers Jours du Consulat* (Paris, 1886, in-8°) comprennent deux chapitres : *Esquisse historique des prognostics* (sic) *de la destruction de la République à dater du* 18 *brumaire,* et *Note sur les principaux événements de la conspiration anglaise antérieu-*

(1) Nous trouvons tous ces noms cités dans la correspondance de Benjamin Constant avec Fauriel.

(2) Fauriel avait été élevé au collège des oratoriens de Tournon, puis à Lyon.

(3) Le manuscrit autographe de cet opuscule se trouve, avec les autres papiers de Fauriel, à la bibliothèque de l'Institut.

rement à l'arrestation de Moreau. — Sur le 18 brumaire, « cette journée fameuse dont se repentirent, le lendemain, presque tous ceux qui y avaient concouru » ; sur les progrès d'un despotisme qui ne devait même pas « garantir à la France le seul bien des peuples esclaves, le repos » ; sur les manœuvres de Bonaparte pour tourner contre la nation la souveraineté nationale, au moyen des plébiscites; sur le rétablissement de la police de l'ancien régime, « autorité bizarre, aveugle et passionnée », violente et perfide, sans scrupule dans l'emploi des moyens; sur le rôle des agents provocateurs qui amenèrent Moreau, le seul rival possible du Premier Consul, à se compromettre avec Georges Cadoudal et avec Pichegru; enfin, sur tout ce qu'il avait vu et ressenti, Fauriel a laissé des mots et des portraits dignes de Tacite, des faits observés que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Car, en aucun temps, la police n'a témoigné un grand respect pour ses propres archives! Si Fauriel laissa inachevé cet ouvrage, s'il ne fondit pas les notes qu'il avait pu réunir concernant l'assassinat du duc d'Enghien, c'est qu'il ne pouvait songer à publier ses impressions, et qu'il n'était plus le seul qu'il pût compromettre : son intime liaison avec Mme de Condorcet date, en effet, du printemps de 1802 ; c'est alors qu'il alla s'établir avec elle aux environs de Meulan, à la Maisonnette. Il songea sans doute encore à la liberté et ne parvint pas, comme le lui reprochait en 1803 le médecin Pariset, « à ce calme que donne le désespoir » ; mais il se consacra surtout à l'amour, à l'amitié et à la science... Son premier ouvrage fut une traduction des idylles du Danois Jean Baggesen (1810), pour lequel il avait beaucoup d'affection. Le discours préliminaire contient une classification toute nouvelle des genres poétiques. Lié dès 1806 avec Manzoni, il exerça sur ce grand poète, alors jeune et obscur, la plus utile influence... Nul doute qu'il n'ait en partie inspiré à Cabanis cette méthode d'impartialité historique appliquée à l'exposé des doctrines de la philosophie, et qui, pratiquement comprise, deviendra plus tard l'*éclectisme*. D'autre part, c'est dans la société d'Auteuil

que Fauriel conçut le projet d'une histoire du stoïcisme, dont les matériaux, enterrés pendant la guerre de 1814 dans un jardin à la campagne, périrent entièrement... »

2° Suscription : *A Monsieur, Monsieur Charles Coquerel, étudiant en médecine, rue Hauteville, n° 10.*

« J'ai reçu, Monsieur, avec beaucoup de reconnoissance l'ouvrage que vous avez bien voulu m'envoyer. Ce que j'en ai déjà lu me persuade que vous avez considéré ce sujet sous un point de vue neuf et important. Dans l'état de décrépitude où nous a conduit *(sic)* l'excès de la civilisation, ma conviction intime est que, sans le sentiment religieux, il n'y aura pas de régénération de l'espèce humaine. Mais les formes usées qu'on lui impose ont le double inconvénient de gêner ses développemens et de fournir des armes à ses ennemis. Il est consolant de voir la génération qui s'avance éviter à la fois la sécheresse de l'incrédulité et l'esclavage des croyances dogmatiques. Dans l'état où nous sommes, les espérances de l'avenir sont les seules qui nous restent. Tout ce qui sera du présent pour nous se ressentira de la corruption que nous devons au long empire du pouvoir absolu, et aux passions que la chute de ce pouvoir avoit déchaînées. Continuez, Monsieur, à servir de vos talens la cause de l'espèce humaine, et croyez à la haute considération que je vous ai vouée (1). »

Benjamin Constant.

Ce 18 may 1823.

(1) Le destinataire de cette lettre, *Charles-Augustin Coquerel* (1797-1851), historien et publiciste, était le frère du pasteur Athanase Coquerel. Destiné, lui aussi, à la carrière pastorale, il ne put l'embrasser, mais devint une sorte de théologien laïque, curieux de toutes choses. Il rédigea de nombreux articles, collabora au *Courrier français* (compte rendu hebdomadaire de l'Académie des sciences) et à la *Revue britannique*. Il fonda et dirigea successivement les *Annales protestantes*, la *Revue protestante* et le *Lien*, qui furent à tour de rôle les organes de la tendance libérale. Charles Coquerel était l'oncle d'Athanase-Josué Coquerel, qui fut, vers le milieu du dix-neuvième siècle, sous le second Empire, le chef du protestantisme libéral.

CHAPITRE III

L'HOMME, PEINT PAR LUI-MÊME

SOMMAIRE. — Esquisse psychologique sur Benjamin Constant peint par lui-même. — Rapide revue des années d'adolescence et de jeunesse. — Principaux traits du caractère viril. — Correspondance inédite de Benjamin Constant : analyses ou citations de plusieurs lettres en circulation : *lettres littéraires, politiques ; lettres d'affaires*, etc.

« On me querelle sur mon peu de sensibilité. Non, je n'ai pas peu de sensibilité ; mais elle est susceptible, et jamais celle des autres ne lui convient parfaitement... »

« La meilleure qualité que le ciel m'ait donnée, *c'est celle de m'amuser de moi-même.* »

« ... Si je me reporte à dix ans en arrière, les relations qui ont entravé ma vie m'ont empêché d'accomplir toutes les légitimes espérances que j'avais conçues. J'ai acquis quelque réputation, moins que je n'aurais pu le faire et plus que je n'en ai mérité. J'ai rempli mes devoirs publics ; et me voilà arrivé à trente-sept ans sans de grands malheurs, mais sans existence fixe et sans projets arrêtés pour l'avenir. Faut-il se confier au hasard ? — Va pour le hasard ! »

BENJAMIN CONSTANT, *Journal intime*, 1804 ; édit. D. MELEGARI, pp. 41, 68, 70.)

Avant d'entamer, en sautant une longue suite d'années, la seconde partie de notre étude, où nous retrouvons Benjamin Constant sur le déclin de l'âge, mais à l'apogée peut-être du talent, du

bon vouloir et de l'activité, arrêtons-nous un instant pour contempler de plus près, pour tâcher de préciser à loisir cette originale et complexe figure qui a attiré sur soi tant de curiosités et de sympathies, mais aussi tant de jalousies, de malveillances, voire même — tranchons le mot — tant de haines, contemporaines ou posthumes (1). Pour cette esquisse, forcément très sommaire,

(1) Tout ce portrait est bâti exclusivement à l'aide des données que nous ont fournies les confidences autobiographiques du *Journal intime,* la *Correspondance* imprimée, les collections d'autographes que nous avons pu consulter, et les extraits ou citations de lettres inédites donnés par les principaux catalogues d'experts, que nous avons dépouillés en conscience (cf., notamment, les bulletins A. Voisin, Ét. et N. Charavay, ces derniers depuis plus de cinquante ans). Nous nous flattons qu'après une pareille enquête nos conclusions ne seront entachées ni d'arbitraire, ni de fantaisie. — La Bibliothèque nationale ne possède de Benjamin Constant que trois ou quatre billets très courts. Les Archives nationales nous ont procuré une intéressante lettre de Constant à Sieyès (*collection d'autographes,* n° 220), qu'on trouvera citée au début de notre chapitre vi. C'est surtout dans les collections particulières qu'il faudrait chercher, en cas d'une publication qui serait nécessairement incomplète, les lettres à Raynouard, Béranger, de Jouy, Auger, Barbé-Marbois, Debry, etc., etc., mentionnées ci-après. — La Bibliothèque nationale est donc très pauvre en lettres autographes de Benj. Constant : un billet insignifiant, à propos d'un prêt de livre (*manuscrit français* 12.763, fol. 136), et une sorte de supplique adressée à Mme Récamier, à la date du 1er mars 1823 (*ms. fr.* 12.454, fol. 22), laquelle renferme un jugement utile à retenir sur Chateaubriand. — On trouvera dans le présent chapitre le texte de ces deux billets. Nous avons consulté, toujours à la Bibliothèque nationale (*ms. fr.,* nouv. acq., 3081-3100), le *Dictionnaire alphabétique des autographes qui ont figuré à Paris dans les ventes publiques de 1820 à 1850,* par Bordier et Lalanne : il contient quelques bonnes indications.

nous avons consulté spécialement le *Journal intime,* publié par D. Melegari (1), la *Correspondance* imprimée (édit. Menos, Lenormant) et les lettres inédites (*Bulletins Charavay,* etc.). — Un portrait littéraire complet de Benjamin Constant est encore à écrire. Ceci en est à peine l'indication.

Si Benjamin Constant eût cru davantage à son étoile, il eût, dans sa prime jeunesse, donné l'impression d'un conquérant et d'un aventurier. « Il y avait en lui du Bonaparte », a dit fort justement M. Herriot (2). Il s'est formé lui-même, tant bien que mal ; non pas absolument tout seul ; plus d'une robe a passé dans sa vie : ce sont des femmes qui soignèrent son enfance et son adolescence. Privé de sa mère dès sa naissance, élevé dans des propriétés de famille, près de Lausanne, par ses parentes, Mmes de Chandieu et de Nassau, dépaysé à l'âge de sept ans (1774) par son père, retenu par son service en Hollande, il fait, à bâtons rompus, des études passables entremêlées de nombreux plaisirs mondains, versifiant avec rage à l'âge de douze ans, lui qui plus tard déclarera *qu'il n'aime la poésie en aucune langue.* Il achève de s'instruire à l'université d'Erlangen (Franconie), ensuite à

(1) Ce *Journal,* commencé à Weimar en 1804, 1[er] pluviôse an XII, prend fin à Paris en 1816.

(2) *Un ouvrage inédit de Madame de Staël; Les fragments d'écrits politiques* (1799), pp. 67-68.

Oxford, à Édimbourg ; il fréquente, à Paris, le salon de Suard, séjourne deux mois à Colombier (1), chez une amie qui a tous les droits pour être maternelle, étant son aînée de vingt-sept ans. Puis il remplit les fonctions de gentilhomme de la chambre (mars 1788) auprès du duc Charles-Guillaume de Brunswick, le futur chef de la coalition contre la France. Il travaille déjà beaucoup, un peu au hasard, selon l'inspiration du moment. Il épouse, en 1789, la baronne Wilhelmine de Chramm, dame d'honneur de la duchesse de Brunswick, personne laide mais riche, dont il se sépare par le divorce cinq ans plus tard. A cette date, malgré sa position, Constant raille les émigrés ; il tient pour la Révolution. « C'était, en 1795, un sceptique sous des airs ingénus... Mme de Staël, par l'ardeur de sa conviction, l'empêcha de se porter trop loin dans sa critique dangereuse du jacobinisme. Le sophiste qui était en lui, elle le brida. Dans son salon, elle lui ménagea des succès ; elle intéressa son amour-propre à la défense des idées républicaines. Elle le poussait à écrire (2). » Chacun, en écoutant causer le jeune publiciste

(1) Colombier était une propriété, près de Neuchâtel, où Mme de Charrière, qui fut la première *marraine* de Benjamin Constant, passait la plus grande partie de l'année. — Rappelons ici que les lettres de Constant à Mme de Charrière (1787-1795), publiées par Gaullieur, ont été spirituellement analysées par Sainte-Beuve (voy. *Derniers portraits* ou *Portraits littéraires*, t. III, édit. de 1864).

(2) Éd. Herriot, *op. cit.*

naguère taciturne, était surpris de la transformation radicale qui s'était opérée dans son air, son attitude, ses opinions et son langage.

Le Benjamin de Mme de Charrière, devenu celui de Mme de Staël, se révéla vite, malheureusement, comme un incomparable *arriviste*, pour parler le jargon ultra-moderne. Le fait, observe avec raison M. Paul Gautier, n'est pas pour surprendre les lecteurs de la *Correspondance* et du *Journal intime*. « A un grand talent, à un amour sincère de la liberté, Constant joignait un désir effréné de parvenir et une absence presque totale des scrupules qui arrêtent assez souvent le commun des hommes (1). » Il guignait le Tribunat ou le Conseil d'État, qu'on allait organiser. Joseph Bonaparte, poussé par la baronne de Staël, — qui « tournait comme une toupie autour des gens en place » , selon l'expressive et familière formule de Mme Reinhard, — força la main à Napoléon (2), et, le 4 nivôse an VIII, les journaux annoncèrent la nomination comme tribun de Constant, signée la veille. Il avait dû, conte Aimé Martin (3), faire acte de duplicité pour parvenir à ses fins. L'anecdote est agréable et vaut d'être reproduite, si

(1) Paul Gautier, *Madame de Staël et Napoléon,* pp. 29-30.

(2) « Je ne voulais pas d'abord ; mais je finis par céder. » (*Journal inédit de Sainte-Hélène,* t. II, p. 133. *Mémorial,* chap. VIII.)

(3) *Souvenirs inédits d'Aimé Martin (Intermédiaire des chercheurs et curieux,* t. XXIX). Le dialogue est reproduit par M. Paul Gautier, *op. laud.,* p. 29.

l'attitude du postulant est fâcheuse : « M. Chabaud (1) conduit Benjamin Constant chez Bonaparte et le présente. Bonaparte dit qu'il a lu les ouvrages de Benjamin Constant, qu'il en a été très satisfait; il lui adresse des compliments; Benjamin répond par des flatteries, et finit par témoigner le désir d'être tribun. — « Et pour-« quoi pas? dit Bonaparte. Oui, cela est possible; « nous verrons. » A ces mots, Benjamin proteste de son dévouement au général : « Vous sentez « bien, lui dit-il, que je suis à vous; je ne suis pas « de ces *idéologues* qui veulent tout faire avec des « pensées (désignant ainsi Sieyès, le rival de Bona-« parte). Il me faut du positif; et si vous me « nommez, vous pouvez compter sur moi. »

« On se sépare. En descendant l'escalier, M. Chabaud-Latour déclare qu'il se propose de faire une visite à Sieyès. Benjamin lui propose de le suivre. Il ne demande pas à être présenté. Il connaît Sieyès (2). Il veut le voir; il veut lui parler. L'hôtel de Sieyès était dans la même rue, et justement vis-à-vis de celui de Bona-

(1) Chabaud-Latour, ancien député du Gard aux Cinq-Cents, faisait partie de la commission chargée de préparer la Constitution de l'an VIII. C'est lui que la baronne avait prié de présenter son protégé à Bonaparte.

(2) On a conservé maintes lettres de Benjamin Constant à Sieyès. Toutes témoignent d'un inaltérable respect. Constant lui avait parfois demandé des services (cf. la lettre que nous citons plus loin (chap. VI, p. 310), et qu'on garde aux Archives nationales.

parte. — On traverse la rue, on monte, on entre. Benjamin Constant réussit à obtenir la faveur d'un moment d'entretien ; il demande à Sieyès de le porter au Tribunat, et lui dit : « Vous savez combien je hais la force! Je ne « serai point ami du sabre (1) ; il me faut des prin- « cipes, des pensées, de la justice. Aussi, si j'ob- « tiens votre suffrage, vous pouvez compter sur « moi ; car je suis le plus grand ennemi de Bona- « parte ! »

Chabaud fut ébahi d'un pareil aplomb : il avait pu contempler, dans l'espace d'une demi-heure, les deux faces du masque de Janus. Je ne crains pas de dire que Constant est très blâmable s'il a desservi, si peu que ce soit, Sieyès auprès de Bonaparte. « Ce Sieyès, dit M. Herriot (2), — dont la jeunesse ressemble si fort, pour le dire en passant, à la jeunesse de Renan, — ce penseur mystérieux, que nous voyons entraîné de bonne heure vers une sorte de rationalisme idéaliste, cet artiste en constitutions politiques avait été très lié, pendant la Révolution, avec Mme de Staël », et, par suite, avec Constant; et l'influence de ses idées est visible chez l'une comme chez l'autre. Ces idées, il est permis aux modernes historiens de la période révolutionnaire de les passer au crible et

(1) Il ne l'était pas davantage du *goupillon,* suivant l'association de termes qu'une triste affaire a rendue célèbre.

(2) *Un ouvrage inédit de Mme de Staël,* p. 88.

d'en faire bon marché. On a pu (1), de nos jours, traiter de monarchiste endurci le conventionnel qui avait voté le supplice de *Capet*, et cela, parce que, « découragé par la Terreur, blessé dans son optimisme, et désormais enfermé dans sa méfiance », il en avait peu à peu rabattu de sa foi républicaine. On lui a reproché, à tort ou à raison, d'avoir, dès l'aurore de la Révolution, laissé percer son envie « d'éliminer de la vie politique la partie la plus pauvre du peuple », et « proposé ces formules d'où allait sortir toute l'organisation bourgeoise ». On l'a taxé d'astuce et de roublardise dans ses rapports avec le vainqueur d'Arcole et des Pyramides : le « *vieux renard* » aurait prétendu jouer le « *jeune héros* », se servir de lui comme d'un instrument pour faire adopter sa peu viable constitution. — Tout cela est possible ! N'empêche qu'en l'espèce Benj. Constant, ayant vis-à-vis de Sieyès plus d'une obligation, devait sans contredit être le dernier à lui jeter la pierre et à le flétrir, privément ou publiquement. Mais on sait de reste — et l'anecdote rapportée ci-dessus en fait foi — que, s'il fut toujours sincère envers lui-même, la franchise à l'égard d'autrui n'était alors pas son fort.

Benjamin ne fut pas, a-t-on dit, le modèle des fils.

(1) Cf. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française, passim*, et, notamment, pp. 4, 61 et 62 (ouvr. cité par M. Herriot).

Nous avons eu aussi sous les yeux une lettre de Samuel Constant de Rebecque, lieutenant-général au service de la Hollande, adressée à un certain M. Grand, à Paris *(Bois-le-Sec, 5 juillet 1787)* (1). Constant conte qu'il est à la recherche de son héritier (à peine âgé de vingt ans), qui a quitté Paris sans donner de ses nouvelles. Ce qu'il apprenait sur le compte du jeune homme lui causait un si violent chagrin qu'il en perdait la tête. « Je suis trop malheureux, ajoute-t-il, et je connois trop votre cœur sensible et bon, mon cher monsieur, pour n'être pas certain que vous partagerez mes peines... » — Autre source de soucis ; les lignes qui suivent le révèlent gêné dans ses affaires : « J'aurai soin de faire honneur aux avances que vous avez bien voulu me faire, mais je vous demande la grâce d'attendre jusques à ce que je sois en Suisse. Je n'ai aucuns moyens d'ici, et nous sommes dans les circonstances les plus embarrassantes ; peut-être que dans le courant de ce mois le payement de nos régiments sera suspendu. La crise est à son plus haut période ; le peuple rappelle le prince à grands cris, et, s'il veut, toutes les portes sont ouvertes ; il hésite pour ne pas faire verser le sang. »

En ce qui concerne les rapports de Benjamin Constant avec son père, Juste-Arnold de Cons-

(1) Deux grandes pages et demie, in-4°, avec un cachet (*Catalogue Charavay*, rue de Furstemberg.)

tant de Rebecque (1), colonel au service de la Hollande et retenu par sa profession loin de son fils, je ne saurais mieux faire que d'emprunter une page (2) à l'introduction si nette de D. Melegari, éditeur du *Journal* et d'une partie de la correspondance de notre écrivain : « A l'âge de sept ans, son père l'enleva à ces influences tendres *(celles de sa grand'mère maternelle, Mme de Chandieu, et de sa tante, Mme de Nassau, qui le gâtaient à outrance et se pâmaient d'admiration devant lui)*, et l'emmena en Hollande, où il lui donna un précepteur qui le soumit à un régime sévère. Cette éducation à la fois faible et brusque développa précocement les contrastes de ce caractère... Son enfance fut, d'ailleurs, assez triste et solitaire. M. Juste de Constant avait dans l'esprit un mélange d'ironie et de timidité qui empêchait tout abandon intime. Le père et le fils passaient leur temps à s'observer mutuellement. Quelquefois l'émotion les gagnait, et ils se seraient volontiers jetés dans les bras l'un de l'autre, mais chacun attendait un signe d'encouragement qui ne venait jamais ; à ce régime de contrainte et de déboires

(1) Henri-*Benjamin* Constant de Rebecque était né à Lausanne, le 25 octobre 1767. Les Constant de Rebecque appartenaient à une famille d'origine française, artésienne. Les persécutions religieuses les avaient contraints à se réfugier en Suisse en 1607.

(2) P. XVI de cette *Introduction* (imprimée en tête du *Journal intime* et *Lettres à sa famille et à ses amis*).

renouvelés, ils devinrent ironiques, superficiels et dissimulés dans leurs rapports, et ce pli fatal dura toute leur vie. Benjamin a admirablement décrit dans *Adolphe* l'influence que le caractère de son père exerça sur le sien. Cependant on ne peut dire de lui qu'il fut un mauvais fils. Toutes les fois que M. Juste de Constant se trouva dans des situations difficiles ou embarrassées, Benjamin employa toute son intelligence et son activité à l'en tirer. Dans les questions de fortune, également, il se montra coulant et large, facilitant à son père tous les arrangements que celui-ci désira prendre pour assurer le sort de sa seconde famille (il avait épousé une personne attachée à son service, dont il avait eu deux enfants). La sécheresse de cœur dont on a tant accusé cette brillante intelligence était donc plus acquise que réelle. Dans un autre milieu et dans d'autres circonstances, ses facultés affectives, mieux réglées, plus développées, auraient tenu en échec le scepticisme railleur de cet esprit formé pour le désenchantement. La vie que Benjamin Constant mena en Hollande près de son père fut, d'ailleurs, de courte durée. A l'âge de treize ans, M. Juste de Constant envoya son fils à l'université d'Oxford, puis à Erlangen, puis à Édimbourg... On a défini Benjamin Constant : « une âme primitivement « déracinée du sol natal » . — On peut l'appeler aussi *le premier des cosmopolites*.

Il eut du moins, à un degré éminent, le don de séduction. Voici, pour preuve, le début du portrait — quelque peu flatté — de Benjamin Constant tracé par son ami J.-Jacques Coulmann (1) (*Réminiscences,* t. III, chap. VII, p. 37) :

«... Mon modeste toit eut ensuite l'honneur d'une visite qui, à côté d'un grand retentissement extérieur, eut l'importance d'un événement, par l'impression qu'il causa parmi la population alsacienne et l'essor qu'il donna à l'esprit public, surtout dans les circonstances politiques où nous

(1) Ancien maître des requêtes en service ordinaire au Conseil d'État, ancien député et président du conseil général du Bas-Rhin. Originaire de Brumath.

Son ouvrage, que nous citons ici (*Réminiscences*; Paris, Lévy, 1862-69, 3 vol. in-8°) et auquel nous avons fait plusieurs emprunts importants, est aujourd'hui devenu rare parmi les mémoires les plus rares, — tout au moins le premier volume, qui est presque introuvable, ayant été retiré du commerce pour des raisons que nous ne connaissons pas. — Il est impossible d'analyser ces mémoires, fort bien écrits, embrassant la restauration, la monarchie de juillet, le gouvernement de 1848, le second empire. — Ce que vit et fit l'auteur, il le dit lui-même dans l'avant-propos. Jeté à treize ans dans la vie sociale, il vit chez un commandant de la garde impériale, son parent, les chefs de notre armée ; reçu au barreau en même temps que Dupin et autres avocats célèbres, il plaida à leurs côtés; mêlé à la politique, par goût, il fut de l'opposition et se réunit à Thiers, Mignet, Montalivet, etc. — Cuvier, à qui il fut apparenté par sa sœur, lui fit connaître le monde de la science et de l'Université. Son intimité avec Benjamin Constant et Jouy lui fit connaître les pompes et œuvres de la littérature, du théâtre et de la politique. — Ses nièces étaient mariées dans la haute banque. Lui-même, en 1830, était au Conseil d'État, puis, plus tard, député.

nous trouvions. Benjamin Constant, que j'avais eu le bonheur de rencontrer souvent dans la société que je fréquentais à Paris et surtout chez Mme Davillier, était pour moi non seulement un des apôtres les plus persuasifs de la liberté que j'aimais, et dont je pouvais dire avec Lucain : *Tuumque nomen, Libertas, et inanem prosequor umbram,* mais l'homme le plus aimable que j'aie connu. Mme de Staël a parlé de son étonnante conversation; Chateaubriand a dit que c'était lui qui avait eu le plus d'esprit depuis Voltaire; mais de sa grâce, de son urbanité, de sa bonté, de sa patience, de son égalité d'humeur, de sa générosité naturelle, c'est à peine s'il en a été question; c'est qu'il avait une qualité bien précieuse et bien rare, mais qui a tourné contre lui. Il ne posait jamais; au contraire, il se plaisait à dire beaucoup de mal de lui-même (1). Malheureusement, on l'a souvent pris au mot. Montaigne a bien raison dans cette pensée : « Quand tout « est compté, on ne parle jamais de soi sans « perte; les propres condamnations sont toujours « accrues, les louanges mescrues. »

Au physique, Benjamin Constant, à l'époque où Coulmann l'a pu connaître, était, d'après un

(1) Tout le *Journal intime* vient à l'appui de cette assertion : Benjamin Constant est loin, dans ses confidences autobiographiques, de se représenter en beau.

témoin oculaire, un homme bien constitué, grand, replet, nerveux. Son front pâle, sa longue figure puritaine, toute sa physionomie décidée offraient un caractère singulièrement énergique et saisissant. On eût parfaitement pu lui appliquer le mot connu de Saint-Simon sur Fénelon : il fallait faire effort pour cesser de le regarder (1). D'ailleurs, il laissait percer, jusque dans sa mise et son aspect extérieur, des prétentions à l'attention publique. Ses cheveux blonds, germaniques, pendaient — tels ceux d'un vieil étudiant ou d'un artiste — épais et flottants sur ses épaules, surmontés d'un antique chapeau rond. Il boitait légèrement; conséquence d'une chute : il avait perdu l'équilibre un jour qu'il montait trop précipitamment à la tribune. Des estampes et des caricatures de l'époque le représentent muni de cette béquille que sa coquetterie n'aimait pas plus à montrer que ses lunettes.

Sous le rapport intellectuel, déclare Sainte-Beuve lui-même dans un des rares passages où il lui témoigne de l'intérêt et de la sympathie (2), « Benjamin Constant a été un grand esprit, et il a eu un assez grand rôle. » — Ce caractère se trahit à plein dans son langage, ses écrits et ses moindres

(1) Voyez notre reproduction du beau portrait de Devéria, un des plus ressemblants, sans doute, qui nous soient parvenus de Benjamin Constant.

(2) *Portraits contemporains*, t. III, p. 375.

actes : il transparaît surtout au long des pages qu'il rédigeait journellement (en lettres grecques, pour les mettre à l'abri des indiscrets), consignant par le menu ses projets, ses pensées, ses réflexions sur lui-même, et tâchant de pratiquer pour son profit personnel ce γνῶθι σεαυτόν que prêchait la sagesse socratique. On y note « dans leurs origines et leurs principes la plupart des misères, des contradictions et des défaillances qui n'ont que trop éclaté plus tard, au su et vu de tous, dans cette fine nature ». Nul ne s'en rendait mieux compte ni ne les condamnait plus sévèrement que Constant lui-même ; nul n'a plus amèrement murmuré le *Video meliora proboque, deteriora sequor* du poète latin. Dès ses années de jeunesse (au fait, a-t-il jamais été jeune (1) ?), il s'analysait à outrance ; et plus il était blasé, moins il était naïf à l'endroit des gens et des choses, plus aussi il pénétrait jusqu'au fonds et tréfonds de son propre cœur ! Mais, j'y songe, n'est-ce pas lui, l'ancêtre de tous les psychologues du temps présent, qui a

(1) « Par le malheur de l'éducation et des circonstances, son adolescence dissipée et déjà gâtée avait fait place aussitôt à une jeunesse toute fanée et sans ardeur. » (Sainte-Beuve.) Cette fâcheuse disposition d'âme se constate à la lecture des premières lettres que l'on possède de lui ; et celles que nous publions aujourd'hui la confirment encore. En ce sens, Constant est un romantique d'avant-garde : tour à tour sombre et fatal, ou muscadin amoureux, souvent à fleur de cœur ; joueur, comme Musset était buveur, pour s'étourdir ; patriote ardent et cosmopolite endurci. Il unit tous les contrastes. Il déconcerte la critique.

signé cette formule topique du désenchantement : « La première condition pour l'enthousiasme, c'est de ne pas s'observer soi-même avec finesse (1). » Or, il était trop fin observateur pour être bien enthousiaste ; ou, s'il s'enthousiasmait, c'était par accès, et, si j'ose dire, par un effort de volonté. Il y a, tout à la fin de *l'Allemagne*, de Mme de Staël, un chapitre *de l'enthousiasme*. Elle connaissait, elle, cette belle exaltation de l'âme, cet élan qui la porte aux actes extraordinaires, et parfois sublimes : Benjamin Constant, non. Dans son assiette commune, il était atrabilaire. Alors il a la dent dure pour tous ses compatriotes en bloc (cf., par ex., *Journal intime*, p. 139) : « Les Français sont toujours les mêmes. Ce pays, décidément, n'ira pas. *Ils sont tous fous et méchants* (2). » — Voilà ce qu'il avait le courage d'écrire et ce qu'il pensait peut-être aux heures grises, quand il était mécontent de lui-même, et, partant, des autres. On trouve exprimée nettement dans les papiers de Fauriel l'opinion de ce calme et régulier travailleur sur son pessimiste, fantasque et cha-

(1) *De l'esprit de conquête et de l'usurpation dans leurs rapports avec la civilisation européenne.*

(2) Il est trop clair que ceci n'est qu'une boutade : ces épithètes furieuses et cette généralisation hyperbolique ne font pas plus de B. Constant un ennemi juré du tempérament français que les propos irrités d'Alceste ne font de lui un *misanthrope*, au sens propre du terme : s'il haïssait tant que cela les hommes, il pesterait moins contre leurs travers.

grin ami : il ne craignait pas de comparer, à certains égards, Constant à La Rochefoucauld, attribuant, chez celui-là, l'absence de solides principes et ce mépris des hommes qui s'affichait jusqu'à travers son républicanisme d'alors au premier monde qu'il avait hanté, tout de même que, chez celui-ci, l'entêtement dédaigneux et l'esprit de caste exagéré furent imputables en partie aux préjugés seigneuriaux du cercle étroit où il vivait confiné. J'accorde que l'hypothèse est plausible, mais plausible seulement, l'hérédité, le moment et le milieu, n'en déplaise à Taine, n'expliquant point tout l'individu. Si Constant était misanthrope, il professait du moins l'amour fervent de la liberté, pour les autres et pour lui-même. Libéral, il l'était dans les moelles (1). Quoi de surprenant, dès lors, qu'il ait pu concilier cette soif de la liberté idéale, en quelque sorte, avec ce scepticisme invétéré dont les suggestions l'invitaient à douter que les hommes pussent jamais en faire un rationnel et légitime usage?

Aussi Sainte-Beuve a raison de le féliciter de sa perspicacité (2) : « Il avait compris de bonne

(1) Si l'on cherche à se figurer quelle attitude politique Benjamin Constant eût adoptée de nos jours, on peut présumer qu'il se fût affirmé comme une façon de *républicain libéral progressiste*. Individualiste, particulariste même, comme il l'était, il eût redouté comme la peste le socialisme d'État et tout ce qui lui ressemble.

(2) *Portraits contemporains*, t. III, p. 387.

heure que la société moderne ne serait pas satisfaite en son mouvement de révolution avant d'avoir appliqué en toute matière le principe de liberté; il se rattacha à cette idée, et, à part les inconséquences personnelles, il en demeura le fidèle organe. C'est là son honneur. » Et c'est ce sentiment aussi qui confère l'unité à cette vie de chevalier errant et — si j'ose risquer l'expression — de commis-voyageur du libéralisme, qui fut la sienne, au cours de ses campagnes politiques.

Tous ses ouvrages, tous ses discours conservés au *Moniteur universel*, l'attestent. Le culte non superstitieux de la patrie vénérée dans ses gloires éteintes et vivantes, d'une part, et, d'autre part, cette foi ferme, franche, au progrès social que la tradition guide ou règle sans l'entraver, n'est-ce pas, somme toute, de ces deux sources si pures que dérive le libéralisme de Constant, tant suspect d'abord aux séides du parvenu Bonaparte, — un fils de la Révolution, pourtant, — puis aux doctrinaires rétrospectifs de la monarchie des fleurs de lis ? Pour nous, nous ne saurions le blâmer d'avoir, fût-ce parfois avec intempérance ou maladresse, servi l'idole qu'on ne peut, paraît-il, honorer sans lui sacrifier des victimes. Toutes les visées de sa rare intelligence, toutes les démarches de sa merveilleuse activité lui furent, en définitive, dictées par ce programme qui domine tout son cours de politique constitutionnelle : on ne peut

refuser la liberté aux uns et l'accorder aux autres.

« Supposez, dit-il, un seul acte de rigueur contre des hommes qui ne soient pas convaincus, toute liberté devient impossible. — Celle de la presse? On s'en servira pour émouvoir le peuple en faveur de victimes peut-être innocentes. — La liberté individuelle? Ceux que vous poursuivez s'en prévaudront pour vous échapper. — La liberté d'industrie? Elle fournira des ressources aux proscrits. Il faudra donc les gêner toutes, les anéantir également. Les hommes voudraient transiger avec la justice, sortir de son cercle pour un jour, pour un obstacle, et rentrer ensuite dans l'ordre. Ils voudraient la garantie de la règle et le succès de l'exception. La nature s'y oppose ; son système est complet et régulier. Une seule déviation le détruit, comme dans un calcul arithmétique l'erreur d'un chiffre ou de mille fausse de même le résultat (1). »

La même largeur de vues se retrouve dans le domaine des idées religieuses, avec cette réserve que plus d'une fois le protestant, vivant en un pays où le catholicisme, religion dominante, lui paraît privilégiée, laisse poindre le bout de l'oreille.

(1) B. Constant, *Politique constitutionnelle*, t. II, p. 225. — Passage cité par M. G. de Lauris, *Benjamin Constant et les idées libérales*, pp. 72-73 (Plon, édit. ; 1904). — Voy. aussi, pp. 89 sqq., ce que dit cet auteur des idées religieuses. Selon Benjamin Constant, l'État ne doit accorder aucun privilège à une forme de religion. Il doit se garder de prescrire ou de proscrire des opinions dans le domaine de la foi.

Ennemi des empiétements du pouvoir temporel des prêtres, Benjamin Constant, sans être assurément le sectaire et le jacobin qu'ont voulu voir certains affamés mangeurs d'abbés, qui, le travestissant à plaisir, se réclament de lui comme des disciples et qu'il eût été le premier à désavouer, s'est toutefois nettement classé parmi les anticléricaux de son époque. La fameuse formule : *Le cléricalisme, voilà l'ennemi !* peut, à la rigueur, se déduire de ses œuvres, mais à condition qu'on n'y joigne pas la brutale théorie, chère aux ultraradicaux modernes, de la persécution légale, à laquelle Constant, en sa qualité de libéral irréductible, ne pouvait songer une minute et pour quoi il eût nourri le plus robuste mépris (1). Il se contentait, par exemple, d'écrire à un ami (2), à propos de son ouvrage *De la Religion*, et pour lui bien expliquer ce qu'il a voulu démontrer : « Je pense aussi avoir prouvé l'inutilité de toutes les barrières que le pouvoir politique essaye d'opposer au pouvoir théocratique, dès que les prêtres forment un corps dans l'État. La cause antisacerdotale peut gagner, si je ne me trompe, à l'analyse de mon ouvrage. » De nos jours, il se fût avéré partisan

(1) Dans un moment d'exaspération, il a sollicité — en vain — le renvoi du directeur de la poste de Strasbourg, *voué à la congrégation,* « et qui a arrêté pendant trois jours les nouvelles des trois journées » (les trois *glorieuses*). Mais cela ne tire pas à conséquence. Il a agi dans un accès d'humeur.

(2) Lettre à *Cauchois-Lemaire* (14 octobre 1825).

de la séparation absolue des Églises et de l'État.

Pourquoi faut-il que, chez Benjamin Constant, l'*homme,* j'entends l'être moral, ne se soit pas haussé au niveau du penseur et de l'écrivain? Ouvrez son *Journal*, pour en avoir le cœur net : il vous apparaîtra d'emblée, portraituré de sa propre main, comme un esprit vacillant, trébuchant, chimérique, qui n'a pas su toujours apercevoir la vie sous un angle exact, mais qui (c'est un peu le rachat de ses chutes) se rend admirablement compte de ses erreurs d'optique, et, sans biaiser, pèse à la juste balance ses fautes de jugement ou de conduite. De lui-même il a dit pis que pendre; aussi le lecteur le plaint plus qu'il ne l'accuse. Jean-Jacques, lui, se confessait sur un tout autre ton; Benjamin a l'humilité touchante, non orgueilleuse. On devine, à l'entendre, que si ses théories sont souvent celles d'un blasé qui a souffert, l'âme du moderne La Rochefoucauld (si vous voulez l'appeler ainsi) fut, au fond, bonne et généreuse. Quand on l'écoute, il vous prend envie de lui crier, comme Rousseau à Helvétius, à propos du livre *de l'Esprit*, cette éloquente apostrophe : « Tu veux en vain t'avilir. Ton génie dépose contre tes principes. Ton cœur bienfaisant dément tes doctrines; et l'abus même de tes facultés prouve leur excellence en dépit de toi. »

Voici, par exemple, ce que pensait de lui-même

« cet homme plus distingué qu'heureux et plus intéressant que sage (1) », qui fut, indubitablement, on ne peut plus faible dans sa conduite, dans l'administration et l'économie de sa vie privée, *de son domestique*, comme on parlait jadis : le *Journal* est plein d'aveux ou de réticences précieux à enregistrer, et la correspondance précise encore l'impression qu'il laisse. — Nous glanons au hasard de la lecture :

« ... Je suis le plus importun, le plus incommode, le plus ennuyeux des hommes (2)... »

Ses lettres contiennent bien des passages similaires, d'où il est aisé d'induire qu'il est plus souvent dégoûté que satisfait de lui-même.

Dans le *Journal intime*, les notes du genre de celle-ci (3) ne sont pas rares : « J'avais gagné 30,000 francs, et j'en ai reperdu 20,000. Il est clair que le jeu ne m'enrichira pas *(il commence à s'en apercevoir, à quarante-sept ans !)*. De plus, il me nuit, me déconsidère, m'ôte mon temps et mes talents. Il faut y renoncer. » — Oui, mais, le lendemain peut-être, il retournera à la roulette. Il se figure devenir plus sérieux en 1815 (4) : « J'ai vu Juliette *(Mme Récamier)*, mais un conseiller d'État

(1) Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. III, pp. 373-392 : *Un dernier mot sur Benjamin Constant*.

(2) Il envoyait cette séduisante définition de lui-même à sa meilleure amie, Mme Récamier, en février 1815.

(3) A la date de 1814; p. 148 de l'édition D. Melegari.

(4) Cf. *Journal intime*, p. 152.

doit renoncer au jeu (1) et à l'amour. » — Bonne résolution; la tiendra-t-il? Hélas, non. C'est toujours le *Video meliora proboque!* Mais, du moins (pour continuer à parler latin), *habemus confitentem reum.* — Sa vue est fatiguée : « Aujourd'hui resté chez moi, avec un abat-jour sur mes bougies. Mes yeux se reposent, et aussi mon esprit. Voilà ce qu'il faudrait faire tous les soirs, et ce que je ne fais jamais » *(Journal intime).*

Il se persuade que la fréquentation du monde ne lui vaut rien, ni au physique ni au moral; fort bien! mais il y va quand même, soit habitude, soit désœuvrement, pour y chercher quelque émotion un peu forte, se distraire de soi-même, et ranimer ses passions éteintes.

Ailleurs, il s'écrie d'un ton lamentable, en grand enfant qui ne peut atteindre l'âge de raison : « Quand donc aurai-je le sens commun (2)?... » — Exclamation triste et risible à la fois; trépignement d'impatience et d'impuissance, dont ses amis ne savaient s'ils devaient sourire ou s'affli-

(1) « Constant était tellement usé, contait de lui Béranger, que je lui disais que, vieux et ne pouvant plus quitter le coin de son feu, il donnerait de la tête contre le marbre de sa cheminée pour se secouer; il m'a avoué qu'il ne jouait que pour cela. Un peu plus tard, il répondait à M. Molé, qui lui demandait de ses nouvelles : « Je mange ma soupe aux herbes et je vas au tripot. » (Cité par P. Thureau-Dangin, *Le parti libéral sous la Restauration,* p. 38. — Paris, Plon, 2e édit., 1888.)

(2) Cf. Ém. Faguet, *Politiques et moralistes du XIXe siècle,* 1re série, *Benjamin Constant,* p. 193.

ger. Les autres haussaient simplement les épaules.

Mal en prit au pauvre Constant d'avoir montré dans l'examen de sa propre nature une aussi parfaite contrition : ses adversaires s'en sont servis comme d'une arme; ils ont pris pour argent comptant des phrases où il outrait peut-être, aux heures aiguës d'angoisse morale, le dédain qu'il s'inspirait à lui-même; ils ont exploité peu décemment des confidences qui appelaient, semble-t-il, l'indulgence et le pardon. Les critiques modernes n'ont pas pris la peine de le défendre. L'exact et soigneux historien de la monarchie de Juillet, M. Thureau-Dangin (1), qui se pique en général d'une manière si impartiale en sa froide netteté, déteste cordialement « le scepticisme railleur, impertinent et sensuel » du fils de Voltaire, de ce rêveur désolé dont il fait également un frère de René, de Werther et d'Obermann (cela ferait, par parenthèse, beaucoup de personnages en un seul). Il me paraît abuser de quelques mots (2)

(1) Cf. *loc. cit.*, pp. 38-39 : corps délabré, vie de désordre, persiflage incessant, absence de conviction sérieuse dans les luttes politiques.... Voilà comme il le drape en quelques lignes. Il n'est pas beaucoup plus doux pour La Fayette.

(2) Cf. *loc. cit.*, p. 39 : « Une partie de son individu semblait occupée à se moquer de l'autre. Jamais il ne voulait paraître avoir ressenti une impression vraie et profonde. « Je suis furieux, « j'enrage... mais ça m'est bien égal ! » était son refrain habituel. A vingt ans, cet écolier qui exagérait Voltaire en le balbutiant se dépeignait lui-même « blasé sur tout, amer, égoïste » . — S'il fût resté tel jusqu'au bout, aurait-il été aussi aimé de la jeunesse

que Constant prononçait vraisemblablement par plaisanterie, sur un ton de gaieté forcée, ou froide, à la manière d'un pince-sans-rire. Bref, M. Thureau-Dangin refuse à Benjamin Constant la considération qu'il n'accorde, sans doute, qu'aux politiques (mais combien sont-ils?) qui joignirent au lustre du talent la tenue de la conduite et l'absolue dignité du caractère. — Je ne puis souscrire à cet arrêt si sévère. Certes, des reproches graves ont pu légitimement être articulés contre ses actes ou ses mœurs ; mais combien ne valaient pas mieux, dont la mémoire fut plus épargnée ! Oui, Constant, comme tous les voluptueux, fut trop souvent inégal à brider ses passions ; joueur, désordonné, sensuel, dissipé, sinon débauché, il offre un fâcheux modèle à suivre, et il ne conformait guère sa vie aux principes adoptés par humeur propre ou par éducation. C'est là le fait de l'infirmité humaine. Mais feuilletons derechef le *Journal intime*, les lettres, les discours, et prenons garde à la contre-partie du *meà culpà* relevé tout à l'heure. Il y a des instants où Benjamin ne se voit pas sous un si mauvais jour ; et, pour peu qu'on y mît de complaisance, on trouverait alors à le louer. — Je précise :

Cet exalté exècre le mensonge et la violence : il est tolérant, et manifeste le plus rude mépris

des écoles, avec laquelle il n'eut jamais maille à partir, sauf une fois (échauffourée de Saumur ; affaire Berton, 1822)?

pour la persécution violente, comme pour les menées séditieuses ou les sourdes mutineries : « J'abomine, prononce-t-il, la diffamation et la calomnie. Je n'aime point l'exagération dans les attaques contre le pouvoir... La diffamation, la calomnie, la provocation à la révolte sont des crimes (1). »

Et en effet, vous pouvez fouiller sa vie publique : vous n'y découvrirez point, vis-à-vis du pouvoir, ces bassesses, ces hypocrisies, ces lâchetés venimeuses qui sont la monnaie courante des minorités d'opposition réduites à pêcher en eau trouble, et la ressource des fauteurs attitrés d'insubordination, harangueurs de grévistes ou débaucheurs de soldats.

Ce désordonné abhorre le règne du désordre, de l'insoumission, de l'indiscipline, de l'*anarchie*. Déjà, le 9 ventôse an VI, au Cercle constitutionnel, il flétrit les « anarchistes », se porte à la défense de la propriété (2). (On trouve identique préoccupation chez Mme de Staël.) — Il est même assez piquant, pour le dire incidemment, de voir

(1) BENJAMIN CONSTANT, *Discours sur la liberté de la presse.* — Voir, dans ce morceau oratoire, un beau développement sur les avantages et les inconvénients des journaux. On ne lit plus guère — et c'est un tort — les écrits philosophiques et politiques de B. Constant; « l'oubli les a couverts d'une ombre injuste. » (MELEGARI.)

(2) *Discours prononcé au Cercle constitutionnel;* Paris, Galletti, sans date, in-8° de 23 pp. — Bibl. nat., Lb[40]816.

l'un des théoriciens et des chefs les plus en vue de l'école libérale française proclamer la nécessité du *cens*, et refuser rondement tout droit politique aux « non-propriétaires (1) ».

Ce soi-disant égoïste a signé ces lignes, que n'eussent point démenties ses nombreux amis :

« Je ne connais que moi qui sois toujours entraîné à sentir pour les autres plus que pour moi-même, parce que la pitié me poursuit... J'ai des qualités excellentes, fierté, générosité, dévouement, mais je ne suis pas tout à fait un être réel. Il y a en moi deux personnes, dont l'une observe l'autre (2)... »

Ce découragé, aigri contre lui-même, s'est parfois relevé à ses propres yeux Il lui arrive d'admirer naïvement ses propres œuvres : « Mon ouvrage (3) est beau; j'y mets mon nom, et vogue la galère (4) ! » Et un peu plus loin : « Ma nouvelle brochure sur la *Liberté des journaux* a du succès : ma considération grandit. »

Cet homme dont, selon M. Thureau-Dangin (5),

(1) Remarque de M. G. Weill, qui a résumé de façon fort claire et judicieuse, en son ouvrage intitulé *La France sous la monarchie constitutionnelle*, le gouvernement et la politique en vigueur sous la Restauration. — Voy. p. 4.

(2) *Journal intime*, 1804, p. 24. — Rien de plus exact que ce dédoublement de la personnalité chez Benjamin Constant.

(3) Il s'agit de la brochure intitulée : *De l'esprit de conquête et de l'usurpation dans leurs rapports avec la civilisation européenne* (ouvrage cité plus haut, p. 168, note 1).

(4) *Journal intime*, édit. Melegari; 1814; pp. 137 et 141.

(5) *Loc. cit.*, p. 40 : « Vainement Benjamin Constant a-t-il été,

la vie « n'a été qu'une suite de gémissements, interrompus seulement par des sarcasmes », et dont l'action publique fut stérile, a en réalité soutenu, patronné avec plus ou moins de succès, mais toujours avec un zèle incontestable, les plus nobles causes. Nul n'a donc le droit de le traiter gratuitement de comédien. Encore un coup, la chaleur de ses affirmations ne permet pas de révoquer en doute son amour de l'ordre, de l'indépendance légitime, sa croyance au progrès, bref, ses convictions libérales. Le vocable de *liberté* revient à satiété sous sa plume et sur ses lèvres. Il prétendait la saluer, non pas simplement sous forme de devise invocatoire au fronton des monuments, mais appliquée en fait, mais inviolable dans tous les domaines où s'exerce l'humaine intelligence. Qu'on relise ses discours, professions de foi, articles, traités, manifestes, déclarations réitérées : toujours la liberté! rien que la liberté! « Liberté, tu n'es qu'un mot! » eût-il dit volontiers, parodiant le mot de Brutus. Il voulait, lui, en faire un être vivant. Mais la pleine liberté est-elle bien de ce monde? — Seul peut-être, parmi les parlementaires de notre âge, le

comme le prétendait Mme de Staël, « le premier esprit du monde. » Son inconsistance morale, son défaut de caractère, ses vices, pour dire le vrai mot, ne lui permettaient pas de faire du bien ni d'exercer de l'influence. Le châtiment se prolongera et s'aggravera après sa mort. » — Je maintiens que ce verdict implacable est rigoureux à l'excès.

député du groupe radical René Goblet (1), récemment disparu, ancien ministre et bon patriote à la vieille mode, éloquent, lui aussi, laborieux et désintéressé, mais plus irritable et non moins passionné, s'est déclaré partisan aussi diligent et entier de la liberté que l'avait été Benjamin Constant aux jours de la Restauration.

Aussi c'est bien l'apôtre de la liberté qu'après la cérémonie au temple de la rue Saint-Honoré célébrèrent successivement, dans les sept discours prononcés sur sa tombe, Odilon Barrot, Salverte, Tissot, de Laborde, Pincepré, Coulmann, La Fayette. Les paroles de ce dernier, vibrantes d'émotion, étaient un peu trop déclamatoires pour le goût moderne : « Il a vu, s'écria-t-il, les premiers rayons du soleil de la liberté, qui, apparaissant sur le vieux dôme tricolore de notre Hôtel-de-Ville, se prolongent sur les plaines de la Belgique, sur les montagnes de la Suisse et sur les bords de la Vistule !... » — C'est au premier anniversaire de Juillet que ses restes devaient être transférés au Panthéon.

Alfred de Vigny assistait à l'enterrement de Benjamin Constant. Au retour, il consigna sur une feuille de son *Journal* (2) cette jolie page

(1) Voir son portrait dans l'article publié par le *Journal des Débats* au lendemain de sa mort *(jeudi, 14 septembre 1905)*.

(2) Cf. Alf. de Vigny, *Journal d'un poète*, pp. 52-53. — Paris, Michel Lévy, 1867, in-12 (publié par Louis Ratisbonne).

qui mérite d'être reproduite ici, malgré la bizarrerie, la raideur de certaines appréciations :

« ... Je ne l'ai vu qu'une fois l'hiver dernier, chez Mme O' Reilly. — Il y fut d'une coquetterie charmante à mon égard, disant à côté de moi qu'il me regardait comme le plus grand des jeunes écrivains. — Quand je lui parlai de l'acharnement avec lequel on poursuivait la poésie dans le côté gauche de la Chambre, il me dit que c'était affaire de bonne compagnie, que c'était crainte de paraître vouloir briser toutes les chaînes, qu'on voulait conserver les plus légères, *celles des règles littéraires*... J'engageai avec lui une sorte de petite querelle polie sur ce sujet, et il se laissa battre, avec *Walstein*, très complaisamment.

« C'était un homme d'un esprit supérieur. Il combattit toujours sans récompense : ce que j'estime. Mais je crois qu'il avait son but d'ambition très élevé, qu'il n'a pas atteint. — Il n'eût pas été satisfait d'être pair de France ou premier ministre ; peut-être lui fallait-il une république, et en être président. — La dynastie des Bourbons l'importunait, il a contribué à la renverser ; et la tristesse qu'il a confessée à la tribune lui est venue de l'impuissance où il se sentait plongé de rien fonder sur les ruines qu'il nous a faites.

« Il avait un assez noble profil, des formes polies et gracieuses, il était homme du monde et homme de lettres, alliance rare, assemblage exquis. —

Je crois qu'il avait un cœur froid et nulle imagination... »

Ce dernier trait est au moins inattendu, et le jugement sur le rôle politique peut sembler à plusieurs contestable ou paradoxal, mais le reste est bien vu ; l'ensemble du portrait est juste. Constant, si impétueux, si péremptoire, si *rectiligne* à la tribune, où il ne mâchait pas à ses adversaires les vérités désagréables à entendre, ne savait point se départir, au salon, entre *honnêtes gens*, de ce ton courtois d'estime réciproque que devraient toujours s'imposer les controverses, quelle qu'en soit la nature, — littéraires, politiques ou religieuses, — et dont les déplorables mœurs de discussion, les grossières polémiques de presse qui prévalent aujourd'hui nous ont trop déshabitués, même en dehors de l'enceinte parlementaire. Constant, quand il voulait s'en donner la peine, était, dans l'intimité, un charmeur incomparable. Et puis, la vieillesse accomplissait sur lui son œuvre accoutumée d'apaisement.

Lenior ac melior fis accedente senecta (Horace).

Les hommes d'aujourd'hui ne peuvent entendre que l'écho lointain de cette voix ; mais cela suffit, s'il est vrai qu'il n'est rien qui ressuscite plus fidèlement les gens du passé, qui nous fasse mieux évoquer le détail de leur vie familière, que quelques fragments d'une correspondance qui, évi-

demment, n'était pas destinée au public, comme ces épîtres confidentielles à Fauriel, où nous avons surpris Benjamin Constant toujours si sincère envers lui-même. Il ne posait jamais, au rapport de ceux qui l'ont le mieux connu et le plus souvent approché (1). Il répétait parfois à Coulmann que, si l'on cherchait un jour à faire son portrait flatté, ce n'est point dans ses lettres qu'on en trouverait les éléments. Ce n'est, d'ailleurs, pas davantage dans ses écrits, où ses détracteurs ne failliraient pas à relever l'absence d'une ligne politique rigoureusement droite, un plan de vie homogène, cette teneur de conduite, enfin, que les Latins dénommaient *unus idemque vitæ tenor*. Ils auraient beau jeu pour lui reprocher son attitude au 20 mars 1815; et que de fois, effectivement, n'a-t-on pas exhumé ces faits! « *Je n'irai pas*, écrit-il le 19, *misérable transfuge, me traîner d'un pouvoir à l'autre, couvrir l'infamie par le sophisme, et balbutier des mots profanes pour racheter une vie honteuse...* » — Superbe élan, dites-vous; il rappelle le vers bien romain, et bien cornélien aussi :

Non propter vitam vivendi perdere causas.

Oui, mais, le lendemain (20 mars), il accepte d'être le conseiller d'État du despote repoussé la veille avec tant d'énergie; et le voilà, pour ce,

(1) Voir Coulmann, *Réminiscences*, t. III, p. 75.

vilipendé par Sainte-Beuve (1), qui fut apparemment la même droiture et la même vertu dans ses mœurs, politiques ou autres!

Mais nous allons résumer d'autre part (2) les principales phases de l'existence de l'homme public; ce n'est donc pas le lieu d'anticiper ici. Je préfère insister, avant de clore ce chapitre, sur la vivacité et même, à l'occasion, la verve de cet esprit primesautier, alerte entre tous, malgré les continuels accès de mélancolie qui brisaient son essor, et aussi sur le caractère essentiellement officieux de son action privée ou publique pour servir les intérêts de ses amis, voire des inconnus, qui recouraient, sans jamais être rebutés, à son obligeance inépuisable ou à son crédit.

Dans ses relations avec les gens qu'il connaissait bien, et dès qu'il n'éprouvait nulle gêne ni ne se heurtait à aucune malveillance ouverte ou déguisée, Benjamin Constant se montrait d'ordinaire expansif, exubérant, se permettant parfois une verdeur de langage qui eût fait se froncer les sourcils et se dresser les toupets de ses collègues de la Chambre, s'ils l'eussent entendu dans ces moments-là. L'un d'eux, par exemple, Türckheim, le député

(1) Le critique des *Lundis* appelle cela *la folie la plus irréparable des siennes, et une burlesque tergiversation qui faussa la fin de sa carrière.* — Voir la réplique de Coulmann (*Réminiscences,* t. III, pp. 85 sqq.).

(2) Cf. notre *Deuxième partie,* chap. v : *La Police et l'Intérieur (suite).*

alsacien dont il sera fréquemment question par la suite, était très timide. Constant le raillait là-dessus de façon assez leste (1). En dépit de sa bonté foncière, il était malicieux comme un singe. « Il aurait, dit Coulmann *(loc. cit.)*, fallu noter toutes ses malices ; mais il abusait souvent de la piquante ironie qui était la forme habituelle de son esprit (2). Souvent même il perdait sa peine auprès de nos bons Alsaciens, dont l'esprit plus solide que subtil ne comprenait pas toutes ses finesses. »

J'ai dépouillé patiemment les *Bulletins Charavay* et analysé, pour mon édification personnelle, les lettres de Benjamin Constant qui, depuis cinquante ans et plus, ont passé par les mains et sous les yeux de ces éminents experts (3). Cela forme un copieux paquet de fiches d'où j'extrairai quelques citations intéressantes. Il y a là des lettres de toute espèce, de dimensions fort diverses, et de tout prix ; et elles affluent à tel point dans les cartons de M. Charavay que leur valeur marchande n'est presque jamais considérable. On trouve,

(1) « Quand M. de Türckheim éternue, disait-il, il tremble du bruit qu'il a fait ; je ne sais vraiment pas comment il a jamais osé proposer à Mme de Türckheim de lui faire un enfant. » (Cité par COULMANN, *Réminiscences*, t. III, p. 72.)

(2) C'était la *blague*, — si j'ose risquer cet affreux mot ; — ce « persiflage incessant, observe âprement M. Thureau-Dangin, desséchait tous les sentiments en lui et autour de lui. » — Je ne puis absolument pas être de cet avis.

(3) Voir les catalogues de MM. Étienne et Noël Charavay (rue de Furstemberg). — Consulter aussi les catalogues périodiques de M. Voisin (34, rue Mazarine).

dans le lot, d'abord des lettres de recommandation (pour patronner des gens de Luzarches, des Alsaciens, des littérateurs, etc.). Comme tout député qui se respecte, Benjamin Constant en a écrit une quantité au cours de sa vie parlementaire; nous n'en dirons rien (1). Il fut un temps, d'ailleurs, où il desservait même ceux dont il plaidait la cause ; il était prescrit aux préfets de prendre bonne note de son intervention pour exaucer à rebours les vœux de ceux qu'il honorait de sa faveur.

Les lettres abondent, qui roulent sur des matières littéraires. Dans l'une *(Paris, 20 février 1830; 1 p. in-12)*, il recommande à M. de Jouy un jeune homme, auteur de deux comédies, qui, lui dit-il, outre son talent, a de fort bonnes opinions constitutionnelles. Double titre à la bienveillance ! — Dans l'autre *(3 pp. in-4°)*, il entretient un certain M. Jullien, de Paris (2), d'un article que lui-même doit publier dans la *Revue encyclopédique*. Jullien était le directeur de cette revue. — Voici, adressée au citoyen directeur Sieyès (*Paris, 21 messidor an VII; 1 p. in-4°)*, une belle lettre d'envoi d'un de ses ouvrages, *Des suites de la contre-révolution en Angleterre, en 1660 :* « Vous êtes toujours mon espérance, et je crois à la révolution, parce que je crois en

(1) Signalons pourtant une lettre *(Paris, 5 novembre 1819; in-8°)* où Benjamin Constant envoie et recommande au ministre de la marine une pétition « dont le style annonce de la simplicité et de la bonne foi ». *(Recueil Desgenettes, 10 novembre 1846.)*

(2) Le *Bulletin Charavay* signale encore cinq lettres autographes signées de Benjamin Constant à *Jullien, de Paris (5 pp. in-8 ou in-4)*. Je trouve également, à la date du 26 décembre 1826, une lettre *(2 pp. in-8)* à M. Jullien, directeur de la *Revue encyclopédique,* où B. Constant s'excuse de ne pouvoir se détourner une minute d'un ouvrage qu'il doit achever avant de s'occuper d'un article promis pour la revue.

vous. » On sait quelle profonde admiration Sieyès sut inspirer au célèbre publiciste libéral, qui voulut inaugurer sous ses auspices sa carrière politique. — A M. Hochet, Benjamin Constant adresse *(de Hardenberg, 11 octobre 1811 — ou 1810? — 3 gr. pp. in-4°)* une curieuse lettre, d'une écriture fine et serrée, au sujet de la composition de son histoire du *Polythéisme,* dont il a refait tout le plan, et plus des trois quarts des chapitres ; il explique ce que sera cette histoire, et dans quel esprit il l'a conçue (la totalité de l'ouvrage sera rédigée dans quelques jours) ; par quelles idées philosophiques et religieuses il a été porté à cette composition, qu'il a entreprise et exécutée certainement de bien bonne foi... — Autre lettre *(Paris, 20 octobre 1824; 5 pp. in-8°),* relative à la publication de son important ouvrage : *De la Religion considérée dans sa source, ses formes et ses développemens.* L'année suivante (*Paris, 31 octobre 1825; 2 pp. in-4°),* il prie le baron d'Eckstein de faire la critique dudit ouvrage : *De la Religion.* Quoiqu'ils soient tous deux d'opinions très différentes, fort opposées même, il le met au premier rang de ceux qu'il reconnaît comme juges, non pas infaillibles, mais compétents, et il engage le baron à ne pas lui ménager les critiques. — Lettre instructive à M. Michaud *(Paris, 21 avril 1810; 2 pp. pl. in-4°),* ayant trait aux articles qu'il se propose d'insérer dans la *Biographie universelle* (1). — Gracieux billet à l'acteur Talma *(Paris, 9 juillet; 1/2 p. in-4°).* Il apprend qu'il jouera dans *Athalie* et dans *Tibère,* et ils voudraient bien, sa femme et lui, voir *Athalie* et *Tibère;* il lui en manifeste bon-

(1) Il y a écrit, entre autres, la notice de son père, Samue Constant de Rebecque (voir notre *Bibliographie*). — Autre lettre à M. Michaud, datée de 1812 *(1 p. pl. in-4°).*

nement le désir. Comme bien des Parisiens, Constant aimait à aller au théâtre sans payer sa place.

Je poursuis l'énumération et l'analyse rapide — un peu aride au premier abord, mais utile à qui sait lire entre les lignes — de ces épîtres variées, pour la plupart inédites, éparpillées aujourd'hui dans la circulation publique, les unes classées dans des collections cataloguées, les autres serrées au fond des cartons d'amateurs anonymes : lettres littéraires ou politiques; lettres d'affaires, lettres variées enfin. Il faudrait qu'un retentissant, persuasif appel fît sortir de l'ombre ces précieux feuillets. C'est ainsi qu'un érudit de bonne volonté, M. Louis Thomas, qui prépare une édition de la *Correspondance générale* de Chateaubriand, invite tous les travailleurs, tous les détenteurs de lettres inédites, à vouloir bien l'aider dans sa louable entreprise, et lui signaler même les lettres déjà imprimées et perdues dans tel ou tel ouvrage, recueil ou journal. — Mais, en ce qui concerne Benjamin Constant, la chose est-elle possible? Elle est, en tout cas, à étudier sérieusement.

Poursuivons donc la série des lettres littéraires dont le flot du commerce des autographes nous apporte les épaves.

Lettre à M. Guigniaut, sur divers ouvrages dont Benjamin Constant s'occupait alors *(Meudon, 6 novembre 1823)*. — Lettre au rédacteur du *Moniteur (Paris, 16 septembre 1817; 1 p. pl. in-4°)*. Constant réclame contre la falsification de la phrase d'un de ses discours, et en demande la rectification (1). — Lettre à M. de

(1) Une autre lettre de Benjamin Constant à un correspondant inconnu *(Paris, 23 mars 1829)* contient une petite faute de français, simple inadvertance sans doute : « J'ai à vous *demander* (pour : *mander*) des excuses.... »

Jouy (1) *(1 p. in-4°)*. Envoi d'une note pour la *Biographie des contemporains*. — Lettre à M. Firmin Didot, relative à ses travaux littéraires. — Huit lettres autographes signées à M. Valentin de La Pelouze *(1820-1829; 12 pp. in-4° ou in-8°)*. Intéressant dossier, relatif à la rédaction du *Courrier français*, à sa collaboration au journal, aux poursuites exercées contre cette feuille. « Soit dit sans vanité, tout le monde me fait compliment de mes articles » *(21 janvier 1828)*. — Lettre à M. Marchand *(30 janvier; 1 p. 1/2 in-4°)*; belle pièce, ayant trait à un article sur Bonaparte, qu'il doit publier dans la *Minerve*. — Lettre au baron Bignon *(16 septembre 1818; 1 p. in-4°)*, sur le compte rendu qu'il doit faire dans la *Minerve* de l'ouvrage du baron intitulé : *Coups d'œil sur les démêlés des cours de Bavière et de Bade* : « J'aurai, promet-il, peu de peine et beaucoup de satisfaction à vous venger d'objections absurdes et malveillantes. » — Lettre à Barbé-Marbois *(Paris, 2 janvier 1829; 1 p. in-4°)*; joli billet de remerciements pour l'envoi qu'il lui a fait de son étude sur la Louisiane. Benj. Constant trouve encore le temps, à cette date, de parcourir des livres de géographie! — Lettre de Constant à Béranger (2) (il entretenait des relations assez cordiales avec lui). En termes élevés, il lui accuse réception et le complimente d'un de ses recueils de

(1) *V.-Jos. Étienne*, dit *de Jouy* (1769-1846), auteur de vaudevilles et de tragédies à allusions politiques, défenseur des idées libérales dans le *Constitutionnel* et dans la *Minerve*, académicien en 1815; esprit aimable, mais superficiel.

(2) Point de date; *1 p. in-8°*. — La pièce était cotée 12 fr. sur le catalogue Charavay. Il est rare qu'une page de B. Constant soit évaluée aussi haut. Le *Bulletin Charavay* signale une autre lettre autographe paraphée B. C. *(29 mai 1830)*, à M. de Béranger.

chansons : « ... Dieu vous récompense de nous donner de beaux vers et de nobles pensées, quand nous n'avons plus autour de nous que de vils calculs habillés en vile prose! J'espère que le chef des Cosaques ne vous lira pas. Je crains les gens qui agissent par ordre, et nous avons des maîtres d'autant plus dangereux qu'ils sont esclaves (1). » — Intéressante épître adressée à un certain M. Pillet *(Paris, 23 mars 1822; 2 pp. in-4°)*. Il le félicite de ses beaux vers. Il espère que le temps reviendra où Paris sera le sanctuaire des lettres; mais il faut, pour cela, qu'il redevienne celui de la liberté. (Même thème, comme on voit, que celui des lettres à Béranger, à Jouy, à Raynouard; et toujours la même antienne sur la liberté!) « Si vous étiez à la Chambre, lui dit-il poétiquement, vous seriez Orphée au milieu des Barbares de la Thrace, et vous partageriez peut-être sa destinée, car tout ce qui est vérité, génie ou élévation, leur est odieux. » La triste idée que notre orateur libéral avait de ses collègues, et aussi de la capitale de son pays! On ne se figure pas que le sieur d'Aubray ait crié sur un autre ton, deux siècles plus tôt : « O Paris, qui n'es plus Paris, mais une spelunque de bestes farouches,... ne veux-tu jamais te ressentir de ta dignité et te souvenir qui tu as esté, au prix de ce que tu es (2)? — Lettre à Éloi Johanneau *(23 novembre 1830; 1 p. in-8°)* : « ... Quoique nous différions sur quelques points, je n'en profiterai pas moins bien utilement de votre érudition vaste et variée. »

Le pauvre Constant, candidat malheureux à l'Académie, se remuait, comme on dit, pour mettre des

(1) C'est la paraphrase du mot énergique de Tacite : *omnia serviliter pro dominatione;* mot d'une perpétuelle actualité.

(2) *Satire Ménippée* (1593-1594), *Harangue pour le tiers estat.*

atouts dans son jeu. Il avait jadis sollicité l'assistance de Raynouard (1), secrétaire perpétuel. Trois semaines avant de mourir *(16 novembre 1830)*, il invoquait le secours de sa vieille amie, Mme Récamier : « Je viens, Madame, implorer votre bonté pour vous supplier d'engager M. de Chateaubriand à se rendre à l'Académie après-demain jeudi. J'ai beaucoup de chances, et l'on m'a dit que le seul danger est qu'on ne soit pas en nombre. J'ai donc recours à votre bienveillance auprès de M. de Chateaubriand, dont le suffrage m'est plus précieux que je ne puis dire et la présence bien nécessaire. — Mille hommages. » Le politicien désabusé aspirait à un milieu moins mêlé, et plus propre à mettre en valeur ses fines qualités de littérateur et de philosophe. Il échoua (2) *(18 novembre 1830)*. Chateaubriand lui donna sans doute sa voix. Le bulletin

(1) La lettre où il lui demandait son appui a été conservée. Constant connaissait beaucoup ce bon Raynouard et dînait très souvent chez lui (cf. *Journal intime*, pp. 139, 140, 141, 149); il conte (p. 141) une prise de bec avec Guizot : « Je dîne chez Raynouard, et y ai une vive dispute avec Guizot. Le plus petit pouvoir est un grand corrupteur. » — A cette date, il dînait aussi fréquemment et passait la soirée, sans rancune, avec Fouché (cf. *Journal intime*, pp. 141, 151 : « Je dîne chez Fouché... »

(2) Viennet fut élu! C'est à ce Viennet, rappelle plaisamment Coulmann (*Réminiscences*, t. III, p. 22), que Sophie Gay, la *reine de l'injure*, répliquait, un jour qu'il dépréciait le génie de Lamartine : « Allons, vous voulez en faire le dernier des poètes : mais, grâce à Dieu, la place est prise. » — Un autre, à qui Viennet demandait s'il avait lu ses quarante mille vers, lui répondit : « Il faudrait pour cela quatre mille hommes. » Ces *Réminiscences*, vraiment fort amusantes au point de vue anecdotique, sont, à beaucoup d'égards, instructives et utiles à lire, bien que, en ce qui concerne notre auteur, le parti pris de l'exalter, de l'encenser soit partout visible.

Charavay mentionne plusieurs lettres adressées par Benjamin Constant à François Raynouard à propos de sa candidature académique (dès 1817, il briguait un fauteuil); il éprouvait beaucoup d'admiration et de sympathie pour le vénérable auteur des *Templiers*, à la fois philologue érudit, dramaturge applaudi, député, membre de l'Institut, et ami, comme lui-même, du bon Fauriel. Il lui marque ces sentiments dans plusieurs billets tout cordiaux, respectueux et charmants. En voici deux *(Paris, 18* et *27 août 1817; 2 pp. in-4°)*, qui datent évidemment du temps de ses premières sollicitations auprès des membres de l'Académie française (1), à laquelle Raynouard appartenait depuis dix ans (1807), et dont il devint secrétaire perpétuel précisément en cette même année 1817. Puis une autre lettre — une des dernières qu'ait signées Benjamin Constant — écrite de Paris, à la date du 11 novembre 1830 (2) (il mourut moins d'un mois après, le 8 décembre); il y soumet son nom au choix de l'illustre compagnie, pour remplacer M. de Ségur. L'élection eut lieu le 18; Viennet passa. Dans l'intervalle qui sépare ces deux quantièmes d'août 1817 et novembre 1830, se logent, à notre connaissance, deux lettres : l'une — dont nous ne savons d'ailleurs rien — datée de 1825 *(trois quarts de page in-8°)*; l'autre, adressée à Auger (3) *(13 juillet 1830; 1 p. in-4°)*, où il appuie

(1) Benjamin Constant se présenta dès 1819, je crois, pour la première fois à l'Académie française. Il tâtait le terrain en 1817.

(2) Très courte *(trois quarts de page in-4°)*. — S'il eût réussi dans ses démarches, son titre d'académicien n'eût été, c'est le cas de le dire, qu'un simple *titulus sepulcri*.

(3) *Louis-Simon Auger*, littérateur parisien (1762-1829), membre (1816), puis secrétaire perpétuel de l'Académie fran-

avec une certaine insistance sur ce fait que ses amis, de leur propre mouvement, le portent à briguer ces suffrages tant enviés : « M. de Jouy, lui mande-t-il, m'ayant proposé à l'Académie, je n'ai pu désavouer cette preuve d'amitié que je n'avais point provoquée, et je vous en parle, non pour solliciter de vous ce que vous ne croiriez pas juste ou pas opportun, mais pour vous dire que je compte sur votre bienveillance... » Ces billets, qui s'échelonnent sur une assez longue période, servent au moins à prouver avec quelle ardeur Benjamin Constant souhaita d'obtenir la faveur qui lui fut refusée, pour des motifs qu'il serait délicat de chercher à démêler, si tant est qu'ils existent.

Passons aux *lettres politiques*. — Assurément il en a circulé de main en main, depuis soixante-quinze ans, une quantité considérable. Je range par ordre chronologique, pour plus de clarté, celles dont j'ai pu relever la trace dans les catalogues destinés aux ventes d'autographes; mais je ne puis, comme de juste, spécifier si elles sont inédites ou déjà publiées. Les bribes documentaires qu'elles contiennent aideront peut-être à élucider quelque point obscur ou douteux de la vie de notre héros.

Presque rien sur les années de jeunesse (1) : Cons-

çaise, auteur d'*Éloges* couronnés, appartint comme rédacteur à plusieurs journaux (*Journal de l'Empire (Débats), Journal général de France*, etc.). Il édita, avec notices et commentaires, bon nombre de nos classiques, Molière notamment.

(1) *Trois quarts de page in-4°; rognée en tête* (selon l'indication du *Bulletin Charavay*). — Il est clair que les lettres familières *anciennes* (époque de la jeunesse) de Benjamin Constant se rencontrent de plus en plus rarement, du moins en France. Je relève dans un très vieux catalogue les indications suivantes : Corres-

tant écrit à Sieyès *(3 frimaire an VIII)*, afin de lui désigner pour le Corps législatif un Genevois, le citoyen *Pictet-Diodati*. Le catalogue que j'ai sous les yeux cite également une *belle lettre* (il est vrai que, dans les catalogues, les lettres, même les plus insignifiantes, sont toujours *belles, jolies, curieuses, intéressantes* ou *rares*), enfin admettons une *belle lettre* de Constant à ce même M. Pictet-Diodati *(Berne, 25 août,* — sans indication d'année, — *1 p. 1/2 in-4°)*. — Sur la chute de l'Empire et l'attitude de Benj. Constant en ces conjonctures, deux documents politiques, vraiment curieux : 1° *Considérations sur les circonstances actuelles et sur la Constitution proposée ;* pièce autographe signée, avec ratures et corrections *(mai 1814, 4 pp. in-fol.)*; 2° très frappante lettre autographe signée de Constant au prince de Talleyrand *(Paris, 26 juillet 1815; 2 pp. 1/2 in-4°)*, lettre où, le lendemain des Cent Jours, il offre son dévouement sincère au gouvernement du roi. — On le jugea, dès lors, versatile comme une girouette, et il dut répliquer à ses adversaires par le *Mémoire* que l'on sait (1).

Lettre à Bignon, député de l'Eure *(16 septembre 1818; 1 p. in-4°)*. — Lettre à un correspondant anonyme (M. le comte...), sur les élections *(Paris, 29 septembre 1818)*.

pondance avec diverses personnes de 1793 à l'an VII, 45 lettres aut. sign., format in-4° et in-8°. — Dossier de 5 lettres et billets a. s. de 1796 à 1828. — L. a. s. à Peuchet *(7 germinal an VI; 1 p. et demie in-4°*; cf. *Bulletin Charavay, 1840)*. — Une lettre du *8 floréal an IX (1 page pleine in-4°)*.

(1) Signalons, en passant, une lettre de Constant à M... *(Paris, 29 octobre 1818; 1 p. in-4°)*, sur un libelle contre lui, qui vient d'être distribué.

Lettre à M. Deyres *(Paris, 21 juillet 1820; 5 pp. 1/2 in-4°)*, sur la nécessité de se préparer aux élections. — Amendement autographe signé, soumis à la Chambre des députés par Benjamin Constant sur les ministres députés chargés de présenter et de défendre la loi des comptes et le budget *(Paris, 20 décembre 1821; une demi-page in-4°)*. — A M. Barroy *(Paris, 13 avril 1822; 1 p. in-4°)*. Intéressant billet, relatif au rétablissement des jurandes et des maîtrises. — Constant, député de l'opposition, écrit à M. Reglet, à la Préfecture *(9 mai 1822; 2 pp. in-4°)*, touchant les listes des électeurs, et, en particulier, à propos des droits méconnus d'un sieur *Drayer* : « ... Je désire pour M. Drayer et pour la chose publique constater les faits, parce que ce sera un grief de plus à produire devant les Chambres et devant la France, quand la conduite de l'autorité et de ses agents devra être dévoilée. » On retrouve en ces quelques lignes si fermes, et presque comminatoires, le ton volontiers combatif, fougueux, voire agressif, des moindres revendications émises par Benjamin Constant. — Même année 1822 : lettre à M. *Guyet*. B. Constant se félicite du résultat d'une explication où sont intervenus La Fayette et Chatelain : « Ce n'est certainement pas pour les libéraux le moment de se brouiller, lors même qu'ils en auraient de justes sujets. » La restriction finale est grosse de sous-entendus.

Lettre de B. Constant à un destinataire inconnu *(31 janvier 1824; 4 pp. in-4°)*, relative aux élections et à sa candidature à la députation de Paris; détails curieux à ce sujet. — Treize lettres à M. Davilliers *(1820-1826. 14 pp. in-4° ou in-8°; cachet)*; correspondance à la fois politique et littéraire. L'une d'elles est datée de *Montmorency, 3 septembre 1823, 1 p. in-8°*. — Lettre

à M. Véron *(Paris, 1er juin 1830; 2 pp. in-fol.)*; détails sur la candidature qui lui est offerte à Strasbourg. Nous aurions bien voulu la retrouver.

Pièce autographe *importante*. Déclaration envoyée à la commission municipale de Paris le vendredi 30 juillet 1830, et remplacée le lendemain par une autre, rédigée par M. Guizot *(1 p. in-folio)*. « La réunion des députés actuellement à Paris a pensé qu'il était urgent de prier S. A. R. Mgr le duc d'Orléans de se rendre dans la capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume, et de lui exprimer le vœu de conserver les couleurs nationales, etc. » (Les mots *des Chambres*, qui se trouvent dans cette déclaration, sont de la main de Guizot.)

(On retrouvera citée cette pièce au chap. V, ainsi qu'une lettre intéressante de Benjamin Constant à *M. Voiart*, — une des dernières qu'il ait écrites *(Paris, 10 octobre 1830; 2 pp. in-4°)*, — à propos de son projet *sur les subsistances*, qu'il n'a pu lire, empêché par la maladie. « Mais, ajoute-t-il, puisqu'il a invité M. Guizot à se le faire représenter, il ne doute pas qu'il n'en profite... »)

Pour en finir avec les lettres politiques, signalons encore quelques pièces sans date ou insuffisamment datées. Voici, par exemple, une importante communication au rédacteur du *Constitutionnel (12 juin; 3 pp. in-4°)*, où Benjamin Constant résume trois de ses improvisations à la Chambre des députés, l'une sur la responsabilité du gérant d'un journal, l'autre sur la législation de l'imprimerie, et la troisième contre le ministère. — Aimable billet à Casimir-Perier *(29 décembre; 2 pp. in-8°)* : « J'ai annoncé votre discours au *Constitutionnel* pour demain. Je suppose que nous nous verrons à la

Chambre aujourd'hui. » — Lettre à Tissot (1) *(mercredi matin; 1 p. in-4°)*; B. Constant y exprime le désir de s'entendre avec lui sur l'écrit qu'ils doivent faire ensemble. — Quel écrit? je l'ignore.

Enfin une jolie et courte lettre *(1 p. in-8°)* à M. Mieville, rédacteur de la *Gazette* de Lausanne, sa ville natale, au sujet de chicanes contre lesquelles Constant est obligé de se défendre : « ... J'ajoute que je serai bien charmé de vous voir, si cela ne vous compromet en rien, car il y a toujours autour de nous autres libéraux une petite atmosphère de proscription qui effraye les bons mais faibles gouvernemens de la Suisse ». — La date manque (2).

Voyons maintenant les *lettres d'affaires*. La correspondance avec Fauriel, aussi bien, nous a démontré que B. Constant ne négligeait pas volontiers ses inté-

(1) *Pierre Tissot* (1768-1854), littérateur, auteur d'une traduction poétique estimée (1800) des *Bucoliques* de Virgile; suppléant de Delille, puis professeur de poésie latine au Collège de France. Destitué, sous la Restauration, à cause de ses opinions libérales, il se jeta dans la presse opposante et devint un des rédacteurs du *Pilote* (sur ce journal, voir la lettre du préfet Delavau, que nous publions au chap. VI), du *Constitutionnel*, de la *Minerve*. Il fut réintégré dans sa chaire après la révolution de 1830, puis élu membre de l'Académie française. — Le bulletin Charavay mentionnait aussi, toujours à l'adresse de Tissot, une curieuse épître de Coulmann *(3 pp. in-4°; sans date, mais cette date est facile à restituer : décembre 1830)*, où il donne des détails sur les derniers moments de Benjamin Constant.

(2) Il convient de signaler encore, parmi les pièces autographes vendues il y a plus de cinquante ans, des amendements *(2 pp. in-4°)* présentés par B. Constant à la Chambre des députés pour modifier les art. 11, 12, 14 et 15, de la loi du 21 octobre 1814, sur l'imprimerie et la librairie.

rêts. Le *Bulletin Charavay* signale, pour une durée de deux ans (1793-1795), *quarante-deux lettres* autographes signées aux banquiers Fontanes. L'une d'elles (1) est relative à la consolidation des rentes que B. Constant possède en France à cette époque (2). — Lettre de Constant au citoyen Jouanne *(Paris, 7 ventôse an VI; in-4°)*; il lui exprime la reconnaissance que lui doit Mme de Staël pour l'obligeance extrême dont le receveur de l'enregistrement a fait preuve à son égard. Nous devinons par là que Benjamin s'occupe des affaires de son amie, qui n'ont pas de secrets pour lui. Il sert de secrétaire à la baronne. Il tient la plume, — et presque la maison, — à sa place. C'est ainsi que dans un autre billet, agréablement tourné *(16 fructidor an V; 1 p. in-8°)*, il invite Jean Debry à venir dîner chez Mme de Staël. Il fait l'office, encore un coup, du maître de maison, comme Fauriel chez la marquise de Condorcet, à la Maisonnette.

Lettre d'affaires, également, et assez étendue, au citoyen Commecy *(Paris, 27 thermidor an VI; 4 pp. 1/2 in-4°)*. — Autre lettre *(Paris, 21 prairial an VII; 3 pp. 3/4 in-4°)*, ayant trait à sa ferme de Coquereaumont.

Autre lettre, à M. Fourcault *(1807; 2 pp. 1/2 in-4°)*, toute relative à Mme de Staël. Elle désire revenir en France et faire l'acquisition d'une terre à vingt lieues de Paris. Elle voudrait aussi négocier auprès de l'Empereur le payement de sa créance.

Lettre autogr. sign. de Benjamin Constant à son éditeur (1815), relative à la publication d'un livre inti-

(1) *L. aut. sign. aux citoyens Fontanes et Cie. — Colombier, en Suisse, 20 ventôse an II; 1 p. in-4°.*

(2) Ces quarante-deux lettres autographes *(12 pages in-4°)* étaient tarifées *cent francs*.

tulé : *Principes de politique applicables à tous les gouvernemens* (1).

Trois lettres *(7 pp. in-4°; sans date)* à M. de Jouy, sur les actions du journal *La Renommée.* — Un document financier : papier autographe signé de Benjamin Constant, signé aussi par Aignan, Alex. Martin et Jouy *(Paris, 5 avril 1824; 1 p. in-4°).* C'est une désignation d'arbitres pour l'attribution des dividendes produits par le journal *le Courrier français* pendant l'année 1823. — Lettre de Constant à Casimir-Perier *(Munster, 8 décembre 1828; 1 p. in-4°) :* il lui mande son prochain retour à Paris, et le prie de lui conserver jusque-là une somme de 180,000 francs qu'il lui a confiée en dépôt. Benjamin Constant est, à cette date, en pleine bataille électorale. Voyez (au chap. VI) la lettre adressée au ministre de l'intérieur par le préfet de Colmar, H. Jordan (datée du *11 décembre 1828*) (2).

Comme Hugo, Constant, tout imaginatif et rêveur qu'il apparaisse fréquemment en ses livres, s'est montré dans sa conduite positif, pratique par excellence, voire, parfois, âpre au gain. Ses lettres à ses éditeurs, à ses hommes d'affaires, à ses banquiers, — Fontanes ou autres (3), — décèlent chez lui une entente singulière de l'administration domestique, des intérêts ou bénéfices pécuniaires. On ne se fût pas attendu à trouver si

(1) *Catalogue Voisin*, n° 255 *(juillet 1905)*; 34, rue Mazarine.

(2) Signalons, pour mémoire, un très court billet de Benjamin Constant à M. Fabvier, avocat *(Nancy, 17 décembre 1828; une demi-page in-8°)*; il lui exprime le désir de le voir pour l'entretenir de son père.

(3) Quelques-unes même, si l'on s'en souvient, de ses lettres à Fauriel, où il se déclare rappelé à Paris par le souci urgent de sa fortune, rentrent dans cette catégorie.

bon ménager, si économe de ses propres deniers un homme qui, d'autre part, se trahissait à l'occasion dépensier et joueur comme les cartes.

Rangeons enfin, pour clore cette énumération, dans une dernière catégorie les lettres authentiques de B. Constant (roulant sur des sujets divers) dont nous avons pu avoir connaissance parmi celles qui furent vendues ou cataloguées depuis un demi-siècle (lettres de compliments, félicitations, remerciements, billets affectueux, requêtes, services rendus, renseignements communiqués, etc.) : ce résumé incomplet contiendra, néanmoins, plus d'un détail précieux à glaner.

La plupart de ces lettres sont brèves : Benjamin Constant écrivait, pour l'ordinaire, d'une manière cursive, et il était toujours pressé, affairé. Quelques-unes, pourtant, ont des dimensions assez considérables (1), comme cette lettre, par exemple, qualifiée dans le *Bulletin Charavay* de *belle pièce, très jolie lettre,* et dont, malheureusement, nous ne pouvons que reproduire l'indication sommaire : *Lettre autographe signée de B. Constant au citoyen Peuchet (Hérivaux, 16 thermidor an VI; 8 pp. in-4°).* Une autre lettre à Peuchet *(1 p. 1/2 in-4°)* est datée du *7 germinal an VI.*

Jean Debry (ou *de Bry*) a failli être assassiné à Rastadt. B. Constant lui envoie ses condoléances à propos de l'attentat en question *(Paris, 16 floréal an VII; 2 pp. in-4°).* Il lui témoigne la joie qu'il a ressentie en apprenant qu'il avait échappé à cet atroce complot (2).

(1) Le recueil de la correspondance avec Fauriel nous en a même offert plusieurs qui sont vraiment longues.

(2) Le *Bulletin Charavay* signale une autre lettre à Jean Debry *(1808; 1 p. pl. in-8°).*

(Il s'était tenu à Rastadt, de 1797 à 1799, un congrès en vue de pacifier la France et l'Allemagne : après la clôture des conférences, une tentative de meurtre fut dirigée par des Autrichiens contre les commissaires français *Debry* (1), *Roberjot* et *Bonnier;* les deux derniers furent tués à la porte de la ville.)

Mentionnons, en passant, un billet à Cadet-Gassicourt *(7 septembre 1807; 1 p. in-8°)*, une lettre à M. Dupuy *(15 juin 1823; 1 p. in-8°)*, et 22 lettres à M. Guérin *(1822, 25 pp. in-4°* ou *in-8°)*. Nous en ignorons le contenu.

Le département des manuscrits de la rue de Richelieu possède une lettre autographe de Benjamin Constant à Mme Récamier (2) (la suscription manque; le mot *pas,* dans la première ligne, fut rajouté dans l'interligne). J'en reproduis ici le texte exact. Ce billet, ou plutôt cette requête, commande l'attention à un double point de vue; d'abord il montre Benjamin Constant s'ingéniant, comme le plus illustre chantre du dix-neuvième siècle, à plaider la cause des misérables, à racheter du châtiment les âmes en friche (3), et cela leur fait à tous deux, au publiciste politique comme au poète romancier qui créa Jean Valjean, le plus grand

(1) *Debry* (1760-1834) membre de l'Assemblée législative, de la Convention, du Conseil des Cinq-Cents, des comités de Sûreté générale et de Salut public, nommé en 1797 plénipotentiaire à Rastadt, survécut seul, en effet, au guet-apens où ses collègues périrent (1799). — Il fit ensuite partie du Tribunat. Préfet du Doubs sous l'Empire (1801-1814), exilé en 1816, malgré sa soumission aux Bourbons, il ne rentra en France qu'en 1830.

(2) Bibliothèque nationale, *manuscrits français*, n° 12,454, fol. 22. — Je soupçonne que B. Constant, comme V. Hugo, a dû écrire bien des appels à la miséricorde de ce genre.

(3) Rapprocher cette pièce de la requête de Benjamin Constant au maréchal Gérard en faveur de soldats détenus (voy. chap. v.).

honneur; en second lieu, l'on retiendra de cette lettre à Mme Récamier une formule heureuse sur le ministère de Chateaubriand, et, dans le compliment final, un hommage à la bonté légendaire, — aussi rayonnante que l'était sa beauté, — de cette charmante Juliette à qui M. Herriot, que les fonctions municipales et la politique disputent aujourd'hui aux lettres (1), a su restituer sa vraie physionomie :

« Je ne me pardonnerais [*pas*], Madame, de vous importuner sans cesse, mais ce n'est pas ma faute, s'il y a sans cesse des condamnations à mort. Cette lettre vous sera remise par le frère du malheureux Roger, condamné avec Caron (2). C'est l'histoire la plus odieuse et la plus connue. Le nom seul mettra M. de Chateaubriand au fait. Il est assez heureux pour être à la fois le premier talent du ministère et le seul ministre sous lequel le sang n'ait pas coulé. Je n'ajoute rien. Je m'en remets à votre cœur. Il est bien triste de n'avoir presque à vous écrire que pour des affaires douloureuses. Mais vous me pardonnez, je le sais, et je suis sûr que vous ajouterez un malheureux de plus à la nombreuse liste de ceux que vous avez sauvés (3).

« Mille tendres respects. »

B. CONSTANT.

Paris, le 1er mars 1823.

(1) M. Édouard Herriot, docteur ès-lettres, un des plus jeunes et des plus brillants maîtres de l'Université, est actuellement professeur de rhétorique supérieure au lycée Ampère et maire de la ville de Lyon.

(2) Sur cette affaire célèbre, voy. la note de l'*Appendice* (p. 549).

(3) Constant s'illusionne sans doute sur le crédit que pouvait avoir Mme Récamier en ces matières; mais il faut lui savoir gré de son intention et de sa confiance si généreuses.

Six lettres de B. Constant à M. Carnot *(6 pp. in-8°)*. — Lettre à M. Neuhaus *(Paris, 18 mars 1825; 2 pp. in-8°)*. — Un billet, d'ailleurs fort banal, conservé dans un recueil d'autographes à la Bibliothèque nationale (1), et qui nous apprend simplement que Benjamin Constant, aux heures de loisir ravies à la politique, lui faisait des emprunts de livres, comme jadis il emportait volume sur volume de chez son ami Fauriel : il était, lui, trop nomade, et aussi trop *panier percé,* pour posséder une bibliothèque personnelle bien montée (2). — Dans un autre billet au même van Praet *(Paris, 18 mai 1830),* il demande pour quelques jours l'histoire du Danemarc *(sic),* par *Mallet* (9 vol.).

Lettre d'envoi de ses ouvrages *(Paris, 15 novembre 1825; 2 pp. in-4°),* adressée à un correspondant inconnu. — Billet à M. Ternaux aîné *(Paris, 1827; 1/2 p. in-4°.)* — Lettre au général comte Mathieu Dumas *(Paris, 10 décembre 1827; 1 p. in-4°),* relative à son élection. Dumas (1753-1837), soldat dès l'âge de quinze ans, aide de camp de Rochambeau en Amé-

(1) BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *ms. franç.*, 12.763, fol. 136.

(2) Voici le texte de ce billet, ou plutôt de cette *note*, libellée à la troisième personne : « M. B. Constant a l'honneur de faire hommage à Monsieur van Praet du livre pour lequel il avoit pris la liberté de recourir à son obligeance. Il lui renvoye en même tems les deux volumes qu'il avoit empruntés de *(sic)* la Bibliothèque royale, et le prie d'agréer l'assurance de sa reconnoissance et de sa haute considération. — *Paris, ce 10 octobre 1825.* » — On voit qu'à cette époque la bibliothèque consentait le prêt à domicile à quelques privilégiés. Le destinataire de ce billet, *Bernard van Praet,* bibliographe distingué, né à Bruges en 1754, mort à Paris en 1837, conservateur à la Bibliothèque royale, enrichit cette maison d'un grand nombre de précieux ouvrages, rédigea plusieurs catalogues utiles, et fut admis (1830) à l'Institut (académie des Inscriptions et Belles-lettres).

rique, après avoir pris une part glorieuse aux campagnes de la République et de l'Empire, s'était, en effet, mêlé de politique. Il fut conseiller d'État sous la Restauration, élevé à la pairie après 1830. Il fut un des familiers de B. Constant, et surtout de La Fayette.

Jamais la correspondance de Constant ne fut plus active qu'à cette époque, vers la fin de sa vie. Quatre billets à M. Montandon *(1828-1829; 4 pp. in-18°)*. — Lettre à M. Jacques Laffitte *(Paris, 3 février 1829; 1 p. in-4°)*; lettres à M. Werner *(1 p. in-12°)*, à M. Voisin *(22 juin 1825; 1 p. in-8°)*, etc., etc., etc.

Enfin, parmi les lettres insuffisamment datées, mentionnons celle que Benjamin Constant écrivit au rédacteur du *Courrier français*, sur une tentative d'assassinat dont il avait été l'objet *(Paris, 6 novembre; trois quarts de page in-4°)*, et une autre, ayant trait à ce perpétuel souci que Constant avait de sa santé (maux d'yeux ou autres), et que nous avons déjà constaté à maintes reprises, en son *Journal* et dans ses épîtres familières à Fauriel. Celle-ci, dit le *Bulletin Charavay*, est un billet autographe signé de B. Constant, ancien député, ancien membre de diverses assemblées législatives (1), à M. Dupuy, médecin *(ce 15 juin)* : une expérience réitérée qu'il a faite lui a prouvé qu'il avait parfaitement raison en lui conseillant des vésicatoires. — Voilà un détail bien prosaïque! Mais tous ceux qui en ont rencontré d'analogues — il n'en manque pas — dans les plus élégantes lettres de Mme de Sévigné ou de Voltaire le pardonneront sans peine à Benjamin Constant, dont la complexion était plutôt délicate.

(1) Le *Bulletin Charavay* qualifie B. Constant tour à tour ou simultanément de *célèbre publiciste, orateur parlementaire, député libéral, philosophe,* etc. (même *historien!*)

Ces citations multiples, empruntées par nous un peu au hasard, — et sans aucun parti pris préconçu, — aux moindres billets qui soient sortis, sans nulle arrière-pensée de publicité, de la plume féconde de Benjamin Constant; ces fragments, loyalement rapprochés entre eux, d'un *Journal* dont l'auteur ne visait rien moins que l'apologie de son caractère et de sa conduite; bref, cette revue rapide de sentiments, d'idées, de propos, de projets et d'actes, tout cela proclame, en fin de compte, par la variété des matières que Constant fut habile à traiter, et souvent par la noblesse des causes qui l'émurent, l'heureuse souplesse, l'originalité, l'indépendance de son génie. Il fut à la fois homme d'action et de parole, homme d'esprit aussi, trop préoccupé du désir de briller, de plaire, de faire de l'effet, mais soucieux en même temps de jouer un rôle utile, bienfaisant.

Il y a plus. Je ne sais si la biographie définitive qui s'élabore à l'heure actuelle, étayée sur les pièces authentiques encore ensevelies dans les dépôts d'archives étrangères, fera rayonner une lueur plus intense de sympathie posthume sur celui qui, s'analysant sans trêve, fut, en somme, le *bourreau de soi-même*. — J'avoue que je l'espère; car celui-là mérite l'indulgence, qui, vous l'avez pu constater par les pages qui précèdent, s'est personnellement apprécié sans excès de tendresse — loin de là! — sans complaisance cou-

pable. En tout cas, le portrait que j'ai tenté par la seule interprétation de ces aveux d'outre-tombe suffira, je pense, à démontrer à quel point l'image de cet homme s'est faussée, depuis soixante-quinze ans, par la réfraction des âges. Il est encore temps, mais il est bien temps de la redresser! Non, Benjamin Constant, si riche en travers qu'on le dépeigne, ne fut pas le poseur obstiné, le creux phraseur (1), l'égoïste, le sceptique à l'âme racornie que vouèrent à l'indifférence ou au dédain de l'avenir les nombreux pharisiens de la politique : parlementaires hauts sur cravate, solennels et rigides, servants amorphes d'un pouvoir éphémère, publicistes gourmés, plus stricts sur le point d'honneur dans leurs articles que dans leur conscience. Tous ceux-là lui ont jeté la pierre, et aussi, plus récemment, quelques moralistes scrupuleux ou de sévères historiens, comme celui qui étudia si diligemment l'attitude du parti libéral sous la Restauration et la période de la monarchie de Juillet. — J'estime que, si la postérité veut y regarder de plus près, elle corrigera, mitigera leur jugement. Elle dira que malgré bien des faiblesses, bien des chutes,

(1) Je ne puis songer à peser ici — tel n'est pas mon sujet — la valeur absolue de son corps de doctrine politique, dont M. de Lauris a fait naguère l'exposé sommaire plutôt que la critique motivée (*B. Constant et les idées libérales;* Plon, édit.; 1904, 1 vol. in-12.) Je laisse ce soin à des juges plus compétents.

bien des égarements, bien des écarts, Benjamin demeura jusqu'au bout épris de perfectibilité, de progrès, d'amendement moral, intellectuel et social, selon les préceptes altruistes légués au monde par « le divin auteur de notre croyance, lorsque, flétrissant les pharisiens et les scribes, il réclamait pour tous la charité, pour tous la lumière, pour tous la liberté (1). »... Mais, hélas! il a voulu la renommée par surcroît; or, il a connu que ce renom, auquel il aspirait d'un si vif élan et qu'il n'a qu'en partie conquis, ne saurait être, pour répéter le mot tant de fois cité de son illustre compagne, Mme de Staël, que « le deuil éclatant du bonheur ».

Il fut souvent, sinon toujours, très malheureux, par sa faute ou par celle de son destin. Au lieu de l'exécuter, n'est-il pas plus élégant, plus humain aussi, de l'excuser? — Et n'est-ce pas ici le cas de rappeler à ses détracteurs qu'on n'a jamais assez *pitié du cœur des hommes,* comme chante le musicien poète de *Pelléas et Mélisande*, avec tant d'exquise et savante simplicité?...

(1) Benjamin Constant, *De la Religion considérée dans sa source, ses formes et ses développemens.* — Dans ce passage et dans plusieurs autres, le disciple de Rousseau, de Necker et de Condorcet s'avère — à son insu peut-être, — franchement, nettement chrétien, moins philosophe que chrétien.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE IV

LA POLICE ET L'INTÉRIEUR A LA FIN DU RÈGNE DE CHARLES X (1827-1830).

Sommaire. — Organisation de la police au début du dix-neuvième siècle. — La police sous l'Empire et dans les commencements de la Restauration. — Les adversaires du libéralisme. Caractère servile des agents du pouvoir sous Charles X; taquineries administratives. — Portrait de Charles X. — Inquiétude suscitée par les déplacements de B. Constant et des députés libéraux en général; manœuvres des préfets. — Ce qu'on peut, en particulier, reprocher à B. Constant : vanité, désir de réclame, goût des ovations. — La surveillance politique sous la Restauration; les députés épiés (Boissy d'Anglas, Dupont de l'Eure, Étienne; etc.)

> « ... En dernière analyse, le libéralisme, s'il est de la justice, s'il est de la charité, s'il est la vérité sociale, est aussi du patriotisme. Aux temps modernes, le libéralisme et le patriotisme se confondent. Le libéralisme, c'est le patriotisme lui-même. Il ne l'a pas toujours été, non; et c'est de cela qu'on abuse pour crier haro sur le libéralisme au nom de l'unité morale du pays et d'un patriotisme à la mode de 1650; mais, aujourd'hui, il ne peut y avoir de patriotisme que dans le libéralisme. »
>
> (Émile Faguet, *Le Libéralisme*, pp. 281-282.)

> « Je crains les gens qui agissent par ordre; et nous avons des maîtres d'autant plus dangereux qu'ils sont esclaves. »
>
> (Benjamin Constant, *Lettre à Beranger.*)

Le dix-neuvième siècle est assurément l'âge d'or de la police en France. Elle s'organise sous

la République et le Consulat, se développe sous le premier Empire et la Restauration, fleurit de tout son éclat et atteint son apogée sous le second Bonaparte. Ne disons rien de son rôle dans l'histoire contemporaine, aux plus fâcheuses heures de la troisième République : elle s'était, aux alentours de 1830 et de 1860, élevée à un si haut point de perfection qu'elle n'a pu se surpasser elle-même, malgré les superbes occasions que s'est plu à lui fournir le régime de la Défense républicaine, cette moderne et hypocrite résurrection du Comité de Salut public.

Un bref rappel historique ne messied pas ici.

C'est de l'an XII (1) de la République française que date l'organisation de la police générale (2). Ce ministère de la police générale, qui fut « la chose, l'œuvre, la création de Fouché (3) », créé le 12 nivôse an IV (2 janvier 1796), puis momentanément aboli le 28 fructidor an X (15 septembre 1802), à la première disgrâce de Fouché, rétabli le 21 messidor an XII (10 juillet 1804),

(1) De l'an XII, précisément, datent un grand nombre des lettres de Benjamin Constant à Fauriel publiées dans la première partie de notre livre.

(2) Sur les débuts de la police et sur son chef le plus fameux pendant cette première période, on pourra consulter avec fruit la solide monographie de M. Louis Madelin, *Fouché* (1759-1820), 2 tomes. Paris, Plon, 1900, in-8. — Cf. surtout, au tome I, la *Préface* et le chapitre xv, intitulé : *La police générale de l'Empire.*

(3) Voir L. Madelin, *op. cit.*, p. 519 du tome I.

avec son retour aux affaires, aboli derechef le 15 mai 1814, rétabli pour le duc d'Otrante le 21 mars 1815, fut définitivement supprimé le 29 décembre 1818 (1). Dans le temps où Fouché fut ministre, note plaisamment M. Madelin, tout le monde était « filé » par la police, Talleyrand, Joséphine, et Napoléon en personne! Oui, tout le monde..., sauf le ministre de la police lui-même. Aussi (les archives de la police en font foi) chacun craignait les indiscrétions du cabinet noir, où se *perlustraient* journellement sans vergogne les correspondances intimes, et la rancune du redoutable policier, sinistre Argus aux yeux de qui rien n'était sacré lorsque était en jeu ce qu'il croyait être la sécurité de l'État ou du souverain.

J'ai signalé les procédés bouffons, réticences et

(1) Voici quels furent, à l'époque de Constant, les chefs suprêmes (directeurs généraux et préfets) de la police après Fouché : *Préfets de police :* Dubois (17 ventôse an VIII), baron Pasquier (14 octobre 1810). — *Directeurs généraux :* comte Beugnot (13 mai 1814), d'André (27 décembre 1814). — *Préfets de police :* Bourrienne (14 mars 1815), Réal (20 mars 1815), Decazes (9 juillet 1815), comte Anglès (29 septembre 1815), Delavau (20 décembre 1821), Debelleyme (6 janvier 1828), Mangin (13 août 1829), Girod (16 août 1830). Lagarde (sous Napoléon) fut un des plus remarquables policiers de cet âge d'or de la police : c'était un fonctionnaire dévoué sans excès de zèle. Plus tard, les préfets seront avant tout des hommes *de qualité*, selon le joli mot du temps jadis ; mais la qualité dominante de quelques-uns paraît bien avoir été de flagorner le pouvoir.

Le lecteur trouvera plus loin (chap. VI, pp. 330-332) une curieuse lettre du préfet Delavau sur la vente des journaux à Paris sous la Restauration.

biais divers, altérations de noms, changements d'adresses, etc., auxquels recourait Benjamin Constant pour faire passer, en quelque manière, *sous le manteau* ses lettres à Fauriel. Les plus puérils détails, les phrases les plus insignifiantes, mal interprétées, suffisaient à faire molester ou condamner le signataire ou le destinataire, parfois tous les deux ensemble, sur des riens. Il en était de même pour des actes sans conséquence, pour de simples gestes enregistrés avec une malveillance, une défiance voulues. Dans plusieurs des pièces qui suivent, correspondances des préfets avec le pouvoir central, rapports des commandants de gendarmerie, etc., le lecteur ne sera donc pas surpris de dénicher *de bonnes naïvetes d'un haut comique*, comme disait Taine (1) des documents analogues qu'il avait dépouillés aux Archives tandis qu'il documentait son énorme ouvrage sur la Révolution.

Grâce au recul de la perspective, les plus virulentes luttes de partis risquent souvent de sembler fades et mesquines après quelques lustres écoulés. Ainsi celles qui se déchaînèrent sous la Restauration nous apparaissent aujourd'hui, vues à distance, bien inférieures en tapage aux compétitions, collisions, invectives et mêlées diverses, j'allais dire quotidiennes, dont nous sommes

(1) H. Taine, *Correspondance*, t. III (Hachette, 1905, in-12).

régalés depuis tantôt quarante ans que l'adjectif *parlementaire*, avec le progrès des âges et l'évolution des mœurs démocratiques, a pu par degrés devenir synonyme de *malséant* ou de *brutal*. — Sous les frères de Louis XVI, on protestait déjà plus ou moins haut contre l'abus de la politique ; les esprits sages en avaient vite assez, et la déclaraient la pire occupation dont puisse se divertir le loisir d'une race foncièrement raisonnable et gaie. En vain la perle du *Caveau moderne*, le bon vaudevilliste et chansonnier Désaugiers, — exactement contemporain de Benjamin Constant, — soupirait-il dans son *Appel aux Français*, sur un ton de badin reproche, à l'adresse de ces endiablés querelleurs :

> Peuple français, la politique
> T'a jusqu'ici trop attristé ;
> Rappelle ta légèreté,
> Ton antique
> Joyeuseté !

Ah ! certes non, l'ère de la politique lamentable n'était pas finie chez ce peuple réputé jadis pour son clair bon sens ; ou plutôt elle commençait à peine... Mais revenons à nos moutons..., ou mieux à nos limiers.

Il est sûr que, au cours des dix ou quinze années qui suivirent immédiatement la déchéance de l'Empereur, parmi tous ces fauteurs possibles de conspirations, d'embarras et de troubles,

demi-solde et napoléoniens attardés, républicains de tous camps, d'ancienne et de fraîche date, libéraux de toutes nuances, opposants de tous bords, voire conservateurs moroses, la surveillance du clan royaliste et de la police d'État trouvait chaque jour plus ample matière à s'exercer. Partout, dans les cabinets des préfectures, dans les bureaux et corps de garde des commissariats, dans les casernes de gendarmerie, on brodait, plume en main, des variations sur l'air : *Veillons au salut du royaume!* — L'émulation était vive, et, pour une misère, les conclusions affluaient, sombres ou féroces; car il n'est pas de plus mauvaise bête qu'un policier politique qui fait du zèle (1). On avait beau crier à pleins poumons, et à tout propos, hors de propos, *Vive la Charte!* dans les cérémonies officielles ou les réunions privées, on avait beau célébrer avec exaltation les conquêtes théoriques que consacrait ce précieux parchemin, en fait, nul ne l'ignore, le privilège social essentiellement cher à tout penseur, à tout écrivain qui se respecte, qui n'est pas un pur *dilettante*, mais

(1) Il y aurait là, même, un attachant sujet d'étude, — attristant aussi, — pour un philosophe, pour M. A. Fouillée, par exemple, qui a sondé avec tant de pénétration le tempérament du peuple français (*Psychologie du peuple français.* — Paris, F. Alcan, 1898, in-8°). Qui donc écrira les *Éléments d'une psychologie politique* de notre race, comme l'a fait récemment, avec la compétence que l'on sait, M. E. Boutmy pour la nation américaine (Paris, Colin, 1902)?

prétend écrire et penser pour autrui, à savoir la licence d'agir sur la foule, sur le public, par la parole ou par le livre, ce privilège, dis-je, n'était guère consenti des gens en place ; j'entends qu'à défaut de vexations ou de représailles positives, qu'aucun texte n'autorisait (1), le publiciste trop hardi, l'orateur par trop franc, étaient inscrits d'office sur les rôles de la police, parmi les noms de ceux dont elle s'arrogeait le droit de suivre, de contrôler les propos, les pas, les gestes, les moindres démarches, les abouchements et les accointances, afin de les faire emprisonner ou expulser à la première alarme. Qu'on me passe cette triviale locution : les préfets et les gendarmes de Charles X avaient tous, plus ou moins, mandat et mission de se montrer gens *à poigne*. Les messages, laconiques ou prolixes, de ces gentilshommes (car presque tous sont titrés), organes dociles, ou mieux, dévots courtisans du pouvoir dont ils feignent de partager, dont ils s'évertuent à copier le courroux ou les craintes, témoigneraient une fois de plus, si pareille démonstration était nécessaire, qu'en haut lieu plus qu'ailleurs abondent la fourberie, la complai-

(1) Au contraire, l'article 8 de la Charte, proclamant la liberté de la presse, qu'une ordonnance inconstitutionnelle du bon plaisir royal allait odieusement violer seize ans plus tard, portait, *ipso facto : Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté.*

sance, l'indignation de commande et le plat servilisme. Et leur chef lui-même, ce Corbière (1), était-il autre chose, après tout, qu'un *ministre* au sens latin du mot, c'est-à-dire un *serviteur*, un valet monté au pinacle, mais non pas, comme on parlait autrefois, un *commis* chargé des vrais intérêts du pays? On ne décrète pas, sans doute, l'indépendance de la décision, la largeur des vues, la netteté du jugement, qualités indispensables entre toutes à des fonctionnaires publics; mais, sans mentir, il fallait être d'assez pauvres sires et d'assez faibles intelligences, ou des consciences bien oblitérées, pour présenter gravement un Benjamin Constant, un Étienne, un Boissy d'Anglas, un Foy, un Sébastiani, un La Fayette, comme des factieux avérés, des *revolutionnaires*, dont la présence et les agissements constituaient une menace sérieuse, un péril permanent pour la sécurité du règne, et à qui l'on devait à tout prix fermer la bouche et barrer le chemin.

« Il faut, affirmait déjà Pascal en un siècle de soumission, d'étiquette et de silence, il faut crier d'autant plus haut qu'on veut étouffer la parole plus violemment (2)... » M. Paul Desjardins (3),

(1) Voir, à l'*Appendice*, le jugement sur le comte de Corbière.

(2) *Pensées*, édit. Brunschvicg, n° 920.

(3) Cf. son ouvrage, *La méthode des classiques français; Les règles de l'honnête discussion selon Pascal*, p. 259. (Librairie Armand Colin, 1904, in-12.)

ingénieux interprète de ce mot, croit pouvoir en induire que le polémiste des *Provinciales* « fut, par anticipation, un partisan décidé de la liberté de la parole sous toutes ses formes » (libertés des réunions, liberté de la presse). Or, si le commentaire est légitime, — et, pour notre compte, vu l'absolue autonomie de la volonté de Pascal, nous ne faisons nulle difficulté de l'admettre, — qu'on applique à Benjamin Constant, au soi-disant *factieux* des rapports officiels, cette filiation intellectuelle si honorable : par là, ce fils de la Révolution redevient, à sa manière, un *traditionnel*, et se relie directement aux plus puissants esprits du grand siècle monarchique et chrétien. Et les hommes de son entourage, ceux que je citais tout à l'heure, pensaient exactement comme lui sur ce point : tous réclamaient le droit de parler.

Quand un régime, effaré par le spectre de la résistance ou simplement de l'opposition intestine, prétend imposer le mutisme à des citoyens libres et en vient à épier, à molester, à traquer, sans merci comme sans pudeur et sans causes, quiconque élève la voix, garde son initiative et sa franchise d'allures, alors fiches de toutes provenances, mensonges de tout calibre, renseignements fantaisistes, imbéciles ou haineux, s'amoncellent à l'envi dans ses cartons verts, à mesure que décroissent sa dignité, son prestige et sa force.

Les réunions du soir chez le général marquis de La Fayette (1), les agapes à Colmar, à Strasbourg, les séances en petit comité chez des notables d'Alsace, — réceptions cordiales, mais modérément enthousiastes, et parfois préparées d'assez longue main, — à l'issue desquelles on offrait solennellement un objet d'art au publiciste, à l'orateur libéral qui promettait de soutenir les droits du peuple en réclamant l'exécution des clauses de la Charte, tout cela n'avait évidemment pas le moindre rapport avec ces cauteleux colloques secrets ni avec ces périlleux conciliabules ou *meetings* de protestation dont un sage gouvernement doit prendre ombrage, parce qu'ils ont leur répercussion, en maint cas, sur la voie publique. De ce nombre, toujours progressant — sans parler des loges maçonniques aux procédés menaçants, aux tortueuses pratiques dont la délation n'est point bannie — sont les conseils fédéraux de certaines associations, les assemblées de syndicats, les congrès à ordres du jour comminatoires. Oui, de semblables réunions il est prudent de faire état et de s'inquiéter. Mais chez La Fayette, chez Sébastiani, ou, en Alsace, chez M. de Türck-

(1) Déjà, remarque Loève-Veimars, les membres des sociétés secrètes, les *carbonari,* se glissaient peu à peu dans les cercles des libéraux, notamment aux soirées de La Fayette, émettant des déclarations de principes qui menaient droit à la démagogie la plus pure (cf. *Revue des Deux-Mondes,* 1833 ; *Lettres sur les hommes d'État de la France*).

heim ou chez M. Coulmann, on se contentait d'échanger, à table, *inter pocula*, quelques idées entre gens d'opinions et de vœux identiques.

Rien de commun, encore un coup, entre ces cénacles inoffensifs et ces assises périodiques que plusieurs groupes constitués de mécontents incurables, socialistes, anarchistes ou autres, qui boudent la société et la patrie, tiennent aujourd'hui, en Allemagne, en France et en Russie, dans les centres les plus propices à leurs ambitions. Ces levées de haines sont la pierre d'achoppement permanente pour le calme et la sécurité d'une province : on examine, ces jours-là, la situation, les ressources du parti, on établit le dénombrement de ses forces, on rappelle ses actes politiques et leurs résultats, on règle mille questions urgentes, on détermine la conduite future à tenir, on récapitule les progrès acquis, et l'on fixe les revendications ultérieures. — Bref, ce sont là des manifestations fort utiles à un parti, et, partant, justement redoutées du pouvoir adverse : elles lui donnent, en effet, à ce parti, la cohésion qui lui manque ; elles sont, en général, de nature à fortifier la discipline dans ses rangs, à favoriser son recrutement, à prévenir les désertions ; elles apportent, en tout cas, aux adeptes de ce parti un encouragement précieux. — Rien de pareil, on ne saurait trop le répéter, en ce qui concerne Benjamin Constant et les libéraux alsaciens qui pas-

saient pour se concerter avec lui. Dès lors, on s'explique mal pourquoi Corbière, Delavau et consorts, toute la police, toute la gendarmerie, toute la clique de Charles X, semblent aux abois quand leurs vigies et leurs mouchards annoncent qu'on voit poindre sur quelque route ou dans quelque auberge l'ancien député de la Sarthe et de Paris. Il était donc de sa destinée d'être espionné par la police royale après l'avoir été par celle de Napoléon!... Mais pourquoi?... En d'autres termes, le parti libéral, si vraiment parti il y a, où manque l'unité de doctrine entraînant virtuellement l'harmonie des efforts, le parti libéral, à l'heure où Benjamin Constant le dominait et le dirigeait de toute la hauteur de son talent, était incapable de former l'ombre d'un complot contre l'État et contre le faible prince qui en était l'incarnation temporaire : ce prince que le pays n'aimait ni ne détestait positivement vers le milieu du règne, mais dont il attendait davantage à ses débuts, espérant trouver en lui un souverain éclairé, favorable aux idées libérales, comme son frère et prédécesseur Louis XVIII.

L'événement trompa tous les espoirs et les promesses de l'avènement. — Charles X, dans sa jeunesse, alors qu'il n'était encore que le comte d'Artois, aimable cavalier et passionné chasseur, bénéficiait d'un vague renom de prince chevaleresque. Plus tard, il souhaita la popularité ; il aimait à faire qualifier de paternelle l'autorité limitée

dont il usait. Incapable, au surplus, d'en imposer par la largeur des vues ou la fermeté du caractère, il avait l'intelligence lente, superficielle, parfois bornée, entêtée ; le jugement peu sûr, hésitant ; la volonté débile, incertaine. Ces défauts, joints à la morgue aristocratique qu'il n'avait pu complètement abjurer et à la dureté dans les relations personnelles qui lui aliéna d'utiles concours, devaient, à bref délai, préparer sa déconfiture et sa fuite sans prestige parmi les barricades de Juillet et les baïonnettes civiques. L'ancien émigré de 1792 avait omis, depuis trente-cinq ans, de marcher avec son siècle. Imbu de préjugés plutôt que muni d'idées, sans nourrir le dessein formel de violer la Charte ouvertement, il abhorrait, en thèse générale, l'esprit de la Révolution, et ne perdait nulle occasion d'affirmer ce dégoût transcendant. Par surcroît, il comprenait mal la religion : il la servait avec un zèle intempestif, malavisé. En face des rudes hostilités, des rancunes inexpiables qu'elle rencontrait à chaque pas de sa carrière, la dynastie des Bourbons eût eu grand besoin d'un autre défenseur, d'un arbitre au cerveau moins étroit, et surtout moins infatué, d'un chef au bras plus résolu. Qu'il s'agît du choix d'un ministre ou d'une négociation diplomatique, il statuait fréquemment de travers et ne savait point ensuite, — soit obstination, soit orgueil, soit impéritie, — regretter ni réparer ses

torts. — Ainsi jugeaient, non sans dédain, tout en gardant les formes extérieures du respect, tous ceux que n'aveuglait pas leur foi royaliste. Benjamin Constant était de ceux-là, et ne s'en taisait guère; de là l'attention spéciale dont l'honoraient les bureaux de la rue de Jérusalem. Il disait sans sourciller, crûment, tout ce qu'il pensait des hommes et des choses, dût-il lui en coûter cher.

L'Argus de la préfecture de police (qu'on me passe cette métaphore mythologique un peu usée) ouvrait ses cinquante paires d'yeux, dressait autant d'oreilles, dès qu'on lui signalait un déplacement quelconque de Benjamin Constant. — On sait qu'il voyageait sans cesse. Il se rendait aux eaux pour sa santé, ou pour sa distraction personnelle, ou pour assouvir son péché mignon (on joue beaucoup dans les stations thermales !) ; ou bien, se rappelant ses succès d'antan, à la Chambre, comme député de la Sarthe, puis de Paris, et désireux de les renouveler, il se hasardait dans ces départements de l'Est où la présence de nombreux coreligionnaires lui assurait un sol propice, et il venait, piloté, hébergé par quelques amis politiques (1) de l'endroit, y solliciter un mandat, et, comme s'exprime le jargon moderne, y *chauffer* son élection. Par ces incessantes excursions en Alsace, de 1827 à 1829, il taillait des croupières, le vou-

(1) Au premier rang desquels il faut citer Coulmann, l'auteur des *Réminiscences*, le plus connu de tous.

fût-il ou non, au gouvernement des fleurs de lis. L'Argus, donc, ne le perdait littéralement pas de vue, mais semblait prendre à tâche de servir le pouvoir de la façon la plus gauche du monde et de grandir, en revanche, Constant, en exagérant son rôle et en flétrissant ses intentions. On donnait force instructions aux préfets. Ceux-ci exécutaient sans trop d'ennui, semble-t-il, leur méchante besogne d'espionnage (1). Peu libéraux de tempérament, et surtout impatients de conquérir les bonnes grâces, les bonnes notes, les remerciements et les félicitations du pouvoir central, ils suivaient, non seulement avec ponctualité, mais encore avec entrain, la consigne reçue. Comme on s'en apercevra par la lecture de telles de ces pages récoltées par nous aux Archives, tous les moyens leur étaient bons pour décrier et déconsidérer le pèlerin trop fêté, pour le démolir d'avance, si faire se pouvait. Ils employaient même, à cette fin, des procédés plus énergiques que propres, plus maladroits qu'efficaces, et que je me fusse abstenu de censurer, s'ils ne m'eussent apparu, malheureusement, comme représentatifs de la mentalité de toute la haute administration

(1) L'Alsace n'était pourtant pas, à vrai dire, un bien terrible foyer d'opposition libérale. — Voir, au *Moniteur universel*, les détails sur l'élection de Benjamin Constant à Strasbourg. Consulter aussi, *passim*, les *Réminiscences* de J.-J. Coulmann, qui parurent chez Lévy en 1862-1869 (3 vol. in-8°).

à cette date, — à très peu d'exceptions près. La seule excuse, peut-être, qu'ils pussent alléguer pour pallier leur pusillanimité quasi obligatoire, c'est que sous aucun régime, de mémoire de Français, un représentant direct du pouvoir ne s'est appartenu dans sa pleine indépendance morale, à moins d'être, en même temps qu'un homme public, un *homme* tout court, ce qui est rare. Le plus souvent, il se contente d'être un rouage ; et pourvu que les honneurs paient l'obséquiosité, l'honneur peut bien baisser pavillon. Ce fut, d'ailleurs, en pure perte que les préfets du Haut-Rhin et du Bas-Rhin daubèrent à outrance sur Benjamin Constant ; c'est en vain qu'ils firent distribuer, à plusieurs centaines d'exemplaires, des articles de journaux imprimés en allemand et en français, où s'étalaient, complaisamment énumérés, les tâtonnements, revirements (1), tergiversations, défaillances et revenez-y de leur adversaire, taxé d'inconstance et, peu s'en faut, de perfidie ou de lâcheté ; comme si presque tous les politiciens jetés à travers les époques troubles, — Cicéron en tête, — n'avaient pas connu ces crises morales, cet *opportunisme* contraint et forcé,

(1) Ces articles insistent, naturellement, sur l'apostasie de 1815, qui fit de Constant le rédacteur de l'*Acte additionnel*. Son attitude s'explique par l'étrange fascination que l'Empereur exerçait sur lui comme sur tant d'autres. — Voir (pp. 243-244) la lettre que nous citons de Mme Degérando à Camille Jordan.

composé de convictions successives, ni traversé cette pénombre où le plus dévoué citoyen s'égare, impuissant à discerner le sentier du devoir. — C'est en vain que, recourant aux menaces, ils firent entrevoir aux sujets protestants, en cas de rébellion, sinon une Saint-Barthélemy ou une Révocation (autres temps, autres mœurs!), à tout le moins la mise à l'index qui les eût, comme des parias, systématiquement écartés des charges publiques, que la *Déclaration des droits,* ratifiée par la Charte, avait proclamées indistinctement accessibles à chaque talent, à chaque mérite, sans acception de personne, d'origine, de classe sociale, de foi religieuse ou politique. — De telles manigances sont la honte, avouons-le, des persécuteurs aux abois qui osent en user.

Ceci dit, il n'est pas niable que, de son côté, Constant n'ait plus d'une fois prêté le flanc au blâme ou à la raillerie. Certes, la Charte permettait en principe, sous certaines restrictions fondées sur le besoin de l'ordre et le sentiment des convenances, la libre communication des opinions individuelles par le langage ou par la plume; et ce droit de la parole et de la presse, qu'il a hautement réclamé toute sa vie, notre parlementaire ne l'a jamais, ce semble, soit en parlant, soit en écrivant, outrepassé. Aussi bien, le libéralisme dont il faisait profession étant une doctrine par bien des points négative et, par son essence même,

tolérante, modérée et courtoise, il devait lui répugner de heurter de front les corps constitués ; à ce titre, il ne pouvait être ni peu ni prou confondu, j'y insiste, avec la race dangereuse des factieux et des révolutionnaires de métier, contre qui les plus basses besognes sont licites. Il paraît avoir manqué simplement de prudence et de mesure.

Ce n'est donc pas qu'il faille contempler avec admiration ces déplacements à grand ou à petit orchestre. — Non, il n'agitait pas la province de propos délibéré, mais il laissait trop tambouriner ses pèlerinages politiques. On verra par la suite des pièces ci-après annexées de quoi notre député était, au fond, coupable. Volontiers remuant, horriblement vaniteux (il l'a toujours été), les hommages, même vulgaires, le chatouillaient délicieusement ; l'encens lui plaisait, même éventé. Sans être le grotesque charlatan que dépeignent ses ennemis, il a le goût un tantinet théâtral. Il s'acoquine avec excès à la parade. Il aime un peu plus que de raison les boniments, les fanfares, les toasts en musique, les acclamations, les salves de coups de fusil, les feux d'artifice et lueurs de Bengale, les banquets à prix fixe où l'on débite en son honneur des harangues et des poésies, les réceptions où lui-même improvise, sur un balcon, entre deux chandelles, avant de gagner son lit, quelque sympathique, inoffensif, et très vague appel au peuple.

Autant en emporte le vent! Fallait-il le molester pour cela? peser, passer au crible des propos de table? consigner sévèrement par écrit des visites aux usines, ou des promenades escortées d'une chevalerie rustique assurément plus carnavalesque qu'effrayante? — Quelle pitié!... Et quand on pense qu'au fond de ces milliers de dossiers qui dorment dans le vieil hôtel Soubise où les a versés la police d'un siècle entier de notre histoire (1), on découvrirait autant de piteux racontars sur ces purs patriotes qui s'appelaient Manuel, Foy, Sébastiani, La Fayette! Non, Dieu merci, une inquisition si saugrenue n'a pas sévi dans tous les âges; ou plutôt, — et pour conclure, — il y avait longtemps qu'une administration n'avait mis en branle autant d'argousins et de mouchards, ni ne s'était, dans l'ombre, édifié de ses propres mains, avec cet âpre acharnement, sur un pareil amas de papier ministre, de rapports et de messages confidentiels, un si haut renom d'absurdité, de ridicule! Cela même est curieux, et beau dans son genre! Et tels de ces fonctionnaires (n'en désignons aucun nommément) eussent mérité de concourir pour le prix Montyon que l'Académie décerne annuellement à quarante ou cinquante ans de domesticité fidèle; car si, pour eux, la durée des services fut bien plus rapide, ils ne s'en sont

(1) Les cartons de la *police générale*, aux Archives nationales (section F. 7) comprennent plus de *dix mille* numéros.

pas moins révélés, dans toute la force du terme, ce qu'ils se vantent d'être, en effet, par la formule sacramentelle devenue, dans l'espèce, l'exacte vérité : de *très humbles et très obéissants serviteurs*.

Avant de reproduire celles des écritures de ces bons serviteurs qui ont trait aux voyages de Benjamin Constant, nous ne jugeons pas inutile de rappeler et de prouver par quelques extraits dont la lecture est assez piquante, qu'ils procédèrent de la même sorte vis-à-vis d'autres personnages aussi peu dangereux pour la sécurité de l'État que celui qui nous occupe.

Le copieux dossier de police (1) d'où nous allons exhumer les lettres des préfets et des chefs de gendarmerie relatant au jour le jour les déplacements de Benjamin Constant dans les départements de l'Est, renferme de nombreuses pièces relatives aux agissements de plusieurs députés plus ou moins célèbres de l'époque. Hâtons-nous de dire que l'autorité ne trouve, en général, rien de sérieux, ni même de très significatif, à relever contre eux ; mais ils déplaisent au gouvernement : cela suffit pour que les mouches de police de

(1) Archives nationales. *Police générale. Affaires politiques (1814-1830)*. F^{7}6719. 8. 371 o. g. — *Députés*. A-F. — Toutes les pièces de ce dossier sont revêtues de la cote 8.371 *o. g. (objet général)*.

tout rang s'acharnent à leurs trousses et ne nous fassent grâce ni d'une réception, ni d'une sérénade donnée en leur honneur. Il n'y a pas encore d'orphéons institués dans ce temps-là; mais les sociétés musicales ne manquaient point, paraît-il, pour exécuter, le cas échéant, l'air rebattu : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* ce qui est une très cordiale manière de souhaiter la bienvenue à un représentant du peuple. — C'est ainsi qu'on rencontre, en ce carton, le nom de *Jacques Laffitte,* député de l'arrondissement de Bayonne, au début de 1827 (mars). Une sérénade est offerte à *Basterrèche*, autre député de Bayonne, le 27 août 1821 : on pousse en son honneur les mêmes cris qui salueront, sept ou huit ans plus tard, à Colmar et à Strasbourg, les visites de Benjamin Constant (1). On surveille aussi, vers cette même date, le comte *de Beaumont*, capitaine d'état-major, désigné comme l'un des chefs du parti ultra-royaliste dans la Dordogne; *André,* député du Haut-Rhin (toujours des sérénades (2) et des banquets), en avril 1830; on a l'œil, dans la Sarthe, sur *Bédoch*, député de la Corrèze. On surveille également *Bignon*, député du Haut-Rhin, le baron *Boissy d'Anglas*, député de l'Ardèche (banquet en sep-

(1) Cf. le rapport signé *Maurice d'Escaloire* (ou *d'Escaloue*); lettre au baron Mounier, 28 août 1821.

(2) Note du commandant de gendarmerie, sur une sérénade donnée à Colmar, « *témoignage public de satisfaction.* »

tembre 1829); le baron *de Brigode* (Nord), en mai 1830; *Pierre Casimir-Perier* (Aube), en décembre 1829; *Cesbron-Lavaux* (Maine-et-Loire); le marquis *de Chauvelin*, ancien député de la Côte-d'Or, est épié de 1825 à 1827, et *de Corcelles*, député du Rhône, de 1815 à 1824. *Cunin-Gridaine* (Ardennes) est suivi de près en 1829. *Delaroche*, député de la Seine-Inférieure, est espionné en 1823; le baron *Jules-Paul-Benjamin Delessert*, banquier, en 1820. On s'intéresse à *Deveau (sic)*, au vicomte *Donnadieu* (Bouches-du-Rhône); de celui-là on ne peut rien tirer : « Dans le peu de communications qu'il a, il ne parle point des affaires qui peuvent le concerner. Il paroit triste, préoccupé et accablé d'ennuy *(sic)*. Sa santé est mauvaise (1). » Le malheureux était gravement atteint, et ne causait pas volontiers.

« Doux pays! » dirait le caricaturiste Forain.

Dupin aîné, avocat, député élu par l'arrondissement de Mamers, est accusé de recevoir les hommages du parti libéral; les pièces qui le concernent vont de juillet à décembre 1827 (2). — *Dupont de l'Eure* (Eure), *le chevalier Dupont*, selon l'*Almanach royal*, est, de 1821 à 1824, l'objet d'enquêtes approfondies. Le préfet de la Seine-Inférieure, baron C.-A. de Vanssay, maître des

(1) Lettre du préfet des Hautes-Pyrénées, Jahan de Belleville *(Tarbes, 26 août 1823)*.

(2) Séjour au Mont d'Or *(sic)*.

requêtes, écrit de Rouen *(14 nov. 1821)* une lettre urgente au directeur général de l'administration départementale et de la police, baron Mounier : « Je m'empresse, lui dit-il, de vous faire savoir que je suis informé que les meneurs du parti libéral de ce département s'occupent de recueillir des souscriptions, afin de donner un domaine d'au moins cent mille francs (1) à M. Dupont de l'Eure, tant pour l'indemniser des frais auxquels l'entraînent ses fonctions de député que pour lui assurer la qualité d'éligible, qu'il paraît devoir perdre par suite des dégrèvemens, etc. » Et il promet de se renseigner avec exactitude, célérité et discrétion : « secrètement, et avec la circonspection convenable. »

Étienne (1777-1845), écrivain dramatique et publiciste qui serait aujourd'hui totalement oublié sans l'éloge que prononça son successeur à l'Académie, le grand poète Alfred de Vigny, Étienne mérite ici une mention particulière, à titre de victime du gouvernement des Bourbons. Sa physionomie, qui nous semble assez pâle, malgré son renom lointain d'esprit délicat et fin, de gaieté vive et de bon aloi, leur semblait, paraît-il, à eux, fort inquiétante. Il était la bête noire du nouveau

(1) Dans une autre lettre du même de Vanssay *(16 janvier 1822)*, il est parlé d'un domaine *de cent à cent cinquante mille francs*. — Références : voir des renseignemens sur M. Dupont, député, au dossier 9,360.

régime. On le traquait, on le molestait sans trêve. Nommé chef (en 1810) de la division littéraire au ministère de la police, puis censeur, il s'était ouvert les portes de l'Académie française (22 août 1811) par une comédie en cinq actes et en vers, *les Deux Gendres*, représentée avec un beau succès sur la scène de la rue de Richelieu (11 août 1810). Poursuivi par la seconde Restauration, on ne sait trop pourquoi, avec une haine sauvage, avec une rage aveugle, il faillit être proscrit; il fut retranché de l'Institut (1816), rayé de l'ordre de la Légion d'honneur (1). Alors, se sentant l'instinct agressif, il se jette à corps perdu dans la polémique et déclare une rude guerre à ses ennemis. Lancé dans le journalisme, il contribue

(1) La Légion d'honneur a été maintenue par les Bourbons; ils n'ont pas osé toucher au *glorieux hochet;* seulement, la blanche étoile d'argent et d'émail porte maintenant en son centre, d'un côté l'effigie de Henry IV, Roi de France et de Navarre, à la place de celle de l'*usurpateur* qui l'avait fondée; de l'autre, trois fleurs de lis, avec l'exergue qui, Dieu merci, n'a pas changé par le bon plaisir du prince : *Honneur et Patrie.* Une note insidieuse porte (cf. *Almanach royal*, 1816-1830) que seuls sont valables les brevets signés par Louis XVIII et Charles X; injure gratuite à la mémoire du prodigieux soldat dont on prétend détruire la griffe jusque sur les brevets décernés à ses compagnons de victoire, les vétérans de la Grande-Armée : « Les lettres d'avis, diplômes ou brevets délivrés depuis la création de l'Ordre royal de la Légion d'honneur doivent être renvoyés à la Grande-Chancellerie, pour y être échangés contre de nouveaux brevets signés par le Roi et contre-signés par le Grand-Chancelier. » — L'article 72 de la Charte ajoutait : « Le Roi déterminera les règlemens intérieurs et la décoration. »

à la fondation de la *Minerve française* (1), où bientôt écrira Benjamin Constant; il devient un des directeurs en titre du *Constitutionnel*, un des *leaders* de l'opposition. Il fournit une longue et brillante carrière politique. Le 13 novembre 1820, il est élu député, à quarante-trois ans (2), par le département de la Meuse, où sa popularité était extrême, bien qu'il n'en fût pas originaire, et qui le réélit successivement le 16 mai 1822, le 17 novembre 1827, le 23 juin 1830. Orateur d'affaires, il luttera avec avantage contre le ministère Polignac, et il adhérera avec élan, — plus volontiers encore que Benjamin Constant, — au gouvernement de Juillet. Le collège de la Meuse lui continuera sa confiance (5 juillet 1831, 21 juin 1834, 4 novembre 1837); l'Académie lui rendra son fauteuil (3 avril 1829); enfin, il sera créé pair de France le 7 novembre 1839. — Tel est son *curri-*

(1) Ses *Lettres sur Paris*, dans ce recueil, eurent un grand retentissement.

(2) Sur les conditions censitaires d'éligibilité, à cette date, voir dans l'*Almanach royal* le texte (trois pages et demie) de la *Charte constitutionnelle donnée par Sa Majesté Louis XVIII* en 1814 (74 articles) : « Art. 37. Les députés seront élus pour cinq ans, et de manière que la Chambre soit renouvelée chaque année, par cinquième. — Art. 38. Aucun député ne peut être admis dans la Chambre, s'il n'est âgé de quarante ans, et s'il ne paie une contribution directe de 1,000 francs. » — Ces dernières clauses sont éminemment défavorables aux jeunes ambitions et contraires, par la taxe pécuniaire, à l'esprit démocratique.

culum vitæ, son *cursus honorum*, comme disaient les vieux Romains.

Les rapports de police provoqués par les allées et venues d'Étienne dans la région de l'Est sont tous (entre 1822 et 1829) d'une insignifiance ou d'une puérilité navrante. Il est clair qu'il n'y avait guère à mordre sur sa vie extérieure; il est inoffensif, doux, pacifique, au cours de ses promenades en province. Rien de spécial à lui reprocher, et sa présence ne fait aucune sensation, ce qui n'est pas pour surprendre; à peine, de loin en loin, une pauvre petite sérénade, un modeste banquet (août 1822). Il est surveillé, serré de près par le préfet de la Meurthe, vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont (maître des requêtes), légèrement inquiet de ses tournées sans motif connu. Une fois, en 1823, à déjeuner, dans une réunion en petit comité, « il paroitroit que le sieur Étienne a cherché à rassurer les personnes de son opinion sur les affaires d'Espagne (1). » — Un autre jour, un rapport du secrétaire général Servais, de la préfecture de la Meuse (14 juillet 1823), nous montre Étienne soutenu dans sa campagne électorale par Manuel (2) et plusieurs personnes, qui

(1) Lettre du commandant de gendarmerie de la Meurthe (22e légion); police générale du royaume; *Nancy, le 30 mai 1823.*

(2) Le célèbre *Jacques-Antoine Manuel* (1775-1827), l'ancien volontaire de 1792, qui, nommé représentant aux Cent-Jours,

de là se sont rendues aux eaux (1). — Enfin (4 avril 1829), il a reçu les félicitations des étudiants, lors « de sa nomination à la place d'académicien », ou plutôt de sa réintégration, comme on l'a vu plus haut (2). Suit le compte rendu, en substance, de la réponse qu'il leur fit. — Et c'est tout!

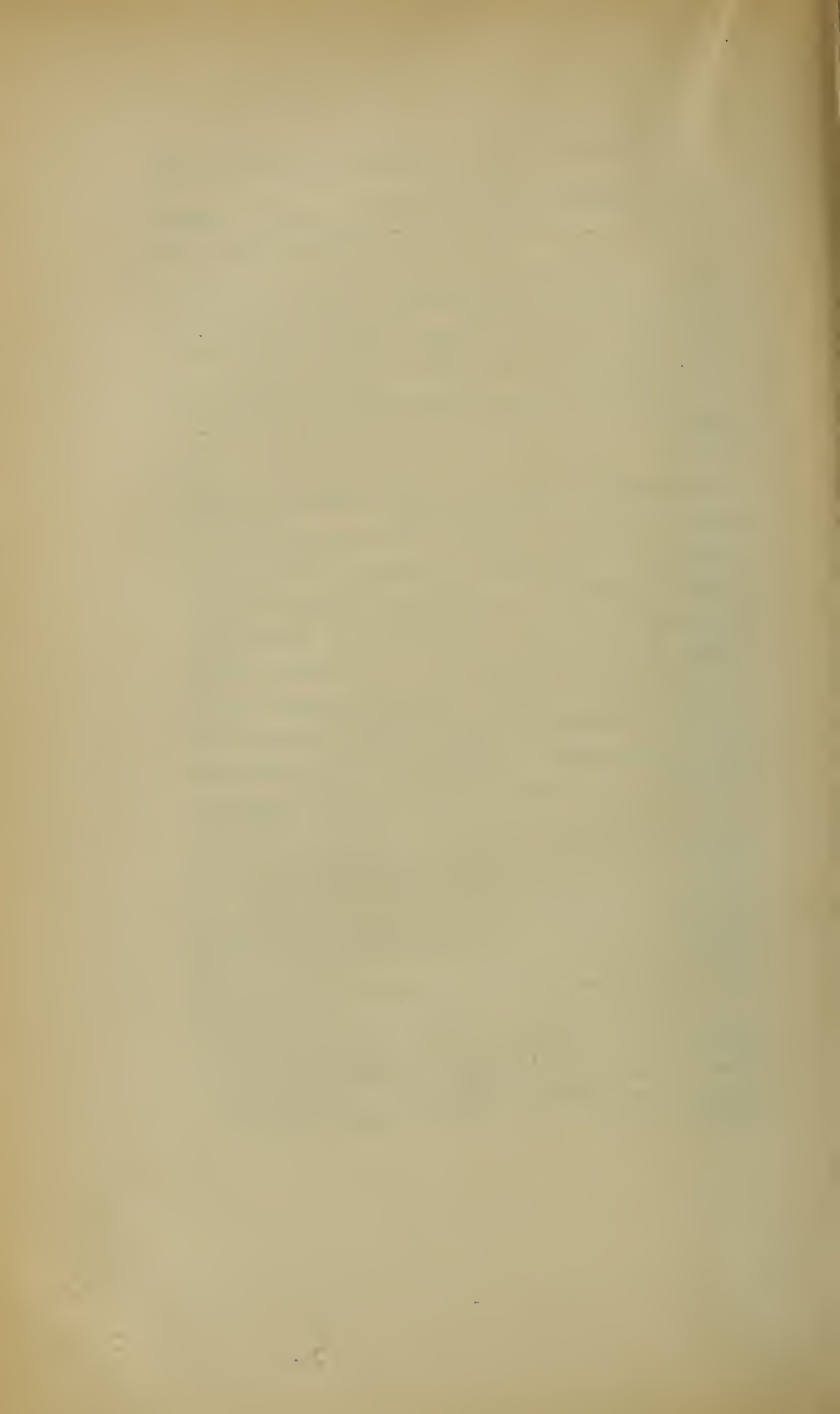
Un homme ne se rend pas suspect à si peu de frais.

Maintenant, voyons ce qu'ils ont fait pour Benjamin Constant. Celui-là leur a donné plus de mal, leur a coûté plus de temps et plus d'encre. Nous ne grossirons point par des gloses inutiles le recueil de pièces, — respectable à ce seul titre, j'entends par ses dimensions, — qui forme l'objet d'un prochain chapitre. Quelques notes explicatives nous suffiront. Il sera loisible au lecteur de faire par lui-même les réflexions et de tirer toutes les conséquences que ce curieux dossier comporte.

demanda que Napoléon II fût élu empereur et s'opposa de tout son pouvoir au retour des Bourbons. Député (1818) de la Vendée, où il combattit énergiquement la réaction royaliste, orateur d'un incontestable talent, il attaqua, en 1823, le projet de guerre en Espagne et fut expulsé de l'enceinte du Parlement *manu militari*, avec éclat.

(1) Détail plaisant; Étienne trouve moyen de dépister sur ses gîtes les meilleurs limiers : « La police n'a pu découvrir où il a couché la nuit dernière. Il n'a été déclaré par aucun aubergiste ou logeur. » *(Lettre du préfet de la Meurthe, vicomte de Villeneuve, au ministre de l'intérieur, de Corbière).*

(2) Il y avait, par le fait, dix-huit ans qu'il appartenait à l'Académie française.



CHAPITRE V

LA POLICE ET L'INTÉRIEUR *(suite)*

SOMMAIRE. — État d'esprit de la bourgeoisie française au début de la Restauration. — Le ministère Martignac et la liste d'exil. — Portrait de Benjamin Constant orateur politique, par un de ses contemporains. — Le libéralisme de Benjamin Constant. — Retour sur les principales étapes de sa vie publique et de sa carrière parlementaire. — État économique, politique et religieux de l'Alsace en 1827.

« Dis-moi, quel est ton pays?
Est-ce la France ou l'Allemagne?
C'est un pays de plaine et de montagne,
Une terre où les blonds épis,
En été, couvrent la campagne,
Où l'étranger voit, tout surpris,
Les grands houblons en longues lignes
Pousser joyeux aux pieds des vignes
Qui couvrent les vieux coteaux gris.
La terre où vit la forte race,
Qui regarde les gens en face.

C'est la vieille et loyale Alsace! »

(ERCKMANN-CHATRIAN.)

Demandons-nous un instant quels pouvaient bien être, au début de la Restauration, les sentiments vrais d'un bourgeois intelligent, lettré, réfléchi, parvenu à l'âge de la maturité, d'un citoyen français soucieux, sans doute, de l'honneur national, mais avant tout épris du calme,

du repos propice à l'étude et à la méditation, bref, d'un *intellectuel*, comme on a baptisé quelquefois avec un peu de dédain aujourd'hui cette classe de gens naturellement ennemis des coups. — Eh bien! qu'on ne s'y trompe pas : ce public moyen éprouvait, au retour si peu reluisant des Bourbons, une impression réconfortante de paix et de délivrance. De cet état d'âme, optimiste à l'excès, on trouve l'écho tout au long d'une page (1), — que je tiens à transcrire intégralement, tant elle est significative, — signée par un intime ami de Fauriel, sinon de Benjamin Constant, par un homme d'État qui fut aussi un écrivain moraliste de premier ordre, un célèbre historien philosophe et généralisateur, François Guizot, le type accompli du bourgeois avec Thiers, je le dis sans raillerie aucune. — Voici donc ce que ce vieillard, né sous Louis XVI et mort sous la troisième République, écrivait, peu de mois avant sa fin (1874), soixante années après la chute de l'Aigle, après ces convulsions d'agonie que détaille le beau récit de M. Henry Houssaye.

Les enfants qui naquirent avec le dix-neuvième siècle, observe Guizot en résumant la biographie d'un confrère académicien, virent, à l'âge de quinze ans, en 1814 et 1815, la France vaincue.

(1) Cf. l'article de Guizot, intitulé : *Écrivains contemporains. — M. Vitet, sa vie et ses œuvres,* dans la *Revue des Deux-Mondes,* livraison du 1er mars 1874, p. 34.

et Paris non pas assiégé, mais envahi et occupé par les étrangers. Ils assistèrent « au douloureux spectacle de l'Europe victorieuse de nous, chez nous, et nous imposant les conditions de la paix; mais c'était l'Europe, la coalition européenne qui nous avait vaincus, et non pas une seule des nations européennes. Nous avions succombé sous tous nos rivaux réunis après avoir été arrogamment provoqués, et non pas dans un duel sans cause claire et digne. Nous avions, de plus, trouvé, non pas des amis, mais des influences éclairées et modérées qui avaient compris l'intérêt européen et ce qui nous était dû malgré nos revers. L'Angleterre et la Russie, l'empereur Alexandre et le duc de Wellington, avaient fait repousser les prétentions envahissantes de la Prusse déjà géographiquement rédigées. Nous n'avions perdu ni l'Alsace, ni aucune portion de la Lorraine. La France restait intacte. Elle entrait, d'ailleurs, après de longues années de guerre et de despotisme révolutionnaire ou militaire, en possession des deux grands biens de la civilisation, la paix et des institutions libres. Le gouvernement auquel elle avait aspiré dans les premiers jours de 1789, la monarchie traditionnelle et constitutionnelle, devenait le sien. Il y avait là pour notre patrie des garanties de stabilité, de liberté et de progrès bien propres à nous donner dans le présent les consolations, et pour l'avenir les espé-

rances qui, au milieu des plus tristes désastres, relèvent et rassérènent l'âme des peuples.

« C'est un rare spectacle que celui d'une grande nation passant tout à coup des violentes passions et des rudes épreuves de la guerre et du pouvoir absolu aux œuvres laborieuses et lentes, quoique très animées, de la paix et de la liberté. Ce fut le spectacle qu'offrit la France après ses revers de 1814 et 1815 (1). En même temps, un puissant mouvement intellectuel y éclatait : dans les sciences politiques et économiques, en philosophie, dans l'histoire ancienne et moderne, dans la critique littéraire, dans la poésie, dans les arts, des idées nouvelles et fécondes fermentaient; des hommes nouveaux et éminens les développaient et les appliquaient dans des œuvres qui devenaient populaires... »

Quand il traçait ces lignes, Guizot, débris vénéré de l'ère monarchique, songeait avec mélancolie qu'il avait à peine touché la trentaine à l'époque où il plongeait par le souvenir, et qu'il avait lui-même été, dans le domaine des lettres et de l'enseignement professoral, un des maîtres ouvriers de cette renaissance sociale et morale dont lui, le désabusé, n'espérait plus voir la pareille après l'écrasement de 1870. Mais, même en écartant la propension sénile à

(1) V. les conclusions du dernier volume de M. Houssaye, *1815*. — La France avait encore des réserves d'énergie incroyables.

l'éloge du temps passé, tenez pour certain que beaucoup de contemporains de Guizot, s'ils eussent vécu aussi vieux, eussent raisonné de façon analogue, et qu'en particulier Benjamin Constant, s'il eût atteint l'âge d'un centenaire, eût opposé avec un attendrissement rétrospectif le sceptre de Juillet, ou même le trône de Charles X, à la seconde tyrannie impériale et surtout au règne des émeutiers, soi-disant rénovateurs de l'ordre social, qui prétendent faire germer dans le sang et le feu toutes les franchises de l'avenir.

« *Nous ne pouvons accepter d'être privés du droit de parler et d'écrire, — ni que les destinées de la France dépendent de l'égoïsme, de la vanité, des terreurs ou des caprices d'un homme, d'un étranger de race et d'éducation.* » — Ainsi protestait le fier et probe historien de Tocqueville, réfléchissant sur le coup d'État du 2 décembre 1851, alors qu'arrêté, comme ses collègues de la Chambre, par les policiers du prince-président, il couchait, sans y dormir, sur une paillasse, dans les galetas de la caserne d'Orsay (1). C'est le cri qu'avaient répété sur tous les tons, dans leurs entretiens, leurs correspondances et leurs livres, à travers toutes les routes de l'exil, les apôtres irréductibles de la liberté sous le despotisme impérial issu de brumaire; et ce cri tombait de haut quand il était

(1) Cité par M. Gaston Deschamps, *Le malaise de la démocratie*, chap. III, pp. 92-93; Colin, édit., 1899.

proféré par une baronne de Staël, un Chateaubriand, un Benjamin Constant. Et pourtant l'événement prouva que ce dernier tout au moins, tout nourri qu'il fût, de par son éducation, d'idées teutoniques (1), n'était point l'adversaire irréconciliable d'un diadème usurpé! Faut-il en tirer un argument de plus pour souligner la « sensibilité atrophiée, les misères, contradictions et défaillances de cette fine nature, de ce grand esprit » ? Toujours est-il que celui qui avait été « l'avocat le plus intrépide et le moins hésitant de toute liberté publique » subit à son tour, en 1815, à peine revenu de l'exil, le prestige de ce prépondérant génie, de cet *étranger de race et d'éducation* en qui la myopie de Taine (2) n'a très injustement pu démêler que les aspirations et les convoitises d'un condottiere. C'est pour lui que, en avril 1815, Benjamin Constant rédigeait l'*Acte additionnel aux constitutions de l'Empire* (3) ; c'est à Benjamin Constant que, deux mois plus tard, l'homme de brumaire, le vaincu de Waterloo, renié, honni par son Parlement, mais acclamé

(1) Ces remarques sont de SAINTE-BEUVE, *Portraits contemporains,* t. III, p. 387.

(2) Voir son fameux — et infamant — portrait de Napoléon dans les *Origines de la France contemporaine.*

(3) Voir au Musée des Archives nationales la pièce originale, revêtue de la signature de Napoléon, de ce supplément à la Constitution du premier empire, promulgué au retour de l'île d'Elbe (Paris, 22 avril 1815).

par la populace, déclarait, à la veille d'abdiquer, qu'il se refusait à devenir le roi de la jacquerie (1) et qu'il éviterait l'effusion du sang.

Il ne nous appartient pas d'apprécier ici, après tant d'autres, plus compétents, dont nous serions réduits à résumer les travaux, les diverses circonstances qui amenèrent entre le maître chancelant et son ancien proscrit ce rapprochement inopiné, qui fit hurler d'aise tous les ennemis de Benjamin Constant (2). Je reviendrai, d'ailleurs, tout à l'heure sur cette période en retraçant les lignes essentielles de la carrière politique de mon héros; mais on possède, sur les propos qu'il tenait à cette date, un texte bien probant et trop peu connu, un témoignage d'autant plus irrécusable qu'il émane d'une lettre familière. Mme Degérando écrivait, le 9 mai 1815, à Camille Jordan : « Je vois souvent B. Constant; et la chose du monde la plus amusante, la plus curieuse, la plus

(1) Cf. les premières pages, si émouvantes, du dernier et magistral volume de M. HENRY HOUSSAYE, *1815*.

(2) Je renvoie le lecteur au long, sévère, et parfois même perfide article *Constant de Rebecque* (signé : M-D-E, c'est-à-dire *Madrolle*) publié par la *Biographie universelle ancienne et moderne* de MICHAUD (t. LXIe de l'édit. de 1836). — On y trouvera la conversation de Fouché et de Napoléon, puis de Fouché et de Constant, puis de l'empereur et de Benjamin Constant, à la suite de quoi celui-ci rédigea avec M. Molé cet acte retentissant qui rencontra de si vives oppositions de la part des républicains comme de la part des royalistes. La vérité est qu'on avait assez de Napoléon, et qu'un replâtrage de ce genre paraissait par trop anodin.

piquante, c'est de l'entendre. Je n'ai pas le temps de vous expliquer le tableau qu'il trace du présent, ce qu'il entrevoit de l'avenir. La lutte des rois contre l'indépendance des peuples l'inquiète peu pour la Liberté; il voit plutôt, en résultat, les peuples s'élevant contre les rois et ne manquant point, dans cette entreprise, de chefs habiles et audacieux. Il trouve l'Empereur *phénomène*, plus qu'il ne peut l'exprimer et plus qu'il ne s'y attendait; il est dans l'étonnement de la prodigieuse variété et souplesse de ses facultés. Il est avide de l'entendre pour recueillir toutes les paroles qui peignent ou qui décèlent ce *prodige*. M. de Sismondi a eu, l'autre jour, un entretien de deux heures avec l'Empereur : il en est sorti avec les mêmes impressions, qu'il m'a racontées après... »

La conclusion qui découle d'elle-même de ce passage significatif, c'est que les gens les moins volages eux-mêmes risquaient d'être retournés comme un gant au contact de cet adroit interlocuteur qui se faisait, selon l'occurrence, tyran impérieux ou charmeur irrésistible. Comme tant d'autres, Constant avait été fasciné (1).

Napoléon tombé, Benjamin Constant accepta

(1) Un autre Constant, — non plus Benjamin, mais le propre valet de chambre de Napoléon, — insiste sur les côtés affectueux et la *bienveillance habituelle* du caractère de l'Empereur (*Mémoires sur l'Empire*, t. I, *Introduction*, p. XI, et *passim*). Toutes les thèses peuvent se plaider. Napoléon aimable, voilà qui nous change des diatribes de Bourrienne et de Taine!

sans rechigner les Bourbons, au moins provisoirement et, si je puis dire, sous bénéfice d'inventaire. Persuadé, comme il le déclara plus tard, que tout gouvernement est bon lorsqu'il donne des garanties de liberté et qu'il tient ses promesses, il offrit à la Restauration, qui ne l'agréa jamais avec une pleine confiance, l'appoint de sa plume (articles dans les *Débats*), tant qu'elle serait authentiquement constitutionnelle et s'appuierait sur les intérêts nouveaux. La perspective n'était guère plausible. Benjamin se leurrait à plaisir, de gaieté de cœur, tout au rebours de ses cadets, Thiers et Mignet. Ceux-ci — Sainte-Beuve l'a formellement indiqué — étaient très convaincus d'avance, dès leur accession à la vie politique, « de l'impossibilité radicale qu'il y aurait pour les Bourbons à accepter les conditions du gouvernement représentatif, du moment que ces conditions s'offriraient à eux dans toute leur rigueur, c'est-à-dire le jour où une majorité parlementaire véritable voudrait former un cabinet et porter une pensée dirigeante aux affaires (1). »

Il n'est donc pas inutile de préciser ici l'attitude des libéraux, tels que B. Constant, vis-à-vis du pouvoir restauré des Bourbons. Et d'abord, il ne semble point que lesdits libéraux aient été

(1) *Portraits contemporains*, t. III, p. 340.

traités par Louis XVIII avec une rigueur excessive, ni même avec un mépris outrageant; il les tenait simplement à distance, par prudence dynastique. Et quant aux ministres de Charles X, il sied de reconnaître que plusieurs d'entre eux, — les bons, comme Martignac, — partageaient, au fond, les idées essentielles du groupe auquel appartenait Benjamin Constant, et se montraient tout disposés à l'action conciliante et large; aussi, vers le milieu du règne, une sorte de détente s'opéra dans les esprits. Mais Martignac, qui ne fut appelé à l'Intérieur qu'en 1828, après la chute du ministère Villèle, et succomba sous la coalition des intérêts en août 1829 pour faire place à Polignac, Martignac avait contre lui le roi, qui souhaitait notoirement la formation d'un ministère d'extrême droite. Et puis, il avait recueilli la plus ingrate des successions. On sait que son prédécesseur immédiat, le comte de Villèle, dont les fonctions s'exercèrent sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X, ne sut pas conserver la réputation favorable que lui avaient value d'abord l'intelligence des besoins du pays et d'importantes mesures économiques. Si, par une habile gestion pécuniaire et de sages réformes, il perfectionna la comptabilité et fit prospérer les finances (1), il s'aliéna, d'autre

(1) Consulter d'Audiffret, *Notice historique sur M. de Villèle.*

part, la sympathie publique en attachant son nom aux actes les plus antipopulaires : rétablissement du droit d'ainesse, loi du sacrilège, censure des journaux, décrets contre la liberté de la presse, dissolution de la garde nationale, etc. Bientôt son administration fut unanimement qualifiée de *ministère déplorable*. Lâché par la majorité du Parlement et par les collèges électoraux, il sombra, c'est certain, par sa faute.

Martignac allait-il prendre meilleure posture en face du parti sans cesse grossissant qui, sans battre en brèche le principe monarchique, revendiquait le respect des libertés constitutionnelles et réclamait l'exécution pure et simple des articles de la Charte? — Laissons un instant, pour la réponse, la parole à un témoin qu'on peut, je crois, écouter avec quelque sécurité.

Le comte P.-Fr. Réal, mort en 1834, a écrit un livre (1) aujourd'hui peu connu et devenu fort rare, qu'on peut feuilleter avec intérêt. Réal, préfet de police sous l'Empire, et bras droit de Fouché, avait occupé un poste équivalent sous le Direc-

(1) *Indiscrétions, 1798-1830. Souvenirs anecdotiques et politiques tirés du portefeuille d'un fonctionnaire.* (Paris, Dufey, 1835, 2 vol. in-8° (ouvrage posthume). — Cf., t. II, pp. 310 et suiv., le passage qui a trait au ministère Martignac. — Réal, préfet de police pendant les Cent Jours, fut exilé au retour des Bourbons, se retira dans les Pays-Bas, puis aux États-Unis, et ne rentra en France qu'en 1818.

toire; en même temps qu'il était *historiographe de la République*, il dirigeait la police de sûreté. C'est lui qui découvrit, en 1804, les projets de George Cadoudal; il joua un rôle important dans l'arrestation du duc d'Enghien (1). — Ses souvenirs, ou plutôt ses *indiscrétions* (le mot est bien trouvé), se composent d'une série de particularités ou de révélations sur les hommes et les choses d'alors, où, dans un pittoresque mélange, se coudoient : la manie de Gohier voyant partout des conspirations; le faible de Napoléon pour tout ce qui était royaliste; Fouché, ennemi des royalistes et défenseur des jacobins; Pichegru, Moreau, Mallet, d'Enghien, Lally, Sidney-Smith, Ouvrard, Danican, les émigrés, Talleyrand, etc., etc. Dans cet ouvrage, le ministère Martignac est apprécié d'une façon nette et impartiale.

Ce ministère, dit Réal en substance (2), « était un de ces temps d'arrêt auxquels fut condamné Charles X. Le ministère Martignac était un ministère d'honnêtes gens, auquel l'opposition n'a pas voulu tenir compte de ses bonnes intentions, de ce qu'il a fait de bien, et des résistances extra-parlementaires qu'il rencontrait à chaque pas.

(1) Voir le dramatique récit de Chateaubriand (*Mémoires d'outre-tombe*).

(2) Je cite textuellement tout ce qui, dans cet ouvrage, a trait à l'attitude de notre parlementaire vis-à-vis de ce ministère qui se prolongea, comme on sait, dix-huit mois (5 janvier 1828-8 août 1829).

Les hommes les plus éclairés de l'opposition, et parmi eux Casimir-Perier, Benjamin Constant et le général Sébastiani, avaient compris le ministère Martignac; et s'ils ne s'étaient pas franchement, ouvertement réunis à lui, c'est qu'ils devinaient que ce ministère, imposé à la couronne par l'opinion publique, n'aurait qu'une existence éphémère, et qu'ils se pressaient de demander des garanties pour être en mesure de résister à ce qui se préparait dans l'ombre. Combien de témoignages de confiance n'ont-ils pas été donnés au ministère Martignac par Benjamin Constant lui-même, qui ne se montrait préoccupé que d'une seule pensée, de la durée possible de ce ministère qu'il combattait cependant!

« M. de Martignac, homme d'un esprit si délicat, si éclairé (1), homme de concession et de con-

(1) Il est hors de doute que de Martignac, ancien avocat à Bordeaux et directeur général de l'enregistrement et des domaines, apportait au ministère, avec un talent oratoire de premier ordre, un caractère modéré, une âme droite, haut située : c'est une justice que les historiens sérieux de la Restauration ont unanimement tenu à lui rendre. Par malheur, le roi ne l'avait élu que comme dernière ressource de conciliation, prêt, si la Chambre ne voulait pas le suivre, à faire appel à son favori impopulaire, le prince de Polignac, son ancien aide de camp, qui avait promené avec tant de conviction le drapeau blanc dans Paris, le 31 mars 1814; Polignac, sous qui les conflits latents seront poussés à l'aigu, jusqu'à la catastrophe des *ordonnances*.

Les collègues de Martignac, ministre de l'intérieur, étaient Portalis, à la justice; de La Ferronays, aux affaires étrangères (elles lui étaient assez étrangères); de Caux, à la guerre; Roy,

ciliation, pouvait raffermir le trône ébranlé de Charles X ; il y a travaillé consciencieusement, et malgré Charles X : et, pour cela, il fallait du courage, il fallait qu'il luttât au conseil pour obtenir la permission de faire un peu de bien, pour combattre dans les Chambres contre deux oppositions, l'une qui repoussait le bien, l'autre qui en voulait davantage ; l'une qui l'accusait de dépouiller le roi de ses prérogatives, l'autre qui lui reprochait de dénier à la France le complément de ses institutions. Être ministre d'un roi qui lui refusait sa confiance, voir ses bonnes intentions méconnues, telle fut pendant deux ans la carrière politique de M. de Martignac. C'est payer bien cher le pouvoir, on en conviendra, que de l'acheter à un tel prix... »

Remontons plus haut (1). Decazes avait été nommé préfet de police après le second retour de Louis XVIII. Une liste d'exil, où figurait Decazes, fut dressée en mai 1818 : elle comptait quatorze noms. Au mois d'août de cette même année 1818, nouvelle liste de bannissement, — de cinquante-

aux finances ; de Vatimesnil, à l'instruction publique, désormais séparée des affaires ecclésiastiques. On constitua aussi un nouveau portefeuille du commerce et des colonies, confié à de Saint-Cricq.

(1) Cf. Réal, *op. cit.*, t. II, chap. XII, p. 143 : *M. le duc Decazes. Benjamin Constant.* — A la page 152 est reproduit le *Mémoire de M. Benjamin Constant* qui commence ainsi : « J'ai reçu l'invitation de quitter Paris... »

huit noms, celle-là, — parmi lesquels Réal en personne. Ces deux tables de proscription émanaient du trop fameux duc d'Otrante, l'oblique Fouché, et étaient transmises par lui au préfet de police. Decazes parvint à faire diminuer la liste fatale. Il ne put faire supprimer le nom de Réal ; mais il réussit mieux pour Benjamin Constant, qui se trouvait sur la première liste manuscrite, communiquée aux exilés vers le milieu de juillet, et convertie en ordonnance le 24 seulement, réduite à trente-huit noms. Decazes se chargea de plaider la cause de l'écrivain publiciste et remit à Louis XVIII une note de lui, qui frappa beaucoup le *spirituel monarque* et le détermina à rayer Benjamin Constant de sa propre main. — Decazes lui-même, se souvenant sans doute qu'il était magistrat, jugeait aussi sévèrement que les proscrits la mesure qui les frappait, puisqu'il ne la leur présentait que comme un *avis*, dont il se gardait de prendre la responsabilité. Cette manière d'envisager un pareil acte n'était pas sans courage ; il faut le reconnaître et lui en savoir gré, tout en le plaignant de la mission dont il s'était chargé.

Parmi les noms qui ne furent pas maintenus sur la liste d'expulsion étaient ceux de M. Sébastiani, de Mme de Souza et de M. de Montalivet (1)...

(1) Sur Mme de Souza, Montalivet, l'abbé Morellet, etc., cf. notamment les amusants souvenirs de la comtesse Potocka (*Mémoires,* 1794-1820, publiés par Casimir Stryienski ; Paris,

(Ici Réal donne le texte du *Mémoire* de Benjamin Constant.)

Revenons à notre Benjamin; et, tâchant de nous faire ses contemporains par la pensée, évoquons, si possible, à l'aide de souvenirs empreints d'un accent bien véridique, l'image nette du prodigieux orateur politique qu'il fut, à une époque où l'enceinte parlementaire n'était peut-être pas aussi encombrée qu'aujourd'hui de nullités prétentieuses ou bruyantes; où les délibérations sérieuses n'étaient pas continuellement troublées, entravées par l'obstruction systématique, par les interruptions grossières ou le stérile bavardage. Une influence si persistante, un pareil don de se faire écouter ne sauraient s'expliquer que par des raisons solides. Il n'y a point là d'engouement éphémère.

Les ovations, les hommages que le populaire prodiguait partout à Benjamin Constant dans les divers cantons qu'il traversait au cours de ses tournées électorales n'ont, en somme, rien qui doive nous surprendre; il n'est pas du tout besoin de supposer qu'il rencontrât uniquement sur son passage des applaudisseurs

Plon, 1897, in-8° *(Voyage en France en 1810. Promenades dans Paris.)*. Ce sont des anecdotes et des dialogues : Mme de Souza, pp. 203-204, 229, 237, 250, 255, 267, 271; Morellet, pp. 248-249; Montalivet, pp. 276-282.

gagés. Il possédait, au premier chef, l'ascendant impérieux et la séduction qui forcent les intelligences, entraînent les vouloirs. Ce diable d'homme montait résolument à l'assaut des consciences ou les pliait ingénieusement à ses vues. Il avait reçu de la fée libérale le don de convaincre et de plaire (*flexanima* καὶ ψυχαγωγὸς *eloquentia,* eussent dit de lui les anciens). Il savait, selon les cas, s'insinuer au cœur de la place ou l'enlever au pas de charge. Chacun de ses auditeurs, pour peu qu'il eût d'honneur, de courage et de bonne foi, lui devenait ami ou, tout au moins, lui rendait justice. Certes, il n'était point l'orateur irréprochable en ses mœurs que vante Caton ; son passé n'était pas sans tache, ni sa vie exempte de faiblesses. Mais il était si sincèrement épris de justice et de liberté, — soit qu'il pérorât en petit comité, soit qu'il remplît des éclats de son indignation l'enceinte parlementaire, — qu'il trouvait aisément un écho dans les âmes. Un homme qui l'a bien connu et souvent entendu trace de lui, presque au lendemain de sa mort (1), un portrait où revivent avec un singulier relief son aspect physique, son activité inlassable, exubérante, fiévreuse, sa méthode de travail, et l'impression produite par son éloquence pendant ses quinze ans

(1) Cf., dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 janvier 1833, l'article, non signé *(West-End-Review)*, intitulé : *Lettre sur les hommes d'État de la France*. L'auteur est *Loève-Veimars*.

d'opposition. Le morceau vaut qu'on le cite sans en retrancher une ligne.

« ... Vie d'efforts inouïs, qui, loin de l'épuiser, semblait lui donner de nouvelles forces, quoiqu'il eût à lutter aussi souvent contre son propre parti que contre les royalistes ses adversaires ! Au milieu de ces combats journaliers, de ces voyages, de ces incidens sans nombre, Benjamin Constant trouvait encore le loisir de composer des pamphlets, des ouvrages de longue haleine, tels qu'un cours de politique constitutionnelle ; d'écrire des articles polémiques dans plusieurs journaux quotidiens, et de jeter des aperçus pleins d'intérêt et de science dans les feuilles littéraires. La nuit, il prenait des notes, il compulsait, il accumulait des matériaux ; et, le matin, avant de se rendre à la Chambre, il avait déjà fatigué la plume de son secrétaire, à qui il dictait sans cesse des articles et des discours. Cette activité intellectuelle ne se ralentit pas un instant dans ses dernières années, lorsque la vieillesse et les infirmités avaient déjà courbé sa haute stature. On le voyait arriver à la Chambre, toujours quelques momens avant la séance, vêtu de son uniforme de député, brodé d'argent, afin d'être prêt à monter à la tribune, où ce costume était de rigueur, sa tête blonde et blanche couverte d'un vieux chapeau rond, et tenant sous son bras une redingote, des livres, des manuscrits, des épreuves d'imprimerie, le

budget, et sa béquille. Dès qu'il s'était débarrassé de tout ce bagage et qu'il était assis sur son banc, à l'extrémité de la gauche, il commençait à écrire et à expédier une infinité incroyable de lettres et de billets, qui mettaient sur les dents tous les huissiers de la Chambre; ensuite, ou plutôt en même temps, il corrigeait les feuilles de son nouveau livre, prenait des notes pour répliquer à l'orateur qui se trouvait à la tribune, répondait à toutes les questions de ceux qui se pressaient autour de lui pour lui demander des renseignemens sur diverses matières, s'agitait pour réclamer la parole; et lorsque son tour arrivait, il semblait prendre au hasard quelques chiffons de papier au milieu des paperasses qui l'entouraient, et s'acheminait lentement à la tribune. Une fois là, il n'y avait plus moyen de s'occuper des singularités de ce personnage. Son front pâle et sa longue figure puritaine s'animaient difficilement, et sa parole lente, débitée d'un ton de voix monotone, étonnait d'abord ceux que sa haute réputation d'orateur avait attirés (1); mais, peu à peu, sa voix s'élevait, devenait vive et sonore; ses grands yeux bleus s'éclairaient d'une lumière soudaine; et

(1) Victor Cousin, lui aussi, parlait avec lenteur, au dire de ses biographes. Tel, aussi, je me souviens d'avoir ouï Jules Simon dans les derniers temps de sa vie; mais, chez ce merveilleux improvisateur, la recherche de l'expression était jouée : c'était une coquetterie de plus qu'il se donnait.

alors les raisonnemens les plus clairs, l'ironie, l'esprit, le savoir, les citations heureuses se confondaient avec abondance dans ses improvisations.

« On l'entendait parler des heures entières sans se lasser de l'écouter; on se plaisait à le voir soulever avec calme les passions de ses adversaires, et, comme s'en faisant un jeu, n'opposer aux débordemens de fureur des bancs de la droite qu'une politesse sèche et froide, qui augmentait encore l'exaspération. Pour lui, apostrophé avec insolence, traité de séditieux, de révolutionnaire (1), rappelé à l'ordre à grands cris, il ne se laissait pas troubler; et, continuant son discours comme dans le salon le plus calme, déconcertait quelquefois ses ennemis par une plaisanterie de bon goût qui les désarmait en excitant leur hilarité. Mais c'était surtout sur la question de la presse, qui l'intéressait si vivement, que Benjamin Constant se montrait toujours neuf, inépuisable et chaleureux... »

D'ailleurs, avec une modestie très gracieuse, et qui n'a rien d'apprêté, Constant se plaisait à reporter sur ses devanciers dans l'arène politique la gloire — le mot n'est pas trop fort — que lui-

(1) L'épithète — très injuste — figure dans tel rapport préfectoral que nous citons plus loin; elle ne pourrait être admise, appliquée à Constant, qu'au sens de *fils de la Révolution*, et non au sens de *fauteur systématique de complots*.

même avait conquise à la tribune, plus sans doute par son labeur et son éducation personnelle, plus aussi par son invincible ardeur de propagande libérale, que par une heureuse faculté d'assimilation. J'en trouve la preuve en ce joli billet qu'il écrivait, tout à la fin de sa vie, au vieil académicien Raynouard, ancien député, et que le hasard a mis naguère entre mes mains :

« J'ai à m'excuser auprès de vous, Monsieur, de ne vous avoir pas remercié plutôt *(sic)* de l'envoi de votre excellent ouvrage. C'est un bienfait véritable, dans un moment où va se débattre une question si essentielle aux libertés de la France. Je dois en être plus reconnoissant que personne, puisque je m'instruirai en vous lisant, et que vos profondes et savantes recherches me serviront à m'appuyer des monumens du passé en faveur des garanties que le présent réclame. Votre autorité sera d'un grand poids : elle exercera à juste titre la double influence du caractère et du talent de son illustre auteur. J'aimerai à me proclamer votre disciple à cette même tribune (1) où vous avez donné

(1) *François Raynouard* (1761-1836), avocat et homme de lettres, philologue et dramaturge (*Les Templiers,* 1805), romaniste et historien, membre de l'Institut (Inscriptions et Académie française), avait goûté à la politique. Nommé, en 1791, suppléant à l'Assemblée législative, député, depuis 1806, du Var, son département natal, il est un de ceux qui rédigèrent, en 1813, l'adresse sur l'état de la France qui prépara la chute de l'empereur. — L'ouvrage auquel Benjamin Constant fait allusion au début de cette lettre doit être l'*Historique du droit municipal en France.* qui parut en 1829 (voy. l'Éloge de Raynouard prononcé dans l'académie des Inscriptions par Walckenaer).

17

un si mémorable exemple d'éloquence et de courage civique.

« Agréez, Monsieur, l'hommage de mon admiration sincère et de ma haute considération. »

Benjamin Constant.

Paris, ce 5 février 1829 (1).

Toute la vie de Constant fut, en effet, une lutte persévérante, courageuse, parfois périlleuse, « en faveur des garanties que le présent réclame. » Il était *libéral*, c'est entendu ; on l'a répété sur tous les tons ; mais encore faut-il préciser quelle forme affecta son libéralisme ; car cette doctrine politique, qui est moins peut-être une affirmation déterminée de principes qu'une profession de largeur d'esprit et de tolérance, comporte bien des variétés diverses ; la passion de la liberté n'est pas toujours sage conseillère ; et, selon un mot célèbre, on a commis bien des erreurs, bien des crimes en son nom. — Recherchons donc, avant d'aller plus loin, en quoi consistait le libéralisme propre de Benjamin Constant. Aussi bien serons-nous guidés, en cette enquête, par un

(1) Suscription : *A Monsieur, Monsieur Raynouard, secrétaire perpétuel de l'Académie française ; rue Basse, n° 16. Paris.* — Timbre postal : *7 février 1829.* — Cette lettre porte la mention : « *Bureau inconnu, voir à Passy.* » — Passy, alors, n'était point Paris. La rue Basse est aujourd'hui comprise dans le XVI[e] arrondissement, et s'appelle *rue Raynouard.*

des plus sagaces reconstructeurs de la pensée d'autrui que compte l'école critique contemporaine : j'ai nommé M. Émile Faguet.

M. Faguet (1), démontant avec sa vigueur et sa pénétration coutumières cette bizarre *mentalité* de Benjamin Constant, où cohabitaient les impressions et les impulsions les plus contradictoires, se risque à évoquer le type de Don Juan pour caractériser ce glaneur de sensations vives et fortes, sceptique et dogmatique tout ensemble, brûlant la chandelle par les deux bouts, ce cerveau sans relâche agité, surexcité, sans cesse en ébullition et comme sous pression, cette activité turbulente, dévorante, inconstante (le jeu de mots est de Benjamin lui-même : *sola inconstantia constans*), à qui manquait la visée continue vers un but stable. — De fait, voilà son image frappante ; et je dirais volontiers, s'il se souciait de mon impertinent suffrage, au critique à qui nous devons, après Sainte-Beuve, la plus imposante galerie de portraits littéraires :

Pour bien peindre les gens, *vous êtes admirable !*

M. Faguet ne flatte point son modèle, mais il le comprend à merveille : plus passionné que sensible, et plus romanesque que passionné (à condition de stipuler que ses romans étaient sincères) ; très intelligent, très conscient ; un peu

(1) *Politiques et moralistes du dix-neuvième siècle. Première série* (2e édit., 1891). Article à rapprocher de son livre sur *le Libéralisme* (1903).

vicieux par nature, et, avec cela, toujours avide mais toujours sevré de considération ; personnel au premier chef, oui, tranchons le mot, carrément égoïste, « mais point niaisement, point bassement ; égoïste ardent, impétueux, aventureux, batailleur et amoureux de la gloire », voire même de la parade ; au reste, généreux, bienfaisant, pitoyable à ses heures. En politique, il affiche un goût ombrageux de l'indépendance, « l'individualisme étant pour lui la revanche de ses faiblesses. » Son libéralisme, issu des théories égalitaires du dix-huitième siècle (il est l'héritier de Rousseau, le disciple de Condorcet et de Necker), n'est que le perpétuel besoin d'autonomie propre (1). Il n'aime pas l'État, ni la loi, ni l'autorité, ni le culte public, ni la souveraineté quelconque, laïque ou pontificale. Il est, *in petto*, dépourvu du sentiment religieux, cet homme qui, toute sa vie, écrivit un livre sur la religion ; il est, en tout cas, ce fils de réformés, violemment anticatholique (2). A ses yeux, l'homme possède

(1) Voir ce chapitre III de l'article de M. Faguet : il est tout entier à lire, et à méditer.

(2) Mais, comme il pousse aux dernières limites le respect de la liberté d'autrui, nul n'est fondé à dire qu'il fût antichrétien. Je suppose que, sur cet article, il eût opiné dans le même sens que George Sand, dont on publiait récemment ce fragment sans date, intitulé *Liberté :* « Si l'on voulait, écrivait-elle, juger le christianisme d'après les excès, les abus, les crimes atroces commis en son nom, il ne faudrait pas hésiter à le regarder comme un des plus funestes mensonges qui ont égaré l'esprit humain... Mais il n'en

un droit personnel absolument inviolable, imprescriptible : *le droit divin de l'homme*. Constant s'évertue à enseigner aux gens réfléchis qu'avant tout il faut faire à tout gouvernement sa part, la respecter ensuite, mais surveiller et enrayer ses empiétements.

Cette question (1) de l'initiative privée, apte et habile à se développer librement en face de l'absorbante communauté moderne, — question neuve encore à l'époque où Constant la posait plus qu'il ne la traitait dans des pages vraiment sincères, originales, lucides (2), — cette ques-

est point ainsi. Le christianisme bien compris est l'antithèse de l'intolérance, de la cruauté et de l'aveugle superstition. » — Passage cité par Mme Arvède Barine, laquelle ajoute, en guise de conclusion, cette phrase qui cadre bien avec l'idée que nous nous formons des principes libéraux de B. Constant en matière de foi : « Être libre-penseur, cela signifiait, à ses yeux, être attaché à la liberté de penser pour soi et pour les autres ; c'est presque exactement le contraire aujourd'hui »... Et dans tous les temps : d'où il faut admettre que cette rare vertu est une des plus difficiles à mettre en pratique. Ce qui est certain, c'est que Benjamin Constant voulait être avant tout — prétention très justifiée de sa part — un *penseur libre*,... c'est-à-dire à peu près l'inverse d'un *libre-penseur*, au sens actuel du mot. Jamais il n'eût autorisé, ni excusé, la mainmise de l'athéisme sur l'État et sur les consciences, toute pression lui étant odieuse.

(1) Cf. Ch. Beudant, *Le droit individuel et l'État* (Rousseau, édit.).

(2) Sur les qualités du style de Benjamin Constant, M. Faguet n'apporte pas de restrictions à ses éloges. L'écrivain, dit-il, est très distingué, au premier rang après les plus grands. Sa clarté est souveraine. C'est un des penseurs les plus lumineux de notre âge. — Inutile de rappeler que la cité antique absorbait l'individu sans qu'il songeât à regimber contre cet accaparement.

tion, dis-je, est, ce semble, la seule assise fondamentale qui permette d'édifier, par la stricte définition des rapports, droits et devoirs mutuels des associés signataires du contrat, un franc et solide système libéral. Il est regrettable que Benjamin Constant — et M. Faguet le lui reproche sans aigreur, mais avec précision, — fonde mal son système de libéralisme en lui donnant pour base la *conscience morale*, souvent si large et fluctuante, et, d'autre part, le délimite d'une façon insuffisante, vague et précaire. Peut-être, de par sa foi native, ne pouvait-il mieux faire. C'est encore M. Faguet qui fait cette constatation, dont la sévérité n'exclut point la justesse (1) : « Les protestants, ayant été persécutés pendant deux siècles, ont été libéraux ou ont cru l'être pendant deux siècles. C'est dans l'ordre. Mais ils n'en sont pas moins les fils de Calvin, c'est-à-dire de l'homme qui est le type même du despotisme et de l'antilibéralisme. » C'est encore lui qui énonce, au terme de son ironique et subtile étude, ce désolant aphorisme (2) : « La France est un des pays les moins libres du monde et les moins libéraux de l'univers... Le libéralisme n'est pas français. Je ne crois pas avoir, de ma vie, rencontré un Français qui fût libéral... » Ce qui ne l'empêche pas, d'ailleurs, d'ébaucher pour son compte

(1) Ém. Faguet, *Le Libéralisme*, pp. 330-331.
(2) *Ibid.*, chap. xix, p. 307.

le plan d'une République, malheureusement, sans doute, aussi idéale que celle de Platon, bien qu'elle en soit justement l'inverse, d'une République athénienne, non gauloise, où, l'office de chacun étant fixé sans malentendu, sans équivoque, sans mensonge, l'État serait respecté dans ses attributions, comme la conscience de l'individu serait sauve. Faites attention, en effet, que l'État ne doit point se confondre avec la patrie. Vous devez obéir à ses règlements, à ses codes, à ses arrêts, ainsi que les Lois l'intimaient, il y a deux mille ans, à Socrate (1) ; par contre, il ne peut, lui, exiger de vous le sacrifice d'une idée, d'un principe, d'une conviction qui ne heurte pas de front l'exercice de ses droits et ne met pas son existence en péril. Son rôle, sa compétence légitimes se haussent à organiser, puis à maintenir le bon fonctionnement des services publics ; à surveiller, dans l'intérêt général des membres du groupe social, l'ordre, à l'intérieur ; à procurer la sécurité du côté de l'étranger. Le gouvernement doit être considéré, « non comme un maître exigeant, tracassier et impérieux, mais comme un simple gardien vigilant de la rue, du champ et de la frontière (2). » Qu'il s'interdise surtout d'assu-

(1) PLATON, *Criton*, chap. XI-XVII. — Voir surtout le chap. XIII, sur le caractère libéral de la législation d'Athènes. (Prosopopée des Lois.)

(2) ÉM. FAGUET, *Le Libéralisme*, p. 283.

mer la direction ou le contrôle des opinions particulières, jusqu'à concurrence de menace ou d'attaque directe contre son autorité collective et sa stabilité. — Voilà, je m'assure, le libéralisme bien compris. L'État est, par définition, non une personne, mais une machine, un mécanisme. Son ingérence, le plus souvent aveugle ou brutale, dans les créations de l'initiative privée, ou mieux, dans le for intérieur des unités qui le composent, n'a jamais entraîné — voyez l'histoire — que des conséquences funestes, depuis la sinistre Inquisition du moyen âge jusqu'à l'abjecte délation politique dont pâtissaient, hier encore, des soldats sans reproche, chargés de la défense nationale, ou de bons citoyens, coupables d'avoir réservé leur indépendance, repoussé toute étiquette de parti, et refusé de s'enrégimenter.

Voilà ce que Constant pensait ou, du moins, sentait confusément, après les auteurs de la Déclaration des droits et de la Charte ; il convient d'ajouter que son libéralisme, à lui, fut militant, mais non étroit, non intransigeant, à telles enseignes qu'on est allé jusqu'à lui jeter à la tête son excès de souplesse et de fâcheux compromis au cours de ses relations avec les divers régimes qu'il a traversés. Seulement son libéralisme, au rebours de celui de son amie Mme de Staël, « libérale de naissance et de complexion », manquait d'enthousiasme. Benjamin Constant était,

au fond, l'antipode d'un homme enthousiaste (1). Rationaliste et raisonneur, sans élan, sans transports d'imagination, ennemi pourtant du froid calcul et des visées purement utilitaires, sincère et candide, lui aussi, dans sa recherche du mieux, et plus muni que beaucoup de ses contemporains de connaissances précises touchant les constitutions des peuples libres, Angleterre et Amérique, Constant aboutit, en philosophie et en politique, à peu près aux mêmes conclusions que sa rêveuse et chimérique compagne, à savoir la foi en la perfectibilité de la race humaine et le besoin impérieux de l'*individualisme*, « cette idée qu'une personne humaine est chose sacrée, inviolable, non organe et fonction subordonnée d'un grand corps, mais vivant pour elle et but à elle-même, à tel point que l'organisation générale doit tendre précisément à ce qu'elle soit respectée et aisément active (2). » — D'accord ; mais, dans cette doctrine plus qu'en toute autre, la mesure et le tempérament sont nécessaires, l'individualisme exagéré menant, par un fatal corollaire, tout droit à l'anarchie.

(1) Il était trop fin pour être enthousiaste. N'a-t-il pas écrit (nous avons cité le mot plus haut, chap. III) : « La première condition pour l'enthousiasme, c'est de ne pas s'observer soi-même avec finesse » *(De l'usurpation)* ?

(2) Les citations guillemetées sont extraites de l'étude de M. Faguet sur *Madame de Staël* (*Politiques et moralistes du dix-neuvième siècle*, 1re série, pp. 123-185).

Encore qu'il fût partisan déclaré de la liberté de la presse et qu'il revendiquât hautement cette liberté en toute occurrence (1), Benjamin Constant n'était pas, d'autre part, en matière de littérature, l'être intransigeant que l'on nous a trop souvent dépeint, incapable de se résigner à retrancher par ordre de l'autorité une virgule à ce qu'il avait une fois écrit. On en a la preuve dans une très curieuse lettre qu'il écrivit, un jour, à un censeur (lequel nous est inconnu) (2). D'abord, il se félicite de ses procédés ; il approuve et ses remarques, et ses objections ; il consent à tous les changements sollicités. Puis il conclut : « Je ne cesse de me louer de la libéralité *(sic)* de votre censure. Si une institution que je crois mauvaise en principe pouvait devenir bonne en fait, des censeurs comme vous seraient propres à réconcilier avec elle tous les esprits sages... Il est bien évident que tous ceux qui, comme moi, ne se réunissent pas avec l'opposition des Ultra *(sic)* n'ont de garantie

(1) Cf. H. Welschinger, *Histoire de la censure sous le premier Empire,* et les *Discours* de Benjamin Constant.

(2) Cette lettre autographe *(4 pages in-8°),* vendue récemment par M. A. Voisin (34, rue Mazarine), figure dans son catalogue n° 249 (janvier 1905), sous la cote 13922. Je ne sais si elle a été publiée ; j'en cite un extrait à tout hasard. Signalons enfin, dans le même ordre d'idées, une lettre littéraire intéressante adressée par Constant à son éditeur *(1815, une page in-8°),* et relative à la publication du livre intitulé : *Principes de politique applicables à tous les gouvernements* (vendue par la même maison).

que dans le maintien du ministère et ne peuvent avoir de désir que ce maintien. Ce que je me permets dans l'intérêt de ce que je crois la vérité, et, par suite, dans celui du ministère même, ne change en rien mes vœux pour lui et ma reconnoissance pour ce qu'il a fait... »

Où est le *révolutionnaire* dans tout cela?

Benjamin Constant homme politique a été — on ne saurait le nier — très sévèrement jugé par ses contemporains; et je ne parle pas ici seulement de ses ennemis déclarés, comme l'auteur de l'article que j'ai rapporté ci-dessus. D'aucuns ont tâché de l'excuser, mais assez mollement. Les tergiversations de sa vie, disent-ils, sa promptitude à embrasser un parti, puis à l'abandonner en un clin d'œil, s'expliquent peut-être par un attachement réel à des opinions de juste milieu social auxquelles la brutalité des faits permet rarement de s'en tenir; n'importe : elles ont fait supposer une absence totale de convictions qui a nui plus encore à son influence que les irrégularités et les tares de sa vie privée. On ne le prenait pas au sérieux; on lui jetait couramment à la tête ce vilain mot de *cabotinage*, qui, depuis, a trouvé dans les cercles parlementaires et les assemblées délibérantes des applications malheureusement de plus en plus fréquentes. Le critique Sainte-Beuve, peu strict en morale pour son compte personnel, mais plus exigeant pour la moralité

d'autrui, n'hésite pas à le morigéner : « Il passa sa vie à faire de la politique libérale sans estimer les hommes, à professer la religiosité sans pouvoir se donner la foi, à chercher en tout l'émotion sans atteindre à la passion. Il a le triste honneur d'offrir le type le plus accompli de ce genre de nature contradictoire, à la fois sincère (1) et mensongère, éloquente et aride, chaleureuse et terne, et antipoétique, insaisissable vraiment... »

Constant, comme chacun sait, rentré en France en 1814, rattaché aux Bourbons par leurs promesses libérales, puis rejeté dans l'opposition par le mouvement de réaction, avait pourtant, au retour de l'ile d'Elbe, vigoureusement combattu, chez le vaincu de 1813, la tradition renaissante de l'absolutisme. Mais l'ancien despote affectait maintenant des allures libérales qui le déterminèrent aisément à accepter de lui le titre de conseiller d'État (Louis-Philippe l'appellera plus tard, quelques semaines avant sa mort, à la présidence de ce même Conseil d'État). Il prit part, en cette qualité, à la rédaction de l'*Acte additionnel aux constitutions de l'Empire*, qui fut promulgué par Napoléon en grand appareil le 1er juin 1815, et qui n'était, au fond, que la reproduction de la Charte de 1814, sauf le dernier para-

(1) La sincérité ! Il faut toujours, malgré tout, en revenir là. C'est le trait essentiel de caractère que loue en lui M. Paul Bourget (*Livre du Centenaire du « Journal des Débats »*).

graphe, où le peuple français se dessaisissait du droit de rappeler les Bourbons, de rétablir les prérogatives féodales et seigneuriales, et d'attribuer à un culte quelconque les privilèges de religion dominante.

Benjamin Constant avait, de bonne heure, éprouvé le besoin de se disculper par avance, — en prévision des anathèmes ou des ironies qui ne manqueraient pas de fondre sur sa tète, et dont le *Journal du Bas-Rhin* offre un spécimen caractéristique (1), — de se disculper, disons-nous, de ce que les plus calmes appelaient son revirement politique, et les plus véhéments son infâme apostasie. Les *Mémoires sur les Cent-Jours*, publiés en 1820, sont, d'un bout à l'autre, l'apologie de sa conduite et de celle du parti constitutionnel. Il résume ainsi ses motifs ; nous laisserons au lecteur le soin d'en peser la valeur (2) :

« On m'a reproché, dans un libelle, de ne m'être pas fait tuer auprès du trône que, le 19 mars, j'avais défendu ; c'est que, le 20, j'ai levé les yeux ; j'ai vu que le trône avait disparu, et que la France restait encore... S'isoler du gouvernement que Bonaparte instituait, c'était exposer la France à trois chances également désas-

(1) On trouvera ce morceau au chap. VI, p. 399 sqq.

(2) Lire, dans la *Notice sur Benjamin Constant* de L. de Loménie (vers la fin), un commentaire assez pénétrant des paroles qui suivent.

treuses : la dictature militaire dans toute sa violence, l'asservissement complet de la France par l'étranger, et la contre-révolution avec toutes ses fureurs. Il faut remarquer, de plus, que l'une des trois ne nous garantissait pas des deux autres. Il fallait, pour conjurer ces divers périls, se réunir au gouvernement nouveau et le limiter en l'appuyant. Ce n'était pas un faible sacrifice pour des hommes qui avaient résisté à Bonaparte, ou, du moins, s'étaient éloignés de lui durant treize années. »

Ces quelques lignes spécieuses et apologétiques semblent marquer, de la part de Benjamin Constant, le souci sérieux d'affirmer une ligne de conduite suivie, une action mûrement réfléchie et dûment motivée. Au vrai, il était agacé, cela se conçoit, qu'on le prît pour une girouette tournant à tous vents ; il proteste contre l'accusation d'emballement ou d'incohérence que lui prodiguaient ses adversaires, et même quelquefois ses amis politiques. Depuis ses débuts oratoires, en effet, on le regardait volontiers comme un instinctif, un impulsif, un passionné, comme un champion pétulant, toujours prêt à faire feu des quatre fers, — tel un jeune poulain, — à partir en guerre ouverte au moindre signal. Dès les premières assemblées délibérantes auxquelles il prit part, il avait paru à ses collègues passablement

encombrant et déclamatoire, irrité ou indigné sans cause, enclin à casser les vitres.

En veut-on un exemple? — Le Tribunat avait tenu sa première séance le 11 nivôse an VIII, sous la présidence de Daunou, nommé par 76 suffrages sur 78 votants. B. Constant eut, dès l'abord, l'occasion d'y dévoiler sa fougue native en jetant feu et flammes, pour une bagatelle. « Le premier projet de loi qui fut présenté, rappelle M. A. Guillois (1), avait pour but de régler les communications respectives des autorités chargées de concourir à la formation des lois. C'était une simple question de procédure, qui ne pouvait soulever aucun débat. Cependant, Benjamin Constant s'élança à la tribune, comme s'il s'agissait de la défense des libertés publiques :

« Qu'on ne mutile pas, s'écria-t-il, nos discus-
« sions qui, sans doute, seront souvent sans résul-
« tats! Qu'on ne nous envie pas une résistance
« qu'il est toujours possible, qu'il est si facile de
« déjouer! Qu'on ne s'effarouche pas de quelques
« paroles qui, après avoir retenti dans cette en-
« ceinte, iront se perdre dans les airs! Qu'on ne
« rende pas notre institution une chimère, et la
« risée de l'Europe!... »

Tout Benjamin Constant est là : cet élan intempestif, généreux mais bruyant, disproportionné

(1) Cf. son livre sur *Le salon de Mme Helvétius* (Paris, Calmann Lévy, 1894, in-12, pp. 155-156).

avec les conjonctures qui l'ont fait naître, il le rééditera maintes fois au cours de sa vie publique. — « Mme de Staël, dont le salon était ouvert à tous ceux qui faisaient de l'opposition, écrivit, le 5 janvier 1800, à Rœderer pour lui demander ce que voulait dire ce déchaînement de la presse « contre « un homme qui avait prononcé un discours « indépendant sur une question de règlement ». Mais il était déjà trop tard; l'opinion publique était saisie par les journaux officieux, et elle marchait à leur suite, englobant dans une même défaveur Mme de Staël, Benjamin Constant et les Idéologues (1). »

Mis à l'ombre, en quelque sorte, pendant les

(1) Voy. Ant. Guillois, *loc. cit.*, p. 156. — D'emblée, Mme de Staël admira fort l'éloquence, la vivacité d'imagination, la fertilité d'expédients du jeune magistrat dont elle s'attribuait sans doute en partie la formation intellectuelle. Elle lui décerne, sans compter, d'hyperboliques éloges : « L'un des tribuns, ami de la liberté, et doué d'un des esprits les plus remarquables que la nature ait départis à aucun homme, M. Benjamin Constant... » (Cité par Mme Charles Lenormant, *Coppet et Weimar, Madame de Staël et la grande-duchesse Louise*, p. 23; Paris, Michel Lévy, 1862, in-8, chap. I : *Résistance du Tribunat, imputée en partie à la baronne de Staël.)* — Suivit, à brève échéance, l'élimination de vingt membres du Tribunat, parmi lesquels figuraient plusieurs amis de la baronne (les principales parmi les vingt victimes de l'épuration étaient Chénier, Ginguené, Chazal, Bailleul, Courtois, Ganilh, Daunou et Benjamin Constant) : mesure qui bannissait du sein de cette assemblée tous les hommes un peu marquants dont la notoriété, l'opposition et le langage importunaient le Premier Consul.

dix ou douze années d'inaction et de silence forcés qui lui mirent nécessairement un peu de plomb en tête, Constant revenait en France animé des meilleures intentions, moins prompt à parler, muni d'observations utiles que le spectacle de la réalité et la comparaison avec l'état social des diverses nations où il avait vécu n'avaient pu manquer de faire naître en lui. Dans les dernières années de l'Empire (1812-1815), Benjamin travailla beaucoup, ne bougeant guère de sa table à écrire, sans pour cela se désintéresser des graves tragédies de la politique européenne, qu'il avait suivies avec attention du fond de son exil. Le 10 juillet 1813, il expédiait de Göttingue à son cousin Ch. de Constant de Rebecque une assez longue lettre, spirituelle et prophétique : « Je doute de la paix, lui disait-il. Ce n'est pas que les Anglois et tous les coalisés n'ayent fait assez de bêtises pour que personne ne puisse croire qu'ils en feront moins à l'avenir; de sorte que la paix est, aux yeux de tous ceux qui réfléchissent, de quelque opinion qu'ils soyent, le besoin universel. Mais il n'en résulte pas qu'elle se fasse, au moins par suite des négociations actuelles. Voltaire appeloit le superflu une chose nécessaire; il paraît qu'on regarde aujourd'hui le nécessaire comme une chose superflue; d'où je conclus que, la paix étant nécessaire à tout le monde, la guerre

se prolongera (1)... Je suis horribl
à finir l'ouvrage (2) dont vous me
que tout le monde écrit, vous conc
plus que jamais; cela ne m'est pas
jours cru que lorsque tout le mon
sonne n'écoute (3). »

A propos des opérations tragiq

(1) Allusion au congrès de Prague.

(2) *De l'esprit de conquête et de l'usurpati*
ports avec la civilisation européenne.

(3) En composant cette dissertation *De l'us*
cherchait de son mieux à tromper l'ennui, l
chantement byronien qui l'escortaient en tou
trouvaient que trop belle matière à s'alimenter
voyait, entendait ou sentait. Au cours des a
immédiatement la chute de l'Empire, il écrira
nombreuses brochures : *Des élections prochain*
électeur avec lui-même, en 1817; *Des électio*
Lettres à M. O. Barrot sur l'affaire Wilfrid
contre l'immixtion de la politique dans la jus
élections de 1818, Constant avait posé sa ca
mais il échoua. Plus heureux à celles de 18
(le 25 mars) par le collège de la Sarthe, où il
quement soutenu par Goyet, directeur du *Pr*
sans tarder son début oratoire à la Chambre.
dans la vie publique, mécontent de ne jouer a
affaires du pays, il fait aigrement le procès
tiques du jour. Il se plaint notamment de Ch
savons déjà qu'il ne l'aime guère). Dans une
teuse adressée à Mme Récamier (novembre 18
d'avoir fait à son parti *un mal incalculable*
mille maladresses (cf. p. 309 du recueil publi
mant). Il se montre, en cette même lettre, trè

Constant, dans une curieuse lettre conserv
la bibliothèque de Genève (Mcc 36[6]) et pu
naguère par M. Herriot, expose ses regrets
sonnels de la façon la plus leste et détachée.
jours supérieur aux événements, par sang-f
ou par un peu de cynisme, il accueille philos
quement, au moins en apparence, un catacl
qui, chez tant d'autres, suscite le désespoir, l
ou la colère (1) : « ... Le temps de l'espri
parti est passé, opine-t-il. On est d'une tolér
extrême, fondée sur l'égoïsme. Chacun est t
ment occupé de soi que personne n'a le temp
penser aux autres, et je n'ai reçu que des pre
de bienveillance de ceux mêmes dont j'étais a
fois le plus séparé. Les princes qui reviennent
admirables de modération. Ce qui les entoure
pas tout à fait aussi raisonnable. Mais la situa
est si difficile que la nécessité ramène à la rai
malgré qu'on en ait... »

Il n'est pas tendre pour l'Aigle déchu :

« Si le petit Corse qui a fini si bizarrem
m'avait mis dans sa confidence, je n'aurais
vendu ma petite campagne, tous mes meuble
la plus grande partie de ma bibliothèque, ch
que je regrette à présent beaucoup. Mais il pa

sait si bien établi ! La nation était si complaisante ! J'ai envie de leur faire un procès à l'un et à l'autre pour m'avoir dupé (1). » — Voilà de l'*humour*, ou je ne m'y connais pas ; et ces dernières lignes semblent presque sorties de la plume de Voltaire.

Mais halte-là ! J'ai déjà noté, en tâchant d'analyser le caractère de cet ondoyant personnage, sa propension à traiter légèrement, à la cavalière, les choses qui lui tiennent le plus au cœur. Ce serait, certes, user à son égard d'une insigne mauvaise foi que de lui garder rancune de semblables propos ; car il lui arrive fréquemment de pirouetter sur ses talons, de plaisanter sans en avoir, au fond, la moindre envie. Ne croyons donc pas trop vite qu'il professât ce dédain pour le *petit Corse,* ni qu'il tirât simplement de son aventure cette conclusion, à savoir qu'il avait été fort sot de se laisser ainsi jouer et léser, lui Benjamin Constant, dans ses intérêts personnels. A côté des récriminations sarcastiques qui semblent masquer son seul dépit, nous avons le droit et le devoir d'aligner des textes plus sérieux, plus

(1) Rapprocher de ce passage si lestement tourné le très important *Mémoire sur les Cent Jours*, explication de son revirement politique. — Paris, Didier, 1829, in-8°. — Consulter aussi, sur l'*apostasie* de Benjamin Constant, j'entends sur son attitude en 1814-1815 (jugée par de Barante, Duvergier de Hauranne, Coulmann, Loève-Veimars, Villemain, Louis de Loménie, M. An. France), le substantiel chapitre du livre de M. Éd. Herriot, *Madame Récamier et ses amis*, t. I, chap. xii.

graves, où ce n'est plus l'homme d'esprit, mais l'homme de cœur qui se dévoile à nous.

L'érudit expert Ét. Charavay a pu réunir jadis vingt-trois lettres autographes (1) de Benjamin Constant au baron et à la baronne Degérando : utile dossier confidentiel où l'ex-tribun expose ses déboires et ses peines, et parfois plaide *pro domo*. Il y parle de Mmes Récamier et de Staël, de Camille Jordan, de Bernadotte, de la défense de Hambourg par le maréchal Davout, etc. Le 2 mai 1815, il accuse, auprès de ses amis, l'opinion publique de sévérité mal fondée : « Nous avons été rudement jugés pour notre pauvre Constitution, que je crois malgré cela meilleure que toutes celles qui ont paru encore. A l'user, j'espère qu'elle ira bien, et que son succès nous justifiera. » — Dans une lettre de la même année, Constant blanchit en ces termes sa conduite : « Non, je n'ai ni regret, ni repentir de ce que j'ai fait. Je trouve, au contraire, que j'ai suivi la ligne que je devais suivre ; et lors même que je suis le plus péniblement ému, je préfère encore mon sort à celui que j'aurais eu au dehors, mendiant la guerre contre mon pays et le massacre de mes concitoyens pour le rétablissement d'une famille... » — Plus loin, il proteste énergiquement contre la réputation qu'on

(1) Dont cinq signées, et les autres signées seulement des initiales ; 28 pages in-4° ou in-8° (*Bulletin Charavay*).

lui fait : « Une singularité de ma vie, dit-il, c'est d'avoir toujours passé pour l'homme le plus insensible et le plus sec, et d'avoir constamment été gouverné et tourmenté par des sentimens indépendans de tout calcul, et même destructifs de tous mes intérêts de position, de gloire ou de fortune. »

Je suis convaincu qu'il le croyait réellement !

La période des Cent Jours est, sans contredit, celle où l'attitude de Benjamin Constant fut le plus violemment attaquée. M. Eug. Asse, en son excellent article sur Constant (1), résume avec clarté cette crise : « Si dans sa nouvelle brochure *De la responsabilité des ministres* (2) (Paris, 1815 et 1818), où il ne voyait, dans les attentats commis par les ministres contre la liberté, la sûreté et la propriété individuelle, que des délits soumis aux tribunaux ordinaires, et pour les autres constituait la Chambre des pairs en haute cour de justice, B. Constant n'était pas d'accord avec le projet ministériel, il n'était pas radicalement hostile à la Restauration, prêchait l'union entre les partis, et décernait le titre de libéral à Chateaubriand après l'apparition de ses *Réflexions politiques* (novembre 1814). Le lendemain du

(1) Grande Encyclopédie, t. XII, p. 573.

(2) Cf. Louis Michon, *L'ébauche du gouvernement parlementaire sous la première Restauration*, dans *le Correspondant* du 10 août 1904.

débarquement de Napoléon (6 mars 1815), il protestait, dans un article du *Journal de Paris* (11 mars), et prit part avec La Fayette, Lainé, Lally, etc., à des négociations pour décider la cour à s'appuyer sur les libéraux.

Peu après la publication de la correspondance suivie de Benjamin Constant avec Mme Récamier, M. Charavay annonçait dans son *Bulletin* une lettre spécialement intéressante du célèbre homme d'État à son ami M. Deyres *(Paris, 21 juillet 1820; 5 pp. 1/2 in-4°);* c'est une épître politique sur la nécessité de se préparer sérieusement aux élections. Constant examine les moyens que peut employer le gouvernement, en cette occurrence, pour écarter ceux d'entre les candidats qui l'offusquent ou qui lui déplaisent, et il développe, à ce sujet, de piquantes considérations. — Le gouvernement, observe-t-il, compte sur les affections de localité : « il s'occupe maintenant à recueillir des renseignemens; et s'il entrevoit que cette disposition prédomine, il dissoudra la Chambre, dans l'espoir d'éloigner sept ou huit membres que vous devinez et parmi lesquels j'ai l'honneur d'être placé. Il faut donc que les arrondissemens s'entendent là-dessus, dans le cas de dissolution surtout, et qu'ils ne se reposent les uns sur les autres pour la nomination de candidats externes... »

Je n'ai rien dit encore de son intégrité. Ben-

jamin Constant, si allègrement dissipateur de son patrimoine quand il s'asseyait (ce qui lui arrivait souvent) devant le tapis vert, se montrait, du moins, — et le mérite n'en est pas médiocre, — ménager des deniers de l'État, comme le prouve la très remarquable lettre (1) où il soutient que les pensions accordées par le roi pour services rendus à sa dynastie ou à sa personne doivent être payées par la liste civile, et non par des ministres, lesquels sont forcés, pour y subvenir, de manquer aux lois et d'ordonner des dépenses non autorisées. « Étranger à toutes les intrigues, déclare-t-il, indifférent aux individus, je suis ma route, sans m'enquérir des personnes. Je ne me détourne pas pour les éviter, quand je les y rencontre. Je ne me détournerais pas plus pour les chercher, si je ne les y rencontrais pas ; et certes je suis trop ami de la liberté pour que des dissidences philosophiques ou littéraires puissent influer sur la manière dont je remplis ma mission philosophique. »

Résumons aussi rapidement que possible le rôle joué par Benjamin Constant parlementaire. Il s'était montré notoirement hostile, dès le début, au ministère de Villèle (2) (15 déc. 1822).

(1) Lettre autographe signée, mais sans le nom du destinataire, qui est peut-être le baron d'Eckstein ; 1 p. 3/4 in-4° *(Bulletin Charavay)*. — Date : *Paris, 28 avril 1827*.

(2) Cf. l'article de M. Eug. Asse *(Benjamin Constant)* dans la *Grande Encyclopédie* (t. XII, p. 574.)

Aussi, après sa réélection à Paris (1) (25 fév. 1824), chercha-t-on à se débarrasser de lui. Sa qualité de Français lui fut contestée, lors de la vérification des pouvoirs ; mais sur le rapport de Martignac, elle lui fut enfin reconnue, non pas, il est vrai, du chef de ses ancêtres paternels, mais comme descendant, par sa mère, d'officiers suisses au service de la France.

Opposé à la guerre d'Espagne (1823), dont il redoutait les conséquences, autant pour les libéraux français que pour ceux d'au delà les Pyrénées, il se prononça, par contre, en faveur de l'indépendance de la Grèce, et écrivit son pamphlet : *Appel aux nations chrétiennes en faveur des Grecs* (Paris, 1825). — Dans la pièce de vers que nous citons plus loin (pp. 423-426), et qui fut lue en son honneur à la fin d'un banquet, on retrouvera exprimé ce souvenir de la sympathie que Constant, comme Byron, V. Hugo et Casimir Delavigne, portait aux Hellènes se soulevant pour la liberté.

La politique n'absorbait pas tout entier Benjamin Constant. Il publie enfin l'ouvrage qui, depuis

(1) A propos de ces élections de 1824, rappelons incidemment ce passage d'une lettre du duc Mathieu de Montmorency à Mme Récamier *(Paris, ce 28 février 1824)* : « Je vous ai parlé de *chambre*, elle s'annonce excellente. Les premières élections d'arrondissement dépassent tout ce qu'on attendait : sur cinquante et quelques, il y avait seulement cinq libéraux, mais très marquants, et un entre autres que vous connaissez *(Benjamin Constant)*, et dont on aurait bien pu se passer. »

(*Souvenirs et correspondance de Mme Récamier*, t. II, p. 70.)

1796, n'avait cessé d'occuper sa pensée, une étude d'ensemble sur le caractère et l'évolution du sentiment religieux (1) ; il donne à l'*Encyclopédie moderne* son grand article sur le *Christianisme* (1825).

Réélu, aux élections de 1827, à Paris et à Strasbourg (19 nov.), il opta pour ce dernier collège.

Ses discours et ses votes, empreints toujours du même libéralisme, contre la loi dite *de tendance*, et celles sur le sacrilège, sur le droit d'aînesse (févr. 1826), contre la loi sur la liberté de la presse, appelée, par une cruelle ironie, *loi de justice et d'amour*, etc., le désignaient pour être un des 221 députés qui signèrent l'adresse du 16 mars 1830, laquelle amena la dissolution de la Chambre. — Chez lui, nulle opposition systématique. Au début du règne de Charles X, il avait contribué à ménager au souverain une réception très chaude lors de son voyage en Alsace (sept. 1828), où lui-même se trouvait alors. Réélu comme tous les 221, il était malade à la campagne lors de la publication des ordonnances, le 25 juillet, et de la protestation des journalistes (le 26). Il semble qu'à ce moment il ait mal auguré de l'issue du conflit et préparé sa retraite en Suisse avec sa femme. « Nous nous sommes trompés », aurait-il dit à Odilon Barrot. Cependant, averti par Laffitte

(1) *De la Religion considérée dans sa source, sa forme et son développement* (Paris, 1823-1825, 2 vol. in-8°; 2e édit., 1826, t. Ier seulement).

de la tournure que prenaient les événements, il se rendit à Paris, où il signa la protestation de la presse et la proposition législative qui nommait le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume (30 juillet). Le lendemain, il se faisait porter en litière à l'Hôtel de Ville, où La Fayette, aux applaudissements unanimes, donna l'accolade à ce prince.

Le nouveau régime nomma Benjamin Constant président du Conseil d'État (27 août). Il mourut trois mois et demi plus tard, sans avoir connu le calme et le repos au cours de cette existence de soixante-trois années. Jusqu'à ses derniers instants, Constant voulut continuer à mener cette vie active, occupée, dont il s'était fait une habitude, une loi. — On a conservé de lui (1) la déclaration envoyée à la commission municipale de Paris le vendredi 30 juillet 1830, et remplacée le lendemain par une autre, rédigée par Guizot; elle débutait ainsi :

« La réunion des députés actuellement à Paris a pensé qu'il était urgent de prier Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans de se rendre dans la capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume, et de lui exprimer le vœu de conserver les couleurs nationales, etc. »

(1) Pièce autographe vendue par M. Charavay *(1 page in-folio)*. Deux mots *(des chambres)* qui se trouvent dans cette déclaration sont de la main de Guizot.

— Le 7 août suivant, 219 députés, représentant environ 100,000 électeurs, offrirent au duc d'Orléans la couronne et le titre de *roi des Français*, qu'il accepta le surlendemain (9 août). Guizot eût voulu qu'il s'intitulât Philippe VII. On lui fit prendre le nom de Louis-Philippe Ier.

Constant trouve encore la force d'écrire deux grandes pages in-4° à Voiart *(Paris, 10 octobre 1830)*, touchant son projet *sur les subsistances* que sa maladie ne lui a pas permis de lire ; mais, puisqu'il a invité M. Guizot à se le faire représenter, il ne doute pas qu'il n'en profite, « toutes les améliorations devant arriver tôt ou tard sous un gouvernement tel que le nôtre. »

Jusqu'au bout, aussi, Constant fut fidèle à cette générosité bienfaisante, efficace, qui lui valait près de ses amis et même des étrangers un renom mérité de tuteur complaisant et serviable des intérêts d'autrui. Toute sa vie, en effet, n'avait-il pas professé, selon le beau mot de Bossuet, que « la prescription contre la violence et l'iniquité est immortelle » ? Et n'avait-il point dépensé ses forces, sans compter, pour le triomphe du droit et de la justice? — Il pratiquait, par surcroît, l'indulgence et la charité qui sauvent de la déchéance et de l'infamie. Il était las, malade, il n'avait plus peut-être qu'un rayon de connaissance, quand, deux mois avant sa fin *(Paris, 3 octobre 1830)*, il apposait sa signature encore ferme

sous cette supplique présentée à un maréchal de France, au héros d'Austerlitz, de Wagram et de la Moskowa, par un groupe de militaires coupables implorant leur réintégration dans l'armée du nouveau monarque, Louis-Philippe d'Orléans :

« J'ai l'honneur d'adresser à monsieur le maréchal Gérard (1) la demande de plusieurs soldats détenus qui désirent servir Sa Majesté. Monsieur le maréchal jugera de leur demande dans sa sagesse ; je ne suis qu'un simple intermédiaire.

« Je prie monsieur le maréchal d'agréer tous mes hommages (2). »

Il est temps d'aborder maintenant le sujet propre dont l'examen constitue la seconde section de ce volume, à savoir le récit des événements qui précédèrent l'élection de Benjamin Constant comme député de Strasbourg. S'il était opportun de parcourir brièvement, comme nous l'avons fait, les autres étapes de sa vie politique, mieux connues de ses biographes, il importe de retracer avec tout le détail convenable ces voyages, contrôlés de près par le gouvernement, où Constant

(1) Député de l'opposition en 1822 et 1827, Gérard devint ministre de la guerre après 1830. — Voir sa *vie* par J. Nollet.

(2) L'original de cette pièce laconique est en ma possession. On ne peut contempler ces lignes sans être ému. Un élan de pitié comme celui-là rachète bien des fautes !

put savourer à souhait les délices de la popularité que lui ménagèrent adroitement ses amis d'Alsace. Un court préambule sur l'état de cette province à la date qui nous occupe (1827-1830) nous semble d'abord de mise; et pour le reste, les faits parleront assez d'eux-mêmes. Nous nous retrancherons derrière les textes officiels, et n'interviendrons que le plus rarement possible.

L'Alsace ne pouvait passer, même aux yeux des plus timides, pour un foyer d'agitations civiles. Aussi bien, ses préfets ne manquent-ils pas de rendre très haut hommage aux qualités sérieuses, aux mœurs calmes de leurs administrés, à l'excellent esprit d'ordre et de discipline qui les animait. Au vrai, jamais elle ne semble avoir fait grise mine à la monarchie restaurée. Là, nul ferment de discorde; nulle menace de révolte, et, à part quelques protestations individuelles (1) plus ou moins clairement exprimées, nulle velléité d'émeute. Un sol qui rend la semence avec usure n'est pas propice aux insurrections, aux barricades, comme le dur pavé des villes. Heureuse contrée, bercée par une paix

(1) Surtout parmi les gros messieurs à qui leur situation de fortune assurait l'indépendance absolue, et parmi les *intellectuels*, les étudiants des Facultés de l'État, volontiers frondeurs sous tous les régimes, par conviction ou par divertissement.

plus que séculaire, terre variée de montagnes, de vallons et de plaines, plus soucieuse de bien-être, de prospérité matérielle, que de vains conflits politiques, fière de sa fertilité merveilleuse, de sa florissante industrie régionale, de ses richesses agricoles et manufacturières toujours accrues par une sage économie et par la comparaison constante avec l'étranger, province plantureuse et gaie, commodément assise entre les Vosges et le Rhin, largement, hospitalièrement ouverte au commerce, aux industries, aux idées des pays limitrophes, Lorraine, Franche-Comté, Suisse, Allemagne, elle avait été respectée dans l'intégrité de son territoire par les traités de 1815 (1). La capitale, Strasbourg, cité laborieuse et bien munie, — au moins en apparence, — avec sa forte ceinture guerrière, sa brillante académie, ses beaux établissements d'instruction, ses multiples écoles où catholiques, protestants, israélites rivalisaient de zèle et d'émulation, avec ses usines pleines d'habiles artisans, Strasbourg avait perdu toute indépendance politique, mais longtemps gardé d'appréciables privilèges locaux, un gouvernement municipal, un grand et un petit sénat. Sa bourgeoisie acceptait avec quiétude le nouvel état de choses. Seule, une poignée d'opulents propriétaires, maîtres de scieries et de forges,

(1) Moins la forteresse de Landau, réunie à la Bavière (Palatinat).

avocats ou banquiers, se donnait le luxe d'afficher, en face des fonctionnaires timorés ou apeurés et des préfets congrûment stylés, un franc-parler et de libres allures qui, parfois, ne laissaient pas de mettre sur le qui-vive les représentants du pouvoir. Par contre, les paysans se montraient paisibles, uniquement attachés à leurs fermes, à leurs domaines. C'était sans penser à mal que les blondes fillettes des campagnes offraient leurs bouquets à M. le député Benjamin Constant, ces rieuses filles d'Alsace dont le ruban aux larges coques noires n'évoquait pas encore la symbolique croix de deuil, ni les sombres ailes de l'oiseau du souvenir, vers qui s'envoleront, cinquante ans plus tard, les regrets de la patrie mutilée... (1).

Les protestants, très nombreux, sans prétendre former un État dans l'État, avaient pris pied dextrement et solidement, depuis un siècle, sur toute l'étendue de l'Alsace. Leur influence morale et leur rôle professionnel y étaient vite devenus assez considérables (2). Presque tous vivaient à leur aise; certains occupaient des postes en vue. Il est faux qu'ils fussent traités, surtout depuis la chute de l'Empire, avec défiance et défaveur,

(1) René Bazin, *Les Oberlé*; la cueillette du houblon.

(2) Il y avait aussi pas mal d'israélites, et deux grands rabbins, un à Strasbourg, un à Colmar.

comme B. Constant ne se gênait pas pour l'avancer en ses jours de mauvaise humeur. Constant, par parenthèse, sans se poser comme Guizot en *pape des huguenots*, ne perdait point une occasion de plaider pour ses coreligionnaires. — Il serait curieux, à ce propos, de rechercher quels furent ses rapports exacts avec le grand doctrinaire (1), en comparant les vues politiques, philosophiques et religieuses de ces deux personnages doués de complexions si dissemblables, mais tous deux également dévoués à la communion protestante. C'est un sujet que j'indique en passant, que je ne puis ici même effleurer.

Mais non, les protestants, sachons-le, n'étaient nullement à plaindre sous les derniers Bourbons. On ne les écartait ni des charges, ni des honneurs. La censure ne rognait pas leur plume ; ils avaient voix au chapitre dans les assemblées délibérantes. D'ailleurs, la révocation de l'Édit de Nantes, les vexations confessionnelles, l'exil, la mise à l'index, étaient devenus de l'histoire bien antique ! Les petits-fils de ceux qu'en 1685 on traitait en brebis égarées et qu'on chassait honteusement du bercail, étaient rentrés conscients de leur valeur et jaloux de l'imposer. Depuis la *Déclaration des droits*, confirmée par la Charte, ils

(1) Guizot, royaliste constitutionnel sous la seconde Restauration, ne sera envoyé qu'en janvier 1830 à la Chambre, par les électeurs de Lisieux.

levaient la tête, parfois plus haut que de raison. Ils avaient bec et ongles pour se défendre en cas d'attaque. Ils s'épaulaient mutuellement, au besoin. C'est chez eux que s'était réfugié l'esprit de caste sacerdotal, maté par la Révolution.

Ils possédaient une organisation ferme, assujettie à la plus stricte hiérarchie. Ils se divisaient en protestants de la confession d'Augsbourg ou *luthériens*, et protestants réformés ou *calvinistes*. Dans le département du Bas-Rhin, les premiers — ceux de la confession d'Augsbourg — avaient des consistoires, des inspections ecclésiastiques, des consistoires généraux, une académie, un séminaire, à Strasbourg, pour la formation des ministres, une Faculté de théologie, où leurs plus brillants sujets professaient, parfois avec éclat, avec la théologie proprement dite ou science de la religion, la philosophie, les belles-lettres, les langues et littératures anciennes, modernes et orientales (1). Le baron de Türckheim, personnage de marque, député, entouré de la considération universelle, était, en sa qualité de président du Consistoire général, directeur de cette académie, que bien des Facultés de l'État ne valaient point.

Les *réformés* avaient, de leur côté, leurs prêtres ou pasteurs, leurs consistoires et leurs synodes

(1) Une chaire spéciale de *dogme pour les églises réformées* fut créée près de cette Faculté; le cours était fait par le doyen *Haffner*.

distincts, dont les séances, soumises pour la forme à la permission et au contrôle du gouvernement, ne pouvaient durer plus de six jours, et dont les décisions devaient être proposées à l'approbation du roi.

On trouve dans la correspondance des préfets de Charles X des notions qu'il est expédient de retenir sur l'état d'esprit de ces cercles protestants à la fin du règne : pas l'ombre de révolte ouverte à enregistrer, bien entendu, mais peut-être, vis-à-vis des autorités, un désir latent de picotage, de taquinerie vénielle, dont s'irritaient ou s'agaçaient les délégués du pouvoir central (1). — Au total, rien de grave.

A la Chambre, en 1829, l'Alsace comptait onze députés pour un territoire peuplé d'un peu plus d'un demi-million d'habitants. Dans le Bas-Rhin, Strasbourg avait pour députés deux indigènes, personnages riches et bien posés en ville, *Saglio* et *de Türckheim*, l'un négociant, l'autre banquier. Dans les collèges d'arrondissement (Saverne, Benfeld, Haguenau, Strasbourg), trois gentilshommes aux noms ronflants et compliqués : baron *Wangen de Géroldseck* (un nom qui rappelle le répertoire de Jacques Offenbach), baron *Zorn de Boulach*, vicomte *Renouard de Bussières*, tous trois mem-

(1) Voyez la lettre, citée plus loin (p. 483), du préfet de Strasbourg au ministre de l'intérieur, à la date du 14 octobre 1829 (relative au rôle des deux députés de la ville).

bres du conseil général : Benjamin Constant, étranger au pays par ses attaches de famille, siégera à côté d'eux. — Dans le Haut-Rhin (1) : à Colmar, *André*, conseiller à la Cour royale, et *Migeon*, maitre de forges, membre du conseil général ; dans les collèges d'arrondissement (Altkirch, Colmar, Belfort), un baron *de Reinach* et un baron d'*Anthès*, tous deux membres du conseil général, plus un simple fonctionnaire, *Haas*, receveur des finances à Belfort (2).

Vaste exploitation industrielle, prospérité matérielle, tranquillité morale, liberté de conscience, calme et repos, glorieuses traditions historiques, l'Alsace possédait tous ces privilèges dans les dernières années de la Restauration. Quand B. Constant, en plus d'une occurrence, et notamment dans la requête à Martignac citée plus loin,

(1) Mulhausen *(Mulhouse)* n'appartenait à la France que depuis 1798.

(2) *Statistique :* le *Bas-Rhin*, dont B. Constant allait représenter les intérêts à la Chambre, était, en 1827-1830, un département relativement considérable, si on le compare à celui de la Seine, lequel, pour une superficie de 46.181 hectares, comptait une population de 821.706 âmes (d'après le recensement de 1826) et payait près de neuf millions d'impositions directes. Le Bas-Rhin atteignait alors, pour la population, plus de la moitié du chiffre de la Seine : 535,467 habitants (Superficie en hectares : 417,300. Total des contributions directes : 2.463.493 fr. 78. — (Cf. *Almanach royal* de l'année 1827, p. 406 ; *tableau comparatif des 86 départements*). — Le *Haut-Rhin* était, à tous égards, un peu moins important, un peu moins *fort*, sous le rapport de la prospérité matérielle et du rendement.

parle de ses souffrances, des mesures vexatoires qu'elle subit au détriment de sa fortune et de son essor, on est donc fondé à croire qu'il exagère pour se donner de l'importance, ou qu'il voit mal. La lutte des partis, les querelles dogmatiques étaient moins acerbes là qu'ailleurs : les notions que nous livrent, à cet égard, les messages des préfets de l'époque au gouvernement royal paraissent exactes et bien informées. Les protestants dominaient sur bien des points, mais les conflits de castes comme les jalousies confessionnelles et les rivalités politiques étaient apaisés. Les haines étaient mortes, ou couvaient à l'état latent. On parlait l'allemand dans beaucoup de villages ; les villes imprimaient leurs journaux dans les deux langues ; l'accent local pouvait choquer l'oreille des gens de l'Ile-de-France, mais partout aussi l'âme était bien française (1).

Aujourd'hui, tandis que les patriotes parisiens enguirlandent des fleurs du souvenir la statue de Strasbourg, l'Allemagne, qui s'est emparée de l'Alsace, superpose de plus en plus opiniâtrément l'empreinte germanique à notre vieux cachet na-

(1) Cf. les pages relatives à la région lorraine et alsacienne dans le magistral *Tableau de la Géographie de la France*, par M. Vidal de la Blache, qui sert d'introduction à la grande *Histoire de France* publiée sous la direction de M. Ern. Lavisse (Paris, Hachette, 1903) ; l'article reproduit par la *Revue alsacienne illustrée* de juillet 1904, avec des *Notes préliminaires* de M. le Dr F. Dollinger.

tional, toujours trop résistant à son gré; il faut plus de trente-cinq ans pour déraciner les mœurs et l'esprit d'une race vingt fois séculaire! Les catholiques allemands tiennent congrès à Strasbourg (1). Metz, naturellement imprenable, est le plus vaste camp retranché qui se puisse voir. Les usines, les manufactures, où les sujets de Guillaume se substituent en masse aux Français demeurés par option, se sont accrues sans arrêt et pullulent sur la *terre d'Empire* (2). Mais le chaos où se débattent les partis politiques, aussi

(1) Le congrès des catholiques allemands s'est réuni pour la première fois à Strasbourg, du dimanche 20 août au jeudi 24 août 1905. Jusqu'à présent, le groupe catholique alsacien formait, au Reichstag, un groupe distinct du « centre parlementaire catholique ». Après le congrès, la fusion s'opéra, augmentant ainsi l'influence déjà très considérable du groupe parlementaire catholique. La presse allemande de tous les partis attacha une grande importance aux travaux de cette assemblée; elle envoya, pour en rendre compte au public, deux cents représentants de toutes les contrées de l'Allemagne, et 35,000 étrangers affluèrent, pour cette solennité, dans les vieux murs de Strasbourg. — Voy. les récentes études de M. Goyau qu'a publiées la *Revue des Deux-Mondes*.

(2) D'après les rapports des surveillants de l'industrie en Alsace-Lorraine, on a compté, en 1904, dans la Basse-Alsace, 3,025 fabriques, 2,752 dans la Haute-Alsace et 1,534 en Lorraine, avec un chiffre total de 193,650 ouvriers. Ceux-ci se répartissent comme suit : Basse-Alsace, 55,197; Haute-Alsace, 84,985; Lorraine, 53,558. Il y a lieu d'ajouter 21,761 ouvriers occupés dans des mines ou des carrières souterraines, de sorte que le chiffre total des ouvriers se monte à 215,441, dont 155,300 ouvriers adultes, 44,380 ouvrières, et plus de 7,000 enfants ou adolescents. — Les surveillants ont procédé, en tout, à 2,693 inspections en Alsace-Lorraine. — Voir *le Journal d'Alsace*, *l'Express de Mulhouse*, etc.

nombreux que chez nous, mais les antagonismes religieux éveillés de toutes parts, mais les discussions violentes entre les protestataires et leurs rivaux, les appréciations contradictoires provoquées, de l'extrémité de la Basse-Alsace à l'autre bout de la Haute-Alsace, par les livres (*Les Oberlé*, etc.) où la thèse brûlante est posée, tout cela ne prouve-t-il pas amplement que le colosse a des pieds d'argile? — Tout imbu qu'il fût d'idées germaniques, Benjamin Constant, s'il revenait en ce monde, adhérerait au moins à ce vœu d'un savant qui se flatte de réaliser dans l'avenir, par le règne inviolé de la science et de la raison, la belle chimère de la paix universelle :

« Ce que nous désirons, c'est que tous les États soient constitués par le libre consentement des populations, aucune n'étant contrainte par la force à demeurer soumise à une oppression étrangère (1). »

L'Alsace avait accueilli les idées révolutionnaires avec une sympathie marquée. Elle prodigua son sang, en 1792, pour chasser l'envahisseur. Sous Napoléon, ses conscrits semèrent leurs os sur tous les champs de bataille de l'Europe (2) ;

(1) Lettre de M. Marcelin Berthelot, secrétaire perpétuel de l'académie des Sciences, à M. le sénateur Petitjean, président du comité d'organisation du Congrès de la Libre pensée (sept. 1905).

(2) Cf. *Les généraux alsaciens pendant la Révolution et le premier Empire*, par P.-A. Helmer (Colmar, 1903).

quelques-uns des plus valeureux capitaines de l'épopée impériale venaient des bords du Rhin et de l'Ill : Kléber de Strasbourg, Rapp de Colmar, Lefebvre de Rouffach, et cent autres. « Soixante-deux généraux alsaciens s'illustrèrent pendant la Révolution et l'Empire ; vingt-huit ont leurs noms gravés sur l'Arc-de-Triomphe. Et nous ne parlons pas de la légion obscure des simples soldats. L'Empereur, qui connaissait ses Vosgiens, disait d'eux : « Laissez-les parler leur allemand : ils « sabrent toujours en français ! »

Les longues années de paix qui suivirent n'auraient pu que consolider, s'il en eût été besoin (1), la fusion dès longtemps cimentée par la très large part octroyée aux Alsaciens dans l'administration française. Les Bourbons, la Révolution, Napoléon Ier, la Restauration, Louis-Philippe et Napoléon III, tous nos gouvernements, durant plus d'un siècle, furent unanimes dans l'éloge. On ne tarissait pas, en haut lieu, de bons points et de compliments officiels sur l'excellent esprit de ces populations, leur sens droit, leur pondération, leur netteté de vues ; « et, tandis que préfets et magistrats *de l'intérieur*, comme on disait alors,

(1) Voir, dans le *Correspondant* du 25 octobre 1904 (pp. 22[illegible]-253), le bel article de Jeanne et Frédéric Régamey : *Ce que veut l'Alsace. — L'évolution de son patriotisme* (notamment p. 245). — Cf. aussi, à la Bibliothèque nationale, le ms. fr. 11471 : *Histoire de l'Alsace,* par Joseph Sybille de Cheverry, ancien officier supérieur dans la garde royale (1851).

étaient reçus et traités en Alsace avec une extrême cordialité, les Alsaciens s'élevaient, à Paris et dans les provinces françaises, aux plus hauts emplois. De pareils souvenirs de vie et de tendances communes ne s'effacent point au cœur d'un peuple... (1) » — Aujourd'hui encore, Dieu merci, après trente-cinq ans écoulés, l'arrêt cruel de l'annexion, en unissant deux provinces si diverses, n'a pas rompu le lien moral qui les rattache à la France. De jeunes Alsaciens, nés après l'année terrible, publient à Strasbourg une *Revue d'Alsace illustrée* qui proteste hautement contre la conquête : « Nous voulons, disent-ils, refléter toute la vie nationale de l'Alsace, et démontrer qu'il existe bien une personnalité, un génie alsaciens, et que ce n'est pas le génie germanique. Politiquement séparés de la France, nous lui restons attachés par les liens d'une affectueuse reconnaissance. Elle fut notre éducatrice, et nous lui devons une supériorité de goût, de mœurs, de civilisation, que nos maîtres eux-mêmes ne peuvent nous contester. Ainsi nous consacrons cette Revue (2) à tout ce que nous vénérons, à tout ce

(1) J. et F. Régamey, *article précité*, p. 245.

(2) L'Académie française, décernant naguère (novembre 1905) une de ses couronnes à la *Revue d'Alsace*, la louait ainsi par la bouche de son secrétaire perpétuel *(Rapport sur les concours de l'année 1905; séance publique annuelle du jeudi 23 novembre 1905)* : « ... Ce n'est pas une entreprise commerciale; c'est l'œuvre désintéressée de jeunes Alsaciens, amis des lettres

qui nous a formés; nous souhaitons qu'elle serve de point d'appui à nos jeunes générations pour qu'elles restent fidèles aux traditions françaises de l'Alsace. » — Noble langage, et digne de parvenir aux oreilles des oublieux ou des indifférents!

Revenons à Benjamin Constant.

Ces manifestations de sympathie, parades en musique, banquets, exhibitions de pompiers en grande tenue, salutations et cris — nullement subversifs (« *Vive la Charte! Vive le Roi! Vive Constant!* ») — sous des balcons d'auberge illuminés, régates aux lanternes vénitiennes, toutes ces petites fêtes où, selon le cliché des gazettes, ne cessait de régner la plus franche cordialité, semblent à l'heure actuelle bien anodines, bien peu ténébreuses ou dangereuses, à nous qui en vîmes bien d'autres, qui assistâmes, il n'y a pas vingt ans, aux folles entreprises d'un général grisé par le succès, et qui n'avons tous les jours que trop fréquents sujets de déplorer les turbulentes réunions où souffle l'esprit jacobin, sectaire, l'oubli des traditions sacrées qui maintiennent la santé

et des arts, et qui ont uniquement à cœur « de conserver et de « défendre leur patrimoine intellectuel ». Ils nous racontent l'histoire de leur pays, ils en décrivent les beautés, ils en célèbrent les écrivains et les artistes; ils en reproduisent les monuments dans des illustrations qui sont, dans leur genre, de véritables chefs-d'œuvre. » — Sur la situation, les intérêts, les sentiments des Alsaciens-Lorrains, et pour la description exacte, nette, précise et vivante du pays (villes, paysages, souvenirs, mœurs, légendes), cf. Ém. Hinzelin, *En Alsace-Lorraine* (Plon, in-16).

du corps social, et, comme l'a dit un psychologue contemporain (qui s'est résolument classé parmi les *réactionnaires*), les funestes expériences instituées par les sophistes ou les charlatans de la démocratie (1). — Il n'en était point de même sous les frères de Louis XVI. On s'alarmait de peu. Les Bourbons, revenus dans les bagages de l'étranger, craignaient comme la peste toute saute d'opinion qui les eût remballés pour l'exil. Un mal répandait la terreur, à la cour; et ce mal s'appelait la verdeur de langage ou de plume des intrépides, des indépendants, qui n'étaient pourtant pas légion à cette époque!

Aussi, tenant compte de cet état d'esprit, ne devons-nous pas trop lever les épaules en constatant l'importance puérile ou l'indignation de commande, à propos de balivernes, dans les messages des agents chargés de tâter le pouls à l'opinion et, au besoin, de la rectifier, de gré ou de force. Peut-être même faut-il savoir gré à quelques-uns d'entre eux d'avoir daigné reconnaître que les courses électorales déguisées en voyages d'agrément de Benj. Constant ne constituaient pas un danger bien sérieux pour la sécurité publique. Ne trouve-t-on pas encore aujourd'hui des gens, même sensés, qui arrivent à se convaincre que les attentats sont une utile comédie

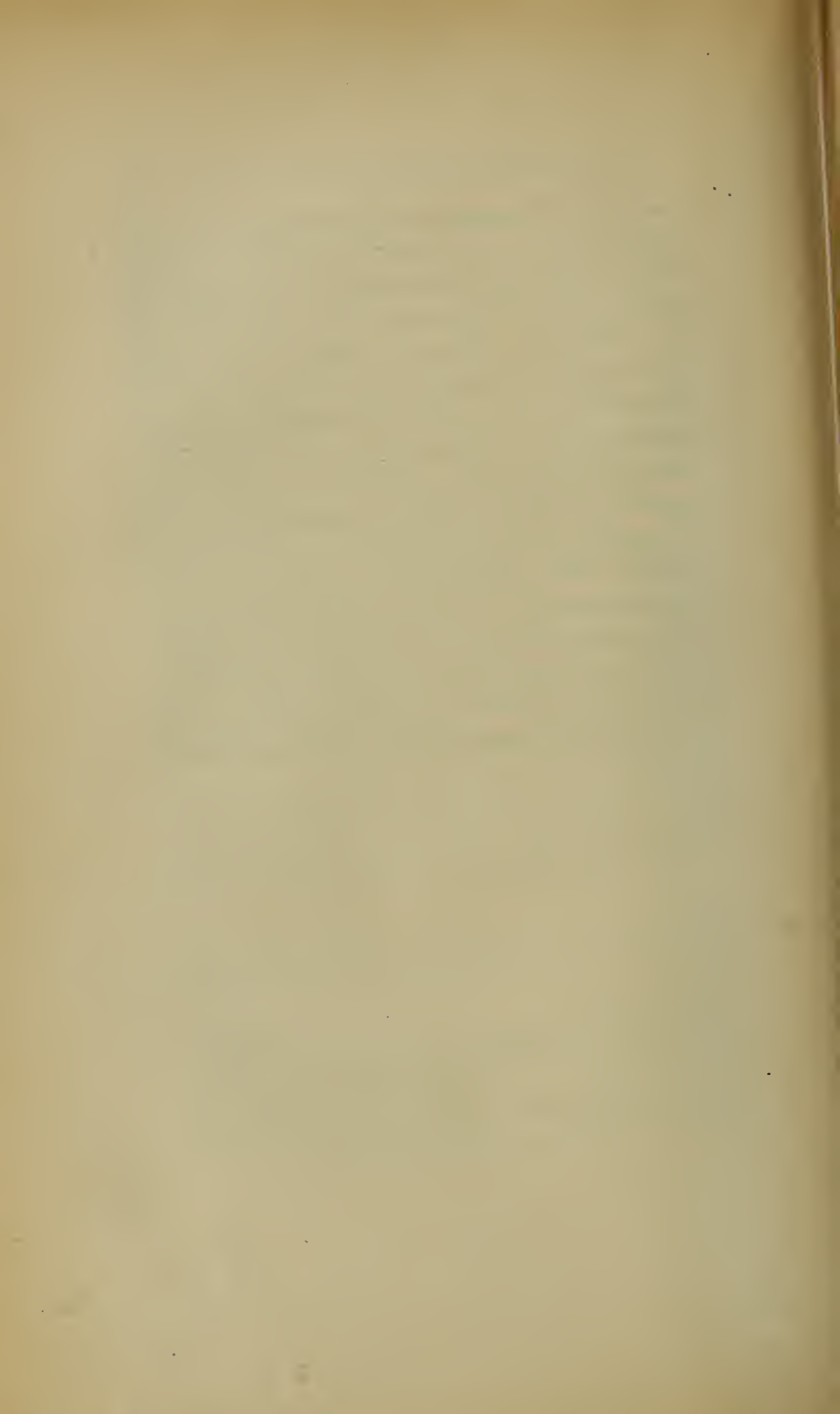
(1) Paul Bourget, *Le candidat*. — Cf. aussi G. Deschamps, *Le malaise de la démocratie, passim*.

truquée d'avance afin de justifier des mesures répressives? des mécontents qui, même de bonne foi, inclinent à voir dans les complots découverts au jour le jour une excellente invention de la police pour fortifier un régime chancelant? — Les gens d'esprit, dans les sphères officielles, évitaient le ridicule de considérer Constant comme un conspirateur, comme un agitateur, un *factieux*, un *révolutionnaire*. Tout au plus souriaient-ils de ses trop nombreux pèlerinages politiques, contents de l'appeler par dérision le touriste cosmopolite, le chevalier errant de l'opposition, le commis-voyageur du libéralisme. Ils le raillaient sur ses manies, sur le désordre de son existence décousue ; ils se refusaient à prendre au sérieux un homme qui menait de front le jeu, l'activité politique et la méditation philosophique. Mais le ministre Corbière, haineux, défiant et dur, pensait tout autrement à l'endroit de Benjamin : il persistait à le tenir pour un dangereux adversaire, dont on ne pouvait suivre de trop près les pas et démarches (1).

Et voilà pourquoi l'ex-député de la Seine et de la Sarthe, l'ami de Coulmann, le candidat chan-

(1) Corbière fut obligé de se retirer avec Villèle le 4 janvier 1828; ses successeurs à l'Intérieur en 1828 et 1829 continueront la tradition d'espionnage vis-à-vis de Benjamin Constant et des hommes politiques professant des doctrines similaires. — Voir, sur le comte de Corbière, le jugement d'un historien moderne que nous publions dans l'*Appendice* (pp. 552-553).

ceux à la députation de Strasbourg, sera sans relâche épié sur les routes et dans les villages d'Alsace, où l'escortent toujours, où le devancent parfois les émissaires subalternes de la police du roi, tandis que, dans les salons de leurs palais préfectoraux, Esmangart et Jordan, l'un avec l'impatience et les griefs d'un ennemi personnel. l'autre avec le respect du service commandé, attendent des ordres, colligent rapports, notes, notules ou procès-verbaux, aiguisent leur plume de combat, et s'imaginent de la meilleure foi du monde veiller efficacement au salut du royaume, à peu près comme le chevalier de la Triste-Figure, sur les grands chemins de la Manche, harcelait les fantômes de brigands qu'engendrait sa chimère,... avec — lui du moins — l'excuse d'une cervelle en délire et l'honneur d'un parfait désintéressement.



CHAPITRE VI

SUR LES ROUTES D'ALSACE

SOMMAIRE. — Recueil de pièces d'archives, relatives, pour la plupart, aux dernières années de la carrière politique de Benjamin Constant, et notamment à ses voyages électoraux en Alsace *(1827-1830)*. Papiers autographes relatant par le menu les divers événements provoqués par ses déplacements et son passage à travers les départements de l'Est : réceptions, fêtes, illuminations, banquets, remise d'objet d'art, hommage en vers. Correspondance des préfets avec l'administration centrale ; instructions du ministre ; comptes rendus confidentiels, rapports de gendarmerie ; articles de journaux ; lettre du préfet de police Delavau, etc. (Presque toutes ces pièces ont trait à l'élection de Strasbourg, et les principales s'échelonnent sur une période de trois années — *1827-1829.)* — Variations sur l'air : *Veillons au salut du royaume !...*

> « J'ai acquis ce que je désirais : de la réputation. Mon seul vœu, la seule chose à laquelle, à tort ou à raison, mon imagination s'attache, c'est de laisser après moi quelque renommée... *Quant à la popularité, je l'aime, je la recherche, j'en jouis avec délices.* »
>
> (BENJAMIN CONSTANT. *Écrit peu de temps avant sa mort.*)

> « ... *Yet I call you servile ministers !...* »
>
> (SHAKESPEARE, *Le Roi Lear.*)

PRÉAMBULE

Benjamin Constant n'avait, au total, été que peu tracassé par le gouvernement consulaire et le gouvernement impérial. Tout en l'éloignant, on lui témoignait

encore une certaine estime; il fut même, à la fin, dans les bonnes grâces du prince, qui recourut à lui pour tâcher de galvaniser sa puissance ébranlée. Mais c'est surtout auprès des derniers ministres de Charles X qu'il ne fut pas en odeur de sainteté. Alors on surveilla tous ses déplacements, ses moindres allées et venues; tous le molestèrent, l'injurièrent à qui mieux mieux. C'est un espionnage en règle, un réquisitoire de tous les instants. Qu'on lui offre un punch, un banquet, un feu d'artifice, une parade en musique ou une coupe ciselée, rien ne leur échappe; ils voient tout cela d'un visage courroucé; ou tout au moins ils feignent, par respect de la consigne, de s'en émouvoir (1). Esmangart, qui le déteste, s'en donne à cœur joie de le dénoncer. Le préfet de Bordeaux, Breteuil, écrivant au ministre de l'intérieur (2), enfourche ses grands chevaux; pour un peu, il promettrait de tenir en chartre privée *cet individu*. En

(1) Sur les alarmes du préfet Esmangart, augurant, non sans raison, que les ovations présageaient une candidature, cf. COULMANN, *Réminiscences,* t. III, pp. 140-142. — Une lettre bien comique aussi d'Esmangart est celle où il accuse B. Constant d'avoir répandu ou fait répandre à dessein le bruit de la chute du ministère, pour profiter de l'émoi des esprits.

(2) Le département de l'Intérieur est, à cette époque, rue de Grenelle, n° 101. — Rappelons ici les noms des ministres qui s'y sont succédé de 1821 à 1830 : le comte *Corbière* (14 décembre 1821-4 janvier 1828). Intérim : *Peyronnet* (6 septembre-29 octobre 1822); *id.* (9 juillet-2 août 1825) ; *id.* (30 août-19 septembre 1826). *Villèle* (intérim ; 31 octobre 1827-4 janvier 1828). *Vicomte de Martignac* (4 janvier 1828-8 août 1829). Du 27 août 1828 au 26 septembre 1828, intérim du comte *Portalis,* garde des sceaux. — Du 8 août 1829 au 18 novembre 1829, le comte *de Labourdonnaye.* Du 18 novembre 1829 au 19 mars 1830, le baron *de Montbel.* Du 19 mars 1830 au 27 juillet 1830, le comte *de Peyronnet.* — En tout, cinq ministres seulement.

tout cas, il s'engage à ouvrir l'œil sur lui,... et le bon. Ancien préfet du Mans, Breteuil, je le soupçonne, a dû avoir maille à partir avec Benjamin Constant dans la Sarthe, alors que celui-ci était député du département.

« Que signifient, s'exclament ces messieurs, ces orgies, ces saturnales au rabais, ces applaudissements soudoyés, ces festins composés en majorité de convives médiocres, de gens racolés, de petits commerçants, d'hérétiques en goguettes? » — Voilà comment s'exprime, à peu près, Esmangart, dans son message (bien curieux à tous égards) au ministre de l'intérieur, à la date du 5 octobre 1827.

Eh ! sans doute, il y avait dans ces réceptions, si l'on veut, un élément un peu drôle. C'est l'histoire courante de la plupart des manifestations populaires, je dis les plus tapageuses, celles où « les acclamations spontanées et l'enthousiasme unanime » coûtent parfois une très laborieuse préparation (1). Pour autant qu'on peut hasarder de pareils rapprochements, et toutes proportions gardées, ne vîmes-nous pas, aux jours du boulangisme, de fâcheuse mémoire, ce que vaut l'engouement des masses, et les trésors d'illusion d'une foule qui jauge la capacité d'un général d'après la hauteur de son panache ou l'âme d'un patriote à la sonorité de sa voix? — Mais enfin, Benjamin Constant prenait ces cris pour argent comptant, et cela suffisait à son bonheur. Il était heureux alors; il se sentait vivre. Il avoue lui-même qu'il adore la popularité, qu'il la recherche, qu'il en jouit avec délices. Jamais il n'était de meilleure humeur, d'esprit plus pétillant, que lorsqu'il venait de se montrer au balcon entre deux chandelles, pour saluer les attroupements. Alors il connaissait l'entrain,

(1) Cf. la jolie comédie d'Éd. Pailleron, *Cabotins*.

la verve. Les mots plaisants abondaient sur ses lèvres.

Il laissait volontiers venir à lui les bambins des écoles, même mal lavés : les clameurs enfantines le ravissaient : « Lorsqu'il arriva chez moi, à Brumath, conte Coulmann (*Rém.*, III, 70), la Société musicale vint lui donner une sérénade, les habitants accoururent presque tous pour l'acclamer ; il y eut foule dans la cour, et des enfants du milieu desquels s'échappaient toutes sortes d'odeurs le serraient de près. « Laissez-les s'approcher, « dit-il ; un empereur romain prétendait que le corps « mort d'un ennemi ne sentait jamais mauvais ; je « trouve que les corps de mes amis vivants sentent tou- « jours bon. » — Le trait est un peu cru, un peu réaliste, mais assez spirituel. Il est d'un vrai démocrate de savoir respirer sans broncher la sueur du peuple.

Si l'on veut mesurer la puissance de séduction exercée par Benjamin Constant sur ses amis, même de fraîche date, c'est aux *Réminiscences* qu'il faudra s'adresser. Coulmann est un apologiste incomparable ; mieux, un panégyriste convaincu. Tout en regrettant des faiblesses qui n'échappent point à son œil avisé, il défend son cher grand homme contre les injustes reproches de Guizot (1) ; et nous aimons mieux croire l'apprenti libéral, disciple de Constant, qu'était Coulmann à cette date, que d'adhérer aux rigides sentences du rancunier doctrinaire, devant qui nul, à peu près, ne trouvait grâce. — Dès la première heure où Benjamin Constant a posé le pied sur le sol de l'Alsace, Jacques Coulmann s'est mis à sa dévotion ; il l'héberge en son logis, il s'institue son cicérone, il lui sert d'introducteur chez les notables de

(1) Voy. Coulmann, *Réminiscences*, t. III, p. 60.

la région. Un jour, il le conduit à ces merveilleuses ruines du Schlosswald que M. Frédéric Hartmann avait entourées d'un admirable parc; une autre fois, Constant parcourt sous ses auspices les gracieuses campagnes ou visite les fertiles vallons dont la vue lui rappelle en miniature les gorges de sa Suisse natale (1). Rentré dans ses pénates, et dès sa seconde lettre *(De Paris, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 45; ce 30 juillet 1823)*, Benjamin remercie chaudement *son cher hôte* : « Je suis bien reconnaissant, lui écrit-il, de toute la peine que vous avez bien voulu prendre pour m'indiquer les moyens de me fixer dans votre excellente Alsace. » — Il y a, dans cette correspondance toute familière, plusieurs billets envoyés de Bade, où il annonce son arrivée, où il consulte Coulmann sur le choix d'un hôtel, etc.

Le 9 nov. 1827, il lui écrit de Paris : « Vous nous dites de bien aimables choses sur notre séjour à Brumath; vous nous y avez rendus bien heureux; mais vous nous avez gâté celui de Paris. Depuis que j'ai été l'objet d'une affection alsacienne, je ne peux me faire à l'indifférence de la capitale, et ma femme regrette sans cesse ce qu'elle appelle l'Allemagne, ce qui est dans sa bouche un bien grand éloge. Vous et moi, nous réclamons l'Alsace pour la France; et certes, si elle a la solidité allemande, elle a aussi l'énergie française. Mais, pour en revenir à

(1) Coulmann aimait à recevoir dans son *rustique Brumath*, ou à Strasbourg, les personnalités célèbres. M[lle] Mars y est venue (cf. *Rémin.*, t. III, pp. 33 sqq.). — On trouve dans les *Réminiscences* (t. III, chap. XII, pp. 90 sqq.) toute une série de lettres adressées par Constant au patriote alsacien. — Cf. aussi, au chap. XVI, pp. 143-146, la superbe description des fêtes offertes à Foy et à Benj. Constant par Frédéric Hartmann en son domaine de Schlosswald (vallée de Münster, Haut-Rhin).

Brumath, Brumath et Münster sont deux paradis à part. Le souvenir des jours que nous y avons passés, l'espoir d'y retourner dès que la saison des fleurs reviendra, telles sont nos idées fixes, et nous comptons les jours et les heures. » — Quelle gentille lettre intime ! et quel joli jugement, bien français, porté par ce bon patriote sur l'Alsace, que son épouse allemande confond par une triste anticipation avec la terre d'outre-Rhin !...

D'autres lettres sont simplement politiques : « La circonspection de Türckheim modère le courage de Saglio (1). Cependant le Bas-Rhin ne laissera pas le Haut-Rhin donner seul des preuves de son patriotisme constitutionnel. »

Les *Réminiscences* conservent encore les fragments des souvenirs qu'à la campagne, à Brumath, en 1828, durant les lentes soirées d'automne, et tandis qu'ils étaient tous deux seuls, Constant avait coutume de dicter à son ami Coulmann : récits de coin du feu, esquisses familières des événements où, depuis quinze ans, Benjamin avait joué son rôle. Coulmann les recueillait en scribe fidèle, admirant la précision, la netteté, la vigueur, l'amertume parfois de ces épanchements impromptus, de « ces portraits, dit-il, où le burin de Tacite se mêle au trait de Saint-Simon : improvisations qui découlent d'une longue méditation (2)... » La lecture, effectivement, en est instructive et agréable, et fait regretter que l'auteur de ces notes rapides n'ait point laissé des *Mémoires* complets, où la passion, certes, n'eût pas

(1) Nous verrons souvent figurer tout à l'heure ces deux personnages, députés du département. — Cette lettre à Coulmann est datée de *Münster, 30 novembre 1829*.

(2) Coulmann, *Réminiscences*, t. III, chap. VIII, pp. 44-56 : treize pages serrées d'impression.

manqué, mais d'où se fussent détachés en plein relief, comme sous le ciseau d'un maître sculpteur, tant de faits et de caractères saillants.

J'ai dépouillé, aux Archives nationales, une liasse assez volumineuse, près de cent pièces (exactement quatre-vingt-dix-neuf), de documents de police relatifs à la vie politique de Benjamin Constant, de 1814 (1) à 1830. Ces documents concernent, en grande majorité, les campagnes électorales en Alsace (2) (de 1827 à 1830). Quelques-uns, pourtant, — les premiers qu'on rencontrera — ont trait aux années antérieures à ces voyages. Toutes ces pièces, sans exception, nous ont paru bonnes à retenir ; elles valent par leur suite même ; elles s'enchaînent étroitement, depuis l'épître où Constant exprime à Sieyès son vif désir de participer aux affaires du pays, jusqu'aux rapports officiels où l'on sent que, malgré tous les efforts tentés pour battre en brèche sa candidature, l'ancien député libéral gagne du terrain, affermit sa situation, conquiert les suffrages des électeurs, et, finalement, regagne de haute lutte son siège à la gauche du Parlement.

(1) Quelques pièces sont bien antérieures à cette date.

(2) Cet important dossier est inscrit sous la cote F[7] 6719. — J'ai feuilleté également, sans y rien trouver qui cadrât avec mon sujet, les pièces enfermées dans le carton F[1c]. III, *Léman* 2.

La collection d'autographes *(n° 220, section moderne)* m'a fourni la remarquable lettre de Benjamin Constant à Sieyès qui figure au seuil de ce chapitre (pp. 310-311).

Lettre de Benjamin Constant à Sieyès.

« Citoyen Consul,

« Sans la gradualité (1), qui probablement va faire partie de la constitution nouvelle, je ne vous écrirais assurément pas pour vous demander une place. Celle de député étoit la seule que je désirais, parce que je crois que j'y servirais la liberté. Mais puisque l'on dit que dès (2) les élections prochaines, il faudra, pour y arriver, avoir été administrateur de département ou commissaire, j'ai cru devoir faire une démarche pour être nommé, soit dans le Léman, où je suis né, et où je pourrais être fort utile à Genève, qui a beaucoup souffert sous le Directoire, soit dans Seine-et-Oise, où je suis domicilié depuis plusieurs années (3), et administrateur municipal depuis trois. Je préférerais ce dernier, comme m'éloignant moins de vous. Quant à celui du Léman, on y nommera, je crois, le citoyen Girod, député de

(1) *Gradualité* est un terme de formation récente, un néologisme marqué d'une croix dans le *Dictionnaire* de LITTRÉ, ce qui signifie que le mot ne figure pas dans le dictionnaire de l'Académie : « Motion pour qu'il soit établi une gradualité dans les élections aux fonctions publiques. » MIRABEAU, *Collection*, t. II. à la *Table*.

(2) Mot rajouté dans l'interligne.

(3) A Luzarches (voir les *Lettres à Fauriel*).

l'Ain (1), homme estimable sous tous les rapports : mais on assure qu'on adjoindra un simple citoyen à chaque député, chargé de mission pareille.

« Vous jugerez, Citoyen Consul, si ce que je désire est possible ou convenable. Aujourd'huy que les destinées de la République se rattachent à votre nom, il me serait doux de la servir, sous ce nom qui rappelle à l'Europe les premiers principes de la liberté. Si l'usage du Consulat étoit de laisser ces nominations subordonnées aux autorités immédiatement supérieures, et que vous voulussiez bien m'en instruire, je crois pouvoir répondre de l'appui de plusieurs noms honorables. Sans leur en avoir encore parlé, je nommerai Daunou, Boulay, Cabanis ; que ne puis-je ajouter Baudin ?

« Salut, respect, dévouement sans bornes. »

Benjamin Constant.

Rue Grenelle Germain, n° 362.

Ce 24 brumaire an VIII (8).

(Suscription : « *Au citoyen Sieyes* (sic), *Consul de la République française* (2). *Pour lui seul.* » — Pas de timbre postal.)

(1) Nous retrouvons beaucoup plus tard (*Almanach royal*, 1822, p. 129, le baron Girod, député de l'Ain (rue Saint-Germain-des-Prés, n° 15). En 1830 (cf. *Almanach royal*, p. 145), le même Girod, de l'Ain, représente l'Indre-et-Loire.

(2) Cette lettre intéressante, transcrite d'une superbe écriture, d'une fermeté et d'une *personnalité* rares, appartient aux dossiers des Archives nationales *(section moderne) :* collection d'autographes, n° 220. Constant *(Benjamin). Lettre au Consul Sieyès ;* 24 brumaire an VIII *(15 novembre 1799); une* pièce. — Elle est revêtue (en tête) de plusieurs annotations que je reproduis scrupuleusement. A droite : « Seine-et-Oise. Le c. Benjamin Constant demande une place d'ad[eur] ou de com[re] dans le dép[t].

Il ressort de cette lettre que, de bonne heure, Benjamin Constant avait voué à Sieyès une admiration profonde et une confiance absolue, au point d'invoquer son patronage, sans probablement le connaître beaucoup personnellement. — L'abbé *Emmanuel-Joseph Sieyès* méritait cette estime. Député aux États généraux par les électeurs de Paris, il apparaît en toute première ligne dès les débuts de la Révolution française. Il est un des promoteurs du Serment du Jeu de Paume, le 20 juin 1789; membre de la Convention nationale, il vote la mort de Louis XVI. Membre du Comité de Salut public après le 9 thermidor, il refuse de siéger dans le Directoire, étant adversaire déclaré de la Constitution de l'an III; mais il entre au Conseil des Cinq-Cents, où il fut très influent. Ambassadeur à Berlin (1798), bientôt il s'entendit avec Bonaparte, eut une grande part au succès du 18 brumaire. Nommé consul provisoire, il présenta la nouvelle Constitution, dite de l'an VIII. Joué par Bonaparte, qui imagina le titre de Premier Consul pour demeurer seul chef du gouvernement, il fut pourtant favorable à sa dictature. Sieyès, ensuite, se retira. Plus tard, il devint sénateur et comte de l'Empire. Il vécut dans l'exil de 1815 à 1830. Esprit géométrique et philosophique, Sieyès fut sans conteste, à tous égards, un des hommes les plus remarquables de la Révolution.

On connaît déjà Cabanis. — Daunou et Boulay, dont se réclame Benjamin Constant, ne sont pas moins célè-

1re Don 27 Brumre n° 1592. n° 55. — A gauche, en travers, ce mot, de la propre main de Sieyès : « *Renvoyé au ministre de l'intérieur*. SIEYES. » Et, à l'encre rouge : Re 1er n° 101. — La pièce porte, sur un timbre sec rectangulaire, l'écusson : ARCHIVES DU ROYAUME. SECTION ADMINISTRATIVE.

bres. *Daunou* (*P.-Claude-François*), savant et académicien (1761-1840), professeur chez les Oratoriens, député à la Convention, puis au Conseil des Cinq-Cents, professeur d'histoire au Collège de France, devint membre de la Chambre des députés et pair de France sous Louis-Philippe. Il avait l'esprit fort sensé, et il travaillait comme un bénédictin.

Claude-Joseph, comte *Boulay*, dit *de la Meurthe* (1761-1840) (1), membre du Conseil des Cinq-Cents, favorisa, lui aussi, le coup d'État de brumaire, s'attacha à Bonaparte, refusa le portefeuille de la police, fut nommé président de la section de législation au Conseil d'État, et prit une part active à la rédaction du Code Napoléon. — Ministre d'État aux Cent-Jours, il fut avec Benjamin Constant un des rédacteurs de l'*Acte additionnel aux constitutions de l'Empire*, et tenta vainement d'établir sur le trône Napoléon II. Il fut exilé au retour des Bourbons. Ses *Mémoires* sont encore inédits (2).

On possède d'autres lettres de Benjamin Constant au directeur Sieyès (voir les *Bulletins Charavay*), où il fait appel à sa faveur en vue de sa candidature aux prochaines élections du Corps législatif. Constant semble avoir aspiré tout jeune à cette politique qui réserve à ses adeptes tant de déboires, mais aussi, parfois, cette illustration à laquelle la vanité trouve son compte. — *Lettre autogr. sign. au citoyen consul Sieyes, à lui seul,* en mains propres. (*Ce* 22.... *an* VII-1799. *1 p. in*-4°.) Il lui demande son appui auprès des patriotes pour être nommé au Tribunat... La réunion de Genève,

(1) Mêmes dates exactement que pour Daunou.

(2) Voir sa notice dans la Grande Encyclopédie, ainsi que celle de *Baudin*, dit *des Ardennes*, conventionnel.

dit-il, l'a déclaré *Français né*, quoiqu'il le fût déjà par une loi... « Qu'il me sera doux de vous devoir et le bonheur d'être utile à la liberté et celui d'entrer dans une carrière que j'ai toujours désirée comme celle de la véritable gloire! ... » Cette phrase cadre bien avec d'autres, que nous avons citées, où Benjamin Constant avoue son goût excessif de la popularité. On aimerait mieux lui entendre dire uniquement qu'il compte être utile et bien agissant dans cette carrière : mais quoi! le détachement de soi-même n'est guère de ce monde, du monde politique en particulier. Briller d'abord, puis songer au bien public, la chose est commune.

Benjamin Constant, après avoir passé à Bruxelles la fin de l'année 1815 (novembre 1815-janvier 1816) et à Londres les premiers mois (février-juin) de l'an 1816 (1), se trouvait à Spa au mois d'août. Sa santé n'était point florissante alors; celle de sa femme non plus. Il écrivait, le 17 août, à Mme Récamier : « J'ai mené Mme de Constant ici très indisposée et presque aveugle du climat de l'Angleterre. Ses yeux se remettent, et les eaux lui font du bien. J'ai été menacé d'une maladie grave pendant quelques jours. J'y ai échappé pour le moment. — Nous avons à Spa un mélange de société que sa variété rendrait amusant, si l'ennui secoué cessait d'être de l'ennui. La mode est de monter à cheval depuis sept heures du matin à huit heures du soir, et l'on ne voit que des quadrupèdes... Du reste,

(1) Cf., dans le recueil de sa correspondance avec Mme Récamier (publié par Mme Ch. Lenormant; Paris, Calmann Lévy, 1882, in-8e), les neuf lettres datées de Bruxelles (6 nov., 8 nov., 12 nov., 20 nov., 29 nov., 7 déc. 1815, et 3 janv., 10 janv., 14 janv. 1816), et les trois lettres datées de Londres (27 févr., 14 mars et 5 juin 1816). — Pages 259-300 inclus.

la majorité est anglaise et vit à l'anglaise. On joue peu, le spectacle est mauvais, le temps détestable (1). Je ne m'ennuie pas parce que j'ai le sentiment que je ne m'amuserais pas plus ailleurs... Nous irons d'ici, je crois, à Paris. Mais je me suis fait des règles sévères sur ce séjour. Je n'y verrai positivement pas une âme, et personne n'aura avec moi la satisfaction de m'exclure ni le plaisir de la générosité. Je ne veux être pour personne une occasion de vertu. Mes projets ultérieurs sont fixes, mais seraient ennuyeux à détailler... »

La veille, il avait expédié cette lettre curieuse :

Spa, ce 16 Aoust 1816.

« Monsieur,

« Après le bon accueil que vous avez bien voulu me faire à Calais, vous ne trouverez pas extraordinaire que je cherche un prétexte pour me rappeler à votre souvenir. Je crois en avoir trouvé un tolérable, et je m'en prévaux tout de suite. Lorsque vous avez eu la bonté de

(1) Constant n'était assurément pas fait pour la vie de casino. Le jeu seul lui agréait. On trouvera dans un rapport subséquent la note sévère d'un préfet, informé qu'aux eaux de Bade il s'est conduit d'une façon scandaleuse, ne quittant presque pas le salon de la roulette. Ceci n'est pas exceptionnel : Benjamin Constant fut plus d'une fois gêné, voire décavé, dans la deuxième partie de son existence. Car il était joueur comme la dame de pique, alors même — le pauvre homme! — que l'autre dame, celle de cœur, lui souriait le moins. L. de Loménie *(Notice précitée)* le constate en ce blâme de forme un peu solennelle : « Benjamin Constant, sevré par l'âge d'émotions plus chères, donnait malheureusement une part de sa vie aux émotions du jeu. »
Il avait soixante ans sonnés alors, en 1827.

viser mon passeport pour aller de Calais à Spa par Dunkerque, j'ai oublié de vous prier, comme ce passeport étoit pour Paris, d'ajouter qu'il seroit bon pour continuer ensuite ma route pour cette capitale. Oserais-je vous demander si, retournant par une frontière qui ne sera plus de votre ressort, je n'ai pas à craindre d'y éprouver quelque difficulté? Si cela étoit, je pourrois facilement prévenir cet embarras, en m'adressant à M. de Cazes *(sic)* : mais je n'aime pas à me donner une importance à laquelle je suis loin d'aspirer, et qui seroit d'autant plus ridicule qu'elle seroit moins fondée. Si mon doute sur la validité de mon passeport, que le visa pour ressortir de France auroit seul pu détruire, est tout à fait chimérique, veuillez m'en informer par un mot; ou si vous le partagez, le plus simple ne seroit-il pas que je vous renvoyasse ce passeport pour que vous y ajoutiez : *et revenir de là en France?* — J'ai commencé ma lettre en vous disant que j'avais cherché plus que toute autre chose, Monsieur, une occasion de n'être pas oublié par vous, et je la finis, en profitant de cette occasion pour vous offrir les assurances de ma reconnaissante et très haute considération (1). »

BENJ. DE CONSTANT.

(1) Nous avons découvert cette lettre dans le dossier politique de Benjamin Constant, aux Archives nationales. Elle ne porte pas de suscription. Elle était sans doute à l'adresse du commissaire de police du port de Calais. On remarquera le style parfaitement courtois de ce billet. C'était, pour le dire en passant, la note familière à Benjamin Constant. Toujours, à la tribune comme en sa correspondance privée, il observe un ton poli, conciliant, qui, lors même qu'il était véhémentement pris à partie, ne s'abaissait jamais aux triviales grossièretés dont, pas plus qu'un autre, ou mieux, moins que beaucoup d'autres, le langage parlementaire n'est exempt. Ses adversaires même lui rendaient cette jus-

DÉP^t^. DU PAS-DE-CALAIS ET LITTORAL DU DÉP^t^. DU NORD. — COMMISSARIAT SPÉCIAL (1) DE POLICE.

A S. E. le ministre de la police générale, à Paris.

Calais, 20 août 1816.

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence une lettre qui m'a été écrite par *M. Benjamin de Constant.* Le passeport de M. l'ambassadeur, qui lui a été délivré à Londres, étant pour Paris, je crois pouvoir accéder à sa demande et lui écris en conséquence.

« Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur. »

(Signature incertaine) (2).

tice. — Rapprocher cette lettre de celle que nous donnons à l'*Appendice* (p. 520), où Constant prend ses mesures pour ne pas être fouillé ou perquisitionné au cours de ce voyage.

(1) Le mot est écrit en abrégé. Je lis *spécial*. Cela pourrait être aussi *principal*; je ne le crois pas.

(2) Quelque chose comme : *Maurice d'Escaloire* (?). — Le ministre de la police a écrit de sa main, au haut de la marge : « *Qu'il lui envoie un nouveau passeport, pour plus de sûreté.* » — Presque toutes les signatures de ces fonctionnaires sont illisibles sur les pièces des Archives; mais nous les avons restituées sans peine, grâce au secours de l'*Almanach royal.*

Paris, le 26 août 1816 (1).

A M. le Commissaire spécial de police, à Calais.

« J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre du 20 de ce mois, celle que vous a adressée *M. Benjamin de Constant* (2). Vous avez fort bien fait d'accéder à la demande qu'elle contient; mais, pour plus de sûreté, je vous invite à envoyer un nouveau passeport à M. de Constant, portant, comme il le désire, la destination de Paris. »

Note.

Voir une correspondance de M. le Préfet de la Sarthe (3), des mois de septembre et octobre 1820, relative au voyage de MM. Lafayette (4) et *Benjamin Constant*, au dossier 8, 37[1] *objet général. Affaires diverses.*

(1) Cette pièce est une *minute*, non signée. Elle émane du ministre de la police générale à Paris (le comte *Anglès*).

(2) C'est la seule fois, dans tout ce dossier, que nous trouvons le nom de Benjamin Constant précédé de la particule.

(3) *M. de Nugent,* préfet au Mans.

(4) Voir le jugement porté sur La Fayette par M. P. Thureau-Dangin (*Le Parti libéral sous la Restauration*, pp. 41-47 inclus). L'auteur de cette étude historique s'y montre austère et rigide à l'égard de ce patriote comme à l'égard de Benjamin Constant lui-même : « Veut-on analyser les sentiments qui inspiraient la constance et le dévouement de ce libéralisme? On y trouverait avant tout le besoin de la louange, etc. » — Chateaubriand disait de La Fayette, non moins durement : « L'aveuglement lui tenait lieu de génie. »

PRÉFECTURE
du
LOIRET
—
(Confidentielle)

A Monsieur le Baron Mounier (1).

Orléans, le 11 octobre 1820.

« Monsieur le Baron,

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que M. de Constant (Benjamin) est arrivé hier à Orléans, à huit heures et demie du soir, avec sa femme, un jeune homme âgé de vingt-quatre ans, et une femme de chambre, dans sa voiture conduite par des chevaux de

(1) *Claude-Philibert-Édouard,* baron Mounier, fils de *Jean-Joseph* Mounier (1758-1806) qui joua un rôle considérable aux États du Dauphiné, aux États généraux, et dans plusieurs journées fameuses de la Révolution, était né, comme son père, à Grenoble (le 2 décembre 1784) : il mourut à Passy, le 11 mai 1843, après une carrière politique remarquable surtout par la versatilité dont il fit preuve. Cet heureux homme eut la chance, en effet, ou l'adresse d'agréer à tous les régimes. Auditeur au Conseil d'État en 1806, intendant à Weimar et en Silésie en 1807 et 1808, secrétaire du cabinet de Napoléon en 1809 et baron le 31 décembre de la même année, pour ses étrennes, il se rallia aux Bourbons, fila en Allemagne pendant les Cent-Jours, et fut récompensé de sa fidélité par un siège de conseiller d'État en 1816. Il occupa, en 1818, les importantes fonctions de directeur général de l'administration départementale et de la police, sous le ministère du duc de Richelieu, et, après la retraite de celui-ci, fut nommé pair de France (5 mars 1819). Il prêta serment ensuite au gouvernement de Louis-Philippe. C'était, par conséquent, un opportuniste avant la lettre, ou, si l'on veut, un homme à convictions successives, dictées par le seul souci de plaire au pouvoir.

la poste de Saint-Ay, dernier relais de la route de Tours à Orléans.

« Il n'est point sorti de l'hôtel de la Boule d'Or (1), dans lequel il a logé, et il n'a vu personne.

« Il a écrit trois lettres, qui ont été mises à la poste ce matin; elles étaient adressées à des négociants, l'une pour Paris, les deux autres pour Nantes.

« Ce matin, entre sept et huit heures, il s'est remis en voyage par la route de Pithiviers.

« J'ai lieu de croire qu'il se rend chez M. de Surs-teintein *(sic)*, arrondissement de Montargis.

« J'ai donné avis du voyage de M. de Constant, par voie accélérée, au sous-préfet de Pithiviers (2), en lui prescrivant de prendre toutes les mesures qui sont en son pouvoir, tant par les voies de police que par les relations sociales, pour être instruit de toutes ses actions, et se mettre à portée de déjouer les intrigues auxquelles il pourrait vouloir se livrer. Je l'ai chargé de prévenir de sa marche ses collègues, suivant la direction qu'il prendra; et, par prévoyance, je leur ai mandé sa présence dans le département : à tous j'ai recommandé une grande prudence.

« J'ai l'honneur d'être, avec une respectueuse considération, Monsieur le Baron, votre très humble et très obéissant serviteur. »

Le Préfet du Loiret,
LE V[te] DE RICCÉ (3).

(1) Près de la place du Martroi, point central de la ville.

(2) Le baron *Asselin*.

(3) En cette même année 1820, Constant avait fait paraître sa *Lettre à M. Goyet, électeur de la Sarthe; Pièces relatives à la saisie de lettres et de papiers dans le domicile de MM. Goyet et Pasquier, avec quelques réflexions sur la direction de la police générale (1820, in-8°).*

Extrait d'une lettre d'un habitant de Paris sur la situation du gouvernement (1).

Paris, 19 juin 1797.

« Un des hommes qui joue *(sic)* le plus grand rôle, parmi les nouveaux républicains, est un Suisse nommé *Benjamin Constant*, qui était, dit-on, secrétaire du duc de Brunswick, lors de son entrée en France, et qui fabriqua sa foudroyante proclamation. Ce Benjamin a hésité longtemps avant de se déclarer. Depuis le 9 thermidor jusqu'au 13 vendémiaire, il tint une conduite assez adroite pour lui permettre de crier, selon les événements : « *Vive le Roi!* » ou : « *Vive la Ligue!* » La victoire de vendémiaire le décida : il écrivit plusieurs ouvrages fortement républicains, se flattant que les suffrages se porteraient sur lui ; mais, comme ce ne sont plus les faiseurs de pamphlets qui captivent aujourd'hui la confiance, il perdit ses efforts. Il cherche à se dédommager au Luxembourg de l'indifférence des corps électoraux. Il est à présumer que son zèle y sera mieux récompensé : abstraction faite du talent de l'intrigue que ce Suisse possède éminemment, et dont la baronne de Staël lui donne encore journellement des leçons, il a, comme écrivain politique, quelque mérite ; son stile est concis, nerveux (2), mais quelquefois un peu obscur. »

(1) A Hambourg, chez Fauche et Cie, et à la Bibliothèque royale, à Paris. — Cf. *Le Spectateur du Nord*, t. II, p. 461.

(2) Ceci n'est pas toujours vrai, loin de là, surtout en ce qui concerne la correspondance. Constant est, parfois, diffus et verbeux ; mais l'intérêt du fond rachète le plus souvent ce vice de forme.

PRÉFECTURE
de la
MOSELLE
—
Bureau particulier

A Monsieur le Directeur-général de l'administration départementale et de la police (1).

Metz, le 24 août 1821.

« Monsieur le Directeur-général,

« Le général Foy, après avoir séjourné vingt-quatre heures à Metz, est parti ce matin pour Strasbourg. Il est accompagné de son frère, qui est en même tems son aide de camp. Ils ont déclaré qu'ils allaient aux eaux de Bade. On prétend que le général Foy a dit à quelqu'un qu'après avoir rejoint M. Benjamin Constant à Strasbourg, il irait avec lui chez M. d'Argenson auprès de Mulhausen. M. le colonel de gendarmerie s'est chargé de me rendre un compte exact des actions du général Foy pendant son séjour à Metz. J'attends encore son rapport.

« Le général Sébastiani se rend aux eaux de Spa : « On m'assure que M. Manuel a quitté les eaux de Contrexeville pour aller à celles de Bains, d'où il rejoindra ses collègues chez M. d'Argenson.

« Les voyages de ces députés agitent les libéraux et leur font croire qu'on prépare de nouveaux événements.

(1) Archives nationales, F7.6719 (Police générale: affaires politiques : 1814-1830. 8371. *Deputes*. A-F. Dossier de *Maximilien-Sébastien Foy et sa famille*.

On dit ici que le général Foy va à Bade s'aboucher avec le Prince Eugène tandis que les autres députés, réunis chez M. d'Argenson (1), achèveront de mûrir la révolution qui doit replacer sur le trône le fils de Bonaparte.

« Je suis avec une haute considération, Monsieur le Directeur-général, votre très humble et très obéissant serviteur. »

« *Le Préfet de la Moselle*,

« DE TOCQUEVILLE. »

Après son rapport, il ajoute :

« Le général Sébastiani vient de sortir de France par Longwy. On mande de Verdun, où il a passé, que le motif qu'il donne à son voyage est de se rendre aux eaux de Spa. »

De son côté, le préfet du Haut-Rhin, dans une lettre datée de *Colmar, 5 septembre 1821,* traite Foy de *charlatan politique*.

Diable! voilà qui est grave!... Ainsi, en 1821, Constant était soupçonné de fomenter avec ses amis, en des voyages et conciliabules inquiétants, une restauration napoléonienne au profit du duc de Reichstadt, âgé de dix ans! — Je soumets ce document à l'auteur de *l'Aiglon* et à M. Henri Welschinger, si bien informés tous deux de tout ce qui touche au Roi de Rome (2).

(1) *Voyer d'Argenson* était représentant du Haut-Rhin.

(2) Eugène de Beauharnais, après la chute de l'Empire, s'était retiré auprès de son beau-père, le roi de Bavière. Il mourut à Munich, en 1824.

Ce même carton F[7]. 6719 contient encore d'autres pièces intéressantes sur le général Foy, sur la surveillance maligne dont il fut l'objet, sur les souscriptions que l'on organisa pour lui élever un monument, etc. — Une lettre du préfet du Bas-Rhin, maître des requêtes, adressée au Directeur-général de l'administration départementale et de la police *(Strasbourg, le 26 août 1821)*, consigne une de ces réceptions banales dont on trouvera tout à l'heure plusieurs relations presque identiques entre elles : « Monsieur le Baron, — J'ai l'honneur de vous informer que M. le général Foy est arrivé à Strasbourg dans la soirée du 24.... On parlait ici depuis plusieurs jours de la prochaine arrivée de ce député, et de celle de MM. Étienne et Benjamin Constant, et l'on annonçait que des sérénades devaient leur être données... » — On en donna une, en effet (poursuit le préfet), au général. Cette petite fête se passa sous la pluie; cela dura vingt minutes. Les musiciens jouèrent l'air : *Où peut-on être mieux...*, *etc.* Une voix seulement cria : « *Vivent les défenseurs de la liberté!* » D'autres : « *Vive le général Foy!* » A la fin, on cria : « *Vive la Charte!* » — Foy, couché sans doute, ne se montra point (1).

Foy paraissait volontiers en public aux côtés de Benjamin Constant, et surtout d'Horace Sébastiani (2).

Tous trois, Foy, Sébastiani, La Fayette, ont inauguré chez nous, — avec les meilleures intentions du monde, s'entend, — la funeste lignée des généraux politiciens abandonnant la carrière des armes pour l'arène parle-

(1) Le général Foy mourut quatre ans plus tard, en 1825.

(2) Au cabinet des Estampes, on trouve souvent leurs deux portraits unis. Ceux de Sébastiani sont nombreux. On admire sa belle tête italienne, à la fois énergique et caressante.

mentaire, et perdant sur ce second champ d'action une partie du prestige que leur avaient conquis leur inaltérable dévouement à la patrie et l'utile emploi de leurs vrais talents. — Le comte *Horace-François-Bastien Sébastiani* (1772-1851), qui devait si longtemps survivre à ses amis libéraux, avait, général et maréchal de France, conservé l'âme aventureuse d'un partisan. Compatriote de Napoléon Bonaparte (1), élevé dans ces taillis de Corse où sifflent plus de balles que de merles, dressé précocement au courage, au mépris du danger, nommé chef de bataillon à 24 ans pour sa belle conduite à Arcole (nov. 1796), il s'associa au coup d'État du 18 brumaire, se distingua dans la plupart des guerres de l'Empire, notamment dans la campagne de 1812, — à Smolensk, à la Moskowa, etc. — Membre, aux Cent-Jours, de la Chambre des représentants, c'est lui qui ménagea l'entrevue fameuse entre Benj. Constant et Napoléon, lequel, pour mieux affirmer sa transformation en souverain libéral, chargea son ancien proscrit de rédiger l'*Acte additionnel*, promulgué le 22 avril 1815.

Commissaire, après Waterloo, désigné pour négocier la paix avec les alliés, Sébastiani demeura sans emploi dans l'armée sous la Restauration. Élu député par la Corse en 1819 (de 1819 à 1824), puis par le collège de Vervins en 1826 (de 1826 à 1830), en remplacement du général Foy, il siégea à l'extrême-gauche, fit échec même au ministère Martignac. Il eut, le 7 nov. 1830, le portefeuille des affaires étrangères, qu'il garda près de trois ans, devint ensuite ambassadeur à Naples (avril 1834), puis à Londres (7 janv. 1835-7 fév. 1840), où Guizot lui

(1) Né à *La Porta*, près de Bastia, le 15 novembre 1772; mort à Paris, le 20 juillet 1851.

succéda. Ces fonctions diplomatiques lui avaient été confiées par Louis-Philippe, qui le traita toujours avec faveur et lui donna en 1840, près de trente ans après ses derniers exploits militaires, le bâton de maréchal. — Sébastiani était, lui aussi, un libéral convaincu. Ce n'est pas un écrivain (1). Si l'on peut former un énorme in-folio de tous les discours que Benj. Constant prononça, pendant quinze ans d'opposition, sur la seule matière de la liberté de la presse, je ne sache pas que Sébastiani ait écrit même une brochure qui compte... Mais, comme Constant, il eut à lutter publiquement et contre les ennemis de la liberté, et contre les meneurs des sociétés secrètes (2), génération nouvelle, et toute bouillante, qui d'un bond voulait dépasser les champions prudents de l'indépendance et du progrès.

(1) Sébastiani n'était pas davantage orateur : « Nul enthousiasme, nulle flamme, dans sa parole froide et flasque. » — Voir son portrait, peu flatté (poseur déclamatoire, fat solennel, plein de lui-même, etc.) dans l'ouvrage précité de M. Thureau-Dangin, *Le Parti libéral sous la Restauration*, pp. 419-421. « C'était l'opposé du général Foy, qu'il avait, disait-on, le désir de remplacer. »

(2) Sur l'intrusion dans les cercles libéraux de ces périlleux chefs de file, cf. (*Revue des Deux-Mondes*, 1er janvier 1833) le beau portrait en raccourci de Benjamin Constant par Loève-Veimars, article animé par un goût ardent des lettres et de la liberté.

A Messieurs les électeurs du premier arrondissement du département de la Seine (1).

Messieurs et honorables collègues,

« J'espérais concourir avec vous à la nomination qui doit résulter de vos suffrages. Une difficulté inattendue, élevée par M. le préfet, au sujet de mon domicile dans e premier arrondissement, la veille même de la réunion électorale, me privera de cet avantage. Le soin pris par ce magistrat de n'envoyer les cartes d'électeurs que deux fois vingt-quatre heures au plus avant la convocation, de manière que nul n'a pu savoir jusqu'au 28 au soir s'il ne recevrait pas la sienne, m'empêche de lever cette difficulté avant le moment où nos opérations doivent commencer. Tous les artifices sont naturels sous une administration qui ose prescrire nominativement à des électeurs indépendans le choix qu'ils doivent faire.

« Le courage avec lequel la majorité d'entre vous, Messieurs, a lutté, il y a quatre ans, contre les manœuvres

(1) Échantillon amusant du style de proclamation et profession de foi de Benjamin Constant dans sa maturité politique. On devine en son ton une violence, une rage sourde ; il proteste contre les manœuvres de la dernière heure. Son manifeste rappelle bien des affiches plus récentes. Les mœurs électorales n'ont guère changé !

d'un ministère bien plus habile, et peut-être moins antinational que celui-ci, nous permet à tous d'espérer que vous repousserez une indication qui a l'air d'un ordre, et qui est une insulte à nos droits et à nos libertés. Vous prouverez ainsi que vous ne redoutez ni les empiétemens d'un préfet qui méconnaît les limites de son autorité, ni les vexations d'une police qui, pendant une élection, c'est-à-dire au moment où la publicité devrait être plus respectée que jamais, défend la vente des journaux du soir, afin que les sections ne soient pas instruites de leurs opérations respectives.

« Et pour profiter de leur ignorance, ne respectant pas même les principes professés par les ministres, qui, dans leur projet de loi sur la presse périodique, quelque vexatoire qu'il soit, ont déclaré que les journaux seraient libres, dans le cas d'une dissolution de la Chambre.

« L'injustice de M. le préfet à mon égard m'ayant engagé à vous expliquer, Messieurs, pourquoi je ne puis me réunir à tant d'honorables citoyens, dont les anciennes bontés me pénètrent encore de reconnaissance, j'ose profiter de cette occasion pour vous rappeler que, depuis la loi du 29 juin 1820, les collèges électoraux d'arrondissement sont la seule et dernière ressource de la France, frappée chaque jour dans le petit nombre d'institutions qu'elle avait conquises. Je sais que leur tâche est difficile. Je n'ai point oublié que, l'année dernière, des présidens n'ont pas rougi de pénétrer illégalement dans le secret des scrutins, et d'écarter ouvertement toute surveillance. Mais, si les moyens de la menace et de la séduction sont puissans, le zèle aussi a sa puissance. Vous avez lu les projets que nous a proposés le ministère : vous assistez à nos discussions : vous connaissez la Chambre.

« Ajouter un seul mot serait faire injure à votre patriotisme et à vos lumières. La génération que 1789 avait émancipée ne voudra pas léguer à ses enfans la servitude de 1788.

« Agréez, Messieurs et honorables collègues, l'hommage de mes regrets et de mon respect. »

Benjamin Constant,
député de la Sarthe
Rue d'Anjou, n° 17 (1).

Ce 28 janvier 1822.

Pour réduire à néant, en s'abritant derrière la légalité, les doléances articulées par Benjamin Constant, le préfet de police, Delavau, tout récemment installé quai des Orfèvres (2), écrivit spontanément au ministre de l'intérieur, vicomte de Martignac, une lettre explicative, amusante surtout par les détails qu'elle renferme sur les feuilles parisiennes, dont le nombre et le débit étaient relativement assez restreints encore dans le premier quart du dix-neuvième siècle. La lettre de Constant avait été distribuée dans Paris dès le lendemain du jour dont elle porte la date, c'est-à-dire le 29 janvier, dans la matinée.

(1) En 1827-28-29, Benjamin Constant, député de la Seine, demeurait rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 15. — En 1830, on le trouve toujours à la même adresse. Il est alors député du Bas-Rhin (cf. l'*Almanach royal* desdites années).

(2) Depuis un mois exactement (20 décembre 1821), il remplaçait le comte Anglès, nommé le 29 septembre 1815 ; et il céda lui-même la place à Debelleyme le 6 janvier 1828. A l'Hôtel-de-Ville, le préfet de la Seine était alors le comte Chabrol de Volvic, conseiller d'État, commandeur de la Légion d'honneur, et membre de l'Institut royal (académicien libre, section des Beaux-Arts).

CABINET
du
Préfet de police (1).

Au ministre de l'Intérieur.

1822. — 29 janvier, à 4 heures.

« Monseigneur,

« Je m'empresse de faire parvenir immédiatement à Votre Excellence une lettre imprimée que M. Benjamin Constant a fait distribuer ce matin aux électeurs de Paris.

« En ce qui touche les plaintes de M. Benjamin Constant contre M. le préfet de la Seine, et la difficulté élevée sur son *domicile*, il n'y a qu'une chose à dire : c'est qu'il se plaint de ce que la loi a été exécutée à son égard comme à l'égard de beaucoup d'autres. Il voudroit, sans doute, qu'un privilège fût établi pour lui. M. le comte de Chabrol, au reste, pourra transmettre à Votre Excellence des détails qui établissent positivement la légalité de sa marche.

« 2° Quant à l'inculpation dirigée contre le *préfet de police* relatives *(sic)* à l'interdiction de la vente des journaux du soir :

« L'article 290 du *Code pénal* défend positivement

(1) Cette pièce me semble écrite, en entier, de la main du préfet de police en personne *(Delavau)*. L'en-tête même est écrit à la main, et non imprimé.

de *crier ou colporter* des écrits imprimés, sans autorisation de la police, sous peine de six jours à deux mois d'emprisonnement (1). Des ordonnances de police anciennes et toujours en vigueur règlent l'application de cet article.

« Le *colportage des journaux* dans les *rues* est donc formellement défendu par la loi.

« A mon arrivée à la Préfecture, j'ai eu l'honneur de demander à Votre Excellence si elle desiroit que l'application de la loi fût faite aux journaux du soir *l'Étoile* et *le Pilote*, qui étoient ainsi colportés dans les rues.

« *Le Pilote* m'avoit demandé cette autorisation dans les premiers jours de mon administration; et je l'avois refusée, parce que la loi est formelle.

« On n'en a pas moins continué à faire ce colportage dans les rues et sur le Pont-Neuf. — C'est alors que j'ai fait intimer l'ordre aux éditeurs de *l'Étoile* et du *Pilote* de ne plus, à l'avenir, *crier* ou *colporter* leur journal.

« Je prie Votre Excellence de remarquer qu'on a dénaturé le droit et le fait.

« Je n'ai point empêché la *publication* du journal; je n'en avois pas le droit; mais j'ai défendu de *crier et colporter* dans les rues; ce dont j'avois le droit établi formellement par la loi.

« Cela est si vrai que, si l'on ne crie plus les journaux du soir dans les rues, on peut en prendre lecture dans tous les caffés *(sic)* et cabinets de lecture, et que

(1) Il est tout naturel d'opposer à ces mesures prohibitives de l'ancien temps la pleine licence qui règne à notre époque, où les camelots des boulevards, vendeurs de feuilles publiques, hurlent à nous rompre les oreilles, en assaisonnant parfois leur marchandise d'annonces mensongères et de nouvelles controuvées. Il est rare qu'ils soient inquiétés par la police, même en ce cas.

tout le monde les reçoit à domicile; hier, premier jour des élections, tout le monde a pu les lire.

« Une autre remarque encore que je dois faire à Votre Excellence, c'est que ce n'est nullement dans la vue des *élections*, mais par une décision antérieure, et pour l'exécution de la loi, que j'ai intimé cette déffense *(sic)*; et ce qui l'a déterminée principalement, c'est que les colporteurs accompagnoient la vente du journal de réflexions et de commentaires de nature à troubler l'ordre publique *(sic)*.

« Je prie Votre Excellence d'excuser la rapidité (1) de la rédaction de cette note.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très-humble et très-obéissant serviteur. »

« *Le Préfet de Police,*
« G. Delavau. »

(1) L'écriture, en effet, est assez mauvaise; on compte plusieurs ratures et quelques fautes d'orthographe. C'est écrit en hâte, au pied levé.

Extrait d'une lettre adressée au Préfet du Loiret, le 6 mai 1822.

« Je suis informé que les députés *Benjamin-Constant* et *Manuel* se trouvent au château de La Ferté-Saint-Aubin (1), appartenant au prince d'*Esseling (sic)*, et l'on m'assure que le général Foy doit aussi se rendre à ce château. Comme La Ferté est la première étape au delà d'Orléans, on pourrait présumer que la réunion de ces députés dans cette commune aurait pour objet de travailler l'opinion du 4ᵉ régiment de ligne, qui se rend de Paris à Toulouse, en passant par Orléans. »

(Voir 8873.)

L'inculpation, ou, si l'on veut, l'imputation que renferme ce simple avis est grave au premier chef, si grave même qu'elle en est proprement absurde, inadmissible. Comment! ces messieurs — et dans le nombre il y a

(1) La Ferté-Saint-Aubin est un chef-lieu de canton du département du Loiret (arrond. d'Orléans, à 19 kil. sud du chef-lieu), qui compte aujourd'hui près de quatre mille âmes et qui n'avait guère, au début du siècle dernier, qu'un millier d'habitants. Le château, entouré d'un superbe domaine de deux mille hectares, reconstruit presque en entier par Mansart, sous Louis XIV (il datait des treizième et quatorzième siècles), et acheté en 1748 par le maréchal de Lowendahl, vainqueur de la place de Berg-op-Zoom, appartenait en 1822 aux héritiers du maréchal Masséna, prince d'Essling, le héros de Rivoli, de Zurich et de Gênes, mort en 1817. — L'édifice fut, depuis, converti en orphelinat.

trois anciens soldats — sont accusés légèrement de ce crime infâme entre tous : tenter de débaucher l'armée! Rien, assurément, dans leur passé, n'autorisait un semblable soupçon. Manuel, enrôlé volontaire en 1793, à dix-huit ans, comptait à sa libération, qui suivit le traité de Campo-Formio (oct. 1797), quatre ans de distingués services. Nommé représentant aux Cent-Jours, il avait marqué par son fervent patriotisme. Mais le gouvernement de Louis XVIII ne pouvait oublier que Manuel, élu député par la Vendée (1817), avait vigoureusement tenu tête à la réaction royaliste, et, par sa tenace opposition, exaspéré le parti dominant. — Benjamin Constant n'avait pas davantage prêché l'indiscipline et l'insoumission militaires; on le suspectait gratuitement. — Et Foy, artilleur à quinze ans, Foy, l'ancien élève de Dumouriez en 92, l'ancien subordonné, en Portugal, de Masséna, maréchal prince d'Essling, le vaillant lutteur de la campagne de France, le blessé de Waterloo (1), Foy, que l'Empereur avait fait général de division, et que Louis XVIII, dès son avènement, en 1814, créait inspecteur de l'armée, pouvait-on décemment l'englober dans une aussi honteuse enquête, lui, depuis trois ans le noble et éloquent défenseur des principes constitutionnels? — Et La Fayette enfin! La Fayette, l'admirable auxiliaire des États-Unis d'Amérique, le commandant, à deux reprises, en juillet 1789 et en juillet 1830, de la garde nationale, le chef heureux, en 1792, d'une des armées destinées à refouler sur la frontière du Nord l'invasion étrangère, fallait-il que ce patriote dont le désintéressement, l'honnêteté et la hauteur

(1) Sa quinzième blessure ! — Cf. Thureau-Dangin, *le Parti libéral*, pp. 132-137.

d'âme commandent le respect de la postérité, passât pour le centre d'un complot, pour le vulgaire excitateur des commotions populaires (1)! — Voilà donc (on croit décidément rêver quand on constate ces turpitudes), voilà à quels sots griefs, à quelles présomptions d'attentats ne tenant pas debout étaient en butte, au milieu de l'an de grâce 1822, des citoyens sans reproche, des hommes dont la rumeur publique, mieux informée que les policiers de l'Intérieur, vantait et consacrait déjà le dévouement légendaire à la patrie (2)... » Mais quoi! tout leur était bon, à ceux-là. Molière l'a dit :

> Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage.

Les vrais enragés, c'étaient ces despotes, ces accusateurs en l'air : enragés à susciter des périls imaginaires, pour feindre tous les jours de sauver le régime. C'est une manie qui n'est pas neuve, hélas; c'est une ortie qui repousse périodiquement sur notre vieux sol.

(1) La Fayette, qui, sous le consulat et l'empire, n'avait voulu prendre nulle part aux affaires publiques, fut, en 1814, élu membre de la Chambre des Représentants : à ce titre, il parla et vota pour la déchéance. Dans sa carrière de député, sous la Restauration, d'abord de 1818 à 1824, puis de 1827 à 1830, il fit une opposition très vive à la branche aînée des Bourbons. Il fut, de même, l'adversaire des d'Orléans, après l'avènement aux affaires de Casimir-Perier (mars 1831).

(2) Le général Foy, ami de B. Constant (1775-1825), était député de l'Aisne (1819). Tout, dans sa personne et dans son talent, incarnait l'idée, si populaire sous la Restauration, du soldat libéral. Un de ses plus remarquables discours fut celui où il combattit les lois suspensives de la liberté individuelle et de la liberté de la presse, qui furent présentées aussitôt après l'assassinat du duc de Berry. Le dossier F[7] renferme des feuilles de souscription. La mort de Foy avait donné lieu à une manifestation populaire des plus significatives et menaçantes (voir les

Extrait du rapport du Préfet de police en date du 1er octobre 1822.

« La veille du départ du général Lafayette, c'est-à-dire dans la soirée du 24 ou 25 septembre, MM. *Benjamin-Constant*, Lafitte *(sic)*, Barbier-Dufay et Pagès se sont rendus chez lui et se sont retirés dans l'appartement du général, où ils sont restés jusques à 2 heures après minuit. »

(V. Lafayette.)

Réunion secrète, conciliabule dangereux durant jusqu'à une heure indue, voilà ce que, doué d'une imagination grossissante, le préfet de police flairait sans hésiter dans ce qui n'était peut-être qu'une amicale causerie d'hommes politiques du même bord devisant, sans la moindre intention subversive, de leurs projets et de leurs espoirs, en fumant un cigare. Pour tout Argus, la défiance systématique est le commencement de la sagesse. — Le général marquis de La Fayette, qui, après les journées de juillet 1830, nommé pour la

nombreuses estampes du temps). Les magasins furent fermés ; un cortège de cent mille personnes suivit sa dépouille (30 nov. 1825). Un orateur ayant rappelé sur la tombe que le défunt laissait des enfants sans fortune : « La France les adopte ! » cria-t-on. — Et une souscription, ouverte sans délai de toutes parts, produisit promptement la somme d'un million.

seconde fois chef des gardes nationales du royaume, contribua fort, dans ces fonctions que d'ailleurs il conserva peu de mois, au maintien de l'ordre et à l'établissement de la dynastie récente (1), La Fayette avait été, comme suspect sous le précédent régime, gratifié d'un nombre incalculable de notes de police. Sans compter celles que l'on conserve aux Archives, et où l'on constate combien de fois, sans nul motif sérieux de culpabilité, il eut maille à partir avec les sergents de son pays, sans cesse le hasard des ventes d'autographes en représente de nouvelles : telle cette copie (2) d'une lettre confidentielle d'un commissaire de police de Meaux, datée de 1828, relative à une tournée électorale entreprise par le marquis dans le département de Seine-et-Marne. Il avait 71 ans; et l'on appréhendait encore, malgré son grand âge, son prestige et son activité.

(1) Ses sentiments pour la branche d'Orléans éclatent dans une lettre révélatrice, qui date de son extrême vieillesse *(30 novembre 1830)*; il y regrette de ne pouvoir se trouver parmi ses électeurs : il aurait été heureux de les aider à recevoir *le jeune et, à tous égards, bien digne héritier du trône civique.*

(2) Voy. le *Catalogue A. Voisin, n° 249 (janvier 1905), p. 7, cote 13957.* — Sous la même rubrique de ce dossier figuraient deux autres pièces, à savoir : une demande d'indemnité au sujet des immeubles aliénés dans la Haute-Loire, au préjudice de La Fayette, pendant la Révolution, et un acte relatif à la succession de Mme Anne-Louise d'Aguesseau de Noailles, mère de Mme la marquise de La Fayette. — Le général Gilbert Motier, marquis de La Fayette, était né, en 1757, au château de Chavagnac (Cantal) : il appartenait à une très ancienne et très noble famille d'Auvergne. Un de ses ancêtres, maréchal de France sous Charles VII, se signala pendant la guerre de Cent ans, où il prit une part active à l'expulsion des Anglais. Les Anglais étaient les ennemis héréditaires, et, en quelque sorte, personnels des La Fayette.

PRÉFECTURE
de la
GIRONDE
—
4e *division.*

Lesparre, le 5 janvier 1823.

« Monsieur le Préfet (1),

« Je tiens d'une source certaine que, par le courrier du 1er de l'an, M. *Auguste Lussac*, juge de paix du canton de Lesparre, a reçu une lettre de son beau-frère, M. *Geay*, qui doit venir au mois d'avril prochain passer quelques jours sur ses propriétés, avec le fameux ou *(sic)* honorable M. *Benjamin Constant*. Cette annonce précoce a, suivant moi, pour but de préparer les esprits, et de leur donner le change, dans le cas où il convienne *(sic)* à l'intérêt du comité directeur que ce voyage s'effectue. Qu'il arrive quelque événement, et ils diront encore que fort innocemment ils avaient dès longtems formé le projet de ce voyage, sans penser au *(sic)* mal, et dans l'objet unique de visiter des propriétés, de faire délasser l'illustre personnage de ses grands et utile *(sic)* travaux. Je ne pense pas que la démission supposée d'un député fût la cause d'un tel déplacement. Bien que la liste de nos électeurs se soit, à mon avis, appauvrie, il reste assez de pudeur et de sentiment du bien pour croire que de tels noms seraient repoussés par la très grande majo-

(1) Le comte *de Breteuil*, maître des requêtes, préfet à Bordeaux. — Cette pièce a évidemment dû être recopiée, car la formule finale est en abrégé, comme nous la donnons, et la signature mal orthographiée : *Cavagnac*.

rité; mais la guerre peut être décidée, et alors les communications du comité directeur avec les descamirados *(sic)* (1) devenant plus difficiles, lorsqu'elles devraient être plus actives, ils organiseraient des comités secondaires dans des lieux isolés et rapprochés du littoral et des passages des montagnes. M. *Geay*, qui a des marais salans au Verdon, aurait un prétexte tout naturel pour faire des excursions sur notre côte, et, à l'aide de signaux dont il aurait donné la clef, savoir ou faire connaitre ce qui intéresserait le parti. Telle est l'opinion que j'ai conçue de ce projet de voyage, qui, je *(sic)* suis persuadé, n'aura pas lieu, si la guerre n'est pas alors déclarée. Je ne crains ni l'un ni l'autre, et je serai heureux si, par mon activité et par mon zèle, je peux donner quelques preuves essentiellement utiles de ma fidélité et de mon entier dévouement au Roi et à sa dinastie *(sic)*.

« J'ai l'honneur, etc. »

« *Le Sous-Préfet.*
Signé : « Bon J.-B. CAVAGNAC *(Cavaignac.)* »

(1) Les *descamisados (sans chemise)* étaient, en Espagne, de 1820 à 1823, les partisans fanatiques du général libéral révolutionnaire *Raphaël del Riego y Nuñez*, qui se mit à la tête de bandes d'insurgés et dicta ses ordres à Ferdinand VII. Lorsque ce prince fut rétabli sur le trône, grâce à l'intervention des troupes françaises, il décréta que tous les rebelles seraient punis de mort. Riego fut pendu *(5 novembre 1823)*.

PRÉFECTURE
de la
GIRONDE
—
CABINET
—
(Confidentielle.)

A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, à Paris.

Bordeaux, ce 10 janvier 1823.

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence la copie d'une lettre que vient de m'écrire M. le sous-préfet de Lesparre, par laquelle il m'annonce que le s^r *Binjamin* (sic) *Constant* doit venir, au mois d'avril prochain, passer quelques jours dans son arrondissement. J'ai cru devoir donner connaissance de ce projet à Votre Excellence, et l'assurer que, loin de redouter la présence de cet individu, je mettrai tous mes soins à lui prouver qu'il retrouvera, à Bordeaux, le *Préfet du Mans*, et que mon horreur pour les factieux ne s'est point affaiblie, dans la ville du 12 mars. Ainsi, Votre Excellence peut entièrement se reposer sur moi ; et si le s^r *Binjamin Constant* cherche à nouer des intrigues dans mon département, Votre Excellence peut compter que je le ferai surveiller de manière à lui ôter l'envie d'y revenir.

« Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur. »

« *Le Préfet de la Gironde*,
« C. Breteuil. »

Au Préfet de Strasbourg (1).

« Le ministre des Affaires étrangères a l'honneur de prévenir Monsieur le Directeur-général de la Police qu'il vient de délivrer un passeport pour les eaux de Bade à M. Benjamin Constant, son épouse et un domestique.

« Il lui renouvelle l'assurance de sa considération très distinguée. »

Paris, le 14 août 1823.

(1) Ici commence la série des pièces relatives à l'Alsace. — Sur l'historique des principaux cantons alsaciens et les souvenirs antiques qu'ils évoquent, on pourra consulter le manuscrit de Jos. Sybille de Cheverry *(Histoire de l'Alsace)*, offert à l'empereur Napoléon III par le baron *de Saint-Ildephont* en 1861 (Bibliothèque nationale, *mss. franç.*, nº 11,471). — Cf., notamment, p. 154 (Bischweiler), p. 158 (Brumath), et p. 307 (Münster), les traditions des plus vieilles localités de la région. Mais l'auteur, surtout archéologue, ne touche pas à l'époque moderne.

Le 15 août 1823.

Au Préfet du Bas-Rhin (1).

« M. le P., le s[r] Benjamin Constant vient d'obtenir au département des Affaires étrangères un passeport pour se rendre, avec son épouse, aux Eaux de Bade.

« Je vous invite à faire observer sa conduite à son passage à Strasbourg et pendant son séjour sur la rive droite, et à me communiquer les résultats que vous pourrez obtenir (2). »

(1) Le préfet du Bas-Rhin, qui aura les démêlés les plus vifs avec Benjamin Constant, se nomme *Esmangart*. Il avait été préfet de la Manche avant d'être nommé à Strasbourg. — En 1829, on trouve un autre Esmangart, fils ou parent du préfet du Bas-Rhin, *secrétaire-général* de la préfecture de Colmar (*Jordan* préfet).

(2) Pas de signature, ni d'indication de provenance. Cette pièce est une *minute*.

PRÉFECTURE
du
HAUT-RHIN
—
Cabinet du Préfet

A Son Excellence Monseigneur
le Ministre de l'Intérieur.

Colmar, le 22 avril 1824.

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence que M. *Benjamin Constant* a passé le 20 de ce mois, vers les sept heures du soir, à Saint-Louis, se rendant à Baden (Suisse). Il était porteur d'un passeport délivré le 17 avril, au ministère des Affaires étrangères.

« Je suis avec respect de Votre Excellence, Monseigneur, le très-humble et très-obéissant serviteur. »

« *Pour le Préfet, absent par congé* (1),
« *Le secrétaire-général, délégué,*
« BETTING-DE-LANCASTEL. »

(1) Le comte *de Puymaigre*. — Cette pièce offre plusieurs annotations marginales, au crayon : « *Au min. des Aff. étr. — Les journaux avoient appris son voyage, etc., etc. Cependant, les états transmis aux Aff. étr. n'en ayant pas fait mention, je vous prie de me dire si, en effet,... etc.* » — C'est évidemment un projet de brouillon de lettre, en réponse à celle-ci, sans doute (cf. la pièce suivante). — Plusieurs mots biffés : « *Je prie V. E. de remarquer que...* »

Au Ministre des Affaires étrangères.

Paris, le 27 avril 1824.

« M. le vicomte (1), un avis que je reçois des frontières de la Suisse m'annonce que M. *Benjamin Constant* était arrivé dans ce pays, et donne lieu de croire qu'il est muni d'un passeport délivré à votre ministère. Les journaux avaient appris, il est vrai, que M. Constant se disposait à faire un voyage à l'étranger. Cependant, les états transmis des Affaires étrangères n'en ayant pas fait mention, je prie Votre Excellence de vouloir bien me dire si en effet ce personnage a obtenu un passeport dans ses bureaux, et pour quelle destination. »

Cette lettre est une *minute*.

(1) Le vicomte de Chateaubriand, chevalier des ordres du Roi, pair de France, nommé ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Villèle le 28 décembre 1822, en fut écarté le 5 juin 1824 (Villèle, président du conseil, était ministre des finances). — Dans une lettre à Mme Récamier *(Paris, ce 3 avril 1824)*, Chateaubriand s'exprime ainsi : « Il y a beaucoup de talents dans la gauche : tant mieux, cela nous empêchera de dormir. Je ne crois pas que Benjamin Constant soit exclu de la Chambre : j'en serais fâché, dût-il m'appeler à la tribune. » (*Souvenirs et correspondance de Mme Récamier,* t. II, p. 93.) — On n'oubliera pas que Benjamin Constant et Chateaubriand s'étaient rencontrés souvent dans les salons, étaient en correspondance et traitaient de puissance à puissance, mais ne s'aimaient pas.

A M. Franchet-Desperey, Directeur de la Police.

Paris, le 28 avril 1824 (1).

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer, en réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier, que M. *Benjamin-Constant* ayant reçu, en 1822, de M. le duc Mathieu de Montmorency un passeport des Affaires étrangères pour la Suisse, ce passeport lui a été renouvellé *(sic)* sur sa demande après la session de 1823 pour la même destination.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. »

« *Pour le ministre, et par autorisation,*
« Le duc de Rauzan (2). »

(1) En tête de cette pièce, la mention : « *Pressé* », écrite au crayon.

(2) Ce personnage était directeur à la Direction des affaires politiques au département des Affaires étrangères, boulevard des Capucines. — Sur le duc Mathieu de Montmorency, grand ami de Mme Récamier, cf. *Souvenirs et correspondance de Madame Récamier*, t. I, pp. 42-52.

PRÉFECTURE
du
HAUT-RHIN
—
Cabinet du Préfet

A Son Excellence Monseigneur
le Ministre de l'Intérieur.

Colmar, le 7 may 1824.

« Monseigneur,

« Avant-hier *M. Benjamin Constant* est rentré en France par Saint-Louis, et a fait viser son passeport pour Paris. D'après les visas antérieurs apposés sur ce passeport, M. Benjamin Constant a été jusqu'à Lausanne.

« Je suis avec respect de Votre Excellence, Monseigneur, le très humble et très obéissant serviteur. »

« *Pour le Préfet, absent par congé (1),*

« *Le secrétaire-général, délégué,*
« BETTING-DE-LANCASTEL ».

Note.

Écrit, le 4 mars 1827, à M. le Préfet de Police, pour l'inviter à surveiller les démarches et les relations actuelles, à Paris, de M. Benjamin *Constant*, député.

(Voir la minute de cette lettre, au classement particulier du Cabinet.)

(1) Le comte *de Puymaigre.*

Extrait de l'État des Passeports à l'Étranger, demandés à la Préfecture de Police, le 21 mai 1827.
(Voir au Bureau des Passeports.)

Le sieur Benjamin *Constant, natif d..... âgé de... ans, qualifié* député de la Seine, *demeurant* à Paris, ... *sollicite un Passeport à l'effet de se rendre* en Allemagne, aux Eaux de Bade, *pour* sa santé.

Il a été accordé.

(Paraphe illisible.)

PRÉFECTURE
du
BAS-RHIN
—
Police.

A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.

Strasbourg, le 23 mai 1827 (1).

« Monseigneur,

« Les assertions faites à la tribune (2) par M. *Binjamin* (sic) *Constant*, dans la séance du 18 de ce mois, seraient de nature à troubler la bonne harmonie qui

(1) En marge de cette pièce, la mention : « Passé (?). *M. de Lourdoueix* ». — Voir, dans le *Moniteur*, le discours prononcé par Benjamin Constant à la Chambre des députés le 18 mai 1827.

(2) Benjamin Constant est venu défendre à la tribune de la Chambre, en 1827, les intérêts des protestants, ses coreligionnaires. Il s'y est exprimé en ces termes : « Le ministre de l'instruction publique est aujourd'hui celui des affaires ecclésiastiques. Or, le ministre des affaires ecclésiastiques sera nécessairement toujours catholique, et probablement toujours un évêque. Ne faudrait-il pas une vertu plus qu'humaine pour qu'il conservât l'impartialité nécessaire à la direction de l'instruction publique en ce qui concerne les protestants? — Il y a plus; membre éminent d'une église hors de laquelle, d'après ses dogmes, il n'y a point de salut, un évêque ne manquerait-il pas à ses devoirs sacerdotaux s'il n'essayait pas, par des moyens indirects au moins, de

règne dans ce pays entre les protestans et les catholiques, si les faits ne venaient pas leur donner un démenti formel. Ces faits, cependant, peuvent n'être pas tellement répandus dans toutes les classes que les assertions contraires ne puissent laisser des doutes dans quelques esprits. J'ai donc cru devoir les publier ; ils prouvent l'insigne mauvaise foi de l'orateur, et j'ai d'ailleurs été bien aise de profiter de l'occasion pour donner plus de publicité à l'impartialité comme à la justice de l'administration. Je joins ici un exemplaire du journal dans lequel j'ai répondu à M. *Binjamin* (sic) *Constant*; je lui ai donné un caractère officiel par ma signature :

diriger l'instruction des protestants de manière à les ramener à ce qu'il considère comme le plus grand bonheur dans ce monde et dans l'autre? » (Cf. *Discours* de Benj. Constant, t. II, p. 626).

Benjamin Constant, né à Lausanne, de toutes les villes de Suisse la plus républicaine, descendait d'une de ces familles françaises qui, fidèles à la cause du protestantisme, s'expatrièrent à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes, et purent toujours se considérer comme françaises, mais demeurèrent attachées à leur foi protestante aussi solidement et inébranlablement qu'à leur foi patriotique. Comme tout le parti libéral, dont il épouse les doctrines en bloc, B. Constant exige que l'État soit parfaitement respectueux de toutes les croyances, de toutes les convictions religieuses, de toutes les espérances. Voilà une idée sur laquelle tous les vrais républicains étaient autrefois d'accord, mais qui est devenue suspecte aux modernes jacobins, habiles à spéculer sur la mollesse et la lâcheté des foules. Constant, qui avait appris l'ironie à l'école de Voltaire, professait pourtant, à l'Athénée, où il donna des *lectures* très suivies, la politique, la philosophie ou la morale; et la *Société de la morale chrétienne* le comptait parmi ses membres influents et assidus. Charavay cite une lettre de lui, où il s'excuse avec regret, sur la fin de sa vie, de ne pouvoir assister à l'une des séances de cette société. En morale, en religion, il était donc, quoi qu'on ait soutenu à cet égard, le contraire, *l'antipode* d'un homme tiède.

il n'aura rien à y répondre. J'espère que Votre Excellence approuvera cette mesure.

« Je suis avec respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« *Le Conseiller d'État, Préfet,*
« ESMANGART (1). »

(Cette pièce, ainsi que les huit pièces suivantes, est enfermée dans une chemise portant cette mention : *Sur l'effet qu'a produit, en Alsace, le discours sur les protestants prononcé à la Chambre des députés (18 mai 1827) par M. Benjamin Constant.* — Ce dossier spécial comprend donc *neuf pièces : huit* manuscrites, *une* imprimée.)

(1) Ce fonctionnaire était assez récemment installé à Strasbourg; nous le trouvons, en effet, préfet de la Manche en 1823. — Quant au préfet du Haut-Rhin, H. Jordan, dont on lira souvent plus loin la signature, il était encore, en 1824, sous-préfet de Bayonne.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR
—
2e *division.*
Sciences, Beaux-Arts et Belles-Lettres.
—
CABINET
Du chef de la division.

« M. de Lourdoueix (1) a l'honneur de renvoyer à Monsieur le Directeur de la police la lettre de M. le Préfet du Bas-Rhin; il a fait usage de l'article qu'elle contenait.

« M. de Lourdoueix renouvelle à Monsieur le Directeur de la police l'assurance de sa haute considération et de son attachement sincère. »

26 mai [1827].

(1) Chef de la division des cultes non catholiques, des Sciences, Lettres et Beaux-Arts, des Journaux et Théâtres (cf. *Almanach royal pour l'an 1827,* p. 179).

PRÉFECTURE
du
BAS-RHIN
—
Police.

A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.

Strasbourg, le 30 mai 1827 (1).

« Monseigneur,

« Le journal de l'opposition qui s'imprime en cette ville, rédigé par des protestans, n'a point fait mention de la partie du discours de M. Benjamin Constant où il prétend que ces religionnaires sont défavorablement traités en Alsace. Ils ont vu, au contraire, d'un très mauvais œil cette calomnieuse fausseté, et voudraient qu'il n'eût point été fait mention d'eux, car il entre dans leur politique de ne pas faire connaître publiquement les avantages dont ils jouissent réellement dans ce département.

« De l'autre côté du Rhin, où la vérité n'est pas connue, les paroles de M. Benjamin Constant font l'effet qu'il voulait produire : on croit généralement qu'en Alsace les protestans sont traités par le gouvernement comme des réprouvés et écartés de tous les emplois. Ma lettre, qui a fait ici un très bon effet, fera ressortir l'impartialité de l'autorité, et un ministre de

(1) En marge : Rép. « Je regrette qu'il ne me l'ait pas envoyé. Toutefois, *en envoyer tout de suite une note à M. de Lourdoucix* » (chef de la division des cultes non catholiques au département de l'Intérieur).

l'autre rive m'a dit qu'il la ferait insérer dans les journaux allemands, et qu'elle rectifierait l'opinion. C'est dans cette vue que j'ai fait insérer, sans signature pourtant, un nouvel article dans le *Journal de Strasbourg*. Il démontre jusqu'à l'évidence jusqu'à quel point M. Binjamin *(sic)* Constant est fourbe et audacieux. Cet article a déjà fait ici fort bonne sensation. Je crois qu'il serait bon, pour lui donner plus de publicité, que quelques journaux de la capitale le répétassent (1).

« Je suis avec respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« *Le Conseiller d'État, Préfet,*
« ESMANGART. »

(1) On remarquera la violence inusitée, tout à fait contraire aux usages officiels, de cette épître administrative, où Benjamin Constant est qualifié de rhéteur et d'imposteur. Cette contre-mine, cette manœuvre du préfet Esmangart pour refroidir les esprits qu'auraient pu échauffer dans son département les lointains discours de Constant, prouvent assez que les paroles retentissantes du grand orateur libéral, sans doute mal inspiré quand il attisait les rivalités confessionnelles, trouvaient un écho à Strasbourg, et qu'aux yeux des gouvernants, Benjamin était une puissance avec laquelle il fallait compter, bien qu'ils affectassent de la dédaigner. — Nous connaissons déjà les idées de Constant en matière de foi. Sur la question religieuse, Mme de Staël se sépare franchement de lui. Il repousse tout culte d'État. Elle voudrait, elle, que le protestantisme devînt en France *religion d'État*. (Cf. *Fragments d'écrits politiques* (1799), fol. 228, *recto,* à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE; *ms. fr., nouv. acq.,* 1300, *297 feuillets.*)

Au Préfet du Bas-Rhin, à Strasbourg (1).

Paris, le 2 juin 1827.

« M. le Préfet, j'ai reçu votre lettre du 30 mai, relative à l'effet produit par les déclamations de M. Benjamin Constant au sujet des protestans. Je regrette que vous ne m'ayez pas envoyé l'article en réponse que vous avez fait insérer dans le *Journal de Strasbourg*, et dont vous me parlez. »

(1) Cette pièce est une *minute*. — Pas de signature.

PRÉFECTURE
du
BAS-RHIN
—
Police.

A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.

Strasbourg, le 5 juin 1827.

« Monseigneur,

« La lettre de Votre Excellence du 2 courant, que je reçois aujourd'hui, m'informe qu'Elle n'a pas reçu le numéro du *Journal de Strasbourg* où est inséré un article en réponse aux déclamations de M. *Benjamin Constant*, et dont l'entretient ma dépêche du 30 mai. J'ai cependant l'assurance, Monseigneur, que le journal était joint à la lettre; je prie Votre Excellence d'ordonner qu'il soit recherché dans ses bureaux.

« Je suis avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. »

« *Le Conseiller d'État, Préfet,*
« ESMANGART (1). »

Nous trouvons donc dans le dossier un numéro du *Journal politique et littéraire du Bas-Rhin* (*Politische und litterarische Zeitung des Niederrheins*), à la date du

(1) Sur cette pièce, on lit cette note, au crayon : *Voir à la librairie. Il y était. Vu au cabinet. Classer.*

mercredi 30 mai 1827 : quatre petites pages, de format in-quarto, rédigées dans les deux langues indigènes des départements de la frontière rhénane, l'allemand et le français. L'article, qui figure à la troisième page, nous montre Constant regimbant de toutes ses forces contre les idées étroites, selon lui, de la monarchie.

En voici le texte français (en regard, la version allemande) :

« *Strasbourg*, *29 mai*.

« La note de M. le Préfet du département du Bas-Rhin, qui a été insérée dans un de nos précédens numéros, a bien prouvé jusqu'à quel point M. Benjamin Constant avait été induit en erreur quand il a annoncé que, dans ce département, les protestans étaient écartés des administrations municipales. Mais ce député n'a pas commis une erreur moins forte en proclamant, en quelque sorte, à la tribune (1), avec une assurance imperturbable, que les protestans se trouvaient évincés petit à petit de l'instruction publique ; et c'est encore à Strasbourg qu'il va chercher ses exemples. Il s'adresse mal, et il n'est pas heureux dans ses citations, car c'est à Strasbourg même qu'on trouve tout le contraire de ce qu'il a dit, et qu'on peut obtenir les preuves les plus remarquables de la

(1) L'espace nous manque pour introduire ici des citations des discours de Benjamin Constant, citations qui, d'ailleurs, seraient oiseuses et ne serviraient qu'à encombrer inutilement notre ouvrage, le recueil de ces discours, en deux volumes, se trouvant dans toutes les grandes bibliothèques publiques de Paris.

justice et de l'impartialité du gouvernement du Roi envers les protestans. — Ceci se démontre par des faits (1).

« M. Benjamin Constant prétend que les protestans sont évincés petit à petit de l'instruction publique; cependant, depuis deux ans, trois chaires ont été vacantes à l'Académie, et toutes trois ont été données à des protestans, parce qu'ils avaient plus de titres. Le dernier candidat avait pour concurrent un catholique, qui était aussi d'un mérite reconnu. Le candidat protestant l'a emporté. Sur vingt-huit professeurs chargés de l'enseignement à l'Académie de Strasbourg, il y en a douze qui sont protestans. Au Collège royal, les bourses sont données indistinctement à des enfans protestans comme à des enfans catholiques, quoique les protestans aient aussi un collège, où les bourses ne sont données qu'aux protestans. Au Collège royal, les enfans protestans ont un aumônier de leur religion, et ils ne sont appelés à aucun des exercices religieux des catholiques. Peut-on voir plus de tolérance et de justice?

« M. Benjamin Constant a cité, comme preuve de la défaveur répandue sur les protestans, l'état provisoire dans lequel on laisse un jeune professeur qui ne peut obtenir sa nomination définitive parce qu'il est protestant; hé bien, la manière dont ce professeur est traité prouve encore tout le contraire. D'abord, ce jeune professeur, qui est protestant, est titulaire d'une chaire au Collège royal même. Il donne ensuite, depuis trois ans, un cours à la Faculté des Lettres. Sa position ne peut

(1) Comme on l'a souvent remarqué, ce n'est pas un mince avantage, au point de vue social, et pour le succès de la carrière professionnelle, d'appartenir aux minorités. Je ne sache pas que les protestants, pas plus que les israélites, aient, depuis un siècle et demi, le droit de se poser en victimes : au contraire!

être là que provisoire, car il n'a pas trente ans, et il reçoit cependant le traitement intégral des deux chaires. Est-il possible d'être traité avec plus de faveur? Il n'y a qu'un seul professeur d'un mérite bien reconnu qui soit à l'académie dans une position provisoire, qu'il n'a pu obtenir encore de faire rendre définitive; et c'est un catholique. Pourquoi donc M. Benjamin Constant a-t-il pris la défense d'un professeur protestant qui ne pouvait se plaindre sous aucun rapport, et a-t-il oublié un professeur catholique qui peut-être aurait eu ce droit? Dans cette circonstance, il a manqué de justice. Quel moment, au surplus, choisit donc M. Benjamin Constant pour exhaler ses plaintes sur l'intolérance du gouvernement envers les protestans? C'est précisément celui où Charles X, prenant en considération la position et la condition de leurs pasteurs, vient par une ordonnance royale de porter à 1200 francs le minimum de leurs traitemens. Ses plaintes et ses doléances se sont croisées, sur la route de Strasbourg à Paris, avec les actions de grâces que les consistoires et les notables protestans et réformés *(die Lutheraner und Reformirten)* adressaient au Roi pour le remercier de sa sollicitude, de sa bienveillance et de sa justice (1). »

(1) Strasbourg, de l'imprimerie de Ph.-J. Dannbach, impr[r] de la Mairie, rue Sainte-Hélène, n° 7.

MINISTÈRE
des
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
—
Chancelleries.

A M. le comte Corbière, Ministre de l'Intérieur.

Paris, le 9 juin 1827.

« Monsieur le Comte,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 4 de ce mois, et par laquelle vous m'annoncez que le Préfet du Bas-Rhin vous a informé de l'impression fâcheuse produite dans quelques États qui nous avoisinent par les fausses allégations de M. Benjamin Constant, à la Chambre des Députés (1), sur la situation des protestans en France. Je pense, ainsi que vous, Monsieur le Comte, qu'il importe de détruire l'effet de ces déclamations, qui a dû se faire sentir également parmi la population protestante de nos départemens; le moyen, le meilleur et le plus digne à la fois, d'y parvenir, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, serait, à mon avis, de faire imprimer textuellement, en allemand et en français, toute la partie du discours de M. Benjamin Constant relative aux protestans, la réponse de M. Cuvier (avec les notes dont lui-même pourrait la juger susceptible), [et les autres réfutations

(1) Archives nationales. Carton F7.6719. — Pièces cotées 8,371,o.g. (objet général). *Police*. Députés. A.-F. *Benjamin Constant*. — On lit, sur la chemise du dossier : *Sur l'effet qu'a produit, en Alsace, le discours sur les protestants prononcé à la Chambre des députés par M. Benjamin Constant.*

prononcées à ce sujet (1),] et le désaveu de M. le Préfet du Bas-Rhin qui a été publié dans les journaux.

« Je désire, Monsieur le Comte, que vous approuviez cet avis ; j'inviterais alors les ministres du Roi en Allemagne à favoriser la distribution d'un certain nombre d'exemplaires de cette brochure et à lui donner toute la publicité possible.

« Agréez, Monsieur le Comte, les nouvelles assurances de ma haute considération. »

« Le B[on] de Damas (2). »

A cette lettre est épinglée la fiche suivante (deux écritures, une pour la question, une pour la réponse) : « Le ministre des Affaires étrangères demande si l'on est d'avis d'une chose qui lui a été indiquée comme bonne à faire.

Faut-il lui répondre?

— Non. Il demande que nous fassions imprimer et que nous lui envoyions des exemplaires ; ce que le ministre de l'intérieur n'est pas d'avis de faire. — Rien plus à faire (3). »

(1) Les mots placés entre crochets constituent une addition marginale.

(2) L'*Almanach royal* de 1827 donne au baron de Damas les titres suivants : *grand-officier de la Légion d'honneur, Pair de France, Lieutenant-général, Ministre et Secrétaire d'État.*

(3) En marge, la mention : *classer.*

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR
—
Direction de la Police.
—
(Confidentielle.)

A Son Excellence le Ministre
des Affaires étrangères.

Paris, le 24 juin 1827.

« Monsieur le Baron, j'apprends que les fausses allégations de M. Benjamin Constant, à la Chambre des députés, sur la situation des protestans en France, a fait impression dans quelques États protestans qui nous avoisinent (1). Je crois devoir appeler l'attention de Votre Excellence sur cet objet : Elle jugera s'il ne serait pas convenable de donner des instructions à nos résidens dans ces États, afin qu'ils détruisent, en les démentant, l'effet de ces déclamations. Peut-être pensera-t-elle même qu'il pourrait être utile d'y faire connaître la réponse qu'a faite, par la voie des journaux, pour ce qui le concerne, le Préfet du Bas-Rhin, et le discours de M. Cuvier qui se trouve au *Moniteur*.

« J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération, Monsieur le Baron, votre très humble et très obéissant serviteur. »

« *Pour le Ministre, et par autorisation :*
« *Le Directeur de la Police,*
« FRANCHET-DESPEREY. »

(1) Ici, un renvoi, et ce complément marginal, de la main du

Voici, à titre de document, d'après l'*Almanach royal de 1829* (p. 354), les noms des ministres protestants réformés, ou calvinistes, en Alsace : BAS-RHIN. *Strasbourg*. Hepp, *président*. Pasteurs : Mæder, Richard, Guerry, Simons, Bruch, Candidus. *Bischwiler* : Exter, *président*. Pasteurs : Culman, Bruch, Hofmeister, Heitz. — HAUT-RHIN. *Mulhausen*. Mæder, *président*. Pasteurs : Graf, Tachard, Joseph, Meyer, Cleemann, Morel, Spoerlin, Paira.

Le consistoire général, établi à Strasbourg, avait pour président le baron de Türckheim (dont le nom revient souvent sous la plume du préfet), assisté de nombreux inspecteurs ecclésiastiques (1).

directeur de la police, signataire (car la lettre est transcrite par un secrétaire) : « *et c'est le Préfet du Bas-Rhin qui m'en avertit.* »

Le ministre des Affaires étrangères, en 1827, est le baron *de Damas*, grand-officier de la Légion d'honneur, Pair de France, Lieutenant-général, Ministre et Secrétaire d'État.

Le baron G. Cuvier, conseiller d'État, était chargé, en 1828 et 1829 (cf. l'*Almanach royal* de 1828, p. 172, et celui de 1829, p. 172 également) de la direction des affaires au bureau de l'administration des cultes protestant et israélite (circonscription territoriale des églises consistoriales et des synagogues, nomination des pasteurs protestants, bourses dans les séminaires protestants, réparations des temples, etc.). — En 1827, de Lourdoueix était chef de cette division à l'Intérieur. Franchet-Desperey était directeur de la police générale et de la haute police (sécurité du royaume, *la Sûreté*) et de la librairie.

(1) Voir *Almanach royal* de 1829, pp. 350-351.

PRÉFECTURE
du
BAS-RHIN
—
Police

A Son Excellence
le Ministre de l'Intérieur.

Strasbourg, le 6 août 1827.

« Monseigneur,

« Je suis informé que M. *Binjamin* (sic) *Constant*, venant de Suisse et se rendant à Bade, va passer ici demain ou après-demain. Il logera à l'hôtel de l'Esprit, sur le quai bordant l'Ill. Plusieurs jeunes gens se réunissent pour lui donner une sérénade sur l'eau : cela attire des curieux; mais je suis sûr d'avance que cette joie politique ne produira pas d'autre effet. M. *Binjamin Constant* a le projet de devenir propriétaire dans ce pays; et pendant qu'on fait en France des quêtes pour lui, il fait faire à différens propriétaires des propositions pour acquérir leurs propriétés. Ses projets ne plaisent qu'à demi au parti libéral le moins exagéré. Les exaltés s'en réjouissent, mais ils ne gagneront rien au patronage qu'ils se proposent d'adopter. Je rendrai compte à Votre Excellence de l'effet qu'aura produit dans cette cité la présence de ce député, et je ferai surveiller ses actions.

« Je suis avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. »

« *Le Conseiller d'État, Préfet,*

« ESMANGART. »

« La nouvelle de l'arrivée du député était dans la *Gazette d'Augsbourg* arrivée hier au soir (1). »

(1) Ce *post-scriptum* est écrit de la propre main du préfet.

PRÉFECTURE
du
BAS-RHIN
—
Police.

A Son Excellence
le Ministre de l'Intérieur.

Strasbourg, le 10 août 1827.

« Monseigneur (1),

« M. *Benjamin Constant* n'a point encore paru : on l'attend pour demain; il a fait retenir un logement à l'hôtel de l'Esprit. Depuis cinq jours, quatre ou cinq cents personnes, la plupart par simple curiosité, se sont réunies sur le quai près de l'hôtel où il doit loger; les hommes de son parti lui préparent quelques fêtes; l'on dit qu'il ne fera pas ici long séjour.

« Tout le monde est surpris de voir se réunir à Bade tant de gens marquans du parti libéral. La police locale m'a promis de me tenir au courant des réunions qui pourraient avoir lieu. Mais, d'après les renseignemens particuliers qui me parviennent, je crois qu'ils seront très circonspects et toujours assez sur la réserve en public. Cette réunion doit, cependant, fixer l'attention :

(1) En marge de cette pièce, la mention (à l'encre) : « *Accuser réception et recommander de faire surveiller à Baden, afin de savoir exactement ce qui s'y passera.* » — Cet ordre doit être libellé de la main du ministre de l'intérieur. — Plus bas, d'une autre main : « *Fait extrait 12,080 o. g.* »

je ne la perdrai pas de vue, et je rendrai compte à Votre Excellence de ce que je pourrai recueillir.

« Je suis avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. »

« *Le Conseiller d'État, Préfet,*

« ESMANGART. »

GENDARMERIE R[le]

22[e] LÉGION

—

Compagnie

du

BAS-RHIN

—

Date des événemens :

13 août 1827.

Rapport du 14 août 1827 (1).

« M. Benjamin Constant, député, est arrivé le 12 à Brumath, avec sa femme; il a couché chez M. Coulmann, son ami, qui l'a accompagné le 13 à Strasbourg. M. Benjamin Constant est arrivé vers sept heures du soir à l'auberge de l'Esprit; le bruit s'étant répandu qu'on devait lui donner une sérénade, beaucoup de monde s'est rassemblé sur les quais vis-à-vis l'Esprit; à neuf heures moins un quart du soir, deux barques remplies de musiciens, l'une remontant la rivière, l'autre la descendant, se sont arrêtées devant l'auberge de l'Esprit et ont fait de la musique; de temps en temps, des voix isolées criaient : « *Vive Benjamin Constant! Vive le député de la Sarthe!* » Ces voix étaient suivies de bravo *(sic)* et de battemens de mains auxquels la plus grande partie du rassemblement ne prenait aucune part, ce qui peut faire présumer qu'un petit nombre était pour M. Benjamin Constant et le plus grand nombre par curiosité et pour y entendre la musique.

(1) En marge : « *Acc. récept. Fait.* »

Vers dix heures et quart, les bateaux contenant les musiciens s'étant éloignés, chacun est rentré chez soi sans bruit (1).

« M. Benjamin Constant doit partir aujourd'hui pour Bade. »

« *Pour le chef d'escadron commandant la gendarmerie royale du Bas-Rhin, en congé,*

« *Le lieutenant,*

« HOUZEAU. »

(1) En dépit des insinuations ou des réticences dont fourmillent ces divers rapports de police, on ne peut nier que Benjamin Constant n'ait été, avec le général Foy, un des membres les plus *populaires* du parti libéral. Certes, avant lui et en même temps que lui, bien des orateurs, animés des plus louables intentions, et parfois doués d'un talent supérieur, ont prêché pour la liberté ; mais, comme dit l'autre, *il y a la manière !* Celle de Constant plaisait entre toutes, parce qu'on sentait que sa doctrine politique était foncièrement désintéressée, et que jamais, sous aucun régime, il ne se fût servi de ses convictions comme d'un tremplin pour monter aux honneurs.

PRÉFECTURE

du

BAS-RHIN

—

Police.

Rapport au Préfet.

Strasbourg, le 14 août 1827.

« J'ai l'honneur de vous informer que M. Benjamin Constant est arrivé hier en cette ville, à six heures du soir, accompagné de son épouse, d'une femme de chambre et d'un domestique; il est descendu à l'hôtel de l'Esprit, où le logement avait été retenu à dix heures du matin par un messager de Brumath : samedi, 11, ce député était arrivé à Brumath, et a logé chez M. Coulmann (1).

« Dimanche, 12, messieurs *Lichtenberger* et *Marchand,* avocats, ont dîné à Brumath avec lui.

« A sept heures du soir, des élèves de l'École de Médecine (2) lui ont rendu visite : ils étaient au nombre de douze. Le député les a parfaitement reçus. A huit heures et demie, les curieux commençaient à stationner sur le quai de la Douane, le pont de l'Esprit et le quai Saint-Nicolas; les croisées des maisons voisines de l'hôtel étaient garnies de spectateurs. A neuf heures, deux grands bateaux ornés de guirlandes et de lam-

(1) Le texte autographe porte *Colmann,* ce qui est visiblement une erreur.

(2) Benjamin Constant a toujours été populaire dans le monde des écoles, qui ne déteste pas, chez les citoyens en vue, les allures un peu excentriques et bohêmes. Aux obsèques du député du Bas-Rhin, les étudiants de Paris voulurent traîner eux-mêmes la bière jusqu'aux hauteurs du Père-Lachaise.

pions, montés par des musiciens, remontèrent l'Ill, et se sont portés l'un à gauche et l'autre à droite du pont de l'Esprit; plusieurs batelets illuminés se joignaient à eux. Aussitôt les symphonies (1) commencèrent, et des bravos partis des groupes postés sous le balcon de l'appartement du député l'engagèrent à se montrer. Comme on n'avait pas eu soin de faire éclairer la tête du pont et les rues circonvoisines, on ne pouvait distinguer les personnes au balcon : alors M. *Weiss*, propriétaire de l'hôtel, s'avança, ayant deux lumières à la main, et encadra la tête du député. Des bravos et des cris prolongés de : « *Vive Benjamin Constant!* » récompensèrent l'officieux hôtellier *(sic)* de son zèle. Il plaça ensuite les lumières sur la croisée, à gauche du balcon. Au troisième, un jeune homme parut à la fenêtre avec une lumière, et cria : « *Vive le grand député!* » On prétend que c'est le nommé *Weyer :* il continua ce manège fort longtems.

« Le député se tint constamment sur le balcon; il parla souvent au public, paraissait ému et touché; il cria à plusieurs reprises : « *Vive la jeunesse alsacienne!*
« *Vive les Alsaciens! Vive la Charte, rien que la Charte,*
« *et toute la Charte! Vive les libertés civiles et ecclésias-*
« *tiques!* — Je suis sensible, dit-il, à l'accueil que je
« reçois; il me récompense de ce que j'ai pu faire et
« sera un stimulant pour mes travaux à venir. » —
Ces discours ont été interrompus par des cris de :
« *Vive Benjamin Constant! Vive la tribune constitution-*
« *nelle! Vive la Charte! Vive le défenseur de la liberté*
« *de la presse!* » — Il est à remarquer, cependant, que

(1) Toujours beaucoup de symphonies, de sérénades et de parades en musique dans ces réceptions. Aujourd'hui, l'on se contente le plus souvent de jouer la *Marseillaise*.

les cris ne partaient que du milieu d'un rassemblement de jeunes gens composés *(sic)* d'étudians, de commis-marchands, de quelques négocians qui s'étaient grouppés au-dessous des fenêtres de l'appartement. Le reste des spectateurs, au nombre de trois mille environ, attirés plutôt par la curiosité et la musique, ne prit point de part aux bruyantes acclamations de ces jeunes enthousiastes. On cite, parmi les personnes de marque qui excitaient les grouppes *(sic)*, MM. *Weigel*, notaire, *Marchand*, avocat, *Schertz*, négociant. La musique était composée de la musique de l'ancienne garde nationale de Strasbourg. A dix heures, la foule se dispersa, sans trouble, sans embarras : seulement, quelques jeunes gens crièrent encore dans les rues en rentrant chez eux.

« Ce matin, les visites se succèdent chez le député : les premières maisons, les élèves de droit et de médecine, et plusieurs négocians, s'empressent de s'y rendre. Je ferai connaître dans un second rapport les remarques auxquelles son départ pour Bade aura donné lieu.

« En résumé, Monsieur le Préfet, cet intermède politique ne doit pas être considéré comme dangereux et n'a nulle influence sur l'esprit public. Les personnes sen sées en ont ri, et nos Alsaciens ont été là comme au rendez-vous d'une fête, telle qu'on en voit à nos foires et nos places publiques. Quant aux étudians, leur esprit d'opposition au gouvernement est connu ; ils ont cru narguer les ministres et montrer à l'autorité qu'ils doivent être considérés : ils se trompent. Seulement, il est à déplorer que quelques personnes occupant un rang dans la société n'ayent pas dédaigné de jouer un rôle dans cette comédie (1). »

(1) Au-dessous de la dernière ligne de cette pièce, figure la signature abrégée du préfet Esmangart : *Esmgt.*

PRÉFECTURE
du
BAS-RHIN
—
Police.

A Son Excellence
le Ministre de l'Intérieur.

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le rapport qui vient de m'être fait sur l'arrivée de M. *Benjamin Constant* en cette ville. Je ne manquerai pas de faire connaître le résultat de la surveillance que j'ai prescrite *(sic)* d'exercer jusqu'au départ de ce député.

« Je suis avec respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« *Le Conseiller d'État, Préfet,*

« ESMANGART. »

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR
—
Direction de la Police.

A M. le Préfet du Bas-Rhin,
à Strasbourg (1).

Paris, le 16 août 1827.

« Monsieur le Préfet, vous m'informez par votre lettre du 10 août que M. Benjamin Constant se rend à Baden, où se trouvent un grand nombre de personnes marquantes du parti libéral. Je vous invite à faire surveiller attentivement cette réunion, afin de savoir exactement ce qui s'y passe. Vous me ferez également connaître la réception qu'on lui prépare à Strasbourg, et les observations auxquelles sa conduite et ses relations auront donné lieu pendant son séjour dans cette ville.

« Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée. »

« *Pour le ministre, et par autorisation :*

« *Le Directeur de la Police,*

« FRANCHET-DESPEREY. »

(1) Dans la marge de cette pièce, on lit ce petit dialogue muet, échangé dans les bureaux (au crayon) : « *N'est-il pas déjà à Baden, d'où il doit aller à Strasbourg? — Non. — Au surplus, c'est inutile; le préfet est suffisamment prévenu.* » — En tête, la mention *Cl. (classer).*

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR

Note.

Le 17 août 1827, M. *Benjamin Constant* se trouvait aux eaux de Bade.

(Voir 12,080. o. g. Bas-Rhin.)

GENDARMERIE R^le.
22e LÉGION
—
Compagnie
du
BAS-RHIN
—
N° 1269.

A Son Excellence Monseigneur le Ministre Secrétaire d'État au département de l'Intérieur, à Paris.

Strasbourg, le 17 août 1827.

« Monseigneur,

« Par mon rapport du 14 de ce mois, j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence de l'arrivée dans notre département de M. Benjamin Constant, se rendant aux eaux de Bade.

« Le 14, ce député a quitté Strasbourg pour retourner à Brumath ; il a été escorté, à son départ de Strasbourg,

par six individus, savoir : trois élèves en chirurgie, deux clercs de notaire, et le fils d'un aubergiste, qui l'ont quitté à deux lieues de la ville. Pendant le séjour de M. Benjamin Constant à Strasbourg, des meneurs ont travaillé les esprits à Brumath; et, à leur tête, on a vu figurer des ministres du culte protestant; pendant la journée du 15, quarante à cinquante individus de Brumath se sont rassemblés à cheval, ayant à leur tête un aubergiste de cette commune; ils ont été manœuvrer hors la ville et se préparer à l'escorte qu'ils se proposaient à *(sic)* fournir, le lendemain, à M. Benjamin Constant; des émissaires ont été envoyés par l'aubergiste en question, dans les villages que ce député devait traverser, pour engager les habitans à se réunir à sa troupe; quelques paysans ont répondu à cet appel; on a vu le ministre protestant de Kurtzenhausen venir à la tête d'une partie des habitans de son village haranguer M. Benjamin Constant; une jeune fille lui a offert une couronne de fleurs. La cavalcade escortant M. Benjamin Constant est partie de Brumath pour Bischwiller *(sic)* le 16, à 10 heures du matin; la voiture était attelée de quatre chevaux blancs fournis par des propriétaires; une musique à cheval était à la tête de la troupe, dont moitié marchait devant la voiture, l'autre moitié derrière; cette troupe s'est renforcée en route d'une vingtaine d'hommes des communes qui se trouvaient sur la route; de sorte qu'en arrivant à Bischwiller elle était de 50 à 60 hommes.

« M. Benjamin Constant a couché à Brumath les 12, 14 et 15; et, pendant les soirées des 14 et 15, des sérénades lui ont été données; une partie de la population y a assisté, et les cris de : « *Vive Benjamin Constant! Vive la Charte!* » et : « *Vive le Roi!* » se sont fait entendre;

il a logé à Brumath chez M. Coulmann, qui l'a accompagné partout.

« Prévenu un peu tard des dispositions des habitans, craignant qu'il n'y eût du trouble et que la tranquillité ne fût compromise, je partis dans la matinée du 16 pour Brumath ; à mon arrivée dans cette ville, j'appris que M. Benjamin Constant en était parti avec son escorte depuis une heure et demie ; je continuai ma route et me rendis de suite à Bischwiller ; il y avait une heure que M. Benjamin Constant en était parti quand j'y suis arrivé (1).

« Malgré tous les efforts de M. le maire de Bischwiller, une partie de la population, qu'on avait excitée depuis plusieurs jours, s'est portée, musique en tête, en avant de la ville, pour y recevoir le député libéral ; là, des complimens lui ont été adressés, et des jeunes filles lui ont offert des fleurs ; quatre chevaux frais lui ont été fournis pour continuer sa route sur Drusenheim ; on dit qu'il se rend à Fort-Louis. Tout ce que M. le maire de Bischwiller put obtenir, c'est qu'on ne lui fournirait pas d'escorte.

« Les protestans de Brumath, de Bischwiller et des environs sont les seuls qui aient fait des démonstrations à l'occasion de l'arrivée de M. Benjamin Constant, et qui aient pris une part active dans les rassemblemens qui ont eu lieu à ce sujet.

« On a cherché à égarer l'opinion des habitans de ces campagnes en leur disant que M. Benjamin Constant était leur père, leur sauveur ; que, sans lui, il n'y aurait plus de liberté de conscience pour eux ; une partie de

(1) Le lieutenant Houzeau s'acharne aux trousses de Benjamin Constant ; mais ce gendarme arrive toujours trop tard, comme les carabiniers de l'opérette.

ceux qui l'ont accompagné ont marché avec connaissance de cause, mais le plus grand nombre y a été par déférence pour les autres, et quelques-uns sans savoir ce qu'était réelement *(sic)* M. Benjamin Constant.

« Les meneurs et moteurs de toutes ces allées et venues sont bien connus, et je me suis fait un devoir de les signaler à M. le Préfet.

« J'ai l'honneur d'être, avec un très-profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très-humble et très-obéissant serviteur. »

« *Pour le chef d'escadron commandant la gendarmerie royale du Bas-Rhin, en congé,*

« *Le lieutenant de l'arme,*

« Houzeau. »

Paris, le 17 août 1827 (1).

Au lieutenant de gendarmerie remplaçant par intérim le chef d'escadron à Strasbourg.

« Mr, j'ai reçu votre rapport du 14 de ce mois, relatif au passage de M. Benjamin Constant à Strasbourg et aux circonstances qui l'ont accompagné. Je vous remercie de cette communication. »

(1) Cet accusé de réception est une *minute*.

PRÉFECTURE
du
BAS-RHIN
—
Police.
—
APPARITION DE
M. Benjamin Constant
dans le département.

A Son Excellence
le Ministre de l'Intérieur.

Strasbourg, le 17 août 1827.

« Monseigneur,

« Depuis quelques jours (1), M. *Benjamin Constant,* ainsi que je l'ai déjà annoncé à Votre Excellence, était attendu à Strasbourg ; il est arrivé à Brumath le 12 : il est descendu chez M. Coulmann, propriétaire dans cette commune, et qui habite Paris une grande partie de l'année. C'est un jeune libéral des plus exaltés. Le soir de son arrivée à Brumath, peu de monde s'est présenté devant la maison, quoique l'on eût déjà cherché à remuer les esprits.

« Le lendemain 13, M. *Benjamin Constant* est parti vers 4 heures de l'après-midi pour se rendre à Strasbourg : il y est arrivé sur les six heures. Depuis huit jours, quelques grouppes *(sic)* peu nombreux se réunissaient le soir, à huit heures, sur le quai de l'Esprit, annonçaient que *Benjamin Constant* allait arriver, que des musiciens placés dans des bateaux allaient lui

(1) En regard des premières lignes, on lit cette apostille marginale, de la main du préfet (la lettre étant copiée par un secrétaire) : « *Acc. récept. de M. le ministre; approuve et est très satisfait du parti qu'il a su tirer de l'événement.* »

donner une sérénade : il n'en fallait pas davantage pour grossir les grouppes; et, tous les soirs, pendant trois ou quatre jours, il se formait ainsi des rassemblemens de trois à quatre cents oisifs ou curieux.

« Le jour de son arrivée, le rassemblement provoqué par la musique a été plus nombreux : il était de mille à quinze cents personnes; des petits grouppes de trois ou quatre personnes étaient dispersés dans la foule pour répondre aux signaux d'allégresse des meneurs (1). Dès que la musique se fit entendre, des cris de *Vive Benjamin Constant!* répétés par les petits grouppes décidèrent le député à se montrer au balcon de son appartement; l'obscurité empêchait de le voir : *trois chandelles* furent placées devant lui sur le balcon; on le vit alors saluer avec *sa casquette* (2) l'attroupement placé sous ses fenêtres, et on l'entendit crier : « *Vive la* « *Charte, toute la Charte! Vive les libertés civiles et reli-* « *gieuses! Vive la jeunesse alsacienne!* » Une voix partie d'une fenêtre du 2e étage cria : « *Silence! le prince des* « *orateurs va parler; à bas les chapeaux!* » Les curieux qui étaient là en majorité ne crurent pas devoir déférer à cet ordre, et *le prince des orateurs* vint proférer quelques paroles qu'on eut peine à entendre. Il paraît qu'il a dit autre chose que ce qu'il voulait ou devait dire, car sa femme, qui était derrière lui, le tira, et l'on vit du dehors des gestes assez violens qui ressemblaient

(1) Le préfet ne veut, naturellement, pas admettre qu'il y ait eu dans cette réunion un atome de réel enthousiasme : allégresse organisée, simulacre de manifestation spontanée, claque payée, impromptu préparé de longue main, oui, cela se voit fréquemment! Tant y a, néanmoins, que Constant semble avoir eu ses heures de vraie popularité en Alsace, au moins en certains milieux.

(2) Les mots en *italiques* sont soulignés dans le texte original.

à des reproches. *Benjamin Constant* revint alors au balcon : cette scène a été assez ridicule et a diverti les spectateurs; enfin une voix partie d'un des grouppes a crié : « *Vive le Canning* (1) *français! Vive le nouveau* « *Canning!* » Et, bientôt après, tout s'est dispersé sans que la plupart des spectateurs aient compris ce que cela voulait dire.

« Le 14, dans la matinée, plusieurs personnes se sont présentées chez lui, quelques-unes se disant députées des différens métiers, tels que les bouchers, les bateliers, les chapeliers, etc.; mais presque tous les membres de ces métiers ont désavoué ces députations, et cela a même amené des pourparlers entre eux.

« Quelques jeunes gens de l'École de Médecine ont été le voir aussi ; je n'ai pas le nom de tous; mais il se trouve en tête un certain *Mangin* que la police trouve toujours dans les circonstances où sa vigilance est provoquée. L'avocat *Marchand* et un nommé *Schertz* (2), négociant, ont été ses accolites *(sic)* les plus fidèles. Le premier ne jouit d'aucune considération ; le second est une mauvaise tête et n'a aucune consistance.

« Le 14, le député est reparti pour Brumath avec M. *Coulmann* (3). Quatre jeunes gens dans une voi-

(1) *George Canning,* éminent homme d'État anglais (1770-1827), devenu vers la fin de sa vie favorable aux idées libérales, soutint d'importantes doctrines économiques, appuya l'émancipation des catholiques d'Irlande, détacha l'Angleterre de la Sainte-Alliance, et prépara l'indépendance de la Grèce. Ministre des affaires étrangères en 1822, il était devenu premier ministre en cette même année 1827, qui fut aussi celle de sa mort *(8 août).*

(2) Voir, pp. 455-457, la requête à Martignac que nous reproduisons en *fac simile,* et où il est question de ce *Schertz.*

(3) Voir les *Réminiscences* de Coulmann, dont la lecture, très attrayante, peut servir à éclairer le récit de ces faits.

ture attelée de deux chevaux de poste, et deux autres à cheval, parmi lesquels était toujours ce *Mangin*, lui ont servi d'escorte jusqu'à moitié chemin de Brumath, où il est arrivé à six heures.

« Pendant les vingt-quatre heures que M. *Benjamin Constant* a passé *(sic)* à Strasbourg, le ministre protestant de Brumath, le sieur *Christ*, aubergiste, le maître de poste et quelques autres protestans ont cherché à monter les têtes; ils sont venus à bout de réunir devant la maison de M. *Coulmann* une assez grande quantité de monde et de musiciens.

« Le 15 (1), un grand dîner a eu lieu chez M. *Coulmann*. Parmi les convives se trouvait au premier rang M. *Blaisius*, ministre protestant à Brumath; *Saint-Marc*, officier retraité, aussi à Brumath, *Hein*, négociant, et toujours M. *Marchand*, avocat à Strasbourg; le percepteur de la commune faisait partie du cortège : j'en écris au ministre des finances.

« Le même jour, le sieur *Christ*, aubergiste à Lafleur, a rassemblé hors Brumath environ 50 hommes à cheval, dont il s'est constitué le commandant, et il leur a fait faire plusieurs évolutions pour les préparer à la course du lendemain. Ils sont rentrés en ville, musique en tête, vers sept heures du soir, se sont mis en bataille devant la maison *Coulmann*, où la musique se faisait entendre. Cette cavalcade criait de tems en tems : « *Vive Benjamin Constant! Vive la Charte!* » et quelquefois : « *Vive le Roi!* » — Après être resté là plus d'une heure, chacun s'est retiré.

« Le 16, à neuf heures du matin, les mêmes cavaliers,

(1) Ce rapport est une vraie *gazette*, comme on voit, où les moindres faits sont relatés au jour le jour, ni plus ni moins que dans le *Journal* de Dangeau sous l'ancien régime.

toujours sous la conduite de *Christ,* se sont rassemblés, au nombre d'environ 40 ou 50, devant la maison *Coulmann*, ayant encore la musique en tête. Quelques cris comme ceux de la veille ont été entendus, et, à dix heures, tout le cortège s'est mis en route. M. *Benjamin Constant*, sa femme (1) et M. *Coulmann* étaient dans une voiture attelée de quatre chevaux blancs fournis par divers particuliers à Brumath.

« Le sieur *Christ* avait envoyé des émissaires, la veille, dans les communes que devait parcourir M. *Benjamin Constant*, et la troupe s'est grossie de quelques paysans des communes de Weyersheim, Kurthenhausen, Weitsbruch ; Gedersheim a fourni deux hommes, dont un meunier. Le ministre protestant, à la tête des paysans, a harangué M. *Benjamin Constant.* Une jeune fille lui a présenté des fleurs ; plusieurs ministres protestans étaient venus le visiter à Brumath ; la cavalerie était de près de 60 personnes en arrivant à Bischwiler (2).

« M. *Goulden* (protestant) et maire de cette petite ville, n'a pas pu empêcher, malgré toute la confiance dont il jouit, que quelques personnes ne fussent au-devant du député. On lui a donné des sérénades : mais le maire ayant annoncé qu'il ne le recevrait pas, il ne s'est pas arrêté. L'escorte de Brumath était tellement ivre qu'elle n'a pas pu suivre. M. *Coulmann* avait écrit d'avance à ses amis, qui s'étaient chargés de monter les têtes en faisant crier : « *Vive le protecteur de l'agricul-*

(1) L'Allemande Charlotte de Hardenberg, demeurée très Allemande, ne jurant que par l'Allemagne. B. Constant, peu fait pour le mariage, avait moins mauvaise opinion d'elle que de sa première femme : ce qui n'est pas beaucoup dire. En tout cas, il l'emmenait avec lui dans ses voyages et villégiatures.

(2) Canton de l'arrondissement de Strasbourg.

ture, des libertés religieuses ! » — Il est très remarquable que pas un seul catholique ne s'est trouvé dans toutes ces cohues. La conduite des protestans est remarquable aussi dans cette circonstance ; à Strasbourg, ils avaient été plus circonspects : ils avaient même été très sages. Il est vrai qu'instruit de l'arrivée de ce Révolutionnaire (1) et des projets qu'il avait de se fixer dans ce département, je m'en étais expliqué franchement et très ouvertement avec les personnages les plus marquans parmi les protestans, et notamment avec M. le baron *de Turckheim*, président du consistoire. Je leur avais fait part des craintes que j'avais que la présence de cet homme n'excitât, à force de calomnies [et d'assertions] mensongères contre le gouvernement, des réclamations ou des plaintes (2) ; que si cela arrivait, je n'hésiterais pas à défendre publiquement le gouvernement du Roi ; que je prouverais que non seulement les protestans sont traités avec une faveur dont ils n'avaient joui à aucune époque, mais qu'ils l'étaient avec une bienveillance qui était presque une injustice, comparée à la position des catholiques ; qu'il serait facile d'établir, par exemple, que plus du cinquième des fondations dont ils jouissent sont des usurpations faites par eux pendant la Révolution sur les catholiques, et que les droits n'étaient pas tellement acquis qu'on ne pût les contester ; que s'ils me mettaient dans la nécessité de faire connaître leur position à cet égard, non seulement on verrait qu'ils sont loin d'avoir à se plaindre, mais que les fabriques

(1) La majuscule initiale est dans le texte autographe que j'ai sous les yeux (sans intention, peut-être ; à cette date, on multiplie encore sans motif ces lettres majuscules dans l'écriture).

(2) Les mots qui figurent ici imprimés entre crochets ont été rajoutés après coup au bout de la ligne.

des églises et le gouvernement lui-même ont beaucoup à leur reprendre; que j'avais toujours maintenu leur position par un esprit de paix, plutôt que par esprit de justice; mais que (1), si on calomniait le gouvernement du Roi et si on méconnaissait ses bontés, je mettrais tout à jour, et je prouverais qu'ils sont traités en bien outre mesure.

« M. *de Turckheim*, qui est un protestant très chaud, a bien senti ces observations et le danger d'un voisinage tel que M. *Benjamin Constant*, et il n'a caché ni ma conversation, ni sa manière de voir à ses coreligionnaires; tout ce qui est raisonnable parmi eux redoute le séjour de M. *Benjamin Constant*, et plus encore de lui voir fixer son domicile dans ce pays (2).

« Ce voyage de *Benjamin Constant*, qui a été ridicule à Strasbourg, fâcheux pour l'effet à Brumath et dans les environs, aura cependant un avantage dont je pourrais tirer grand parti si nous avions des élections. Il a complètement divisé le parti libéral. Les libéraux sages et qui ont une grande consistance, tels que MM. *Humann* et *Turckheim*, sont furieux de l'apparition de *Benjamin Constant* et de sa conduite dans le pays et à leur égard : il n'a été voir aucun d'eux; il a eu l'air de les rejetter *(sic)* et de les signaler comme étant sortis de leur position

(1) Notez le ton et les arguments comminatoires de ce magistrat peu populaire. Il est clair qu'avec des propos et des procédés pareils, il s'était mis à dos tous les protestants, comme tous *les gens de la qualité la plus inférieure* (c'est ainsi qu'il les nomme en son jargon), c'est-à-dire les petits bourgeois et les modestes commerçants de Strasbourg. On n'est pas plus maladroit!

(2) A cette date de 1827, l'*Almanach royal* (p. 135 : *liste alphabétique des membres de la Chambre des députés)* indique l'adresse suivante du député : Benjamin-Constant *(Seine)*, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 15.

d'opposition. Comme il ne peut être nommé que par les électeurs qui porteraient MM. *Humann* et *Turckheim*, il a cherché, on le voit par les propos de ses entours, à les dépopulariser. Il est résulté que ceux-ci, qui, il y a quelques jours, me disaient, en parlant d'élection, qu'ils ne pourraient pas prendre d'engagement, seraient trop heureux aujourd'hui d'avoir l'appui de l'administration; et comme, dans l'état actuel des choses, je regarderais comme une bonne élection celle qui porterait tous les députés actuels (1), tels qu'ils sont, je tirerais grand parti, pour ce résultat, et des pasquinades de *Benjamin Constant*, et de l'humeur honorable que M. *Humann* a montré *(sic)* contre lui. Je crois devoir vous dire, au surplus, Monseigneur, que dans cette circonstance M. *Humann* a été parfait. M. *Becquey* (2), qui était ici, et moi, nous l'avons entendu s'expliquer franchement, fortement, et dans les meilleurs termes, sur tout ce qui tenait au Roi, même à son gouvernement, répétant sans cesse : « Est-il un pays où il y ait « plus de liberté et de véritable aisance qu'en France? »

« J'avais hier, sur le rapport qui m'avait été fait du voyage de *Benjamin Constant* à Bischwiler, envoyé M. *Houzeau*, officier de gendarmerie, très sage et très

(1) Voici, à cette date de 1827, d'après l'*Almanach royal* (p. 131), la représentation du département du Bas-Rhin, par collèges d'arrondissements : *Saverne :* baron de Wangen de Géroldseck, membre du Conseil général; — *Benfeld :* baron du Perreux, intendant militaire; — *Haguenau :* Renouard de Bussières, membre du Conseil général; — *Strasbourg :* Humann, négociant, membre du Conseil général. Trois sur quatre sont officiers de la Légion d'honneur (Renouard de Bussières, chevalier).

(2) Conseiller d'État, directeur-général des ponts et chaussées et des mines, commandeur de la Légion d'honneur (rue de Varennes, 26).

dévoué, observer ce qui se passait, et porter des instructions au maire de Bischwiler (1). C'est lui qui m'a remis les détails que je transmets à Votre Excellence. J'ai écrit au commandant de la gendarmerie pour qu'il réprimande fortement le maréchal-des-logis de Brumath, qui a souffert ces rassemblemens d'hommes à cheval faisant des évolutions. Ce maréchal-des-logis est cependant un homme sûr et dévoué; mais il a été trompé par l'ineptie du maire, qui n'aurait rien osé prendre sur lui.

« M. *Benjamin Constant* s'est embarqué à Fort-Louis ou à Seltz, pour aller rejoindre à Bade le général *Sebastiani* et quelques autres. — J'ai écrit au chef de police de cette ville pour le prier de me faire connaître ce qu'il pourra savoir des allées et venues de ce député et de sa société, et j'en rendrai compte à Votre Excellence.

« Je suis avec respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« *Le Conseiller d'État, Préfet*,
« ESMANGART. »

« Je viens d'être informé que le général Sebastiani est parti pour la Suisse : il n'est plus à Bade. J'apprends aussi qu'il s'est expliqué, à Bade, sur le compte de Benjamin Constant d'une manière peu honorable pour ce dernier. Ainsi le voyage à Bade n'a pas, je crois, pour but de l'y voir (2). »

(1) Le nom de cette localité est ainsi orthographié sur la lettre autographe que nous transcrivons : *Bischhwiller*. Nous préférons adopter la graphie de l'*Almanach royal*. L'orthographe française d'avant l'annexion est : *Bischwiller;* l'orthographe allemande actuelle : *Bischweiler* (d'après le *Lexikon* des localités d'Alsace-Lorraine de H. RUDOLPH, Leipzig, 1872).

(2) Ce *post-scriptum* est libellé de la main même du préfet.

Paris, le 29 août 1827 (1).

Au Préfet du Bas-Rhin, à Strasbourg.

« M. le Préfet, j'ai reçu votre rapport du 17 de ce mois, par lequel vous me rendez compte des circonstances qui ont accompagné le passage de M. *Benjamin Constant* dans votre département et de l'effet qu'il y a produit. Je vous remercie de cette communication, et j'approuve la conduite que vous avez tenue. Je suis très satisfait du parti que vous avez su tirer de cet événement. »

Extrait du Rapport de situation du Préfet du département du Haut-Rhin, en date du 7 septembre 1827 (*n°* 12,648, *o. g.*).

« On annonce que M. *Benjamin Constant*, qui est en ce moment aux eaux de Baden, se propose de visiter, à sa rentrée en France, Mulhausen, Münster et Wesserling (Haut-Rhin), qu'il ne connaît pas (2). J'ai lieu de

(1) *Minute* émanant du cabinet du ministre de l'intérieur.

(2) Toute considération politique mise à part, B. Constant

penser que, cependant, il n'a reçu, à cet égard, aucune invitation de la part des habitans de Mulhausen. Je crains, néanmoins, qu'il n'y soit accueilli avec empressement. Il y aurait plus d'empressement encore de la part des fabricants de Münster et de Wesserling. Je tâcherai, toutefois, d'éviter que sa présence ne donne lieu à quelque scandale. — Si, en effet, il n'a reçu aucune invitation de se rendre dans le Haut-Rhin, il est rigoureusement possible que son voyage n'ait qu'un but de curiosité; mais il est plus probable qu'il a en vue de sonder quelques électeurs influens de son parti et d'essayer de se faire porter par eux comme candidat dans ce département, s'il s'apperçoit *(sic)* qu'il ait plus de chances de succès que dans le Bas-Rhin.

« J'aurai soin de tenir Votre Excellence au courant de la marche de cet homme, s'il vient dans le Haut-Rhin. »

aimait à visiter les sites et les cités les plus renommés du pays alsacien. Quoique peu curieux, peu *touriste* de sa nature, on sait qu'il admirait la situation pittoresque et le cachet ancien de Strasbourg : « Nous avons (écrit-il à sa tante, la comtesse de Nassau; *de Strasbourg, 17 juin 1811)* nous avons couru les curiosités de Strasbourg; je suis paresseux et insouciant par caractère, mais j'aime que les autres soient curieux, et alors, pour ne pas les décourager, je me laisse aller à leur impulsion. J'ai donc vu cette immense cathédrale qui a l'air d'un rocher par sa masse, et qui a quelque chose d'aérien par sa structure. C'était un bon temps que celui où les hommes travaillaient ainsi dans un but terrestre, etc. » — Voilà une heureuse formule pour noter l'impression produite par la flèche de l'antique *munster*.

(Cf. les belles descriptions de Strasbourg par M. René Bazin *(Le guide de l'Empereur* et *Les Oberlé.)*

Extrait du Rapport du Préfet du département du Haut-Rhin, en date du 16 septembre 1827 (*n*° 9,250).

« Le s^r^ Barthe, avocat du barreau de Paris, est parti, le 11 de ce mois, de Mulhausen pour Narbonne, en passant par la Suisse. M. Jacques Kœchlin l'accompagne jusqu'à Berne.

« On m'assure que le voyage de ce dernier doit durer dix ou quinze jours, et qu'il a moins pour but d'accompagner M. Barthe que d'éviter M. *Benjamin Constant*, qu'on suppose pouvoir venir pendant cet intervale *(sic)*. On ajoute qu'un jeune Mulhausien, qui se trouvait à Baden en même tems que M. *Constant*, l'a invité à venir à Mulhausen. Celui-ci aurait désiré une invitation plus solennelle. Le jeune homme, à son retour, a fait part de ce désir, auquel on n'a pas jugé à propos d'acquiescer. J'ignore si M. *Benjamin Constant* viendra de son propre mouvement. »

Le 20 du même mois, on accuse la réception de cette lettre.

Paris, 22 septembre 1827 (1).

Au Préfet de Police (confidentielle).

(*n°* 1225.) « M. le P., on m'assure que les révolutionnaires de Paris se proposent de se réunir pour aller au-devant de M. Benjamin *Constant* à son retour des eaux de Baden et des départemens de l'Est, qu'il doit visiter; on voudrait (2) ici lui faire une réception bruyante, telle que celle qu'il a trouvée à Strasbourg. Mais ces sortes d'ovations se renouvellent trop souvent au gré de la malveillance et deviennent, par cette facilité même (3), des moyens trop dangereux de désordre pour que l'administration ne soit pas dans l'obligation d'y mettre enfin un (4) obstacle. Vous voudrez bien prendre, à cet effet, les mesures nécessaires et m'en faire part d'avance (5), afin que je puisse, au besoin, vous adresser de nouvelles instructions. »

(1) C'est une *minute*. Écriture très cursive, très *jetée*.
(2) Correction, remplaçant *veut*.
(3) Correction d'interligne; 1er jet : *par là-même*.
(4) Mot rajouté dans l'interligne.
(5) Premier jet, raturé : « et m'en *donner connaissance*. »

22 septembre (1).

Au Préfet de Police. Le prévenir que les révolutionnaires de la capitale (2) se proposent d'aller au-devant de Benjamin Constant à son retour des eaux de Baden et des départemens de l'Est, qu'il aura dû visiter, et de lui faire une réception bruyante. Mais ces espèces d'ovations se renouvellent trop au gré de la malveillance et deviennent par là-même des moyens trop multipliés et trop dangereux de désordre pour que l'administration ne doive pas s'y opposer. L'inviter, en conséquence, à prendre les mesures nécessaires à cet effet.

(1) Note émanant du cabinet du ministre de l'intérieur. Rédaction presque identique à celle de la pièce précédente : un peu abrégée seulement.

(2) Qui donc étaient ces *révolutionnaires* de Paris? Les *libertaires* d'alors, les *charbonniers,* les membres des sociétés secrètes, de la franc-maçonnerie, des coteries ou taupinières politiques plus ou moins ténébreuses, tous ces dangereux auxiliaires qui se mêlaient, d'autorité, aux rangs des libéraux modérés, au risque de les compromettre, et leur cherchaient noise en cas d'éviction. Constant, La Fayette et leurs amis ont décliné tant qu'ils l'ont pu l'appui de ces gens-là, et refusé de fusionner avec eux.

PRÉFECTURE
du
BAS-RHIN
—
CABINET

A Son Excellence
le Ministre de l'Intérieur.

Strasbourg, le 5 octobre 1827 (1).

« Monseigneur,

« M. *Benjamin Constant*, qui était allé passer trois semaines aux eaux de Bade, est revenu le 29 du mois dernier à Brumath, chez M. *Coulmann*. Le 30, il a été en voiture au temple protestant, où le pasteur l'a harangué : il était accompagné de M. *Saint-Marc*, officier en retraite, qui ne le quitte pas. Il a été moins fêté, cette fois, à Brumath que lors de sa dernière apparition. La sévérité que j'ai mise vis-à-vis de deux employés des finances qui s'étaient montrés d'une manière outrageante pour le gouvernement, et l'insouciance que j'ai montrée pour la folie (2) de ceux qui se disent indépendans, les a humiliés; ils sont honteux de ce qu'ils ont fait; et ceux qui ont quelque chose à ménager sont restés tranquilles.

(1) En tête et en marge de cette pièce, les mentions suivantes, à la plume et au crayon : « *Rendre à M. le Directeur de la Police. — Venue le 13. Classer. — Passage de M. Benjamin Constant. Communiqué à M. le Baron Capelle* » (conseiller d'État, chargé du secrétariat général et de la direction de l'administration départementale).

(2) Ce mot surcharge *sottise*, expression de premier jet.

« Pendant son séjour à Bade, M. Benjamin Constant a été, le premier jour, un objet de curiosité; mais une fois ce sentiment satisfait, il y a joué le rôle le plus ridicule et le plus honteux. Il n'a pas quitté la roulette, à laquelle il n'a pas joué très-gros jeu, mais il ne quittait pas le tapis. Plusieurs personnes de Strasbourg, mais toujours les mêmes, se sont relevées pour aller le fêter et le promener dans les *différentes tables d'hôte* (1); et là, sans savoir si cela convenait aux autres convives, on portait sa santé, qui n'était répondue *(sic)* que par trois ou quatre de ses accolites *(sic)* (2). Un jour, dans une de ces auberges où dînait un jeune professeur du collège de Strasbourg, nommé *Bataille*, celui-ci, ennuyé de ces santés portées au député, se leva, et dit : « Allons, Messieurs, faisons mieux que cela; buvons une santé qui « est chère à tout le monde : Vive le Roi! » Tous les convives se sont levés; mais M. *Benjamin Constant* n'a pas trouvé cette sortie de bon goût, car il n'a plus retourné *(sic)* dans cette auberge.

« Depuis son départ de Strasbourg, il y a six semaines, le notaire *Stœber*, un négociant nommé *Schœrtz*, le sieur *Steiner*, directeur des assurances de la Compagnie royale, et quelques autres, ont fait courir des listes de souscription, en annonçant qu'on donnerait à Strasbourg une grande fête à MM. *Humann*, *Turckheim* et *Benjamin Constant*. Cette annonce avait attiré un assez grand nombre de souscripteurs parmi le haut commerce gens marquans de la société et pouvait procurer un

(1) Ces mots sont soulignés, je ne sais trop pourquoi, dans le exte autographe.

(2) Pour *acolytes*. — Cette queue de phrase est d'une jolie incorrection, et donne une haute idée du style administratif en usage alors !

plus grand nombre de signatures, même dans la classe inférieure.

« Il importait fort à la cause royale de déjouer cette intrigue et d'empêcher que, dans une ville paisible et habitée par des hommes d'un caractère calme, on ne vînt provoquer de l'enthousiasme pour un si mauvais motif. Le seul moyen de parer à ces inconvéniens était d'empêcher d'abord MM. *Humann* et *de Turckheim* de se trouver à ces saturnales. Le premier, après s'être montré très irrité lors de la première apparition de *Benjamin Constant*, était venu cependant me dire qu'on lui avait proposé d'assister au dîner projetté *(sic)*, et qu'il avait cru devoir accepter. J'ai pensé qu'il était dangereux de le blâmer dans le premier moment, et je lui ai dit qu'il avait bien fait. Mais je le repris le lendemain; je n'eus pas de peine à lui faire entrevoir le rôle secondaire qu'il allait jouer dans cette fête (1); qu'il me paraissait fâcheux pour lui de se trouver dans une position qui devait l'obliger à encencer *(sic)* une idole qu'il ne révérait pas du tout, et qu'à tout prendre, ceci me semblait un coup monté contre lui pour faire primer *Benjamin Constant*, et enlever pour lui la première élection; qu'il était bien certain que celui-ci ne pourrait avoir des voix que parmi les électeurs qui auraient voté pour lui, M. *Humann*, et que, s'il y avait la moindre défection dans ses forces, et que M. *de Turckheim* l'abandonnât au moment de l'élection, il ne serait certainement pas élu; qu'il me semblerait, à sa place, bien plus utile et plus honorable de conserver mon caractère, de faire tête à l'orage, de rester avec

(1) Voilà un bel exemple de pression officielle que cet entretien, relaté par le préfet en personne!

mes amis, d'annoncer hautement que je ne partage pas les opinions de M. *Benjamin Constant*, et que je ne pouvais approuver les moyens dont il se servait pour acquérir de la popularité; qu'au lieu d'aller à ce dîner, je lui conseillais d'aller passer quinze jours ou trois semaines dans ses forges, et de ne revenir que quand l'orgie (1) serait finie. Il a été frappé de mes raisons : il est parti pour ses forges, il a écrit qu'il n'irait pas au dîner; et, bien qu'il soit revenu quelques jours avant, parce que *Benjamin Constant* s'était trop fait attendre, il a tenu ferme, et n'y est point allé.

« Quant à M. *de Turckheim*, il avait cédé par faiblesse; et non seulement il avait souscrit, mais il persistait à dire qu'il irait à ce dîner. J'ai dû le faire attaquer (2) aussi sans qu'il se doutât que l'administration y eût part, et c'est par M. *Humann* que je l'ai fait; celui-ci a été le trouver; il lui a parlé de la manière la plus forte sur la nécessité de soutenir son caractère et sa nuance d'opinion; qu'il ne pouvait s'allier avec M. *Benjamin Constant;* et il a ajouté, d'après ce que je lui avais dit, que je regardais comme nécessaire qu'il y eût un protestant dans le département; mais que si *Benjamin Constant* réussissait à se faire nommer, je saurais bien monter les catholiques de manière à prouver aux protestans qu'ils n'étaient pas les plus forts, et que certainement M. *de Turckheim* ne serait pas nommé au grand Collège. La peur, alors, prit

(1) Bien amusante, l'indignation conventionnelle, affectée, qu'implique ce terme, assurément hyperbolique!

(2) On reste vraiment confondu d'entendre avouer aussi ingénument, comme la chose du monde la plus naturelle, ces basses et sournoises manœuvres employées *ad maximam Regis gloriam et securitatem!* — Cela se fait encore, mais plus en sourdine.

celui-ci : il écrivit à *Benjamin Constant* « qu'il avait « souvent admiré son talent à la tribune (1); qu'il « faisait les mêmes vœux que lui pour la liberté de « son pays, mais qu'il était loin de partager ses opi- « nions sur les moyens; qu'en conséquence, il ne « devait pas être étonné de ne pas le voir se *réunir aux* « *électeurs* (2) qui lui donnaient une fête. »

Cette défection a mis, comme je l'avais prévu, la défection dans le camp : sur 154 souscriptions, cinquante convives ont manqué à l'appel; tout ce qui tenait au haut commerce s'est retiré; il n'est resté que trois individus de ce haut commerce, parmi lesquels un frère de ce même M. *de Turckheim*, deux ou trois notaires, quelques avocats ou avoués, certains officiers en retraite, un ancien commissaire-ordonnateur en retraite, d'une opinion détestable, et puis des gens de la classe tout à fait inférieure (3), tels que des bouchers

(1) D'après les véridiques souvenirs de tous les témoins oculaires, la prononciation de Benjamin Constant était, au début surtout, un peu difficile, assez embarrassée; mais, une fois sa parole échauffée, l'attention publique était soudain captivée par l'aspect de sa haute taille, de sa figure lasse, mais belle de distinction et d'originalité, encadrée de longs cheveux blonds qui retombaient en boucles sur le collet de son habit. A le voir, à l'entendre, on était frappé par ce « *mélange singulier de nonchalance allemande, de raideur britannique et de vivacité française qui caractérisait toute sa personne* ». (L. de Loménie.) Toujours spirituel dans son émotion, poli dans son persiflage, maître de son sang-froid jusque dans la colère, possédant à fond l'art de tout dire, il incarne, dans la meilleure période de son éloquence, le type accompli de l'orateur parlementaire.

(2) Mots *soulignés* dans la pièce autographe.

(3) Une morgue plus qu'aristocratique perce dans cette définition des marchands. Le préfet s'exprime de la même façon sur leur compte en son journal. Grosse maladresse (comme le note Coulmann), et qui devait profiter à Benjamin Constant.

des boulangers, des charcutiers, des chapeliers, etc., qui se trouvaient, sur les 104 convives, au nombre de plus de 80. Cette réunion bizarre a peu flatté M. *Benjamin Constant*, qui, sans cependant en montrer de l'humeur, a quitté de très bonne heure le festin. La réunion a, du reste, été aussi froide que ridicule. On savait que la police se serait opposée à toute sérénade dans la rue : il n'y en a point eu ; il n'y a pas eu non plus vingt personnes dans toute la soirée sous les fenêtres de la maison où était cette réunion, qui n'a pas fait la moindre sensation au-dehors. Tous les gens d'un ordre un peu relevé ont été honteux de se trouver à pareille fête, et c'était à qui, parmi eux, refuserait de se trouver à table à la droite et à la gauche du député (1). C'est le sieur *Monnier*, officier en retraite, qui est ici depuis deux mois et qui m'a été signalé par Votre Excellence, qui a eu l'honneur de sa droite. Cet officier était allé au-devant du député à Brumath, et était rentré avec lui à Strasbourg. Comme le ridicule était l'arme la meilleure à employer dans cette circonstance, et qu'ils me l'ont fournie, je l'ai employée utilement : l'article que j'ai fait mettre dans le journal (2), et auquel ils ne peuvent répondre, parce qu'il est le récit exact de ce qui s'est passé, les a tués (3); ils sont honteux ; tout le monde se moque d'eux, et la division la plus complette *(sic)* est parmi les libéraux. Ils en veulent beaucoup à M. *Humann,* un peu à M. *de Turckheim*. Si nous avions des élections, comme un député

(1) Il est permis de supposer qu'ici M. le Préfet exagère.

(2) Un journal à sa dévotion : le *Journal de Strasbourg,* sans doute.

(3) Mais non ; ils ne s'en portèrent pas plus mal. — Voir les *Réminiscences* de Coulmann.

de l'opposition l'emporterait à Strasbourg, j'appuierais M. *Humann* : mais, dans tout état de cause, je suis prêt à tout événement, et je ne perdrai pas un pouce de mon terrain.

« Je suis avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. »

« *Le Conseiller d'État, Préfet,*

« ESMANGART (1). »

(1) Cette pièce importante est tout particulièrement utile pour pénétrer l'état des esprits, la situation respective des partis, l'attitude des protestants et leurs rapports avec le représentant du pouvoir dans les départements limitrophes à la fin du règne de Charles X. Elle donne aussi une haute idée du talent d'intimidation du nommé Esmangart.

PRÉFECTURE
du
BAS-RHIN

Strasbourg, 7 octobre 1827.

« Monsieur le Conseiller d'État,

« Vous aurez sans doute reçu le numéro de notre journal où il est rendu compte de la fête que les amis de Monsieur *Benjamin Constant* lui ont donnée à Strasbourg, et, depuis lors, le rapport sur ce député. Je prends la liberté, Monsieur le conseiller d'État, de vous transmettre ci-joint un numéro du même journal en date de ce jour, où vous trouverez un article fait par le Préfet, qui produira ici, et partout où les amis du Roi se trouveront, un excellent effet. Je ne sais si le Préfet pourra l'adresser aujourd'hui à S. E. le Ministre de l'Intérieur ; j'ai pensé, Monsieur le Conseiller d'État, que vous ne pourriez me savoir mauvais gré d'avoir devancé l'envoy *(sic)* officiel.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le Conseiller d'État, votre très humble et très obéissant serviteur. »

« ESMGT (1). »

Voici l'article, à la date du dimanche 7 octobre 1827, du *Journal politique et littéraire du Bas-Rhin (Politische und litterarische Zeitung des Niederrheins),* rédigé dans

(1) Abréviation de *Esmangart*.

les deux langues parlées en Alsace, la colonne de gauche en français, celle de droite en allemand (le dossier des *Archives* contient deux exemplaires de ce numéro) :

Strasbourg, 6 octobre.

« Chacun se demande ce que vient faire M. B. Constant parmi nous; il s'est présenté dans l'intention d'acheter des terres dans notre pays, au moment même où les feuilles publiques annonçoient une souscription en sa faveur; il arrive, précédé d'une réputation de tribune non contestée; il publie partout qu'il se constitue le défenseur des libertés publiques; il court avec ce prestige après une popularité qu'il aura de la peine à conquérir. Quels sont, en effet, ses antécédents comme ami de la liberté? qu'a-t-il réellement fait pour elle? quels combats a-t-il livré *(sic)* dans les temps difficiles pour ces grands intérêts? quels dangers a-t-il courus pour les défendre? quelles sont les victoires qu'il a remportées? — Si on le suit dans sa carrière politique, depuis l'époque de la fameuse proclamation du duc de Brunswic (1) *(sic)* qui promettoit de ne pas laisser pierre sur pierre dans Paris, de mettre tout à feu et à sang en France, dans un temps où elle se rendoit bien coupable envers son Roi, jusqu'au moment où ce publiciste vient faire dans les auberges de Bade et d'Alsace le serment de périr, s'il le faut, pour établir la liberté dans un pays qui en jouit au plus haut degré; trouve-t-on qu'il ait toujours soutenu la même doctrine, professé

(1) Après une période de dissipation et d'entraînement, Benjamin Constant avait été appelé à Brunswick comme chambellan du prince et s'y était marié (cf. pp. 155-156).

toujours ces mêmes opinions? ne se demande-t-on pas plutôt quelle garantie il peut donner de ses nouveaux sermens? Qu'a-t-il fait, en effet, pour la défense de ces principes, quand toutes nos libertés étoient asservies par le despotisme? L'a-t-on vu, lorsqu'il étoit tribun, défendre cette constitution de l'an VIII qu'il avoit jurée, quand un soldat heureux et entreprenant vint placer audacieusement sur sa tête la couronne de nos Rois? A-t-on entendu M. B. C. élever la voix quand le conquérant fouloit aux pieds toutes les lois, comprimoit toutes les libertés, enlevoit les enfants à leurs pères, décimoit la France pour faire périr des générations entières sur les champs de bataille, sans autre but que de placer dans les mains débiles de ses frères, et sur des têtes trop faibles pour les porter, les couronnes des vieilles dynasties (1)? Pourquoi, à cette époque, M. B. C. ne parcouroit-il pas les départements comme il le fait aujourd'hui, et ne faisoit-il pas le serment de reconquérir les libertés qui, toutes, étoient anéanties? Il y auroit eu du moins, dans ces temps, vertu et courage à le faire, car il y avoit du

(1) Toujours le même argument rebattu : Napoléon grand consommateur d'hommes! — Mais la monarchie n'en a-t-elle pas fait périr beaucoup aussi, sans plus de profit et avec moins de gloire? — Les guerres néfastes de Louis XV ont coûté plus cher à la France que les brillantes expéditions de Bonaparte. Que signifie cette charge à fond?..... Voilà donc comment, dans les milieux officiels, et pour complaire au pouvoir, on parlait du vainqueur de l'Italie, de l'Autriche et de la Prusse, douze ans après Waterloo! Mais il aura sa revanche. Treize ans écoulés, Louis-Philippe, moins dur et plus soucieux de l'honneur national, rappellera, selon son vœu suprême, ses cendres sur les bords de la Seine, au milieu de ce peuple français dont il fut, non pas assurément le meilleur souverain, mais le plus prestigieux capitaine, celui dont le génie guerrier n'a jamais été, ne sera jamais surpassé. Et ce *retour des cendres* sera triomphal.

danger à le dire, et plus encore à l'entreprendre! S'il a parlé alors, étoit-ce bien pour défendre les principes? Ce grand courage, enfin, ce grand zèle qu'il déploie aujourd'hui, que prouve-t-il sous le gouvernement le plus paternel, et dans le pays le plus libre de la terre?

« Quand un homme étranger à toutes les intrigues voit fêter M. B. C., ne peut-il pas se demander : « Quelle est l'opinion qu'on encense, est-ce celle de telle « ou telle époque? » — Est-il, par exemple, un seul de nous qui ait perdu la mémoire du 20 mars 1815, où l'on vit M. B. C. faire un manifeste énergique en faveur des Bourbons, contre l'homme qui tentoit de reconquérir la couronne, et, cinq jours après, ce même publiciste faire partie du conseil de celui qui sut paralyser son talent et sa plume par une place de conseiller d'État (1)?

« Que fit aussi, à cette époque, M. Benjamin Constant de cette charte pour laquelle il annonce une si grande tendresse et tant d'amour? Il la déchire, il la foule aux pieds pour mettre à la place de cette loi de famille l'épée ensanglantée du conquérant. Mais bientôt l'homme au char duquel il s'étoit attaché, disparaît; M. Benjamin Constant déserte les bannières du despotisme et se constitue audacieusement l'apôtre des libertés publiques, dans le moment où elles sont le plus parfaitement établies.

(1) Voilà le grand mot lâché! Il lui jette à la face l'apostasie politique, le revirement de l'*Acte additionnel*. Bien d'autres hommes politiques ont prêté le flanc à ces attaques, depuis Cicéron, qui ne savait souvent de quel côté pencher, jusqu'à l'auteur de *la France nouvelle*, Prévost-Paradol, qui paya de sa vie la maladresse d'un ralliement dont les circonstances lui démontraient trop brutalement l'inanité.

« Mais que veut, on le répète, M. Benjamin Constant? que vient-il faire dans ces provinces? Si on en croit le bruit public, il vient pour provoquer en sa faveur une élection. Quels sont donc ses titres? Il s'est fait précéder d'assertions trompeuses qu'il a proférées à la tribune, en face de la France et de l'Europe, dans le seul but de semer la discorde entre les différentes religions, dans un pays paisible où règne la plus parfaite union, et qui s'est fait remarquer en tous temps par son esprit sage et sa grande soumission aux lois. Quel étoit son but, s'il n'étoit pas de diviser, quand il a osé dire à la tribune que le préfet du Bas-Rhin avoit reçu ordre du gouvernement d'écarter les protestants des administrations municipales? Comment a-t-il pu trahir à un tel point la vérité, quand il étoit, au contraire, établi en principe, par cet esprit de justice qui doit être la base de toute administration durable, que partout où les protestants étoient en majorité dans les communes, ils devoient être appelés à les administrer, et quand surtout ce principe venoit d'être mis en exécution dans tout le département (1)?

« N'étoit-ce pas aussi pour semer la discorde qu'il avoit annoncé avec la même assurance que les protestants étoient écartés petit à petit de l'instruction publique, et qu'il avoit osé citer pour preuve ce qui se passoit à Strasbourg? Il fut démontré, à cette époque, que cette assertion étoit aussi fausse, aussi calomnieuse que la première. Car il est prouvé que, depuis l'avènement

(1) Il ne serait pas sans intérêt de rechercher dans les écrits et dans la correspondance publiée ou inédite de Guizot quelles relations il entretint avec son bruyant coreligionnaire, et de quelle façon il interprétait son attitude et sa conduite en ces conjonctures.

de Charles X à la couronne (1), trois chaires ont été vacantes à l'académie, et qu'elles ont été données toutes les trois à des protestants, bien qu'ils eussent pour concurrents des catholiques d'un mérite non contesté (2). Pourquoi vouloir enfin établir la défiance dans un pays où l'administration tient la balance d'une main ferme et rend une justice égale, sans distinction de croyance, à tous les sujets du Roi?

« M. Benjamin Constant, en venant briguer l'élection en Alsace, croit-il donc que cette province est dépourvue d'hommes royalistes, sages, probes, indépendants, aussi jaloux que lui de nous conserver les libertés publiques, et capables de former, si le bien du pays l'ordonnoit, une opposition honorable, loyale et désintéressée? Croit-il que nous en soyons réduits à aller chercher un étranger pour conserver ces libertés?

« Mais pourquoi, on le répète de nouveau, M. Benjamin Constant vient-il ici? Car, enfin, de deux choses l'une : ou il est encore digne de la confiance des commettants qui l'ont nommé aux dernières élections, ou il n'est plus digne de leur confiance; s'il en est digne, il y a ingratitude de sa part à les abandonner; s'il ne s'en croit plus digne, comment ose-t-il venir quémander des voix chez nous pour se faire adopter?

« Croit-il enfin nous séduire en criant aux fenêtres de ses auberges : « *Vive les libertés civiles et religieuses?* » — Nous avons des garanties plus rassurantes que ses pa-

(1) C'est-à-dire depuis trois ans. — Cf. l'*Almanach royal* de 1827, p. 27 : « Maison de Bourbon. France. Charles X, né à Versailles, 9 octobre 1757; Roi de France et de Navarre, 16 septembre 1824; sacré à Reims, 29 mai 1825, etc. »

(2) Cf. l'argumentation identique dans ce même *Journal politique et littéraire du Bas-Rhin*, numéro du mercredi 30 mai 1827.

roles ; elles nous seront toutes conservées intactes, sans aucun doute, ces libertés ; la Charte le veut, le Roi l'ordonne (1). »

En tête de ce numéro, l'entrefilet suivant contient une rectification accompagnée d'une leçon de politesse à l'adresse des manifestants :

« Nous devons rectifier une erreur qui a été commise dans le dernier numéro à l'article du dîner donné à M. Benjamin Constant ; il a été dit qu'on avoit bu *à la santé de ce député, et, après, à la santé du Roi.* — La santé du Roi a été portée la première. Nous observerons seulement qu'il est d'usage en France, par respect pour la majesté royale, de ne porter aucune santé quand on a porté celle du Roi. »

Il n'eût peut-être pas été hors de propos de reproduire ici le texte exact des fragments des discours de Constant auxquels l'article fait allusion ; mais comme le compte rendu des débats parlementaires se trouve à la portée de tous dans les dépôts publics (2) et qu'il est aisé de s'y reporter, je n'ai pas cru devoir grossir démesurément ce chapitre par un luxe de citations qui, somme toute, ne prouveraient qu'une chose : c'est que Benjamin Constant et l'auteur de la diatribe qui précède n'avaient point le cerveau fait de même.

(1) Strasbourg, de l'imprimerie de L.-Fr. Le Roux, rue des Hallebardes, n° 39. — Cette péroraison, qui témoigne d'une si solide confiance, au moins affectée, dans la soumission constitutionnelle du souverain, devait recevoir de l'avenir, moins de trois ans plus tard, le plus rude et sanglant démenti.

(2) Consulter, à la Bibliothèque nationale ou à la bibliothèque de la Chambre des députés, le *Journal de l'Empire (Journal des Débats)*, la collection du *Moniteur*, et les comptes rendus officiels des séances du Parlement.

PRÉFECTURE
du
BAS-RHIN
—
CABINET

A Son Excellence
le Ministre de l'Intérieur.

Strasbourg, le 7 octobre 1827.

« Monseigneur,

« J'ai cru qu'il fallait en finir tout de suite avec M. Benjamin Constant et bien fixer dans mon département l'opinion sur son compte. Je joins ici l'article que j'ai fait insérer dans le *Journal de Strasbourg*. Celui que j'avais fait mettre dans le numéro précédent l'avait couvert de ridicule; le second l'a tué : il a produit ici un effet prodigieux; il est dans toutes les maisons, et ceux qui ont fêté ce député sont bien honteux de leur joie. Je désire que mon collègue du Haut-Rhin puisse s'en débarrasser comme moi. Je suis sûr que nous ne le reverrons plus à Strasbourg (1); s'il y revient, il n'aura pas nombreuse compagnie. Si cet article pouvait être répété par quelques journaux de Paris, cela ferait ici bon effet : dans deux jours, il sera reproduit dans tous les journaux de la rive droite. J'ai répété exprès l'article des protestants, d'abord parce que les faits les forcent ici au silence, et qu'ensuite il fera connaître sur

(1) Belle prophétie! Avant 1830, Constant sera député du Bas-Rhin, le même Esmangart étant préfet de Strasbourg et déplorant sans doute le peu d'effet de sa prose et de son zèle.

l'autre rive toute la tolérance du gouvernement du Roi, qu'on se plaît à décrier horriblement sur ce point.

« Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur. »

« *Le Conseiller d'État, Préfet,*

« ESMANGART (1). »

(1) Ce préfet a visiblement une haute opinion de lui-même, mais, par contre, une triste idée de la mentalité de ses administrés. Il faut plaindre ceux que fixe dans leur appréciation sur le compte d'un individu ou d'un fait, un journal notoirement *tendancieux,* comme on dit aujourd'hui, un organe attitré du gouvernement, un catéchisme politique. — Esmangart exulte, triomphe, déclare qu'il s'entend comme larrons en foire avec son collègue du Haut-Rhin pour traquer, expulser et démolir Benjamin Constant; mais l'issue ne démontrera pas l'efficacité de leurs manœuvres, bien au contraire. C'est de la besogne vaine, et peu honorable : ils ont instrumenté pour le roi de Prusse bien plus encore que pour le roi de France.

Paris, le 8 octobre 1827 (1).

Au Préfet de Police.

« M. le Préfet, le sieur Benjamin Constant est arrivé à Strasbourg le deux de ce mois, venant de Bade. Il paraît qu'il n'y est resté que 24 heures; et quoique l'on ne m'ait pas fait connaître s'il est parti pour Paris, je m'empresse cependant de vous prévenir de son retour présumé, afin que vous soyez en mesure de faire observer avec tout le soin convenable, et dès son arrivée, ses démarches et ses relations. Je vous prierai de me communiquer le plus promptement possible les premiers résultats de cette surveillance, à laquelle le voyage que vient de faire le sieur Benjamin Constant peut donner une nouvelle importance. »

A cette *minute* se trouve annexée, sur une petite fiche de papier, l'indication suivante :

« B. Constant est arrivé à Strasbourg, venant de Bade, le 2; il paraît qu'il n'y est resté que 24 h.

« On ne nous dit pas s'il est parti pour Paris, et comment.

« Cependant, en prévenir le Préfet de Police. »

« *Pressé.* »

8 octobre.

(1) C'est une *minute,* non signée, émanant du ministre de l'Intérieur, sans doute. — En tête, cet ordre : « *Expédier et me renvoyer tout de suite.* »

PRÉFECTURE
du
HAUT RHIN
—
Cabinet du Préfet.
—
Police.

A Son Excellence
Monseigneur le Ministre
de l'Intérieur.

Colmar, le 10 octobre 1827.

« Monseigneur,

« Le *Journal du Bas-Rhin* du 7 de ce mois renferme un article relatif à M. Benjamin Constant, propre à faire connaître les antécédents et le caractère de cet homme. On assure qu'il se propose de faire très prochainement un voyage dans le Haut-Rhin. J'ai pensé qu'il pouvait être utile de le faire précéder par l'article en question. J'ai, en conséquence, prié M. le Préfet du Bas-Rhin de faire tirer pour mon compte 200 exemplaires du journal qui le renferme. Je compte les faire distribuer dans les communes principales du département.

« Je pense que Votre Excellence ne verra point d'inconvénients à ce que j'impute sur les fonds de police la légère dépense de cette impression.

« Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur. »

« *Le Préfet du Haut-Rhin,*

« H. JORDAN. »

(En marge, les mentions : « *appr.* (*approuvé*) et *F^t^ copie p^r^ 11,901 o. g. Rh. (H^t^).* »)

L'autorité supérieure approuve, purement et simplement :

Paris, le 14 octobre 1827 (1).

Au Préfet du Haut-Rhin, à Colmar.

« M. le Préfet, j'ai reçu votre lettre du 10 de ce mois relative au voyage que M. Benjamin Constant serait dans l'intention de faire dans le Haut-Rhin; et, en approuvant que vous l'y fassiez précéder par la distribution de l'article inséré dans le *Journal du Bas-Rhin* en date du 7 de ce mois, je consens à ce que vous inputiez *(sic)* sur vos fonds de police secrette *(sic)* les frais d'impression des deux cents exemplaires que vous vous proposez de faire distribuer. »

En marge, cette mention : « *Prendre note pour le dossier des fonds secrets, 11,901 o. g.* »

(1) Note rapide (rédigée d'une écriture très cursive), émanant du ministre de l'Intérieur ou du directeur de la police. — Pas de signature. C'est une *minute*.

PRÉFECTURE
du
HAUT-RHIN
—
Cabinet du Préfet
—
Direction de la Police.

A Son Excellence
le Ministre de l'Intérieur.

Colmar, le 15 octobre 1827.

« Monseigneur,

« J'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence de la prochaine arrivée dans le Haut-Rhin de M. Benjamin Constant.

« Il paraît qu'il attendait pour s'y rendre qu'on lui en fît l'invitation formelle. Un sieur Jacques Hartmann, manufacturier à Munster, s'est rendu, il y a quelques jours, à Brumath, sans doute pour inviter ce voyageur qu'on attend ici demain ou après. Il se rendra ensuite à Munster chez M. Hartmann.

« On lui prépare un banquet à Colmar. On a fait circuler, à cet effet, une souscription à laquelle ont été invités à prendre part les principaux fabricans dans tout le département. On voudrait que le nombre des souscripteurs fût de 150, ce qui ne sera pas difficile à atteindre si, comme à Strasbourg, on admet les libéraux de toutes les classes. Cependant, dans la crainte que l'objet de la souscription ne parût pas assez séduisant à quelques-uns, on a pris le parti de donner le dîner non pas à M. Benjamin Constant seul, mais aussi à M. Jacques Kœchlin, ce qui rangera probablement

parmi les souscripteurs bien des gens qui, sans cela, n'y auraient peut-être pas figuré.

« M. Frédéric Hartmann, membre du conseil général du département, et frère de celui dont j'ai parlé au commencement de cette lettre, connait personnellement M. Benjamin Constant. Aussi sa famille est-elle celle qui met le plus de chaleur dans cette affaire. On m'assure qu'il a dû se rendre avant-hier à Mulhausen pour faire des invitations. M. Benjamin Constant logera à Colmar chez un autre Hartmann, frère des précédens, qui a un appartement en ville.

« Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur. »

« *Le Préfet du Haut-Rhin,*

« H. JORDAN. »

PRÉFECTURE
du
BAS-RHIN
—
Police.

A Son Excellence le Ministre
de l'Intérieur.

Strasbourg, le 16 octobre 1827.

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que M. *Benjamin Constant* a traversé ce matin cette ville, venant de Brumath pour se rendre dans le Haut-Rhin. Il a eu la précaution de faire venir ses chevaux *extra muros* pour ne pas relayer en ville. Je préviens mon collègue de Colmar de cette disposition.

« Je suis avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. »

« *Le Conseiller d'État, Préfet,*
« ESMANGART. »

Au bas de la page, on lit cette apostille (de la propre main du préfet) :

« M. B. C. est complètement discrédité ici ; à l'exception de cinq ou six personnes, tout le monde l'a abandonné. Il avait voulu former ici un parti parmi les protestans ; j'ai vu qu'il commençait à réussir ; mais, depuis que je l'ai mis à découvert vis-à-vis d'eux, tous *(ici plusieurs mots illisibles : ici et à Colmar ?)* l'abandonnent. Si mes collègues le traitent comme je l'ai fait, il perdra le goût des voyages. »

PRÉFECTURE
du
HAUT-RHIN
—
Cabinet du Préfet
—
Police.

A Son Excellence Monseigneur
le Ministre de l'Intérieur.

Colmar, le 17 octobre 1827.

« Monseigneur,

« M. Benjamin Constant est arrivé hier soir à Colmar un peu avant six heures. Plusieurs épiciers, marchands de draps ou de papier, avocats, fabricants, étaient allés le recevoir au premier relais et sont rentrés avec lui. Son cortège se composait de huit voitures. M. B. Constant était dans la première avec M. Frédéric *Hartmann*, de Münster; dans les voitures de suite étaient les sieurs *Althear* (?), marchand de draps, *Gastard*, épicier, *Oëhl*, marchand de papiers, *Jordan*, fabricant, *Haussmann*, fabricant, les deux autres frères Hartmann, fabricants, *Kiesser* (1), marchand de draps, *Kiesser*, fabricant de papiers, *Baillot*, *Gloxin*, avocats, *Verny*, avocat, correspondant du *Constitutionnel*, *Akerlé*, propriétaire, *Gall*, colonel de génie en retraite, tous protestants. Les voitures étaient précédées par un horloger, à cheval, qui a l'habitude de s'ennivrer *(sic)*, et qui, hier, n'avait pas cru devoir déroger à cette habitude (2). Il avait, la veille, tenté, mais inutile-

(1) Ou *Kiener*.

(2) Singulier piqueur, il faut l'avouer, que cet *horloger à cheval* qui manquait tant de décorum, ayant son plumet, si j'ose ainsi m'exprimer! On voit par ce détail que la correspondance administrative n'exclut pas toujours le mot pour rire.

ment, d'engager plusieurs jeunes gens à l'accompagner.

« M. B. Constant est descendu à un hôtel garni où il est bientôt resté en très petit comité, car, une heure après son arrivée, la pluspart *(sic)* des personnes qui étaient allées à sa rencontre se trouvaient au spectacle.

« Une soixantaine de curieux, tous protestans, étaient échelonnés sur la route dans l'espace d'un quart de lieue de la ville.

« L'arrivée de M. B. Constant n'a causé aucun autre rassemblement, n'a excité aucune curiosité ; le soir, il n'y a point eu de sérénade.

« Aujourd'hui doit avoir lieu le repas auquel ont été conviés le ban et l'arrière-ban des libéraux du département. J'ai l'espoir qu'il n'y aura aucune manifestation ultérieure. Après le dîner, M. B. Constant doit partir pour Münster, où se trouvent les établissements de MM. *Hartmann*.

« J'aurai soin de rendre compte à Votre Excellence de la marche de ce député, dont la présence ici est extrêmement fâcheuse, quoiqu'elle ne doive, à ce que j'espère, donner lieu à aucun désordre. Mais il est évident que M. B. Constant va se trouver le pivot auquel se rattacheront les libéraux du département ; et à la veille peut-être des élections, avec une majorité libérale assez forte, le résultat de ce voyage pourrait fort bien être de donner ce factieux pour député au département du Haut-Rhin (1).

« Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur. »

« *Le Préfet du Haut-Rhin*,

« H. Jordan. »

(1) On sait que Benjamin Constant, peu de mois plus tard, en 1829, représenta, non le Haut-Rhin, mais le Bas-Rhin.

PRÉFECTURE
du
HAUT-RHIN
—
Cabinet du Préfet
—
(Police.)

A Son Excellence Monseigneur le Ministre de l'Intérieur (1).

Colmar, le 18 octobre 1827.

« Monseigneur,

« Le dîner offert à MM. B. Constant et Jacques Kœchlin a eu lieu hier à l'hôtel où logeait M. B. Constant. On tenait à ce que ce repas fût plus nombreux que celui de Strasbourg. Mais comme on n'avait pu réunir un assez grand nombre de souscripteurs, la maison Hartmann et la maison Haussmann ont fait arriver chacune une vingtaine de leurs employés qui ont rempli les places vacantes. Au moyen de ce renfort et d'une demie *(sic)* douzaine de simples laboureurs, qu'on n'avait pas dédaigné d'admettre, les convives se sont trouvés portés à environ 160 (2). Indépendamment des personnes que j'ai déjà indiquées dans ma lettre d'hier, le dîner se composait d'un certain nombre de fabricans venus de divers points du département : d'avocats, de médecins ou chirurgiens, et surtout de marchands de Colmar en très grand nombre : d'un horloger, d'un commis épicier, de M. Félix *Desportes*, ancien préfet du Haut-Rhin; Jacques Kœchlin et plusieurs

(1) Le comte Corbière, grand-officier de la Légion d'honneur, ministre et secrétaire d'État, ultra-royaliste.

(2) Procédé assez ingénieux de *passe-volants* libéraux.

de ses frères ; un sieur *Marcon*, gendre de l'ancien receveur général et le seul catholique, peut-être, qui fît partie de cette réunion. On y voyait aussi un sieur *Stœber*, notaire à Strasbourg, qui, dans un dîner donné à Baden à M. B. Constant, avait chanté des couplets en son honneur. Ce poète faisait partie du cortège qui accompagnait M. B. Constant à son arrivée à Colmar. Il paraît qu'il était venu de Strasbourg avec lui. M. Voyer d'Argenson devait assister au dîner, mais il s'est excusé par lettre. Pendant le dîner, un jeune *Hoseman*, de Colmar, fils d'une marchande de papiers peints, a lu une pièce de vers de sa composition. Un orchestre placé dans la salle faisait entendre de tems en tems des morceaux de musique. Une quête a été faite en faveur des Grecs; elle a produit 560 francs. Vers la fin du repas, un sieur *Morel*, médecin, a quitté la table et a introduit plusieurs dames qui ont fait le tour de la salle pour jouir du coup d'œil du dîner. Ces dames étaient Mme *Kiesser*, femme du fabricant de papier; mesdemoiselles *Akerlé*, dont le père, ancien cultivateur, est maintenant un assez riche propriétaire; *Schaërer*, épicière; *Schubart*, fille d'un fabricant de Sainte-Marie-aux-Mines. Les maris ou les pères de toutes ces dames étaient du nombre des convives.

« On a porté plusieurs toasts : au Roi; à M. B. Constant; à M. Jacques Kœchlin; aux mânes du général Foy, de M. de *Girardin*, de M. *Manuel;* aux magistrats et aux députés défenseurs de nos droits; au commerce et à l'industrie.

« Les commissaires étaient le sieur *Marcon*, dont j'ai parlé tout à l'heure; un nommé *Gastard*, épicier; et *Sandherr*, avocat.

« Il était tout à fait nuit quand le repas a fini. Chacun

s'est séparé *(sic)* sans bruit, et, pendant toute la journée, il n'y a pas eu le plus petit rassemblement devant l'hôtel où était logé M. B. Constant, et où s'est donné le dîner.

« Aujourd'hui, à midi, il est parti pour Münster, petite ville à trois lieues de Colmar où se trouvent les établissements industriels de MM. Hartmann. M. B. Constant était dans la voiture de M. Frédéric Hartmann. Mme Constant suivait dans une autre voiture. Venait ensuite celle des autres frères Hartmann, puis deux voitures dans lesquelles se trouvaient quelques convives assez peu importants. Ce cortège de cinq voitures n'a nullement excité l'attention publique, quoique les rues fussent très animées à cause d'un assez fort marché. En résultat, on ne peut pas faire moins d'effet que n'en a produit extérieurement M. B. Constant. Je savais que l'intention de MM. Hartmann, ses hôtes, était d'éviter tout ce qui aurait eu l'air d'exciter à une manifestation publique. Aussi, aucun cri ne s'est fait entendre, ce qui prouve bien que lorsque les coryphées du libéralisme sont accueillis par des acclamations, elles ne sont point l'expression des sentimens populaires, mais le fruit de manœuvres secrettes *(sic)*. On assure que, le jour de l'arrivée de M. B. Constant, pendant qu'il était arrêté à la porte de la ville et exhibait son passeport, un cri *A bas B. C.!* s'est fait entendre. Ce cri n'en a pas même excité de contraires.

« J'ai envoyé à Münster un lieutenant de gendarmerie et un agent chargés d'observer ce qui s'y passera et de m'en rendre compte. J'aurai soin d'en instruire exactement Votre Excellence.

« Malgré le calme apparent (1) avec lequel cet homme

(1) Il est à peine besoin de souligner l'intérêt des commentaires qui suivent, comme indice de l'état de l'opinion, au moins

est reçu, je n'en suis pas moins convaincu qu'il vient, par suite d'un plan formé de longue main, diriger le parti libéral, le réunir par de nouveaux liens, et préparer pour lui, ou pour tout autre, les voies électorales. Le voyage seul d'un homme aussi dangereux, sa présence prolongée en Alsace ou à portée de ce pays, m'inspireraient peut-être même des craintes plus sérieuses encore, si l'attitude paisible de la population n'était pour moi un grand motif de tranquillité. Un mouvement populaire ne me semble pas à craindre. Il serait difficile à exciter, et on ne voit pas où il conduirait le parti libéral. Il serait, sans doute, plus aisé d'exciter un mouvement parmi les ouvriers; mais celui-là tournerait bien vite contre les fabricans eux-mêmes. De toutes les troupes qui étaient naguères dans le Haut-Rhin, il ne reste plus qu'un régiment d'infanterie que j'ai tout lieu de croire bien disposé; on attend un autre régiment d'infanterie et les hussards de Chartres. Ces nouvelles troupes sont, sans doute, dévouées comme toutes autres. Il n'y a donc rien à craindre non plus du côté de l'armée, et toute l'attention paraît devoir se porter vers les élections. De ce côté, j'avoue que je ne suis point sans inquiétudes. Divers rapports spéciaux que j'ai adressés à Votre Excellence ont expliqué ma mauvaise position à cet égard.

« Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur. »

« *Le Préfet du Haut-Rhin,*
« H. Jordan. »

chez les fonctionnaires publics, dans la province d'Alsace, à cette date de 1827.

Colmar, le 19 octobre 1827 (1).

« Mon Colonel,

(N° 2566.) « J'ai l'honneur de vous rendre compte que, le 16 du courrant *(sic)*, entre cinq et six heures du soir, le sieur Binjamin *(sic)* Constant est arrivé à Colmar, venant de Strasbourg; la route était couverte de monde à peu près à une demi-lieu *(sic)* de la ville; six voitures étaient allés *(sic)* au-devant de lui; le sieur Hartmann (Jacques), fabricant à Münster, était allé le chercher dans le Bas-Rhin; le cortège est dessendu *(sic)* aux deux clefs; Mr Binjamain *(sic)* Constant à *(sic)* reçu quantité de personnes qui sont allé *(sic)* lui faire des visites; il à *(sic)* même, dit-on, reçu beaucoup de femmes qui ont défilé devant lui.

« Le lendemain 17, il a fait beaucoup de visites; il était accompagné du sr Hartmann. Il y a eû aux deux clefs, à quatre heures du soir, un grand dîner de 168 couverts, à dix francs par tête, et par souscription, et où *(sic)* ont assisté tous les libéraux et tous les ennemis du gouvernement du pays, et quantité d'étran-

(1) Les cacographies qui émaillent ce document sont bien baroques : c'est l'orthographe d'un garde champêtre plutôt que celle d'un officier de gendarmerie. Et pourtant, c'est Del en personne qui a écrit le tout de sa main. Et nous avons modifié, pour plus de clarté, la ponctuation, insuffisante.

gers au département, tel *(sic)* que Merlin de Thionville (le régicide), Félix Deportes *(sic)*, et autres dont je n'ai pû me prôcurer *(sic)* les noms. Un particulier de la campagne, dit-on, a voulu boir *(sic)* à la santé du roi; elle n'a pas eû de suite; elle a été étouffé *(sic)* par celle qui a eû lieu pour Binjamin *(sic)* Constant, ensuite pour celle de Kœclin *(sic)*, député (1).

« Le 18 au matin, il a fait encore plusieurs visites, et il est parti à deux heures de l'après-midi pour Münster; il y avait six voitures; toute la population de cette ville était sur le chemin ; tant ouvriers qu'autres habitans, il pouvait y avoir 6,000 personnes (2) ; il n'y a cependant pas *(sic)* eû aucunes *(sic)* démonstration (3), aucuns *(sic)* cris de joye *(sic)*; il a été tiré quatre coups de canon sortant de chez le s[r] Hartmann ; les voitures sont entré *(sic)* dans la cour, une musique l'attandait *(sic)* dans le salon, et il a été joué : « *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?* »

« M[r] le lieutenant de Colmar s'était rendu à Münster le 18, et en est sorti le même jour à dix heures du soir : tout était dans le plus grand calme, mais il n'a pû se prôcurer d'autres renseignemens.

« Le s[r] Binjamin Constant est encore dans ce moment à Münster ; on dit que son intention est d'aller en Suisse ; le cas n'étant point prêvû *(sic)* par l'article 45 de l'ordonnance et la tranquilité *(sic)* n'ayant pas été

(1) Le style de cette épître est vraiment impayable, exorbitant ! Le capitaine Del était sans doute un bon soldat, mais il avait peu fréquenté l'école primaire. — Et il s'applique !

(2) Ce mot remplace *hommes*, biffé.

(3) Le capitaine Del parle ici aussi incorrectement que Martine, des *Femmes savantes* (acte II, sc. VI) : de *pas* mis avec *aucun* il fait la récidive...

troublé *(sic)*, il n'a pas été rendu compte à Son Excellence.

« Je suis avec respect, mon Colonel, votre très humble et très obéissant serviteur. »

« *Le capitaine de gendarmerie*,
« Fréd. Del. »

PRÉFECTURE
du
HAUT-RHIN
—
Cabinet du Préfet.
—
Direction de la Police.

(Vu au cabinet. Classer.)

A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.

Colmar, le 20 octobre 1827.

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence une copie des vers qui ont été lus au dîner donné à M. Benjamin Constant par les prétendus *notables* du Haut-Rhin. La composition de ces vers n'est guères moins burlesque que celle de l'assemblée qui les a entendus.

« Je n'ai pas fait mention dans mes précédentes lettres de M. André, conseiller à la Cour royale, qui assistait à ce dîner. M. Jacques Kœchlin et lui étaient aux deux côtés de M. Benjamin Constant. Il paraît même que c'est grâces *(sic)* à M. André que le nom du Roi a été prononcé à cette réunion, dont il a formellement déclaré qu'il ne ferait pas partie, si on n'ajoutait la santé du Roi à la liste déjà arrêtée de celles à porter.

« M. Benjamin Constant se propose, après avoir passé trois jours à Munster, de se rendre directement à Dôle pour y visiter sa sœur. Je préviens MM. les préfets du

Doubs et de la Côte-d'Or (1) du prochain voyage de ce député.

« Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur. »

« *Le Préfet du Haut-Rhin,*

« H. JORDAN. »

Vers adressés à M. Benjamin Constant, lors du banquet que lui ont offert les citoyens notables du Haut-Rhin, le 17 octobre 1827.

« *Honneur ! Grand citoyen; éloquent orateur !*
D'un peuple généreux défenseur magnanime;
Toi que tes ennemis voudraient punir du crime
De voir leur infamie, et d'avoir un grand cœur !

J'ai mon indépendance, à défaut de génie;
Ma muse, jeune encor, ne s'est point avilie :
On ne l'entendra point, démentant sa fierté,
Les bras chargés de fers, chanter la liberté.
Je puis donc admirer tes talens et ton âme,
Que la vérité seule anime de sa flamme.
Des viles passions tu méprises la loi.
Ta gloire est ton ouvrage; elle est digne de toi.

(1) Le comte de Milon de Mesne, maître des requêtes, préfet à Besançon, et le marquis d'Arbaud-Jouques, maître des requêtes, préfet à Dijon (cf. l'*Almanach royal pour l'an M.DCCC.XXVII*, pp. 355 et 358).

Tu n'as pas avili ta plume indépendante,
Et n'as pas à rougir d'une insulte vivante.*
Jamais on ne verra tes écrits généreux,
Prodiguant leurs faveurs à des tyrans heureux,
En esclaves traînés au char de l'infamie;
Le bruit seul d'une chaîne est mortel au génie!
Tes écrits, tes discours empreints de vérité
Étincellent de verve et brûlent d'éloquence,
De ton rare talent (il est une puissance),
Tu défends la patrie et sers la liberté.

Ainsi qu'à ton grand cœur la liberté m'est chère;
Non cette liberté sanglante et téméraire,
De la chute des Rois nourrissant son orgueil,
Pour prix de son triomphe espérant un cercueil
Sur les lambeaux de leur puissance!
Mais cette liberté qui, fuyant la licence,
Garantit à chacun ses légitimes droits,
Abhorre les excès, gouverne par les lois,
Méprise des partis l'assistance mobile,
Et règne dans les lieux où règne l'Évangile.
Elle chérit la paix, la vertu, l'équité,
Par des liens d'amour unit l'humanité;
De tous les opprimés embrasse la défense,
Et fait du genre humain une famille immense.
Voilà la liberté que tu veux, que tu sers,
Qui devra tôt ou tard conquérir l'univers;
Voilà la liberté que réclame la Grèce (1),
Qu'on doit à ses vertus, qu'on doit à sa faiblesse,
Qu'il est temps d'accorder à ses longues douleurs.

* Des faveurs d'un certain parti.
[*Note de l'auteur de la pièce.*]

(1) Constant avait écrit, en 1825, un pamphlet intitulé *Appel aux nations chrétiennes en faveur des Grecs* (adopté par le comité des Grecs de la Société de la morale chrétienne).

Le récit de ses maux a fatigué nos cœurs !...

. . . .

. . . .

Tel qu'un roc dans la mer résiste à la tempête
Quand la foudre et les vents assaillissent (sic) *sa tête,*
Tel tu parais debout pour soutenir nos droits.
Tu défends le monarque en défendant les lois !
Honneur ! honneur, du moins, à ton noble courage ;
La France avec orgueil se repose sur toi.
L'Alsace par ma voix vient t'offrir son hommage ;
Honneur ! reconnaissance au noble ami de Foy (1) *!*

Respect, noble Kœchlin, respect à ta grande âme,
La patrie est le Dieu qui t'anime et t'enflamme ;
Tout ami de la France est fier de te chérir.
O toi qui sais agir, qui sais souffrir pour elle,
Et pour elle, au besoin, qui saurais bien mourir...
De (2) (sic) *ton beau dévouement l'Alsace se rappelle !*

. . . .

Poursuis, Constant, poursuis, et marche en assurance ;
On est fort quand on peut s'appuyer sur la France.
Méprise les clameurs des Thersites français.
Il est des cœurs si vils qu'ils ne blessent jamais.
De tes nobles succès désespère l'envie ;
Qui ne peut le comprendre insulte le génie ;
Qui ne peut l'imiter rabaisse la vertu.
Que pourraient contre toi la haine et la vengeance ?
Tu vois grandir ton nom des respects de la France ;
De l'amour des Français tu te vois revêtu !...

(1) Dans le même dossier des Archives nationales (coté F^7.6719) d'où nous avons extrait ces documents sur Benjamin Constant, figure une liasse épaisse de pièces relatives aux souscriptions réunies (en 1825 et 1826) pour la famille du fameux général politicien Maximilien-Sébastien Foy.

(2) Solécisme fréquent dans la conversation, mais toujours fâcheux, en un poème plus qu'ailleurs.

A la gloire de Dieu j'ai consacré ma lyre,
Si pour toi dans ces vers je l'ai fait éclater,
C'est qu'il est des mortels qu'il faut que l'on admire,
C'est qu'il est des mortels qu'on est fier de chanter (1). »

Par J.-J. Hosemann.

(1) Cette poésie n'est pas plus mauvaise que beaucoup de pièces de circonstance analogues; elle témoigne même d'une facilité naturelle à tourner le vers. Si elle a été récitée avec conviction, avec la chaleur communicative qui accompagne la fin des banquets, elle a dû produire un certain effet!

MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR

—

Direction de la Police

A M. le Préfet du Haut-Rhin,
à Colmar.

Paris, le 21 octobre 1827.

« Monsieur le Préfet, j'ai reçu votre lettre du 17 de ce mois, relative à l'arrivée de M. Benjamin Constant à Colmar. Vous aurez soin de me transmettre exactement les résultats de la surveillance attentive dont il doit être l'objet, et vous me préviendrez, à l'avance, de son départ pour Paris.

« Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

« *Pour le Ministre, et par autorisation :*

« *Le Directeur de la Police,*

« FRANCHET-DESPEREY [1]. »

(1) Conseiller d'État et commandeur de la Légion d'honneur. — En marge de cette lettre officielle se lisent les mentions crayonnées : *Inutile ; — Classer.*

GENDARMERIE
ROYALE

22e *Légion.*

No 228.

(classer.)

A Son Excellence
le Ministre de l'Intérieur.

Nancy, 22 octobre 1827.

« Monseigneur,

« Quoique la tranquillité n'ait pas été le moindrement *(sic)* troublée par la présence de M. *Benjamin-Constant* à Colmar, le rapport ci-joint de M. le capitaine Del prouve cependant que le tems n'a changé ni diminué en rien l'opinion de ce député libéral ni celle de ses amis, et que s'ils ne se montrent pas ouvertement hostiles (1), c'est que l'occasion leur manque. Il est surtout remarquable, si la chose est vraie, qu'on ait passé outre quand on a proposé de boire à la santé du Roi, pour s'arrêter à celle de Benjamin-Constant.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur. »

« *Le lieutenant-colonel*
commandant la Légion,

« G. DE CADUDAL. »

(1) Ce mot fut rajouté dans l'interligne.

Lettre de Benjamin Constant à Jacques Coulmann.
(Cf. Réminiscences, III, 96-98.)

Münster, ce 22 octobre 1827.

« Je voulais, mon cher ami, vous écrire à mon arrivée à Colmar; mais je n'ai pas eu un moment à moi, et je prévois que j'en trouverai tout aussi peu le temps demain, de sorte que je me décide, malgré mes mauvais yeux, à vous adresser quelques lignes ce soir, sauf à vous renouveler de la route mes tendres remercîments, quand j'aurai eu la douleur de quitter l'excellente et admirable famille au milieu de laquelle je me trouve depuis deux jours et que je m'imagine souvent avoir connue et aimée toute ma vie.

« Je n'essaierai pas de vous raconter ma réception depuis que je suis entré dans le département du Haut-Rhin. J'ai rencontré M. F. Hartmann avant d'arriver à Schlestadt, et depuis lui, ses deux frères et toute la famille m'ont comblé de tant d'amitiés que je ne puis vous peindre la vie que je mène ni ce que j'éprouve. Rien de pareil n'a été éprouvé par moi depuis que je me souviens d'avoir ressenti quelque chose.

« J'ai interrompu ma lettre, comblé à chaque instant de nouveaux témoignages d'estime et d'affection. M. Stœber vous racontera la magnifique fête du Schlosswald.

Je défie un souverain d'en recevoir une pareille, même en la commandant et en mettant en réquisition tous les salariés de son royaume.

« Paris me paraîtra bien sec, bien aride, bien malveillant après l'Alsace. Je ne sais comment je rapprendrai à respirer dans cette atmosphère si différente de Brumath et de Münster. Je vous dois tout cela, car, sans vous, je n'aurais pas été à Bade, je n'aurais pas traversé Bischwiller, je ne serais pas venu à Colmar. Brumath et Münster sont deux paradis.

« Votre préfet n'a pas trouvé dans celui du Haut-Rhin (1) un imitateur. Les autorités se sont conduites avec beaucoup de sagesse, et je dirai plus, avec coquetterie jusque dans les plus petits détails.

« Je reprends ma lettre encore interrompue, mais pour cette fois je ne la recommence que pour la finir, car il faut qu'elle parte. Mon silence me pèse, tout involontaire qu'il est. L'amitié, les bontés, les fêtes continuent à faire de ce séjour un lieu vraiment magique. Je trouve des amis dans les palais des uns, dans les cabanes des autres. En entrant ce matin, pour échapper à la pluie, dans une forge au milieu des bois, dont le maître, simple ouvrier, ne m'attendait assurément pas, je me suis vu reçu *als von Gott gesandt;* enfin, je vous écrirais cent pages que je ne vous dirais pas la millième partie de ce que je sens.

« Il paraît que votre préfet continue à m'honorer de ses hostilités. On vous a envoyé un article bien simple et bien innocent sur le banquet de Colmar, que la cen-

(1) Jordan, beaucoup plus modéré dans son langage et dans ses procédés que ne l'avait été Esmangart.

sure strasbourgeoise a rayé. On vous l'enverra pour le faire tenir à M. de Salvandy ; puisque le sieur Esmangard *(sic)* veut la guerre, il l'aura, je lui en réponds. De Paris je lui adresserai une lettre qui le fera repentir de tant d'impertinences. J'ai envie de lui en envoyer 1,000 exemplaires en les faisant vendre à son profit; il pourra dégager son argenterie (1).

« Adieu, mon cher ami, croyez que je n'oublierai jamais le charmant été que vous nous avez fait passer et à qui je dois tout le bonheur dont j'ai joui ici.

« Ma femme vous dit mille et mille tendresses...

« Mille et mille amitiés, »

B. Constant.

(1) Voilà de l'ironie cinglante, une de ces phrases qui soufflettent comme une main ! — Pourtant, Benjamin Constant n'était pas très qualifié pour railler les gens dont le budget est obéré, et il attribue peut-être un prix un peu bien élevé à ses autographes. En général, au surplus, sa plaisanterie était bénigne. Il aimait, atteste Coulmann (III, 10), « les moqueries vraies sans être amères, amusantes sans être offensives. »

On notera l'élan presque dithyrambique de satisfaction avec lequel Constant raconte à Coulmann les hommages dont il fut l'objet. A ce titre, il était bien l'élève de Voltaire, du patriarche roi de l'opinion qui s'écriait, le jour de l'ovation d'*Irène* : « *Vous voulez donc me faire mourir de joie !* »

PRÉFECTURE
du
HAUT-RHIN
—
Cabinet du Préfet.
—
Direction de la Police.

(Bulletiner et classer. — Vu au Bulletin.)

A Son Excellence
le Ministre de l'Intérieur.

(P. n. p. (1) *le dossier de Hartmann* 10,835.)

Colmar, le 24 octobre 1827.

« Monseigneur,

« Ainsi que j'ai eu l'honneur de le faire connaître à Votre Excellence, par ma lettre du 18 de ce mois, M. Benjamin Constant a quitté Colmar le même jour. Après s'être arrêté à la fabrique du Logelbach, chez MM. Haussmann, il s'est dirigé sur Münster. Plusieurs personnes à cheval étaient venues à sa rencontre. Un jeune médecin du lieu avait préparé un discours, mais s'étant trompé à plusieurs reprises, M. Jacques Hartmann est intervenu et a achevé ce qu'avait voulu dire le jeune médecin (2).

« Une grande partie de la population ouvrière de Münster et des villages voisins, population qui est employée toute *(sic)* entière dans les fabriques du sieur Hartmann, s'était portée sur la route.

« M. Benjamin Constant est descendu chez M. Jacques Hartmann, dont l'habitation est hors de la ville. Les fenêtres de l'appartement qui lui était destiné

(1) Cette abréviation marginale signifie : *Prendre note pour...*
(2) Détail comique : l'émotion lui coupait ses moyens !

étaient ornées de guirlandes et de couronnes de laurier. Le reste de la journée n'a rien présenté de remarquable.

« Le lendemain vendredi, on l'a conduit à un château situé sur une hauteur, et appartenant à M. Frédéric Hartmann. Le haut de la montagne était illuminé; un feu de joie a été allumé : des transparens portaient les mots : « *Vive Benjamin Constant, le défenseur des libertés publiques et de la jeunesse française!* » Ces mots étaient répétés avec acclamation par les ouvriers rassemblés en grand nombre. Du vin a été distribué à tous ceux qui se trouvaient réunis autour de la maison, et des danses ont commencé.

« A dix heures, M. Benjamin Constant, voulant se retirer, a paru au milieu d'eux, et, dans un discours allemand, il a témoigné aux assistans sa reconnaissance de l'accueil flatteur qu'il recevait : « Je n'ou-
« blierai jamais, a-t-il dit, la réception qui m'a été
« faite dans cette vallée. Ce que j'ai fait n'était pas
« seulement pour les fabricans, mais pour tout le peuple
« français. Je vous promets qu'à l'avenir j'en ferai
« encore davantage, et surtout en mémoire des braves
« habitans de Münster, dont je conserverai le souvenir
« tant que la dernière goutte de mon sang circulera
« dans mes veines. »

« Ce discours fut couvert d'applaudissemens, et des cris dont j'ai parlé tout à l'heure.

« Le samedi, MM. Hartmann ont mené leur hôte dans tous leurs ateliers *(sic)*. Tout s'est passé sans bruit, et cette journée n'a rien offert de remarquable.

« Il en a été de même de celles du dimanche et du lundi. Pendant ces deux jours, M. Benjamin Constant a visité les sites et les établissemens de la vallée. Il a

passé une partie de la journée du lundi à Luttenbach, dans une papeterie (1) appartenant aujourd'hui à M. Kiener, et qui est en grande vénération près des libéraux de ce pays, parce qu'elle a servi pendant quelque temps de retraite à Voltaire, en 1753, après sa sortie de Prusse. M. Kiener était un des convives du repas donné à Colmar. Il a voulu fêter pour son propre compte M. Benjamin Constant.

« Le mardi, après un dîner composé de la famille Hartmann, des sieurs Kiener et de plusieurs autres libéraux, la soirée s'est passée à faire de la musique; des coups de fusils *(sic)* et de pistolets ont été tirés dans la cour du sieur Jacques Hartmann, dont l'habitation, comme je l'ai dit, est située hors de la ville.

« Pendant les quatre derniers jours, aucun cri ne s'est fait entendre.

« M. Jacques Kœchlin et M. Nicolas Kœchlin, son frère, se sont rendus à Münster, le jour même de l'arrivée de M. Benjamin Constant. Ils n'y sont restés qu'un jour. Trois avocats de Colmar, les sieurs Verny père et fils, et un sieur Gloxin, ne l'ont pas quitté pendant son séjour dans la vallée. Il y a aussi reçu la visite du sieur Marcon, de Colmar, et, à ce qu'on m'assure, de M. Roman, fabricant à Wesserling.

« Ce matin, à neuf heures, M. Benjamin Constant a quitté Münster. Il était accompagné des Hartmann et Kiener, et des avocats que je viens de citer. A une lieue de la ville, on s'est dit adieu. M. B. C., accompagné seulement de MM. Jacques et Frédéric Hartmann, a pris la route de Cernay. On ne sait s'il ne s'arrêtera pas soit à

(1) En marge de ce paragraphe, on lit cette mention : *Bulletiné*.

Guebwiller, soit à Wesserling, soit même à Mulhausen. Je suis en mesure de faire observer ses démarches, et j'aurai l'honneur d'informer Votre Excellence du séjour qu'il ferait encore dans ce département.

« Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur. »

« *Le Préfet du Haut-Rhin,*

« H. JORDAN. »

PRÉFECTURE
du
HAUT-RHIN
—
Cabinet du Préfet.
—
Direction de la Police.

(Classer.)

A Son Excellence
le Ministre de l'Intérieur.

Colmar, le 27 octobre 1827.

« Monseigneur,

« M. *Benjamin Constant* n'est allé ni à Guebwiller, ni à Mulhausen. Après avoir passé à Wesserling, il a traversé les Vosges par Bussang et Saint-Maurice, où il a dû coucher le 25 de ce mois. De Münster à la limite du département, son passage a été complettement *(sic)* ignoré, et sans le ridicule dîner de Colmar, la présence de ce député n'aurait aucunement excité l'attention.

« Il n'est plus question de lui maintenant. Néanmoins, son voyage n'aura pas laissé de fournir aux libéraux un moyen et un point de ralliement. C'est une circonstance dont ils ont su profitter *(sic)*.

« Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur. »

« *Le Préfet du Haut-Rhin,*

« H. JORDAN. »

Extrait du rapport du Préfet du département de Saône-et-Loire (1), *en date du 31 octobre 1827 (n° 12,648; o. g.).*

« L'arrivée de *Benjamin Constant* chez M. le C[te] de Thiars au château de Pierre a été l'occasion d'une réunion considérable de libéraux de l'arrond[t] de Châlons, qui sont venus sans doute prendre le mot d'ordre; on assure que MM. Daunou et Chauvelin fesaient partie de la réunion; il y a eu grand dîné, mais aucune démonstration extérieure. Les tentatives de l'avocat Mauguin pour être élu au collège électoral de Châlons inquiettent *(sic)* M. de Thiars; on croit généralement qu'il y aura ballotage *(sic)* entre les deux candidats de l'opposition; je ne sais, en vérité, lequel des deux je repousserais le plus volontiers. »

(1) Le baron de Villeneuve-Bargemont, député de la Haute-Saône, préfet à Mâcon. — On remarquera que presque tous les préfets et sous-préfets du régime portent, comme de juste, des titres nobiliaires.

PRÉFECTURE
du
JURA
—
Ministère
de l'Intérieur
—
Direction de la Police.

A Son Excellence
le Ministre de l'Intérieur.

Lons-le-Saunier, le 3 novembre 1827.

« Monseigneur,

« J'avois été informé que M. Benjamin Constant, qui se trouvoit dans le Haut-Rhin, avoit l'intention de venir à Dôle et de s'arrêter à Brevans, village aux portes de cette ville, où réside sa sœur. M. le sous-préfet de Dôle (1), qui n'est jamais en arrière lorsqu'il s'agit de l'accomplissement de ses devoirs, était déjà en mesure de faire surveiller son arrivée et son séjour. C'est le 28, à huit heures du soir, qu'il est arrivé : une heure après, il reçut de M. de Thiars l'invitation de se rendre chez lui à Pierre (Saône-et-Loire); à cette invitation en succéda une autre qui fut apportée par une députation composée de M. Simerey, avocat, fils d'un notaire de Pierre, de M. Druard, marchand de draps au même lieu, d'un employé des contributions indirectes (2), et d'un quatrième personnage, dont on n'a pu connoître les noms.

« Le 1er novembre, à dix heures moins un quart,

(1) *De Belleroche.*

(2) En marge : « *Savoir quel est cet employé des contributions indirectes.* »

M. Benjamin Constant, se rendant à Pierre, traversa Dôle dans une calèche à deux chevaux, mais sans produire la moindre impression, quoiqu'il fût resté assez longtems à la sortie du côté de Châlons pour attendre des provisions dont on a rempli les caissons de sa voiture et qui étoient entr'autres des lampions destinés à illuminer le château de Pierre, le même soir. L'un des députés a témoigné combien il étoit surpris du peu d'empressement de Dôle pour M. Benjamin Constant; il a dit qu'on étoit bien différent dans Saône-et-Loire; qu'une fête l'attendoit chez M. de Thiars, où un bon nombre de Châlonois et de Verdunois étoient déjà réunis.

« M. Benjamin Constant, pendant son séjour à Brevans d'où il ne sortoit pas et où il a laissé sa femme et une partie de ses gens, a reçu on ne peut pas moins de visites. M. Marchand, ancien aide-de-camp du maréchal Ney, lequel réside à Dôle depuis huit mois, est le seul qu'on y ait remarqué.

« J'ai pensé que ces détails ne seroient pas indifférens à Votre Excellence; aussi je me suis fait un devoir de les lui transmettre.

« J'ai l'honneur d'être avec une respectueuse considération, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur. »

« *Le Préfet du Jura*,

« Cte DE WATERS. »

DÉPARTEMENT
de la
CÔTE-D'OR
—
Police de Dijon (1).

Dijon, le 5 novembre 1827.

Le Commissaire de Police de la Ville de Dijon
à Monsieur le Préfet de la Côte-d'Or.

« Monsieur le Marquis,

« D'après votre désir, j'ai l'honneur de vous annoncer que M. *Benjamin Constant*, venant de Dôle, est arrivé hier, à huit heures du soir, en cette ville, par la voie de la poste. Il a continué sa route, pour Paris, ce matin à six heures.

« Le frère puîné de M. Lafontaine, et capitaine d'État-major, se trouvant en ce moment à l'hôtel du Parc, est allé sur-le-champ le prévenir, et celui-ci est venu lui rendre une visite qui est la seule qu'il ait reçue.

« J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur le Marquis, votre très humble et obéissant serviteur. »

(*Signature illisible.*)

(1) Note, de la main du préfet : « *Ce rapport est incomplet. Dans la nuit du 4 au 5 novembre* (cf. la lettre du 10 novembre 1827), *M. Benjamin Constant a vu M. Hernoux*, etc. »

6 novembre 1827.

Au Colonel de la 1re Légion de Gendarmerie (1).

« M. le Colonel, on m'assure que le sr Benjamin Constant est en ce moment chez M. de Lafayette, au château de Lagrange, d'où ils ont sans doute le projet de revenir ensemble à Paris. Je vous invite à vous assurer immédiatement de la vérité à cet égard, et à me faire connoître ce que vous aurez appris, ainsi que les déplacements de ces deux personnes. Il conviendra aussi, pour plus de célérité, que vous en donniez avis à M. le Préfet de police immédiatement. »

P.-S. (2). — « Je suis depuis longtemps prévenu que les libéraux se proposent de faire une réception bruyante à B. Constant, à son retour à Paris; et la circonstance de la dissolution de la Chambre pouvant les exciter plus encore à exécuter ce projet, il est essentiel que nous soyons exactement informés de leurs démarches. »

(1) Le colonel ÉT.-GÉDÉON DE SANZILLON, à Paris. — La pièce est une *minute*, non signée.

(2) Rajouté dans la marge.

Paris, le 7 novembre 1827 (1).

Au Préfet du Jura, à Lons-le-Saunier.

« M. le Préfet, je reçois votre rapport du 3 de ce mois, relatif à M. Benjamin-Constant. Je vous invite à rechercher et (2) à me faire connaître quel est l'employé des contributions indirectes dont vous me parlez comme ayant fait partie de la députation chargée de porter une invitation à ce voyageur. »

(1) Pièce non signée. C'est une *minute*.
(2) Ces trois derniers mots ont été rajoutés dans la marge.

PRÉFECTURE
de
LA CÔTE-D'OR
—
BUREAU
du secrétariat général
—
ÉLECTIONS
—
Confidentielle.

A Son Excellence
le Ministre de l'Intérieur.

Dijon, le 10 novembre 1827.

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence un rapport de M. le commissaire de police, qui m'annonce le passage à Dijon de M. Benjamin Constant. Ce rapport est incomplet, car j'ai su que cet ancien député avait vu M. Hernoux et plusieurs coriphées *(sic)* du parti libéral, et qu'il avait concerté sur-le-champ, de concert avec eux, la candidature de M. de Chauvelin à l'arrondissement de Dijon.

« Je suis, avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très-humble et obéissant serviteur. »

« *Le Préfet de la Côte-d'Or,*

« Mis D'ARBAUD (1). »

(1) Son nom complet est : le marquis d'*Arbaud-Jouques* (maître des requêtes).

PRÉFECTURE
du
JURA
—
Ministère
de l'Intérieur.
—
Direction de la Police.

(Vu au Bulletin. Classer.)

A Son Excellence
le Ministre de l'Intérieur.

Lons-le-Saunier, le 9 novembre 1827 (1).

« Monseigneur,

« J'ai eu l'honneur de vous adresser, le 3 de ce mois, quelques détails au sujet de l'apparition de M. Benjamin Constant dans l'arrondissement de Dôle. Je ne crois pas inutile de transmettre à Votre Excellence ce qui me parvient encore aujourd'hui sur le même personnage.

« Il a quitté Brevans et le département sans avoir pu se procurer une seule acclamation; son départ a été suivi d'une querelle entre lui et son postillon parce que ce dernier a exigé le paiement de la course de Brevans à Dôle. M. le sous-préfet de Dôle ajoute que, pendant son séjour à Brevans, il a voulu avoir un entretien avec le maire de ce village, auquel il a fait une foule de questions sur la manière dont l'administration marchoit dans ce département, et qu'il a eu l'air, d'après ce qu'a rapporté ce maire, d'approuver ses réponses, et a terminé par offrir ses services auprès du souverain.

(1) En marge : « *F[t] extrait s[r] son d[er] 2,020.* »

« On m'annonce, d'autre part, qu'à son arrivée à Pierre (Saône-et-Loire), M. de Thiars lui a fait une réception et lui a donné une fête brillante; qu'il a envoyé à sa rencontre tous ses équipages avec une garde à cheval; que le château a été illuminé; qu'il y a eu un repas somptueux dans lequel ont été portés des toasts à la liberté, à la Charte, aux électeurs radicaux de Saône-et-Loire, etc., etc. Enfin, que toute la commune de Pierre a pris part à cette fête.

« J'ai l'honneur d'être avec une respectueuse considération, Monseigneur, de Votre Excellence le très-humble et très-obéissant serviteur. »

« *Le Préfet du Jura*,

« Cte DE WATERS. »

Dôle, le 13 novembre 1827.

« Monsieur le sous-préfet, j'ai l'honneur de vous faire rapport qu'informations prises sur M. Louis Oudet, receveur à cheval des impôts indirects à Champagnole, il n'est point arrivé de la commune de Pierre, avec MM. Simeray et Druard; il s'est seulement trouvé à la même auberge que ces messieurs; et comme son épouse est de Verdun (Saône-et-Loire) et y possède des biens, il connaît les habitans de Pierre. Comme il paraissait lié avec MM. Simeray et Druard, le maître d'hôtel croyait qu'il était arrivé avec eux, et il a ainsi induit en erreur le commissaire de police. Mais je viens de m'assurer, à vue des registres de la messagerie de Châlons-s.-S. et de Genève, que le sieur Oudet est arrivé de la première ville le 31 octobre, et qu'il est parti pour Champagnole le 1er novembre. J'ai su aussi qu'il n'avait point vu ni pensé à voir M. Benjamin Constant, qui est parti le 1er novembre, à neuf heures du matin, pour Pierre. Ainsi tombent les préventions auxquelles avait pu donner lieu mon premier rapport verbal.

« J'ai l'honneur d'être, ... etc.

Signé : « Jobard, commissaire de police.

« Certifié conforme :

« *Le Sous-Préfet de Dôle,*

« C. de Belleroche. »

PRÉFECTURE
du
JURA
—
Ministère
de l'Intérieur
—
Direction de la Police.

(Classer.)

A Son Excellence
le Ministre de l'Intérieur.

Lons-le-Saunier, le 16 novembre 1827.

« Monseigneur,

« Vous m'avez fait l'honneur de m'inviter, par une lettre du 7 du courant, à rechercher et à vous faire connoître quel est l'employé des contributions indirectes dont il est parlé dans mon rapport du 3, comme ayant fait partie de la députation chargée de porter une invitation à M. Benjamin-Constant, à Dôle.

« J'ai recommandé à M. le sous-préfet de Dôle, de qui je tenois les premiers renseignemens, de faire en sorte de me procurer celui que désiroit Votre Excellence. Ce fonctionnaire me répond, sous la date du 13, que les nouvelles informations qu'il a prises détruisent ce qui lui avoit été rapporté et qu'il m'avoit transmis quand *(sic)* à la participation d'un employé des contributions indirectes à la députation dont il a été parlé, et il m'adresse une copie de la lettre qui lui a été écrite en dernier lieu à ce sujet par le commissaire de police de

Dôle. J'ai l'honneur de transmettre ci-joint cette copie à Votre Excellence.

« J'ai l'honneur d'être avec une respectueuse considération, Monseigneur, de Votre Excellence le très-humble et très-obéissant serviteur. »

« *Le Préfet du Jura,*

« C[te] DE WATERS. »

Les pièces qu'on va lire, à présent, datent de 1828.

(« Villèle étant tombé, dit M. Debidour, à la suite des élections libérales de novembre 1827, Martignac devint ministre de l'intérieur (4 janvier 1828), et, sans porter le titre de président, fut le véritable chef du nouveau cabinet, qui renouvela le personnel administratif, rétablit la liberté de la presse, et fit signer au roi les fameuses ordonnances du 16 juin 1828 sur les jésuites et les petits séminaires. — Mais Charles X, inféodé à la Congrégation et aux ultras, ne subissait qu'en frémissant ce ministère. Aussi, Martignac ayant éprouvé, à propos de son projet de loi sur les conseils généraux et les conseils d'arrondissement, un échec causé par la coalition parlementaire de la droite et de la gauche au Palais-Bourbon (avril 1829), le roi ne tarda-t-il pas à le renvoyer avec tous ses collègues et à former avec Polignac un gouvernement de combat qui rendit la révolution inévitable (1). »)

(1) Cf. A. DEBIDOUR, art. *Martignac* de la *Grande Encyclopédie.*

PRÉFECTURE
de
LA MEURTHE
—
Ministère
de l'Intérieur
—
Division du Cabinet.

A Son Excellence
le Ministre de l'Intérieur.

Nancy, le 16 août 1828.

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que M. Benjamin Constant, député, est arrivé hier, 15, à Nancy, vers quatre heures après midi.

« Il est descendu à l'hôtel royal, où cinquante personnes environ se sont rendues aussitôt son arrivée, pour le complimenter. Elles se sont annoncées comme représentant le commerce. On remarquait en tête le s[r] Didier, bijoutier, quelques marchands et beaucoup de commis.

« Le soir, après le spectacle, il y a eu sénérade *(sic)* dans la cour de l'hôtel. M. Benjamin Constant y est descendu et a témoigné à plusieurs reprises sa reconnaissance de l'accueil qu'il recevait, en promettant de s'en rendre digne.

« Remonté dans son appartement, il s'est mis à la fenêtre; un assistant, qu'à ses moustaches on a reconnu pour un officier, lui a adressé ces mots : « *Honneur au député qui a sçu* (sic) *sacrifier l'intérêt particulier à l'intérêt général!* » Il a de nouveau remercié et promi *(sic)*

de faire tout ce qui dépendrait de lui pour être utile aux habitans de Nancy. On y a répondu par les cris de : « *Vive B. Constant! Vive le défenseur des libertés publiques, le défenseur de la Charte!* » et la musique a exécuté l'air : « *Où peut-on être mieux...* »; après quoi, chacun s'est retiré paisiblement. Au surplus, personne de marquant n'a pris part à cette réunion, dans laquelle sept à huit individus seulement ont témoigné de l'enthousiasme.

« M. B. Constant se rend aux eaux de Baden.

« Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et obéissant serviteur. »

« *Le Conseiller d'État, Préfet de la Meurthe*,

« Cte d'ALLONVILLE. »

PRÉFECTURE
du
BAS-RHIN
—
Police.

A Son Excellence
le Ministre de l'Intérieur.

Strasbourg, le 9 octobre 1828.

« Monseigneur,

« Sans y attacher une grande importance, je crois ne pas devoir laisser ignorer à Votre Excellence qu'au retour de M. Benjamin Constant des eaux de Bade, une partie des membres du collège d'arrondissement de Strasbourg lui a donné un banquet, auquel MM. de Turckheim et Saglio ont été invités en qualité de députés élus par le collège électoral du département.

« Je suis avec respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« *Pour le Préfet, absent :*
« *Le Doyen du Conseil de Préfecture,*
« KERN. »

PRÉFECTURE
du
HAUT-RHIN
—
Cabinet du Préfet.

A Son Excellence
le Ministre de l'Intérieur.

Colmar, le 11 décembre 1828 (1).

« Monseigneur,

« M. Benjamin Constant, qui, depuis le 1er novembre, était à Munster, a quitté cette commune lundi dernier pour retourner à Paris. M. Benjamin Constant était chez M. Jacques Hartmann, fabricant, qui, ainsi que ses frères, lui a fait un accueil si brillant l'année dernière.

« A l'exception de deux avocats de Colmar, membres du comité établi dans cette ville pour les élections de 1827, et existant encore aujourd'hui, M. B. Constant n'a pas reçu de fréquentes ni de nombreuses visites. Il avait l'habitude de travailler toute la matinée dans son appartement, et on lui attribue les articles qui ont paru dans le *Constitutionnel* sur la loi municipale.

« Vers la fin d'octobre, il avait été question de donner

(1) Nous avons signalé plus haut (chap. III) une lettre adressée par B. Constant, de Munster, le 8 décembre de cette année 1828, à Casimir-Perier. Il lui annonçait à brève échéance son retour à Paris, le priant de conserver jusque-là un dépôt de cent quatre-vingt mille francs à lui confié.

à Colmar un nombreux dîner, le 4 novembre (1), pour célébrer la fête du Roi. MM. les députés du Haut-Rhin devaient y être invités, ainsi que M. B. Constant. On devait aussi, disait-on, y inviter les principales autorités de la ville. Il paraît que M. André, député du Haut-Rhin, n'ayant pas voulu paraître à cette fête comme invité, mais à la condition seulement que tout le monde serait souscripteur, cette circonstance a fait renoncer au projet de célébrer la Saint-Charles de cette manière. On assure qu'à cette occasion M. André, qui a peut-être cru que c'était un peu pour fêter les députés du département, et un peu encore pour M. B. Constant qu'aurait eu lieu ce dîner (2), a hautement témoigné son improbation sur ces repas offerts aux députés. Il aurait même, dit-on, traité cet usage de révolutionnaire.

« Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur. »

« *Le Préfet du Haut-Rhin,*

« H. JORDAN. »

(1) *Saint-Charles.*

(2) Premier jet, biffé : « ... que c'était *beaucoup sans doute pour le Roi, mais* un peu *aussi* pour fêter les députés... »

DÉPARTEMENT
de
LA MEURTHE

Cabinet du Préfet.

(Confidentielle.)

Passage de M. Benjamin Constant à Nancy du 13 au 14 décembre.

A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.

Nancy, le 15 décembre 1828.

LE CONSEILLER D'ÉTAT, PRÉFET DE LA MEURTHE.

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que M. *Benjamin-Constant*, venant de Strasbourg et se rendant à Paris, a traversé d'abord Lunéville, et ensuite Nancy, où il a couché le 13 et où il a *(sic)* resté de six heures du soir à neuf heures du matin du 14 de ce mois. Pendant son court séjour, il n'a reçu la visite que de quelques habitans. Son passage n'a donné lieu à rien de remarquable.

« Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur. »

« C[te] D'ALLONVILLE. »

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR (1)

Paris, le 16 décembre 1828.

Au Préfet du Haut-Rhin, Colmar.

(Confidentielle.)

« M. le P., j'ai reçu votre lettre confidentielle du 11 de ce mois, relative au séjour à Munster de (2) M. Benjamin Constant, membre de la Chambre des députés. Je vous remercie des détails que vous m'avez communiqués à cette occasion.

« Agréez... »

Lettre de B. Constant au vicomte de Martignac, Ministre de l'Intérieur.

« Monsieur le vicomte,

« J'ai l'honneur de m'acquitter, auprès de Votre Excellence, de diverses commissions dont mes commettans m'ont chargé.

« M. Louis Schertz, électeur éligible du département

(1) *Minute,* de la main du ministre *(v[te] de Martignac).*
(2) Ces cinq mots surchargent un premier jet, illisible.

du Bas-Rhin, a été assez heureux pour remettre en mains propres à S. M. dans sa voiture, lors de sa sortie du département, une pétition très bien faite, et qui renferme l'exposé de toutes les souffrances de l'Alsace. Elle aura sans doute été remise à V. E. M. Schertz est un des hommes les plus estimés et des meilleurs citoyens de Strasbourg. Lors du voyage du Roi, dans nos beaux départemens, V. E. a été l'interprète des intentions royales, et l'Alsace, dont l'industrie est gênée et la prospérité entravée par beaucoup de dispositions vexatoires, a pu espérer qu'on allégeroit ses maux (1). Les Alsaciens se flattent que, durant la session, quelques-unes de leurs espérances seront réalisées. La pétition de M. Schertz contient beaucoup de faits et d'indications importantes. Si elle n'étoit pas sous les yeux de V. E., j'en ai une copie que je m'empresserai de lui envoyer.

« M. de Cambefort, ancien émigré, qui a remis aussi en mains propres au Roi une pétition pour réclamer des secours auxquels il pense que son dévouement lui donne des droits, m'a prié de rappeler à V. E. sa demande. Je dois servir mes commettans, sans acception de principes. D'ailleurs, sa famille tient un rang honorable en Alsace.

« V. E. trouvera encore un placet de M. Pauthier, qu'il m'a envoyé pour remettre à S. M. Je n'ai aucun moyen direct pour le faire.

« Enfin, Monsieur le vicomte, je joins un mémoire de

(1) Peinture évidemment beaucoup trop poussée au noir. B. Constant, à la tribune comme devant sa table à écrire, ne hait point, dans ce que M. Faguet appelle sa *grande manière,* le ton emphatique, déclamatoire, presque tragique. Et puis, il aimait assez à prendre les airs protecteurs.

Fac-simile d'une lettre de Benjamin Constant au vicomte de Martignac, ministre de l'intérieur

Monsieur le Vicomte,

J'ai l'honneur de m'acquitter, auprès de Votre Excellence, de diverses commissions dont mes commettans m'ont chargé.

M. Louis Schertz, électeur éligible du Département du bas-Rhin, a été assez heureux pour remettre en mains propres à S. M. dans sa voiture, lors de sa sortie du Département, une pétition très bien faite, & qui renferme l'exposé de toutes les souffrances de l'Alsace. Elle aura sans doute été remise à V. E. M. Schertz est un des hommes les plus estimés & des meilleurs citoyens de Strasbourg. Lors du voyage du Roi, dans nos beaux Départemens, V. E. a été l'interprète des intentions Royales, & l'Alsace, dont l'industrie est gênée & la prospérité entravée par beaucoup de dispositions vexatoires, a pu espérer qu'on allégeroit ses maux. Les Alsaciens se flattent que durant la Session quelques unes de leurs espérances seront réalisées. La pétition de M. Schertz contient beaucoup de faits & d'indications importantes. Si elle n'étoit pas sous les yeux de V. E. j'en ai une copie que je m'empresserai de lui envoyer.

M. de Cambefort, ancien émigré, qui a remis aussi en mains propres au Roi une pétition pour réclamer des secours auxquels il pense que son dévouement lui donne des droits, m'a prié de rappeler à V. E. sa demande. Je dois servir mes commettans, sans acception de principes. D'ailleurs sa famille tient un rang honorable en Alsace.

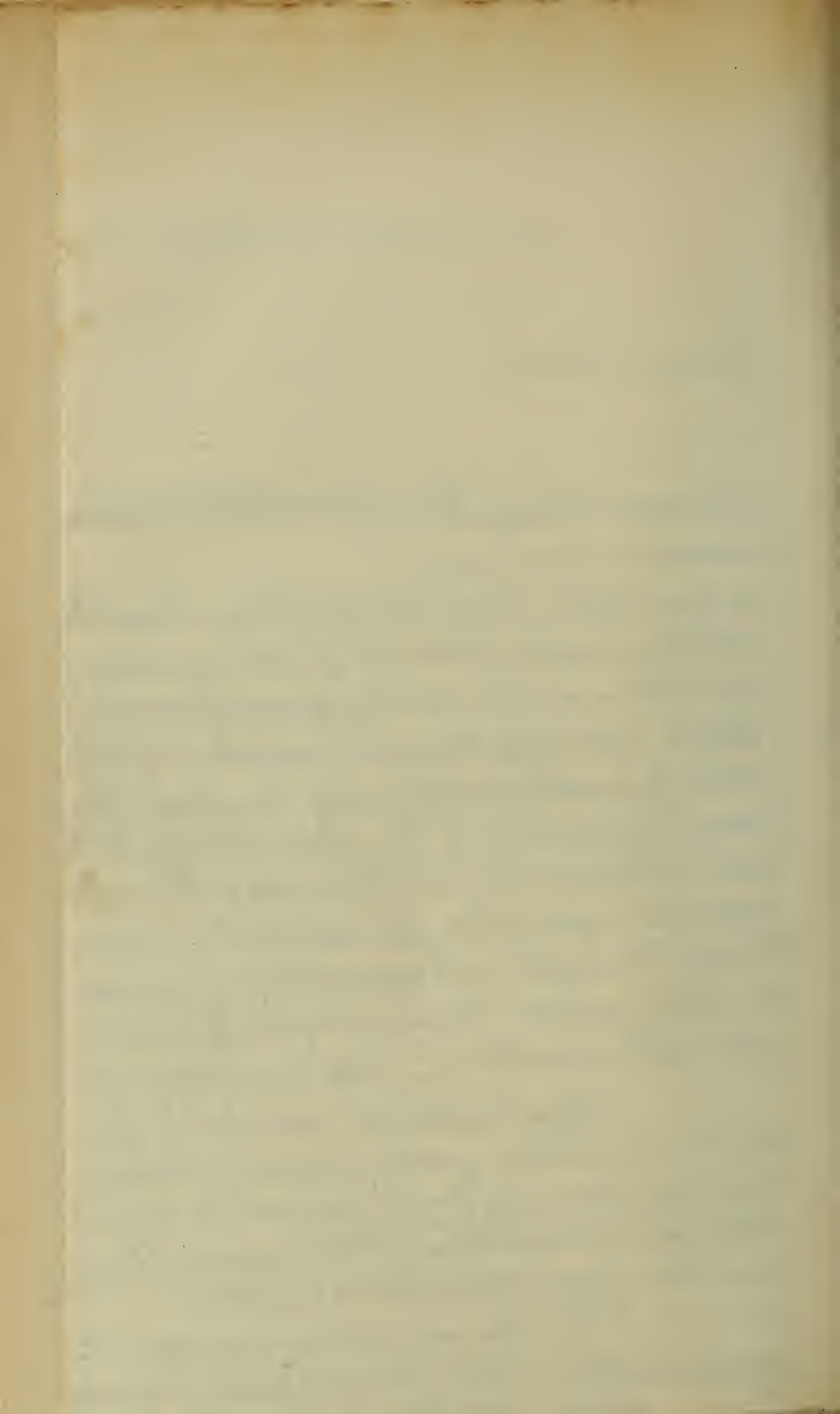
V. E. trouvera encore un placet de M. Pauthier, qu'il m'a envoyé pour remettre à S. M. Je n'ai aucun moyen direct pour le faire.

Enfin, Monsieur le Vicomte, je joins un mémoire de M. Müntz ancien Maire. Il traite d'améliorations de détail qui sont du ressort de V. E.

Je la prie d'agréer l'assurance de ma haute considération

Paris ce 23 Janvier 1829.

Benjamin Constant



M. Münch, ancien maire. Il traite d'améliorations de détail qui sont du ressort de V. E.

« Je la prie d'agréer l'assurance de ma haute considération. »

BENJAMIN CONSTANT.

Paris, ce 23 janvier 1829.

(En tête de cette lettre est inscrite la mention suivante : « *Rép. le 27 janvier.* — Les deux placets ont été transmis, l'un au ministre du commerce, l'autre au ministre de la maison du Roi (1), dont ils dépendaient. — On saisira l'occasion de remettre au Roi le placet de M. Pauthier. »)

(Cette lettre, dont l'original est en notre possession, est reproduite en fac-simile dans le présent ouvrage, ici même. Elle donne une idée juste de l'écriture si ferme, si lisible, si correcte, de Benjamin Constant.)

Note.

Voir au dossier de M. *de Lafayette*, même n° d'ordre, une correspondance relative à un voyage qu'il doit faire dans le département de la Haute-Loire (2) avec M. *Benjamin-Constant*.

Juillet 1829.

(1) Le duc de *Doudeauville* eut la maison du Roi le 4 août 1824.
(2) Cette désignation de département en remplace une autre, qui a été grattée. Le mot *doit* surcharge *devait*.

PRÉFECTURE
de
LA MEURTHE
—
Ministère
de l'Intérieure *(sic.)*
—
Direction du Cabinet.

A Son Excellence
le Ministre de l'Intérieur.

Nancy, le 8 août 1829.

(Bulletin du 12.)

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que M. Benjamin Constant a traversé le département de la Meurthe dans les premiers jours de ce mois avec Mme son épouse pour se rendre aux eaux de Baden. A Nancy, il n'a reçu que deux ou trois visites; à Lunéville, il a été complimenté, et on lui a offert un dîner qu'il a accepté; à Blamont, on lui a donné une sérénade; environ 150 personnes se sont réunies sous les fenêtres de l'auberge où il était descendu. — Aux cris de : « *Vive Benjamin Constant!* » il a répondu par ceux de « *Vive le Roi constitutionnel!* » et : « *Vive la Charte!* » Il a aussi crié : « *Vive les habitans de Blamont!* » assurant qu'il veillerait toujours à la liberté du peuple et au maintien de la Charte; il ne m'est point parvenu de rapport sur la suite de son voyage, qui, au surplus, ne paraît avoir aucun but politique.

« Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur. »

« *Le Conseiller d'État, Préfet de la Meurthe,*

« Cte D'ALLONVILLE. »

GENDARMERIE
ROYALE

22e *Légion.*

N° 175.

A Son Excellence
le Minis^tre de l'Intérieur.

Nancy, 8 août 1829.

(Bulletin du 12.)

« Monseigneur,

« M. le chef d'escadron commandant la gendarmerie de la Meurthe me fait le rapport suivant :

« Le 3 août, le sieur Benjamin-Constant est arrivé à « Blamont vers sept heures du soir; à neuf heures, les « musiciens de cette ville lui ont donné une sérénade; « il est descendu pour les remercier, et, aussitôt qu'il a « paru, il a été salué des cris de : « *Vive Benjamin Cons-* « *tant!* » Il a répondu par les cris de : « *Vive le Roi cons-* « *titutionnel! Vive la Charte!* » ce qui a été répété par « la foule. Dans une seconde apparition qu'il fit à une « fenêtre, aux cris de : « *Vive le défenseur de nos libertés!* « *Vive le Roi! Vive la Charte!* » il répondit : « *Vivent* « *les habitans de Blamont!* » et il ajouta qu'il veilleroit « toujours au maintien de la Charte et de la liberté du « peuple. »

« Cette dernière phrase pourroit échapper à l'inexpérience d'un jeune homme qui quitte les bancs d'un collège et dont la tête est farcie de mots dont il ne sent pas toute la portée, et, certes, on ne peut pas dire que

M. Benjamin-Constant soit un homme à ne pas sentir ce qu'il dit.

« *Je veillerai toujours au maintien de la Charte et de « la liberté du peuple!!* » Ce langage est fier, mais il semble déplacé dans la bouche de quelque individu que ce soit et n'appartenir qu'au Roi seul. La France doit être bien tranquille sur le sort d'une Charte donnée par un Bourbon, et qu'il a juré de maintenir.

« M. Benjamin-Constant est arrivé à Brumath, Bas-Rhin, le 4 courant.

« Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur. »

« *Le Lt Colonel Commt la légion,*
« G. DE CADUDAL. »

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR(1).

Paris, le 14 août 1829.

Au Préfet de la Meurthe, à Nancy.

(Confidentielle.)

« M. le P., j'ai reçu votre lettre du 8 de ce mois, relative au passage de M. Benjamin Constant dans votre département.

« Je vous remercie des détails qu'elle renferme à ce sujet.

« Agréez... »

(1) *Minute*, rédigée de la main du ministre.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR

14 *(numéro de classement)*.

Paris, le 17 août 1829.

Au Colonel commandant la 22e légion de la gendarmerie royale, à Nancy (1).

(Confidentielle.)

« M. le Colonel, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 de ce mois, relativement aux circonstances qui ont accompagné le passage de M. Benjamin Constant à Blamont. Je vous remercie des détails que vous avez pris soin de me communiquer à cette occasion.

« Agréez... »

(1) Le lieutenant-colonel *Cadudal*. — *Minute*, de la main du ministre en personne.

PRÉFECTURE
du
BAS-RHIN
—
CABINET.

A Son Excellence
le Ministre de l'Intérieur.

Strasbourg, le 25 septembre 1829.

« Monseigneur (1),

« J'ai rendu compte à Votre Excellence des bruits sinistres que la faction avoit répandu *(sic)* sur le Roi Ces bruits ont donné de l'inquiétude un moment, et l'indignation a promptement remplacé la crainte.

« J'ai cherché à découvrir comment ces bruits avoient été répandus. Ils sont venus de la rive droite du Rhin. Ils se sont répandus d'abord dans les cantons de Brumath et de Hocfeld dans le département, et, de là, dans la ville et la campagne.

« Comme la nouvelle a été donnée d'abord aux eaux de Bade, où est M. Benjamin Constant, qu'elle a circulé à Brumath, où il a son pied-à-terre, avant de se répandre dans Strasbourg, je serois assez porté à croire qu'elle est de la fabrique de notre député, ou qu'il l'a reçue de ses amis de Paris pour la distribuer.

« Une autre nouvelle du même genre a circulé hier à Bade et nous arrivera probablement ici demain. C'est qu'un attroupement très nombreux s'étoit porté

(1) Lettre *autographe, olographe,* tout entière écrite de la main du préfet Esmangart.

sous les fenêtres du Roi, pour demander le renvoi du ministère, que le Roi, pour calmer cet attroupement, s'étoit montré au balcon et avoit promis le renvoi de tous les ministres.

« Lorsque cette nouvelle fut donnée à M. Benjamin Constant, il s'est borné à dire : « La chose est trop belle pour y croire... » Si cette nouvelle ne circule pas ailleurs, je serai convaincu que celle-là et la première sont de lui (1). Il a été (2), du reste, d'une réserve remarquable sur le changement du ministère. Personne n'a pu le faire parler.

« Son séjour aux eaux de Bade se prolonge plus que de coutume. Il y a été fort délaissé. Ses amis croyent qu'il repassera par Strasbourg. Ils parlent d'un banquet. Il seroit composé d'une centaine de personnes, à peu près toutes honteuses de s'y trouver. Il est, au surplus, complètement usé dans ce pays; et le soin que j'ai pris de faire laisser dans l'oubli toutes les demandes de faveurs recommandées par lui a particulièrement diminué sa clientelle *(sic)* et son crédit : on le regarde comme un mauvais protecteur et comme un député fort innutile *(sic)* à ses commetans *(sic)*.

« Ce pays continue à être parfaitement tranquille. Les journaux, à force d'injures, perdent un peu leur crédit; ils s'useront : mais, en attendant, ils font toujours grand mal.

« Je suis avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. »

« Esmangart. »

(1) Cette hypothèse est d'un comique achevé!
(2) Correction, remplaçant : « Il *est.* »

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR (1).

Paris, le 29 septembre 1829.

Au Préfet du Bas-Rhin. — Strasbourg.

(Confidentielle.)

« Monsieur le P., j'ai reçu votre lettre confidentielle du 25 de ce mois, relative au séjour de M. Benjamin Constant aux bains de Baden, et aux bruits alarmans dont vous croyez reconnaître la source dans la réunion qui s'est formée autour de ce député.

« Je vous remercie de ces détails. Le soin que vous avez mis à les rassembler prouve votre sollicitude pour le service (2) du Roi. Continuez, je vous prie, à me transmettre les informations intéressantes qu'une vigilance éclairée mettra en votre pouvoir.

« Si des fêtes sont offertes à M. Benjamin Constant, à son passage par Strasbourg, l'autorité municipale devra veiller à ce qu'aucune construction n'ait lieu sur la voie publique (3), et ne tolérer aucune manifestation

(1) *Minute,* de la propre main du ministre.

(2) Ce terme a été substitué au mot *bien* (barré).

(3) Nous retrouverons des instructions de police analogues dans une lettre écrite par le ministre, peu de jours après celle-ci (*10 octobre*; cf. p. 468-469).

bruyante telle que le tir d'armes à feu et l'explosion de pièces d'artifices. On s'opposera pareillement à ce que les commissaires qui seraient commis pour préparer le banquet aient la disposition d'aucun local public. Du reste, il suffira de se tenir prêt à réprimer immédiatement tout excès, et de me signaler (1) les fonctionnaires ou employés du gouvernement qui oublieraient leur devoir au point de prendre une part ostensible à cette espèce d'ovation, ou de figurer à des réunions auxquelles M. Benjamin Constant présiderait (2). »

(1) Cela s'est pratiqué sous tous les régimes, en vertu de ce beau principe qu'un fonctionnaire est un simple rouage dans le mécanisme social, et, comme tel, doit obéir à l'impulsion donnée d'en haut, sans plus.

(2) Ce dernier mot a remplacé *assisterait* (raturé).

PRÉFECTURE
du
BAS-RHIN
—
CABINET.

A Son Excellence
Monseigneur le Ministre de l'Intérieur.

Strasbourg, le 6 octobre 1829.

« Monseigneur,

« M. Benjamin Constant a quitté Baden hier. Il va passer trois jours chez son ami Coulmann, à Brumath, et, vendredi soir, il se rendra à Strasbourg. On lui prépare un banquet par souscription, à l'hôtel de l'Esprit. Une table sera disposée pour 120 convives; mais jusqu'ici, malgré les efforts des commissaires qui se sont chargés d'organiser cette réunion, ils n'ont pu rassembler encore que 62 souscriptions. Ils se démènent pour en obtenir davantage. Ses amis ont imaginé de lui offrir, par souscription aussi, un vase d'argent ciselé par un orfèvre fort habile de cette ville, et dont le prix est de 1,500 francs; mais les souscriptions manquent, et probablement les amis seront obligés de parfaire la somme; la souscription n'était cependant que de 5 francs.

« Nous empêcherons toute démonstration bruyante au-dehors. Je crois cependant qu'ils lui donneront une sérénade sur la rivière en face de l'auberge où il descend; mais il n'y aura ni feu d'artifice, ni explosion bruyante; et je ne doute pas que, cette année comme

les années précédentes, ses amis n'en retirent plus de ridicule que de profit.

« Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très-humble et très-obéissant serviteur »

« *Le Conseiller d'État, Préfet,*

« ESMANGART. »

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR(1).

Paris, le 10 octobre 1829.

Au Préfet du Bas-Rhin. — Strasbourg.

« M. le P., j'ai reçu votre lettre du 6 de ce mois, relative à la réception que l'on préparait à M. Benjamin Constant pour son retour (?) à Strasbourg. J'attends les détails que vous ne manquerez sans doute pas de me transmettre sur la fête qui a dû lui être offerte hier. Si quelques fonctionnaires ou employés de l'administration s'étaient, à cette occasion, placés sur une liste d'opposition au gouvernement, vous voudriez bien me faire connaître leurs noms.

« Dans toute circonstance semblable, l'autorité doit veiller à ce qu'aucune construction ne puisse être établie sur la voie publique, à ce qu'aucune pièce d'artifice ne soit tirée (2), et à ce qu'une force suffisante soit disposée de manière à en imposer aux perturbateurs ou à réprimer immédiatement les excès qu'ils viendraient à (3)

(1) *Minute,* rédigée de la main même du ministre de l'intérieur; il écrit comme un grand homme, ce ministre, ou, si l'on préfère, comme un chat.

(2) Correction interlinéaire. — Premier jet, bâtonné : « ... *à ce qu'il n'y ait aucune approbation bruyante.* »

(3) Remplace *pourraient.* Correction interlinéaire.

commettre. La vigilance la plus active doit se porter de tous les côtés; aucun local appartenant à l'État ou à la ville ne doit être prêté pour des réunions de ce genre, et l'improbation ouverte de l'administration doit résulter de ses actes, sans être cependant annoncée par aucune déclaration.

« Agréez... »

PRÉFECTURE
du
BAS-RHIN
—
CABINET.
—
Arrivée de
M. Benjamin Constant.
—
Banquet.

A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.

Strasbourg, le 11 octobre 1829.

« Monseigneur,

« M. Binjamin *(sic)* Constant est arrivé avant-hier au soir à Strasbourg. Depuis six semaines, ses amis ont fait courir dans la ville, chez les personnes qu'ils croyaient disposées à le fêter, une liste de souscription pour lui offrir un banquet et un vase d'argent ciselé par un orfèvre fort habile de cette ville. Beaucoup de personnes ont refusé de souscrire, et, hier encore, la souscription pour le vase n'était pas remplie. Sur ce vase se trouve représentée la Charte défendue par un lion. Il lui sera offert aujourd'hui. Il n'a pas voulu le recevoir hier, ni qu'il lui fût présenté dans l'assemblée réunie pour le banquet : je n'en sçais *(sic)* pas le motif.

« Hier, quelques personnes de ses affidés (1) ordinaires sont allées le voir à son hôtel ; du reste, pas une âme dans la rue n'a été attirée même par la curiosité.

« A midi, il s'est présenté chez le maire pour lui faire

(1) Le terme est à retenir. Il ne s'applique, d'ordinaire, qu'aux complices d'une conjuration ; il est donc, ici, fort impropre, et, de plus, insultant, injurieux de la façon la plus gratuite.

une visite : on lui a dit qu'il n'y était pas, et, une heure après, le maire a envoyé une carte à sa porte.

« Aucune démonstration n'a eu lieu pour son arrivée. A 5 heures, *MM. Marchand,* ancien rédacteur d'une feuille libérale, et qui a été amené dans ce pays par *MM. Rœderer* et *d'Argenson;* — le sieur *Steiner*, directeur d'une des assurances contre l'incendie, et bon jacobin ; — *Holzapfel*, fils d'un négociant, et pensant comme *M. Steiner,* sont montés dans une voiture de louage avec *M. Benjamin Constant*, et l'ont conduit à l'hôtel de l'Esprit, où devait avoir lieu le banquet. Il n'y a pas eu le moindre cortège ni le moindre rassemblement dans la rue, à sa porte.

« Le dîner a commencé à 6 heures. — L'intérieur de la cour de l'hôtel était seul illuminé par des lampions. Les quais de Saint-Thomas, de Saint-Nicolas, ainsi que le pont de l'Esprit, étaient garnis de monde appartenant presque exclusivement à la classe ouvrière, sans aucune intention, et attiré uniquement par la curiosité. Le nombre peut s'en évaluer à deux à trois mille.

« Deux bateaux très bien illuminés par des lampions portaient chacun une trentaine de musiciens, et étaient surmontés par les chiffres de M. Binjamin *(sic)* Constant, de MM. Saglio et de Turckheim, députés. La musique des bateaux attirait principalement le monde; des feux de Bengale étaient allumés par intervalle sur les bateaux.

« A neuf heures, quelques convives du banquet se sont montrés sur un balcon, et faisaient des signes au public pour obtenir des cris de : « Vive Binjamin *(sic)* Constant! » Quelques vivats partaient toujours du même côté, de la part, sans doute, de quelques salariés, et les signes s'adressaient toujours à eux.

« Enfin parait un avocat, nommé *Lichtenberg (sic)*,

avec un autre individu; il fit signe au public de faire silence. M. Benjamin Constant se présenta, fit des gestes avec la tête. L'avocat mit, à plusieurs reprises, la main sur sa poitrine en signe d'émotion, et pour exprimer la difficulté qu'éprouvait M. Benjamin Constant de faire comprendre tout ce qu'il éprouvait, à cause de son émotion. Enfin M. Lichtenberger déclara au public que la santé de M. Benjamin Constant le mettait hors d'état de rester plus longtemps au grand air (1).

« Cependant on le vit reparaître peu de momens après, et il dit en allemand : « Nous faisons tous nos « remercîmens à ces *nobles et estimables Strasbourgeois;* « *tous mes efforts seront employés pour la défense de* « *leurs droits* » ; et, après avoir salué le public, il se retira dans la salle du banquet. Quelques cris de : « *Vive Benjamin Constant!* » partirent encore du point où se trouvaient les gens apostés.

« A neuf heures et demie, la foule était dispersée, et chacun est rentré chez soi : on peut dire avec vérité (2) qu'il y a eu absence complète d'enthousiasme. Le peuple n'y a pris aucune part; pas un cri; quelques mauvais propos, çà et là, sur M. Benjamin Constant, sur le ridicule de cette pasquinade; quelques cris : *A bas!* se sont même fait entendre, quelques sifflets aussi, et pas un seul individu pour s'en fâcher. — Voilà l'exacte vérité.

« M. Benjamin Constant s'est retiré vers la même heure; et quand il est sorti de l'auberge, il n'y avait pas une seule personne pour le voir passer.

« On a vu successivement sur le bateau, un instant,

(1) N'oublions pas que Benjamin Constant est, à cette date, plus que sexagénaire, et, partant, doit ménager sa santé.

(2) Le mot *vérité*, qui surcharge le mot *droit*, n'est pas de la même écriture.

MM. Saglio et de Turckheim, qui ont eu la faiblesse de se rendre à cette réunion et qui se sont couverts de honte; le premier surtout, qui devait s'en abstenir par une foule de raisons, même par des raisons de famille. On a vu paraître ensuite sur le balcon le notaire *Stœber*, qui, dans ce moment, est presque sous le poids d'accusation de la plus infâme escroquerie; l'avocat *Schutzenberger;* les avoués *Destrois* et *Lœmmermann; Schneider*, notaire; *Ehrmann*, docteur en médecine; *Koffemœner*, épicier; *Ulmer*, épicier; *Kœgler,* cabaretier; *Kuntz*, fabricant de chandelles; *Heleck*, brasseur; *Simon*, cafetier; *Storick*, luthier; *Hickel*, notaire; *Bartholem*, marchand de vin. Je vous cite ces noms pour que vous puissiez voir où était l'enthousiasme (1). Du reste, il n'y a pas eu le plus petit désordre, et il ne restera de tout cela demain que le rudicule *(sic)* dont se sont couvertes plusieurs personnes.

« C'est aujourd'hui qu'on doit offrir à M. Benjamin Constant le vase, produit de la souscription; et j'espère que demain nous serons débarrassés de sa présence; elle ne me donne cependant aucune inquiétude, car, je vous l'assure, elle ne produit sur la population pas le plus léger effet.

« Je suis avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. »

« *Le Conseiller d'État, Préfet,*
« ESMANGART. »

(1) Voilà la réflexion d'un esprit assurément peu démocratique! Et pourtant, le préfet Esmangart n'est pas titré. Mais il affecte volontiers les allures d'un gentilhomme, et, comme le poète, il *écarte le profane vulgaire*.

« Je (1) joins ici la liste des convives et leurs professions; elle est complette *(sic)*, à dix noms près, que je n'ai pas pu avoir. V. E. jugera de la nature de cette réunion par l'état des personnes qui la formaient. »

(Suivent, en effet, inclus dans ce rapport, les « noms des personnes qui faisaient partie du banquet où se trouvait M. B. Constant ».

Après de Turckheim, député, figurent des notaires, des pharmaciens, un capitaine en retraite, des avocats, avoués; puis, mêlés ensemble : gazetier, marchands de drap, cafetier, marchand de vins, orfèvres, confiseur, chapelier, épinglier, imprimeur, droguistes, brasseurs, cordier, marchands, négociants, épiciers, tourneur, un médecin de l'hospice des orphelins, deux officiers de santé, charcutiers, aubergiste, un colonel en retraite *(Asselin)*, huilier, chandeliers, charpentiers, un directeur d'assurance *(Mathis)*, un ancien directeur des contributions indirectes *(Gravelotte)*; un juge du tribunal *(Mœrlin)*; maçon, boucher, marchand de toiles; un ancien quartier-maître du train, un agent de change, un rentier, un luthier. — Il ne m'a pas semblé indispensable de livrer à la postérité tous les noms de ces cent-treize (2) dîneurs strasbourgeois protestataires (presque tous sont terminés en *mann*, en *er*, en *ing*, en *heil*, en *heim*, en *us;* ce sont presque tous des Alsaciens pur sang.)

Le jeune libéral *très exalté* (3) Coulmann, de Brumath, était là aussi. Devenu plus tard écrivain, il consignera dans de curieuses *Réminiscences* (intéressantes

(1) Ce *post-scriptum* est de la propre main du préfet.

(2) La liste n'indique que cent trois convives (dont un n'est pas désigné nommément). Il y manque *dix* noms, a dit le préfet.

(3) C'est l'épithète dont le gratifie un des rapports préfectoraux.

à consulter sur toutes les affaires religieuses et politiques de l'Alsace, à cette date) les faits dont il fut le témoin au cours de ces actives campagnes.

La liste envoyée au ministre de l'intérieur se termine par cette *nota :*

« *Le banquet était commandé pour 126 personnes. La très-grande majorité des convives appartient au culte protestant.* »

Le préfet se plaisait à représenter les commensaux de Benjamin Constant comme des hommes du plus bas étage, des gens de rien, une vile canaille. Cette morgue hautaine et dédaigneuse était, de sa part, une forte maladresse dont les amis de Constant tiraient parti. — Écoutons, en effet, l'autre son de cloche (1) :

« Le séjour de Benjamin Constant, l'accueil que lui fit la population et le banquet qui lui fut offert à Strasbourg causèrent de vives alarmes à notre préfet de cette époque, M. Esmangard *(sic)*. Il prévit que les ovations présageaient une candidature, et il crut dès lors devoir opposer tous ses efforts au triomphe du redoutable adversaire du ministère.

« C'est un grand désavantage pour un administrateur, et surtout l'administrateur d'un département à mœurs et à idées encore si différentes de celles de l'intérieur de la vieille France, que de juger ses habitants d'un point de vue général et superficiel. Esprit politique à part, la présence d'un grand orateur et d'un grand publiciste paraissait un honneur fait à notre province, et chacun, sans acception d'opinion, croyait devoir une sorte de protection à cet illustre visiteur. Sa gloire par-

(1) COULMANN, *Réminiscences*, t. III, chap. XV, pp. 140-142.

lementaire était incontestable; et dans nos campagnes, où l'on lit peu les journaux de Paris et leur polémique personnelle, le prestige était entier. Mais, caractère plus touchant et plus local encore : si quelque chose distingue la race autrefois allemande des bords du Rhin, c'est la bienveillance naturelle et la cordialité qui ne vous font voir que des visages amis, répandent le bonheur et font épanouir toutes vos facultés... Tous ces sentiments furent maladroitement froissés par l'intervention de M. Esmangard, qui croyait rendre un service à son gouvernement, et qui ajouta au succès de son ennemi.

« Quand Strasbourg se prononça dans une fête magnifique et fut approuvé par tous les organes français et étrangers de la presse libérale, le préfet ajouta à ses fautes celle de dire dans son journal que la masse des convives du banquet se composait de *cordiers* et de *saucissiers*. On juge de l'effet de cette aristocratique impertinence (1), et si l'injure fut profondément ressentie par des citoyens que des institutions libres et municipales avaient façonnés à l'égalité, et qui formaient l'immense majorité de la bourgeoisie. — Je n'ai pas l'orgueil de croire qu'on prît en même temps fait et cause pour un compatriote outragé indirectement dans son hôte; mais de toutes parts m'arrivèrent des témoignages d'appui et de sympathie... »

(1) Esmangart n'avait jamais dû méditer sur le mot de Franklin : « *Un cultivateur sur ses jambes est plus grand qu'un gentilhomme à genoux.* » — (Cité par Coulmann, *ibid.*, p. 146.)

SUITE DU RAPPORT
CONFIDENTIEL
du 9 octobre.

Strasbourg, le 11 octobre 1829.

« Mon Colonel,

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que M. Binjamin *(sic)* Constan *(sic)*, député du département du Bas-Rhin, est arrivé à Strasbourg le 9 de ce mois, à cinq heures du soir; il est descendu à l'hôtel du Poële des Vignerons; le 10, un dîner d'environ 120 couverts lui a été donné à l'hôtel de l'Esprit; il a eu lieu à cinq heures du soir; la salle du banquet était ornée tout autour de draperies blanches et rouges; au haut bout de la salle, il y avait (1) un tableau garni de guirlandes de feuilles de chêne, portant ces mots : *Le Roi*, *la Charte* et *Nos Droits;* au fond de la salle était un piédestal avec un tableau sur lequel on avait écrit : *Aux défenseurs des Libertés publiques*; puis, sur chaque côté, il y avait trois écussons, sur lesquels il y avait : *Camille Jordan*, *Foi* (sic), *Lameth*, *Andréosi*, *Manuel*, *Girardin*.

« A l'issue du dîner, vers neuf heures du soir (2), M. B. C. s'est présenté sur le balcon donnant sur le quai et sur le pont de l'Esprit; des acclamations peu

(1) Ici ces deux mots, biffés : *il paraît*.

(2) Peste! quatre heures d'horloge à table! Les festins officiels sont expédiés plus vite, à présent, et nul ne s'en plaint.

nombreuses et peu soutenues ont acceuilli *(sic)* le député des cris de : « *Vive B. C.! Vive Turkeim* (sic)! *Vive Saglio!* » M. B. C. a salué le public à plusieurs reprises et s'est retiré. Au même moment, un jeune homme, qu'on croit être un élève en droit, a dit au public que la santé de M. B. C. ne lui permettait pas de rester plus longtemps à la fenêtre. Quelques murmures, alors, se sont fait entendre; et, un quart d'heure après, M. B. C. s'est présenté de nouveau au balcon. Quelqu'un qui était à côté de lui ayant réclamé le silence, il a prononcé les paroles suivantes *en allemand* : « *Nobles habitans de Strasbourg, nous ferons* « *toujours tous nos efforts pour défendre vos droits.* »

« Dès huit heures du soir, deux barques, dont une très grande, sont parties de deux points opposés de la rivière de l'Ill, et sont venues se placer au milieu de la rivierre *(sic)* en face de l'hôtel de l'Esprit; elles étaient chargées de lampions, arrangées avec symétrie. et formant un beau coup d'œil; elles étaient remplies de musiciens qui ont exécutés *(sic)* différents airs et divers morceaux de musique; au-dessus de chacune de ces barques, il y avait trois écussons portant les lettres initiales des noms et prénoms de MM. B. C., Turckeim *(sic)* et Saglio, tous trois députés du département siégeant au côté gauche de la Chambre.

« Il y avait sur les deux quais en face de l'hôtel de l'Esprit un rassemblement d'environ trois mille personnes, attirées par la nouveauté du spectacle et, en général, plus occupées des barques, des lampions et de la musique que de M. B. C. A dix heures du soir, tout était rentré dans l'ordre, et chacun chez soi.

« Aujourd'hui, 11, M. B. C. dîne chez M. Steinner *(sic)*, ancien marchand de chevaux ; c'est là, dit-on, qu'on doit

lui offrir la coupe, ou plutôt le gobelet d'argent qu'on a fait faire pour lui.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, mon Colonel, votre très humble et très obéissant serviteur. »

« *Pour le chef d'escadron, en congé :*

« *Le Lieutenant de Gend*rie,

« Houzeau. »

Du 12, au matin.

« J'apprends d'une manière positive qu'une députation de libéraux s'est réuni *(sic)* hier, à onze heures du matin, chez le sieur Steinner *(sic)*, et que, de là, elle s'est rendue à l'hôtel des Vignerons pour présenter à M. Binjamin *(sic)* Constant la fameuse coupe; elle a la forme d'un calice; elle est en argent, et non en or; elle est fixé *(sic)* sur un plat du même métal, au fond duquel est une couronne figurant des feuilles de chêne; le calice est placé au milieu de cette couronne; la coupe contient, dit-on, un litre; sur un des côtés du vase est représenté *(sic)* une femme tenant un livre figurant la Charte; un lion debout tient une de ses pattes sur le livre, comme pour le défendre. Sur l'autre côté, on a gravé : « *A Monsieur Binjamin* (sic) *Constant, député de l'arrondissement de Strasbourg* », ou bien quelque chose qui signifie cela (1).

« M. B. C. a répondu à ceux qui lui ont présenté la susdite coupe que, jusqu'au dernier soupir (2), il défendrait les droits des nobles habitants de Strasbourg et la couronne. »

(1) Cette description minutieuse de l'objet d'art, qui ne nous fait grâce d'aucun détail, est assez amusante.

(2) Surcharge. Il a failli écrire : *soupière.*

GENDARMERIE R^le

22e LÉGION.

—

Compagnie du Bas-Rhin.
Date des événements :
10 octobre 1829.

Rapport du 11 octobre 1829.

« M. Benjamin Constant, député du Bas-Rhin, est arrivé à Strasbourg le 9 de ce mois, à cinq heures du soir; il est descendu à l'hôtel du Poële des Vignerons. Le 10, un dîner d'environ 140 couverts lui a été donné à l'hôtel de l'Esprit et a eu lieu à cinq heures du soir; la salle du banquet était ornée tout autour de draperies blanches et rouges; au haut bout de la salle, il y avait un tableau garni de guirlandes de feuilles de chêne portant ces mots : *Le Roi*, *La Charte,* et *Nos Droits*; au fond de la salle était un piédestal avec un tableau sur lequel on avait écrit : *Aux défenseurs des libertés publiques;* puis, sur chaque côté, il y avait trois écussons sur lesquels il y avait : *Jordan, Foi* (sic)*, Lameth*, *Andréosi*, *Manuel*, *Girardin*. A l'issu *(sic)* du dîner, vers neuf heures du soir, M. Benjamin Constant s'est présenté sur le balcon; des acclamations peu nombreuses et peu soutenues ont accueilli le député des cris de : « *Vive Benjamin Constant! Vive Türckheim!* « *Vive Saglio!* » M. Benjamin Constant a salué le public à plusieurs reprises, et s'est retiré; au même moment, un jeune homme, qu'on croit être un élève en droit, a dit au public que la santé de M. Benjamin Constant ne lui permettait pas de rester plus longtemps à la fenêtre; quelques murmures, alors, se sont fait entendre; et, un

quart d'heure après, M. Benjamin Constant s'est présenté de nouveau au balcon ; quelqu'un qui était à côté de lui ayant réclamé le silence, il a prononcé les paroles suivantes en allemand : « *Nobles habitans de Strasbourg, nous ferons toujours nos efforts pour défendre « vos droits.* »

« Dès huit heures du soir, deux barques sont parties des deux points opposés de la rivière d'Ill, et sont venu *(sic)* se placer au milieu de la rivière, en face de l'hôtel de l'Esprit ; elles étaient chargées de lampions et remplies de musiciens qui ont exécuté différens airs ; au-dessus de chacune de ces barques, il y avait trois écussons portant les lettres initiales des noms et prénoms de MM. *Benjamin Constant*, *Türckheim* et *Saglio*, tous trois députés du département. Il y avait sur les deux quais, en face de l'hôtel de l'Esprit, un rassemblement d'environ trois mille personnes, attirées par la nouveauté du spectacle et, en général, plus occupées des barques, des lampions et de la musique que de M. Benjamin Constant. A dix heures du soir, tout était rentré dans l'ordre, et chacun chez soi.

« Aujourd'hui, 11, M. Benjamin Constant dîne chez M. Steiner, ancien marchand de chevaux ; c'est là, dit-on, qu'on doit lui offrir une coupe en argent, qu'on a fait faire pour lui. »

« *Pour le chef d'escadron de la Gend^ie R^le du Bas-Rhin, en congé :*

« *Le Lieutenant,*

« HOUZEAU. »

P.-S. — « La coupe a été remise à M. Benjamin Constant le 11, à onze heures du matin, à l'hôtel du Poële des Vignerons, où il est logé. »

PRÉFECTURE
du
BAS-RHIN
—
CABINET.

A Son Excellence
le Ministre de l'Intérieur.

Strasbourg, le 14 octobre 1829.

« Monseigneur,

« M. Benjamin Constant est parti hier au soir. Il est sorti dans une voiture de louage dans laquelle se trouvaient sa femme et un domestique sur le devant et dans l'intérieur (1). Il est retourné aux eaux de Baden. De là il va, dit-on, à Manheim et à Carlsruhe. Son projet, m'a-t-on ajouté, est de revenir par la Suisse, le Haut-Rhin, et de retourner à Paris.

« Son séjour ici m'a fourni l'occasion de remarquer le bon esprit du pays; car, à une trentaine d'individus près, le reste de la population repousse M. Benjamin Constant et l'apprécie tel qu'il est : mais cette trentaine d'individus sait user de son influence à propos pour groupper *(sic)* autour d'elle la classe inférieure des marchands (2), qui sont flattés un moment d'être quelque chose et de se trouver dans la société d'hommes qu'ils croyent importans; mais ils s'apperçoivent *(sic)* bientôt qu'il n'y a que fumée, et ils s'en retirent toujours mécontens jusqu'à la première occasion.

« J'ai envoyé à Votre Excellence la liste des convives

(1) Rédaction très négligée, comme on voit.
(2) Toujours son mépris pour les *petites gens !*

le jour du banquet; mais je ne lui ai pas fait remarquer une chose sur laquelle il importe de se fixer. C'est que, sur 126 convives, presque tous marchands ou artisans, il se trouve 111 protestans et seulement 15 catholiques; à l'exception de 4 marchands catholiques, la moitié a refusé; et tout me démontre, — je le dis à regret, — que les protestans sont pour beaucoup dans les coups d'épingles *(sic)* donnés, de temps à autre, au gouvernement du Roi dans les pays où l'on ne peut faire des agressions plus violentes. Il y a au moins ingratitude, car il est impossible d'être traité avec plus de justice, je dirai même de faveur. Mais c'est inutile; le gouvernement des Bourbons ne convient pas aux meneurs de cette secte : ils devraient cependant se rappeler et comparer ce qu'ils étaient du tems de l'usurpateur.

« Excepté au moment où la musique a attiré les curieux et la foule sur le quai de l'Esprit (1), pas une âme ne s'est occupée de M. Benjamin Constant pendant son séjour ici. Sa femme a été au spectacle le dimanche; on a même ignoré dans la salle qu'elle y fût. Il est parti comme il était arrivé, sans qu'un seul individu se soit trouvé sur son passage pour le voir; et ce qui

(1) On trouve en maintes lettres de préfets ou de chefs de gendarmerie cette observation, qui renferme une bonne part de vérité et que l'expérience vérifie chaque jour, à savoir que, dans ces soi-disant démonstrations populaires dont parfois on s'alarme à tort, la fainéantise, la flânerie et la badauderie jouent le premier rôle. On allait à ces sérénades comme la foule des oisifs de toutes les classes se presse aux concerts militaires dans nos jardins publics, comme jadis, en province, on accompagnait la *retraite* de la grande place à la caserne. D'ailleurs, en France, on a toujours volontiers crié *Vive* ou *A bas un tel!*... sans que, dans la plupart des cas, cela tire beaucoup à conséquence.

prouve plus que tout ce que l'on pourrait dire combien la population était peu émue de sa présence, et même peu attentive sur *(sic)* lui, c'est l'indifférence que la foule a montrée quand on a entendu quelques sifflets et quelques « *A bas!* » quand il s'est montré au balcon le jour du banquet. Chacun laissait faire sans s'en occuper; les vivat (1) des uns, les sifflets des autres étaient reçus avec la même indifférence.

« Connaissant bien l'esprit du pays et la manière dont on doit prendre les habitans, j'avais recommandé à M. le maire (2), tout en se tenant prêt à tout événement, de ne rien publier, de ne témoigner aucune défiance, de montrer de l'indifférence : cette inaction apparente a désintéressé (3) la masse, et les meneurs se sont trouvés sans moyens d'action; et comme ils sont par eux-mêmes sans crédit, sans influence, toute possibilité d'action leur a été ôtée, et l'ordre n'a pas été troublé une minute.

« Les deux députés Saglio (4) et de Turckheim ont joué un fort triste rôle dans cette circonstance. M. de Turckheim est protestant (5); il a voté constamment avec le côté gauche, à l'exception de la dernière session, où on l'a vu voter avec le centre gauche. Mais M. Saglio, bien qu'il eût voté souvent avec la gauche, n'était pas moins connu par d'assez bons sentimens. On attri-

(1) Toujours l'hypothèse d'une claque payée!

(2) *M. de Kentzinger.*

(3) Il veut dire : *cette inaction apparente a empêché la masse de s'intéresser à ce qui se passait.* Mais c'est bien mal écrit!

(4) Saglio, négociant, était membre du conseil municipal de Strasbourg. Le baron de Turckheim, banquier, était membre du conseil général.

(5) Il avait même une très haute situation sous ce rapport (voir plus haut, p. 290, notre tableau de l'Alsace à cette date).

buait sa réunion à la gauche à un défaut de courage et à la peur de se brouiller avec le parti libéral, qui a été d'un bon secours pour lui au moment de l'élection.

« M. Saglio devait être retenu aussi par des liens de famille et d'amitié. Il doit toute sa fortune, lui et les siens, à M. Humann : le fils de celui-ci a épousé sa fille, et il avait d'autant plus de raison *(sic)* de s'éloigner de cette orgie, que ceux qui la composent sont les ennemis jurés de M. Humann, qui, très franchement, s'est séparé d'eux.

« M. Benjamin Constant a été bien aise de compromettre les deux députés qui avaient été réunis à lui au banquet; et il l'a fait d'une manière fort adroite (1).

« Lorsqu'il s'est présenté la première fois sur le balcon le jour du banquet, il n'y était resté que quelques minutes et s'était retiré sans rien dire. Rentré dans la salle des convives, quelques personnes l'ont entouré pour le prier de paraître de nouveau et d'adresser quelques mots aux spectateurs : il s'en est deffendu *(sic)* longtems, et enfin il s'y est décidé, *à condition* que MM. Saglio et de Turckheim se présenteraient avec lui : ces deux messieurs, qui se tenaient le plus possible à l'écart, ont été obligés de consentir à cette pasquinade, et ils sont venus alors sur le balcon aux côtés de M. Benjamin Constant.

« M. Saglio, une fois lancé, semble avoir pris son parti et oublié toute convenance. Le lendemain, il a donné à dîner à M. Benjamin Constant; il a choisi les convives dans ceux du banquet de la veille : il ne les a

(1) Évidemment Saglio et de Turckheim ne seront pas les *candidats officiels*, patronnés par le gouvernement aux élections prochaines en Alsace; mais peu leur importe, car l'influence du préfet paraît bien précaire.

pas pris cependant parmi les charcutiers, les bouchers et les maçons qui s'y trouvaient, et comme le commandait l'égalité; mais il a fait encore plus mal, car il a admis à sa table des hommes qu'il ne voit jamais et qui sont connus pour être les ennemis les plus prononcés de M. Humann. Ceci a été remarqué et lui nuit dans l'esprit public.

« M. Humann était parti pour Paris la veille du dîner de M. Saglio. On croit qu'il a senti toute l'inconvenance de ce dîner, qu'il n'a pas voulu que son fils fût le témoin de cette faute et de ce manque de procédé, car il l'a amené *(sic;* pour *emmené)* avec lui.

« Il n'y a eu d'autres fonctionnaires publics au banquet que M. *Mœrlen*, juge au tribunal de Strasbourg : c'est un protestant très fanatique et accusé de faire l'usure. Il a une assez grande fortune, et il brigue déjà la députation; il prépare les voies, et, aux prochaines élections, il sera en rivalité avec M. Benjamin Constant, si, à cette époque, ils ne sont pas assez forts pour en faire passer deux.

« Hier matin, une députation de quatre personnes est allée offrir à M. Benjamin Constant le vase d'argent qui a été fait par souscription; il aurait mieux aimé une terre (1); mais comme cette souscription, qui montait à 1,500 francs, a eu beaucoup de peine à se remplir; que l'orfèvre lui-même, quoique très bon patriote, n'a pas voulu lâcher le vase sans qu'on lui donne une garantie, parce qu'il n'était pas payé, M. Benjamin Constant doit renoncer à voir ses amis lui donner un

(1) La note pour rire, en terminant! Esmangart s'évertue à être ironique et spirituel. Il n'est pas probable que Benjamin Constant s'attendît à se voir offrir un domaine par souscription. Ce doit être un *potin* mis en circulation par ses ennemis.

domaine dans cette province; et j'ai lieu de croire qu'il ne viendra pas s'y fixer comme il nous l'avait fait espérer.

« Je suis avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. »

« *Le Conseiller d'État, Préfet*,

« ESMANGART. »

« Je joins ici une nouvelle liste des convives du banquet. J'ai indiqué la religion à chaque nom. Cela est très remarquable. »

(Ce *post-scriptum* est de la main même du préfet Esmangart, la lettre étant copiée par un secrétaire : on y trouve incluse, en effet, la « *liste des convives qui composaient le banquet de M. Benjamin Constant* (1) ». — Il est bien inutile de reproduire ici tous ces noms alsaciens, dont la plupart se terminent en *er*, en *mann* ou en *ein*. Quelques officiers en retraite; des notaires, ou anciens notaires, plusieurs avocats, un médecin, un juge au tribunal...; un rentier, un seul. Puis, beaucoup de corps de métiers sont représentés dans ces agapes : pharmaciens, drapiers, cafetier, marchands de vin, orfèvres, confiseur, imprimeur, brasseur, droguiste, épiciers, charcutiers, aubergistes, huilier, chandelier, charpentier, luthier, marchands de toile, etc.)

(1) Chaque nom est, en effet, accompagné d'un P ou d'un C. — En tête : SAGLIO, député (catholique) et TURCKHEIM, député (protestant).

GENDARMERIE
ROYALE
—
22e *Légion.*

A Son Excellence
le Ministre de l'Intérieur.

Nancy, 15 octobre 1829 (1).

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence un rapport de M. le lieutenant commandant par intérim la gendarmerie du Bas-Rhin, concernant la réception faite, à Strasbourg, à M. Benjamin-Constant. Ce petit souverain, très amateur de dîners, à ce qu'il paroît, joue un rôle bien au-dessous de l'esprit qu'on lui accorde; l'esprit est si commun aujourd'hui, et le bon sens si rare (2)!

« *Nobles habitans de Strasbourg, nous ferons toujours* « *tous nos efforts pour défendre vos droits!* »

« Ces droits sont-ils donc différens de ceux des autres François, et à quelle source M. Benjamin-Constant a-t-il puisé qu'on les attaquoit? Certes, il faut avoir une bien triste idée de son auditoire pour lui adresser de pareilles niaiseries, pour se désigner publiquement comme le défenseur d'une chose qui n'est pas attaquée!

« Le rapport du 9, mentionné par M. le lieutenant Houzeau, et auquel celui du 11 fait suite, étoit insigni-

(1) En haut, la mention : *Vu par le ministre.* — Dans la marge : *Accusé réception le 17 octobre 1829. Voir la situation de la gendarmerie.*

(2) M. Joseph Prudhomme n'eût, certes, pas mieux dit.

fiant, ne contenant seulement que la nouvelle de l'arrivée prochaine de M. Benj. Constant à Strasbourg et l'annonce du projet de lui offrir une coupe de la valeur de quinze à dix-huit cents francs.

« Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur. »

« *Le lieutenant-colonel commandant*
la 22e Légion,

« G. DE CADUDAL (1). »

« C'est par oubli que l'imprimé ci-joint n'a pas été envoyé avec mon rapport du 12 courant. »

(Cet imprimé n'a rien à voir avec Benjamin Constant.)

Le ton de cette lettre n'a rien d'officiel : l'auteur cherche visiblement à faire de l'esprit..., et surtout du zèle. — Il sera bien noté.

(1) Lieutenant-colonel, chef de la 22e légion comprenant quatre compagnies (Meurthe, Vosges, Bas-Rhin, Haut-Rhin). La gendarmerie royale départementale comptait, à cette date, en province, vingt-quatre légions.

BUREAU

—

DÉPARTEMENT

—

Analyse.

—

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, le 15 octobre 1829.

Au Préfet du Bas-Rhin. — Strasbourg.

(*Confidentielle.*)

« M. le P., j'ai reçu votre lettre du 11 de ce mois relative au passage de M. Benjamin Constant à Strasbourg. — J'ai lu avec un véritable intérêt les renseignemens circonstanciés que vous m'avez transmis sur la réception qu'on a faite à ce voyage : détails dont, au besoin, l'administration tirerait le parti convenable. Je vous prie de conserver, de votre côté, la liste des personnes qui ont témoigné, à cette occasion, une opposition déclarée au gouvernement du Roi, et qui doivent être exclues désormais de toute participation aux faveurs du gouvernement. L'attention de la police locale se trouve également, par ce fait, appelée naturellement sur elles.

« Agréez... (1) »

(1) Ce billet est une *minute*, difficile à déchiffrer, mais nous répondons de notre lecture. L'écriture, minuscule, de ce ministre rendrait des points, pour l'obscurité hiéroglyphique, à celles de Pascal et de Napoléon Ier, par exemple.

Ministère de l'Intérieur.

(Personnel, 5e bureau.)

Paris, le 16 octobre 1829.

Au commandant de la compagnie de gendarmerie (1) *du Bas-Rhin, à Strasbourg.*

(Confidentielle.)

« Monsieur le commandant, j'ai reçu votre rapport du 11 de ce mois, relatif au banquet qui a été offert, à Strasbourg, à M. Benjamin Constant, et aux circonstances qui l'ont accompagné.

« Je vous remercie des renseignemens intéressants que vous me donnez à ce sujet, et je compte sur votre exactitude à m'informer de tous autres événemens qui seroient de nature à fixer mon attention.

« Agréez... »

« *Pour le ministre :...*

(Pas de signature. — C'est une minute.)

(1) Vingt-deuxième légion (M. *Cadudal,* lieutenant-colonel, à Nancy). Le commandant de la compagnie du Bas-Rhin était alors M. *de Golbery,* chef d'escadron à Strasbourg. Il avait sous ses ordres le lieutenant *Houzeau.* La compagnie du Haut-Rhin était commandée par le capitaine *Del* (à Colmar). Plusieurs des pièces que nous publions portent ces deux signatures, *Houzeau* et *Del.*

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR
—
(Confidentielle.)

Au Préfet du Bas-Rhin. — Strasbourg.

Paris, le 19 octobre 1829 (1).

« M. le Préfet, j'ai reçu votre lettre confidentielle du 14 de ce mois relative au départ de M. Benjamin Constant et à la fête qui lui avait été offerte, la veille, à Strasbourg. J'ai examiné avec beaucoup d'intérêt les détails que vous avez rassemblés à cet égard; ils prouvent le bon esprit de vos administrés, et je vous en félicite sincèrement, persuadé que la sage (2) direction de votre administration a contribué à faire naître et à maintenir [ces dispositions au calme et à la raison]. Veuillez témoigner à M. le maire de Strasbourg toute ma satisfaction des soins qu'il a pris (?) *(un mot illisible : aussi?)* dans cette circonstance pour maintenir l'ordre par ces précautions sûres, quoique inaperçus *(sic.)* Je n'attendais pas moins de son dévouement éclairé; mais il m'est agréable d'avoir une nouvelle occasion de lui

(1) Cette pièce est une *minute* (avec des ratures, des abréviations), griffonnée au galop. Grimoire à peine déchiffrable. — Les mots placés entre crochets (ligne 9) sont dans la marge.

(2) Cette épithète *sage* est rajoutée dans l'interligne.

exprimer le prix que le gouvernement du Roi attache à ses services (1).

« Je conserve la liste des personnes qui ont assisté aux réunions présidées par M. Benjamin Constant, et je ferai, au besoin, usage des remarques intéressantes que vous y joignez (2).

« Agréez... »

P.-S. — « C'est en n'accordant aucune influence, aucune grâce, aucune faveur à tous ceux qui se déclareront ainsi en état d'hostilité avec le gouvernement, qu'on peut affaiblir leur parti et concentrer leur action dans un cercle très étroit (3). »

(1) Le maire de Strasbourg, en 1829, était M. *de Kentzinger,* chevalier de la Légion d'honneur; celui de Colmar, le baron *Muller.*

(2) Premier jet, rayé : « ... que vous *y avez jointes.* »

(3) C'est une *mise à l'index* catégorique. — Ai-je besoin d'ajouter que Benj. Constant n'était point si dangereux que cela? Nerveux, exalté tant qu'on voudra, il n'était nullement révolté contre la monarchie, et il était, d'ailleurs, incapable de tout plan suivi. Vrai, ces administrateurs prennent la mouche pour peu de chose : il n'y avait rien là qui ressemblât à des conspirateurs complotant dans l'ombre. Nous l'avons déjà dit copieusement; mais on ne saurait trop le répéter. Constant jouait franc jeu; il faisait les cent coups, mais jamais il ne se cachait de personne.

PRÉFECTURE
du
BAS-RHIN

A Son Excellence le Ministre
de l'Intérieur.

Strasbourg, le 27 novembre 1829.

« Monseigneur (1),

« M. Benjamin Constant est revenu de l'Allemagne avant-hier; il s'est logé dans la même auberge où il était descendu il y a six semaines. Pendant son séjour ici, il a reçu plusieurs des individus qui s'étaient trouvés à son festin, et MM. Saglio et de Turckheim, députés, ont eu aussi d'assez longues conférences avec lui.

« Plusieurs des individus connus ici pour les plus exaltés du parti ont eu de plus fréquentes conférences : on en a vu sortir quatre, dont l'un avait un assez gros rouleau de papiers à la main, et lisant avec beaucoup d'attention une lettre à ses compagnons. On ne sait quelle espèce de travail ils ont été faire chez M. Benjamin Constant. Ce n'était, à coup sûr, rien dans l'intérêt de la monarchie. Ils se seront tous probablement occupés d'une liste d'association qui a grand'peine à prendre dans ce pays. Les notaires de Strasbourg, auxquels ils se sont adressés, répugnent à se charger des

(1) Au crayon, en marge, cette mention : « *Accuser réception.* »

registres et blâment cette mesure. Comme il importe aux meneurs d'avoir des signatures pour faire nombre, ils iront peut-être courir les campagnes. Ici ils ont jusqu'à présent bien peu de succès. Je serai attentif sur *(sic)* leurs démarches, et j'en rendrai compte à Votre Excellence.

« Je suis avec respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« *Le Conseiller d'État, Préfet,*
« ESMANGART. »

« M. Benjamin Constant est parti ce matin pour Colmar. »

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR
—
CABINET.

Au Préfet du Bas-Rhin (1).
(Confidentielle.)

Paris, le 3 décembre 1829.

« Monsieur le Préfet, j'ai reçu votre lettre du 27 de ce mois, relative au voyage de M. Benjamin Constant. Je vous remercie des renseignemens que vous me transmettez à cet égard, et je crois inutile de vous inviter à entourer ce député, [s'il revient à Strasbourg,] et ses adhérens dans votre département, de la plus active et la plus constante (2) vigilance; les projets dont ils s'occupent ne peuvent être indifférens des *(sic)* intérêts de la monarchie, et je me plais à compter sur tous vos soins et sur votre sollicitude éclairée pour suivre la surveillance que vous devez exercer à cet égard comme sur tout ce qui porte le caractère de la malveillance qu'il faut poursuivre et gêner (3) sur tous les points où elle ose se montrer; c'est peut-être le moyen le plus sûr de mettre vos administrés en garde contre les cou-

(1) Cette lettre est une *minute*, raturée. Les mots entre crochets sont une addition interlinéaire.

(2) Il n'est pas probable qu'il faille voir en cette épithète un calembour cherché! Le rapprochement est fortuit.

(3) Ici ces mots, biffés : « *par tous les efforts possibles.* »

pables tentatives qu'elle fait pour les détourner de leurs devoirs.

« Vous voudrez bien me tenir exactement au courant de tout ce qui vous paroîtra mériter l'attention du gouvernement.

« Agréez, Monsieur le Préfet, etc. »

(Pas de signature.)

DÉPARTEMENT
de
LA MEURTHE
—
Cabinet du Préfet.
—
N° 256.

A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, à Paris.

Nancy, le 12 décembre 1829.

Le Conseiller d'État, Préfet de la Meurthe.

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que M. Benjamin Constant, membre de la Chambre des députés, est arrivé hier soir à Nancy, où il a couché (hôtel d'Europe), et d'où il est reparti le lendemain matin. Son séjour très court n'a donné lieu ici à aucune observation, et je pourrais (1) même ajouter, Monseigneur, que son passage et son départ sont restés presque entièrement ignorés.

« Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Cte d'ALLONVILLE. »

(1) Ces mots surchargent *on pourrait*. — En marge de cette pièce, se lit la mention crayonnée : « *Accuser réception*. »

A Son Excellence le Ministre Secrétaire d'État au département de l'Intérieur.

N° 3.346.

Colmar, le 17 décembre 1829 (1).

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence que le sieur Benjamin Constant est arrivé à Munster avec sa femme, et qu'il a logé chez le sieur Hartmann, fabricant en cette ville; que ce dernier est allé à Mulhausen, afin d'engager ses corriphés *(sic)* du parti libéral à le recevoir; les uns ont été de cet avis, d'autres s'y sont opposés; sur ce rapport, le sieur Benjamin Constant a pris une autre direction et est allé à Cernay et à Wesserling; il a été reçu dans cette première ville par tous les jeunes gens attachés aux fabriques, qui sont allés à sa rencontre à cheval; à son entré *(sic)* dans la ville, on a tiré des boîtes; cela s'est fait à l'inçu *(sic)* de M. le maire, qui a même rendu compte à M. le sous-préfet de Belfort (2).

(1) Le signataire de cette pièce était évidemment peu lettré : son style est celui d'un sous-officier mal dégrossi. Nous respectons, exprès, les fautes d'orthographe, et nous maintenons les incorrections grammaticales; mais nous complétons la ponctuation, insuffisante.

(2) M. Sido, sous-préfet à Belfort (Haut-Rhin).

« L'intention de M. Benjamin Constant était d'assister le 13, à Mulhausen, à la revue des pompiers, qui devait avoir lieu ledit jour; la réunion de cette troupe de 200 armes a eu lieu, effectivement, le 13, vers les deux heures après midi, et en grande tenue, au Werkoff, où sont réunies *(sic)* les pompes et tout le matériel. Ensuite ils se sont rendus, avec le drapeau déployé (drapeau qui leur a été donné par le Roi, lors de son séjour dans le Haut-Rhin), la musique en tête du corps, les pompes attelées, les pompiers à cheval avec leurs lances (1), sur la grande place, devant l'hôtel de ville, ou ils ont été formés en bataille; le commandant ayant fait ouvrir les rangs, il a ensuite mis pied à terre, et est allé recevoir M. le maire au bas de l'escalier de l'hôtel de ville. Ils ont passés *(sic)* ensembles *(sic)* devant les rangs, tel *(sic)* qu'à une grande parade; ensuite M. le maire, qui était suivi de ses adjoints en costume, étant remonté à l'hôtel de ville, M. le commandant a fait défiler sa troupe, le matériel a été reconduit au magasin; il y avait beaucoup de monde pour cette parade (2); tout s'est passé dans ce moment dans le plus grand ordre.

« A cinq heures du soir (3), il y a eu un banquet à l'hôtel du Lion Rouge, ensuite un bal vers les sept heures et demi *(sic)*, qui a été offert au corps des pompiers par MM. les officiers; deux allocutions ont été adressées aux pompiers à la fin du banquet. La première par le commandant Édouard Kœchlin, après leur avoir adressé des reproches sur leur peu d'assiduité

(1) Quelles lances? Pas *de guerre; d'incendie,* sans doute!

(2) C'était une grande pompe... de pompiers!

(3) On sait que c'était ordinairement l'heure du dîner, à cette date, et jusqu'aux environs de l'année 1840.

à l'exercice, et leur avoir dit qu'ils avaient reçus *(sic)* des armes, que c'était pour s'en servir dans l'occassion *(sic)*, et a fini par un : « *Vive la Patrie !* » — La seconde a été adressée par le sieur Daniel Dollfus, capitaine ; elle a été à peu près dans le même sens, mais bien plus significative, et l'a terminée (1) en disant que le moment n'est peut-être pas éloigné où ils seront dans le cas de faire usage de leurs armes ; et il a bu à la santé du corps.

« Je ne dois pas ommêtre *(sic)* que le commissaire de police de la ville de Mulhausen a fait un semblable rapport à M. le maire, que ce dernier lui a dit de ne pas parler des particularités ci-dessus ; que, s'il en était question, il ne pourrait se dispenser d'en rendre compte à M. le préfet, et qu'un tel rapport provoquerait nécessairement la réforme des sapeurs pompiers. Le commissaire de police lui déclara qu'il ne pouvait se dispenser de lui dire la vérité, qu'il pouvait s'assurer des faits par lui-même, qu'il y avait trois des employés de la mairie qui étaient présents, qui sont les sieurs Doll, secrétaire, Landwerlé, parent de M. le maire et commis de la mairie, et enfin le sieur Gruber (?), surveillant des travaux communaux. Mais il parraît *(sic)* certain que M. le maire aurait désiré que le commissaire de police lui fît un rapport de complaisance, à l'abri duquel il se serait mis vis-à-vis des autorités supérieurs *(sic)*, en lui déclarant qu'il ne s'était rien passé de répréhensible au banquet.

« Quoique dans tous ces détails il n'y ait rien de bien répréhensible, quand *(sic)* à présent, j'ai cru devoir en

(1) La phrase, affreusement boiteuse, est ainsi libellée. — Quel jargon !

rendre compte à Votre Excellence, afin qu'elle puisse prendre les moyens de répression qu'elle jugera convenable *(sic)*.

« Je suis avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très-humble et très-obéissant serviteur. »

« *Le cap*[e] *command*[t] *la gend*[rie]
du Haut-Rhin,

« Fréd. Del (1). »

(1) Il faut convenir que le capitaine *Del* est un militaire modèle, plein de zèle et de dévouement, s'il a peu de grammaire et moins encore d'orthographe. Cette lettre de gendarme serait assez savoureuse, si elle était moins prolixe et de forme plus correcte. — Que fait Constant dans toute cette scène? Il reste à l'arrière-plan, et ne souffle mot. Il n'est donc pas toujours le remuant, turbulent personnage que l'on se plaît à représenter!

Remarquez ces noms bien alsaciens, *Koechlin, Dollfus* : il existe encore là-bas des descendants de ces familles.

Je trouve un peu bizarre cette fête offerte aux pompiers pour leur infliger publiquement, *coram populo,* une harangue plutôt désagréable, faite d'objurgations et de reproches. *Non erat his locus...* Mais le fait prouve au moins que les chefs de cette arme peu savante, comme ceux des gardes nationales, prenaient parfois fort à cœur leur rôle de citoyens soldats.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR
—
PERSONNEL
(5e bureau.)
—
(Confidentielle.)

Au Préfet de la Meurthe (1),
à Nancy.

Paris, le 24 décembre 1829.

« M. le P., j'ai reçu votre lettre du 12 de ce mois, relative au passage de M. Benjamin Constant dans le chef-lieu de votre département.

« Je vous remercie des renseignemens que vous me donnez à ce sujet.

« Agréez... »

Le Ministre.

Certes, Benjamin Constant ne mâchait pas volontiers ce qu'il avait sur la conscience; mais il savait, à l'occasion, être assez prudent pour ne pas perdre, de gaîté de cœur, un succès de carrière. C'est ainsi que, s'épanchant un jour au docteur Véron, son ami *(Paris, 1er juin 1830)* (2), il lui fait cette confidence, en le priant de n'en parler à personne : « Mes électeurs de Strasbourg,

(1) Le comte *d'Allonville.* — Cette pièce est un brouillon. Elle clôt le dossier des Archives nationales renfermant les pièces relatives à la surveillance politique exercée sur B. Constant de 1827 à 1830.

(2) Lettre inscrite au *Bulletin Charavay;* 2 pages in-4°.

qui veulent me porter le 23 de ce mois, me prient instamment de ne rien écrire du tout dans les journaux, de peur qu'une phrase mal interprétée ou citée à faux ne vienne d'une manière imprévue favoriser les intrigues du préfet (1), qui fera tout ce qu'il pourra pour me nuire... Je suis désolé de faire quelque chose qui vous dérange, mais je ne puis compromettre une élection à laquelle je dois tenir plus encore comme citoyen et pour le bien public que par ambition personnelle, je l'ai assez prouvé depuis douze ans. » — Et puis, une longue pratique de la vie parlementaire lui avait démontré la sagesse du vieil adage : « *Les paroles volent, les écrits restent* (2). »

(1) Toujours Esmangart. Constant le connaissait bien !

(2) On n'ignore pas que Benjamin Constant, défenseur persistant de la liberté de la presse, fut un gazetier infatigable, presque autant journaliste qu'orateur. Non seulement il collabore à tous les journaux libéraux, au *Courrier français*, au *Constitutionnel*, au *Temps*, mais il fonde, en février 1818, avec Étienne, Jouy, Lacretelle aîné, la *Minerve française*, à laquelle, en octobre, le *Conservateur* est opposé par les royalistes; puis la *Renommée*, en juin 1820.

1830.

Peu de temps après les faits relatés au cours de ce dernier chapitre, la révolution brisait la branche aînée, et la monarchie de Juillet élevait à la présidence du Conseil d'État le protestant natif de Lausanne auquel d'indignes adversaires avaient eu le front de contester la qualité de Français, le grand parlementaire à qui les Bourbons, après Bonaparte, avaient aigrement cherché noise par instinct de sécurité personnelle, bien qu'il n'eût jamais pris parti contre eux délibérément, ni songé un seul instant à les renverser. — Et, peu de mois plus tard, il s'éteignit (1). La même année 1830, où le sceptre caduc des fleurs de lis sombra sous la levée des baïonnettes civiles, vit disparaître de la scène qu'il a si bruyamment remplie le personnage complexe au déconcertant caractère, — mélange d'énergie passagère et d'incurables défaillances, — qui fut pourtant (le fait est indéniable), durant quarante années, un des plus chaleureux, un des plus convaincus, sinon un des plus efficaces apôtres de la liberté.

Benjamin Constant ne laissait point de fils. Un neveu, enfant de quatorze ans, allait recueillir et son héritage et son nom (2).

(1) Sur la mort de Benjamin Constant, cf. Coulmann, *Réminiscences,* t. III, chap. xxix, pp. 219 et suiv.

(2) Voyez la pièce légale (Extrait du *Bulletin des lois*) citée à l'*Appendice,* p. 560.

CONCLUSION

SOMMAIRE. — Épilogue. — La fin du régime. — Les derniers mois de Benjamin Constant; sa mort et ses funérailles; impression produite par son décès.

Nous devons clore ici notre modeste étude, après avoir brièvement rappelé ce que furent les derniers jours de Benjamin Constant, entourés de prévenances et d'hommages auxquels il n'était guère accoutumé. Sans doute, ce bon écrivain, ce rare orateur dut être un peu mortifié de se voir préférer par l'Académie française le piètre fabuliste Viennet (1) ; mais quoi! élu *in extremis*, il n'eût pas occupé son fauteuil trois semaines.... Du côté du pouvoir, par contre, il n'eut point lieu de se plaindre. Louis-Philippe, le sachant pauvre, obéré, le gratifia d'un don de deux cent mille francs ; sur quoi, derechef, on cria haro à tue-tête ; et les commentaires, et les amers reproches, et aussi les justifications d'aller leur

(1) « J'espère, écrivait crûment Ballanche à Mme Récamier après le décès de Constant, que l'Académie se repentira de son ignoble sévérité. » — Cité par M. HERRIOT, *Madame Récamier et ses amis*, t. II, p. 267.

train (1) !... Il avait également été appelé à la présidence du Conseil d'État. Le vieux lutteur affirma très haut, — tel Horace répliquant aux gronderies de son bienfaiteur Mécène, — qu'il réserverait son entière franchise de parole et d'action. On lui prête même cette réponse, que n'eussent pas désavouée Lamartine et V. Hugo :

« Sire, j'accepte; mais la liberté passe avant la reconnaissance : je veux rester indépendant; et, si votre gouvernement fait des fautes, je serai le premier à rallier l'opposition. »

Le roi déclara qu'il l'entendait bien ainsi.

De fait, il ne se tint pas longtemps tranquille. Il combattit le premier ministère de Juillet sur la question de la liberté de la presse, attaquée dès l'abord par le nouveau régime. Deux ou trois fois encore il prit la parole; puis, enfin, malade, fatigué, dégoûté de ses contemporains, déçu en tout, ne possédant plus la force de « jeter aux hommes des paroles d'espérance », il mourut (8 décembre 1830), après avoir traîné pendant plus de soixante ans une âme lasse, inquiète, instinctivement désabusée et stimulée de besoins multiples, qui ne pouvait se passer de rien, et à laquelle tout manquait. « Il avait voulu toutes les joies, celles des grands

(1) Cf. la *Notice* de Louis de Loménie (à la fin), et l'*Introduction* de D. Melegari (en tête du *Journal intime*), p. LXIII. On y donne un essai d'explication de cette libéralité.

et celles des humbles ; aucune, en définitive, ne l'avait satisfait (1) !... » Vanité des vanités...

Paris, reconnaissant des services parfois intempérants, toujours généreux, rendus par son ancien représentant à la cause de la liberté, lui fit de superbes funérailles. La dernière promenade de Benjamin Constant fut plus triomphale que tous ses autres voyages : il goûta pleinement la popularité du tombeau. Les rues regorgeaient de monde ; beaucoup de maisons s'habillèrent de deuil. Au sortir du temple protestant de la rue Saint-Honoré, les étudiants s'attelèrent au char et traînèrent jusqu'au cimetière du Père-Lachaise la dépouille de celui qui proprement fut leur idole. C'est là qu'à la tombée de la nuit, à la lueur fumeuse des torches, aux sons d'un orchestre lugubre, — suprême illumination, sérénade suprême ! — sous une pluie fine et froide qu'un lyrique eût comparée à des pleurs, son vieil ami, l'honnête La Fayette, qui ne devait lui survivre que de quatre années à peine, prononça en termes émus, fastueux mais touchants, devant un prodigieux concours de peuple (2), les adieux éternels.

(1) *Introduction* précitée de D. Melegari, p. LXIV. — « C'est trop fort, soupirait-il aux heures de découragement, de n'avoir ni le plaisir auquel on sacrifie sa dignité, ni la dignité à laquelle on sacrifie le plaisir ! » — Voir aussi Coulmann, *Reminiscences*, t. III, p. 219. — Voilà ce que c'est que de compliquer sa vie !

(2) Vigny suivait les obsèques. Son jugement, que nous avons

... Et tandis que B. Constant entrait enfin dans le repos, le procès des ministres de Charles X, à la fin de cette même année 1830, passionnait l'opinion. Martignac, à bout de forces, presque mourant, accourait, soutenu par l'admiration unanime, au secours de ses anciens adversaires (1).

Derrière le cercueil du tribun éloquent, du libéral incorrigible, aujourd'hui glacé, qui, sans trêve, à la Chambre, avait fait sentir à tous les ministères la pointe acérée de son redoutable esprit, plus d'un, j'imagine, parmi ceux qui avaient dépensé tant d'encre pour noircir ses

cité ailleurs *in extenso*, est un peu sec, contestable sur divers points, mais non haineux comme celui de Sainte-Beuve : « C'était un homme d'un esprit supérieur. Il combattit toujours sans récompense : ce que j'estime. Mais je crois qu'il avait son but d'ambition très élevé, qu'il n'a pas atteint. — Il n'eût pas été satisfait d'être pair de France ou premier ministre; peut-être lui fallait-il une république et en être président. — *La dynastie des Bourbons l'importunait, il a contribué à la renverser;* et la tristesse qu'il a confessée à la tribune lui est venue de l'impuissance où il se sentait plongé de rien fonder sur les ruines qu'il nous a faites. » C'est bien sévère, mais voici qui est plus juste :

« Il avait un assez noble profil, des formes polies et gracieuses; *il était homme du monde et homme de lettres, alliance rare, assemblage exquis.* — Je crois qu'il avait un cœur froid et nulle imagination. » — Contrôler ces assertions du poète gentilhomme au moyen du substantiel article de M. Émile Faguet (*Politiques et moralistes du dix-neuvième siècle*, 1re série, pp. 187-255; cf. surtout § III et IV, sur la politique et les idées religieuses).

(1) Cf. Duchesse d'Abrantès, *Mémoires sur la Restauration*, t. VI, pp. 581 et suiv., et E. Daudet, *Le ministère de M. de Martignac*.

intentions, payé tant d'agents pour épier ses moindres gestes, dut éprouver un vrai soulagement; plus d'un, peut-être, parmi les vains pilotes qui n'avaient su garer des écueils la galère de Charles X, dut répéter tout bas, — s'il possédait ses classiques, — l'exclamation plus joyeuse que brave des Grecs vainqueurs sur le corps d'un ennemi (1) :

« *Ah! certes, Hector est bien plus doux à tâter que quand il lançait la flamme ardente sur nos vaisseaux!* »

Mai-novembre 1905.

(1) Homère, *Iliade*, chant xxii, vers 373-374. — « La Chambre entière, Paris tout entier, assistèrent à ses obsèques; mais parmi ceux de ses anciens amis qui suivaient son convoi, j'en vis qui avaient peine à dissimuler le contentement qu'ils éprouvaient d'être débarrassés d'un tel adversaire.... » — Réflexion d'un témoin oculaire (Loève-Veimars) ; article, non signé, de la *Revue des Deux-Mondes, 15 janvier 1833.*



APPENDICE

(NOTES ET TEXTES JUSTIFICATIFS)

Sommaire. — Pièces relatives au père de Benjamin Constant; — à Benjamin Constant (sur sa nationalité, ses lettres à Mme de Charrière, ses relations avec Mme de Staël, ses premiers démêlés avec la police, ses opinions philosophiques, son portrait esquissé par lui-même); — à Ch. Nodier; — à Cl. Fauriel. — Benjamin Constant et Napoléon; — Benjamin Constant orateur parlementaire; — l'affaire Caron et Roger; — Benjamin Constant et Martignac; — jugements sur Corbière; — Od. Barrot en Alsace; — un libéral russe contemporain; — la France de l'avenir et la Liberté.

Le père de Benjamin Constant.

Benjamin Constant n'a point parlé dans les meilleurs termes de l'auteur de ses jours. En un passage d'*Adolphe*, cité par Sainte-Beuve, il nous dépeint ce caractère « si contraire à toute confiance et ne permettant aucune ouverture à l'affection (1) ». Tel le père de

(1) Cependant B. Constant confessait lui-même que son père, au fond, l'aimait bien. — Voir ci-après, à la p. 531, le jugement fort exact porté par Benjamin sur son propre caractère, en 1804.

Chateaubriand, dont la sombre figure revit aux premières pages des *Mémoires d'outre-tombe*. Tous deux étaient des pères selon la formule de l'ancien régime : craints, respectés, non chéris.

Samuel Constant de Rebecque, lieutenant général et littérateur, né à Lausanne en 1729, mort à Dôle en 1800 (1), acquit en Suisse quelque célébrité comme patriote et comme écrivain. Il fut aussi colonel d'un régiment suisse au service de la Hollande. On a conservé de lui plusieurs lettres. L'une d'elles, spécialement intéressante et longue, et pleine de curieux détails historiques (datée de *Bois-le-Duc, 27 septembre 1787; 3 pp. in-4°*), a trait à la révolution qui rétablit l'ancienne constitution dans les Pays-Bas : « ... J'ai vu passer l'armée prussienne le jeudi 13, et, le 17, ils étaient déjà à Dorth et à Rotterdam. On ne voyage pas plus vite; personne n'a pensé à se défendre, et deux ou quatre huzards suffisent pour faire ouvrir les portes... »

Samuel Constant était assez étroitement lié avec Voltaire : il fit même office d'acteur dans les pièces que celui-ci faisait représenter aux Délices. Il faut croire qu'il devait à Voltaire de la reconnaissance, pour des motifs que nous ignorons, car, dans une de ces lettres remplies de choses intimes qu'il lui adressait, il l'appelle *son cher bienfaiteur* (2). Enfin, signalons de lui une généreuse épître (3), envoyée à un publiciste, où il prend la défense du général de Montesquiou, accusé d'avoir compromis la dignité de la République dans la

(1) Voir, dans l'ancienne *Biographie Michaud* (t. IX, pp. 464-465), sa notice par son fils (signée B. C.).

(2) *Paris, 1776; 7 pp. in-4° (Bulletins Charavay).*

(3) *La Chablière, Lausanne, 14 juin 1795; 2 pp. in-4°.*

négociation qu'il avait entamée avec les magistrats de Genève, au sujet de l'éloignement des troupes suisses.

Benjamin Constant avait un oncle, *Constant de Rebecque*, dit *d'Hermenches*, officier au service de la France, et qui fut, lui aussi, un des correspondants étrangers de Voltaire. Un expert en autographes a retrouvé jadis une longue et superbe lettre de ce personnage, signée C. D'H. (1), et adressée à Voltaire, où il exprime au philosophe français toute sa gratitude pour l'avoir recommandé au baron de Besenval. Il mande qu'il espère obtenir un régiment, et il donne sur sa situation personnelle toutes sortes de renseignements pleins d'intérêt.

(1) *A M. de Voltaire; Paris, 2 mai (1764); 4 pp. in-4°.*

Benjamin Constant citoyen français.

« Lorsque Benjamin Constant, qui défendit toujours la liberté sans la rendre responsable des excès dont elle était le prétexte, inaugura sa vie politique en publiant en faveur de Tallien et du Directoire une première brochure intitulée : *De la force du gouvernement actuel et de la nécessité de se rallier* (opinion également hostile aux terroristes et aux royalistes), le *Moniteur* écrivit à cette occasion : « Il est remarquable de voir un « étranger discuter avec une sagacité profonde les inté- « rêts de notre pays et joindre à l'éclat et à la vigueur « du style la justesse des aperçus. » — La note du *Moniteur* où il était qualifié d'*étranger* décida Benjamin Constant à réclamer auprès du Directoire sa qualité de Français. Il fondait sa réclamation sur la loi du 19 décembre 1790, qui déclarait que tous les descendants, nés en pays étranger, d'un Français et d'une Française expulsés pour cause de religion avaient droit à la nationalité française s'ils revenaient habiter la France et s'ils prêtaient le serment civique. On lui objecta la nécessité d'une résidence de sept ans en France. Il acheta alors une terre à Luzarches (1), et, s'étant fait

(1) Le choix était heureux; le pays est charmant. Et si B. Constant était amateur d'architecture religieuse, il pouvait admirer à loisir ce bijou d'art, l'église de Luzarches, dont l'abside remonte au douzième siècle; église en partie reconstruite sous François Ier, et ornée, vers l'occident, d'une délicieuse façade, l'une des plus exquises parmi les innombrables mer-

inscrire à cette commune, la question se trouva tranchée en sa faveur. Quand Genève fut annexée à la France, Benjamin, pour consolider sa position, se fit reconnaître Genevois (1). Mais ce ne fut pas cependant sans de nouvelles luttes que le citoyen Constant put rester définitivement Français. En 1824, sous la Restauration, il prit fantaisie à la Chambre de revenir sur la chose jugée et de se débarrasser, par ce moyen, d'un oppositeur dangereux. Benjamin Constant y avait pourtant siégé durant deux législatures. A la troisième, on lui suscita cette chicane qui donna lieu à un procès dont le célèbre publiciste sortit victorieux. En compulsant ses titres de famille, les féodaux de l'époque avaient constaté que ce jacobin était, après tout, de bonne race; et ils lui tinrent compte de ses ancêtres. »

(Extrait de l'*Introduction au Journal intime,* par D. MELEGARI; p. XXXIII.)

veilles que créèrent nos artistes au temps de la Renaissance. Ce précieux édifice est, paraît-il, aujourd'hui bien ruineux (cf., dans la *Revue bleue,* novembre 1905, l'article de M. Marcel Boulenger, *Un joyau à sauver*) : « C'est, dit-il, un miracle du goût français... L'ensemble parle, chante, sourit. Et rien qu'à voir s'élever de loin l'église de Luzarches, rose sous le soleil couchant, quand on est venu vers elle à travers la plus élégante et délicate campagne qui soit, on est troublé comme devant un être vivant, on l'aime déjà, et peut-être d'amour... » — C'est, sans doute, en contemplant ce joli édifice que Benjamin Constant médita plusieurs pages de son livre sur la religion.

(1) J'ai dépouillé, aux Archives nationales, le carton F[1] C[3], contenant des pièces relatives aux affaires du Léman, et je n'y ai rien trouvé qui concernât directement B. Constant. Barante père, auquel il fait allusion dans une de ses lettres à Fauriel, était préfet du département du Léman (an XI), et baron de l'Empire (en 1810 et 1811). Il fut remplacé (1812) par le baron Capelle.

LETTRE DE BENJAMIN CONSTANT
AU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,
A PROPOS DE SA NATIONALITÉ.

« Monsieur le Président (1),

« Prévenu d'une objection qu'on veut élever, relativement à ma filiation paternelle, objection qui, de l'avis de tous les jurisconsultes, n'est rien moins que fondée, et que je me réserve de réfuter en son tems, je me détermine à joindre aux pièces déjà produites celles de ma filiation maternelle; et, voulant ne présenter que des pièces authentiques, afin que quelque défaut de légalisation n'occasionne pas des difficultés nouvelles, je veux moi-même chercher ces pièces. Si l'infirmité qui me fait souffrir (2) ne nuit pas (3) à la rapidité que je veux mettre dans cette course, j'espère être de retour dans quinze jours au plutard *(sic)*. Veuillez lire ma lettre à la Chambre, à laquelle je n'ai pas cru devoir m'adresser pour un passeport, parce que je me rappelle qu'elle a déclaré plusieurs fois ne pouvoir en donner aux députés non encore admis. Elle m'approuvera de

(1) Le président de la Chambre était alors *de Ravez*, personnage peu connu, mais, paraît-il, très décoratif. Un contemporain le décrit ainsi : « Ce beau M. Ravez, si mielleux, portant avec tant de coquetterie son large ruban bleu étalé sur son gilet blanc.... » — M. de Ravez (A.-S.-H.-M.), officier de la Légion d'honneur, demeurait à l'hôtel de la Présidence, rue de Bourbon, n° 88.

(2) Il s'était cassé la jambe, en escaladant avec trop de précipitation la tribune, et il se servait d'une béquille.

(3) Le mot *pas* est répété, par inadvertance.

me sentir heureux et fier d'être Français, par toutes les branches de ma famille.

« J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée, Monsieur le Président, votre très humble et très obéissant serviteur. »

BENJAMIN CONSTANT.

Paris, ce 16 avril 1824 (1).

On le voit, Benjamin Constant souffrait mal que ses adversaires lui jetassent à la face sa naissance exotique pour l'évincer des fonctions parlementaires. Quand il écrivait, à l'adresse de tous ses collègues de la Chambre, cette revendication altière et digne, il n'était plus le cosmopolite qu'on découvre parfois avec regret en ses ouvrages ; il excipait de son droit strict, et il agissait en bon Français.

(1) Cette lettre *autographe*, qui corrobore les explications précédentes, est en ma possession. Je l'ai récemment acquise chez M. Charavay. Je la crois inédite. Elle est adressée au duc de Ravez, président de la Chambre en 1824, à propos d'une attaque plus vive que les autres dirigée contre la nationalité de B. Constant. — Écoutons son ami Coulmann : « M. Dudon, en 1824, contesta la qualité de Français à un religionnaire descendant de ce capitaine de Constant de Rebecque qui avait sauvé la vie à Henry IV, à la bataille de Controsen, en tuant un gendarme qui frappait de son tronçon de lance *sur la salade royale*, et qui reçut pour devise : *In arduis constans*. C'est grâce à M. Dudon aussi qu'on apprit l'origine de sa mère Henriette de Chaudier-Villars, fille d'un général qui était le gendre de Philippe de Mornay. Il a fallu cette circonstance et cette hostilité pour qu'on sût que le vrai libéral qui avait été magistrat suprême et député de la nation n'était pas plus vain de sa noblesse que de son esprit. Comme l'a dit avec bonheur M. de Laboulaye, « le seul souvenir qu'il ait gardé de ses pères, c'est que le des- « potisme politique et religieux les avait chassés de leur patrie. » (J.-J. COULMANN, *Réminiscences*, t. III, pp. 64-65.)

LETTRE DE CONSTANT, CRAIGNANT D'ÊTRE FOUILLÉ EN VOYAGE.

J'ai eu la chance de retrouver chez M. Charavay la lettre suivante, à rapprocher de celle qu'envoyait Constant au commissaire de police de Calais, le 16 août 1816 (de Spa) :

« Monsieur,

« Vous m'avez fait l'honneur de me dire, la dernière fois que j'ai eu l'avantage de voir Votre Excellence, que vous aviez pris toutes sortes de précautions pour que le général Sébastiani n'éprouvât aucun obstacle à son passage à Calais. Me trouveriez-vous bien indiscret si je demandais à Votre Excellence un mot pour le commissaire général de police dans cette ville? Vous croirez facilement, Monsieur le Marquis, que je ne m'adresserais pas à Votre Excellence si je voulais prendre quoi que ce soit qui pût être suspect le moins du monde. Je n'emporte avec moi aucun papier, aucun livre, aucun imprimé quelconque, ni aucun manuscrit, si non des papiers d'affaires, à l'examen desquels j'ai d'autant moins d'objection que je ne serais pas retenu par cet examen, vu le petit nombre de ces papiers. Sans l'intention *zélée* du commissaire de police à l'égard du général Sébastiani, si toutefois ce qu'on m'a raconté

est vrai, je n'aurais aucune inquiétude : mais il me serait pénible qu'une erreur, qui ne pourrait être réparée qu'en attendant des ordres de Paris, causât un retard et une émotion dont la santé de Mme de Constant, déjà fort ébranlée, souffrirait peut-être. L'obligeance que Votre Excellence a bien voulu me témoigner me fait croire qu'elle ne désapprouvera pas ma demande.

« Je suis avec une respectueuse considération, Monsieur le Marquis, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur. »

B^n DE CONSTANT.

32, Upper Berkeley Street.

Ce 21 juillet 1816.

(Pas de suscription. — Au haut de la lettre, la mention : *Répondre).*

BENJAMIN CONSTANT ET MADAME DE CHARRIÈRE.

M. Ph. Godet vient de publier, comme on sait (voir à la *Bibliographie*, p. 575, n. 1), une monographie définitive sur Mme de Charrière, fruit d'un admirable labeur personnel et de longues investigations. Qu'on s'y reporte pour recueillir les détails intéressant l'adolescence de notre héros. — Mme de Charrière était une Hollandaise originale, libre de pensée, nourrie de la philosophie du dix-huitième siècle français, qui a passé sa vie en Suisse et écrit plusieurs ouvrages en un français excellent. On n'avait jusqu'ici sur elle que des données fragmentaires : *Benjamin Constant et Mme de Charrière, ou la jeunesse de Benjamin Constant racontée par lui-même.* Lettres inédites communiquées et annotées par E.-H. Gaullieur ; *Revue des Deux-Mondes, 15 avril 1844.* Les premières de ces lettres de B. Constant sont de 1787, les dernières de 1794. L'article d'appréciation n'est pas signé, mais il fut rédigé par Sainte-Beuve : il l'avoue en son article du 1er novembre 1845 *(Revue des Deux-Mondes).* Ce sont des épîtres très juvéniles, vives, gracieuses, spirituelles, ... et fort peu spiritualistes, exaltées d'ailleurs, nerveuses, fébriles, sans velouté, bien sèches pour des lettres d'amour. Il est vrai que l'*objet,* comme on parlait dans le salon de Mme de Rambouillet, était déjà mûr !

La baronne de Staël, sous le Directoire, exerçait par son salon et par ses écrits une influence incontestée. Sous le Consulat, elle fit de l'opposition, devint vite suspecte, et fut exilée à quarante lieues de Paris (1802). Elle préféra se retirer en Allemagne, à Weimar, où elle étudia la littérature allemande avec Gœthe, Wieland et Schiller, passa un an (1805) à Genève et dans sa terre de Coppet (canton de Vaud), puis revint en France, où sa présence fut tolérée. Mais elle déplut de nouveau à la police impériale par les allusions dont fourmillait son *Allemagne,* alors sous presse (1810); l'édition fut saisie, mise au pilon, et il fut enjoint à l'auteur de ne plus s'écarter de Coppet. Elle ne s'évada qu'en 1812 de ce séjour forcé (devenu pour elle une prison), pour mener l'existence la plus cosmopolite, habitant successivement Vienne, Moscou, Saint-Pétersbourg, la Suède, Londres, toujours ennemie jurée de cet empereur pour qui d'abord elle avait conçu un si vif enthousiasme, allant jusqu'à l'adoration (1). Elle ne revint à Paris qu'après la chute définitive de Napoléon, et mourut deux ans après (1817), au retour d'un voyage en Italie.

Constant, lui, qui émigra en Allemagne sous l'Empire (2), ne revint dans son pays qu'en 1814 (3), pour

(1) Cf. les premières pages du livre de M. Paul Gautier.

(2) C'est en 1802, — l'année même de l'exil de Mme de Staël, — qu'il s'était retiré tristement à Coppet, à la suite de la baronne.

(3) Cette même année 1799 où il écrivait à Sieyès la lettre

jouer, pendant les Cent-Jours, le rôle que l'on sait.

Jacques Necker mourut le 10 avril 1804. Comme l'a si bien dit M. Sorel (1), Mme de Staël « apprit que son père était gravement malade; elle partit en hâte et le trouva mort... Mme de Staël connut alors une douleur pire que toutes les misères d'amour... Benjamin Constant s'était cru obligé de l'assister dans la catastrophe : il ne sut jamais lui-même dans quelle mesure il l'avait trompée en paraissant la plaindre et en pleurant avec elle. Il la vit, à coup sûr, avec soulagement s'éloigner de Coppet et ne songea pas à la suivre. »

que nous avons citée, Benjamin Constant était porté au Tribunat, lors du renversement du Directoire et de l'avènement de Bonaparte au pouvoir sous le nom de *Premier Consul.* Puis, bientôt, vint l'exil, qui dura douze ans. Ainsi qu'on l'a justement remarqué, c'est « au bruit du canon de Bautzen et de Leipzig » qu'il écrivit sa célèbre brochure *De l'esprit de conquête et de l'usurpation,* publiée en Allemagne au début de 1814, quand déjà Bonaparte, à vrai dire, n'existait plus. Comme elle était exacte, sincère, utile, elle eut un succès immense. Ce fut l'apogée de Constant. Elle est de beaucoup la plus remarquable de toutes ses nombreuses dissertations politiques, du moins par l'époque où elle fut imprimée et par l'importance qu'elle doit aux personnages sous le patronage desquels elle parut.

(1) Cf. Alb. Sorel, *Mme de Staël,* pp. 114-115. — Sur Weimar, au temps de Gœthe, à la fin du dix-huitième siècle, voir l'*Introduction* de Jacques Porchat à sa traduction des *Voyages en Suisse et en Italie,* de Goethe (Paris, Hachette, 1878, in-8°). Sur l'état d'esprit et les agissements des émigrés ou des proscrits pendant la période de la Révolution, du Consulat et de l'Empire, cf. les œuvres du comte de Rivarol (1753-1801), édit. de Lescure, et surtout la belle *Histoire de l'émigration pendant la Révolution française,* par M. Ern. Daudet (ouvrage honoré du grand prix Gobert par l'Académie française, 23 novembre 1905).

LE CERCLE DE LA BARONNE DE STAEL ET LE SÉJOUR DE BENJAMIN CONSTANT A L'ÉTRANGER.

Tous les contemporains renchérissent d'éloges sur l'esprit, le bon sens, l'éloquence, la verve, la beauté de la femme que Napoléon prit en grippe alors qu'elle voulait le séduire. Les plus beaux, les plus solides esprits l'entourent : ce sont Suard, Morellet, Lacretelle jeune, Laharpe, le spirituel Lauraguais, les Castellane, et *tutti quanti*. Benjamin Constant était le centre de cette vaste coterie composée d'éléments si divers, diplomates étrangers, émigrés frondeurs, journalistes mécontents, dames aspirant à jouer un rôle viril. Benjamin, dans ces réunions, avait l'air d'un étudiant allemand. Il était né dans la plus calme et riante des villes de la Suisse, à Lausanne, où, dit un critique d'autrefois, la douceur des mœurs patriarcales et la simplicité régulière des goûts n'excluent pas l'énergie républicaine. Nous le trouvons à Coppet en 1802. Le 5 juin 1808, il se marie secrètement avec Mlle de Hardenberg. A Gœttingue, il travaille, il se livre aux plus fortes études, il fréquente Villers le Kantien, Heyne l'helléniste, Kreutzer le symbolique... Six ans plus tard, la politique le ressaisira.

Sainte-Beuve, en un article bien connu (1), assez per-

(1) *Revue des Deux-Mondes, 1er novembre 1845.*

fide, sur *Benjamin Constant*, se défend de le haïr, mais il ne le prend guère au sérieux. Il passe en revue la période de sa jeunesse et de sa maturité. Après les terribles orages qui troublèrent les premières années de son mariage, le voici qui soudain quitte Lausanne et part pour l'Allemagne (15 mai 1811). Là, il respire une tout autre atmosphère. Plus de lutte. Il se remet à travailler assidûment, sauf quand, quelque diable le poussant, il s'en va perdre son argent à la roulette; car il raffole du jeu; de là, gêne permanente. — Il s'établit à Gœttingue le 8 novembre : les dispositions politiques des étudiants n'y sont point farouches; on y fait de bonnes études; la vie sociale est assez paisible. Ce séjour forme, au milieu de cette existence à la vapeur, un bref intervalle de retraite, de sagesse relative et de répit inespéré. Constant, sur ces entrefaites, écrit à Fauriel une grande lettre (1), datée du 10 septembre 1811 : avec force protestations d'amitié, il l'entretient de ses travaux, apprécie finement l'université de Gœttingue, où il dirige ses recherches sur les vieilles religions. De politique, point; il n'en souffle mot : il ne lit, il ne voit, dit-il, aucun journal. Il est alors logé à une bien belle enseigne, mais peu démocratique : chez le comte de Hardenberg, grand-veneur de la couronne. Lui-même, pour la circonstance, signe son nom complet : *B. Constant de Rebecque.*

(1) Cf. *Revue des Deux-Mondes*, 1845, pp. 492-494. — C'est la lettre qui, dans notre chapitre II, porte le n° XXXII (cf. plus haut, pp. 130-134 inclus.)

LA POLICE POLITIQUE SOUS L'EMPIRE ET SOUS LA RESTAURATION.

La création (1), ou plutôt le rétablissement, par décret du 21 messidor an XII, du *ministère de la police générale*, avait diminué quelque peu, en fait, sinon en droit, le rôle du préfet de police en matière politique. Fouché et Savary, qui détinrent successivement, depuis le rétablissement du ministère de la police jusqu'à sa suppression (le 30 mars 1814), le portefeuille de ce département, laissèrent de leur passage dans ces fonctions le plus odieux souvenir. Concentrant les rapports officiels envoyés chaque jour de tous les points du territoire et enserrant en un vaste réseau de surveillance occulte l'empire tout entier, ils ne reculèrent, pour comprimer et étouffer toute manifestation de l'opinion publique, devant aucune mesure, devant aucun moyen ; et leurs exploits éhontés, devenus presque légendaires, l'impudeur cynique de leurs procédés allaient, du reste, se renouveler, au cours des premières années de la seconde Restauration.

(1) Voir, dans la GRANDE ENCYCLOPÉDIE, l'article *Police*, (t. XXVII, pp. 93 et suiv.) et l'article *Intérieur* (t. XX, p. 888).

UNE DESCENTE DE POLICE CHEZ BENJAMIN CONSTANT.
(1798.)

« Je me souviens qu'il y a sept ans, le 22 vendémiaire an VI, allant à Hérivaux (1) passer quelques jours, je réfléchissais avec assez de satisfaction sur ma situation. Je me couchais heureux en me disant : « Pour cette nuit, rien ne m'empêchera de dormir, j'en réponds ! » — Je n'avais pas dormi depuis une demi-heure qu'il arriva chez moi une visite domiciliaire. Je n'avais aucune raison de m'attendre à pareille chose ; j'étais bien avec le Directoire, *je croyais le ministre de la police mon ami*, et j'avais donné assez de preuves de mon attachement à la République. Au fait, cette visite domiciliaire, dirigée contre un individu impliqué dans une affaire qui ne me regardait pas, n'eut pas de suites pour moi, mais elle me fit passer une nuit détestable, Némésis ayant voulu m'apprendre à ne pas dire en me couchant que rien ne m'empêcherait de bien dormir. »

(Benjamin Constant, *Journal intime*, 1804.)

(1) Localité de Seine-et-Oise, près Luzarches, où B. Constant possédait une campagne. — A Paris, B. Constant changea plusieurs fois, pas très souvent, d'adresse. Il habita successivement : durant l'an VII, maison de Salm, rue de Lille, fauxbourg Germain (cf. une lettre du *30 thermidor an VII;* en 1810 (15 avril), rue Neuve-Saint-Augustin, n° 43 ; sous la Révolution, il logeait rue du Mont-Blanc, n° 4 (Chaussée-d'Antin) ; an VIII, rue de Grenelle-Germain, n° 362, au coin de la rue du bacq *(sic)*, et enfin, sous la Restauration, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 15. Les Récamier habitaient également rue du Mont-Blanc, dans un hôtel appartenant à Necker acheté par eux le 25 vendémiaire an VII.

JUGEMENT DE BENJAMIN CONSTANT SUR LES PHILOSOPHES DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE FRANÇAIS.

J'ai dit quelque part que Benjamin Constant m'apparaît comme un esprit d'avant-garde, *comme un homme du dix-neuvième siècle,* — dont il n'a vu que le premier tiers, — et qui n'est tributaire en rien, ou presque rien, de l'âge des Montesquieu, des Voltaire et des Rousseau, en dépit des influences qui avaient pu dominer son enfance (1). J'en trouve la preuve en ce jugement, sévère à l'excès, du *Journal intime* (édit. D. Melegari, p. 87) :

« ... Étrange philosophie que celle du dix-huitième siècle, se jouant d'elle-même et des autres, prenant à tâche de discréditer non seulement les préjugés reçus, non seulement les idées consolantes et morales, — qu'on aurait pu séparer de ces préjugés, — mais se moquant de ses propres principes, trouvant du plaisir à ne rien

(1) « Benjamin Constant, observe Sainte-Beuve (*Portr. contemp.*, II, 4), était, à douze ans, grâce à l'atmosphère environnante qui favorisait la nature de son esprit, un enfant de Voltaire (voir, au tome 1er de la *Chrestomathie* de Vinet (2e édit.), une charmante lettre écrite de Bruxelles par B. Constant, âgé de douze ans, à sa grand'mère : l'homme y perce déjà tout entier). Par sa famille, il avait pris les traditions et le ton du dix-huitième siècle; avant d'être venu à Paris, il était Parisien. »

laisser qui soit exempt de ridicule, à tout dégrader, à tout avilir. Quand on lit avec attention les ouvrages de cette époque, on n'est étonné ni de ce qui a suivi, ni de ce qui en résulte à présent. Ces écrivains, hommes du moment, bornant à ce moment leur existence et leur influence, n'écrivaient que pour encourager à l'égoïsme et à l'avilissement la génération qui devait les suivre et qui, certes, a bien profité de leurs conseils. »

BENJAMIN CONSTANT PEINT PAR LUI-MÊME (1804).

« C'est aujourd'hui, 5 octobre, que je suis né, il y a de cela trente-sept ans.

« La meilleure partie de ma vie s'est écoulée. En supposant que la nature me soit favorable, je n'ai plus à parcourir sans infirmités que la moitié du temps que j'ai vécu. — Ma vie ne m'a laissé que des souvenirs assez confus. Je ne m'intéresse guère plus à moi qu'aux autres. Je sais que jusqu'à l'âge de quatorze ans, objet d'une grande affection de mon père, traité assez sévèrement d'une part, mais excité de l'autre à la vanité la plus exaltée, j'ai vécu remplissant tout ce qui m'entourait d'admiration pour mes facultés précoces et de défiance pour mon caractère violent, querelleur et malin. Je n'avais plus de mère. On m'a cru méchant, je n'étais que plein d'amour-propre. De quatorze à seize ans, j'ai été dans une université d'Allemagne beaucoup trop livré à moi-même, ayant de grands succès qui me faisaient tourner la tête, puis faisant d'énormes sottises. De seize à dix-huit ans, j'étudiai à Édimbourg, et j'y pris pour la première fois le goût réel de l'étude qu'on avait cherché à m'inspirer jusqu'alors. Mais après un an de vie réglée et passablement heureuse, je me livrai à la passion du jeu et je vécus d'une manière très agitée et, je dirai, misérable. J'allai ensuite passer à Paris quelques mois abandonné à ma propre sagesse, ce qui réussit

assez mal. De dix-huit à vingt ans, je fus toujours amoureux, quelquefois aimé, souvent maladroit et me livrant à des violences théâtrales qui devaient bien amuser ceux qui avaient du plaisir à me critiquer. Je retournai alors une seconde fois à Paris, où je connus ce que la jeunesse peut suggérer de folies avec les tentations qu'offre Paris. Cependant, je vivais en même temps dans la société des gens de lettres et je me distinguais assez. Je partis ensuite pour l'Angleterre. Ce fut alors que je goûtai pour la première fois l'inexprimable bonheur de la solitude (1). De vingt à vingt-six ans, je vécus en Allemagne, menant une vie ennuyeuse mais sans malheur réel, perdant mon temps et mes facultés; et sans une révolution dans ma vie, je me serais certainement hébété tout doucement. A vingt-sept ans, je fus divorcé d'un premier mariage fait en Allemagne... A vingt-sept ans, je commençai un attachement qui devait durer dix ans; puis vinrent les passions politiques. — Aujourd'hui je crois être arrivé à une nouvelle époque, car tout ce que je désire, c'est le repos. L'obtiendrai-je? Il paraît toujours facile d'obtenir ce qu'on ne veut pas, mais cette même chose qui paraissait si facile à obtenir, quand on se met à la vouloir, les difficultés se présentent. »

(Journal intime; 1804.)

(1) Cosmopolite et romantique, tout Benjamin Constant est là. Par sa misanthropie précoce et son amour maladif de la solitude, qui d'ailleurs ne l'ont pas empêché de se mêler toute sa vie à la société des hommes, il demeure, quoi qu'il en ait, le disciple du Rousseau des *Confessions*. — Il a dû souvent méditer aussi le mot de Sénèque (ép. 7), cité par l'auteur de l'*Imitation* (livre I, chap. xx) : « *Toutes les fois que j'ai été parmi les hommes, j'en suis revenu moins homme.* »

Que de politiques sont amenés à cette triste réflexion !

CHARLES NODIER ET BENJAMIN CONSTANT.

En 1802, rappelle Sainte-Beuve (1), « *la Napoléone*, dont les copies se multiplièrent à l'infini, et une foule de petits écrits séditieux qui s'imprimaient clandestinement chez le républicain Dabin et se distribuaient sous le manteau, attirèrent les recherches de la police. Dabin fut arrêté. » Ch. Nodier, en un élan d'exaltation généreuse, écrivit à Fouché une lettre (2) excentrique et *fatale*, à la Werther, où il se dénonçait lui-même comme auteur de *la Napoléone* (3). Par bonheur, Fouché avait alors pour bibliothécaire le P. Oudet, ancien ami du père de Nodier dans l'Oratoire. Ce fait tempéra les premières sévérités politiques contre le téméraire pamphlétaire en herbe, destiné à devenir le plus fantaisiste et gracieux des conteurs. « Il fut renvoyé à son père à Besançon; mais d'actives liaisons avec les émigrés

(1) *Portraits littéraires*, t. I, pp. 463-465 (article sur Charles Nodier).

(2) En voir le texte dans l'article précité de Sainte-Beuve, p. 463, n. 1.

(3) Cf., dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 12e année, n° 3, juillet-septembre 1905, un interrogatoire (pp. 503 sqq.) de Charles Nodier *(Paris, an XII, 30 frimaire)*, publié par M. F. Baldensperger d'après la pièce autographe conservée aux Archives nationales (F7,6457, n° 9740). — Nodier y reconnaît la paternité de la *Napoléone*, composée, allègue-t-il, dans « *un moment d'exaltation et sans motif* ».

rentrants et avec les ennemis du gouvernement en général le compromirent de nouveau... » Il dut fuir à plusieurs reprises, moins persécuté peut-être qu'il ne se le figurait, s'il faut en croire ce railleur de Mérimée, qui, remplaçant Nodier à l'Académie française, a dit, faisant allusion à cette période de sa vie : « Il croyait fuir les gendarmes, et poursuivait les papillons (1). » Quoi qu'il en soit, on le trouve errant jusque vers le début de 1806, soit dans le Jura français, soit en Suisse, où l'avaient précédé Mme de Staël et Constant. A cette date de 1806, poursuit Sainte-Beuve, « son mandat d'arrêt fut levé et converti en un permis de séjour à Dôle, sous la surveillance du sous-préfet... Nodier y connut beaucoup Benjamin Constant, qui avait à Dôle une partie de sa famille : leurs esprits souples et brillants, leurs sensibilités promptes et à demi brisées devaient du premier coup s'enlacer et se convenir. »

Pour en finir avec Nodier ami de B. Constant, notons encore, avec l'auteur des *Lundis* (2), que « les Cent-Jours le rejetèrent à douze années en arrière, aux fougues politiques du Consulat : le 18 mars, il écrivit dans le *Journal des Débats* (alors *Journal de l'Empire*) une autre *Napoléone*, une philippique à l'envi de celle que Benjamin Constant y lançait vers le même moment. Il résista mieux à l'épreuve du lendemain. Non pas tout à fait à Napoléon, il est vrai, mais Fouché le fit venir, et lui demanda ce qu'il voulait. — « Eh bien ! donnez-moi cinq cents francs... pour aller à Gand. »

(1) *Discours de réception à l'Académie française (1844).* — Nodier mourut la même année que Fauriel (1844), quatorze ans après Benjamin Constant.

(2) *Portraits littéraires*, t. I, p. 473.

Pendant l'hiver de 1801-1802, narre Sainte-Beuve dans un bel article des *Portraits contemporains* (t. II, p. 503), où je déclare que j'ai puisé sans discrétion, « Fauriel, encore attaché au cabinet de Fouché, était déjà très produit dans le monde; il vit beaucoup Mme de Staël durant cette saison... Il voyait aussi le monde philosophique proprement dit; il était initié au groupe d'Auteuil et commençait à cultiver Mme de Condorcet. Il avait rencontré celle-ci pour la première fois un matin, au Jardin des Plantes, où leur goût commun de la botanique les avait conduits. Du côté de Mme de Condorcet et de Cabanis, Fauriel entrevoyait plutôt la retraite, la méditation suivie, l'étude habituelle et profonde partagée entre les livres et la nature. Quant au cercle de Mme de Staël, c'était autre chose : c'était la vie sociale dans toute sa diversité et son mélange, le jaillissement et la fertilité des idées dans tout leur éclat. » — Mme de Staël, au cours de l'hiver précédent (1800-1801), avait fait au jeune critique le plus cordial accueil. Avec sa familiarité expansive, avec sa verve si personnelle, et jamais banale, elle lui écrivait de fort charmantes lettres (1), où se décèle une sympathie vraie

(1) Sainte-Beuve les a eues sous les yeux; il y glane quelques citations (cf. article susmentionné, pp. 494-506). Il extrait également (même article) quelques passages des lettres de Benjamin

et solide, quoique de fraîche date. Il paraît bien que Fauriel, âgé de trente ans à cette date de 1802 (1), ait pleinement mérité le séduisant portrait que trace de lui l'auteur des *Lundis*. Il attire dès l'abord par sa timidité, par sa modestie même, qui n'exclut ni la fermeté de la pensée, ni la virilité du caractère : « S'il a au dedans toute la maturité de la jeunesse, sa figure en conserve encore les grâces délicates. C'est un philosophe, ou plutôt un sage ; c'est un stoïcien sensible ; c'est en même temps un investigateur sérieux et curieux de toute vérité... » Fauriel, à cet âge, si instruit, si richement doué sous le rapport de l'intelligence, brillait pourtant davantage par les qualités du cœur. « Ce n'est pas, « assurément, que votre esprit aussi ne me plaise, lui « mandait un jour la baronne de Staël, mais il me « semble qu'il tire surtout son originalité de vos sen- « timens. » — Son physique même attachait ; il n'avait rien de doctoral ni de pédantesque : « Sa physionomie, qui ne fut jamais très vive, était aimable ; cette physionomie expressive inquiétait parfois sur la délicatesse de sa santé. Il avait une teinte de pensée douce et triste tout ensemble, qui se gravait au cœur de l'amitié au lieu de s'effacer (2). »

Constant (pp. 507-511), de Charles Villers (pp. 518-524), de Cabanis (pp. 524-530), de Tracy.

(1) Né à Saint-Étienne, le 21 octobre 1772.

(2) Sur le caractère de Fauriel, sur ses correspondants, sur ses relations avec Mme de Condorcet, Chateaubriand, et surtout Guizot, je me permets de renvoyer le lecteur à un assez long article que j'ai publié, il y a quatre ans (1er décembre 1901), dans la *Nouvelle Revue*.

« ... Fauriel eut, dès l'origine, d'étroits rapports avec Benjamin Constant, des rapports littéraires et autres, et les preuves de cette liaison particulière sont trop marquantes pour que nous puissions entièrement les négliger ici. Il eut l'occasion de rendre à Benjamin Constant un important service dans l'été et l'automne de 1802. Benjamin Constant, très en vue par son opposition au sein du Tribunat, était parti brusquement de Paris en floréal an X (mai 1802), accompagnant ou suivant de très près Mme de Staël et son mari mortellement malade. Ce départ avait été imputé à des motifs politiques; le Premier Consul était très indisposé contre Constant (1), et, un jour que Fouché avait rencontré Fauriel, le ministre lui avait fait entendre que son ami, puisqu'il était parti, ferait aussi bien de ne pas revenir, s'il ne voulait s'exposer à de graves inconvénients. L'avis fut aussitôt transmis par Fauriel à Benjamin Constant, alors en Suisse; et de là toute une négociation à mots couverts, qui montre à quel point le secret des lettres et la liberté individuelle étaient peu respectés à cette époque glorieuse. Benjamin Constant brûlait de revenir en France depuis qu'on lui en contestait la

(1) Cette mauvaise disposition durait encore au bout de six ans. Cf. L. MADELIN, *Fouché*, t. II, p. 51. — Le 17 juin 1808, Napoléon (voy. *Lettres*, I, 205) adressait à Fouché de vifs reproches, affectant d'englober dans sa colère tous les débris du parti libéral, parlant avec menace de Benjamin Constant, « cette canaille qui sera toujours protégée à Paris » (c'était par Fouché qu'il l'était).

permission; il voulait revenir, sinon à Paris, du moins à sa campagne de Luzarches, où des affaires d'intérêt l'appelaient. Il soupçonnait Fouché d'exagérer le mécontentement du Premier Consul, et les raisons qu'il donnait à l'appui de sa conjecture sont caractéristiques des hommes et du moment. De tels détails touchent d'assez près au Suétone; mais un biographe a droit d'entrer dans quelques-unes de ces coulisses que s'interdit l'historien (1)....

« Ainsi Fouché, qui craignait de s'être un peu compromis en voyant trop Constant cet hiver, n'était pas fâché de se débarrasser de lui et de reprendre ostensiblement à son égard un air de rigueur, en même temps qu'il lui faisait insinuer le conseil à demi hostile comme un avis officieux; mais il cessa, cet été même, d'être ministre de la police. — La correspondance de Fauriel et de Benjamin Constant, en cette année et dans les suivantes, est remplie d'autant de détails que le permet la crainte d'être lu peut-être par des intermédiaires trop curieux; elle abonde, d'ailleurs, en confidences sur leurs impressions personnelles, en jugements sur leurs lectures, sur leurs projets de travaux (2)... Il est juste de dire que, dans toute cette relation avec Fauriel, B. Constant se montre tout à fait à son avantage, non plus sceptique absolu, mais sceptique regret-

(1) Ici, Sainte-Beuve cite une vingtaine de lignes de la longue lettre VII (datée : *Ce 19;* milieu de 1802), depuis : « J'ai de fortes raisons de penser... *(au début)*, jusqu'à : « ... lui fait trouver simple que j'y reste. » (Voy. pp. 54-55.)

(2) Ici, nous omettons quelques lignes, où Sainte-Beuve avoue avoir pu paraître sévère une fois envers Benjamin Constant (dans son article de la *Revue des Deux-Mondes* du 15 avril 1844, relatif à ses rapports avec Mme de Charrière; cet article est, effectivement, très ironique et très sec).

tant le bien, cœur triste, appréciant le bonheur sans l'espérer, ami affectueux du moins et reconnaissant. Fauriel pensait de Benjamin Constant, comme de La Rochefoucauld, que c'étaient ses relations premières avec les hommes qui l'avaient conduit à des résultats si désolants, et qu'il valait mieux que ses maximes (1)... »

(SAINTE-BEUVE, *Portraits contemporains*, t. II, pp. 506-508.)

« Je fais mille excuses au sénateur Grégoire pour m'être fait demander aussi souvent le livre qu'il avait eu la complaisance de me prêter. Mais ce livre s'était, je ne sais comment, égaré, et par erreur d'adresse, je n'ai reçu qu'hier et par hazard la lettre que le citoyen Grégoire m'a adressée.

« Je lui renouvelle, à la fois, mes remercîmens et mes excuses. »

FAURIEL (2).

(SUSCRIPTION : *Au citoyen Grégoire, membre du Sénat conservateur, rue St-Dominique, n° 1055.*)

(1) Ici, Sainte-Beuve introduit un passage (une quinzaine de lignes) de la lettre II (9 floréal an X, 29 avril 1802, — et non, comme il l'imprime par erreur, *19 floréal* ou *9 mai*), envoyée de Viteaux (Côte-d'Or) : « *Oh ! soignez bien cette plante rare qu'on nomme le bonheur !...* etc. » (Cf. p. 39.) — « Voilà, dit-il, de ces accents comme on les aime, et qui rachètent bien des aridités. »

(2) Nous avons dit que Fauriel prêtait volontiers les volumes de sa bibliothèque. En revanche, il ne rendait pas toujours rapidement les ouvrages qu'on lui communiquait, s'il a écrit beaucoup de billets dans le genre de celui-là, que je retrouve dans le recueil manuscrit des *Mémoires* de l'abbé Henri Grégoire (évêque constitutionnel de Blois), conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal (ms. 5290, fol. 173 v°).

La Bibliothèque de l'Institut possède une copie, revêtue du timbre royal, de l'acte de décès de Fauriel (1), dont le savant Mohl fut l'exécuteur testamentaire :

« Le 15 juillet 1844, à trois heures du matin, est décédé en son domicile, rue des Saints-Pères n° 46, Claude-Charles Fauriel, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, âgé d'environ 66 ans (2).

« Acte dressé sur la déclaration de François-Désiré Roulin, docteur en médecine, sous-bibliothécaire à l'Institut, demeurant rue Mazarine n° 3, âgé de 45 ans, et de Jules Mohl (3), membre de l'Institut, demeurant rue de Grenelle-Saint-Germain n° 52, âgé de 43 ans (4).

« Après son décès, il n'a pas été fait d'inventaire; il n'a laissé aucun héritier au profit desquels *(sic)* la loi établit une réserve. »

(1) Inscrit aux registres de l'état civil du dixième arrondissement de la ville de Paris, le 15 juillet 1844.

(2) Inexact. Né en octobre 1772, Fauriel, mort en juillet 1844, avait donc près de soixante-douze ans.

(3) Mohl *(Julius)*, né à Stuttgart (Wurtemberg) en 1800, naturalisé Français, mort à Paris en 1876, orientaliste, auteur de nombreux ouvrages d'érudition, dont plusieurs traductions de livres chinois et persans, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1844) et professeur de persan au Collège de France (1847).

(4) Inexact encore. Mohl avait quarante-quatre ans sonnés. M. et Mme Mohl étaient des mondains : ils aimaient à recevoir. — Cf. *Le salon de Mme Mohl*, par O'Meara (Plon, édit., in-18).

Benjamin Constant entretient volontiers Fauriel de ses lectures philosophiques et littéraires. On a pu voir dans l'une de ses épîtres (l. VIII) qu'il s'occupe avec sympathie du philosophe Bentham, dont il avait fait sans doute, comme Mme de Staël elle-même, une particulière étude. M. Herriot note justement, à ce propos, que Bentham, dont les doctrines ont été approfondies de nos jours (1), était déjà fort à la mode en France au début du siècle dernier. On se rappelait ses voyages, ses lettres au *Courrier de Provence*, ses relations avec les États généraux et l'Assemblée constituante; la Législative lui avait conféré le titre de citoyen français. « Depuis sa liaison avec le ministre genevois Dumont, il publiait même dans notre langue plus volontiers que dans la sienne propre. Mme de Staël avait été vivement frappée de ses idées; elle adopta le principe essentiel de la morale de Bentham; lorsqu'elle se propose de chercher pour le pays une constitution qui lui assure le plus grand bonheur possible, n'est-ce pas du Bentham tout pur (2)? » — B. Constant était, lui aussi, imbu de ces théories.

(1) Cf., notamment, ÉLIE HALÉVY, *La jeunesse de Bentham*, et l'*Évolution de la doctrine utilitaire de 1789 à 1815.*

(2) ÉD. HERRIOT, *Un ouvrage inédit de Madame de Staël; Les Fragments d'écrits politiques;* 1799 (Paris, Plon, 1904, in-8°; pp. 10-11.)

Jugement de Napoléon sur le « Wallstein » de Benjamin Constant.

Dans un article sur Rœderer (1), Sainte-Beuve, résumant une conversation de Napoléon, à la date du 6 mars 1809, y note « ce brusque jugement sur les unités et la règle des *vingt-quatre heures*, à propos de la tragédie semi-romantique de *Wallstein* qu'avait publiée Benjamin Constant. Les classiques peuvent enregistrer cet imposant témoignage de plus à l'appui de leur système. Le ton est péremptoire, autoritaire :

« Benjamin Constant a fait une tragédie et une poétique, disait Napoléon. Ces gens-là veulent écrire, et n'ont pas fait les premières études de littérature! Qu'il lise les Poétiques, celle d'Aristote. Ce n'est pas arbitrairement que la tragédie borne l'action à vingt-quatre heures : c'est qu'elle prend les passions à leur maximum, à leur plus haut degré d'intensité, à ce point où il ne leur est possible ni de souffrir de distraction ni de supporter une longue durée... Quand l'action commence, les acteurs sont en émoi; au troisième acte, ils sont en sueur, tout en nage au dernier. »

(1) Daté du lundi 18 juillet 1853. — Cf. *Causeries du lundi*, t. VIII, p. 384.

Extraits de l'édition Melegari.

(*Journal intime,* 1814; p. 138, n. 1; p. 151, nn. 1 et 3.)

« Benjamin Constant revint à Paris en 1814. Sa haine bien connue pour Napoléon devait lui assurer dans la capitale un accueil favorable, mais le drapeau constitutionnel qu'il ne cessait d'agiter ne répondait pas aux idées réactionnaires des purs légitimistes. Aussi fut-il promptement désillusionné. Cependant il ne se laissa pas décourager, et, se fiant aux bonnes paroles de Talleyrand, Regnault, Fouché et autres, il se jeta avec ardeur dans la presse militante. Aidé de La Harpe, il parvint jusqu'à l'empereur Alexandre, qui lui fit la meilleure réception et lui donna des encouragements. Du 15 avril 1814 au 19 mars 1815, il publia une série d'articles politiques rédigés avec un talent remarquable et qui remuèrent l'opinion, malgré l'opposition que rencontraient autour du roi Louis XVIII les doctrines qui y étaient professées... Ce fut Sébastiani qui apprit à Napoléon que Benjamin Constant était encore en France et à sa discrétion.

« Ah! nous le tenons! tant mieux! » fut la réponse de l'empereur, comme s'il allait en sortir une grande vengeance. Puis aussitôt il dit à Sébastiani : « Soyez

tranquille, je ne veux faire aucun mal à votre protégé. Envoyez-le moi, et il sera content. » Avec cette habileté de coup d'œil qui le caractérisait, Bonaparte avait immédiatement compris que son pardon généreux devait conquérir Benjamin Constant, et que cette plume habile pourrait lui être fort utile pour ses projets de constitution... Voici le récit de cette entrevue où Benjamin Constant se trouvait, non sans émotion, en face de l'homme que sa plume violente avait attaqué avec tant d'acharnement : « Au lieu d'être caressant ou dur, Napoléon fut simple, poli et plein de franchise. Ne s'occupant en rien du passé, il ne parla que de l'œuvre pour laquelle Benjamin Constant était appelé. Il dit qu'ayant promis à la France une constitution libérale, il voulait la donner, sans la restriction d'un pouvoir astucieux, accordant tout d'abord plus qu'il ne fallait pour avoir le droit de tout retirer ensuite ; que le gouvernement partagé, mais fortement appuyé d'une monarchie libérale, conviendrait beaucoup mieux à son fils, pour lequel il travaillait bien plus que pour lui-même. » — On comprend que ces paroles prononcées d'un ton calme, ferme et convaincu, saisirent vivement l'imagination impressionnable de Benjamin Constant. Napoléon lui remit ensuite un amas de projets de constitution signés ou anonymes de toute provenance ; et, quittant alors son visage sérieux, il fit des rapprochements piquants sur la comparaison entre les idées énoncées et l'opinion des auteurs. Car tel projet d'un républicain rétablissait le despotisme, tandis que celui d'un royaliste organisait l'anarchie. Enfin, l'empereur congédia Benjamin Constant, sans l'avoir ni caressé ni maltraité, mais l'ayant dominé par la simplicité, le charme et la fermeté de son

esprit, devant lequel toute question se présentait toujours, non comme étant à résoudre, mais comme résolue (1). »

(1) Sur la dernière entrevue de Benjamin Constant et de Napoléon avant la déchéance de l'empereur, voyez le récent volume de M. Henry Houssaye, *1815. L'abdication. La Terreur blanche* (au début). — Cf. aussi Benjamin Constant, *Mémoire sur les Cent-Jours* (publié en 1829).

LA VENTE DES JOURNAUX A PARIS EN 1848.

Il est intéressant d'opposer aux mesures sévères du préfet de police Delavau, défendant de *crier* ou de *colporter* les journaux dans les rues de Paris, en 1822 (v. pp. 330-332), le passage suivant d'une lettre écrite par M. Edmond Rousse (le vénérable doyen de l'Académie française) vingt-six ans plus tard (30 mars 1848), à son ami d'enfance, Henri Vesseron (1) :

« Une seule industrie est en progrès, l'industrie du journalisme. Quel déluge! D'où cela sort-il? Quels cerveaux oisifs et songe-creux, quelles ambitions infimes et malsaines peuvent engendrer ces myriades de billevesées? Au coin de chaque rue, à l'angle de chaque passage, des dizaines de crieurs vous ahurissent de leurs aigres faussets. Ils crient, ils hurlent, ils beuglent, ils gloussent, ils meuglent, ils croassent, ils coassent : c'est un enfer. *Le National, l'Assemblée nationale, la Presse, la Grande colère de M. de Girardin, la Réforme, la République, la Vraie République, la Liberté, la France, la Providence, le Père Duchesne, la Mère Duchesne, le Petit-Fils du père Duchesne, l'Aimable faubourien, le Journal de la canaille, la Voix des femmes, l'Ami du peuple, Robespierre (sic).* A cette liste, il faut joindre la pléiade des journaux bonapartistes, éclos depuis

(1) Voir le *Correspondant* du jeudi 9 novembre 1905.

quinze jours : *la Constitution napoléonienne*, *Napoléon républicain, le Bonapartiste, le Petit caporal, la Redingote grise,* tout cela né le même jour. Ajoutez enfin à cette macédoine : *le Charivari, le Corsaire, la Silhouette, le Tintamarre, le Pamphlet, la Séance* et, surtout, *le Lampion,* petit journal réactionnaire très spirituel, très vif et très hardi, et vous aurez, non pas, grand Dieu ! la nomenclature exacte, mais un léger aperçu de l'état actuel de la presse parisienne. »

BENJAMIN CONSTANT ORATEUR PARLEMENTAIRE.

« ... Le renom de l'écrivain le fit entrer en 1817 à la Chambre des députés. Il y devint aussitôt l'un des *debaters* les plus féconds du parti indépendant.

A première vue, on lui eût refusé les qualités ordinaires de l'orateur. Il n'improvisait guère que la plume à la main; mais sa plume avait la rapidité de la parole, et il lui arrivait parfois d'écrire sa réplique en entier, tout en écoutant la harangue qu'il devait réfuter. Il lisait d'ordinaire ses discours sur de petits papiers qu'il était obligé sans cesse de remettre en ordre. Sa voix, d'un timbre féminin, souvent embarrassée, se traînait non sans quelque monotonie. Rien en lui de ce souffle puissant, de cette véhémence d'accent qui marquent la grande éloquence. En dépit de ces désavantages, il était à la tribune un adversaire toujours embarrassant, parfois redoutable. Dans sa parole plus fine que colorée, plus subtile que forte, relevée par une pointe d'ironie, il montrait une grande habileté de discussion, une rare présence d'esprit, un art de tout dire, malgré les restrictions de la loi, de tout faire entendre à l'auditoire le plus intolérant, une souplesse qui lui permettait de glisser entre les mains de son contradicteur et de se redresser sous les plus vigoureuses étreintes... »

(P. THUREAU-DANGIN, *Le Parti libéral sous la Restauration*, p. 36; — Plon, éditeur; 2e édition, 1888.)

Quelques références du « Moniteur » sur le rôle parlementaire de Benj. Constant.

Le nom de Benjamin Constant revient souvent dans les colonnes du *Moniteur universel*. — On y lit, notamment, les mentions suivantes :

Constant (Benjamin), des Bouches-du-Rhône, membre du Conseil des Cinq-Cents, *an VIII* (1800). Est exclu de la représentation nationale. — Page 200.

An IX. Commissaire du Tribunat au Corps législatif pour présenter le projet de loi relatif au Code de procédure criminelle. — P. 763.

An X. Parle en faveur d'un pétitionnaire. — P. 381. Parle contre le projet relatif aux actes de l'état civil. — Pp. 381, 396.

Année 1806. Est auteur d'une tragédie en cinq actes et en vers, intitulée *Wallstein*. — Pp. 182, 201.

Année 1819. L'ordre de la parole appelle à la tribune M. Benjamin Constant contre le projet de loi. — P. 450.

Année 1822; pp. 170, 273. Son rôle à la Chambre, pp. 398, 1153.

Lettre de Benjamin Constant a Tissot.

(Date inconnue.)

« J'aurai bien de la peine à faire ce que vous me demandez, mon cher collègue. Je ne prévois que très vaguement ce que dira l'avocat du Roi et je ne sai (*sic*) ce que j'aurai à répliquer. Cependant je me prépare autant qu'un profond dégoût peut me le permettre. La tournure des élections me passe. Cette nation qui nommait Grégoire (1) en 1819 et qui n'ose pas nommer Robin Scévole en 1822, ce mélange de fougue et de lâcheté! Je suis tout désorienté, et ce qui touche à ce sujet, y compris ma propre cause, me donne des nausées. Je vous enverrai pourtant ce que je pourrai au plutôt *(sic)*.

« Mille amitiés. »

B. Constant.

(1) L'abbé *Henri Grégoire* (1750-1831), connu de bonne heure par quelques écrits en faveur de la tolérance et de la liberté, représentant du clergé de Lorraine aux États généraux de 1789, où il vota pour l'abolition de tous les privilèges, membre de la Convention (1792), puis du conseil des Cinq-Cents et du Corps législatif, sénateur en 1801 et adversaire de l'Empereur, persécuté par la Restauration comme régicide, éliminé de l'Institut, — élu député en 1819 par le collège de l'Isère, à la suite de manœuvres électorales entre les libéraux et les ultras, fut exclu comme *indigne* par le gouvernement. Il était très populaire; ses restes, comme ceux de Benjamin Constant, furent accompagnés par une foule immense : plus de vingt mille citoyens. Il a laissé de nombreux ouvrages ayant trait à des questions religieuses, et des *Mémoires*, qui furent publiés en 1837 par Hippolyte Carnot (2 vol. in-8°). Le manuscrit autographe est à l'Arsenal (ms. 5290).

Note sur la lettre (du 1er mars 1823) de Benjamin Constant a Mme Récamier (cf. p. 203).

Le colonel *Augustin-Joseph Caron*, né en 1774, fut passé par les armes à Strasbourg le 1er octobre 1822. Après une brillante carrière militaire sous la Révolution et l'Empire, mis à la demi-solde et naturellement fort aigri, il tint en Alsace des propos frondeurs qu'on exploita contre lui. La conjuration de Belfort, fomentée par le carbonarisme, venait d'être découverte (décembre 1821-janvier 1822), et il en était résulté l'arrestation d'un certain nombre de patriotes, amis de Caron, qui allait fréquemment leur rendre visite dans la prison de Colmar. Le colonel, d'accord avec un ancien officier, nommé *F.-D. Roger*, devenu maître d'équitation, fit le projet de les délivrer. Mais il eut l'imprudence de communiquer son dessein à plusieurs sous-officiers des garnisons de Colmar et de Neuf-Brisach, qui, d'après les instructions de leurs chefs et du préfet du Haut-Rhin (1), feignirent d'entrer dans ses vues, l'encouragèrent même à un complot plus vaste et plus hardi, afin de le compromettre à fond. Il fut convenu qu'on soulèverait les principales garnisons du Haut-Rhin, qu'on marcherait sur Mulhouse, et qu'on donnerait ainsi le signal d'une

(1) Joli rôle d'agents provocateurs, par parenthèse, que jouaient là ces hauts personnages! Il n'y a pas de loyalisme qui excuse des procédés pareils.

insurrection générale contre les Bourbons. Le 2 juillet, le colonel Caron se mit à la tête d'un escadron de chasseurs à cheval; les traîtres, alors, se jetèrent sur lui, le garrottèrent et le ramenèrent triomphalement à Colmar.

Ce guet-apens, éloquemment flétri à la Chambre des députés par le général Foy, eut pour le malheureux colonel, dit M. Debidour, les suites les plus tragiques. Bien que ni lui ni l'écuyer Roger ne fussent plus militaires, ils furent soustraits par le gouvernement à leurs juges naturels, qui les eussent acquittés, et traduits devant le conseil de guerre de Strasbourg (18 septembre). Leur procès, qui dura cinq jours, eut lieu à peu près à huis clos. Caron seul fut condamné à mort, comme coupable d'embauchage. Il se pourvut en cassation; et la Cour allait donner la parole à son défenseur dans son audience du 4 octobre, quand on apprit à Paris que, depuis trois jours, il avait subi sa peine : on l'avait fusillé, sans qu'il se laissât bander les yeux; comme Ney, il avait lui-même commandé le feu. Chacun des quatre sous-officiers qui l'avaient trahi reçut dans une revue, à la face des troupes, un brevet de sous-lieutenant et une gratification de quinze cents francs (1).

(Cf. Grande Encyclopédie, art. *Caron*, par A. Debidour, la *Relation* sur ces lamentables événements pu-

(1) Voir, dans l'ouvrage de Mme Lenormant *(Souvenirs et correspondance tirés des papiers de Madame Récamier)*, t. I, pp. 380-381, la lettre, pleine de gratitude, de l'écuyer Roger à Mme Récamier, « dont l'active compassion avait beaucoup contribué à obtenir la commutation de sa peine. » — Condamné à mort (23 février 1823) par la cour d'assises de la Moselle et recommandé à la clémence royale, il avait vu sa peine commuée en vingt ans de travaux forcés.

bliée par Koechlin, député du Haut-Rhin *(Strasbourg, 1822, in-8°)*, et le *Moniteur*, année 1822.)

La lettre de Benjamin Constant à Mme Récamier a été publiée par Chateaubriand dans ses *Mémoires d'outre-tombe* (t. IV, pp. 470-471, édit. Edm. Biré). Je ne sais qui était sous-préfet de l'arrondissement de Belfort (Haut-Rhin) en 1821-1822. En 1827, à l'époque des voyages de Benjamin Constant, c'était le comte d'Agrain des Hubas.

Benjamin Constant et Martignac.

« Charles X, lorsqu'en 1827 il arbora les principes nationaux, se montrant si libéral et si conciliant dans son voyage, et faisant proposer aux Chambres une loi d'organisation des conseils généraux et municipaux, et plus tard Louis-Philippe, quand il monta sur le trône, tinrent tous deux compte des sacrifices faits par Benjamin Constant à leur cause, et vinrent au secours de ce puissant défenseur de leur politique. Il m'a été attesté par M. Rivet, le digne chef du cabinet de M. de Martignac, que M. de Constant donna quittance d'une somme qui lui fut remise par le ministre pour qu'il pût se rendre aux eaux en Allemagne, nécessaires à sa santé. Quand M. de Martignac quitta le ministère, il lui fut proposé de garder cette quittance ; elle pouvait servir d'arme au besoin ; mais soit grandeur d'âme, soit aide noblement donnée à une position digne d'intérêt, le reçu fut jeté au feu par l'homme d'État avec tous les papiers qui pouvaient compromettre des personnes qui avaient eu confiance en lui (1). »

(1) J.-J. Coulmann, *Réminiscences*, t. III, chap. ix, pp. 59-60.

JUGEMENT SUR LE COMTE DE CORBIÈRE, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR (DU 14 DÉCEMBRE 1821 AU 4 JANVIER 1828).

Le comte de Corbière *(Jacques-Joseph-Guillaume-Pierre)*, Breton des environs de Rennes, né en 1767 (la même année que Benjamin Constant), était donc un homme d'une soixantaine d'années quand il exerçait, sous Charles X, les fonctions de ministre de l'intérieur. Richement marié, après des débuts pénibles au barreau de Rennes, pourvu, sous le Consulat et l'Empire, de quelque notoriété et d'un certain crédit dans son département, étroitement lié avec les mécontents royalistes, il devint, après la première Restauration, président du conseil général d'Ille-et-Vilaine, et, après la seconde, siégea comme député à la Chambre introuvable (août 1815), où, dès le premier jour, il s'unit sans réserve au parti ultra-royaliste. Partout, dans ses actes, ses tendances, ses propositions, il se signala par un désaccord parfait avec l'esprit de la Charte constitutionnelle. Partisan des mesures d'exception votées à la fin de 1815, acharné à proscrire, peu loyal dans sa mesquine et tracassière opposition au ministère Richelieu, qui, sous les auspices du comte Decazes, prêchait l'apaisement, président abhorré du conseil royal de l'instruction publique et la bête noire de l'Université, il professait à outrance la politique rétrograde; et il mérite le blâme qu'un historien dû-

ment informé, M. A. Debidour (1), lui assène en terminant l'exposé de son triste *cursus honorum :*

« Ministre haineux et dur, il renouvela une grande partie du personnel administratif, sans pitié, sans égards pour les services rendus et pour le royalisme éprouvé d'une foule de fonctionnaires coupables seulement de n'avoir pas embrassé à temps le parti des ultras. Inféodé à la Congrégation, il s'opposa de tout son pouvoir à la propagation de l'enseignement mutuel, fit voter la loi rigoureuse de 1822 sur la presse, contribua à l'expédition d'Espagne (1823), et, sous Charles X, prêta son concours à tous les projets du parti de la contre-révolution. Son impopularité, comme celle de Villèle, grandissait chaque jour. »

Il tomba, avec Villèle, le 4 janvier 1828. Appelé par Charles X à la pairie, il la perdit par suite de la révolution de Juillet, et se fit enfin oublier.

(1) Grande Encyclopédie, art. *Corbière;* t. XII, pp. 935-936.

Fragment d'un rapport de police politique.
Dossier précité; 8.371 o. g. (Étienne).

Extrait du rapport de M. le Préfet du département de la Meuse (1), *en date du 19 août 1822 (n° 12, 648, o. g.).*

« Le succès complet de l'opposition aux élections de 1820 et 1822, moins encore que les menées, les correspondances et la conduite d'un certain nombre d'ennemis de la légitimité, à la tête desquels il faut citer M. Étienne,... ont fait naître dans le département de la Meuse, ou du moins parmi une classe très nombreuse de ses habitans, une sorte de haine et de défiance contre le gouvernement du Roi et des regrets de l'ancienne *(sic)* ordre de choses qui se manifestent toutes les fois que l'activité des meneurs peut en indiquer une occasion.

. . . .

« Il paraît que, depuis quelques années, une réunion nombreuse se formait dans l'après-midi du 16 août au bois dit de Mastruck, près la ville de Bar, et il est reconnu et avoué chez tous les libéraux que cette réunion, suivie de danses et de fêtes, avait pour but la célébration de la fête de *St-Napoléon*. Elle a eu lieu de même vendredi, 16 de ce mois;... et elle a été précédée de circonstances assez remarquables. M. Étienne,

(1) Camille Périer, Préfet, à Bar-le-Duc.

se rendant à sa campagne dans l'arrondissement de Commercy, avait passé à Bar, lundi 12. Le colonel Jacqueminot était allé sur-le-champ dîner avec lui à l'auberge. Ils avaient ensemble été chez un M. Gillon, un de leurs affidés, et il paraît qu'il avait été convenu dans ce conciliabule que, pour *tâter le nouveau préfet,* on donnerait, cette année, à la réunion plus d'appareil encore que les années précédentes. Prévenu de ce fait au moment même de la réunion, je me suis borné à y envoyer la gendarmerie ; et tout s'y est passé dans le plus grand ordre... »

LES JOURNALISTES AU PANTHÉON.

« Les plus fameux journalistes du siècle dernier auront-ils les honneurs du Panthéon? Assez tardif pour qu'on puisse ne se souvenir que de leur généreuse passion de la liberté, un éclatant hommage sera-t-il rendu à la mémoire de ces véhéments défenseurs, au prix de bien des luttes, des droits de la presse? La question a été posée, et des noms ont été mis en avant. C'est celui de Benjamin Constant, dont Mme de Beaumont disait « qu'il ne pouvait parvenir à s'aimer lui-même », qui fut une âme grande, au moins par ses tourments, mais qui demeura invariable devant la Restauration, dans les batailles pour les grands principes libéraux. Pendant quinze ans, par la parole et par la plume, il combattit l'oppression de la pensée sous toutes ses formes : « Les journaux, s'écriait-il, sont un besoin « public; ... ne croyez pas que, nécessaires aux indi« vidus, ils soient moins utiles à la tranquillité géné« rale. Ne prenez pas pour un péril l'agitation appa« rente qu'ils causent. Ce prétendu péril est une « sauvegarde... » — Il y avait une singulière noblesse dans les polémiques de ce temps-là, qui ne s'exerçaient que sur des idées. Et quelle ardeur aussi!... »

(Paul Ginisty, *Journal des Débats, vendredi 1er décembre 1905.*)

Odilon Barrot en Alsace.

J.-J. Coulmann (1), en son piquant ouvrage anecdotique que nous avons souvent cité, conte une visite en Alsace d'Odilon Barrot (préfet de la Seine à la mort de Benj. Constant), sa réception à Strasbourg et à Mulhouse, en avril 1832. Il fut accueilli tout à fait avec les mêmes manifestations, le même élan et le même cérémonial que Benjamin Constant quelques années auparavant. — Qu'on en juge par cet extrait :

« Il appartenait à Strasbourg, cette forteresse séculaire de la liberté et cette première forteresse de France, de recevoir, avec les honneurs qu'il méritait, celui qu'elle avait choisi pour son représentant et son défenseur. On pouvait ne pas partager les idées et les espérances de M. Odilon Barrot; mais dans cette grande ville il n'était personne qui ne rendît hommage à ses services, à sa probité, à son talent. Ce n'était donc pas un appareil officiel ou de secte, c'est l'ensemble des sentiments si puissants encore chez de nobles natures qui accueillit le grand orateur le 14 avril 1832. Le gouvernement s'était, en quelque sorte, effacé devant l'enthousiasme public; le ministère n'osait faire d'efforts

(1) *Réminiscences*, t. III, chap. XL, pp. 333-345 inclus. Coulmann cite plusieurs lettres d'O. Barrot, « homme de méditation plutôt qu'homme d'action. »

pour restreindre cette ovation, décernée par toutes les classes de la population. Et quelle magnifique élite de citoyens! L'armée, que la garnison d'artillerie prime encore par sa sympathie, les corps des professeurs de toutes les Facultés, plus sensibles que d'autres à toutes les poésies de la liberté, la magistrature, dans le sein de laquelle M. O. Barrot avait vécu et grandi, les étudiants en droit, en médecine, en théologie, avec toutes leurs belles illusions. Où trouver des éléments plus imposants, une plus grande âme d'une manifestation politique?...

« Un détachement de la cavalerie de la garde nationale était venu à notre rencontre jusqu'à moitié du chemin, à Vendenheim, où nous avait escortés la garde nationale à cheval de Brumath, dont la musique, la veille au soir, nous avait offert une sérénade. Nous descendîmes de voiture à l'entrée de la forteresse. Ces vieux boulevards, si formidables à l'ennemi (1), étaient couverts d'une immense population, qui nous accueillit avec des *hourras*, et il n'est presque pas une maison du faubourg de Pierre qui ne fût ornée de lanternes et de drapeaux; une haie de gardes nationaux était formée dans toutes les rues que nous avons traversées... Les musiques, et à Strasbourg on sait si elles sont bonnes. ajoutaient à l'émotion populaire.

« C'est ainsi que nous arrivâmes à l'hôtel de l'*Esprit* (2),

(1) Relevons ici l'exagération notoire sur la force des antiques remparts de Strasbourg. Mais Coulmann a embouché la trompette épique. Et Victor Hugo ne parle-t-il pas *(1811)* des canons *monstrueux* accroupis aux portes des Invalides? Ce sont de vieux mortiers, grossis par la vision du poète!

(2) Le même hôtel, le même appartement sans doute, où descendait Benjamin Constant (voir, ci-dessus, les pièces des Archives nationales, *passim*).

où nos logements étaient préparés, aux cris de : « *Vi-* « *vent nos députés patriotes, les signataires du compte* « *rendu! à bas le juste milieu!* » — M. Odilon Barrot remercia en notre nom la foule qui nous entourait, en disant « que nous savions que ce n'était pas aux hommes, « mais à la liberté, qu'on rendait ces hommages, que « c'était une protestation contre les violences et les « réactions du présent. — Espérons, ajouta-t-il, qu'un « meilleur temps viendra, que notre avenir sera beau, « que les nuages se dissiperont, et que notre belle « patrie accomplira ses glorieuses destinées! »

« A six heures, on vint nous prendre pour un banquet de cent cinquante couverts, et, le soir, deux grands bateaux de la navigation du Rhin, brillamment illuminés et pavoisés (1), se présentèrent sur l'Ill, en face de l'hôtel de l'*Esprit* où nous logions et où le banquet avait eu lieu. Ces bâtiments étaient garnis de transparents, dont l'un portait le mot de *Liberté*, et l'autre le mot de *Patrie*. Ils étaient montés, l'un par la musique du premier bataillon, l'autre par celle du second bataillon de la garde nationale, qui jouaient alternativement. Une grande quantité de barques plus petites circulaient autour de ces deux bateaux éclairés, par intervalles, de feux de Bengale. La foule était immense, et l'enthousiasme indescriptible. Le lendemain, jour de notre départ, les officiers de la garde nationale se réunirent pour venir nous faire leurs adieux...

« Il était impossible que le gouvernement reçût d'une population qui s'était toujours montrée si française et

(1) C'étaient peut-être les mêmes qui avaient servi pour Benjamin Constant!

si héroïque, une démonstration plus éclatante de la communion qui existait entre elle et ses représentants. Si la leçon avait profité, qui aurait jamais osé appeler la révolution de 1848 celle du mépris?... »

L'accueil fut aussi cordial dans la ville de Mulhouse, « capitale d'un imperceptible État démocratique, indépendant, allié de la Suisse, et qui fut réuni à la France en 1798... L'exemple de Strasbourg n'était pas nécessaire pour y faire tressaillir toutes les fibres libérales (1). ... Aussi tout ce qu'il y avait de patriotes à Mulhouse, et c'était la ville entière, nous avait-il conviés à une fête, et le colonel de la garde nationale à cheval, M. Émile Dollfus, vint-il nous recevoir à la tête de ses escadrons et nous escorter jusqu'aux logements qui nous étaient réservés. Musique, banquet, illumination, il faudrait raconter les honneurs qu'on rend d'ordinaire aux souverains et sans autre impression que celles de cœurs battant à l'unisson pour la liberté et la patrie... »

A présent comme alors, les programmes ne varient guère! La *Marseillaise*, les discours et le champagne sont de rigueur. Mais, aujourd'hui, les députés ou ministres qui sont les héros éphémères de ces tapageuses frairies gastronomiques récoltent, en général, une liesse de commande, et, si bavards soient-ils, sont loin, surtout, de semer dans les cœurs même confiance et même espoir!

(1) *Des fibres qui tressaillent!* Et, plus haut, *enthousiasme indescriptible!* — On voit que le style du bon Coulmann n'est pas exempt de clichés. Mais le cœur y est, c'est le cas de le dire.

L'HÉRITIER DU NOM DE BENJAMIN CONSTANT.

L'année qui suivit la mort de Benjamin Constant, un enfant de quatorze ans, son neveu, demandait et obtenait l'autorisation de porter son nom, comme l'acte authentique suivant en fait foi :

Bulletin des lois. — 9e série (Louis-Philippe Ier); année 1831, *page 449.*

N° 3307. — Ordonnance du Roi qui autorise le sieur *Louis-Benjamin-Léon Balluet d'Estournelle*, né le 29 décembre 1817 à Brevans (Jura), à ajouter à ses noms ceux de son oncle maternel feu *Benjamin Constant de Rebecque*, et à s'appeler désormais *Balluet d'Estournelle Constant de Rebecque :* l'impétrant ne pourra se pourvoir devant les tribunaux, pour faire opérer sur les registres de l'état civil les changemens résultant de la présente ordonnance, qu'après l'expiration des délais fixés par les articles 6 et 8 de la loi du 1er avril 1803 *(11 germinal an XI)*, et en justifiant qu'aucune opposition n'a été formée devant le Roi en son Conseil d'État. *(Paris, 14 octobre 1831.)*

SUR UN LIBÉRAL RUSSE CONTEMPORAIN, DONT LA FIGURE SE RAPPROCHE DE CELLE DE BENJAMIN CONSTANT.

Il nous plaît d'emprunter, pour conclure, à un article de M. Anatole Leroy-Beaulieu (de l'Institut) sur le décès récent du prince *Serge Troubetzkoï* (1), quelques traits qui nous ont semblé définir heureusement, en tenant compte, si l'on veut, de la part d'embellissement traditionnel qu'exige le panégyrique funèbre, la complexion intellectuelle et morale de Benjamin Constant. Si, d'aventure, ce portrait est un peu flatté, si le nôtre aussi a pu paraître par endroits trop sympathique, eh bien ! que le lecteur veuille se dire qu'aux hommes de bonne volonté décriés de leur vivant et diffamés même après leur mort, pour ceux, enfin, à qui ne s'est point appliqué le *exstinctus amabitur idem* d'Horace, la postérité charitable doit, un jour ou l'autre, une compensation.

Voici ce morceau :

« ... Je vois encore son pâle visage et ses traits fatigués... J'admirais la netteté de ses vues, la hauteur de ses idées, la variété de ses connaissances, la fermeté de son libéralisme, étranger à tout esprit de caste ou de coterie comme à tout esprit d'utopie...

« ... Il avait toutes les qualités et tous les dons de

(1) *Journal des Débats, 17 octobre 1905.*

l'homme public; il avait l'intelligence, le caractère (1), l'ascendant....

« Une des couronnes déposées au pied de son cercueil par les étudiants porte cette inscription : « Au défenseur du droit, au champion de la liberté, tombé sur le champ de bataille. » — Ces mots ne font que lui rendre justice. Il était la plus noble incarnation du libéralisme ; et tous, sans distinction de race ou de religion, eussent pu également compter sur son amour de la liberté et son respect du droit.

« .... Puissent les funérailles que vont lui faire la jeunesse et le peuple être pour son pays un gage d'union et de paix! Puissent ses amis, qui, selon la coutume, vont porter sur leurs épaules son cercueil à sa dernière demeure, toujours s'inspirer de ses exemples et de son large esprit de liberté et de modération ! »

(1) *Le caractère?* Ici le point d'interrogation s'impose; ou plutôt, l'on est obligé de secouer la tête; non, Benjamin Constant, si merveilleusement doué à tant d'égards, ne possédait pas l'âme fortement trempée, le cœur toujours conscient et résolu qui vibre dans la poitrine de tous les vrais conducteurs du peuple. Il pouvait éclairer, échauffer, animer la foule; la guider, non.

« .... Il reste encore des hommes qui ont peur de la liberté et de la lutte, peur de la science et de la lumière. Ce sont là des phobies enfantines ou séniles, indignes d'un homme moderne, indignes d'un peuple chrétien. Des esprits courts, aussi ignorants des besoins du présent qu'oublieux des mécomptes du passé, osent nous vanter des recettes avilissantes. A les entendre, la liberté nous tue; nous les voyons scruter de toutes parts l'horizon pour découvrir d'où surgira le maître qui, seul, peut nous sauver. Attente vaine et superstition surannée! L'histoire du dernier siècle n'a-t-elle donc pas assez démenti ces spécieuses promesses?

« Ce n'est ni d'un maître, ni d'un homme, qu'il nous faut attendre le salut; c'est de nous-mêmes, de notre virilité retrouvée et de nos libres efforts. Ce qui nous perd, ce n'est pas la liberté, c'est bien plutôt le défaut de liberté, ou l'inintelligence de la liberté. Fût-elle réelle et entière, fût-elle toujours respectée des partis qui nous gouvernent, la liberté politique n'est pas tout. Si elle doit nous être précieuse, si elle mérite notre amour et notre fidélité, c'est parce qu'elle est la garantie de nos droits, qu'elle seule peut nous aider à conserver ou à conquérir toutes les libertés civiles ou religieuses, publiques ou privées, nécessaires au plein épanouissement de la société et à l'affranchissement de nos cons-

ciences. Autrement, la liberté a beau être inscrite au fronton de nos monuments, elle n'est guère qu'une fastueuse et menteuse enseigne qui couvre mal l'arbitraire de majorités tyranniques.

« En un pays comme le nôtre, qui ne possède encore que des libertés incomplètes, des libertés tronquées et truquées, il n'est pas permis de dire que la liberté a fait faillite. Et pourquoi ferait-elle faillite en France, quand, en Europe et en Amérique, elle a donné la grandeur et la paix à des peuples qui ne nous sont supérieurs que par leur amour et par leur intelligence des institutions libres? Ce qui a fait faillite en France, ce qui bientôt aura fait banqueroute partout, ce n'est pas la liberté, c'est l'absolutisme, — césarien ou jacobin, — le despotisme bureaucratique ou administratif, l'omnipotence d'un homme, d'une majorité, d'un parti... »

(Anatole Leroy-Beaulieu, article publié dans *Demain* (revue hebdomadaire lyonnaise), en novembre 1905.)

BIBLIOGRAPHIE ET ICONOGRAPHIE

SOMMAIRE. — I. — BIBLIOGRAPHIE. Sources manuscrites et documents inédits. — Articles de Revues; ouvrages critiques; Mémoires; recueils de correspondances; monographies historiques. — II. — ICONOGRAPHIE *(Bibliothèque nationale, Cabinet des Estampes : portraits, groupes, caricatures).*

I. — BIBLIOGRAPHIE

LISTE DES OUVRAGES MIS A CONTRIBUTION DANS CETTE ÉTUDE (1).

I. *Sources manuscrites et documents inédits.*

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT DE FRANCE. *Manuscrits. Fonds Fauriel (correspondance) :* 36 lettres de Benjamin Constant à Fauriel, plus une lettre de Constant à Mme de Condorcet; au total, 37 lettres, en grande partie inédites (quelques citations dans les articles de Sainte-Beuve).

ARCHIVES NATIONALES. F^7.6719. *Police générale. Affaires politiques.* Députés. A.-F. (1814-1830.) — *(Documents inédits.)*

(1) Il est clair qu'on ne se propose nullement ici de fournir un répertoire complet, ni même abrégé, des multiples travaux qu'ont suscités jusqu'à ce jour la physionomie si attachante et l'aventureuse carrière de notre héros : ce sera l'affaire du biographe impartial et sagace qu'il n'attendra plus longtemps. On se borne à consigner ici les livres de fond spécialement consultés par nous, et sans lesquels il est impossible d'aborder avec fruit l'étude de l'homme politique et de l'écrivain.

LETTRES INÉDITES, A DIVERS *(Arch. nat., Bulletins* (1) *Charavay, A. Voisin,* etc.)

II. *Imprimés (recueils épistolaires ; articles et ouvrages critiques), consultés ou à consulter.*

Almanach royal, présenté à Sa Majesté (années 1820-1830).

On retrouvera quelques-uns des très nombreux discours et écrits de circonstance de BENJAMIN CONSTANT dans deux recueils : *Discours de B. Constant à la Chambre des députés, prononcés de 1819 à 1827* (2) (1828, 2 vol. in-8°), et *Mélanges de littérature et de politique* (1829, in-8°).

BENJAMIN CONSTANT, *Journal intime,* et *Lettres à sa famille et à ses amis,* précédés d'une introduction par Mlle D. MELEGARI. — Paris, Paul Ollendorff, édit. ; 1895, in-8°. Ce *Journal* commence en 1804 et finit en 1816 (cf. EUG. RITTER, *Notes sur Mme de Staël,* p. 74, n. 1 et pp. suiv.)

GRANDE ENCYCLOPÉDIE : articles *Benjamin Constant,* par EUG. ASSE, et *Fauriel,* par H. MONIN.

A. RUE, *Discours prononcés aux funérailles de Benjamin Constant,* 1830 ; et : *Aux Mânes de Benjamin Constant,* 1831.

BENJAMIN CONSTANT, *Souvenirs historiques (Revue de Paris,* 1830, tome XI).

CH. LOYSON, *Guerre à qui la cherche, ou Petites lettres sur quelques-uns de nos grands écrivains.* — Paris, 1818.

MORELLET *(abbé), Mémoires inédits, suivis de sa correspondance avec M. le Comte R***, ministre des finances à Naples.* — Baudouin, 1823, 2 vol. in-8°.

Tableau frappant de la fin du dix-huitième siècle, l'auteur ayant été en rapport avec d'Alembert, Helvétius, Mme Geoffriu, J.-J. Rousseau, Buffon, d'Holbach, Necker, Turgot, etc. — Le second volume est consacré à la Révolution et au Consulat.

COMTE P.-F. RÉAL (1765-1834), *Indiscrétions,* 1798-1830. — Paris, Dufey, 1835, 2 tomes in-8° (ouvrage aujourd'hui peu répandu) (3).

(1) Depuis cinquante ans environ.

(2) Il représenta successivement, à la Chambre des députés, la Sarthe (1819), la Seine et le Bas-Rhin.

(3) Le comte *Pierre-François Réal* (1765-1834), adjoint par Bonaparte à Fouché, ministre de la police (10 février 1804), reparut, aux

Desmarets *(chef de la haute police pendant tout le Consulat et l'Empire), Témoignages historiques, ou 15 ans de haute police sous Napoléon.* — Paris, 1833, in-8°.

Livre bien curieux, et important, malgré son titre modeste. L'auteur, sous la direction de Fouché, fut par métier au courant des dessous les plus mystérieux et les moins connus de la politique napoléonienne, particulièrement en ce qui touche aux conspirations.

J. Fouché *(duc d'Otrante, ministre de la police générale), Mémoires.* — Paris, Le Rouge, 1824, 2 vol. in-8°.

Ces *Mémoires* (1) (dont l'édition originale est rare), désavoués par la famille de Fouché, furent saisis. Bien qu'ils aient été déclarés apocryphes, on sait, d'autre part, qu'ils n'en ont pas moins été composés d'après des notes autographes et des documents authentiques, fournis par le duc d'Otrante en personne (2).

Mounier, *Considérations sur les gouvernemens, et principalement sur celui qui convient à la France.* — Baudouin, 1789, in-8°.

Dans cet ouvrage se trouvent établis les principes qui ont servi de base à la constitution de la France, vingt-cinq ans plus tard.

Gaullieur, *Bibliothèque universelle de Genève* (Lettres de Benjamin Constant à Mme de Charrière).

Haag, *France protestante.*

Arnault, *Souvenirs d'un sexagénaire.*

J. Pharaon, *Notice,* 1830, in-8°.

Loève-Veimars, *Revue des Deux-Mondes, 1er janvier 1833,* t. I, pp. 185 sqq. — Bon raccourci de la vie et du caractère de Benjamin Constant, sous ce titre : *Lettres sur les hommes d'État de la France.* II. *Benjamin Constant.*

G. Planche, *Revue des Deux-Mondes, 1er août 1834.* — (Étude sur *Adolphe.*)

Memoirs of the life of sir J. Mackintosh; Londres, 1835, 2 vol.

Pagès, *Dictionnaire de la Conversation,* 1835; art. *Constant.*

Cent-Jours, comme ministre de la police (avril 1815). Chargé alors d'arrêter le duc Decazes, qui avait refusé le serment, il sut se ménager la reconnaissance de ce gentilhomme, qui le ménagea, à son tour, quand la loi de bannissement du 14 juillet le força à s'exiler, d'abord en Belgique, puis en Hollande, puis, enfin, aux États-Unis.

(1) Joignez-y l'étude du comte de Martel sur Fouché (2 vol. in-12).

(2) On en a attribué la rédaction à Alph. de Beauchamp (sur les notes communiquées par un ancien agent de Fouché, M. de Jullian; cf., sur cette question délicate, Madelin, *Fouché,* t. I, pp. xxvii et xxviii.)

M. Beer, *Éloge;* 1836, in-8°.

Al. Rabbe, *Biographie universelle et portative des Contemporains.* — Paris, Levrault, 1834.

L. de Loménie, *Galerie des Contemporains illustres.* — Paris. René, 1840-1847, 10 vol. in-18.

H. Castille, *Benjamin Constant;* 1859, in-32.

Bertauld, *Deux Individualistes.* — Caen, 1862, in-8°.

J.-J. Coulmann, *Réminiscences* (1). — Paris, Michel Lévy; 1862-1869; 3 vol. in-8°. (Souvenirs anecdotiques très curieux; ouvrage devenu fort rare.)

J. Coulmann, libéral alsacien dont le nom est revenu souvent dans les pièces ci-dessus mentionnées, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, ancien député, etc., fut le meilleur courtier électoral de Benjamin Constant, à Strasbourg, et son ami dévoué. Il parla à ses funérailles (2). — Sur l'intérêt et la valeur de son ouvrage, cf. Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis,* IX (cinq articles) : il est *indispensable* à consulter sur Constant (3). MM. Éd. Herriot et Henry Houssaye l'ont utilisé pour leurs beaux travaux.

A. Regnault, *Notice.* — Poligny, 1864, in-8°.

De Cormenin (4), *Le Livre des Orateurs,* ou *Études sur les orateurs parlementaires.* — Paris, 1838, 2 vol. in-32; 18e édit., 1869, 2 vol. in-8°, avec portraits (voy. les orateurs de la Restauration : Manuel, Foy, Royer-Collard, Berryer, Constant).

Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe,* édit. Biré, *passim* (Paris, Garnier, 6 vol. in-8°. Cf., t. IV, pp. 470-471, la lettre de Constant à Mme Récamier en faveur de Roger).

Sainte-Beuve, *B. Constant et Mme de Charrière,* dans les *Derniers Portraits littéraires*; dans les *Causeries du Lundi,* t. XI, p. 432, et dans les *Nouveaux Lundis,* t. I, p. 410; t. II, p. 291; t. XII, p. 255; 1844 (voir dans la *Table* de Sainte-Beuve, récemment dressée par M. Michaut, toutes les références sur B. Constant).

(1) Du même : *Notice sur Benjamin Constant,* 1831.

(2) Voir la notice de Madrolle sur Benjamin Constant dans la *Biographie Michaud.*

(3) On le trouve à la Bibliothèque nationale, sous la cote Ln[27]4990.

(4) Cet ouvrage parut sous la rubrique de Timon, *pseudonyme de Cormenin* (Paris, 1836, gr. in-8°), orné de 17 portraits lithographiés de Guizot, Thiers, Berryer, Fitz-James, Casimir-Perier, Royer-Collard, etc.

Du même SAINTE-BEUVE, un long et substantiel article à consulter sur Fauriel, daté de mai-juin 1845, écrit, par conséquent, presque au lendemain de la mort de ce savant, dans les *Portraits contemporains*, t. II, pp. 482-592. — Plusieurs pages, très neuves, résument bien ses relations avec Fouché, avec Mme de Staël, Benjamin Constant et Cabanis (1).

NOTA. — Dans une lettre, jusqu'ici inédite, de Saint-Beuve à Mme Du Gravier (2), publiée dernièrement (3) par l'érudit biographe du critique des *Lundis*, M. G. Michaut, on lit cette déclaration d'autonomie de Sainte-Beuve, qui avoue implicitement, et spontanément, avoir été dur pour Benjamin Constant et avoir fait, de ce chef, fâcheux effet dans le cercle de l'Abbaye-au-Bois : « Quand je consentis, un peu à *contre-cœur*, à me laisser conduire chez Mme Récamier par M. Ampère, vers 1833, je sentis bien qu'on voulait s'assurer de notre plume, qui était déjà taillée depuis longtemps. On nous fit la cour, on la fait toujours aux critiques, si grand poète qu'on soit; mais vous supposez bien que nous avions trop bon goût pour ne pas la rendre un peu. — Dans les dernières années, j'avais repris d'ailleurs tous mes droits à l'indépendance. Mme Récamier, mécontente de mes jugements sur Benjamin Constant (4), me fit réfuter par M. de Loménie et par Mme Louise Colet. Quand je quittai ma place de la Mazarine, on la fit vite occuper par M. Ampère. Rien de plus simple; mais je tiens à marquer que je n'étais pas de la maison. Voilà tout. D'ailleurs, je n'ai eu personnellement qu'à me louer de M. de Chateaubriand... » — Cette lettre, fort nette, et qui explique bien des choses, est datée du *10 décembre 1850*. Ainsi, d'après le critique, la notice de L. de Loménie, citée par nous à plusieurs reprises, aurait été inspirée par Juliette Récamier en personne : c'était, selon ses vues, une réplique et une défense... Le lecteur appréciera. En tout cas, l'assertion est à retenir.

ÉD. LABOULAYE, articles dans la *Revue nationale* (août à décembre 1861, octobre 1866 à janvier 1867).

(1) Cf. aussi SAINTE-BEUVE, *Chateaubriand et son groupe littéraire, passim*.

(2) Femme d'un conseiller (dès 1845) à la Cour d'appel d'Orléans.

(3) Dans la *Revue latine*, dirigée par M. Ém. Faguet; n° du 25 août 1905.

(4) Ces jugements sont, par le fait, assez souvent rancuniers, presque haineux (les chercher dans la *Table* précitée).

E. Crépet, *ibid.* (avril-mai 1867) (1).

Ed. Laboulaye, *Cours de politique constitutionnelle, ou collection des ouvrages publiés sur le gouvernement représentatif par Benjamin Constant;* 2e édit. — Paris, Guillaumin, 1872 (2).

Anonyme, *Souvenirs et correspondance tirés des papiers de Mme Récamier,* publiés par sa nièce, Mme Ch. Lenormant. — Paris, Michel Lévy, 2 vol. in-8°, 1859; 6e édit., 1887. Cf., notamment, t. I, pp. 273 sqq.

Les dernières années de lord Byron, par l'auteur de *Robert Emmet;* 1 vol. in-18. — Michel Lévy, 1873.

Ce livre, écrit d'une plume délicate, conduit le lecteur sur les bords du lac Léman, à Coppet, dans le salon de Mme de Staël.

Correspondance de Benjamin Constant avec Mme de Charrière (1787-1795).

Voir, sur cette publication juvénile, l'article de Sainte-Beuve, *Revue des Deux-Mondes,* 1844, t. II, pp. 193 et suiv.

Constant s'y analyse déjà avec lucidité, en psychologue aigu qui travaille sur soi-même.

En cette même année 1844, le journal *la Presse* avait commencé l'insertion de *Lettres* intimes de Benjamin Constant. Cette publication fut suspendue par arrêt judiciaire. Vingt ans après (1864), l'édition des lettres à Mme Récamier, d'abord entreprise par Mlle Louise Colet, mais interdite par décision de justice, fut exécutée par les soins de Mme Charles Lenormant, nièce de Mme Récamier (voir ci-après).

Lettres de Benjamin Constant à Madame Récamier (3) *(1807-1830),* publiées par l'auteur des *Souvenirs de Mme Récamier,* et précédées de la *Notice sur Benjamin Constant* par L. de

(1) Lettres qui seront publiées de nouveau par J.-H. Menos (cf. ci-après, p. 575).

(2) Sur cette publication, voy. Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis,* t. I, pp. 408 et suiv.

(3) Le catalogue de la maison N. Charavay annonçait, il y a quelques mois : 172 lettres autographes (quelques-unes signées) à Madame Récamier; 1807-1830; 300 pages in-4° ou in-8° environ; recueil relié. Quelques lettres ont été tronquées. — *Précieuse collection.* C'est l'original de la correspondance de Benjamin Constant avec Madame Récamier, qui a été publiée en partie par Mme Lenormant.

Nous ignorons en quelles mains se trouve actuellement ce recueil.

LOMÉNIE, de l'Académie française. — Paris, Calmann Lévy, édit., 1882 ; 1 vol. in-8°.

A. DE PONTMARTIN, *Benjamin Constant,* dans *Souvenirs d'un vieux critique,* 3e série. — Paris, Lévy, 1883, in-18.

Lettres de Benjamin Constant à sa famille (1775-1830), précédées d'une introduction d'après des documents inédits par JEAN-H. MENOS. — Paris, Alb. Savine, 1888, in-18 (1).

Lettres nouvelles de Benjamin Constant, dans *la Revue* (n° du 1er mai 1904 et n° suiv.).

LADY BLENNERHASSET, *Frau von Staël* (Berlin, 1888-1889) ; ouvrage traduit par DIETRICH. — Paris, 1890, 3 vol. in-8°.

Ouvrage très utile à feuilleter; cité souvent par M. PAUL GAUTIER *(Mme de Staël et Napoléon).*

EUG. ASSE, *B. Constant et le Directoire,* dans la *Revue de la Révolution,* juillet-octobre 1889.

Souvenirs du baron DE BARANTE. — Paris, 1890, in-8°.

ALB. SOREL, *Mme de Staël* (collection des *Grands écrivains français).* — Paris, Hachette, 2e édit., 1893, in-16.

ERNEST BERTIN, *La société du Consulat et de l'Empire.* — Paris, Hachette, 1890, in-18.

ANT. GUILLOIS, *Le salon de Madame Helvétius; Cabanis et les idéologues.* — Paris, Calmann Lévy, 1894, in-12.

Copieux renseignements sur la société d'Auteuil, sur Sophie de Grouchy, marquise de Condorcet, sur Cabanis, etc. Fauriel est fréquemment cité dans ce livre; Benjamin Constant l'est aux pages 155-156, 160, 162-163, 168, 173, 182, 203, 232, 255, 267-268.

G. DE LAURIS (docteur en droit), *Benjamin Constant et les idées libérales.* — Paris, Plon, 1904, in-12. — Exposé très succinct (295 pp.), mais assez net.

ÉM. FAGUET, *Politiques et moralistes du dix-neuvième siècle,* 1re série, pp. 187-255. — Paris, Lecène et Oudin (2), 1891, in-12, 2e édit.

(1) Cette correspondance originale, « éditée avec trop peu de méthode » (observe justement M. Herriot) par Mlle Élisa Hudry-Menos, se trouve à la Bibliothèque de Genève (quatre cents lettres environ); elle avait été déjà partiellement publiée par E. Crépet en 1867. Mlle Menos a fait un choix parmi ces lettres, dont les unes ont été datées par Constant lui-même, et les autres après coup, d'après les conjectures de Th. Dufour.

(2) Aujourd'hui Société française d'Imprimerie et de Librairie.

Long, substantiel et pénétrant article; à méditer.

Ém. Faguet, *Le Libéralisme.* — Paris, Société française d'Imprimerie et de Librairie, 1903, in-12.

G. Deschamps, *Le malaise de la démocratie.* — Paris, Armand Colin, 1899, in-12.

P. Bourget, court article sur *Benjamin Constant,* dans le *Livre du Centenaire du Journal des Débats (1789-1889).* — Paris, Plon, édit., 1889, grand in-4°.

L. Madelin, *Fouché* (1759-1820), 2 tomes. — Paris, Plon, 1900, in-8°.

P. et V. Glachant, *Lettres à Fauriel conservées à la Bibliothèque de l'Institut;* article de la *Nouvelle Revue* (1) (26, rue Racine), n° du 1er décembre 1901.

P. Gautier, *Mme de Staël et Napoléon.* — Paris, Plon, édit., 1903, in-8°.

Éd. Herriot, *Madame Récamier et ses amis.* — Paris, Plon, édit., 1904, 2 tomes in-8°. (Thèse doctorale.)

Éd. Herriot, *Un ouvrage inédit de Madame de Staël. Les Fragments d'écrits politiques (1799).* — Paris, Plon-Nourrit, 1904, in-8°. (Thèse doctorale.)

L. Michon, un article paru dans le *Correspondant* (10 août 1904), sous ce titre : *L'ébauche du gouvernement parlementaire sous la première Restauration* (2).

Aulard, *Histoire politique de la Révolution française.* — Paris, Arm. Colin, 1901.

(1) Extrait d'une étude générale, que nous avons gardée en portefeuille, *sur les correspondants de Fauriel,* d'après les papiers de l'Institut (nous avons publié surtout des *Lettres de François Guizot*). — Nous indiquions, dans cet article, *dix* lettres seulement de Benjamin Constant (nos 84-93), et nous ajoutions cette appréciation erronée : « *elles n'offrent pas un puissant intérêt.* » — Notre excuse, c'est qu'alors nous ne connaissions que la moindre part de cette correspondance, le reste des lettres s'étant, par mégarde, éparpillé dans d'autres cartons, d'où on les a obligeamment tirées pour nous les communiquer. On a pu juger si elles sont insignifiantes!

(2) Citations intéressantes extraites de deux ouvrages de Benjamin Constant, les *Réflexions sur les Constitutions,* qui parurent avant la Charte, le 24 mai 1814 (cf. *Cours de politique constitutionnelle,* édit. Laboulaye, t. I), et la *Responsabilité des ministres* (publié également en 1814). — M. Michon a étudié, depuis, le gouvernement parlementaire sous la Restauration (voir ci-après, p. 577, n. 1).

H. Houssaye, *1814, 1815, passim.* — Paris, librairie académique Perrin et Cie, 1905 et années précédentes, in-8°.
(Sur le rôle de B. Constant, rédacteur de l'*Acte additionnel.)*

Lacretelle, *Mémoires.*

La Fayette, *Mémoires,* 1837-1840, 6 vol. in-8°.

Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire,* t. I-III, XIX-XX.

Thibaudeau (ancien conseiller d'État), *Mémoires sur la Convention et le Directoire.* — *Mémoires sur le Consulat* (1799 à 1804). — Paris, Ponthieu et Cie; 1827; in-8° (1).

Enfin, les diverses histoires de la Restauration : Dareste, *Histoire de France.* — Viel-Castel, *Histoire de la Restauration.* — Ach. de Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations,* jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe (de janvier 1813 à octobre 1830), 8 vol. in-8°. Paris, 1844 et années suiv.). — Alf. Nettement, *Histoire de la Révolution de Juillet* (1833), et *Histoire de la Restauration* (1860-1869); Lecoffre, in-8°. — Daudet, *La Terreur blanche.* — Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France de 1814 à 1848;* 1857-1865, 10 vol. — Guizot, *Mémoires.* — Baron de Barante, *Souvenirs.* — Paris, Calmann Lévy, 1891-1901, 8 vol. in-8° (mine importante de renseignements). — Bardoux, *La Bourgeoisie française* (1789-1848). — P. Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet,* t. I; et *Le Parti libéral sous la Restauration.* — Paris, Plon; 2e édit., 1888; 1 vol. in-16. — Lavisse et Rambaud, *Histoire universelle,* t. X. — Georges Weill, *La France sous la Monarchie constitutionnelle (1814-1848).* — Paris, Société française d'éditions d'art, 9, rue Bonaparte; 1902, 1 vol. in-8° illustré.

Anonyme (Mme Cavaignac), *Les Mémoires d'une inconnue,* publiés sur le ms. original (1780-1816). — Paris, Plon, 1894, in-8° (2).

(1) Ouvrage devenu rare. — Thibaudeau, conventionnel, membre des Cinq-Cents, fut conseiller d'État, puis préfet de la Gironde sous le Consulat. Ses mémoires sont fort intéressants à consulter au point de vue anecdotique (Le Premier Consul aux Tuileries, Cour, Revues, Étiquette. — Machine infernale. — Le roi d'Étrurie à Paris, mai 1801. — Émigrés. — École militaire. — Colonies. — Instruction, Institut, Académies. — Pamphlets. — Théâtre. — Concordat. — Opposition militaire. — Code civil, etc.).

(2) Dans la *Biographie universelle Michaud,* l'article *Samuel Constant de Rebecque* (t. IX, p. 76) a été rédigé par Benjamin Constant en

Évolution psychologique d'une femme qui a fréquenté les derniers salons de l'ancien régime et assisté aux grands événements de la Révolution et de l'Empire.

BARON PASQUIER (chancelier de France), *Mémoires* (1893-1895. 6 vol.) ; et : *Discours prononcés dans les Chambres législatives* (1814-1836). — Amyot, 1842 ; 3 vol. in-8°.

ERN. DAUDET, *Louis XVIII et le duc Decazes, 1815-1820.* — Plon, édit., 1899. in-8°.

(Véritable histoire de la Restauration.)

CHATEAUBRIAND. *Réflexions politiques sur quelques écrits du jour et sur les intérêts de tous les Français.* — Le Normant, 1814, in-8°. (Cf., notamment, les passages sur la Charte.)

Sur NECKER : *Collection complète de tous les ouvrages pour et contre M. Necker, avec des notes critiques, politiques et secrètes, le tout par ordre chronologique.* — Utrecht, 1781, 2 vol. in-8°.

Lettres inédites de Mme de Staël à Henri Meister, publiées par PAUL USTERI, ancien professeur à l'École cantonale de Zurich, et EUGÈNE RITTER, professeur à la Faculté des Lettres de Genève. — Paris, Hachette, 1 vol. in-16 ; 1903.

Après avoir lu ces lettres de Mme de Staël, disent les savants et consciencieux éditeurs, « on aura repassé par toutes les étapes de sa vie ; on en aura suivi d'un bout à l'autre le brillant sillon » (1). Aussi mal partagée que ses illustres contemporains et rivaux de gloire Chateaubriand et Benjamin Constant, Mme de Staël n'a encore trouvé personne pour recueillir l'ensemble de ce qui subsiste de sa correspondance. Il est douteux qu'on y parvienne jamais (2).

personne, et l'article *Benjamin Constant* par MADROLLE (même tome et même page ; ce dernier article, très malveillant, doit être lu avec précaution) ; il est signé : M-n-E. Il est assez étendu et se lit avec intérêt, malgré la tendance systématique au dénigrement qui infirme la valeur de l'appréciation générale.

(1) La correspondance de Benjamin Constant avec Mme de Stael a été entièrement détruite, nous le répétons. (Cf. MELEGARI, *Introd.*, p. XI, et ANDRÉ LE BRETON, *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, 1889, t. I, p. 22.)

(2) M. Louis Thomas tente en ce moment, nous l'avons déjà dit ailleurs, l'épreuve pour Chateaubriand. — Souhaitons-lui bonne chance !

LEROUX-CESBRON, *Benjamin Constant à Saumur* (1820). — Paris, 1901, brochure in-12 (36 pp.)

PHILIPPE GODET, *Histoire littéraire de la Suisse française* (1). — Fischbacher, 1890.

ANTOINE GUILLOIS, *La marquise de Condorcet; sa famille, son salon, ses amis* (1764-1822). — Paris, Paul Ollendorff, édit., 1897, in-8°.

Pour plus ample informé, se reporter à la liste bibliographique, très abondante et judicieuse, dressée par M. ÉDOUARD HERRIOT au seuil de son ouvrage (t. I, pp. XI-LXV) sur *Madame Récamier et ses amis*. Ce répertoire m'a été, à moi en particulier, des plus utiles pour tout ce qui concerne la période des débuts de Benjamin Constant.

(1) Tandis que ce volume était sous presse *(novembre 1905)*, deux livres considérables ont paru : nous ne pouvons que les signaler ici. M. PH. GODET publiait à la librairie Jullien, à Genève, sous ce titre : *Madame de Charrière et ses amis*, un important ouvrage auquel il travaillait depuis beaucoup d'années. On sait le mot de Sainte-Beuve, dont M. Godet fit l'épigraphe de son œuvre : « *Il est à regretter qu'il n'y ait pas une Mme de Charrière complète, faite en Suisse, à Neuchâtel.* » C'est à ce vœu que, grâce à de patientes recherches et à d'heureuses trouvailles, M. Godet répond aujourd'hui. Il a rassemblé tous les documents, tous les éléments d'information susceptibles de faire mieux connaître la première *amie* de Benjamin Constant, tout ce qui peut aider à éclairer sa vie, ses goûts, et même son époque; et il a mis en œuvre ces matériaux de la façon la plus habile et la plus attachante.

M. LOUIS MICHON, docteur en droit, lauréat de l'Institut *(prix Drouyn de Lhuys)*, a fait paraître, à la Librairie générale de droit et de jurisprudence (20, rue Soufflot), une étude très solide, très judicieuse, bien documentée, sur *le gouvernement parlementaire sous la Restauration* (Paris, 1905, in-8°, 471 pp.), où il consacre naturellement plusieurs pages à l'analyse et à la critique des principales brochures politiques de Benjamin Constant. C'est un travail capital sur la matière, et qu'on ne peut absolument pas se dispenser de consulter.

II. — ICONOGRAPHIE

Benjamin Constant par l'image, d'après les portraits, groupes et caricatures conservés au département des Estampes de la Bibliothèque nationale.

Le Cabinet des Estampes, à la Bibliothèque nationale, est assez riche en portraits de Benjamin Constant : il n'en contient pas moins de cinquante-huit, en effet (tout compris). Il y en a de toute espèce, de toutes dimensions, de toute attitude : portraits en pied, de face, de trois quarts, de profil; bustes, croquis, images allégoriques, charges (peu plaisantes, à la vérité). Plusieurs sont agrémentés de devises poétiques fort médiocres.

Quelques-unes de ces effigies sont intéressantes; la plupart manquent de charme, de caractère, et sans doute aussi de ressemblance. Ce sont des lithographies médiocres, inexpressives, ou franchement mauvaises, altérant, atténuant le relief de la physionomie, défigurant ou empâtant le trait du burin ou du crayon original. — Mais M. Henri Bouchot, conservateur du département des Estampes, a eu l'amabilité de tirer de la réserve, à notre intention, et de mettre sous nos yeux, en nous autorisant à le reproduire, un superbe dessin original d'Eugène Devéria, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure. Il est trop peu connu, bien que M. Bouchot l'ait déjà reproduit quelque part.

Commençons par énumérer, dans l'ordre où ils se présentent, et en les accompagnant d'une brève description, tous ces autres portraits, de qualité inférieure, qui sont au crayon de Devéria ce que sont les bronzes industriels de pacotille comparés aux belles éditions de Thiébaud et de Barbedienne.

1° D'abord une esquisse, de profil, visage tourné vers la droite; tête haute sur col et sur cravate; uniforme au collet brodé de fleurs de lis, aux boutons de métal (c'est, probablement, le costume de membre des assemblées législatives). Face

glabre, longs cheveux bouclés, lunettes. — C'est une pointe sèche, non signée.

2° Autre portrait, signé *L. Desmarais, 1828-47;* de trois quarts, presque de face; visiblement trop beau et trop régulier, poétisé, idéalisé; figure un peu moutonnière; cravate immense; lithographie de *Ducarme.* — Devise : *Benjamin-Constant, député du dép*[t] *de la Seine. Dédié aux Électeurs.* A Paris, chez Lecouvey, Palais-Royal.

3° Le voici maintenant plus âgé, de face. *Rullman del.* Lith. de *C. Motte.* — Toujours sa cravate énorme !

4° B. C. Lith. de *Ducarme.* Publiée par *Blaisot. Galerie universelle.* Portrait de face, signé H. G. *(Henri Garnier).*

5° B. C. A peu près la réplique du précédent; signé : *H. Garnier.* Lith. de *Fonrouge. Galerie universelle,* n° 141. Publiée par *Blaisot.*

6° Épreuve de gravure non signée (avant la lettre); portrait de face, sans caractère; expression correcte, digne, calme. — Devise : *M. Benjamin-Constant, député du dép*[t] *de la Sarthe, élu en 1818.*

7° Réplique du précédent. Dessiné d'après nature en 1827 et gravé par *Ambroise Tardieu.* — Devise : *Benjamin Constant de Rebecque, Orateur, Historien* (?) *et Publiciste, député du dép*[t] *de la Seine, élu en 1827* (1).

8° B. C. Réplique des deux précédents : *M. Benjamin Constant, Député du dép*[t] *de la Sarthe, et l'un des Auteurs de la Minerve.*

9° B. C. (de face). Gravure allemande. Lith. *v. Brand; ged. b. Pönicke.*

10° B. C. (de face). Lith. de *Villain : Benjamin Constant, député du Déparement* (sic) *de la Seine.* — Très mauvaise image, nullement ressemblante.

11° B. C. (de face). Portrait détestable, encore moins ressemblant. Abominable lithographie de *Chéyère;* signée à gauche : *Corplet.*

12° B. C. Un portrait (au-dessous du médiocre), figurant en tête d'une biographie, dont le texte, imprimé en petits caractères, est fort enthousiaste; une chronologie l'accompagne, laquelle contient quelques erreurs (2).

(1) Il avait été élu à la fois à Paris et à Strasbourg.

(2) Par exemple : « Benjamin Constant, né à *Genève*...; mort le *9* décembre 1830... »

13° Réplique du précédent (signée par *Fontaine*), enfermée en une sorte d'encadrement-frontispice avec devises : *Drame, roman, comédie, poésie, ode, fable.* Danlos, éditeur. Quai Malaquais, 1, Paris.

14° B. C. (de face). *Galerie des contemporains illustres.* Eau-forte de *L. Demay,* d'après *Jacques.* Édit. A. René et C[ie].

15° B. C. Portrait de trois quarts. *Lefebre* (sic) *pinxit. Hoff sc. Inst. Bibl. excudit.* — En haut : *Meyer's Conv. Lex. n° 98.*

16° Réplique du précédent. *Lefebre gem. Hoff in Stahl gest. Nach dem Leben gezeichnet* Benj. Constant. *Druck u. Verlag vom Bibliographischen Institut zu Hildburghausen Zeitgenossen n° 44.*

17° Mauvaise gravure (portrait de face), avec, pour devise, ces deux vers, dignes de tourner autour d'un mirliton :

> *Défenseur de la Charte et de la Liberté,*
> *Il arrache le masque au crime épouvanté.*

18° Portrait de face. *Couché fils sculp. : M. Benjamin Constant, Député.*

19° Autre portrait. Lithographie de *Frey*, rue Montmartre, n° 154. — A Paris, chez Chaillou, éditeur, rue Saint-Honoré, 140.

20° Réplique du précédent. Lith. de *Ligny frères*, rue Quincampoix, 38.

21° Réplique du portrait déjà vu plus haut (9°). Lithog. v. *E. Pönicke und Sohn.* Signé : *L. Blau.*

22° Le même *(von Pönicke und Sohn).* Mauvaise lithographie de *C. G. Böhme.*

23° Grande reproduction de la lithographie de *Villain.* Signé (à gauche) : *Maurin.* Devise : *Benjamin Constant, Député du Dép[t] du Bas-Rhin.*

24° Encore la lithographie de *Chéyère* ; portrait de trois quarts, signé (à gauche) : *Jacquet (L'Oracle européen).*

25° Lithographie de *Delpech* ; de face, avec *fac-simile* de signature : *B. Constant.* (Deux exemplaires; la première épreuve sur papier teinté.)

26° *Benjamin Constant, Député du Département de la Seine ;* portrait de trois quarts, signé : *L. Viardot, 1827.* Lith. de *Villain*, rue de Sèvres, n° 23. — L'expression de la physionomie est assez morose.

27° Portrait (de trois quarts) dessiné d'après nature par *Beyer, 1827*. Lith. de *Engelmann* (1). Très longs cheveux; sorte de jabot tuyauté, gaudronné.

28° B. C. Dessiné et gravé par *Esbrard* (2). Benjamin est représenté de face, dans sa bibliothèque, assis à sa table de travail, la main reposant sur un livre.

29° B. C., *ex-député de la Sarthe, né le 25 octobre 1767, à Lausanne. Guibert del. Benoist sculp*t. Mauvais portrait, de face. A Paris, chez l'auteur, rue des Francs-Bourgeois, n° 6, Faubourg Saint-Germain.

30° Réplique du précédent, sur papier teinté. Paris; Léotaud, éditeur. Quai Saint-Michel.

31° Portrait de face, détestable, au trait.

32° Autre portrait, pas beaucoup meilleur (de face) : *Benjamin Constant, député*. Image sans expression, flattée d'ailleurs; air juvénile à l'excès.

33° B. C. Lith. de *Langlumé*; de face (3).

34° Portrait de face, signé : *Alfred D.*, 1823; lith. de *Villain* : *Benjamin Constant, ex-député du Département de la Sarthe*.

35° B. C. (de face). Lith. de *A. Chéyère*, rue de l'Épron *(sic)*, n° 3.

36° Portrait de face (mauvaise lithographie); *fac-simile* de signature autographe.

37° B. C. (de face); signé : *Delorieux*, 1822. Lithographie de *Villain*.

38° B. C. (de face); signé : *E. Lecomte*. Lithog. de *Langlumé*. Constant est représenté tenant à la main un papier, le manuscrit d'un de ses discours.

(1) Les lithographies de *Engelmann* sont toujours intéressantes et ont de la valeur. — Godefroi Engelmann, de Mulhouse (1788-1839), introduisit en France les procédés de lithographie qu'il avait étudiés à Munich, fonda à Paris, en 1816, un des premiers établissements lithographiques, et perfectionna rapidement cette industrie. Il est aussi l'inventeur de la *lithochromie*. On apprécie notamment les belles planches, dignes de soutenir la comparaison avec la gravure, qu'il a fournies aux *Antiquités de l'Alsace* et à plusieurs relations de voyages. On voit qu'à l'époque où il donnait ce portrait de Benjamin Constant, son art ne datait encore que d'une dizaine d'années.

(2) Chez Esbrard, rue de la Vieille Boucleric, n° 24, et chez Bulla, rue Saint-Jacques, n° 38.

(3) Reproduite par M. Georges Weill dans son ouvrage *La France sous la Monarchie constitutionnelle*, p. 171.

39° Assez intéressant portrait (de trois quarts), et qui paraît ressemblant, datant de l'époque des voyages d'Alsace : Benjamin Constant dessiné d'après nature à Munster, le 21 novembre 1827, par *Henri Lebert*. Lithographie de *Engelmann*.

40° Assez grand portrait (de trois quarts) : Benjamin Constant dessiné d'après nature par *Berr*, de Strasbourg. Lith. par *A. Maurin* et *Dubois*. Lith. de *Lemercier*, rue du Four S. G., n° 55 (1). Publié par Jeannin, rue du Croissant, n° 20.

41° B. C. Portrait de face, sur papier teinté. Signé : *Ch. Lemercier*. Lith. de *Genty*. Très longs cheveux. — Au-dessous de ce portrait, une petite vignette montre le cercueil de B. Constant, couvert d'un drap noir semé de larmes d'argent, et porté par un corbillard que traînent six étudiants, coiffés de chapeaux hauts de forme. Derrière le corps suivent quatre personnages, tête nue et inclinée. Au-dessus, la date des obsèques : *12 décembre 1830*.

42° Assez grand portrait (de face). Lithographie de *Frey*, avec cette devise : *Benjamin Constant, Député du Département du Bas-Rhin, né à Lausanne en 1767, mort à Paris le 8 décembre 1830*.

43° Mauvais portrait (de face), signé : *de Mahy* (?) ; reproduction d'un crayon. — Au-dessous, ce vers de Racine (un peu modifié) :

Et mon dernier regard a vu fuir les Romains (2) !

44° Portrait en pied (de trois quarts) : Benjamin Constant, en redingote, les mains derrière le dos, est debout devant une cheminée Empire. *Pauquet del. E. Rosotte sc.* — Impr. Frault j[ne], rue S[t]-André-des-Arts, 37 ; Paris.

45° *Benjamin Constant composant son manuscrit sur la religion (Dédié aux amis de la Liberté)*. Gravure familière. Assis

(1) Ce sont ces deux derniers portraits que nous aurions reproduits de préférence, comme les meilleurs du recueil, si nous n'avions eu à notre disposition l'œuvre, très supérieure au point de vue artistique, d'*Eugène Devéria*.

(2) *Mithridate*, acte V, sc v. C'est une des suprêmes paroles prononcées par le roi barbare, près de rendre l'âme :

... J'expire environné d'ennemis que j'immole ;
Dans leur sang odieux j'ai pu tremper mes mains ;
Et mes derniers regards ont vu fuir les Romains !

dans un fauteuil rustique, qui se détache sur un décor de bois, B. Constant, la plume aux doigts, son manuscrit à la main, semble méditer. Il a près de lui son chapeau, déposé à terre, et ses deux béquilles, appuyées au dos du fauteuil. — Signé : *Ch. Ramelet.* Publié par Lemoine, rue des Sts-Pères, n° 73. Lithog. de *Lemercier*, rue du Four S. G., n° 55.

46° Réplique du même motif; module beaucoup plus petit; épreuve de teinte bien plus foncée.

47° Une gravure bien vilaine à voir : visage émacié, bouche pincée. C'est le grand orateur couché sur son lit de mort, par *H. de Roche, 1830*. Dessiné d'après nature, au crayon. Lithographie de Delaporte. Devise : *Benjamin Constant, mort à l'âge de 63 ans, le 8 décembre 1830.*

48° Autre portrait, abominable, celui-là, et ridicule! Constant est étendu dans son lit, mais ses yeux semblent ouverts : une sorte de couronne ou de palme surmonte sa tête. — Signé : *Malenfant, 1830.* Lithographie de *Engelmann.* Delaval, éditeur, rue Saint-Denis, n° 244, à Paris.

Au-dessous de la gravure, on lit ce quatrain, où la gratitude populaire s'exhale avec la plus fâcheuse platitude :

> *Il fut bon citoyen et loyal député;*
> *La France rend hommage à sa noble éloquence;*
> *Il défendit nos droits et notre liberté;*
> *Versons sur lui les pleurs de la reconnaissance* (1)*!*

Passons aux *groupes* où figure, parmi les plus notables libéraux de l'époque, l'image de Benjamin Constant, répandue — gratuitement ou à bas prix — dans une vue de propagande. La valeur artistique de ces reproductions est, d'ailleurs, comme bien l'on pense, à peu près nulle.

49° Voici, d'abord, sur la même ligne, trois personnages, dont deux chamarrés de décorations : celui de droite est Benjamin Constant. On lit, au-dessous : *Belleville, n° 154.* Le groupe est orné d'étoiles et d'une guirlande. Les trois bustes émergent d'une bordure de nuages.

(1) La belle épitaphe! L'auteur en demeure anonyme. Tant mieux pour sa mémoire! — Citons encore un assez beau portrait de Constant (*Fath del. — Mauduison père sc.* Impr. Vve Sarazin), reproduit dans les *Mémoires d'outre-tombe* de Chateaubriand, édit. Biré, t. III, p. 464.

L'ensemble, il faut l'avouer, est assez grotesque.

50° Également un trio d'hommes célèbres; mais, ici, pas de nuages. Cette gravure nous présente (en redingote, et à mi-corps) : au milieu, Benjamin Constant; à gauche, Alexandre Delaborde; à droite, Eusèbe Salverte. — Une palme surmonte le groupe (laurier et chêne, comme dans la Légion d'honneur). Impr. Lithog. de Marlet et Cie, rue du Bouloi, n° 19, à Paris. (Ressemblance très problématique.)

51° Autre groupe de trois personnages (plus ressemblants). *Le côté gauche :* Benjamin Constant, entre MM. Sébastiani (en tenue de général) et Casimir-Perier. — Se vend à Paris, chez Mme David, rue Mandar, n° 8.

52° *La députation de Paris* (1). — Très médiocre placard. Toutes ces figures manquent d'expression et de cachet. Benjamin Constant, vu de face, a l'air ahuri. Les autres personnages sont : *Lafitte, Ternaux, de Schonin, baron Louis, C. Perrier, Royer-Collart, Dupont de l'Eure, la Borde*, *Lefevre, Vassal.* — Lith. de *Bernard*, rue N.-D.-des-Victoires, 16.

53° *L'opposition de 1825.* Dix-huit figures : *MM. B. Constant, C. Perier, le général Foy, de Girardin, Basterrèche*, *Kœchlin, le général Thiard, Devaux*, *Royer-Collard, le baron Méchin, le baron de Turckeim* (sic) (face rasée de magistrat ou de notaire, front dégarni), *Bouchard d'Escarnaux, Tardif, Humann* (air digne, visage grave et plein, longs cheveux), *Chorier, Coudert, Dupont (de l'Eure), Labbey de Pompierres.* — Lithographie de *Sohier*, rue du Cadran, n° 19.

54° *L'opposition de 1824.* Seize figures; les mêmes que dans la planche précédente, moins Dupont de l'Eure et Labbey de Pompierres. — Lithographie de *Sohier,* rue du Cadran.

55° *Calendrier libéral pour 1822,* enjolivé de plusieurs portraits : *Benjamin Constant, Bogue, de Faye, Hardouin, Dupont, Devaux, Picot, Desormeaux, C. Perrier* (sic), *Bedoch, Chabaud-Latour, le général Sébastiani, Dumeillet, le général Taraire, Manuel, Bignon, Martin de Grave....* D'autres noms encore figurent dans des cartouches. Et, en un bizarre assemblage, des devises ronflantes et disparates s'alignent sur les deux piliers d'encadrement : *Coalition repoussée, Campagne d'Italie, Vendée paci-*

(1) Dessin au trait. Plusieurs noms sont écorchés : je respecte les autes d'orthographe commises sur les noms propres.

fiée, Vaccine, Enseignement mutuel, Éclairage par le gaz, Cachemires français, Stras, Bélier hydraulique, Lithographie... Aux citoyens utiles, aux grands hommes la Patrie reconnaissante. — Publié par *Blaisot*, éditeur, Palais-Royal, n° 233.

Et, partout, une foule de noms d'inventeurs, d'artistes, d'industriels, etc. : Breguet, Montgolfier, Lesueur, Talma, ... etc., etc.

Viennent enfin quelques caricatures ou chromolithographies, peu compréhensibles et pas très drôles, pour les gens d'aujourd'hui, tout au moins, devenus plus difficiles en l'espèce.

56° Lithographie (en couleur) de *Villain*, rue de Sèvres, n° 11. — *Batanchon tond les chiens, et sa femme aussi.* Un grenadier, affublé d'un gigantesque bonnet à poil, amène au tondeur, assis le long d'un mur et occupé à son métier, deux caniches en laisse. L'un d'eux, à qui le soldat envoie un coup de pied au bas des reins, a la tête de Benjamin Constant. — Devise : *Trois liards par bête, ou le perruquier libéral* (??).

57° Autre charge, aussi peu divertissante : *Les Étrennes de 1821, ou la Pipe Touquet.* Détestable lithographie de *Lasteyrie*, rue du Bac, n° 58. Benjamin Constant y apparaît assis. On lui apporte une pipe : « *Il n'est plus question de priser; il faut fumer maintenant.* » La devise est peu claire pour nous. Il a des papiers sous la main : *Souscription cabane Clichy. Champ d'Azile. Mémoires du Pergame* (??).

58° Enfin une dernière plaisanterie, devenue également fort insipide à distance. C'est la *Salle des Électeurs, ou Benjamin politique.* Benjamin Constant montre avec une longue baguette un tableau où l'on voit des grenouilles éperdues plongeant pour éviter la grue qui cherche à les gober (1). C'est évidemment une parade, un boniment de foire. Le saltimbanque qui symbolise Benjamin Constant braille à pleins poumons; sa chevelure, en désordre, se hérisse. Devant le bateleur, on aperçoit un gros cuisinier, en bonnet de coton et en tablier, la tige à aiguiser suspendue à la ceinture. Auprès d'eux, un escalier. Au-dessous, cette légende : « *C'est ben malin, ces coups-là... Si j'étions seulement quatre comme moi, ça irait b*********, c'est Constant. — Entrez tous, Messieurs, entrez, il ne m'en faut plus que 60* —

(1) Allusion à la fable connue de La Fontaine (*livre* III, *fable* IV) : *Les Grenouilles qui demandent un Roi.*

rien que 60, Messieurs; — c'est Constant; il ne m'en faut plus que 60 pour commencer! »

Comprenne qui pourra!.... Le plus clair, c'est le calembour facile sur le nom de notre écrivain (1).

Telles sont ces charges, assez grossières, assez peu comiques, comme on en peut juger. Il en dut courir de plus spirituelles sur Benjamin Constant, du moins je l'espère (2). Si mes souvenirs sont exacts, je crois — sans oser l'affirmer — que l'une de ces gravures satiriques faisait précisément allusion au sujet par nous traité : elle représentait Benjamin Constant sous la forme d'un vieux singe pourvu d'un œil au bout de la queue..., sans doute pour déjouer *l'œil du guet,* attentif à surveiller ses moindres ébats.

Le crayon original sur lequel notre choix s'est arrêté, sans nulle hésitation, est d'une tout autre allure que les images plus ou moins fantaisistes énumérées ci-dessus.

Dans le cabinet de M. H. Bouchot, sous la cote Na.47 *(réserve de la section des Estampes),* on conserve, à la Bibliothèque nationale, un magnifique album relié par *Gardien* (1869), volume de format grand in-folio, sous ce titre : Eugène Devéria, *Portraits dessinés de personnages politiques français, 1830.* — Ce sont les portraits, esquissés d'après nature par Eug. Devéria (3),

(1) Signalons enfin un groupe burlesque : *Adolphe et Corinne* (Benjamin Constant et Mme de Staël); charge de l'époque *(collection Raoul Deberdt),* reproduite dans *Paris de 1800 à 1900, d'après les estampes et les mémoires du temps,* ouvrage publié sous la direction de Ch. Simond, t. I (1800-1830), p. 375 (*Paris sous la Restauration*). — Paris, Plon, éditeur; 1900, in-4°.

(2) Le *duel dans un fauteuil* en a sûrement provoqué. La plaisante histoire! Un échange de lettres dans la *Quotidienne* et le *Constitutionnel* avec le marquis *de Forbin des Issarts* amena entre Benj. Constant et ce député, son adversaire politique, une rencontre (juin 1822) où tous deux, assis (Constant était passagèrement infirme, à la suite d'une chute), essuyèrent deux fois le feu l'un de l'autre.

Le motif prêtait à la charge : il dut être exploité.

(3) Né en 180 mort en 1865, peintre d'histoire et portraitiste dis-

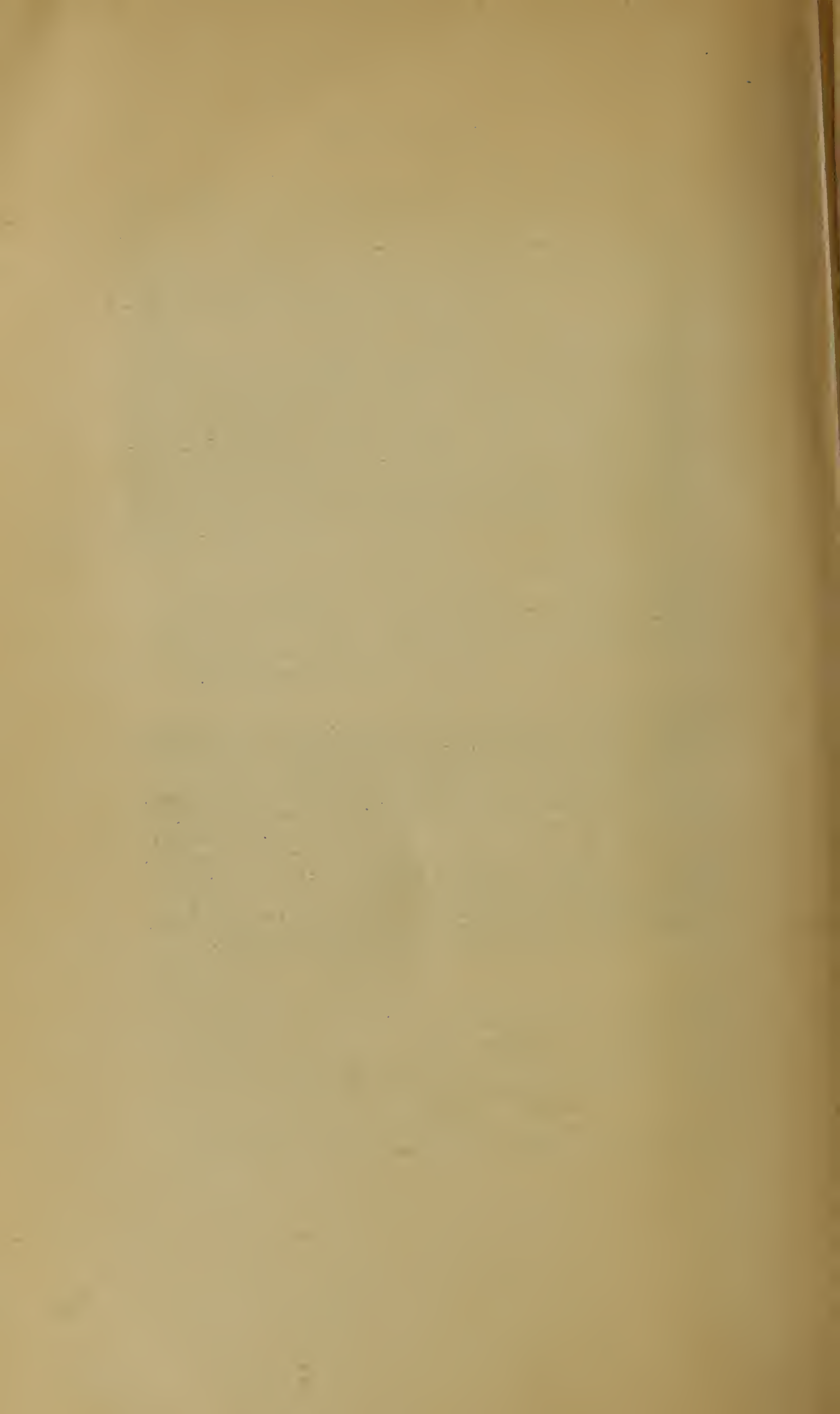
des principaux parlementaires ayant assisté à la séance de la Chambre des députés *le 9 août 1830* (exactement quatre mois avant le décès de Benjamin Constant), pour la réception du serment du roi Louis-Philippe (on a pu voir le tableau exposé dans la SALLE DE 1830, au Palais de Versailles). — On trouve donc, dans cet album, Louis-Philippe, en pied et en buste, le prince de Joinville, — un enfant d'une douzaine d'années (1), — Mme Adélaïde, sœur du roi; puis soixante-quinze personnages (crayon et quelques touches de pastel), parmi lesquels beaucoup de représentants du peuple dont le nom est revenu au cours des pages qui précèdent : *André, de Barante, marquis de Barbé-Marbois, baron Bignon, Cunin-Gridaine, Dupont de l'Eure, Duvergier de Hauranne, Étienne, Girod de l'Ain, Guizot, général marquis de La Fayette, Molé, Montalivet, Pasquier, Casimir-Perier, Portalis, comte Horace Sébastiani, Viennet,* etc., etc. — On conçoit le vif intérêt et la valeur documentaire de cette collection unique de croquis originaux. Le portrait de Benjamin Constant (n° 20), reproduit déjà comme un des meilleurs (2) par M. Bouchot, ce juge si compétent, est d'une finesse et d'un charme extrêmes. La bouche, surtout, est merveilleusement modelée. C'est le visage, encore respecté par les ans, du vieux lutteur, dont la fatigue et la maladie auront raison quelques semaines plus tard (3).

tingué, frère du très grand peintre dessinateur, graveur et lithographe Achille Devéria (1800-1857). — Eug. Devéria avait donc vingt-cinq ans à peine quand il fit ce beau portrait de Benjamin Constant.

(1) Délicieux portrait (de face), dont la distinction, la grâce, la délicatesse enfantine et fière font songer à un autre chef-d'œuvre, plus récent : le buste du Prince Impérial par le sculpteur Carpeaux.

(2) Guizot est beaucoup moins bien. Casimir-Perier paraît ressemblant. La Fayette est d'aspect peu sympathique : tête sans caractère, physionomie froide, plate et ingrate.

(3) *Dimensions.* Ce dessin mesure : *hauteur* 0,520mm ; *largeur* 0,401mm. — Notre réduction est à peu près du quart ou du cinquième.



INDEX ALPHABÉTIQUE

DES PRINCIPAUX NOMS DE PERSONNES

Les chiffres romains renvoient à l'Introduction, — les chiffres arabes au corps du volume, — les chiffres italiques à l'Appendice, à la Bibliographie et à l'Iconographie.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

CLAUDE FAURIEL ET BENJAMIN CONSTANT.

CHAPITRE II

LETTRES DE BENJAMIN CONSTANT A FAURIEL.

(1802-1823)

CHAPITRE VI

SUR LES ROUTES D'ALSACE.

CONCLUSION

APPENDICE

NOTES ET TEXTES JUSTIFICATIFS.

BIBLIOGRAPHIE ET ICONOGRAPHIE

FIN

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 7729.







A LA MÊME LIBRAIRIE

Benjamin Constant et les idées libérales, par Georges de Lauris. Un vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

Madame de Staël et Napoléon, par Paul Gautier. 2e édition. Un vol. in-8° avec un portrait en héliogravure. . . . . . . 8 fr.

(Couronné par l'Académie française, prix Bordin.)

Madame Récamier et ses amis, d'après de nombreux documents inédits, par Édouard Herriot, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur de rhétorique supérieure au lycée de Lyon. 2e édition. Deux volumes in-8° avec une héliogravure . . . . 15 fr.

Fouché (1789-1820), par M. Louis Madelin, agrégé d'histoire et de géographie, ancien membre de l'École française de Rome, docteur ès lettres. 2e édition. Deux vol. in-8° avec portrait. Prix . . . . 16 fr.

(Couronné par l'Académie française, prix triennal Thiers.)

Dix années d'exil, par Mme de Staël. Édition nouvelle d'après les manuscrits, avec une introduction, des notes et un appendice, par Paul Gautier, docteur ès lettres, professeur au lycée Louis-le-Grand, chargé de conférences à l'École normale supérieure. Un vol. in-8° orné d'une héliogravure et d'un fac-similé d'autographe . . . . 7 fr. 50

Chateaubriand et Madame de Custine. Épisodes et correspondance inédite, par E. Chédieu de Robethon. In-18. 3 fr. 50

Sainte-Beuve inconnu, par le vicomte Spoelberch de Lovenjoul. Un vol. in-16 avec le fac-similé du prospectus original de Sainte-Beuve pour les œuvres de Victor Hugo . . . . 3 fr. 50

Le Parti libéral sous la Restauration, par Thureau-Dangin. 2e édition. Un vol. in-18. . . . . 4 fr.

Types révolutionnaires. Étude sur Fouché, par le comte de Martel, ancien préfet. Première partie : *le Communisme dans la pratique en 1793*. Un vol. petit in-8°. . . . . 5 fr. Deuxième partie : *Fouché et Robespierre*. Un vol. petit in-8°. Prix. . . . . 5 fr.

Histoire de la monarchie de Juillet, par Thureau-Dangin, de l'Académie française. Sept vol. in-8°. 3e édition. Prix de chaque volume . . . . 8 fr.

(Couronné deux fois par l'Académie française, grand prix Gobert.)

Louis XVIII et le duc Decazes (1815-1820), par Ernest Daudet, d'après des documents inédits. Ouvrage orné de deux portraits en héliogravure. 2e édition. Un vol. in-8°. 7 fr. 50

La Police et les Chouans sous le Consulat et l'Empire (1800-1815), par Ernest Daudet. 2e édit. Un vol. in-18. 3 fr. 50

(Couronné par l'Académie française, second prix Gobert.)

Les Complots militaires sous le Consulat et l'Empire, d'après les documents inédits des Archives, par E. Guillon. Un vol. in-18. . . . . 3 fr. 50

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8. — 7729.